SHL
WITHDRAWN

# REVUE

DE

# PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

# REVUE

DE

# PHILOLOGIE

DE

## LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

---

**TROISIÈME SÉRIE**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

**P. JOUGUET ET A. ERNOUT**

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

---

ANNÉE ET TOME XIII

(65e de la collection)

---

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1939

TOUS DROITS RÉSERVÉS

# MÉDÉE ÉNIGMATIQUE

(Eur. *Médée* 214-224.)

---

Voici une *crux* de l'exégèse euripidéenne digne de l'esprit d'un Œdipe — συμβαλεῖν ἀμηχανοῦμεν δυστόπαστ' αἰνίγματα. La traduction d'Ennius témoigne déjà des difficultés que les vers offrent à l'interprétation. Les érudits modernes n'ont pas davantage pu les élucider. Quel sens y est caché ? Les divergences de vues qui se sont produites proviennent, ce me semble, d'interprétations forcées, d'allusions mal comprises, et de constructions mal entendues. Toutefois les savants ont étudié le passage tour à tour et n'en ont tiré que des impressions contradictoires ; et parfois ils ont changé d'avis, πανταχοῦ ἀπορία καὶ ἀμαθία καὶ παλινωδία τῶν λόγων πρὸς τὸ ἐναντίον. Après avoir parcouru le monde entier des suppositions, où l'imagination n'a pas de bornes, ils expliquent les vers comme s'expliquent les oracles de Loxias, ὡς ἕκαστος ὥρμητο, suivant les désirs et les dispositions des interprètes — εἰωθότες οἱ ἄνθρωποι οὗ μὲν ἐπιθυμοῦσιν ἐλπίδι ἀπερισκέπτῳ διδόναι, ὃ δὲ μὴ προσίενται λογισμῷ αὐτοκράτορι διωθεῖσθαι (Thuc. 4. 108. 4). Euripide ne savait pas quel essaim de disputes il allait réveiller.

Meister raie l'indispensable δ', et cette émendation a été acceptée par Verrall qui, après s'être bien tourmenté l'imagination, dit en forme d'apologie : « The above explanation will be found to differ slightly from that given in my larger edition, » ce qui nous rappelle la note de Musgrave : « Parum nunc firma mihi videtur interpretatio quam in Notis dedi ». Earle bouleverse l'ordre traditionnel des vers et, par surcroît, altère ὅστις en πᾶς τις. Le fait est qu'il y a tant de mots et de phrases qui comportent une telle diversité d'acceptions que dans l'esprit des commentateurs rien ne règne que la confusion. Il ne faut pourtant y laisser régner le hasard. Nous avons besoin de l'évidence péremptoire de rapprochements les plus minutieux d'exemples probants, circonstanciés. L'assurance ne saurait remplacer une preuve documentaire. On peut dépenser beaucoup d'ingéniosité à essayer d'établir une hypothèse, et c'est précisément cette hypothèse qui peut être douteuse, puisqu'elle ne dépasse que le

niveau d'une conjecture intelligente qui sans preuve, expérience et démonstration, est sans valeur. Euripide ne disait pas de mots à la Talleyrand, dont l'esprit était souvent si fin que leurs aperçus étaient imperceptibles. Pour comprendre ces onze vers du *Médée* il faut démêler les nuances des termes et peser chaque locution, afin d'en fixer le sens et mesurer la portée. Eschyle est souvent ἀσαφὴς ἐν τῇ φράσει τῶν πραγμάτων ; on se trompe parfois sur le toucher velouté de Sophocle ; mais Euripide n'est ni obscur ni difficile.

Il y a au moins une demi-douzaine d'interprétations des cinq premiers vers, et l'on pourrait bien facilement en faire une bonne douzaine. Le champ de suppositions est immense. « Escrudiñad la lengua », dit Unamuno, « porque la lengua lleva el sedimento de los siglos. » Ici faut-il scruter chaque mot, déterminer la valeur de chaque expression, pour la réfutation des idées fausses ou l'éclaircissement des idées confuses. Il est plus prudent de voir ce qui est que d'ériger en fait ce qu'on ignore. Pour triompher de la croyance fausse il faut compter sur la démonstration. καίτοι οὐ σμικρόν γε φαίνεται ἔργον.

## ἐξῆλθον δόμων

Médée n'a pas voulu rester à la maison, faire la grande dame, σεμνύνεσθαι, comme le grand roi : τῷ σπανίως ὁρᾶσθαι ἐσεμνύνετο (Xén. *Ag.* 9. 1), δυσπρόσοδος εἶναι ἐσεμνύνετο (9. 2), ὡς σπάνιός τε καὶ σεμνὸς φανείη (*Cyr.* 7. 5. 14). Elle savait que la réputation dépend de la balance faite par chacun entre le vrai, qui va boîtant, et le mensonge, à qui l'esprit donne des ailes, et qu'elle pourrait bien passer pour fière même parmi les bonnes âmes, et c'est justement à présent qu'elle a besoin de bonnes amies, personnes de confiance — il serait discourtois de refuser de sortir quand ces amies la supplient de se présenter à leurs yeux et d'accueillir le son de leurs paroles. Aussi elle ne vient pas σχολῇ, mais sans délai, avec empressement.

## μή μοί τι μέμψησθ'

Il ne me paraît guère douteux qu'il faille lire μέμψησθ', la leçon de L, puisque le négatif a une affinité avec l'aoriste. Cf. Esch. *Pr.* 63 ἂν οὐδεὶς ἐνδίκως μέμψαιτό μοι (négation totale), Eschine 1. 41 οὐδαμῇ ἄν τις αὐτὸν μέμψαιτο.

Le datif μοι avec l'accusatif de l'objet interne τι, est normal, mais l'accusatif se trouve plus fréquemment qu'on le croirait :

*Méd.* 1011 οὐ σὲ μέμφομαι, *El.* 903 οὐδεὶς ὅστις ἂν μέπτυαιτό σε, Esch. *Suppl.* 774 (ἄγγελον), Eur. *Cyc.* 588 (ἐραστήν), *I. A.* 1020 (μέ), Corinna 21 (Μυρτίδ'), Platon, *Mén.* 71 B (ἐμαυτόν), *Crit.* 50 D (τοῦτον), *Prot*, 339 D, 346 C (ἐκείνους), Dem. 22. 27, (σεαυτόν), Luc. *V. H.* 1. 4. (ἄνδρας). L'accusatif *rei* est assez fréquent, le génitif très rare. Homère n'emploie que ἐπιμέμφεσθαι (gén. *Od.* dat. *Il.*). Je n'ai trouvé que deux exemples de διαμέμφεσθαι (Isoc. 3. 1, Thuc. 8. 89. 2) ; καταμέμφεσθαι est le plus fréquent des composés en attique : Eschine 1. 64 (ἑαυτόν) 2. 63 (εἰρήνην), 3. 21 (διατριβάς), Thuc. 7.77.1 (ὑμᾶς αὐτούς. Cf. 7.75.5 κατάμεμψις σφῶν αὐτῶν), 8.106.2. Thucydide préfère la forme simple : 2.60 ; 3.42.1 ; 4.61.5 ; 1.84.1 (ὃ μέμφονται ἡμῶν), 1.84.3 (παρασκευάς), 8.3.1 ; 8.50.5. Il emploie ordinairement le moyen de l'aoriste, mais une fois le passif : μηδεὶς μεμφθῇ (4.85.2). Eschine se sert de la forme simple une fois (1.41). Hérodote emploie et le moyen (2.24; 8.106) et le passif de l'aoriste (3.13 ; 4.180 ; 7.146). Des composés il n'use que ἐπιμέμφεσθαι, toujours avec le datif de la personne, mais *acc. rei*, et une fois absolument (2.123). Sophocle et Lucien aussi emploient ἐπιμέμφεσθαι. Les composés ἀντι-(Hdt. 2.133) et ἀπο- (Eur. *Rhes.* 900) sont ἅπαξ λεγόμενα dans la littérature classique.

## οἶδα

On traduit mal par *je connais*. Il est vrai que εἰδέναι signifie *connaître* s'il s'agit du *caractère* d'une personne, comme par exemple ἐγῷδα τήνδε (*Méd.* 39), ἐγώ νιν οἶδα καὶ σύ (*Tro.* 894), Χαιρεφῶντα γὰρ ἴστε (Platon, *Apol.* 20 E), τούτους γοῦν οἶδα οἵ εἰσι (*Mén.* 92 c), ἴστε δήπου Πυθοκλέα (Dém. 19. 225), ἴστε τούτους (Eschine 3.119), mais ici Médée veut dire οἶδ' ὅτι πολλοί, non pas γιγνώσκω πολλούς. La construction est exactement la même que πολλοὺς οἶδ' ἐγὼ γεγονότας (Ménand. *Fr.* 604), εἰδὼς ἐνίους γεγονότας (Isoc. 16.33), οἶδα ὑμᾶς γεγονότας (Platon, *Gorg.* 487 C), ἠδὴ γεγονώς (Dem. 21.63), οὐκ ἤδεσαν αὐτὸν τεθνηκότα (Xén. *An.* 1.10.16), οἶδα ἡμῖν ὅρκους γεγενημένους (2.5.3).

## σεμνοὺς γεγῶτας

Si l'on ne sait saisir ce χωρίον, on ne passe pas — le reste du passage demeure insaisissable, puisque le malentendu roule tout entier sur ces deux mots et gravite autour : c'est là que gît la solution du problème principal, bien qu'il y en ait d'autres

aussi à résoudre. Cette phrase-ci implique certaines nuances que nulle langue moderne ne peut rendre avec une entière exactitude. Les érudits qui veulent corriger ἐμμάτων en ἐργμάτων révèlent par cela même qu'ils ne la comprennent point. Il est étonnant que la lourde interprétation d'Ennius reparaît de nos jours encore dans la collection d'Everyman : « I have known full many who obtained fame and high rank. » Cette première erreur dans ces cinq vers en entraîne beaucoup d'autres. Fausse aussi est la traduction dans la collection Loeb.

## I

### σεμνούς

Il ne peut y avoir de doute sur le sens de cet adjectif, ici prédicatif. Les σεμνοί sont *les peu affables* (>< οἱ εὐπροσήγοροι, *Hipp.* 95, ou φιλοπροσήγοροι, Isoc. 1.20). La véritable grâce est souple, se prête à toutes les circonstances de la vie, est en harmonie avec tous les milieux sociaux, tandis que ἡ σεμνότης est raidie comme la *gravitas romana*, comme la personnalité britannique traditionnelle et ses barrières glaciales, est obligée de garder l'air important et digne, εὑρήσεις γὰρ, dit Isocrate, ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ τοὺς μὲν σεμνυνομένους ψυχροὺς ὄντας. Les Français au contraire n'ont pas de visages empesés de désapprobation, ne sont pas σεμνοπρόσωποι. Le Français est très poli — « *a été* », dit M. Edmond Jaloux dans sa critique de « L'Ame Française » de M. Léon Gauthier. Toutefois, ἡ εὐπροσηγορία française est traditionnelle. Une très mince barrière séparait du grand monde même les abbés et les évêques dans l'ancien régime. Prosper Mérimée était σεμνός, *austère*, et il avait une superbe indifférence pour l'approbation ou l'improbation d'autrui. Mais un être insociable ne peu être aimé, et sans association point d'amitié. On doit montrer de l'affabilité, pensaient les Grecs, mais sans obséquiosité. Héraclès, dans sa leçon de sagesse (*Alc.* 800), dit au serviteur que pour les gens graves la vie n'est pas vraiment une vie, mais une catastrophe. On doit s'approcher des gens εὐπροσηγόρῳ φρενί (775). La philosophie ne suffit pas : il faut aussi d'une courtoisie qui dépasse les exigences de la simple politesse. Quand Hippolyte dit τίς δ' οὐ σεμνὸς ἀχθεινὸς βροτῶν ; nous savons que c'est Euripide qui parle, puisque ὁ σεμνός compagnon d'Artémis σεμνοτάτα a plus de souci de lui-même que des autres.

> J'ai poussé la vertu jusques à la rudesse.
> On sait de mes chagrins l'inflexible rigueur.

Démosthène tombe d'accord — οἱ σεμνοὶ ἀχθεινοί (18.3). Eschyle était σεμνός, parce que le style, c'est l'homme même. Chez Pindare σεμνός est toujours *augustus, sanctus*. Mais Euripide emploie souvent le mot dans un sens brocardant, méprisant, dénigrant — il fait fi de la fierté des fiers, μυκτηρίζει αὐτούς. Ainsi Démosthène parlant à Eschine : σὺ δ' ὁ σεμνὸς ἀνὴρ καὶ διαπτύων τοὺς ἄλλους. C'est que σεμνότης désigne le caractère de l'homme altier, froid, dédaigneux, qui s'élève trop haut, se repose sur sa naissance, sa maison illustre et opulente, sa beauté, vertu, talent, influence, pouvoir, bref, l'homme qui cherche à *farsi grande et pompeggiare*, à se donner des airs d'importance ὥς τι ὄντα, comme par exemple, Thrasybule, τοῦ σεμνοῦ Στειριῶς (Lys. 16.15), dont l'air arrogant et autoritaire lui avait valu les épithètes ὑπερόπτης et αὐθάδης. Il est à remarquer que l'expression αὐθάδης γεγώς se trouve aussi dans notre passage comme une reprise de σεμνοὺς γεγῶτας. Cf. Xén. *Sym.* 3.10 μάλα σεμνῶς ἀνασπάσας τὸ πρόσωπον, *Mém.* 1.2.24, *Oec.* 10.13 γυναῖκες καθήμεναι σεμνῶς, Ar. *Nub.* 363 σεμνοπροσωπεῖς, *Eccl.* 617 παρὰ τὰς σεμνὰς καθεδοῦνται, Hdt. 2.173 ἐν θρόνῳ σεμνῷ σεμνὸν θωκέοντα, Eur. *Andr.* 697 σεμνοὶ δ' ἐν ἀρχαῖς ἥμενοι. L'homme σεμνός est celui qui étale sa suffisance, sa belle assurance, sa vanité foncière, sa présomption, soit les prétentions sociales des bourgeois riches, tels que Molière ridiculise, soit des aristocrates qui reposent sur leurs ancêtres, ἑπτὰ πάππους πλουσίους ἔχων ἀποφῆναι... ἐπὶ πέντε καὶ εἴκοσι καταλόγῳ προγόνων σεμνυνομένων (Platon *Theaet.* 174 E), μέγα φρονούντων ἐπὶ γένει καὶ χρήμασιν | αὐτῶν τε δόξῃ κἀπὶ κάλλει σωμάτων (Ménand. *Fr.* 538). Tant de vanité se trouve au fond du cœur humain qu'une femme sait prendre un air de hauteur dans un menu détail, dans son accent, les gestes de sa tête, une attitude, la torsion du cou, le regard des yeux. Mais rien n'est plus commun que cette fierté née au cœur des femmes qui appartiennent à des familles hautes placées sur l'échelle sociale et qui se targuent de leur parenté, les femmes imposantes. Cf. Eur. *Hipp.* 490, Isoc. 11.6, Ménand. *Fr.* 160, Ephippus, *Fr.* 19 σεμνὸς σεμνῶς χλανίδ' ἕλκων. Antiphon écrivait ἀρχαίως καὶ σεμνῶς, avec la gravité propre à ces temps reculés (Eschine 1.183). Eschyle et Thucydide avaient une certaine majesté de langage qui était regardée à la fin du siècle comme enflure. Périclès était un modèle du σεμνὸν γένος de l'art oratoire. Gorgias assumait habituellement un extérieur superbe. Buffon, lorsqu'il se mettait à écrire sa grande œuvre, s'est mis son habit de cour. Rousseau, le citoyen modèle, avait de l'orgueil à défrayer toute une aristocratie. Whitman se vantait d'être l'Américain modèle, et il écrivait des critiques anonymes

sur ces poèmes, en termes flatteurs, τὸν αὐτὸν δὴ λέγων μάλα σεμνῶς καὶ ἐγκωμιάζων. Critobule était fier de sa beauté. Chéréphon ne sortait pas le soir, et il était censé être σεμνός. Eschine descendait du βῆμα μάλα σεμνῶς. Gibbon se pavanait μάλα σεμνῶς même assis. Les Grecs ἐμέμψαντο τὴν σεμνότητα, l'homme ὑπερήφανος καὶ ὀγκώδης leur était ἐπαχθής. Cf. Platon, *Gorg.* 511 D σεμνύνεται ἐσχηματισμένη, Isoc. 16.19, Eschine 3.97 πάνυ σεμνῶς παρελθών, Ar. *Ran.* 833 ἀποσεμνυνεῖται πρῶτον, *Eccl.* 632 τῶν σεμνοτέρων, τῶν σφραγῖδας ἐχόντων.

## II

## γεγῶτας

Les Français pourraient se passer de « devenir » et les Anglais de « become » plus facilement que les Allemands de « werden », mais sans γίγνεσθαι il n'y aurait pas de grec — le trou dans son habit serait trop grand pour être présentable, et un dialogue de Platon tel que le *Parménide* s'évanouirait, ou bien ne serait qu'un lambeau. En outre, un Grec n'aurait pu se passer de συγγίγνεσθαι, et des composés ἀπο-, ἐπι-, δια-, ἐν-, κατα-, προσ-, et περι-γίγνεσθαι.

De tous les copulatifs, γίγνεσθαι est le plus difficile — au moins sept poétiques (μένειν, πίπτειν, πέλειν, πέλεσθαι, κυρεῖν, κλύειν, βεβηκέναι), et en prose neuf (εἶναι, γίγνεσθαι, καθίστασθαι, φαίνεσθαι, δύνασθαι, φῦναι, ὑπάρχειν, τυγχάνειν, ἀκούειν), sans parler des passifs.

Lorsque nous lisions γίγνονται παῖδες δύο, nous nous demandions, pourquoi *actuellement* ? En fait, c'est l'acte de naissance : de là le présent ; mais *postquam natus sum*, l'aoriste : ἐπειδὴ ἐγενόμην ἐγώ (Isée 9.28), ἐπειδὴ ἐγενόμεθα (8.19), ὅτε οὗτος ἐγένετο (12.10), ἐπειδὴ ἐγένου (Platon, *Crit.* 50 E), ὅτε γὰρ ἐγένετο (*Sym.* 203 B), ὡς ἐγένετο ὁ Κῦρος (Hdt. 1.108), ἡμέρῃ τῇ ἐγένετο βασιλεύς (9.110). Cf. Dem. 40.7 γίγνομαι αὐτοῖς ἐγώ, 57.37, 38, 39, 40, et Hdt. 6.131 γίνεται Κλεισθένης. Jeté dans le passé, ce présent « annalistique », devient l'imparfait, e. g. ἐξ ἧς ἐγιγνέσθην (Isée 8.7), οὐδ' ἐξ ἄλλης παῖδες ἐγίνοντο (Hdt. 5.92.2).

Un aoriste pour εἶναι manquait, les Grecs en éprouvaient le besoin, il leur en fallait, et ils en ont emprunté un à γίγνεσθαι. Une discussion sur ce point entraînerait fort loin, et je ne donnerai que quelques indices, e. g. Platon, *Sym.* 178 B Ἡσίοδος πρῶτον μὲν χάος φησὶ γενέσθαι, mais *Prot.* 320 C θεοὶ μὲν ἦσαν θνητὰ δὲ γένη οὐκ ἦν. Ce γένετο (*Theogonie* 116) est l'aoriste de ἔστι (paroxyton), ἀρχὴ γὰρ ἀγένητον : la voûte de Ciel existe avant

que le lieu soit né. Chez Hérodote il y a une surabondance d'exemples de ἐγένετο dont le présent n'est pas γίγνομαι, mais ἔστι. Si non, pourquoi pas ἐκ-, et ἐν-γίγνεται au lieu de ἐξ- et ἔνεστι (je n'ai trouvé qu'un exemple, 6.38), et pourquoi régulièrement avec le négatif ? Cf. 3.142 βουλομένῳ γενέσθαι, οὐκ ἐξεγένετο, 5.51 οὐδέ οἱ ἐξεγένετο σημῆναι, 9.23 οὐδέ σφι ἐξεγένετο τὸν νεκρὸν ἀνελέσθαι, aussi 6.105, Thuc. 6.30.2, Dem. 30.28, Xén. *An.* 1.9 ἰδεῖν ἔστι... ἦν ἰδεῖν... ἐγένετο πορεύεσθαι, 1.2.2 παρῆσαν...παρεγένετο... παρεγένετο, Platon, *Phil.* 65 E οὔτε γενόμενον οὔτε ὄντα οὔτε ἐσόμενον. Chez les orateurs καθίστασθαι sert de variante : Isoc. 4. 117, Lys. 7.41 où l'on traduit mal ἂν γενοίμην, εἰ καταστήσομαι par *je serais, si j'étais*, puisque c'est le conditionnel monitoire (= ἐὰν καταστῶ), l'indicatif futur parce que c'est quelque chose de désagréable. Le futur ἔσομαι se bifurque en ἂν εἴην (état, progrès) et ἂν γενοίμην. Ces optatifs ont fort embarrassé les traducteurs : εἴησαν γὰρ ἂν οὗτοι Κρῆτες (Hdt. 1.2), *seront* (= ont dû être) *des Crétois*, αὗται δὲ οὐκ ἂν πολλοὶ εἴησαν (Thuc. 1.9). Cf. Hdt. 9.71, Soph. *Ai.* 186 ἥκοι ἄν, *sera survenu*. Avec le participe parfait l'optatif ἂν εἴην indique la conviction subjective — vérification future, action passée — comme dans Eur. *Hipp.* 349. Le verbe γίγνεσθαι s'emploie donc de bien des façons. Si on l'avait employé aussi comme auxiliaire, quelle lourdeur ! — οἰκία γίγνεται ᾠκοδομημένη γεγενημένη γενέσθαι, *wird gebaut worden sein*.

Mais ce qui nous concerne ici, c'est le participe parfait γεγῶτας (en prose γεγονότας). Comme ἐγενόμην est souvent *je fus*, de la même manière γέγονα équivaut à *j'ai été*. Cf. Platon, *Mén.* 93 A γεγονέναι ἔτι οὐχ ἧττον εἶναι. Cf. γεγόνασι καὶ ἔσονται, et la phrase γεγονότων καὶ ὄντων καὶ ἐσομένων. Mais dans le passage que je discute γεγῶτας n'est pas *ayant été*, ni même *étant devenus*. Un nombre considérable d'interprètes le regardent comme non-essentiel, non-existant ou bien équivalent à ὄντας. A vrai dire, c'est plus près de οὐκ ὄντας, puisque ces σεμνοί ne sont pas « fiers » du tout, οὐκ ὄντως ὄντας ἀλλὰ πλαστῶς.

Le temps parfait envisage les deux bouts d'une action, l'entre-deux étant considéré comme un présent élastique : γεγώς s'incline vers le présent, γεγενημένος vers le passé. La signification de ce nouveau-né nu (sans σπάργανα γε- et -ας), cette racine γωτ est l'anglais *got*. En français on peut traduire γεγῶτας par *rendus, produits, conduits, comportés, censés, estimés, réputés regardés, apparus, passés pour, s'étant montrés*[1]. Cf. Platon, *Sym.*

1. Pour traduire les γίγνεσθαι de Platon en latin il faut employer une douzaine de verbes différents, et Isocrate en anglais trente locutions diverses.

221 D οἷος δὲ οὑτοσὶ γέγονε τὴν ἀτοπίαν, *Rép.* 543 A, Isée 6.9, Isoc. 3.62 ; 4.84, 110 ; 5.33, Eur. *Hel.* 1030, Hdt. 8.86 ἦσάν τε καὶ ἐγένοντο (= ἐφάνησαν). Chez les prosateurs on trouve toujours la forme γεγονώς ; aussi chez Aristophane, en outre des parties lyriques. Chez Hésiode la préposition ἐξ est dans le verbe (Διὸς ἐκ-γεγαυῖα (*Op.* 256), ailleurs rattachée au substantif ; elle signale l'origine immédiate, ἀπό l'éloignée, e. g. Xén. *An.* 2.1.3 γεγονὼς ἀπὸ Δαμαράτου. Cf. Dinarch. 1.6.3, Lycurg. 105, Isoc. 4.62, et la formule légale οἱ ἐξ ἀμφοτέρων γεγονότες ἀστῶν.

## ὀμμάτων ἄπο >< ἐν θυραίοις

Le sens précis de ces deux mots est discuté, et les affirmations des savants ne sont pas de nature à inspirer confiance. Pour résoudre le problème une première question doit être posée. *Quels yeux* ? De Médée elle-même, de tout le monde, des « fiers », ou de ceux qui observent de près ces σεμνοί putatifs ? αἰνίγματι ὅμοιον τοῦτό γε.

Weil traduit : « Ceux que j'ai vus moi-même, » Méridier (suivant Seidler) : « de mes yeux », bien qu'il ajoute que l'ensemble de la construction est « assez dur ». *Inexact* aussi, à mon avis, puisqu'il n'est guère concevable que Médée dirait « je *sais* de mes yeux », et puis tout de suite « *voir* n'est pas *savoir* » — Δίκη γὰρ οὐκ ἔνεστ' ἐν ὀφθαλμοῖς βροτῶν. Il me semble donc qu'il faut joindre ὀμμάτων ἄπο à σεμνοὺς γεγῶτας.

Les commentateurs, surtout les Anglais et les Allemands, entendent les phrases tout à rebours. C'est ἐν θυραίοις qui signifie *a conspectu remotos*, et ὀμμάτων ἄπο qui veut dire *ante oculos*, c'est à dire, ἀπὸ τῆς φανερᾶς ὄψεως (Thuc. 1.10). Étudions-les d'abord à part.

### I

### ὀμμάτων ἄπο

Way traduit : « Some since they shrink from public gaze. » De ces sept mots un seul est exact — le premier. De prime abord, les σεμνοί ne sont pas ordinairement timides. Cyrano ne reculait point même devant cent adversaires, le fier Achille non plus — nul œil ne l'avait jamais vu trembler devant un ennemi. En second lieu, une telle traduction n'échappe pas à la banalité : les fiers sont fiers καὶ ἔνδον καὶ ἔξω. En outre, « shrink » n'est pas dans le texte. De plus, il est au moins douteux que ὀμμάτων tout seul puisse signifier « from public gaze ». Même avec un verbe

la préposition employée est généralement ἐξ, non pas ἀπό : *Alc.* 1064, *I. A.* 743, Esch. *Suppl.* 949, Phryn. *Fr.* 21, Xén. *Hiér.* 6.13, Hdt. 1.119 ἐξ ὀφθαλμῶν ἀποπέμψαι, 3.52 ; 5.24 σύ μοι ἐγένεο ἐξ ὀφθαλμῶν, et tout naturellement parce que ἐξ : ἀπό : ἐν : ἐπί. D'ailleurs, le participe γεγῶτας ne peut pas être rattaché à la phrase prépositionnelle, dans le sens *devenus loin des yeux*, parce qu'il a déjà fait son devoir, construit qu'il a été avec οἶδα et σεμνούς comme prédicat. Par conséquent, rien n'autorise cette explication toute subjective.

Voyons maintenant comment s'y prennent *alii viri doctissimi* pour résoudre le problème. Il vaudra la peine, bien qu'il ne soit possible d'apercevoir de profitables épaves de vérité sur l'océan des paroles dans toutes les vraisemblances avancées. Brunck altère ἄπο en ἔπι, et cette leçon, Porson la préfère. D'autres corrigent le texte aussi, pour rendre la pensée plus logique, mais en vérité, ils ne réussissent qu'à la rendre plus illogique. Certainement on devrait épuiser l'interprétation avant de recourir à l'émendation [1]. Heath explique : « Qui reverentiam apud ceteros cives adepti erant... eos qui rebus apud gentes exteras gestis illustrati erant » ; Musgrave : « quod se videndos exhibere nollent, alios contra quod in atriis sedentes viderentur » ; l'édition de Glasgow : qui clari fuerunt, alios quidem oculorum causa, alios vero ob externa ». La traduction de Verrall n'est guère moins drôle : from the fault of their eyes — such, I mean, as behave to those (they meet) out-of-doors — others by indolence and from a lazy foot. » C'est diaphane, cela ! ἄλλοι ἄλλα ἄλλως. Doctrines nouvelles pullulent comme moucherons au soleil, mais elles sont si évidemment insoutenables, elles se fondent sur une altération si manifeste de la liaison naturelle des mots et des idées, que le jeu est par trop visible. Brunck croit que « Heathio nemo melius locum hunc tractavit, cujus tamen explicatio non usquequaque satisfecit ». Manifestement, nous nageons tous vers une côte de mensonge, πάντες ἴσα νέομεν ψευδῆ πρὸς ἀκτάν. Le poète, s'il revenait à la clarté du soleil, pour parcourir une seconde carrière, après avoir lu toutes les interprétations divergentes, resterait de prime abord muet, mais bientôt, revenant à lui, il s'écrierait sans doute : « ἔχ' αὐτοῦ, Halte ! Il faut que je relise mes vers, je ne me comprends plus moi-même. » Platon pren-

1. Mais on ne doit pas renoncer au bon sens. Les éditeurs adoptent parfois mes corrections, mais sans me les attribuer — δῆλον ὅτι διὰ τὸ μὴ εἰδέναι. Néanmoins, je prétends à être πρώτιστος l'« avant »-premier, comme dit le charcutier dans les *Cavaliers*. Je ne citerai que καὶ θενεῖν (*H. F.* 1242) et οὐδ' ὄναρ δυναίμεθ' ἄν (*Ion* 565). Ces corrections du texte, je les ai faites en 1902.

drait plaisir à parodier la grande diversité d'explications offertes. Tartuffe parlait des yeux à la femme d'Orgon :

> Mes yeux et mes soupirs l'on dit mille fois,
> Et pour mieux m'expliquer j'emploie ici ma voix.

Est-ce qu'Euripide a voulu exprimer l'idée que la fierté ἀπολάμπει τῶν ὀμμάτων ἄπο ? L'œil est la fenêtre de l'âme. Il trahit l'orgueil aussi bien que la peur et l'amour (Soph. *O. C.* 729, Eur. *Hipp.* 525, *Heracl.* 381, *Ph.* 1440, Esch. *Pr.* 654, *Ag.* 240). Les plaines de Troie furent dévastées ὀμμάτων ἄπο (*Tro.* 772). Certaines grandes dames peuvent lancer des éclairs des yeux qui frappent et terrassent comme la foudre. Si Médée réfère à l'intérieur de l'homme par ὀμμάτων ἄπο, l'extérieur est τὸ θυραῖον : « all of her that is *out-of-door* (Shakespeare, *Cymb.* 1.6) », so fair an *outward* (1.1). Cf. Soph. *Ant.* 707, Eur. *Ion* 622.

Nous sommes pourtant toujours dans le domaine de la pure hypothèse. Peut-être avons-nous mal dirigé toute la recherche. Toutefois, le mot de l'énigme nous échappe encore. Où est ce mot ? Je crois que Médée prend soin de nous le fournir elle-même puisqu'elle dit tout de suite que Δίκη ne réside point dans les yeux des humains ; ce qui achève d'éclairer sa pensée, c'est qu'on ne saurait discerner la vérité ἀπ' ὄψεως, ἐκ τοιούτων τεκμηρίων, qui en ce cas ne sont que σημεῖα, ne garantissant aucune conclusion. Toute la suite du passage confirme la justesse de cette interprétation. De la même façon le jeune Mantithéos dit à ses juges (Lys. 16.19) οὐκ ἄξιον ἀπ' ὄψεως, οὔτε φιλεῖν οὔτε μισεῖν οὐδένα (mal traduit par Liddell and Scott « *at* sight »). Médée pense qu'on ne doit pas prendre quelqu'un en aversion ἀπ' ὄψεως, sur un simple regard, στυγεῖ δεδορκὼς πρὶν μαθεῖν, avant d'avoir pénétré le fond du cœur. Cf. N. T. *St. Jean* 1.24 μὴ κρίνετε κατ' ὄψιν, *Isaiah* 11.3 *Il ne jugera pas d'après les apparences.* « ¡ Soberbio yo ! » s'écrie le docteur chez Unamuno, « ¡ Si pudiesemos asomarnos al brocal de la conciencia de los otros y verles el fondo ! » De même le σόλιον : ὁποῖός τις ἕκαστος τὸ στῆθος διελόντ', ἔπειτα τὸν νοῦν ἐπιβόνταχτε. Cf. *Méd.* 660, Dem. 39.27, Thuc. 6.58, Platon, *Théat.* 165 B, *Phéd.* 111 B. *Rép.* 577 A τῇ διανοίᾳ εἰς ἀνδρὸς ἦθος ἐνδὺς διιδεῖν, 588 E ἔξωθεν εἰκόνα, τὴν τοῦ ἀνθρώπου ὥστε τῷ μὴ δυναμένῳ τὰ ἐντὸς ὁρᾶν, ἀλλὰ τὸ ἔξω μόνον ἔλυτρον ὁρῶντι.

Maintenant, pour l'éclaircissement de nos idées confuses à l'égard de la vraie signification de ὀμμάτων ἄπο, examinons quelques phrases analogues. Tout d'abord ἐν ἀπόπτῳ (Eschine, *Ep.* 1. 4), ce qui veut dire *en vue,* non pas *hors de vue.* Cf. ἀφορᾶν, ἀποβλέπειν (>< ἐφορᾶν, ἐπιβλέπειν) deux verbes que les lexiques

expliquent à faux par « turn the eyes *away from* (other objects). » La vraie signification au contraire est tout simplement ὁρᾶν ἀπὸ τοῦ ἐνθάδε πρὸς τὸ ἐκεῖ, d'où l'on est *vers* le lieu de l'objet vu, comme Hdt. 4.22 ἐπεὰν δὲ ἀπίδῃ τὸ θηρίον ἀπὸ τοῦ δενδρέου Platon, *Rép.* 584 D ἐν μέσῳ στάντα ἀφορῶντα ὅθεν ἐνήνεκται. Cf. ἄποψις, ἐπίβλεψις, *Absicht, Aussicht, Anblick*, et Eur. *Andr.* 246 εἰς σ' ἀποβλέπον (une statue), *Hipp.* 1206 εἰς ἀκτὰς ἀποβλέψαντες. Même une maison ἀπόβλεψιν ἔχει πρὸς βορρᾶν (Geoponica 2.3.7), *spectat ad septentriones*. Cf. ἄπειρον εἰς ἄποψιν (Hdt. 1.204), ἀπιδόντες σφέας (9.69), πρὸς ἀντίπαλόν τι τῆς ναυμαχίας ἀπιδόντες (Thuc. 7.71.3), τὴν ἔποψιν τῆς ναυμαχίας (7.71.2).

Le meilleur rapprochement de notre passage est chez Sophocle (*O. C.* 15). Antigone dit à son père « je vois des tours ὡς ἀπ' ὀμμάτων » (*si je ne me trompe*) ; la croyance que ce sont des tours *provient* ὀμμάτων ἄπο. » Cf. Platon, *Phéd.* 74 C, 108 A, *Phèdre* 250 B, Antiph. *Fr.* 33 ἀπὸ τῆς μὲν ὄψεως Ἑλληνικός, Lys. 10.29, Isoc. 2.32, Esch. *Suppl.* 210, Molière, *Misanthrope* 5.4. C'est à cause de ces faux témoins, les yeux, que les humains sont *entrés dans l'état d'être* orgueilleux (σεμνοὺς γεγῶτας), *ont apparu* fiers. Clytemnestre dit : πεύθομαι δ' ἀπ' ὀμμάτων (*Ag.* 987), αὐτόμαρτυς (><ἀκοῇ). Mais la vue peut tromper — παρορᾶς (Platon, *H. Maj.* 300 C) παρακούειν ἢ παρορᾶν (*Théaet.* 157, E). Cf. *Phéd.* 65 B, 83 A.

Les prépositions employées avec ὄμμα sont nombreuses : παρά κατά, ἐν, ἐξ, ἐπί, ἀπό, πρό, ἐς, διά, et χωρίς, ἐντός, ὕπερθε, ἐπίπροσθε. Pour être vu il faut que l'objet soit à portée du regard, ἐν ὄψει, κατ' ὄμμα, ἐν τοῖς ὄμμασι καὶ ἐν τῷ παραυτίκα ὁρᾶν (Thuc. 2.11.7) >< ἐν θυραίοις. Cf. 2.88.3 πρὸς τὴν παροῦσαν ὄψιν ὁρῶν, 6.30.2 τῇ ὄψει (><τῇ ἀκοῇ) 3.38.4 τὸ δρασθὲν πιστότερον ὄψει λαβόντες ἢ τὸ ἀκουσθέν.

Platon, en poète qu'il était, emploie le poétique ὄμμα souvent, et à la fin du *Phédon* tous les deux dans la même proposition : ὄμματα ἔστησεν ... συνέλαβε τοὺς ὀφθαλμούς (ποικιλία platonicienne). Thucydide se sert de ὄμμα une fois, Xénophon à plusieurs reprises. Chez Euripide ὄμμα : ὀφθαλμός : : 7 : 1, Aristophane 10 : 15, Eschyle 56 : 10, Sophocle 21 : 5. Quelquefois ὄμμα a la valeur de *visage*, mais plus rarement que les savants se figurent, pas même dans Eur. *Hipp.* 246, en dépit de Wilamowitz : ὄμμα n'est pas χρώς, et τρέπειν ὄμμα ἐπί signifie *tourner les yeux vers*, non pas *rougir*. L'expression homérique χρὼς τέτραπται est tout à fait différente. Cf. Théogn. 379, Platon, *Rép.* 519 A, *Phèdre* 237 B.

## II

## ἐν θυραίοις

Encore Médée αἴνιγμ' οὐ σαφῶς εἶπεν σαφές. Rien n'est plus clair que cette phrase est dite par opposition à ὀμμάτων ἄπο. Mais quel sens y est caché ? Est-ce *hors de* la maison (*Hipp.* 395) ou *dans* la maison ? Ni l'un ni l'autre, à mon avis, malgré tout ce que bien des éditeurs et des commentateurs ont dit à ce sujet. En fait, l'attique θυραῖος (hellénique ἔξω) veut dire *à l'extérieur* de quoi que ce soit — pays, ville, maison, cercle d'amis et même du corps humain (τῶν τε εἴσω καὶ τῶν θυραίων). Cf. Lynes 71 δ. Esch. *Cho.* 115, *Eum.* 864, *Ag.* 837, 1055, 1608, Eur. *Alc.* 805, 814. « Je redoute *un piège du dehors* », δόλον θυραῖον, dit Egisthe (Eur. *El.* 832), et Oreste répond : φυγάδος ὄητα δειμαίνεις δόλον ; Jason et Médée sont θυραῖοι, φυγάδες. L'adjectif peut signifier même *hors de* la mer, ou d'un antre (>< ἔναυλον Soph. *Ph.* 158). Cf. *El.* 313, *Fr.* 533, *Fr.* 872. Aristophane ridiculise Euripide sur son penchant pour des adjectifs en -αῖος. C'est lui qui a inventé ἀντραῖος. Toutefois ce mot ne se trouve chez aucun autre écrivain.

Murray traduit ἐν θυραίοις par « where all men see », le lexique de Liddell and Scott « in public life ». Mais le même lexique explique ὀμμάτων ἄπο par « by the evidence of the eyes ». Aussi tous les deux, τοὺς μέν et τους δέ, sont là où on les voit, et il n'y a pas d'opposition. Je crois qu'Euripide dit tout le contraire (*in presenza di* >< *fuori di vista d'occhio*). Créon, dans l'*Antigone*, s'écrie : « qu'elle meure κατ' ὄμματ' αὐτίκα παρόντι, » et Hémon répond : οὐδαμὰ τοὐμὸν προσόψει κρᾶτ' ἐν ὀφθαλμοῖς ὁρῶν. Cf. Eur. *Héracl.* 342 θυραῖος ὦ (>< παρῶ). En effet, ὀμμάτων ἄπο est à peu près δι' ὄψεως, et ἐν θυραίοις équivaut à δι' ἀκοῆς. Cf. Thuc. 1.73 ἀκοαὶ μᾶλλον λόγων μάρτυρες ἢ ὄψις, « without the sensible and true avouch of mine own eyes » (*Hamlet* 1.57).

Médée avait cherché à plaire aux citoyens du sol où elle s'est réfugiée. Comme θυραία, elle dit que c'est son devoir de se mêler à la cité, ἡ ξένη aussi bien que ὁ ἀστός. L'enchevêtrement des mots est à noter :

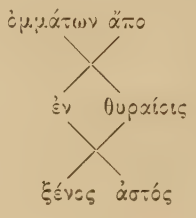

Il faut observer aussi les autres reprises qui rendent claire la liaison des idées :

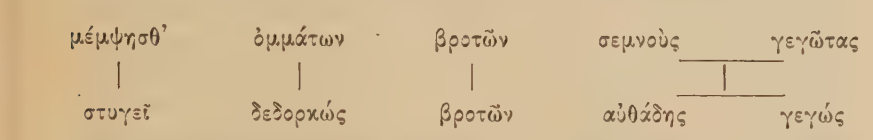


Tout entrelacés que sont ces mots, les lignes d'un plan se dessinent.

Il me paraît vraiment étonnant que tant de savants imaginent que le poète signale ici trois classes, car sans aucun doute, ce me semble, οἳ δ' englobe et renferme τοὺς μέν et τοὺς δ', tous les deux, c'est-à-dire, il n'y a pas une troisième catégorie : il n'y a que οἱ ἀστοί, qui vivent entre concitoyens, συμβάλλοντες ἑαυτοῖς καὶ χρώμενοι ἀλλήλοις et οἱ θυραῖοι (ξένοι). La construction de οἳ δ', assez rare après un nominatif, est fréquente après un accusatif (πολλοὺς σεμνούς). Cette fausse explication de quelques éditeurs en entraîne d'autres dans la proposition suivante, surtout l'interprétation de ἀφ' ἡσύχου ποδός. J'y reviendrai tout à l'heure.

Euripide, comme Montesquieu, omet beaucoup : à nous de suppléer les transitions, d'entendre les sous-entendus. Ici le poète concentre toute l'essence en un bref raccourci de οἶδ' ὅτι πολλοὶ σεμνοὶ γεγόνασι, οἳ μὲν κατὰ τὴν ἀπὸ τῶν ὀφθαλμῶν δόξαν — οὐκ ὀρθῶς δέ, τοῖς γὰρ ὀφθαλμοῖς οὐ πιστευτέον — οἳ δ' ἐν θυραίοις : ceux qu'on connaît par l'examen direct (ὄψις), et ceux qu'on ne connaît que par ouï-dire. Mais même l'information visuelle ne suffit pas, bien que les yeux soient de meilleurs témoins que les oreilles, ὦτα γὰρ τυγχάνει ἀνθρώποισι ἐόντα ἀπιστότερα ὀθφαλμῶν (Hdt. 1.8), τῶν μὲν πείρᾳ αἰσθομένων, τῶν δὲ ἀκοῇ νομισάντων (Thuc. 4.81. 2).

La première partie du discours de Médée n'est qu'une préparation pour le récit des propres maux de la femme outragée à dessein et chassée du pays, trahie par son époux. Elle sent profondément ses malheurs, comme la jeune mariée chez Balzac, si elle se trouvait en pareil cas : « Si je te voyais me préférer une créature, fût-ce mon fils, je ne sais pas ce qui adviendrait. Médée pourrait bien avoir raison. » Cette Colchidienne, exaspérée par l'attitude récente de son mari, ne respire que vengeance. La cruauté raffinée de ses projets et l'élan sauvage et violent de son âme si difficile à refréner s'expliquent par son origine. Elle ne suspendra pas sa colère πρὶν κατασκῆψαί τινα. Plus implacable qu'un Robespierre dans ses haines, elle a une supériorité de diablerie, plus d'un Belzébuth dans sa peau, plus de jézébellicité

que la γυνὴ κακῶν τέκτων σοφωτάτη. Mais elle possède aussi une lucidité supérieure d'esprit pour que le plan de mort tramé par elle arrive au terme. Le transport de sa colère est une explosion volcanique ; mais après avoir arrêté son plan de vengeance, cette femme forcenée est aussi calme que M^me^ Brinvilliers, qui empoisonna dix fois de suite son père, ses frères et plusieurs autres, « et toujours », dit M^me^ de Sévigné, « l'amour et les confidences ». Aux États-Unis plus de crimes sont commis par des hommes que par des femmes (9 : 1), mais ceux-ci, occasionés par la colère, la jalousie ou le désir de vengeance, sont énormes. Euripide connaissait le cœur féminin : il voyait le drame intérieur de l'âme de Médée, les diversités des motifs, les mobiles qui s'unissaient à sa pensée réfléchie, et les péripéties — il savait que cette femme trahie était impuissante à contenir sa fureur bien qu'elle en aperçût les effets funestes.

## ἀφ' ἡσύχου ποδός

Quelle valeur à la préposition ? C'est là le point à débattre. Et ποδός, est-il employé au sens figuratif ? Les métaphores prises à la navigation sont bien fréquentes chez Euripide, et quelquefois nous paraissent un peu étranges, à nous, χερσαῖοι que nous sommes, marins d'eau douce : *voiles* (*I. T.* 1135) *avirons* (Timothéos). Cf. Eur. *Hec.* 940 ναῦς ἐκίνησεν πόδα, Sosicrate, *Phil.* αὔρα κόρη Σκείρωνος, ἡσύχῳ ποδί | προσῆγε πράως. (Ce dernier exemple pourtant n'est pas réel, à mon avis, bien que Kock dise « nautico »). Deux questions encore doivent être posées : exactement quelle valeur a ἡσύχου, et quelle est la construction de la phrase entière ?

Beaucoup d'éditeurs expliquent ἀφ' ἡσύχου ποδός par ἡσύχως. En ce cas la phrase serait un composé adverbial temporaire, comme γηθούσῃ φρενί (Esch. *Cho.* 772), πυκνῇ φρενί (Eur. *I. A.* 67), ἵλεῳ φρενί (Soph. *Fr.* 763), adverbes bourgeonnants, développables mais non développés, jamais épanouis comme *mens* à l'ablatif dans les langues romanes (*-ment*, *-mente*). Cf. les phrases ἀπ' ἴσης, ἐξ ἴσου, ἀπὸ τοῦ εὐθέος, ἰδίᾳ, κοινῇ, πεζῇ, ἐπ' ἴσῃ τε καὶ ὁμοίᾳ (*aequo et pari jure*), παραχρῆμα (le seul consistant en deux mots juxtaposés sans changement), ἐκποδών, ἐμποδών, πανδημεί, πανστρατιᾷ (nul nominatif), « by might and main » (jamais *by main*), *peu ou prou*. Mais malgré tous mes efforts je ne suis pas parvenu à découvrir un exact parallèle à ἀφ' ἡσύχου ποδός comme une phrase cristallisée. J'ai trouvé ἐφ' ἡσυχίας, καθ' ἡσυχίαν, ἐν ἡσυχίᾳ, ἐπὶ τῇ ἡσυχίᾳ, ἐκ τῆς ἡσυχίας, κατὰ πολλὴν ἡσυχίαν, δι' ἡσυχίαν,

δι' ἡσυχίας, μεθ ἡσυχίας, mais ἀφ' ἡσυχίας (sans parler de ἀφ' ἡσύχου ποδός) élude ma recherche. La phrase de Thuc. 1.124. 2 n'est pas adverbiale, la préposition n'indiquant que la transition (ἀφ' ἡσυχίας δὲ μὴ πολεμῆσαι), comme ἐξ à Hdt 1.87 (ἐξ αἰθρίης συνδραμέειν νέφεα).

Earle explique : « ἀφ' ἡσύχου ποδός = ἀφ' ἡσυχίας = ἥσυχοι ὄντες », Liddell and Scott : « ἡσύχως ζῶντες « Mais pourquoi ceux qui vivent tranquillement s'attireraient-ils un renom mauvais ? Certainement le désir de vivre en paix, en repos, est fort louable. D'ailleurs, ζῆν ἀπὸ ποδός (soit ἡσύχου soit δρομαίου) serait difficile, et un ζῶντες sous-entendu au moins saugrenu : ζῆν ἀπ' ἰχθύων, c'est bien possible, mais du *pied*, pas. Les *pas* du pied, voilà à quoi pense le poète. Je suis donc amené à croire qu'il faut construire ἀφ, avec le verbe dans le vers suivant (= ἀπ-εκτήσαντο), de *leur* lente marche ; ce qui se rapporte à σεμνοὺς γεγῶτας, et indirectement à ἐξῆλθον δόμων. Cf. *El.* 549 ἐκ δόμων βαίνουσι λαιψηρῷ ποδί (>< ἡσύχῳ ποδί). Xénophon emploie ἥσυχος régulièrement avec des verbes de mouvement : ἡσύχως προῆγον, ἡσυχῇ προῆσαν, etc. Cf. *Ag.* 6.7 ἡσύχως, ὥσπερ ἂν παρθένος ἡ σωφρονεστάνη προβαίνοι, *Oec.* 16.7 οὔθ, ἡσυχῇ βαδίζοντες ἀλλὰ παρατρέχοντες, Platon, *Pol.* 307 A ἡσυχαῖα... βραδέα. C'est une question de mouvement, non pas de tranquillité. Médée ne veut pas arriver ὑστέρῳ ποδί (*H. F.* 1040) ; et elle sort de la maison ὡς ἔχει ποδῶν τάχιστα, σπουδῇ ποδός (*Hec.* 97). C'est ἀπὸ τοῦ ἑαυτῶν ἡσύχου βαδίσματος, de *leur* lente démarche, de *leur* lente allure, que les humains acquièrent un renom fâcheux. Méridier rend bien la pensée de la clausule, mais je ne sais s'il construit les mots comme je les entends (κτήσασθαι ἀπό). Cf. Hdt. 8.106 ἀπ' ἔργων κτησάμενε, Xén. *Cyr.* 1.6.11 κτᾶσθαι ἀπ' αὐτῶν 3.3.3, ἀπὸ τῶν λοιπῶν κτῶ, *Hier.* 8.2 ἀπὸ τῶν ἴσων κτᾶται, Platon *Leg.* 8.847 A, *Mén.* 91 D, Thuc. 2. 41. 2. Par conséquent, il me semble que la phrase dans notre passage se réfère à *l'allure* de tous ceux qui ne viennent pas ταχεῖ ποδί à l'appel de leurs amis et δι' αὐτὸ τοῦτο κινδυνεύουσι σεμνοὶ νομίζεσθαι. Il y a beaucoup de phrases prépositionelles comme κατὰ πόδας, παρὰ πόδα, ἐν ποσί, σὺν ποδί, mais on n'a jamais ἀπὸ ποδός. Quelquefois ces phrases nous paraissent un peu étranges. Hippolyte, par exemple, revient avec le *pied* de son père : σὺν πατρὸς μολών ποδί (*Hipp.* 661).

J'estime donc qu'il est évident que cette partie du passage veut dire πολλοὶ βροτῶν, διὰ τὸ ἡσύχως βαδίζειν καὶ μὴ σπουδῇ μολεῖν ῥάθυμοι ὄντες δύσκλειαν κτῶνται καὶ κακῶς κλύουσι, σεμνοὶ νομισθέντες.

δύσκλειαν καὶ ῥαθυμίαν

Si l'on est ῥάθυμος, κακοδοξότερος γέγονεν (Platon, *Min.* 321 A), οὐδεὶς γὰρ ἂν ῥάθυμος εὐκλεὴς ἀνήρ (Eur. *Fr.* 239). Chez Euripide l'adjectif se trouve deux fois, et le substantif deux fois. En prose, ils sont fréquents : ὦ ῥαθυμότατε Σώκρατες (Platon, *Théaet.* 166 A), ἐξὸν ῥαθυμεῖν, βούλεται πονεῖν (Xén. *An.* 2.6.5 ). Cf. Isoc. 16.29, Dem. 8.32 ; 49.75, Lycurg. 27. Isocrate associe μαλακία à ῥαθυμία, Démosthène ἀπονία καὶ ἀμέλεια, Platon πλημμέλεια, Thucydide (2.39.4) ῥαθυμίᾳ μᾶλλον ἢ πόνων μελέτῃ. Il est bien facile τὰ ῥαθυμότατα αἱρεῖσθαι (*Apol.* 45 D), et ἀπορραθυμεῖν (*Rép.* 449 C), mais par là on devient ἀκλεής (négatif) ou δυσκλεής (positif). Cf. Platon, *Lach.* 179 D, *Théaet.* 166 A, Antiph. *Fr.* 17 εὐκλείας καὶ τοῦ εὖ ἀκούειν, Thuc. 3.58.2 ἐπίπονον δὲ τὴν δύσκλειαν αὐτοῦ ἀφανίσαι. Pour la construction dans notre passage voir *I. T.* 676 δειλίαν γὰρ καὶ κάκην κεκτήσομαι, comme μωρίαν ὀφλισκάνω (Soph. *Ant.* 470). La forme juste est ῥαθυμία, non pas ῥᾳ-.

Pour finir, voici mon interprétation de l'énigme : ἐμέμψασθ' ἄν τί μοι εἰ δόμων ἐξῆλθον σχολῇ καὶ ἡσύχῳ ποδί· ἀφ' ἡσύχου ποδὸς γὰρ οἶδα πολλοὺς δύσκλειαν κτησαμένους· διὰ δὲ τὴν ἑαυτῶν ῥαθυμίαν σεμνοὶ φαίνονται εἶναι, ἀλλ' οὐ τοιοῦτοι φανήσονται ὄντες τῆς ἀληθείας φανερᾶς γενομένης, σεμνοὶ γὰρ ὡς ἀληθῶς οὐκ ἀναφανήσονται.

J. E. Harry.

Bard College
Columbia University.

# REMARQUES SUR LA STRUCTURE DE L'EXPOSÉ LIVIEN

## Essai d'une méthode d'analyse et d'interprétation littéraire appliquée a l'étude des chapitres 18 a 26 du livre XXX.

L'histoire est essentiellement, pour les Anciens, un genre littéraire, et Cicéron voit en elle un des domaines de l'orateur : *opus... unum hoc oratorium maxime*[1]. Mais il est entendu que le style historique diffère du style oratoire : celui-ci doit s'adapter avec souplesse à la nature des idées et des sentiments que l'orateur veut suggérer à ses auditeurs : il se caractérisera par la variété, passant sans effort de la noblesse à l'âpreté et de la période aux phrases hachées. L'historien, lui, n'a pas à tenir compte des réactions d'un auditoire réel, et son style sera uni, large, ample et régulier : *tracta quaedam et fluens expetitur... oratio*[2].

Or, s'il faut en croire Norden [3], nul mieux que Tite-Live n'a appliqué ces principes du style historique. Bornecque [4], de son côté, après avoir fait observer que l'histoire, œuvre littéraire, doit « avant toute chose, éviter les contrastes heurtés de style ou les disparates, et présenter une incontestable unité de ton », s'efforce de montrer que Tive-Live se conforme à cette exigence en récrivant de son style, au lieu de les reproduire littéralement, les discours des personnages historiques et les documents d'origine annalistique qu'il ne trouvait sans doute « pas tous écrits dans la même langue, ni du même style, ni avec une égale correction » dans ses sources.

Dans l'ensemble et à première vue, cette observation paraît fondée. Mais quand on entre dans le détail de l'exposé livien, on constate souvent une très grande diversité de style entre les différents chapitres d'un même ensemble narratif. Il y a probablement, à l'origine de cette diversité, des sources différentes ;

1. Cic., *De leg.*, 1, 2.
2. Cic., *Or.*, 66.
3. Norden, *Die antike Kunstprosa*, p. 235.
4. H. Bornecque, *Tite-Live*, p. 124.

mais si le principe d'unité artistique s'imposait à l'écrivain avec autant de rigueur qu'on veut bien le dire, Tite-Live devait imprimer à ces morceaux d'origine et de forme différentes la marque d'un style unique : cette « Kunstgriffe » [1], nous ne la trouvons dans bien des cas que par intermittences ; ainsi dans les chapitres du Livre XXX qui racontent les événements de l'année 203, depuis la fin de la lutte contre Syphax jusqu'au commencement de l'année 202 (chapitres 18 à 26). Nous nous proposons d'étudier ici la composition et le style de ces neuf chapitres, en suivant pas à pas l'exposé livien, en l'analysant au fur et à mesure dans le détail, en soumettant la présentation des faits et l'expression à une critique méthodique et continue, et en faisant ressortir au passage combien l'allure de l'exposé est changeante et sa qualité littéraire variable.

Voyons d'abord l'ensemble formé par les chapitres 18 et 19, 1-10 : ils racontent la défaite de Magon et l'évacuation de l'Italie du Nord par les Carthaginois. Cette notice est rattachée à ce qui précède par un lien très lâche : *eadem aestate qua haec decreta Romae et in Africa gesta sunt...* Le lieu de la bataille reste mal défini : *in agro Insubrum Gallorum*, et nous n'avons aucune idée de la nature du terrain ni de la situation respective des deux armées. Tite-Live se contente de dire : *P. Quintilius Varus praetor et M. Cornelius proconsul cum Magone Poeno signis conlatis pugnarunt.* Voilà une importante bataille qui flotte en l'air, si j'ose dire, et rien ne la rattache à un terrain quelconque. Enfin l'ordre de bataille est indiqué d'une façon très succincte : *praetoris legiones in prima acie fuerunt* ; *Cornelius suas in subsidiis tenuit, ipse ad prima signa equo advectus; proque duobus cornibus praetor ac proconsul milites ad inferenda in hostis signa summa vi hortabantur.*

A cette insuffisance dans la mise en place du combat s'opposent par la suite un grand luxe de détails et une franche verbosité dans la proposition de Quintilius à Cornélius, complaisamment développée au style direct. N'insistons même pas sur le fait que nous les avions laissés aux deux ailes et que tout d'un coup, *postquam nihil commovebant*, les voici l'un auprès de l'autre. Retenons seulement les paroles de Quintilius : *lentior, ut vides, fit pugna, et induratus praeter spem resistendo hostium timor, ac ne vertat in audaciam periculum est. Equestrem*

1. K. Witte, *Über die Form der Darstellung in Livius' Geschichtswerk* : Rh. Mus. LXV, 1910, p. 359.

*procellam excitemus oportet, si turbare ac statu movere volumus. Itaque vel tu ad prima signa proelium sustine, ego inducam in pugnam equites; vel ego hic in prima acie rem geram, tu quattuor legiones in hostem emitte.*

Nous n'avons guère là, semble-t-il, que du travail de bon écolier : au point de vue du style, l'auteur préfère ostensiblement la juxtaposition à la subordination, et la phrase est plutôt brève et entrecoupée, comme il est naturel dans la bouche d'un homme d'action. Mais cela ne va pas sans une certaine naïveté, ainsi dans l'incise : *lentior, ut vides, fit pugna.* Il y a des expressions imagées un peu voyantes, relevant peut-être de la langue technique mais bien faites pour ruiner l'impression d'unité qui doit caractériser, d'après Cicéron, le style historique. Ainsi *procellam equestrem excitare*; ainsi *turbare ac statu movere* [1]. Enfin l'expression *induratus praeter spem resistendo hostium timor* est recherchée, concise et vraiment trop littéraire pour appartenir au style parlé [2] ; de même, la prolixité et la symétrie de l'alternative *vel tu... vel ego...* surprennent dans une conversation où l'on use volontiers, en pareil cas, d'ellipses et de sous-entendus.

Puis le récit reprend ; Cornelius laisse à Quintilius le soin de choisir lui-même le commandement dont Quintilius lui avait laissé le choix : l'auteur n'est pas pressé d'arriver à l'essentiel ! Il prend encore la peine bien inutile de nous dire le prénom du fils que Quintilius emmène avec lui, *cui Marco praenomen erat, impigro iuvene* dont il ne sera plus du tout question dans la suite [3]. Et alors que tant d'indications indispensables font défaut, l'auteur traîne et s'attarde : *ad equites pergit, iussosque escendere in equos, repente in hostem emittit.*

Le combat commence : une phrase nette, d'un joli dessin : *tumultum equestrem auxit clamor ab legionibus additus.* Du récit qui suit retenons plusieurs traits de style et de langue fréquents chez Tite-Live. D'abord la tournure qui permet d'exprimer d'une façon pathétique cette simple idée : « tel fait faillit se produire, mais... » : 18, 6 : *nec stetisset hostium acies ni*

---

1. « *pro gradu. Forma sumpta e re gladiatoria* », dit le *Glossarium Livianum*, d'Ernesti-Schäfer. Claudius Quadrigarius (Aulu-Gelle *N. A.*, IX. 13, 16) emploie la même image : *statum Galli conturbavit.*

2. Tacite reprendra cette expression — ce qui ne prouve pas en faveur de sa clarté —, mais il ne la mettra pas dans la bouche d'un personnage qui parle. *Hist.*, II. 46.

3. Rupert dit plaisamment dans son édition *in usum Delphini* 1828, p. 10. 597 : « *Nescio cur tam notabile visum fuerit Livio, huic Marco praenomen fuisse, ut id posteritati non invidendum putaverit ; nam sufficiebat utique cum filio Marco* ».

*Mago* · · · ; 18,9 : *nec diutius tenuisset ni tertia decuma legio* . . . ; et 18,15 : *et longius certamen fuisset ni vulnere ducis* . . . Trois fois en un chapitre ! Tite-Live use habituellement de cette formule avec plus de discrétion. Notons aussi ce *magis* . . . *quam* . . . qui sert si souvent d'élégant à peu près pour remplacer un trop brutal « ainsi... et non autrement... » [1] : 18,8 *et peditum legio... pudore magis quam viribus tenebat locum.* Signalons enfin un cas d'« emploi arbitraire de plusieurs conjonctions copulatives différentes » [2] : *ad quorum stridorem odoremque et adspectum territi.*

Par ailleurs, le récit ne se fait remarquer ni par de grandes qualités ni par de grands défauts ; une certaine gaucherie à propos de l'efficacité relative de la cavalerie romaine : *ut permixtus, ubi cuspide uti et comminus gladio posset, roboris maioris Romanus eques erat, ita in ablatum paventibus procul equis melius ex intervallo Numidae iaculabantur.* Y a-t-il maladresse ou recherche littéraire dans le changement de construction *permixtus* . . . *in ablatum* et dans l'insertion de *procul* entre *paventibus* et *equis* alors qu'il porte logiquement sur *ablatum* ? En tout cas, ce n'est pas du meilleur Tite-Live.

La phrase est simple, par exemple : *Mago quoque ex subsidiis Gallos integrae legioni opposuit*, ou revêt la forme d'une période élémentaire du type conjonctive circonstancielle + ablatif absolu + principale : *in quos cum pila confertos coniecissent, nullo ferme frustra emisso omnis retro in aciem suorum averterunt.* Notons encore, ce qui est fréquent chez Tite-Live, l'ablatif absolu explicatif après la principale, dont l'action n'est ainsi motivée qu'après coup : *tum primum commota hostium acies, simul omnibus equitibus* . . . *effusis.* Un goût très marqué pour les participes, souvent mis en relief par leur place même et la distance qui les sépare du mot auquel ils se rattachent : *in quos cum pila confertos coniecissent...* ; *elephantos iam peditum acies turbantes invadunt...* ; *postquam femine transfixo cadentem auferrique ex proelio prope exsanguem videre...* La participiale *cadentem* est en somme mise sur le même plan que l'infinitif *auferri* et prend ainsi une grande importance.

Notons enfin, dans l'évocation de la blessure de Magon :

---

1. Ainsi, en XXII. 46, 5 Tite-Live dit que les Espagnols ont l'habitude de *punctim magis quam caesim petere hostem.* Polybe dit de l'épée espagnole dans le passage correspondant : οὐκ ἔλαττον τὸ κέντημα τῆς καταφορᾶς ἴσχυε πρὸς τὸ βλάπτειν III. 114,3.

2. O. Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live.* 1884, p. 278.

*femine transfixo... auferri... prope exsanguem* un certain réalisme plutôt rare chez Tive-Live.

Dans l'ensemble, le combat se déroule d'une façon pathétique : l'intérêt est adroitement ménagé jusqu'au moment où Magon est mis hors de combat, ce qui fait écrouler toute résistance. La présentation et le style sont donc, pour le combat proprement dit, plus satisfaisants que pour les préliminaires de la rencontre et la démarche de Quintilius.

Après avoir indiqué le chiffres des pertes, Tite-Live expose les conséquences de la victoire romaine : ce début du chapitre 19 ne ressemble guère au chapitre 18 ; nous y trouvons, comme dans les bonnes pages de Tite-Live un exposé des faits clair et rapide, allant droit au but, et disant tout ce que nous devons savoir pour comprendre l'évolution des événements.

Une touche poétique au début : *Mago proximae silentio noctis profectus...* ; poétique parce que ce départ dans le silence de la nuit frappe l'imagination ; poétique aussi par l'ordre des termes : *silentio* opère la disjonction des deux termes habituellement joints et attire l'attention moins sur *proximae* comme il arrive en pareil cas [1], que sur lui-même.

La phrase du § 2 est un modèle d'exposé : *ibi* (*in Liguribus Ingaunis*) *eum legati ab Carthagine paucis ante diebus in sinum Gallicum adpulsis navibus adierunt, iubentes primo quoque tempore in Africam traicere* ; phrase dense et d'une agréable précision ; l'esprit du lecteur est satisfait. Le reste de la communication des délégués est brièvement et adroitement indiqué par deux propositions au style indirect — ce qui est fréquent chez Tite-Live. On y remarque même, comme en d'autres chapitres de Tite-Live au style indirect, que le passage du temps historique *adierunt jubentes* à un temps de la série du présent *obtineant* est ménagé par l'intermédiaire d'un infinitif futur *facturum* [2].

Suit une longue phrase, de construction curieuse et un peu tendue : quatre participiales en apposition au sujet *Mago*, et deux ablatifs absolus, condensant dans un raccourci assez chargé les hésitations, les motifs, la décision du chef Carthaginois et sa fin dramatique et pitoyable : *Mago, non imperio modo senatus periculoque patriae motus sed metuens ne victor hostis moranti ins-*

---

1. Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin*, p. 300, § b.
2. Ce que M. Juret dit des précautions de César en pareil cas est souvent vrai aussi de Tite-Live, Cf. *Système de la syntaxe latine*, 1926, p. 391.

*taret Liguresque ipsi relinqui Italiam a Poenis cernentes ad eos quorum mox in potestate futuri essent deficerent, simul sperans leniorem in navigatione quam in via iactationem vulneris fore et curationi omnia commodiora, impositis copiis in naves profectus vixdum superata Sardinia ex vulnere moritur.* Nous avons là un type de phrase intéressant, correspondant à la liquidation rapide mais complète d'une situation donnée.

Puis nous apprenons que plusieurs de ces bateaux furent pris par les Romains. Enfin, phrase de clôture : *Haec terra marique in parte Italiae qua iacet ad Alpis gesta.*

Dans la suite, Tite-Live fait le bilan de l'activité du consul C. Servilius comme il vient de le faire pour le préteur et le proconsul. Mais il ne trouve guère qu'un fait intéressant : la libération du père du consul, prisonnier des Boiens, et le procès de son fils qui avait été tribun de la plèbe alors que le père, magistrat curule, n'était pas mort. Là encore, résumé rapide et suffisant, qui semble bien porter la signature de Tite-Live, par la structure de la phrase (sujets, trois ablatifs absolus étoffés d'une parenthèse et d'une relative, apposition développée, enfin le verbe), par la formule qui lui est chère *privato magis quam publico decore insignis*, et par cette aisance, cette distinction naturelle de Tite-Live lorsqu'il résume en deux ou trois relatives ou conjonctives un débat au Sénat ou à l'assemblée du peuple.

Après quoi, il faut bien faire le bilan de l'activité de l'autre consul, Cn. Servilius. Mais la matière est décidément de moins en moins intéressante : une liste de villes du Bruttium récupérées par les Romains [1], et une bataille entre le consul et Hannibal ; mais *obscura eius pugnae fama est* : Tite-Live la mentionne seulement, et s'étonne que si elle a fait 5.000 morts comme le dit Valerius Antias, on ait pu inventer pareil mensonge ou passer sous silence un combat de cette gravité. Et Tite-Live se hâte vers le départ d'Hannibal pour l'Afrique, qui va l'inspirer davantage.

En somme, les différentes parties de ces chapitres 18 et 19 sont très inégales au point de vue artistique : pour les préliminaires du combat, présentation des faits insuffisante, incertitude et flottement ; le style ne vaut pas mieux. L'allocution de Quin-

1. Tite-Live oublie que d'après ce qu'il a dit au livre XXIX. 38, 1, Consentia, Clampetia *et ignobiles aliae civitates* sont entre les mains des Romains depuis l'année précédente. Sans doute a-t-il changé de source, et ces faits méritent, à son avis, peu d'importance.

tilius manque de naturel dans l'argumentation, malgré les bonnes intentions de l'auteur ; le style est à la fois recherché et naïf. Après des détails saugrenus et languissants, le récit du combat proprement dit se relève un peu, devient moins traînant ; il n'y a plus d'extravagance grossière dans la présentation des faits ; le style devient plus livien, mais d'un Tite-Live de seconde zone, si j'ose dire, celui qui reconstruit selon toutes les règles de la vraisemblance les péripéties d'un combat sans nous donner l'impression que les choses se sont vraiment passées ainsi. Avec la fin dramatique de Magon et le procès de Servilius, nous retrouvons la plénitude du style et l'art de tout dire sans trop de mots, qui caractérisent le meilleur Tite-Live. Enfin, passage de transition, qui n'intéresse pas du tout Tite-Live et dont il se débarrasse rapidement.

Ainsi, dès maintenant nous constatons le manque d'unité de ton et les disparates de style. Il semble que Tite-Live n'a pas toujours pris la peine de récrire de son style les discours et les faits qu'il trouvait dans ses sources. Cette impression première sera confirmée par la suite de notre analyse.

Poursuivons notre étude stylistique. Le chapitre 20 est, au point de vue de la présentation et du style, parfaitement réussi. Hannibal quitte l'Italie sur l'ordre de Carthage ; d'abord un prélude qui donne le thème général : *frendens gemensque ac vix lacrimis temperans*... Puis la réplique aux délégués Carthaginois, pleine d'amertume et d'indignation contenue ; nous retrouvons dans la colère d'Hannibal contre Hannon la thèse chère à Tite-Live d'une violente opposition, à Carthage même, du parti pacifiste contre les folles entreprises des Barca ; et dans le récit du massacre des Italiens au temple de Junon Lacinia, la cruauté et l'impiété d'Hannibal, déjà notées par l'historien dans son portrait du Livre XXI ; l'indignation de Tite-Live, encore contenue dans les mots *inviolatum ad eum diem*, éclate dans *foede interfectis*. Enfin reparaît, accompagné d'une pitié méprisante de l'auteur, le thème de la grande erreur stratégique d'Hannibal qui n'a pas su profiter de sa victoire de Cannes ; mais cette fois-ci, c'est Hannibal qui s'en prend à lui-même : *in se quoque ac suum ipsius caput exsecratum*... Le chapitre s'achève, comme la première partie du chapitre 19 par une phrase de clôture, mais plus dense et plus évocatrice : elle forme adroitement écho à la première phrase du chapitre : *haec accusans querensque ex diutina possessione Italiae est detractus*.

Le style est digne de la grandeur de la scène, et porte bien la

marque de Tite-Live. Sans compter la liaison *frendens gemensque ac... temperans*, notons l'abondance des participes : *Iunonis delubrum inviolatum ad eum diem*, — *quemquam alium exilii causa relinquentem*, — *Hannibalem hostium terra excedentem* ; notons aussi la phrase centrale, d'un dessin curieux, anti-cicéronien au possible : d'abord un ablatif absolu étoffé d'une relative assez ample, avec le *magis... quam* familier à Tite-Live, puis la principale, assez courte, mais flanquée aussi d'une relative, et un deuxième ablatif absolu en fin de phrase, élargi par une conjonctive de cause supportant elle-même une proposition infinitive et prolongée par une participiale : *Itaque inutili militum turba praesidii specie in oppida Bruttii agri, quae pauca magis metu quam fide continebantur dimissa, quod roboris in exercitu erat in Africam transvexit multis Italici generis quia in Africam secuturos abnuentes concesserant in Iunonis Laciniae delubrum inviolatum ad eum diem in ipso templo foede interfectis.*

Il y a un air de ressemblance entre ce chapitre 20 et le début du chapitre 19, mais nous y trouvons un autre trait livien, nouveau celui-là, la fermeté du style due aux oppositions que le sujet lui-même suggérait à l'auteur : *non populus Romanus... sed senatus Carthaginiensis* ; *patriam... relinquentem, hostium terra excedentem* ; *Scipionem ire... ausum, se... consenuisse.* Signalons enfin le bel équilibre entre ce qui est style direct, récit, et méditation rapportée au style indirect.

Ainsi ce chapitre 20 ne révèle rien que de grand, d'original et de conforme aux idées morales et aux thèses de Tite-Live[1]. Exploitation artistique d'une situation éminemment intéressante, exploitation poussée, mais sans excès déplaisant, sans la prolixité, sans la puérilité, sans les insuffisances du début de la bataille contre Magon. Nous avons retrouvé, mieux encore qu'au début du chapitre 19, le grand écrivain si totalement absent du début du chapitre 18 et de la fin du chapitre 19.

Il disparaît de nouveau, semble-t-il, dans le chapitre 21 qui constitue à proprement parler un raccord. Après l'indication du départ d'Hannibal, Tite-Live trouve probablement dans ses sources plusieurs notices : nouvelles de la guerre, arrivée de délégations et autres incidents d'intérêt secondaire ; toutefois il ne se croit pas en droit de les passer sous silence : malgré l'ampleur

1. Tite-Live dit ailleurs du temple de Junon Lacinia : *templum augustissimum quod non Pyrrhus non Hannibal violasset*. Mais c'est bien après, au livre XLII (3.16).

de son « *immensum opus* », il leur fait place dans son récit, mais sans leur appliquer les règles du genre historique, sans leur donner un développement artistique.

L'indifférence de Tite-Live apparaît d'abord dans la présentation fort imprécise au point de vue chronologique de chacune des trois parties qui constituent ce chapitre : *Romam per eos dies... Per eosdem dies...*, *Mentio deinde facta...* Dans la première, il s'agit de la joie causée par l'annonce du départ d'Hannibal et de Magon, joie mêlée d'inquiétude parce qu'on les a laissé partir trop facilement et que tout le poids de la guerre va maintenant porter sur un seul chef et une seule armée ; il y avait là matière à un beau développement : l'allégresse générale, les courants d'opinion contradictoires, les arguments qui s'affrontent, l'angoisse qui étreint malgré tout les citoyens clairvoyants... ! En somme, une page comparable à celles de XXVII 40 et 44, où Tite-Live décrit l'état d'esprit à Rome avant la bataille du Métaure ; et c'eût été une belle réplique à la scène du départ d'Hannibal. En fait, nous n'avons que quelques pauvres phrases sans émotion, un schéma sec, réduisant les faits à leur plus simple expression. Par contre, nous trouverons plus loin, au chapitre 28, le beau développement — et du meilleur Tite-Live ! — dont ce début du chapitre 21 constitue à l'avance le canevas, — canevas fort décevant ici car il donne un faux départ ; et de toute façon il fait double emploi avec une bonne partie du chapitre 28.

Le paragraphe suivant, sans lien avec le précédent, raconte le bon accueil réservé à une délégation de Sagonte venue livrer à Rome des recruteurs carthaginois arrêtés en Espagne : bon style de compte rendu officiel ; aucune personnalité ; son seul mérite est de faire dire à la phrase le plus de choses possible sans qu'elle soit lourde ou embrouillée.

La troisième partie, qui aboutit à des actions de grâces pour le départ d'Hannibal, pourrait être rattachée logiquement au mot *laetitiam* du début de ce chapitre ; mais la notion de joie ayant disparu sous l'impression dominante d'inquiétude, il n'y a pas de lien sensible entre le premier et le troisième paragraphes, d'autant moins que le deuxième nous parlait de tout autre chose. Par son contenu, le troisième paragraphe fait penser à ce début puéril et un peu scolaire du chapitre 18 : les plus âgés des sénateurs s'indignent qu'on ne songe pas à remercier les Dieux d'avoir débarrassé l'Italie d'Hannibal, alors que sa venue avait provoqué tant d'affolement. Le rappel des manifestations de la peur est déclamatoire et surchargé, avec quelque chose de tour-

menté, d'agité qui ne rappelle guère le beau style livien : ce dernier sait être, en effet, comme Cicéron l'exige du style historique, *tracta* et *fluens* tout en étant pathétique. Voici le morceau : *transitu in Italiam Hannibalis quantum terroris pavorisque esse meminisse ; quas deinde clades, quos luctus incidisse ! visa castra hostium e muris urbis ; quae vota singulorum universorumque fuisse ! quotiens in conciliis voces manus ad caelum porgentium auditas* — (tendance au réalisme de convention, gestes excessifs, un peu ridicules) —, *en umquam ille dies futurus esset quo vacuam hostibus Italiam bona pace florentem visuri essent !* L'expression *en umquam* est vivante et pittoresque, mais plutôt familière : c'est un mot de la langue des comiques, plusieurs fois employé d'ailleurs dans la première décade [1].

Notons enfin une certaine complication dans la phrase *adeo ne advenientem quidem gratiam homines benigne accipere, nedum ut praeteritae satis memores sint.* Cet emploi de *adeo* est lui aussi fréquent dans la 1re décade [2], surtout au livre II, mais ici l'addition de la proposition *nedum ut* complique et surcharge la pensée. Il est aussi surprenant que, sans le moindre essai de justification des errements critiqués, on passe brutalement de la situation résumée dans la phrase *nec esse qui deis grates agendas censeant* à la soudaine unanimité un peu théâtrale *conclamatum deinde ex omni parte curiae est uti referret P. Aelius praetor...*

Ainsi, dans tout ce chapitre 21 (1-10) l'exposé semble aller à la dérive, l'expression est inégale, et, dans la troisième partie, la présentation des faits peu convaincante. Ce qui rend plus sensible l'infériorité artistique de ce passage, c'est qu'il suit et précède des morceaux fort bien construits et traités de main de maître.

Le passage suivant, 21, 11 à 22, 8, raconte l'arrivée des plénipotentiaires Carthaginois dirigés sur Rome par Scipion, leurs explications et leur requête au Sénat, puis après retrait des Carthaginois les délibérations du Sénat aboutissant au refus de la

---

1. IV. 3,10 ; IX.10, 3 ; X. 8, 10.

2. Dans son étude « *Die Entwickelung des liv. Stiles* ». Archiv fur lat. Lexikogr. und Gramm., 1898 p. 70, S. G. Stacey étudie cet emploi de *adeo* en épiphonème. Il en relève 33 exemples dans la 1re décade, 9 dans la 3e, 3 dans la 4e. Cet emploi n'est pas cicéronien ; le premier exemple se trouverait chez Virgile, Georg. II, 272.

Stacey ne parle pas dans son étude, sauf erreur, de *en umquam*.

paix et au renvoi des plénipotentiaires. Tout cet ensemble est cohérent [1], harmonieux et digne d'un grand écrivain.

Il se déroule logiquement : d'abord une précision intéressante, rapidement indiquée, sans vain étalage d'érudition : *quibus vetitis ingredi urbem hospitium in villa publica, senatus ad aedem Bellonae datus est.* Cela dit, Tite-Live résume au style indirect la thèse carthaginoise : elle est contredite par la réalité des faits, mais les plénipotentiaires sont dans leur rôle quand ils essayent d'innocenter les Carthaginois et de faire trouver leur compte bon ; bel exemple d'un genre d'exposé dans lequel Tite-Live triomphe : le résumé au style indirect d'un état d'esprit, d'une thèse, d'une argumentation, d'un débat, le tout solidement charpenté (*non modo... sed quoque...* ; *nec solum... sed etiam...* ; *si quis vere aestimet...* ; *itaque...*) se développant régulièrement, disant tout l'essentiel avec le minimum de mots, et sans la moindre obscurité.

Après quoi une phrase ample et nourrie, de forme périodique, expose comment on procède, selon la tradition, à un complément d'information, comment les questions posées par les sénateurs contemporains du traité de Lutatius ne reçoivent des Carthaginois aucune réponse satisfaisante, et comment le Sénat réagit : *conclamatum ex omni parte curiae est Punica fraude electos...* ; Nous retrouvons mot pour mot l'expression du chapitre 21, mais elle est ici parfaitement justifiée car il s'agit d'un cri d'indignation spontané : « *Punica fraude* ! » — exclamation conforme à la thèse constante de Tite-Live, et d'ailleurs juste en cette occasion.

La discussion qui s'ouvre ensuite au Sénat est pleine de dignité et de grandeur : aucune formule bizarre, aucun terme naïf insolite ou pittoresque ne détourne sur lui l'attention du lecteur. Pour chacun des orateurs successifs, M. Livius, Q. Metellus, M. Valerius Laevinus, Laelius et Fulvius, c'est le triomphe du

---

1. Sans doute fait-on remarquer plusieurs contradictions entre ce passage et les chapitres 16 et 17 : Laelius, déjà parti, est rappelé quand on apprend l'arrivée des plénipotentiaires ; au contraire, d'après 17, 2, *censuerunt Laelium retinendum donec legati Carthaginienses venirent.* Ces plénipotentiaires eux-mêmes semblent bien être les mêmes que ceux que Scipion a reçus, puisqu'ils tiennent au Sénat *orationem eandem fere quam apud Scipionem habuerunt* ; au contraire d'après 16, 14-15, Scipion ayant admis le principe d'un armistice, Carthage envoie *legatos alios ad Scipionem ut indutias facerent, alios Romam ad pacem petendam.* Mais entre-temps, Laelius a pu avoir d'autres raisons de presser son départ, et les Carthaginois ont pu, pour une raison ou pour une autre, modifier leur décision première de faire partir deux missions distinctes. Et même s'il faut admettre un changement de sources entre les chapitres 16-17 et 21-22, cela n'altère en rien la cohérence interne du passage qui nous intéresse.

résumé au style indirect, que nous venons de définir, avec en plus une fermeté et une énergie qui répondent bien à la profonde conviction des opinants et à la gravité du débat. Et encore, sans monotonie : les deux premiers avis laissent transparaître, sous la forme du style indirect, de belles périodes cicéroniennes, tandis que les deux autres procèdent par juxtaposition de courtes phrases avec tendance à l'asyndète; ces deux genres sont justifiés, car on instruit ici le procès des Carthaginois, et le style oratoire, surtout pour l'éloquence judiciaire, admet aussi bien les κόμματα que la période [1].

Donc ici encore, passage bien composé et bien écrit : rien de piquant, de forcé, d'inattendu. Au contraire, sobriété, aisance et dignité. Pour la qualité littéraire, ces chapitres 22 et 23 rejoignent le chapitre 20.

Dans la notice suivante, Tite-Live indique les manœuvres du consul Cn. Servilius pour s'attribuer le mérite du départ d'Hannibal, et son rappel à l'ordre. Ce passage est mal rattaché à ce qui précède : *per eos dies*... dit-il, ce qui rappelle le *per eosdem dies*... des paragraphes décousus du chapitre 21. Par ailleurs, cette notice appelle peu d'observations : c'est un exposé simple et suffisant de faits peu importants, sans naïveté, sans effets suspects : un compte rendu officiel. Tite-Live a l'air d'avoir encore eu ces faits à signaler avant d'en finir avec l'année 203 à Rome. Voilà qui est fait, du moins il le semble. Seulement cette notice nous intéresse beaucoup moins que les débats du chapitre 23 ; elle provoque un relâchement de l'attention du lecteur, alors qu'aussitôt après nous retrouvons des faits d'intérêt capital.

Ainsi Tite-Live nous fait passer avec désinvolture par des hauts et des bas, — qu'il pouvait éviter peut-être en joignant ce paragraphe de liquidation à ceux du chapitre 21 : ce n'est sans doute pas trop demander à un auteur qui se contente de précisions chronologiques du genre de *per eosdem dies*...

Nous nous transportons maintenant en Afrique, et pour des faits dramatiques : un convoi de navires romains jeté à la côte par la tempête en face de Carthage est pillé par les Carthaginois.

---

1. Cic. *Or*, 207 : L'avocat doit jouer soit des uns soit de l'autre selon la partie de la plaidoirie où il en est. Dans notre passage de Tite-Live, il s'agit de plusieurs orateurs, et les différences de style tiennent davantage à des différences de caractère qu'à des différences de matière. En tout cas, Tite-Live ne se conforme heureusement pas à la prescription cicéronienne : *in historia et in eo quod appellamus* ἐπιδεικτικόν, *placet omnia dici illa circumscriptione ambituque*...

Scipion proteste : ses envoyés échappent à grand peine à la fureur de la foule ; au retour ils sont assaillis par des croiseurs carthaginois mais parviennent à se sauver. Là-dessus, arrivée au camp romain des plénipotentiaires carthaginois retour de Rome : Scipion s'abstient de représailles et les renvoie à Carthage mais se prépare à combattre. Enfin Hannibal débarque en Afrique. Tel est le contenu des chapitres 24, 5-12 et 25.

Dès le début, exposé net et rapide[1] ; le désastre est bien amené : *primo destituit ventus, deinde versus in Africum turbavit ac passim naves disiecit.* Mise en place excellente ; données géographiques très précises : *pars maxima ad Aegimurum — insula ea sinum ab alto claudit in quo sita Carthago est, triginta ferme millia ab urbe —, aliae adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas. Omnia in conspectu Carthaginis erant.* Quelle différence avec la mise en place du combat contre Magon !

Puis Tite-Live imagine — un peu trop en Romain — l'effet produit à Carthage par cette aubaine imprévue : *itaque ex tota urbe in forum concursum est ; magistratus senatum vocare ; populus in curiae vestibulo fremere...* C'est comme à l'annonce de la défaite de Trasimène : *concursus in forum populi est factus... cum turba in comitium et curiam versa magistratus vocaret* (XXII. 7, 6), ou de la victoire du Métaure : *tantoque certamine ac tumultu populi ad fores curiae concursum est* (XXVII. 50, 9).

L'exposé a une allure excessivement rapide : on constate l'agitation populaire sans que Tite-Live l'ait motivée explicitement : nous avons bien deviné qu'il s'agit de piller les bateaux échoués, mais Tite-Live ne le dit pas : il n'a pas l'air — ici — de vouloir perdre de temps.

Puis dans une phrase périodique de construction normale, mais avec parenthèse — *necdum enim dies exierat* —, Tite-Live résume adroitement la thèse des gens prudents, le débat, la décision finale. Une courte phrase de récit, dense et concise, nous apprend comment cette décision fut exécutée.

Jusqu'ici l'exposé est satisfaisant ; il y a bien un transfert

1. Les éditeurs sont gênés par le *et ex Sardinia...* qui introduit le récit de l'heureuse traversée du convoi parti de Sardaigne avec Lentulus. Il est peut-être inutile, pour l'expliquer, de recourir à un changement de sources : ce *et* peut s'expliquer non par rapport à ce qui précède mais par rapport à ce qui suit ; un deuxième convoi part de Sicile avec Cn. Octavius, et c'est celui qui s'échouera devant Carthage. Tite-Live a commencé son récit par un *et* auquel devait répondre un deuxième *et* pour l'autre convoi ; mais en cours de route, il change de construction, et dit avec plus de vivacité : *Cn. Octavio CC onerariis XXX longis navibus ex Sicilia traicienti non eadem fortuna fuit.*

inquiétant d'usages romains à Carthage, mais Tite-Live est coutumier du fait. Par ailleurs, Diodore et Appien donnent comme raison du pillage une famine qui sévissait alors : τοῖς Καρχηδονίοις σιτοδείας ἐμπεσούσης (Diodore, XXVII. 11) ; καὶ τὸν λιμὸν ἔφασαν ἐνοχλεῖν ὑπὲρ τὰς παραβάσεις (Appien, *Lib.* 34). Tite-Live dit seulement, non sans noblesse : *fremere ne tanta ex oculis manibusque amitteretur praeda*. Cette famine fait mieux comprendre la capitulation des gens raisonnables devant ces ventres affamés ; mais Tite-Live, qui a une haute idée de son art, semble éviter de propos délibéré les détails bas ou trop réalistes ; il accorde en général moins d'importance que Polybe aux problèmes du ravitaillement en vivres ; et c'est ainsi sans doute qu'il ne reprend pas le détail de la famine. Cette attitude est plus conforme à ce que nous savons de Tite-Live que celle qui consiste à s'embarrasser de détails oiseux, pittoresques ou réalistes comme ceux du chapitre 18, *equo invectus, cui Marco praenomen erat, impigro iuvene, femine transfixo, prope exsanguem...*

Dans la suite, l'exposé devient tellement rapide qu'on en éprouve quelque gêne, d'autant plus qu'on dispose ici du récit de Polybe : il représente une tradition profondément différente de celle de Tite-Live malgré certaines similitudes d'expression, mais surtout il est cinq fois plus long ! D'abord Tite-Live dit bien, en peu de mots tout ce qu'il faut savoir ; sa phrase du § 2 représente bien le type de phrase historique qui consiste à donner, dans une participiale amorçant un ensemble au style indirect, l'exposé des motifs, puis dans la principale au parfait la décision et l'exécution. Mais bien vite Tite-Live brusque les choses, comme au chapitre précédent, et plus gravement ; Scipion a envoyé sa mission de protestation : *qui cum multitudinis concursu prope violati essent, nec reditum tutiorem futurum cernerent, petierunt a magistratibus quorum auxilio vis prohibita erat, ut naves mitterent quae se prosequerentur*. Pourquoi cette explosion de la colère populaire ? n'ont-ils rien dit, rien fait ? Diodore n'en dit pas plus que Tite-Live ; Σκιπίων ἀπέστειλε πρὸς Καρχηδονίους πρέσβεις, οἱ δ'ὄχλοι παρ'ὀλίγον αὐτοὺς ἀνεῖλον (XXVII, 12). D'après Appien, les Carthaginois veulent arrêter et retenir les envoyés de Scipion jusqu'au retour de leur propre ambassade à Rome, mais Hannon et Asdrubal le Bouc les arrachent à la foule : schéma assez satisfaisant. Polybe de son côté reproduit longuement au style indirect puis au style direct les reproches des Romains, donne les raisons du Sénat carthaginois et sa décision de renvoyer les Romains sans réponse ; mais ils ne sont pas du tout menacés pendant leur séjour à Carthage. Ce schéma

est sans doute le plus proche de la réalité ; en tout cas l'exposé de Tite-Live est tout à fait insuffisant :

*... brevis esse laboro, Obscurus fio...* »

Cela ne va pas toujours jusqu'à l'obscurité, mais l'effort est trop sensible ; ainsi dans : *datae triremes duae, cum ad Bagradam flumen pervenissent, unde castra Romana conspiciebantur, Carthaginem rediere* ; le participe *datae* remplace naturellement une conjonctive temporelle, mais en tête de phrase le tour ne paraît pas heureux. Trop de faits et même tout un débat en raccourci dans la phrase suivante, qui manque d'air : *ex ea tres quadriremes... adgressae sunt.* Puis une phrase de structure tripartite : *neque rostro ferire celeritate sua praelabentem poterant* —, dont le dessin est joli, avec sa participiale explicative... comme chez Polybe : τρῶσαι μὲν οὐχ οἷοί τ'ἦσαν ὑποχωρούσης τῆς νεώς —, *neque transilire armati ex humilioribus in altiorem navem* — qui paraît tout bonnement conclu du fait que des quadrirèmes attaquent une quinquérème —, *et defendebatur egregie* — c'est, semble-t-il, la vraie raison qui empêche de monter à l'abordage — et Tite-Live ajoute *quoad tela suppeditarunt* ; quand les traits viennent à manquer, les bateaux sont près de la terre et n'ont plus qu'à s'échouer ; tout le monde est ainsi sauvé. Cette coïncidence pathétique entre le moment où ils n'ont plus de traits et l'apparition du rivage ami est un peu trop bien combinée pour ne point paraître suspecte : le récit de Tite-Live est redevenu contestable, dans tout ce chapitre 25, comme dans le chapitre 18.

Les dernières phrases, encore fort denses, prêtent moins à discussion, et la loyauté de Scipion trouve sa digne expression dans des subordonnées amples, pleines d'élévation morale et de tranquille assurance ; à ces subordonnées s'oppose adroitement une principale où reparaît le chef ferme et décidé ; mais il n'est peut-être pas très adroit de rejeter dans un ablatif absolu l'importante décision du renvoi des ambassadeurs : *quibus Scipio, etsi non indutiarum fidem modo a Carthaginiensibus sed jus etiam gentium in legatis violatum esset, tamen se nihil nec institutis populi Romani nec suis moribus indignum in iis facturum esse cum dixisset, dimissis legatis, bellum parabat.* Une telle sobriété est, au point de vue artistique, plus puissante que les inventions de Diodore et même que le récit circonstancié, beaucoup plus détaillé et peut-être plus vrai de Polybe (XV. 4, 5-12).

Le paragraphe suivant raconte l'arrivée d'Hannibal sur la terre d'Afrique : il est extravagant. D'abord, aucune liaison avec

ce qui précède, aucune précision chronologique : *Hannibali iam terrae adpropinquanti...* Avant ou après l'acte de piraterie ? on n'en sait rien, et cependant c'est important ! Polybe donne même la présence d'Hannibal comme la principale raison du refus de répondre à la protestation de Scipion.

Continuons : *iussus e nauticis unus escendere in malum, ut specularetur quam tenerent regionem, cum dixisset sepulcrum dirutum proram spectare, abominatus praetervehi iusso gubernatore ad Leptim adpulit classem.* Voilà un détail pittoresque, vivant et amusant : un matelot grimpe au mât pour reconnaître la côte qui est en vue. Si encore c'était pour pouvoir crier « terre ! » avant les autres ! Mais il s'agit d'identifier le point de la côte en vue duquel on est. Il semble que si l'identification était possible du haut du mât, elle l'était aussi depuis le pont du bateau ! Invention ingénieuse peut-être, mais naïve ; l'auteur a raisonné selon la vraisemblance, et le résultat manque de vérité. Au surplus, c'est un de ces détails réalistes — ou faussement réalistes — que Tite-Live évite généralement comme contraires à la dignité de l'histoire.

Enfin la phrase est surchargée, et maladroitement construite : *Hannibali*, complément de *dixisset*, reparaît comme sujet dans la principale : *abominatus... adpulit*. Tite-Live introduit souvent un récit selon un schéma de ce genre, par exemple : *Venientibus Illyricis Perseus... profectus... occurrit* (XLIV. 23, 7). Mais il ne nous a guère habitués au chassé-croisé de participes de cas différents que nous trouvons dans cette phrase bourrée à l'excès.

Ajoutons que ce paragraphe, et le chapitre 20 dont il est la suite, forment à distance diptyque avec la description du voyage de Scipion de Sicile en Afrique (XXIX. 27). Mais il n'est de la veine ni du chapitre XXX. 20, ni du chapitre XXIX. 27.

Contrairement à ce qu'on pouvait croire depuis le chapitre 24, 1-4, Tite-Live n'en a pas encore fini avec l'année 203. Sans doute a-t-il trouvé, — peut-être en jetant un coup d'œil sur d'autres sources —, des faits qu'il croit devoir indiquer en les résumant rapidement, et il les place là, sans raison, en vertu du principe du moindre effort, au lieu de les joindre aux précédents passages de liquidation. Aucun lien, d'ailleurs, entre ces quatre notices, et aucune unité de style.

Voici d'abord, en une longue phrase un peu chargée, mais de structure assez nette, le résumé d'un débat sur les plaintes des villes grecques contre Philippe de Macédoine. Les deux courtes phrases qui suivent, contenant des renseignements qui n'ont pu prendre place dans la grande phrase de résumé, ont la séche-

resse du compte rendu officiel et semblent le reproduire purement et simplement : *Missi C. Terentius Varro, C. Manilius, M. Aurelius. Iis tres quinqueremes datae.* Ici, Tite-Live ne récrit pas du tout de son style les documents de ses sources !

Puis un bilan, bizarre par son contenu mais traditionnel, de l'année : incendie, crue, prix de la vie — non sans lourdeur pour le dernier fait : *annonae vilitate... praeterquam quod pace omnis Italia erat aperta, etiam quod magnam vim frumenti ex Hispania missam... discripserunt.*

Ensuite, éloge funèbre de Fabius Maximus : courte notice, mais de grand style. Elle se recommande d'abord par une légère touche d'esprit critique : *si quidem verum est...* ; beaucoup d'élégance dans le commentaire du surnom de Maximus : *dignus tanto cognomine, vel si novum ab eo inciperet* ; une grande aisance dans l'expression, et de la vigueur (avec un chiasme) : *superavit paternos honores, avitos aequavit* ; une véritable « sententia » : *sed omnia aequare unus hostis Hannibal potest* ; une grande délicatesse dans le rappel des critiques : *cautior tamen quam promptior hic habitus*, débat difficile dont Tite-Live se tire avec adresse en citant le mot d'Ennius : *unum hominem nobis cunctando rem restituisse.*

Ce beau morceau rend encore plus plate la dernière notice, dans laquelle Tite-Live enregistre des reprises de *Ludi Romani* et *Plebei*, la nomination du prêteur, et l'incertitude des sources sur la question de savoir si les élections furent présidées par le consul ou par un dictateur nommé à cet effet. Le chapitre 27, enfin, aborde pour de bon les événements de l'année 202.

Dégageons les enseignements de notre étude de ces neuf chapitres :

D'abord, constatation générale, l'exposé de Tite-Live est très inégal au point de vue de la présentation des faits comme au point de vue du style : les faiblesses de l'une coïncident généralement avec l'infériorité de l'autre, et l'on peut définir plusieurs types d'exposé livien :

1. — Le récit contestable, mal mis en place, sans contact avec la réalité, parfois naïf, conduit sans régularité, tantôt incomplet, tantôt prolixe, paré d'ornements un peu scolaires et révélant de bonnes intentions (discours, détails curieux, amusants, pittoresques, d'un réalisme suspect). Le rythme est agité, la phrase courte, hachée, sans ampleur. A ce type appartiennent la bataille contre Magon (en partie), le débat sur l'ingratitude du Sénat (21, 6-10), l'arrivée d'Hannibal en Afrique (23, 11-12).

2. — Le beau développement livien, d'allure rapide, mais suffisamment explicite, allant droit au but d'un cours régulier et serein, caractérisé par la plénitude et la densité de la phrase, les analyses morales et les oppositions de thèses au style indirect, appuyé sur des phrases périodiques parfois cicéroniennes, souvent plus originales et proprement historiques avec emploi intensif de participiales. A ce type appartiennent selon toute vraisemblance la méditation d'Hannibal quittant l'Italie (20), les débats sur les propositions de paix Carthaginoises (22-23), l'affaire des bateaux romains pillés devant Carthage — avec quelques restrictions — (24, 5-12 et 25, 1-10), l'éloge funèbre de Fabius Maximus (26, 7-10) et, avec des réserves, l'exposé des conséquences de la défaite de Magon (19, 1-6).

3. — La transcription pure et simple, des notices officielles, extraites des Fastes consulaires, des *Annales Maximi* ou d'un annaliste intermédiaire, sans la moindre « exornatio » : phrases courtes, juxtaposées, énumérant avec sécheresse et monotonie des faits d'ordre intérieur ; les paragraphes 5-6 et 11 du chapitre 26 représentent ce type d'exposé.

4. — Le résumé de liquidation, pour les faits d'ordre intérieur ou extérieur d'intérêt secondaire, mais que Tite-Live croit devoir porter à la connaissance des lecteurs ; il les expose alors sous une forme condensée : phrase assez ample, parfois surchargée, avec abondance de relatives, mais témoignant une grande adresse à faire tenir beaucoup de choses en peu de mots ; ce genre d'exposé se rapproche plus ou moins du beau développement livien, selon l'intérêt que les faits présentent et les possibilités d'exploitation littéraire. A ce type appartiennent : le procès de C. Servilius (19, 7-10), le passage de transition qui lui fait suite (19, 10-12), l'inquiétude à Rome (21, 1-2), l'ambassade de Sagonte (21, 3-5), le rappel à l'ordre de Servilius (24, 1-4) et l'ambassade des villes grecques (26, 1-4).

Il va sans dire que cette répartitions de nos neuf chapitres en quatre types d'exposé n'a rien d'absolu ou de rigide ; certains passages ont des traits communs, quoiqu'ils soient de genres différents, et on peut hésiter pour le classement de certains autres. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans ces chapitres, à chaque instant, des « contrastes heurtés de style », des « disparates », et une absence complète d' « unité de ton ».

Cette inégalité artistique ne semble pas avoir frappé les critiques ; on accepte d'emblée le mot de Quintilien comme un éloge définitif, « *lactea ubertas* », où l'on met en regard de morceaux choisis de Tite-Live les pages correspondantes de Polybe

pour démontrer que l'un est un grand artiste et l'autre un historien scientifique ; la réalité est plus complexe et exige plus de souplesse dans l'analyse.

En fait, il y a un problème de l'économie du récit livien, qui reste encore à résoudre. A ce point de vue, les neuf chapitres du livre XXX ne constituent pas une exception ; nous les avons choisis parce que le manque d'unité de ton y est particulièrement sensible, mais les remarques qu'ils nous ont permis de faire ne pourront être que confirmées et précisées par la généralisation de notre étude sur la composition et le style des autres livres de Tite-Live. C'est une analyse de ce genre qui permettrait peut-être de répondre au vœu formulé par M. Delaruelle d'une étude d'ensemble minutieuse sur l'Art de Tite-Live [1]. Elle aboutirait sans aucun doute à une définition des procédés d'art de Tite-Live, mais aussi à la constatation d'une grande irrégularité dans leur emploi et d'une grande inégalité artistique.

Comment s'explique cette inégalité artistique ? Elle est contraire aux préceptes cicéroniens sur l'art d'écrire l'histoire, et nous ne la croyons pas volontaire. Si l'on tient compte de la répartition des différents types d'exposé dans l'ensemble de ces neuf chapitres, on constate qu'ils sont éparpillés sur toute l'étendue de l'ensemble considéré ; on passe constamment d'un type à l'autre en même temps qu'on change de sujet ou de zone d'opérations. On est ainsi amené à penser que Tite-Live même pour la forme dépend de ses sources plus étroitement qu'on ne l'a dit : telle est la deuxième constatation importante que cette étude stylistique nous aura permis de faire.

Dépendance variable, bien entendu : de toute évidence, elle se réduit à peu de chose, au point de vue agencement du récit et expression, pour les « beaux développements liviens », pour les grands discours que nous trouverions dans d'autres chapitres, ou pour les paragraphes de résumé, — et cela, par définition. Pour ce que nous avons appelé la transcription pure et simple des notices officielles, on peut parler d'une étroite dépendance : Tite-Live ne semble pas modifier la forme sous laquelle il les voyait rédigées dans les documents officiels ou chez un annaliste intermédiaire ; nous l'avons constaté sur quelques échantillons du

1. *Revue de Philologie*, XXXVII, 1913, p. 145, « un livre où l'on nous montrerait pour ainsi dire l'historien au travail, un livre où ses artifices de développement, ses procédés de narration, ses habitudes de style — j'allais dire ses tics —, seraient patiemment énumérés, décrits, analysés, rattachés enfin à ce que nous savons des doctrines littéraires de son temps ».

livre XXX, et ce serait encore plus net si l'on étudiait dans les autres livres le chapitre obligé de chaque année sur les élections ou sur les manifestations de prodiges et de monstres et leur expiation.

Cette dépendance est moins étroite mais plus significative dans l'autre type d'exposé, le « récit contestable », portant souvent sur des faits importants. Nous n'y retrouvons guère Tite-Live, ou plutôt nous y retrouvons, à côté de Tite-Live, un autre auteur, l'annaliste dont il laisse passer dans son récit les naïvetés, les phrases hachées, les gaucheries et insuffisances dans la présentation des événements, les petits détails réalistes, pittoresques ou simplement curieux — si contraires à l'esthétique livienne.

On peut être tenté de se demander quel est cet annaliste. Nous retrouvons le problème des sources, et bien qu'il faille procéder avec prudence, une étude stylistique comme celle que nous venons de faire, combinée avec les données de la critique externe, permettrait peut-être soit de réformer certains jugements, soit d'étayer plus solidement les hypothèses. Nous ne songeons pas à tirer de l'étude de neuf chapitres des vues nouvelles sur les sources, mais nous sommes convaincus que là encore ce genre d'étude, généralisé, aboutirait à des résultats importants.

Faisons l'expérience : voyons d'abord un cas dans lequel l'étude stylistique nous invite à corriger les vues d'un spécialiste des sources de Tite-Live.

Peut-on, après avoir analysé le chapitre 26 comme nous l'avons fait, accepter sans réserves cette affirmation de Soltau : « XXX. 26 reproduit le type même (Urbild) de la notice annuelle pisonienne » ? Il y a de telles oppositions de style entre les différents éléments de ce chapitre que ce qui est peut-être vrai de l'un ne peut guère l'être des autres ; Soltau appuye ce qu'il avance sur la comparaison de la première phrase de Tite-Live avec la phrase de Pison conservée par Censorinus : « Die Anfangsworte von 30, 26 tragen schon stilistisch sein Gepräge » : d'une part *insequentia excedunt in eum annum quo M. Servilius qui tum magister equitum erat et Ti. Claudius Nero consules facti sunt* et d'autre part *bis consulibus qui proximi sunt : consules M. Aemilius M. filius Lepidus C. Popilius II absens*[1]. Or on peut admettre à la rigueur pour cette seule première phrase que la comparaison prouve en faveur d'une reproduction de Pison par Tite-Live, mais pour l'ensemble du chapitre, elle prouve le

1. Soltau, *Livius' Geschichtswerk*, p. 33 et la note 2 ; *Livius' Quellen in der II Dekade*, 1894, p. 42.

contraire de ce que Soltau avance : si cette première phrase se rattache au genre de la notice pisonienne, un bon tiers au moins du chapitre 26, celui qui concerne la mort de Fabius Maximus, ne doit plus du tout faire penser à Pison : nous y trouvons en effet tout le contraire de cette maigreur caractéristique du style pisonien dont parle Cicéron [1] et qui se vérifie dans les fragments qu'on a conservés [2].

Voyons maintenant comment sur un point particulier les résultats de notre analyse stylistique peuvent contribuer à étayer les hypothèses sur les sources de Tite-Live.

Nous avons signalé au passage l'abus de la formule : *nec diutius tenuisset ni*. Or au livre XXII par exemple, elle n'apparaît pas dans les « traductions » de Polybe, mais dans les passages où Tite-Live semble suivre une autre source, qui est purement annalistique, ou qui a déjà remanié l'exposé polybien ou qui encore, utilisant les mêmes sources que Polybe, les a exploitées très librement. Cette expression, paraissant trois fois dans le chapitre 18, nous fait dès l'abord penser à un récit d'origine annalistique.

Par ailleurs, *turbare ac statu movere* contient la même image que tel fragment de Claudius Quadrigarius, *statum conturbavit*.

Enfin nous avons relevé dans les paroles de Quintilius à Cornelius l'expression imagée *procellam equestrem excitare*. Elle ne se retrouve, sauf erreur, qu'en trois autres passages de Tite-Live, dans des récits de bataille, naturellement : X. 5, 7 ; XXIX. 2, 11 ; et XXXV. 5, 9. Or si l'on recherche dans les études de Soltau quelles sources il attribue à ces trois passages ainsi qu'à XXX. 18, on constate qu'il propose pour tous les quatre un seul et même annaliste, Claudius Quadrigarius ; il est conduit à ce résultat soit par une critique historique particulièrement serrée pour XXXV. 5 [3] soit par des considérations d'ordre tactique pour XXX. 18 [4] et X. 5 [5], soit enfin par la constatation d'un « nichtssagend Kriegsbericht » pour XXXIX. 2 [6]. Mais nulle part il ne tire parti de la présence de l'expression *procellam equestrem excitare* ; or elle constitue un argument presque décisif en faveur de son hypothèse.

---

1. *Brutus* XXVII, 106.
2. En particulier le fragment n° 8 des *H. R. Reliq.*
3. Soltau, *Livius' Geschichtwerk*, p. 38-40.
4. Soltau, *Livius' Quellen*, p. 54.
5. Soltau, *Livius' Geschichtswerk*, p. 126.
6. Soltau, *Livius' Quellen*, p. 39.

Car on ne peut parler d'une simple coïncidence : D'autres particularités d'expression semblent suggérer elles aussi une parenté entre ces différents passages : par exemple la formule pathétique *non sustinuissent tam infestum impetum barbari ni regulus ipse... se obiecisset* de XXIX. 2, 14, qui répond au *nec diutius tenuisset ni... tertia decuma legio... proelium excepisset* de XXX. 18, 9. La présentation du bilan des pertes est semblable dans ces deux passages : *decem tria milia Hispanorum caesa eo die* et *ad quinque milia hostium eo die caesa* ainsi qu'en XXXV. 5, 13 : *quattuordecim milia Boiorum eo die sunt caesa*. On trouve en XXXV. 5, 14 exactement la même formule qu'en XXX. 18, 14 : *nec Romanis incruenta victoria fuit*. En XXXV. 5, 11 *restitui ordines* fait écho à *restitui aciem* de XXIX. 2, 14 ; et même avec le récit de la 1re décade, on trouve une remarquable similitude d'expression : *sed reliquerat intervalla inter ordines peditum qua satis laxo spatio equi permitti possent* (X. 5, 6) et *ut... patentis equiti relinquerent vias... in dehiscentem intervallis hostium aciem... equites per patentis in hostium acie vias permittere equos* (XXIX. 2, 7-9).

Nous ne voulons pas attribuer à chacune de ces rencontres d'expression la valeur d'un argument décisif pour prouver que c'est le même annaliste qui est à l'origine des quatre récits envisagés ; le retour de ces expressions est beaucoup moins probant que la simple reprise de *procellam equestrem*, car sans être absolument banales et obligatoires dans un récit de bataille, elles sont moins originales et beaucoup moins marquantes que notre *procellam equestrem*. Mais elles encadrent et accompagnent d'une façon significative l'expression rare, dans les quatre passages où nous la trouvons ; la présence de *procellam equestrem* n'y est pas un fait isole et l'on est moins tenté de l'expliquer par un cas fortuit. Nous pouvons donc conclure qu'elle confirme avec une force singulière l'hypothèse que fait Soltau pour chacun de ces récits séparément. Ainsi par des voies très différentes de la nôtre et sans qu'il ait songé le moins du monde à rapprocher ces passages comme *procellam equestrem* nous a invité à le faire, il en arrive à proposer un seul et même auteur, Claudius, comme source de chacun d'eux. De notre côté, nous avons été amené, par une étude purement stylistique, à penser que Tite-Live a puisé ses quatre récits à la même source ; et d'après ce que les fragments de Claudius nous laissent deviner de son style, nous sommes tout prêt à admettre qu'il peut fort bien être l'auteur à qui Tite-Live reprend l'expression *procellam equestrem excitare*.

Au reste, peu importe, du moins provisoirement le nom de cet auteur : nous ne nous proposions pas ici d'identifier l'annaliste qui reparaît à côté de Tite-Live dans tel ou tel chapitre du livre XXX ; l'essentiel est qu'en abordant le problème par un tout autre biais, nous soyons arrivé aux mêmes conclusions que Soltau : un seul et même annaliste est à l'origine des quatre passages où se retrouve l'expression *procellam equestrem*. Nous croyons avoir ainsi montré, par un exemple caractéristique, que l'étude stylistique que nous avons entreprise peut apporter des éléments de solution nouveaux et peut-être décisifs au problème des sources de Tite-Live, en même temps qu'elle permettra de modifier et en tout cas de préciser les vues traditionnelles sur l'art de Tite-Live.

R. Jumeau.
(Strasbourg.)

# ADVERSARIA V

1. Hesiod, *Scutum Herculis* 288

αὐτὰρ ἔην βαθὺ λήιον· οἵ γε μὲν ἥμων
αἰχμῇς ὀξείῃσι κορωνιόωντα πέτηλα
βριθόμενα σταχύων ὡσεὶ Δημητέρος ἀκτήν.

You cannot mow or reap ears of corn with lances, though Proclus, Moschopoulos and Tzetzes thought you could; the moderns, better informed, substituted δρεπάνῃσι for αἰχμῇς (Spitzner and Peppmüller), or ἅρπῃσι (Paley), words bearing an obvious resemblance to αἰχμῇς. Another expedient is to make αἰχμῇς mean ' mucronibus ' or ' hooks '. In reality the dative αἰχμῇς is not of the instrument but of manner, and the word is metaphorical for ' shoots, stalks '. This I pointed out in the Classical Review as long ago as 1897 (p. 397), but with no better parallel than Burns' dreadful expression ' corny spears '. The real evidence was lying all the time in the Aeneid III 22

forte fuit iuxta tumulo quo cornea summo
virgulta et densis *hastilibus* horrida myrtus.

2. Theognis 47 ἔλπεο μὴ δηρὸν κείνην πόλιν ἀτρεμέεσθαι. The last verb has with unanimity been made into a future, ἀτρεμιεῖσθαι (Bergk), ἄτρεμ'ἔσεσθαι (Schömann). These alterations are not violent, but ἔλπομαι, ἐλπίζω, ἐλπίς (in the sense of · expect ' or merely ' think ') are found with presents (see the lexica). ' Think not that country doth long rest '. For both words cf. Herod. I 65 ἀλλ' ἔτι καὶ μᾶλλον θεὸν ἔλπομαι ὦ Λυκόοργε[σε εἶναι]; *ib.* 185 ὀρέουτα ἀρχὴν μεγάλην τε καὶ οὐκ ἀτρεμίζουσαν, 190 ἐξεπιστάμενοι τὸν Κῦρον οὐκ ἀτρεμίζοντα. It is to be observed that neither ἀτρεμέω nor ἀτρεμίζω is elsewhere found in the middle.

3. Theognis 659 οὐδ'ὀμόσαι χρὴ τοῦτο τί (τὶ, τι) μήποτε πρᾶγμα τόδ'ἔσται. Variants are τουτονὶ M2 (but -ὶ is here long), τούτω R2 V2. It is usual to read either τοῦτ'οὐ (Ahrens) or τοῦθ'ὅτι (Kammermeister). Τοῦτο τι however is right; ιι is adjectival. Cf. ι 11 τοῦτο τί μοι κάλλιστον ἐνὶ φρεσὶ εἴδεται εἶναι, T 56 ἦ ἄρ τι τόδ'ἀμφοτέροισιν ἄρειον, υ 38 ἀλλά τί μοι τόδε θυμὸς ἐνὶ φρεσὶ μερμηρίζει (not interrogative), Aristophanes *Clouds* 1138 τὸ μέν τι νυνὶ μὴ λάβῃς, Xeno-

phon *Anab.* IV 1. 14 τὰ μέν τι, Sextus Empir. II 223 τῶν τινῶν, I 645 πάντα τι.

4. Theognis 1377 κακὸς ἐὼν κακότητι φιμον δειλοῖσιν ὁμιλεῖς | ἀνδράσι.

Φιμον is partly the end of a word. Μόνον(μόν) would stand if φῖ were accounted for. Perhaps κάκῃ ἦφι μόνον. The Homeric ἦφι βιῇφι is familiar; Hippocrates περὶ γονῆς 8 ἐν αὐτῇφι τῇ γονῇ. Ὅς of the second person occurs in Hesiod as well as ἔνηφι, ἑτέρηφι, κεφαλῇφι.

5. Aeschylus, *Septem* 415

οὐδὲ τὴν Διὸς
ἔριν πέδῳ σκήψασαν ἐμποδὼν σχεθεῖν

Ἔριν almost obviously gives no sense; read ἶριν (sc. ιριν ειριν εριν) which Tyrwhitt proposed. So 1053 ἑκοῦσ' codd., εἴκουσ' Robortelli.

6. Aeschylus, *Supplices* 447, πολλαχῇ γε, unmetrical. Read πολλῇ γε; if we have ἦ, τῇδε; ἄλλῃ, no objection can be made to πολλῇ.

7. Aeschylus, *Agamemnon* 525, ἦ που: perhaps ἡχοῦ 'where', which Fick restored in h. Herm. 400 from ἦχ'οὗ etc. of the mss.

8. Herodotus V 28 μετὰ δὲ οὐ πολλὸν χρόνον ἄνεως (ἀνεος C) κακῶν ἦν. Stein prints ἄνεσις from de la Barre, but surely this is to mistake the meaning; the troubles *began again*. Moreover ἄνεσις does not explain ἄνεως. Obviously read ἀνανέωσις.

9. Herodotus IV 29 δοκέει δέ μοι καὶ τὸ γένος τῶν βοῶν τὸ κόλον διὰ ταῦτα οὐ φύειν κέρεα. The Ms. beside κόλον have καθόλου, which has no meaning and cannot be derived from κόλον. Read κολοβόν.

10. Herodotus IV 79 ἐπείτε δὲ ἐτελέσθη τῷ βαγχείῳ ὁ Σκύθης διεπρήστευσε τῶν τις Βορυσθενειτέων πρὸς τοὺς Σκύθας λέγων.... Many attempts have been made to correct διεπρήτευσε. I will add διεπρέσβευσε. The compound verb is otherwise middle, but the simple πρεσβεύειν is active.

11. Thucydides VI. 74.2 : the readings are θρᾴκας and ὅρια, the latter obviously a gloss. Read θριγκούς; Hesychius θριγκός· ..περίφραγμα ὡς περίβολος .. ἢ περιχαράκωμα, θριγκοῖς· φραγμοῖς· This change would be easier if we could posit a feminine θριγκή, on the model of οἶμη οἶμος, etc., but it does not occur.

12. Marcellinus, *vita Thucydidis* 51, Θεμιστοκλέους πάντα· read πιθανά.

13. com. adesp. 1266 (CAF III p. 618 Koĕk).

θεοῦ θέλοντος μετὰ πάντα γίγνεται

The substitutes for μετὰ have little resemblance (κεδνὰ, εὐκτὰ. ἀνυτὰ). Read μεστὰ (= πλήρη, Hesych. μεστόν· πλῆρες), i. e. full, abundant, not κενά. The next line may have contained a genitive. Cf. Xen. *Hell.* VII, 3, 8. The compendium στ and the letter τ are often exchanged.

T. W. Allen.

# LE PRINCIPE DE CRÉATION DES PROVINCES PROCURATORIENNES

Il est bien établi que l'administration provinciale du Haut-Empire a été conduite suivant des règles fixes, par des principes généraux, développés sur l'ancien fonds républicain. On savait d'avance, d'après les circonstances respectives (la position géographique, le nombre des légions qu'on devait envoyer dans la province [1], etc.) à quel gouverneur une province serait confiée. Seulement pour les provinces procuratoriennes il n'y a pas d'accord sur le principe qui a présidé à leur création ; plus encore, quelques-uns ont nié même l'existence d'un principe quelconque.

Mais on ne doit pas s'en étonner trop car la difficulté y était plus grande qu'ailleurs, la question étant plus complexe. La complexité de la question dérive tant de l'absence d'une séparation précise entre les deux catégories de gouverneurs de l'ordre équestre, les préfets-gouverneurs et les procurateurs-gouverneurs, que du fait qu'on n'a pas envisagé avec toute l'attention due quelles ont été les frontières des provinces romaines pendant *toute la durée* du Haut-Empire, en étendant la position qu'elle avait à un certain temps à toute cette durée.

Ne pouvant découvrir le principe conducteur, car cela aurait demandé un temps plus long de réflexion et des recherches plus étendues, les historiens ont émis plusieurs hypothèses, toutes également démenties par les faits. Nous pouvons les ramener à trois :

1) Les royaumes vassaux annexés pendant l'empire et dans lesquels on n'a pas introduit l'habituelle organisation provinciale romaine, auraient été transformés, à leur annexion, en provinces procuratoriennes, le procurateur-gouverneur y étant, non

1. Le gouverneur était de rang prétorien si la province avait une seule légion, de rang consulaire si elle en avait deux jusqu'à quatre. Si les nécessités militaires réclamaient une augmentation au delà de quatre légions, la province respective se divisait (comme ce fut le cas pour la provincia Illyricum divisée en Dalmatie et Pannonie, pour la Mésie et, plus tard, pour la Pannonie elle-même, divisées en Mésies Supérieure et Inférieure, en Pannonies Inférieure et Supérieure, cf. Domaszewski, Die Rangsordnung des roemischen Heeres p. 176-178, car l'ancien exercitus républicain ne pouvait contenir plus que quatre légions.

un gouverneur dans toute la force de ce terme, mais un représentant de l'empereur dans sa qualité de successeur des anciens rois. C'est l'opinion de Mommsen [1], adoptée, avec des légères modifications, par Hirschfeld [2], Schiller [3] et Willems [4].

2) On aurait confié aux procurateurs le gouvernement des régions réfractaires à la civilisation romaine car, à cause de cette difficulté d'assimilation, on n'a pas pu y introduire le régime provincial romain. C'est l'opinion de Marquardt [5], suivie par Liebenam [6], par Bouché-Leclercq [7] et par Cagnat [8].

3) Enfin, l'opinion très superficielle de Madvig [9], d'après laquelle on aurait confié à des procurateurs le gouvernement des provinces sans ou avec peu d'armée.

Nous examinerons à tour de rôle toutes ces hypothèses pour en démontrer la fragilité.

A l'opinion de Mommsen et de ses suivants nous opposons la Sardaigne et l'Epire, car ces deux provinces ont été annexées pendant la République, et non pendant l'Empire, et plus encore, la Sardaigne n'a jamais été un royaume. Nous opposons encore la différence de traitement entre la Galatie et la Cappadoce, la première étant confiée à un légat de rang sénatorial, tandis que la seconde n'obtient pour gouverneur qu'un procurateur, quoique toutes les deux aient été également des royaumes clientaires, annexées la première en 25 avant J.-C. et la seconde en 17 après J.-C. et quoique dans la Galatie aussi n'ait séjourné aucune légion, pour pouvoir expliquer par cela la présence d'un légat sénatorial, sa garnison étant formée par des troupes auxiliaires [10].

A l'opinion de Marquardt et de ceux qui le suivent, d'après laquelle le peu de prédisposition des habitants d'un pays à s'approprier les mœurs et la civilisation romaine ou gréco-romaine serait la cause de l'introduction du régime procuratorien, nous opposons trois cas, tous absolument contraires à cette hypothèse. En première ligne vient la Sardaigne. Annexée en 238

1. *Roemische Geschichte* (1921), V, p. 510; *Roemisches Staatsrecht* (Leipzig, 1887), II. p. 826.
2. *Kaiserliche Verwaltungsbeamten* (Berlin, 1905), p. 371-372.
3. *Geschichte der roemischen Kaiserzeit* (Gotha, 1883), I, p. 154.
4. *Le droit public romain* (1883), p. 518-519.
5. *Roemische Staatsverwaltung* (Leipzig, 1881), I, p. 555.
6. *Die Laufbahn der Procuratoren* (Iéna, 1886), p. 17.
7. *Manuel des institutions romaines* (1886), p. 206.
8. *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Empereurs* (1892), p. 278.
9. *Die Verwaltung und Verfassung des roemischen Staats* (Leipzig, 1882). I, p. 113.
10. Flavius Josèphe, *De Bello Iudaico*, II, 164, cf. Mommsen, *Roemische Geschichte*, V, p. 323.

avant J.-C., cette île voisine de l'Italie ne serait-elle pas encore assimilée après plus de deux siècles de domination romaine ?[1] ! Et voilà le Norique, une des provinces les plus romanisées et la preuve nous l'avons dans le privilège dont jouissaient ses habitants d'être admis dans la garde prétorienne, dans un temps où l'entrée dans cette garde était ouverte seulement aux Italiens et aux habitants de la Bétique et de la Narbonnaise, les provinces les plus complètement romanisées de l'Empire. Et pourquoi la Belgique, par exemple, la partie de la Gaule la moins romanisée, n'est-elle pas confiée à un procurateur-gouverneur, car elle aussi, tout comme le Norique, n'avait pas des légions dans ses frontières ? Demandons-nous encore pour quelle raison la Galatie aurait-elle été jugée plus propre à l'assimilation que sa voisine immédiate, la Cappadoce ?

Et Mommsen et Marquardt affirment que les provinces procuratoriennes n'étaient pas des véritables provinces, la différence entre eux consistant seulement dans la raison de la non introduction du régime provincial, comme nous avons vu ci-dessus. Leurs arguments sont bien fragiles. Mommsen dit que les revenus des provinces procuratoriennes, provenant tant des impôts que des douanes, sont versés dans la caisse particulière (*res privata*) de l'empereur[2]. Mais la simple mention du Portorium Illyrici, qui comprenait six provinces impériales gouvernées par des légats (Pannonie Supérieure, Pannonie Inférieure, Mésie Supérieure, Mésie Inférieure, Dacie Supérieure) et trois provinces procuratoriennes (la Rhétie, le Norique et la Dacie Inférieure) suffit pour détruire cet argument, car tous les revenus de ce Portorium se versaient dans la même caisse et notamment dans le fiscus. Et puis, l'organisation municipale « le fondement de toute organisation municipale », comme s'exprime Mommsen lui-même[3] nous la trouvons dans toutes les provinces procuratoriennes, en Judée[4], aussi bien qu'en Rhétie[5], en Norique[6], et dans la Dacie Inférieure[7], dans la Thrace[8] aussi bien que dans les Maurétanies[9].

1. On sait que les procurateurs-gouverneurs sont une création de l'Empire.
2. *Roemisches Staatsrecht*, II, p. 963-964.
3. *Ibidem*, II, p. 826.
4. Mommsen, *Roemische Geschichte*, V, p. 511.
5. Jung, *Roemer und Romanen in den Donaulaendern* (Innsbruck, 1887), p. 91.
6. *Ibidem*, p. 92-98.
7. *Ibidem*, p. 111.
8. A. Dumont, *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace* (1877), n° 72 b.
9. *C.I.*, L. VIII, 9046, 9047, 9663, etc.

Et aussi l'autre élément caractéristique d'une province romaine, le « concilium provinciae » nous le trouvons également dans les provinces procuratoriennes.

Les affirmations de Mommsen et de Marquardt sont exactes *seulement* pour l'Egypte, qui, réellement, occupe une position à part dans l'Empire, ce qui a été observé par tous les historiens qui s'en sont occupés[1]. Elle est seule à ne jamais avoir reçu le nom de « provincia »[2]. Elle est la seule, où nous ne trouvons pas l'habituelle organisation municipale gréco-romaine, mais des stratèges et des nomes. Ici seulement tous les revenus du pays appartiennent à la *res privata* de l'empereur[3]. L'Egypte est aussi la seule qui n'ait pas un concilium[4]. Mommsen et Marquardt, conduits par le fait que le gouverneur de l'Egypte appartenait à l'ordre équestre, ont commis l'erreur d'étendre la position spéciale de l'Egypte à toutes les provinces gouvernées par des gouverneurs provenus de l'ordre équestre.

L'hypothèse si superficielle de Madvig, qui affirme que les provinces sans armée ou avec une armée très petite auraient été gouvernées par des procurateurs, se détruit aisément. En effet, la Belgique, la Lyonnaise, la Lusitanie, la Bithynie, la Lycie et Pamphylie sont des provinces impériales gouvernées par des légats sénatoriaux, quoiqu'elles soient des provinces sans ou avec une armée extrêmement réduite, tandis qu'il y a des provinces procuratoriennes qui disposent d'une armée d'une force impressionnante comme le Norique avec ses 14 cohortes et 4 ailes[5], la Rhétie où il y a aussi 14 cohortes et 4 ailes[6] (ce que revient à une force égale à celle de presque deux légions), et les deux Maurétanies avec leurs 19 cohortes et 5 ailes[7].

*
* *

Comme nous l'avons déjà dit, la confusion entre les deux catégories de gouverneurs provenus de l'ordre équestre, les procurateurs et les préfets, a été la cause principale, qui a empêché la découverte du principe de création des provinces procurato-

1. Marquardt, *ouvr. cité*, I, p. 444 et suiv. ; Mommsen, *Roemisches Staatsrecht*, II, p. 778 et suiv. ; Madvig, *ouvr. cité*, p. 113 ; Guiraud, *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain*, p. 55 ; Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 343.
2. Mommsen, *Roemisches Staatsrecht*, p. 826.
3. Marquardt, *ouvr. cité*, II, p. 310-311 ; Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 7.
4. Guiraud, *ouvr. cité*, p. 52-55.
5. *C. I.*, L. III, Diplôme militaires 64 et 73.
6. *Revue Archéologique*, tome XVI (1922), p. 384-385.
7. Tacite, *Hist.*, II, 58, cf. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 94.

riennes, car cette confusion a eu pour résultat d'englober dans la catégorie des provinces procuratoriennes des provinces qui n'en faisaient pas partie, étant gouvernées par des préfets.

Mommsen affirme que la différence entre les procurateurs et préfets-gouverneurs est purement nominale[1], pour se démentir lui-même aussitôt[2]. Plus tard, dans son ouvrage *das Roemische Staatsrecht*, il fait place à une autre théorie : maintenant ce serait les grandes provinces qui auraient été gouvernées par des préfets, et les petites par les procurateurs, surtout dans les derniers temps du Haut-Empire[3]. Mais nous savons que pendant toute la durée du Haut-Empire la Maurétanie Césarienne, par exemple, a été gouvernée par des procurateurs, tandis que la Sardaigne a été gouvernée, en 247 après J.-C., par un préfet[4]. A juste titre nous pouvons nous demander si la Sardaigne est plus grande que la Maurétanie Césarienne.

Liebenam[5] adopte l'opinion de Mommsen, des autres, comme Herzog[6], par exemple, ne font aucune différence entre les deux catégories de gouverneurs équestres.

Mais le manque d'une définition distinctive entre ces deux catégories de gouverneurs a eu pour conséquence, entres autres, que chaque historien est venu avec sa liste des provinces procuratoriennes, et, il faut le remarquer, il ne se trouve pas deux listes qui soient concordantes. Leur passage en revue sera trop long.

Commençons donc par établir une démarcation nette entre les préfets et les procurateurs-gouverneurs.

Notre opinion est que *les préfets-gouverneurs sont seulement des représentants avec caractère militaire de l'empereur, tandis que les procurateurs-gouverneurs sont des véritables gouverneurs, et les seuls gouverneurs normaux de l'ordre équestre, indépendants et égaux en attributions et en pouvoirs à tous les autres gouverneurs de l'empire.* Nous avons démontré, dans notre étude sur les pouvoirs des procurateurs-gouverneurs, le caractère de gouverneur indépendant et égal aux gouverneurs provenus de l'ordre sénatorial du procurateur-gouverneur[7]. Il ne

---

1. *C. I.*, L. V, p. 809 : solo nomine diversi sunt.
2. *Ibidem* p. 809 : procuratio magis ad rem privatam rationesque spectat, praefectura magis ad rem militarem.
3. II, p. 236-237.
4. *Ephemeris Epigraphica*, VIII, 739.
5. *Ouvr. cité*, p. 18.
6. *Geschichte und System der roemischen Staatsverfassung* (Leipzig, 1887), II, p. 196 et 770.
7. *Essai sur les pouvoirs des procurateurs-gouverneurs* dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XIII (1938), p. 51-60 et 775-792.

nous reste donc qu'à démontrer que les préfets-gouverneurs sont des représentants militaires de l'empereur dans des pays où l'on n'a pas voulu introduire l'organisation provinciale romaine.

Partout où nous rencontrons un préfet, il s'agit d'un représentant avec caractère militaire d'un dignitaire supérieur. En effet, le préfet du prétoire n'est que le remplaçant de l'empereur à la commande des cohortes prétoriennes[1]. Son caractère militaire est trop évident de même que le caractère militaire du préfet de la ville qui est le remplaçant de l'empereur pour la police de Rome et commande, à sa place, les quatre cohortes urbaines[2]. Le préfet de l'annone remplace l'empereur dans sa fonction de curator annonae[3], il a sa disposition des soldats détachés de la garnison de Rome et nous trouvons auprès de lui, dans son officium, des militaires[4]. Le préfet des vigiles est lui aussi le remplaçant de l'empereur à la commande des sept cohortes vigiles[5]. Les préfets de la classis praetoria sont les remplaçants de l'empereur à la commande de cette flotte[6].

Par cette définition du préfet comme remplaçant d'un dignitaire supérieur, on se rend compte pourquoi le commandant d'une cohorte auxiliaire ou d'une aile porte le titre de préfet, au lieu de celui de tribun (comme les chefs des cohortes légionnaires) car, au temps de la République, les ailes et les cohortes n'étaient que des annexes de la légion, dont le commandant (préteur ou consul) était aussi leur commandant, les préfets n'étant que ses remplaçants subalternes.

Les inscriptions nous montrent des préfets qui remplacent le gouverneur d'une province dans certaines régions qui réclament une attention spéciale ou qui sont trop éloignées de la résidence du gouverneur. Dans tous ces cas, le caractère militaire est trop évident. Voilà ce L. Caecina Sevenus, préfet de cohorte en même temps que « praefectus orae maritimae » et représentant dans cette région du légat de l'Espagne Tarraconaise[7], ou ce « praefectus prolegato insularum Balliarum » qui est le représentant dans les Baléares du même légat de l'Espagne Tarraconaise et dont le caractère militaire est trop clair, car il occupe cette

1. Mommsen, *Roemisches Stratsrecht*, II, p. 830.
2. *Ibidem*, II, p. 929.
3. *Ibidem*, II, p. 997.
4. *C. I.*, L. XI, 20 : un cornicularius praefecti annonae.
5. Schiller, *Geschichte der roemischen Kaiserzeit*, I, p. 177.
6. *Ibidem*, I, p. 156, et Victor Chapot, *Le monde romain*, p. 102 ; on les appela prétoriennes sans doute pour souligner leur rattachement étroit à la personne même du prince.
7. *C. I.*, L. II, 4264.

dignité entre deux tribunats de légion[1]. Nous rencontrons un « praefectus Asturiae » et un « praefectus Gallaeciae », eux aussi des représentants à caractère militaire du légat de l'Espagne Tarraconaise et qui de cette dignité sont promus au rang de tribuns de légion[2]. Aussi au rang de tribun de légion est avancé un représentant du gouverneur de la Pannonie, portant le titre de « praefectus ripae Danuvii et civitatium duarum Boiorum et Azalorium »[3]. Un représentant du gouverneur de l'Egypte, le praefectus Berenicidis, exerce cette fonction entre un tribunat de légion et la préfecture d'une aile[4]. Nous citons aussi les praefecti gentium qui remplacent le procurateur de la Maurétanie Césarienne à la conduite des tribus indigènes[5]. Comme nous avons vu, partout où l'on rencontre le titre de préfet, soit qu'il s'agit d'une fonction si modeste comme c'est celui d'un chef d'une tribu africaine, soit que ce titre se réfère à la plus puissante dignité de l'empire, la préfecture du prétoire, *il a cette double caractéristique de fonction militaire et de remplaçant d'un supérieur.*

Après avoir montré ce que la notion de préfet implique, il nous est assez aisé de nous rendre compte que les préfets-gouverneurs (car c'est cela qui nous intéresse) ne sont eux aussi que des représentants et *remplaçants militaires* de l'empereur partout où l'on n'a pas voulu introduire pour différentes raisons (en Egypte c'est la situation toute spéciale de cette province qui a déterminé l'empereur romain de s'y considérer, non comme le souverain de Rome, mais comme le successeur des Lagides) l'organisation provinciale romaine, soit qu'il s'agît d'une disposition permanente (comme c'est le cas pour l'Egypte) ou temporaire, jusqu'à la consolidation de la domination romaine (comme ce fut le cas pour beaucoup de provinces après leur conquête). Ainsi, nous trouvons un certain C. Baebius Atticus comme « praefectus civitatium Moesiae et Trebaliae »[6]. Il gouverne cette région qui, plus tard, formera la partie occidentale de la province de Mésie, vers 13 ou 14 après J.-C., c'est-à-dire avant la constitution de la province romaine de Mésie[7]. Nous

1. *C. I.*, L. XI, 1331.
2. *C. I.*, L. II, 4616 et 3271.
3. *C. I.*, L. IX, 5363.
4. *C. I.*, L. X, 1129.
5. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 330.
6. *C. I.*, L. V, 1838.
7. A. von Premerstein, *Die Anfaenge der Provinz Moesia* dans *Jahreshefte des oesterreischischen archaeologischen Institutes*, I (1898), p. 150 et 171.

trouvons également un ancien primipilaire (Baebius Atticus est lui aussi un ancien primipilaire) gouvernant, sous Caligula, la région qui constituera, plus tard, la province romaine de Rhétie. Le titre de ce dignitaire est celui de « praefectus Raetis, Vindolicis, Vallis Poeninae », au lieu de Raetiae, Vindoliciae, Vallis Poeninae », comme sera l'appellation du gouverneur ordinaire, après l'introduction du régime provincial. Le caractère militaire du personnage en question ressort tant du fait qu'il est un ancien primipilaire, c'est-à-dire un militaire sorti du rang (tandis que les gouverneurs ordinaires de l'ordre équestre devaient parcourir tous les degrés de la « militia equestris » et devaient être des membres de l'ordre équestre) que du fait qu'il ajoute à son titre de praefectus Raetis, Vindolicis, Vallis Poeninae les mots « et levis armaturae [1] ».

Mais nous trouvons aussi des préfets qui gouvernent des provinces régulières. Ils y ont, évidemment, les attributions d'un gouverneur ordinaire, mais non le caractère, car ils n'y sont que des représentants à caractère militaire (et non civil, comme celui des gouverneurs ordinaires), caractère attaché, comme nous l'avons montré, à leur titre de préfet, de l'empereur, leur chef immédiat (comme d'ailleurs de tous les autres gouverneurs). Ces préfets sont envoyés dans certaines provinces (la Sardaigne, la Corse et les provinces alpines ; remarquons le fait que toutes ces provinces sont voisines de l'Italie) que les empereurs ne voulaient pas confier aux gouverneurs ordinaires réclamés par les normes administratives du droit public romain, des légats de l'ordre sénatorial. Hirschfeld a observé, il est vrai, que ces préfets ne sont pas des gouverneurs, mais il ajoute, ce qui gâte tout, qu'ils ont besoin pour fonctionner dans des anciennes provinces romaines, du titre de prolegato. Il se réfère, pour prouver la justesse de son affirmation, à une inscription de la Sardaigne, de l'an 13 après J.-C. qui parle d'un prolegato [2]. Mais une inscription aussi de la Sardaigne, de l'an 46 après J.-C. mentionnant un « praefectus Sardiniae » tout court, renverse complètement son affirmation [3]. D'ailleurs, le titre de prolegato se réfère à tout autre chose. Il est décerné à tout dignitaire de l'ordre équestre, quand il doit commander à des détachements légionnaires, ce qui dépasse ses pouvoirs normaux [4]. Nous trouvons, sous Trajan,

1. *C. I.*, L. IX, 3044, cf. Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 391.
2. Hischfeld, *ouvr. cité*, p. 383-384, et Eph., *Ep.* VIII, 742.
3. Eph., *Ep.* VIII, 744.
4. Domaszewski, *Die Rangsordnung des roemischen Heeres* (Bonn 1908), p. 170 ; Liebenam, *ouvr. cité*, p. 18.

un « procurator prolegato provinciae Mauretaniae Tingitanae[1] » et un autre, avec même titre, dans la même province, en 209[2], ce titre de prolegato venait s'ajouter au titre ordinaire de procurator toutes les fois que les nécessités de la guerre apportaient dans la Maurétanie Tingitane des détachements légionnaires provenus de l'Espagne voisine[3]. Nous trouvons également un praefectus prolegato qui, cette fois, n'est pas même gouverneur, mais le subalterne du gouverneur de l'Espagne Tarraconaise. Il s'agit de ce préfet prolegato des Baléares, dont nous avons parlé plus haut.

*
* *

Examinons de plus près les titres et les caractères des gouverneurs des provinces alpines, de la Sardaigne et de la Corse. Nous voulons démontrer que ces provinces ont été englobées par erreur dans le nombre des provinces procuratoriennes, leurs gouverneurs étant des préfets, dont nous avons montré plus haut la position.

### La Sardaigne et la Corse.

La Sardaigne a été province sénatoriale depuis 27 avant J.-C. (la date du partage des provinces entre Auguste et le Sénat) jusqu'à 6 après J.-C.[4]. De 6 à 67 après J.-C. elle a été province impériale[5], encore une fois province[6] sénatoriale de 66 à 71, de nouveau province impériale depuis 71 jusqu'à Marc-Aurèle[7], sénatoriale sous Marc-Aurèle et Commode[8] (on trouve un proconsul de la Sardaigne encore sous Commode[9]), elle redevient, sous Septime-Sévère, province impériale et reste dans cet état pendant tout le reste de la durée du Haut-Empire[10]. Nous voyons donc que pendant trois siècles la Sardaigne a changé six fois la forme de son gouvernement, ce qui indique, forcément, un état provisoire, M. Chapot l'a bien remarqué quand il dit « on voit alterner bizarrement procurateurs et proconsuls », et il dit

---

1. *C. I.*, L. VIII, 9990.
2. *C. I.*, L. XII, 1856.
3. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 288.
4. Victor Chapot, *Le monde romain* (1927), p. 164, et Schiller, *ouvr. cité*, I, p. 152.
5. V. Chapot, *ouvr. cité*, 167 ; Schiller, *ouvr. cité*, I, p. 355.
6. Schiller, *ouvr. cité*, II, p. 513.
7. Schiller, *ouvr. cité*, II, p. 650 (note 1).
8. Schiller, *ouvr. cité*, II, p. 664 (note 7).
9. *C. I.*, L. VI, 1502.
10. Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 375.

encore, « il reste en cela beaucoup d'obscurités »[1]. Mais quand on envisage les choses par notre point de vue, beaucoup de ces obscurités s'éclairent. Les empereurs ont eu le constant désir d'éviter un gouverneur normal, qui ne pouvait être qu'un proconsul, donc un éventuel compétiteur à l'empire, dans une si grande proximité de Rome. Ne voulant y envoyer un sénateur (même un légat, ce qui d'ailleurs ne changait pas de beaucoup la situation) et ne pouvant pas confier cette province au gouverneur ordinaire de l'ordre équestre, qui est seulement le procurateur-gouverneur (car la condition essentielle pour une province procuratorienne était d'être une *province frontière*, comme nous le démontrerons plus loin) les empereurs se sont contentés, toutes les fois qu'ils pouvaient la soustraire au Sénat, d'y nommer un gouverneur extraordinaire, qui ne pouvait donc être qu'un préfet.

Nous montrerons maintenant qu'en effet la Sardaigne, lorsqu'elle était province impériale, a été gouvernée par des préfets et non par des procurateurs, comme la plupart des historiens l'ont affirmé. Ainsi, nous trouvons un « praefectus Sardiniae » en 46 après J.-C.[2], un autre préfet en 74[3], puis huit « procuratores et praefecti Sardiniae »[4] et trois « praefecti et procuratores »[5] pendant le IIe et le IIIe siècle. On voit donc que 13 gouverneurs équestres de la Sardaigne portent le titre de préfet. Si 11 d'entre eux ajoutent aussi le titre de procurator à leur titre de praefectus l'explication est, d'après nous, la suivante. Les légats sénatoriaux avaient, comme on sait, auprès d'eux des dignitaires de l'ordre équestre chargés de la gérance des finances de la province, mais la présence d'un procurateur financier dans les provinces gouvernées par des gouverneurs de l'ordre équestre, la présence d'un autre dignitaire du même ordre équestre était superflue (la mission du procurateur financier étant en réalité de surveiller le respectif gouverneur de l'ordre sénatorial, ordre qui a toujours inspiré la méfiance aux empereurs, car, légalement, tout gouverneur était aussi le chef des finances de sa province, comme il l'était de l'armée, de l'administration et de la justice[6]). Les préfets-gouverneurs ajoutent à leur titre de préfet

1. V. Chapot, *ouvr. cité*, p. 167.
2. *Ephemeris Epigraphica*, VIII, 744.
3. *C. I.*, L. X 8023 et 8024.
4. *C. I.*, L. X, 7580, 7583, 7584, 7585, 7859, 7860 ; Eph. *Ep. VIII*, 739, *Revue Archéologique*, t. XVI (1910), p. 333.
5. *C. I.*, L. X, 8011, 8012, 8019.
6. Digeste I, 16, 2, I, 16, 8, I, 18, 2 etc. cf. Fustel de Coulanges, *La Gaule Romaine* (1922), p. 155 et 197-19

celui de procurateur précisément parce qu'ils veulent montrer qu'ils ont aussi la gérance des finances, ce que, évidemment, les procurateurs-gouverneurs ne sentaient pas la nécessité de faire, le titre de procurator étant en première ligne, un titre de compétence financière et d'ailleurs comment l'auraient-ils pu faire? En s'appelant deux fois procurator? ! Une preuve pour notre explication nous en est donné par des inscriptions où le même personnage s'appelle une fois « procurator et praefectus provinciae Sardiniae[1] et une autre fois figure seulement avec le titre de procurator[2]. Tous les historiens, sauf Domaszewski, se sont basés précisément sur les inscriptions où le titre de préfet est omis, quand ils ont considéré la Sardaigne comme une province procuratorienne. Seul Domaszewski est dans le vrai, parce que lui seul a observé, sans d'ailleurs s'arrêter plus longuement sur cette question, que la Sardaigne a été une province préfectorienne. Il nous semble donc bien prouvé, par tout ce que nous en avons dit plus haut, que les gouverneurs de la Sardaigne ont été des préfets.

La Corse a suivi la Sardaigne dans ses continuelles transformations d'une province impériale en sénatoriale et inversement. Quand la Sardaigne était province sénatoriale elle englobait aussi la Corse, mais quand un préfet gouvernait la Sardaigne, la Corse formait une province séparée, confiée elle aussi, pour les mêmes raisons, à un préfet[3], qui, parfois, portait, tout comme en Sardaigne, seulement le titre de procurateur[4]. D'ailleurs, la Corse étant une pauvre petite île, nous n'avons que peu d'informations sur elle.

### Les provinces alpines
### (Alpes Maritimae, Alpes Cottiae, Alpes Poeninae).

Les Provinces alpines ont été généralement considérées comme des provinces procuratoriennes. Mais si nous examinons de plus près les titres de leurs gouverneurs, ainsi que leurs carrières, nous arrivons à la conclusion qu'elles ont eu une situation identique à celle de la Sardaigne et de la Corse, c.-à-d. qu'elles ont éte gouvernées par un remplaçant militaire de l'empereur, un préfet, qui, pour les raisons montrées à l'occasion des gouverneurs de la Sardaigne, ajoute à son titre de préfet celui de procurateur. Mais tout comme en Sardaigne, les gouverneurs des pro-

1. Eph., *Ep. VIII*, 739.
2. Eph., *Ep. VIII*, 743 et 772.
3. *C. I.*, L. XII, 2455.
4. *C. I.*, L. X, 8038.

vinces alpines ont omis volontiers le titre de préfet en se contentant seulement du titre de procurateur, peut-être parce que le titre de procurator jouissait d'un plus grand prestige, comme étant la dénomination du gouverneur normal de l'ordre équestre et égal par sa position et ses pouvoirs aux légats sénatoriaux.

Nous possédons une inscription mutilée qui peut être complétée de deux manières, ou

Procurator et prae[ses]

ou

Procurator et prae[fectus]

comme l'a interprétée Klebs[1] et dans ce cas ça serait une preuve directe que les gouverneurs des provinces alpines ont été des préfets. D'ailleurs, ces provinces, petites et pauvres, n'ont pas fourni beaucoup d'inscriptions et si dans les quelques inscriptions trouvées les gouverneurs s'intitulent quelquefois aussi « procurator et praeses », nous ne devons pas attribuer une importance décisive à ce fait, car en Sardaigne aussi, où nous avons bien démontré que les gouverneurs ont été des préfets, nous trouvons le même titre de « procurator et praeses », car ils le sont et l'un et l'autre, procurator par mandat spécial et praeses en vertu de leur fonction déléguée.

Le hasard nous a conservé une inscription très intéressante pour notre thèse, parce qu'elle nous donne un détail qui met en évidence le caractère de délégué militaire pourvu d'attributions de gouverneur des dignitaires qui ont gouverné les provinces alpines. Ce détail consiste dans les mots « *cum iure gladii* » ajoutés après le titre de procurator[2].

Nous savons que le « *ius gladii* », le droit de glaive, c'est le droit de prononcer des sentences capitales. Or, la législation romaine nous montre, d'une manière éclatante, que le ius gladii était compris dans les pouvoirs de tous les gouverneurs[3]. Pourquoi donc accentuer un droit si naturel et si général? Pour en expliquer l'énigme, on a eu recours à des explications et à des hypothèses très variées, où Mommen lui-même arrive à se contredire. En effet, dans « Roemisches Staatsrecht »[4] il affirme que les mots « cum iure gladii servent à distinguer les procurateurs-gou-

1. *Prosopographia imperii romani*, I, p. 69, n° 525.
2. *C. I.* IX, 5439.
3. Digeste I, 18, 4 : Praeses provinciae maius imperium in ea provincia habet omnibus post principem et Dig. II 1, 3 : Merum est imperium habere gladii potestatem.
4. Tome II, p. 259.

verneurs des procurateurs-financiers pour venir, plus tard, avec une autre hypothèse. Dans son « Roemisches Strafrecht » il dit : comme le droit de glaive n'est pas accordé à tous les procurateurs-gouverneurs, ceux qui le reçoivent le relèvent expressément[1]. Cette explication de Mommsen, on le voit aisément, n'explique rien. En effet, on est en droit de se demander pourquoi seulement une partie des procurateurs-gouverneurs aurait reçu cette faveur et quelles ont été les normes d'après lesquelles elle a été distribuée ? Remarquons, et la chose apparaît bien étrange, que seuls les gouverneurs des provinces alpines, c.-à-d. les gouverneurs des plus petites entre toutes les province de l'Empire auraient joui de cet agrandissement de compétence et de pouvoir, car ils sont les seuls gouverneurs chez qui nous trouvons les mots *cum iure gladii* ajoutés après le titre[2] ! D'ailleurs, cette explication de Mommsen vient en conflit direct avec la législation romaine, qui, d'une manière tout à fait explicite, affirme que tous les gouverneurs ont le droit de glaive, ce que nous avons déjà montré plus haut.

Maintenant, nous montrerons par quelques exemples plus significatifs (car on peut bien allonger les listes, les cas ne manquent pas) qu'on ajoute les mots « cum iure gladii » là seulement où la fonction respective ne confère pas à son titulaire le droit de justice capitale.

Une inscription de Lambaesis[3] nous montre un « Praepositus légionis I Italicae et IIII Flaviae, cum omnibus copiis auxiliorum *dato* iure gladii ». Tant le mot praepositus (chef provisoire) que le reste de l'inscription nous montre qu'il s'agit d'un légat d'une de ces deux légions mentionnées et (notamment de la IIII Flavia) chargé d'une expédition militaire pendant la guerre des Marcomans[4]. Comme il ne possède le droit de justice capitale, en temps normal, pas même sur les soldats de sa légion[5], on lui a délégué ce droit pendant toute la durée de l'entreprise guerrière sur tous les soldats qui se trouvaient sous son commandement, ce qui, d'ailleurs, est clairement exprimé par le mot *dato*. Il s'agit, comme l'a

1. P. 244.

2. L'inscription du Corpus III, 1919, parle, il est vrai, d'un « procurator provinciae Liburniae » ius gladii », mais ici le mot provincia est employé abusivement (c'est le seul lieu où il est question d'une province Liburnia) au lieu de « conventus » (circonscription judiciaire) des Libournes, cf. Jung *Roemer und Romanen in den Donaulaendern*, p. 87. Il s'agit donc d'une délégation spéciale, provoquée par un événement inconnu, pour une distribution de la justice, ou peut-être en vue d'une répression) sur le territoire de la tribu des Libournes de la Dalmatie.

3. *C. I.*, L. VIII, 2582.

4. Domaszewski, *Die Rangordnung des roemischen Heeres*, p. 183.

5. Domaszewski, *idem*, p. 39.

remarqué Domaszewski, d'un cas de force majeure (Notstandskommando)[1].

Un autre cas est celui d'un procurateur-financier qui, en sa qualité de remplaçant du légat de la Mésie (peut-être défunt), a obtenu le droit (jusqu'à l'arrivée du successeur) de prononcer des sentences capitales, ce qu'il exprime par son titre de procurator provinciae Mysiae Inferioris, eiusdem provinciae ius gladii[2]. Donc, dans ce cas aussi, tout comme dans le cas précédent, on a accordé le droit de justice capitale provisoirement, pour un temps déterminé, et à titre d'exception, un droit qui n'est pas compris dans la compétence et les pouvoirs habituels du dignitaire.

Une inscription de Cherchel nous fait connaître un tribun d'une cohorte urbaine chargé provisoirement du commandement des détachements moresques appelés dans la capitale de l'empire pour monter la garde auprès de l'empereur Alexandre Sévère. Comme ces détachements, appartenant probablement à une des Maurétaniens, manquaient de chef légal dans la capitale (leur chef suprême, ayant donc le droit de glaive sur eux, était le gouverneur de la province où ils séjournaient en garnison) on a accordé le droit de glaive sur eux à leur chef provisoire, pendant leur séjour à Rome et à cause de cela il s'intitulait « Praepositus equitum itemque peditum iuniorum Maurorum iure gladii »[3].

E. Ritterling nous fait connaître un « procurator provinciae Raetiae, ius gladii », sous Domitien[4]. Mais si nous examinons de plus près la carrière de ce procurator, nous sommes contraints d'admettre qu'en réalité il s'agit d'un préfet chargé de gouverner militairement la Rhétie. Dans ce but il a obtenu le *ius gladii*, mais aussi le titre de procurator pour pouvoir aussi administrer les finances de la province, car dans les provinces gouvernées par un dignitaire de l'ordre équestre on ne nommait pas un autre fonctionnaire de l'ordre équestre, le rôle du procurateur-financier étant surtout de surveiller le sénateur-légat. Et cette fois aussi, ce préfet de la Rhétie emploie également, tout comme ses collègues de la Sardaigne, plus volontiers son titre de procurator, qui jouissait, pour les raisons déjà montrées, d'un prestige plus grand. D'ailleurs, en analysant la carrière de ce « procurator Raetiae ius gladii », nous voyons immédiatement qu'il ne peut être un procurateur praeses, car il n'a pas rempli la condition essentielle

1. *Ouvr. cité*, p. 183.
2. *C. I.*, L. II, 484.
3. *C. I.*, L. VIII, 20996, cf. Domaszewski, *Rangsordnung*, p. 164.
4. *Jahreshefte des oesterreichischen-archaeologischen Institutes*, VII (1904), p. 23.

pour un dignitaire de l'ordre équestre jusqu'à la réforme de Septime-Sévère, celle d'avoir parcouru les charges de la militia equestris, aucune de ces charges n'étant mentionnée dans son cursus honorum. Bien au contraire, nous voyons qu'il a reçu des torques, des phalerae et des armillae, qu'on n'accorde qu'aux soldats jusqu'aux centurions inclusivement. Comme notre personnage possède en outre une couronne, il a dû être un centurion d'un rang plus élevé[1] et plus tard, il a été avancé préfet de légion, car on lui décerne une couronne avec deux hasta. Enfin, il a été promu au rang de primipilus, qui est le sommet de la carrière pour les militaires sortis du rang. Donc la militia equestris et partant l'appartenance à l'ordre équestre est pour lui tout à fait exclue. Nous nous trouvons en présence d'une carrière identique à celle d'un *préfet-gouverneur* de la Rhétie, du temps de Caligula[2]. Nous trouvons, en effet, sous Caligula, un préfet-gouverneur de la Rhétie. On a donc procédé avec la Rhétie comme on procédait d'ordinaire avec les provinces conquises, jusqu'à ce que la situation y fut jugée assez consolidée. Nous voyons donc que cette situation a continué d'exister encore sous Domitien. Ce que Hirschfeld avance, à l'occasion d'une inscription où il est question d'un « procurator Augustorum » de la Rhétie en s'appuyant, comme *unique* argument, sur la forme archaïque Raitai au lieu de Raetiae pour affirmer que la transformation du régime préfectorien en procuratorien, s'est effectuée sous Claude[3], ne peut soutenir la critique, car, contrairement à son affirmation hasardée, Augustorum ne peut se référer à deux Augusti ayant régné successivement pendant son gouvernement. En effet, il s'agirait alors d'une iteratio, ce qui serait exprimée dans l'inscription[4]. D'ailleurs, l'empereur défunt n'est plus un Augustus, mais un Divus, et ou il figure sous la dénomination de divus[5] ou il ne figure pas du tout[6], mais dans aucun cas il n'est englobé dans le mot « Augustorum ». Donc ce procurator « Augustorum », qu'Hirschfeld place, erronément, comme nous avons montré, sous Claude, ne peut appartenir qu'à l'époque de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, quand, comme on sait, la manie archaïsante était en grand honneur.

Il est fort probable qu'à peine sous Trajan, à la suite de la

1. *R.* Cagnat. *Cours d'épigraphie latine* (1914), p. 116.
2. *C. I.*, L. IX, 3044.
3. *Ouvr. cité*, p. 390.
4. Même Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 445-447.
5. *C. I.*, L. VI, 798.
6. *C. I.*, L. V, 877 avec les commentaires de Mommsen.

construction par ce prince du « limes raeticus » (une prolongation du « limes germanicus », qui a déterminé la transformation des régions rhénanes, considérées jusqu'alors comme une sorte de frontière avancée de la Gaule en provinces régulières [1]) la Rhétie est devenue une province régulière, administrée par un procurateur-gouverneur.

Le seul procurateur-gouverneur incontestable chez qui on a trouvé les mots ius gladii ajoutés auprès de son titre est Licinius Hierocles [2]. Mais l'inscription est mutilée et, chose curieuse, il s'agit précisément de ce même personnage qui a été « praepositus iuniorum Maurorum iure gladii », dont nous avons parlé plus haut. Voici l'inscription en question (*C. I.*, L. VIII, 9367) trouvée aussi à Cherchel.

L(ucio) Licinio Hierocleti
V(iro) E(gregio), Proc(uratori) Aug(usti) N(ostri)
Praesidi Iustissimo
Iure Gla[dii]
. . . . . .
Patrono Dignissimo

Or, on ne trouve jamais la formule « praeses iure gladii », ces mots jurant d'être ensemble, la formule partout employée étant « procurator iure gladii ». Fort probablement que l'inscription avait le suivant coutenu :

V. E. Proc(uratori) Aug(usti) N(ostri)
Praesidi Iustissimo
Iure glad[ii] Praeposito Iuniorum Maurorum etc.

Notons encore que dans l'autre inscription consacrée à Licinius Hierocles (Corpus VIII 20996) il est appelé procurator Augusti, praeses, tout court et les mots iure gladii n'apparaissent que plus bas, à l'occasion du commandement provisoire sur les détachements moresques. Ce fait vient à l'appui de l'interprétation que nous avons donnée à l'inscription mutilée du Corpus VIII 9367.

De cette longue digression que nous avons faite, deux conclusions s'imposent : 1) les gouverneurs des provinces alpines sont les seuls chez qui on trouve les mots iure gladii ; 2) les gouverneurs des provinces alpines ne sont pas des gouverneurs ordinaires de l'ordre équestre, comme les mots iure gladii ajoutés à

1. G. Bloch, *La Gaule romaine* dans *l'Histoire de France* sous la direction de E. Lavisse, t. I (1892), p. 141-143, et Koepp, *Die Roemer in Deutschland* (Leipzig, 1905), p. 70 et suiv.
2. *C. I.*, L, VIII, 9367.

leur titre le montre suffisamment, donc ils ne sont pas des procuratores-praesides, mais bien des préfets-gouverneurs, comme le procurator iure gladii de la Rhétie, et les autres gouverneurs de la Rhétie jusqu'à Trajan et comme les gouverneurs de la Sardaigne et de la Corse.

La carrière des gouverneurs des provinces alpines accuse aussi nettement que possible leur caractère de militaires sortis du rang de sorte que n'appartenant pas à l'ordre équestre, ils ne peuvent pas être des procuratores praesides. Les inscriptions nous montrent qu'ils sont tous des anciens primipilaires[1], tout comme Hirtius, le précité préfet de la Rhétie de Caligula.

Si j'ai fait cette longue démonstration, ce n'est pas parce que je serai le premier à soutenir que les gouverneurs des provinces alpines ont été des préfets, mais parce que ceux qui ont vu la vraie situation de ces gouverneurs n'ont pas exposé des arguments suffisants pour imposer leur affirmation. En effet, Willems dit que les gouverneurs des provinces alpines sont « dans le principe » des préfets[2]. Mommsen, sans le dire formellement, incline aussi à voir dans les gouverneurs des trois provinces alpines des préfets-gouverneurs, car il dit que les provinces alpines ont constitué « trois districts militaires[3], et l'on sait comme il a défini la préfecture (praefectura magis ad rem militarem spectat)[4].

L'intérêt qui a dicté la nomination des préfets comme gouverneurs des provinces alpines est le même que celui qui a imposé cette disposition en Sardaigne. Et peut-être la défiance envers les membres du Sénat (les seuls qui venaient en discussion, car les gouverneurs ordinaires membres de l'ordre équestre, les procuratores-praesides, ne pouvaient être envoyés, comme nous le verrons, que dans les provinces frontières) y était-elle plus justifiée qu'en Sardaigne, car à la proximité immédiate de l'Italie (comme en Sardaigne), s'ajoutait ici encore leurs fortes positions de forteresses naturelles, entourées de hautes montagnes très dif-

1. *C. I.*, L. XII, 7, 112, 5430 (c'est bien assez pour des régions si pauvres en inscriptions). Une seule exception, un certain C. Julius Pacatianus, qui a parcouru la militia equestris (*C. I.*, L. XII, 1856). Mais ici aussi nous nous trouvons en présence d'un militaire de carrière et non d'un chevalier qui a fait son stage militaire pour être promu aux fonctions équestres civiles (Domaszewski, *Rangsordnung*, p. 131) et qui a été préfet de la légion parthique avant de devenir le gouverneur des Alpes Cottiae. Ici encore il s'agit d'un délégué militaire de l'empereur (il est l'homme de confiance de Septime-Sévère) (adlectus inter comites) mais d'un rang plus élevé que les gouverneurs habituels des provinces alpines, à cause de la guerre contre Clodius Albinus (Domaszewski, *Rangsordnung*, p. 159).

2. *Le droit public romain*, p. 519.

3. *Roemische Geschichte*, V, p. 16.

4. *C. I.*, L. V, p. 809.

ficilement accessibles et si aisément défendables, ce qui rendait celui qui serait le maître d'une de ces trois provinces particulièrement redoutable.

Mommsen a justement observé que les empereurs ont établi entre les deux grands grands commandements militaires du Rhin et du Danube une chaîne de forces militaires soumises à des gouverneurs équestres, en évitant tout contact avec le Sénat, même sous forme de légats[1]. Pour la Rhétie et le Norique la solution était aisée, on avait qu'à n'y envoyer que des troupes auxiliaires, de sorte que, étant provinces frontières, on pouvait les confier aux gouverneurs ordinaires équestres, aux procurateurs-gouverneurs. Mais que faire avec les trois provinces alpines, qui, n'étant pas des provinces frontières, ne pouvaient recevoir que des légats sénatoriaux? On a eu recours à la solution traditionnelle, on a eu recours au délégué militaire du princeps, au préfet.

Jung a assez bien saisi la situation quand il assimile les gouverneurs de ces trois « préfectures alpines » aux préfets du prétoire, au préfet de la ville, au préfet des vigiles et aux deux préfets de la flotte prétorienne[2]. Il voulait par cela exprimer que ces préfets-gouverneurs des trois provinces alpines, sont, tout comme les dignitaires précités, des remplaçants militaires de l'empereur et non des gouverneurs ordinaires.

Disons encore quelques mots sur la Bithynie, car l'erreur de Hirschfeld[3] s'est imposée et l'on trouve chez beaucoup la Bithynie considérée comme province procuratorienne pendant une partie du 1er siècle[4]. Heureusement, ici notre tâche est plus facile, car Brandis a démontré qu'il ne s'agit que d'une conclusion erronée, basée sur une confusion. Nous renvoyons à la belle réfutation de Brandis, qui démontre que les soi-disants procuratores praesides de Hirschfeld ne sont que des procurateurs-financiers remplaçant intérimairement, pendant une vacance, le proconsul, jusqu'à l'arrivée du successeur[5]. Basé sur la même confusion, il a considéré la Pamphylie aussi comme province procuratorienne[6]. L'inscription sur laquelle il s'est fondé date

1. *Roemische Geschichte*, p. 16.
2. Jung, *Die romanischen Landschaften des roemischen Reiches* (Innsbruck, 1881), p. 497-498.
3. *Ouvr. cité*, p. 373 et suiv.
4. V. Chapot, *Le monde romain*, p. 222.
5. Brandis, Pauly-Wissowa *Real-Encyclopaedie s. v. Bithynia*, tome III, p. 528, cf. aussi Allard, *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle* (1919), p. 89-90 (note 1), et encore dans le même sens Borghesi, *Œuvres*, I, p. 510, et Mommsen (*Abriss der roemischen Staatsrechts* (Leipzig, 1893), p. 211.
6. *Ouvr. cité*, p. 375.

de l'an 50 [1], or, nous savons qu'en 43 s'est créée la province impériale Lycia et Pamphylia [2] et qui a duré jusqu'à la délivrance de la Lycie par Néron, quand la Lycie est devenue « libre », soustraite au régime provincial et la Pamphylie a été réunie à la Galatie [3]. Donc, outre les arguments de Brandis, qui sont valables aussi pour la Pamphylie (car il s'agit d'une inscription de même nature, d'un procurateur faisant fonction de praeses) il n'y a pas matériellement de place pour une province Pamphylia en 50 après J.-C.

Pour montrer la confusion qui règne relativement aux provinces procuratoriennes, il suffit de dire qu'un historien comme Schiller a considéré le Pontus Polemoniacus comme province procuratorienne [4], alors que jamais il n'a même existé de province portant ce nom [5].

(*A suivre.*) Philippe Horovitz.

---

1. *C. I.*, L. III, 6737.
2. Dion *Cassius*, LX 17.
3. Marquardt, *ouvr. cité*, I, p. 375.
4. *Gesch. des roemischen Kaiserreiches unter Nero*, p. 385.
5. Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 375 ; Liebenam, *ouvr. cité*, p. 35, et Marquardt, *ouvr. cité*, I, p. 360.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E. Drerup, *Der homerische Apollonhymnos ; eine methodologische Studie* (Tirage à part de *Mnemosyne*, Ser. III, vol. V, p. 81-134). Leiden, 1937.

Cette intéressante contribution vient s'ajouter aux nombreux travaux de tout genre qui ont été, pendant ces dernières années, consacrés aux *Hymnes homériques*. Elle comprend essentiellement une partie historique et critique (p. 81-110) et, en second lieu, un essai de solution dans lequel l'auteur nous propose une nouvelle façon de diviser l'Hymne (p. 111-134).

Il était naturel que M. D., après avoir rappelé à quel point les divisions des œuvres antiques peuvent être flottantes d'une façon générale (p. 83), éprouvât le besoin de présenter un exposé historique de la question qui, depuis Ruhnken (1782), oppose les uns aux autres tous ceux qui se sont intéressés à l'*Hymne à Apollon* : avons-nous affaire à un poème unique, ou à un *Hymne Délien* que continuerait un *Hymne Pythique* ? Ruhnken a proposé d'arrêter au v. 181 l'*Hymne Délien* ; mais, de 1782 à 1936, de Ruhnken à MM. Dornseiff et Jacoby, que d'arguments se sont objectés les partisans de l'indivisibilité et ceux de la séparation, que de tempéraments se sont heurtés à cet obstacle, depuis la gravité pondérée de Ruhnken jusqu'à la *tumultuarische Art* (p. 95) de M. Dornseiff ! Prenant ensuite les témoignages antiques invoqués par les deux thèses en présence, M. D. les examine une fois de plus, mais de façon personnelle (par ex., p. 101, le rapport de ὑμνήσας à ἐπαίνου dans Thc. III, 104 ; il n'a que trop beau jeu pour montrer qu'aucun témoignage décisif ne peut être extrait de ce que nous rapportent les Anciens, et aussi pour souligner ce que toute correction apportée à la seule, mais invraisemblable précision chronologique dont nous disposions (Kynaithos et la 69e Olympiade), aurait fatalement de gratuit et d'arbitraire. On doit avouer, malgré les préférences que chacun peut garder pour les témoignages qui soutiennent sa thèse, que M. D. a tristement raison quand il parle d'un « bilan négatif » (p. 107). Aussi n'attendons-nous qu'avec plus d'impatience la solution, qui repose sur une analyse interne de l'Hymne.

Selon M. D., l'*Hymne Délien* ne se terminerait qu'au v. 209 et comporterait 4 parties ainsi définies : *Prooimion* (1-29) ; *Erreurs de Létô* (30-90) ; *Nativité à Délos* (91-139) ; enfin, des vv. 140 à 206, s'étendrait la 4e partie qui « célébrerait le Dieu dans son universalité, en particulier comme le seigneur de Délos, et sa réception dans l'Olympe, c'est-à-dire l'accomplissement de son existence divine » (p. 117). Dans chacune de ces parties, sauf le *Prooimion*, M. D. croit reconnaître des divisions quadripartites s'opposant, selon lui, aux divisions tripartites du poème pythique : cela d'ailleurs l'entraîne dans une comptabilité plus compliquée que convaincante. S'arrêter au v. 181, ce serait, dans la pensée de M. D., mutiler le couronnement naturel de l'Hymne, cette apothéose finale d'Apollon accueilli dans un Olympe en fête qui répondrait, comme un diptyque, à l'irruption dans un Olympe hostile et terrifié, au début du poème. L'auteur nous fait

remarquer qu'après les vv. 205-206, si on excepte la politesse banale du congé aux vv. 545-546, il n'est plus question de Létô : l'attitude souriante de la Mère de l'Archer aux côtés de Zeus achèverait ainsi le thème de la Nativité. L'hypothèse, en elle-même, n'a rien que de flatteur pour l'esprit : assurément, ce « postlude » reprenant le thème du prélude serait quelque chose d'unique dans la poésie « homérique », et le procédé ferait plutôt penser à certaines compositions de type lyrique ou musical ; mais, après tout, le charmant « Homère » de l'*Hymne Délien* peut avoir imaginé cette variation personnelle, même dans un genre aussi traditionnel.

Malheureusement, il y a, nous semble-t-il, entre la fin du thème de la Naissance et l'entrée triomphale dans l'Olympe *quatre* barrages impossibles à franchir. 1° Les vv. 177-178 constituent une formule attendue de congé, à la fin d'un hymne consacré à Apollon et à Létô : l'invocation des vv. 179-181 — quel que soit d'ailleurs son contenu — surprend fortement après un adieu solennel. 2° Or ces vers, que disent-ils à Apollon ? « Tu règnes sur la Lycie, la Méonie (= la Lydie), sur Milet : mais à Délos tes pouvoirs sont grands ». Le but du poète, dans tout ce qui précède, semble avoir été de montrer que Délos était l'île élue, le premier χρηστήριον que le monde ait connu (v. 80) : exclusif dans son attachement pour l'île sainte, il n'a jamais *cité* d'autres sanctuaires. Il semble qu'il s'y prenne bien tard pour universaliser le dieu qu'il célèbre, aux dépens de Délos. 3° Le dieu qu'il vient d'invoquer à la 2e *personne* (ἔχεις v. 180), ne voilà-t-il pas qu'il le désigne brusquement à la *3e personne* (εἶσι v. 182) ! 4° Ce n'est pas de Délos ni de la côte d'Asie qu'il part vers l'Olympe, mais de cette Pythô dont on ne nous a rien dit, et dont la situation géographique est bien en dehors du périple accompli par Létô à travers les îles et les promontoires. Si vraiment le poète avait voulu montrer en Apollon autre chose que le Seigneur de Délos, il n'aurait pas tant insisté sur les exigences prudentes de l'île, qui veut « s'assurer l'exclusivité » (v. 75 sqq.), ni n'aurait mis côte à côte, dans la confusion de la dernière minute, les sanctuaires d'Asie et le grand centre cultuel d'Europe continentale, laissés jusqu'alors dans l'ombre. Enfin, nous nous posons cette question : si vraiment comme nous en sommes convaincu non moins que Ruhnken ou que M. D., l'*Hymne Délien* était autonome, il devait présenter une formule finale. *Or nous ne trouvons rien de tel aux vv. 205-206.* Alors que les plus petits hymnes de notre collection, réduits parfois à 3 ou 4 vers, contiennent au moins deux formules, l'une de prélude et l'autre d'adieu, l'*Hymne Délien*, qui compterait plus de 200 vers, serait dépourvu de tout congé ? En réalité, je crois, moi aussi, qu'une légère retouche peut être faite à la division de Ruhnken, mais en sens inverse : les vv. 179-181, bâtis sur le même type que les vv. 140-143, doivent être, je crois, réduits au rôle secondaire d'une variante asiatique, d'ailleurs la plus ancienne, mais abandonnée après la ruine des sanctuaires opulents de Lydie et de Lycie (cf. p. 85 de mon édition des *Hymnes*). *La fin du poème délien, c'est au v. 178 qu'il faudrait la placer.* Les vv. 182-186 ne sont qu'un faux prélude, qui démarque gauchement le προοίμιον délien ; de même la suite pythique s'engage, à l'imitation des v. 19-20 et de la *Quête de Létô*, dans la maladroite « *Priamel* » des vv. 207-212 et dans le thème de la *Quête du Sanctuaire*, où le fils de Létô se cherche un χρηστήριον qui, lui aussi, prétend être le premier (v. 214).

Cependant, si je ne suis pas d'accord avec l'auteur sur les *Kerngedanken*, je n'en rends pas moins hommage au mérite de son article, qui abonde en remarques personnelles et suggestives.

Jean Humbert.

ÆSCHYLI, *Septem quae supersunt Tragoediae* recensuit Gilbertus MURRAY (Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis). Oxford, Clarendon Press, 1937; in-8°, sans pagination [22 feuilles].

La collection d'Oxford substitue à l'Eschyle de Sidgwick une édition due à M. Gilbert Murray. Cette édition ne repose pas sur une collation nouvelle systématique des manuscrits ni bien entendu sur un classement nouveau. M. Murray se contente de retracer à grandes lignes l'histoire de la tradition. Il rappelle comment cette tradition remonte à un manuscrit en onciale du v^e^ ou du début du vi^e^ siècle, contenant le *Choix* des sept tragédies d'Eschyle avec commentaire, qui a été transcrit en minuscule. Le plus ancien manuscrit que nous possédions d'Eschyle, le *Mediceus* remonte à cette copie.

Il existe d'autre part un petit groupe de manuscrits, dont l'un est de la main du grammairien byzantin Triclinius, et qui contiennent l'*Agamemnon* et les *Euménides* joints au groupe *Prométhée, les Sept, Les Perses.*

Enfin les trois premières pièces du choix, *Prométhée, Les Sept, Les Perses*, qui semblent avoir connu une assez grande vogue à l'époque byzantine, nous sont parvenues dans quelques manuscrits du xiii^e^ et du xiv^e^ siècle qui ne dérivent pas du *Mediceus.*

C'est dans le détail de l'établissement du texte que l'on observera avec le plus d'intérêt l'attitude de M. Murray. Le texte d'Eschyle présente des difficultés de tout ordre : il comporte un grand nombre d'*hapax legomena*, et il est souvent malaisé, sur ce point de distinguer ce qui est authentique[1]; le mouvement et le style restent souvent obscurs, en partie sans doute parce que le texte est gâté ; Eschyle est un des écrivains pour lesquels l'éditeur, au moins par le choix qu'il opère entre les variantes et les innombrables conjectures, peut espérer fait une œuvre personnelle : ce n'est pas par hasard que des savants comme Wilamowitz, M. Mazon ou M. Murray ont essayé de constituer *leur* texte d'Eschyle.

L'édition de M. Murray admet assez volontiers des hypothèses ou des conjectures. Dans les *Perses*, par exemple, aux vers 450 et 451 la correction ὅτ' ἐκ semble indispensable, et la leçon des manuscrits ἐκσωζοίατο préférable à la correction de Stahl ἐξοισοίατο qu'a adoptée l'édition Mazon. Mais le déplacement des vers 93-100 après 101-114 ne s'imposait pas. Quant aux conjectures nouvelles dues à M. Murray, elles ne m'ont pas paru, en général, bien nécessaires. *Perses*, v. 163 malgré les textes de Pindare que rapproche l'apparat critique, le passage ne gagne rien, au contraire, à la substitution de Πότμος à Πλοῦτος ; au vers 270 le texte ne semble pas amélioré si l'on écrit ἦλθει' αἰαῖ pour ἦλθ' ἐπ' αἶαν.

L'apparat critique est plus riche que celui de l'édition Budé ; il est rédigé avec beaucoup de précision et semble devoir rendre de grands services. Au vers 13 des Perses l'indication βαύζει *circumlatrat* ne suffit pas à faire deviner l'interprétation que M. Murray propose pour le passage qui est difficile.

Quant à l'orthographe, je crois qu'aux vers 63 des *Perses* la graphie τοκέες des manuscrits est préférable à la correction de Wilamovitz τοκέης que la linguistique ne peut interpréter.

P. CHANTRAINE.

---

1. Voir p. xi ce qui est dit de δαιμονὴ, peut-être attesté *Euménides* 727, que M. Murray n'a pas osé accueillir dans son texte.

Demosthenes, *Orationes* post C. Fuhr edidit I. Sykutris vol. II, pars 1 (Bibliotheca Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1937; in-8°, II-380 p.

Un avant-propos signé B. G. Teubner nous apprend qu'en raison de la carence de Sykutris, il a fallu demander à M. H. Sachsenweger d'assurer la publication du volume en achevant la mise au point du manuscrit et en en surveillant l'impression. Depuis que ces lignes ont été écrites, Sykutris est mort prématurément et sa lenteur à achever son travail s'explique sans doute par son mauvais état de santé.

Cette édition constituant une suite au premier volume de Fuhr, il faut renvoyer une fois pour toutes à la préface de ce volume pour ce qui concerne les principes adoptés dans l'établissement du texte. On ne trouvera à la première page qu'une brève liste de sigles ; S, le *Parisinus* 2934 ; F, le *Marcianus* 416 ; A, le *Monacensis* 485 (ancien *Augustanus*) ; Y, le *Parisinus* 2935 ; P, le *Laurentianus pl.* LIX 9. Une liste des papyrus qui contiennent des fragments de Démosthène eût été la bienvenue.

Ce tome II, 1 contient les discours XX à XXVI, c'est-à-dire, entre autres, la *Leptinéenne*, la *Midienne*, le *Contre Timocrate*. L'apparat critique est établi avec précision. Il donne l'indication des différentes mains des manuscrits, ce qui est en général fort important, ou des variantes inscrites dans la marge, L'éditeur a tenu un grand compte de la tradition indirecte, en particulier des citations d'Aristote ; enfin on trouvera un choix assez large de corrections et de conjectures.

Ces discours présentent parfois des difficultés juridiques ou historiques ; leur composition pose des problèmes ; mais dans le détail le texte peut passer pour bon.

Sykutris se montre avec raison assez conservateur : XX 13 il garde τοιοῦτον (τοιοῦτον ὃν Cobet, τοιοῦτ' ὄν Weil) ; — XX 54 le texte porte τοῖς σκοπουμένοις mais l'apparat signale l'intérêt de la correction de Weil τοῖς < οὕτωσὶ > σκοπουμένοις ; — XXI 34 l'éditeur a raison de conserver εἰ et de ne pas adopter la correction de Cobet acceptée par Weil ἐπεί.

Le choix entre les variantes est opéré judicieusement, et l'auteur apparaît bien informé : XXIV 123 écrit ποίησει avec S et rejette le ποιήσειεν de A, mais il renvoie à la *Syntax des Griechischen Verbum* de Stahl et indique la conjecture de Stahl ἐποίησεν qui serait en effet possible.

Les corrections propres à Sykutris sont très rares : XXIV 153 il propose dans l'apparat critique avec un point d'interrogation ἤ pour καί des manuscrits ; cette correction est inutile, elle méconnaît le sens disjonctif de καί, fréquent en grec.

P. Chantraine.

Athenaei, *Dipnosophistarum epitome* ex recensione S. P. Peppinki pars prima (Athenaei Dipnosophistae, vol. II). Leyde, E. J. Brill, 1937 ; in-8°, XXXII-181 pages.

La grande édition des *Deipnosophistes* qu'a entreprise M. Peppink progresse. Ce second tome contient les livres III à VIII de l'*Epitome*. J'ai déjà dit en rendant compte du volume de prolégomènes de M. Peppink l'intérêt que présentait l'édition d'un pareil texte considéré en lui-même, alors que l'on se contente en général d'en tirer un certain nombre de variantes que l'on fait figurer dans l'apparat critique ou dans le texte de l'édition d'Athénée. La vogue des « abrégés » a été grande dans l'antiquité byzantine, et il sera instructif, à propos d'Athénée, de pouvoir étudier les procédés de l'abréviateur.

La publication séparée de l'abrégé présentera encore un autre intérêt pour l'établissement du texte même d'Athénée[1]. Cobet avait pensé que l'Epitome est tiré du *Marcianus* A, corrigé parfois par des conjectures de l'abréviateur. Or, M. Peppink reprend et développe une idée qu'il avait déjà indiquée dans son premier fascicule et soutient, avec raison semble-t-il, que l'*Epitome* représente une tradition indépendante. On sait qu'Eustathe a utilisé un exemplaire de l'abrégé d'Athénée qui n'est pas très éloigné, malgré quelques divergences de nos manuscrits. En définissant la méthode d'Eustathe, qui s'est surtout attaché à reproduire fidèlement les manuscrits qu'il copiait, M. Peppink n'a pas de peine à montrer que là où cette recension apparaît supérieure à celle du texte complet, il n'en faut pas reporter le mérite sur l'ingéniosité d'Eustathe, mais sur la valeur de la tradition qu'il utilisait : un des exemples les plus nets se trouve p. 225 d 17 où le *Marcianus* A donne ἐξάρας, et où la leçon d'Eustathe est ἐξαράξας également inadmissible. M. Peppink suppose que le manuscrit que copiait Eustathe portait ἐξάρας, avec άξ au-dessus de la ligne, c'est-à-dire ἐξάξας, qui est satisfaisant. Le texte est précédé d'une introduction et de quelques notes critiques brèves et précises.

P. Chantraine.

Galeni, *De propriorum animi cuiuslibet affectuum dignotione et curatione ; de animi cuiuslibet peccatorum dignotione et curatione ; de atra bile* edidit W. De Boer (Corpus Medicorum Graecorum, V, 4, 1, 1). Leipzig, Teubner, 1937 ; in-8°, xvi-166 p.

Les trois traités de Galien que groupe ce nouveau tome du Corpus des médecins grecs se présentent, pour l'établissement du texte dans des conditions diverses, que définit la préface de M. de Boer. Le περὶ παθῶν n'est conservé que dans un manuscrit le *Laurentianus Graecus* 74,3 (L) du xiie siècle. Le περὶ ἁμαρτημάτων nous est connu par ce même manuscrit ; en outre, les deux premiers chapitres se trouvent dans le *Laurentianus* 74,5 (F) et le *Marcianus* 281 (M). Il existe un ou deux autres manuscrits qui ne sont que des copies sans valeur et qui ne doivent pas entrer en ligne de compte pour l'établissement du texte. Le traité περὶ χολῆς qui semble avoir été publié peu après la mort de Marc-Aurèle a connu une assez grande vogue, et nous est transmis dans quatorze manuscrits complets. M. de Boer résume les résultats auxquels il est parvenu dans son article des *Wiener Studien*. D'un archétype dérivent sept manuscrits, qui constituent la famille A, laquelle donne en général les leçons les plus satisfaisantes et dont le meilleur représentant est le *Vaticanus* 1845 (V). D'un autre archétype proviennent les familles B et C représentées, par exemple, par le *Marcianus* 276 (M) et le *Marcianus graecus App. Cl. V*, 5, (γ).

L'apparat critique des trois traités a été établi par M. de Boer avec précision et fournit une foule d'indications. Le texte se trouve souvent gâté par des fautes dont certaines sont manifestes. L'éditeur a dû introduire des corrections ; quelques-unes sont nouvelles. A la fin du traité περὶ ἁμαρτημάτων M. De Boer se rencontre avec Helmreich pour corriger χρῆσθαι qui n'a pas de sens en εἰρῆσθω ; — dans le traité περὶ χολῆς 4, 5, la correction

1. Mais dans ce volume M. Peppink donne seulement la partie inédite de l'Épitome, c'est-à-dire les livres III à VIII. On sait que les livres I-II, sont perdus dans le *Marcianus* A et que tous les éditeurs les donnent d'après les manuscrits de l'*Epitome*.

ἔτι pour ἐτῶν de V est vraisemblable ; les éditeurs omettaient généralement le mot ; - 7, 28 l'optatif οὐρηθείη à côté de διαλείποι est nécessaire ; V a οὐρηθῇ, les autres manuscrits οὐρέει qu'adoptaient, à tort, les éditeurs.

Les deux traités περὶ ἁμαρτημάτων et περὶ παθῶν ne sont pas des traités techniques mais des opuscules moraux, à cet égard ils comportent un assez grand intérêt.

P. Chantraine.

Iamblicus, *De vita Pythagorica liber* edidit L. Deubner (Biblotheca Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1937 ; in-8°, xx-158 p.

La vie de Pythagore par Jamblique ne nous est connue que par un petit nombre de manuscrits, et il est aujourd'hui acquis que, comme l'avait soupçonné Holstein dès le xvii^e^ siècle, un de nos manuscrits le *Laurentianus* 86,3 (F) du xiv^e^ siècle doit être considéré comme l'archetype de tous nos manuscrits. M. Deubner a collationné pour la première fois le manuscrit en 1910-1911 à Rome et l'a revu plusieurs fois. Il a reproduit à la fin de l'édition les rares scholies, qu'à la différence de Nauck il juge être écrites de la même main que le texte.

Les copies fournissent ici ou là des leçons qui permettent d'améliorer le texte fautif de F, mais ces leçons bien entendu ne doivent être considérées que comme des corrections de copistes. C'est ainsi qu'au § 47, F donne la leçon inintelligible δεῖ, mais le *Parisinus* 2093 P a δὲ, également attesté par le *Cizensis* du xvi^e^ siècle, copie de P. Enfin il existe un autre descendant de F, le *Parisinus* 1981, dans lequel M. Deubner a fait vérifier quelques leçons par M. Bikerman.

Si la recension du *De vita pythagorica* ne présente pas de difficultés particulières, le texte comporte pourtant un certain nombre d'obscurités. Pour aider le lecteur à les résoudre M. Deubner a mis à sa disposition une foule de renseignements précieux. L'apparat critique indique les conjectures les plus probables des philologues qui se sont intéressés à ce texte pythagoricien comme Cobet ou Nauck. Il est précédé d'une rubrique de références ou de passages parallèles, qui renvoient en particulier à la vie de Pythagore de Diogène Laerce qu'a éditée M. Delatte.

M. Deubner qui a publié, en 1935, d'importantes notes critiques sur le texte de Jamblique, dans les Sitzungsberichte de l'Académie de Berlin, n'a introduit dans son texte qu'un petit nombre de conjectures nouvelles : ainsi la transposition de οὖσαν après συνοπαδὸν au § 8. Son attitude est au contraire de justifier dans la mesure du possible la tradition manuscrite : § 78 il conserve, la forme fautive du participe aoriste moyen de ὠθέω, παρεωσάμεναι, parce qu'il semble que l'on en observe quelques exemples dans des textes tardifs ; il admet également l'*hapax* ἐπεγρία (§§ 13, 68, 187, 225), dérivé du verbe tardif ἔγρωει signifiant le fait d'être éveillé.

Cette édition de Jamblique inaugure une nouvelle présentation de la collection Teubner : le format est plus grand, les marges plus larges, le caractère grec particulièrement lisible : on a veillé à rendre l'utilisation du volume aussi aisée que possible.

P. Chantraine.

E. Mioni, *Romano il Melode, Saggio critico e dieci inni inediti.* Turin, Paravia, 1937 ; in-8°, vi-232 p.

Le livre de M. Mioni commence par une utile mise au point des problèmes relatifs à saint Romain le Mélode, musicien et poète né à Emèse en Syrie,

mais qui a passé la majeure partie de sa vie à Constantinople où il exerçait son art, « sous le règne de l'empereur Anastase ». Les byzantinistes ont longuement discuté pour déterminer de quel empereur Anastase le biographe veut parler. Un texte du VII[e] siècle qui fait mention de saint Romain et d'autres recoupements permettent d'établir qu'il s'agit d'Anastase premier qui a régné de 491 à 518. Diverses allusions que l'on trouve dans l'œuvre de saint Romain, en particulier une allusion au tremblement de terre de 555, permettent d'affirmer que le poète a vécu au moins jusqu'à l'année 555. D'autres chapitres étudient les sources de l'écrivain, sa métrique, enfin la tradition manuscrite. Bien que sur ce point, il ne soit pas possible encore d'arriver à un résultat décisif, c'est ce chapitre qui paraîtra le plus original dans la notice de M. Mioni. On connaît pour le moment 15 manuscrits contenant des hymnes de saint Romain, mais il est probable que ce nombre pourrait s'augmenter sensiblement.

Le classement provisoire que propose M. Mioni se fonde sur des indices de valeur très inégale et ne peut servir que comme hypothèse de travail. Mais le plus grand mérite de l'auteur est d'avoir collationné le manuscrit 213 de Patmos (*Q*) et d'en avoir tiré 10 hymnes, en majeure partie inédits. Cette publication accroît considérablement notre connaissance de l'œuvre de saint Romain et de son talent : l'hymne V par exemple que M. Mioni intitule « Preghiera di penitenza » et qui était entièrement inconnu est touchant par sa simplicité sincère.

L'édition est accompagnée d'un bref apparat critique, mais, sauf le cas de fautes manifestes, elle reproduit, comme il se doit pour un écrivain comme celui-là, le texte même du manuscrit.

P. Chantraine.

Pollucis, *Onomasticon*, edidit E. Bethe, fasciculus tertius. Indices. Leipzig, Teubner, 1937 ; gr. in-8°, 128 p.

M. Bethe a donné de Pollux une édition fondamentale. En publiant en 1931 le second fascicule, plus de trente ans après le premier, il s'était plaint de la charge qu'il s'était imprudemment imposée en entreprenant une pareille tâche. La voici maintenant complètement achevée : grâce à l'abnégation de MM. Becker, Schuetze et Andersen, nous aurons maintenant des index complets des mots et des auteurs cités qui permettront d'utiliser commodément le grand travail de M. Bethe.

P. Chantraine.

A. B. Drachmann, *Die Überlieferung des Cyrillglossars* (Kgl. Danske Videnskabernes Selskab., Historisk-filologiske Meddelelser. XXI, 5). Copenhague, Levin et Munksgaard, 1936 ; in-8°, 140 p.

Au moment où la mort l'a surpris, A. B. Drachmann était en train d'achever des recherches fondamentales sur la tradition manuscrite du glossaire de Cyrille. Son manuscrit qui était presque prêt a été mis au point et complété (les compléments sont entre crochets et ont toujours comme point de départ des indications de Drachmann lui-même) par les soins pieux de M. K. Latte.

Ce glossaire est conservé dans un très grand nombre de manuscrits ; à l'époque de la Renaissance chaque monastère a dû en posséder un. Drachmann a pu en recenser 65, mais sa liste risque d'être incomplète. Les mots sont présentés dans l'ordre alphabétique (au moins pour les trois pre-

mières lettres de chaque lemme) ; les manuscrits comportent un assez grand nombre de variantes. Drachmann a réussi pourtant à les classer et à montrer que nous avons affaire à plusieurs recensions : la recension vaticane (v) représentée essentiellement par le *Vaticanus 2130* (B) du XI^e^ siècle; la recension laurentienne (g) qui possède comme témoins particulièrement autorisés le *Laurentianus 54, 16* (Λ) et le *Laurentianus conv. soppr. 74* (Δ) tous deux du XII^e^ siècle ; enfin une troisième recension qui donne un texte plus étendu nous est connue par le *Valicellianus E 11* du X^e^ siècle (A) et le *Laurentianus 57, 39* du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle (S).

La recension g donne l'impression d'être une extension de la recension v. Quant au manuscrit A, il contient sans doute quelques additions ; mais un certain nombre des gloses qui lui sont propres semblent provenir de sources identiques à celles des gloses de g et v. Il est donc probable qu'il nous a transmis un texte du glossaire de Cyrille plus complet que celui des autres familles.

Le lexique de Cyrille est, on le sait, antérieur à celui d'Hesychius où un certain nombre d'emprunts à Cyrille ont été reconnus ; une partie des correspondances entre Cyrille et Hesychius peuvent d'ailleurs s'expliquer par des emprunts parallèles à Diogénien. Quant au contenu du dictionnaire de Cyrille on y reconnaît surtout des gloses homériques, des gloses des Évangiles, des gloses atticistes ; d'autres qui semblent tirées de Diogénien ; enfin un certain nombre de mots ou de composés tout à fait courants qui semblent tirés de la littérature patristique.

L'intérêt du glossaire de Cyrille paraît donc surtout résider dans le dépouillement de textes chrétiens contemporains ; il serait d'autre part essentiel qu'il fût publié pour permettre une analyse des données de notre Hesychius. A cet égard on aperçoit dès maintenant des fait notables. C'est ainsi que la glose d'Hesychius θέπτανος· ἁπτόμενος dont les linguistes ont fait usage est notée chez Cyrille θεπταίνων ; on trouve quelques mots nouveaux comme καστεύειν· ξυροφαγεῖν.

Il n'est malheureusement pas question pour le moment de publier le lexique de Cyrille ; mais des extraits des lettres B, Θ et Λ nous donnent une idée de ce que devrait être une pareille édition : les gloses sont suivies de l'indication des recensions d'où elles proviennent, et de nombreux renvois d'une glose à l'autre ; l'apparat critique divisé en trois rubriques indique les variantes des manuscrits, les sources probables des gloses, les gloses parallèles chez d'autres lexicographes. Ce mémoire couronne l'œuvre de Drachmann qui a toujours aimé à entreprendre des tâches difficiles (on sait qu'il a édité les scholies de Pindare). Il a établi le fondement d'une édition indispensable pour l'histoire de la lexicographie grecque, et il faut souhaiter que cette édition du Cyrille soit un jour constituée.

P. Chantraine.

Arnold Svensson, *Der Gebrauch des bestimmten Artikels in der nachklassischen griechischen Epik*. Lund, Gleerup, 1937 ; in-8°, XII-160 p.

Ce mémoire, issu de l'enseignement de M. Wifstrand, témoigne de qualités de précision et d'exactitude qui montrent que l'exemple de M. Wifstrand a porté ses fruits. Le problème envisagé n'a pas une très grande portée, et M. Svensson est gêné par le fait que nous ne possédons pas encore une bonne monographie sur l'emploi de l'article chez Homère et à l'époque classique. Mais l'un des mérites de l'auteur est d'avoir étudié personnellement l'article homérique et de pouvoir en évoquer l'emploi en connaissance de

cause. En homme avisé il ne pose pas le problème de principe, sans doute insoluble, de l'emploi d'un véritable « article » chez Homère. Mais il a essayé de déterminer, par rapport à Homère, l'usage de l'article chez les poètes épiques post-classiques, en particulier chez les Alexandrins.

Les conclusions auxquelles est parvenu M. Svensson ne présentent pas une très grande importance. On remarquera par exemple que, si l'on passe d'Apollonius à Quintus de Smyrne et à Nonnos, l'emploi de l'acticle déjà rare chez le premier poète, devient de moins en moins fréquent. Apollonius et Quintus usent peu de l'article parce qu'ils imitent la syntaxe homérique. Chez Nonnos l'absence de l'article s'explique surtout par des préoccupations métriques.

On remerciera surtout l'auteur des recherches de détail et des discussions critiques qui constituent l'essentiel de son livre. P. 45, par exemple, M. Svensson relève les nombreux exemples de ὦλλοι chez Apollonius. Si l'on se souvient du scrupule que mettait Apollonius à suivre son modèle homérique, on pourra en conclure que son texte devait à certains égards ressembler à celui que nos scholies attribuent à Zénodote : la forme ὦλλοι n'est attestée, dans la tradition homérique qu'en B 1 et K 1, et dans ces deux passages les scholies la donnent comme étant du seul Zénodote. — Au vers 12 de l'idylle XXV de Théocrite, M. Svensson n'admet ni la leçon de la majorité des manuscrits δή, ni la correction de Meineke adoptée par Wilamowitz δ' οἱ, l'article ne lui semblant pas convenir ici ; il accepte la leçon de M δέ ; c'est le parti auquel s'est rangé également M. Legrand.

P. Chantraine.

E. Wikén, *Die Kunde der Hellenen von dem Lande und den Völkern der Apenninenhalbinsel bis 300 v. Chr.* Lund, Gleerup, 1937 ; in-8°, viii-211 p.

Cette thèse de Lund, dont l'auteur se réclame de l'enseignement de MM. M. P. Nilsson et A. Boëthius, envisage un problème défini à propos duquel elle tente une utile mise au point. Le premier chapitre propose un aperçu des conceptions géographiques les plus anciennes sur la forme de l'univers et de la terre, sur la situation de l'Océan, des Champs-Élysées, du Tartare ; il indique discrètement ce qui parmi les diverses notions peut être rapporté aux Hellènes et aux Indo-Européens, et ce qui risque au contraire d'être « méditerranéen ».

L'auteur entre ensuite dans le vif de son sujet et étudie en quatre chapitres la connaissance que les Grecs ont eue du monde occidental aux temps minoens et mycéniens, au onzième et au dixième siècle, de 900 à 630, enfin après 630 avant J.-C. Le mémoire devra être étudié et disputé par les géographes et les historiens ; mais les philologues y trouveront aussi beaucoup à prendre. On lira par exemple avec intérêt le développement sur la divinité dont le culte se trouvait à Temesa, Ἀλίφας (p. 73) ; les textes rassemblés en mettent bien en lumière le caractère étranger et chthonien : il est décidément impossible de chercher à rapprocher la finale du mot du verbe βαίνω.

M. Wikén connaît les textes littéraires et les utilise le plus souvent avec discernement. P. 76 on est étonné de lui voir affirmer « que les Latins étaient connus d'Hésiode ». Le texte auquel il se réfère (*Théogonie* 1011) dit simplement que Circé a eu d'Ulysse deux fils, Agrios et Latinos. Peut-on en conclure que le poète connaissait des traditions concernant les Latins ? je ne sais. En tout cas il est très probable que le vers se trouve dans un développement postérieur à Hésiode. Il est inclus dans le catalogue des

héros nés d'une déesse et d'un mortel, que tous les éditeurs rejettent avec raison.

P. Chantraine.

H. Bolkestein, ΞΕΝΩΝ *Gastverblijf, Pelgrimsherberg, Armhuis* (Meded. der K. Akademie van Wetenschappen, Afd. Letterkunde, 84, B, N° 3). Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgevers-Maatschappij, 1937 ; in-8°, 48 p.

Ce mémoire (qui est suivi d'un résumé en allemand) envisage un certain nombre de termes relatifs à la notion de maison d'accueil, hospice, hôpital et apporte une contribution utile à la fois à l'histoire du vocabulaire et à celle des mœurs. On retiendra, entre autres développements, celui sur les λέσχαι (p. 18 à 21) où il faut voir en somme une sorte d'asile, ou encore un « khans » tel qu'on en connaît en Orient [1].

Le sujet propre du livre est l'étude du terme ξενών employé à plusieurs reprises dans les *Novelles* de Justinien : le contexte montre qu'il s'agit là d'hôpitaux et d'hospices dont l'Église avait l'administration. Ce sont des institutions nouvelles, sans rapport avec les ἰατρεῖα et hôpitaux des première années de l'Empire ; les ξενῶνες byzantins continuent bien les ξενῶνες de l'époque classique où étaient reçus les étrangers. C'est sous l'influence de conditions sociales nouvelles, sous l'influence aussi de l'Église que ces ξενῶνες sont devenus de véritables hospices ou hôpitaux.

P. Chantraine.

D. M. Robinson and E. J. Fluck, *A study of the Greek Love Names including a discussion of paederasty and a prosopographia* (The John Hopkins University studies in Archaeology n° 24). Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1937 in-8° ; viii-204 p.

MM. Robinson et Fluck reprennent l'étude d'un sujet qui a déjà été traité, en particulier, par Klein [2] et par Wernicke, mais leur prosopographie de καλοί Athéniens précise et commode, donne en général le dernier état de la question. Une brève introduction envisage d'abord les problèmes généraux. Les inscriptions de ce type s'observent surtout dans la période de vases à figure rouge. La formule καλός, ou ὁ παῖς καλός peut et doit s'interpréter diversement suivant les cas : il peut s'agir d'un ami du potier, d'un ami du client, d'un personnage connu dans la société athénienne et dans les gymnases ; dans un certain nombre de vases l'épithète de καλός ou de καλή s'adresse, non pas à des mortels, mais à des héros ou à des dieux, auprès desquels elle ne peut avoir qu'un sens très général. Dans quelques cas c'est l'objet aimé qui est représenté sur le vase : le fait est sûr dans les peintures qui portent l'inscription καλός εἰ.

Un chapitre est consacré à l'étude des καλοί dans la littérature, et tire parti de quelques textes poétiques et des passages connus d'Aristophane ou du *Phèdre* ou du *Banquet* de Platon.

La prosopographie rendra, nous l'avons dit, les meilleurs services. A propos d'Epilycos (p. 194), les auteurs pensent que Epilycos est une καλός,

1. Ces précisions ne permettent malheureusement pas d'établir avec certitude l'étymologie du mot. Elles seraient favorables au rapprochement avec la racine **legh-* de λέχος etc.

2. MM. Robinson et Fluck ont relevé 283 noms de καλοί tandis que Klein n'en relevait que 221.

mais que cet Epilycos est en même temps un peintre ami de Scythès. Ils omettent à ce propos de rappeler l'article d'Edmond Pottier (*Monuments Piot*, IX et X = *Recueil*. p. 373).

L'étude de la forme de ces noms propres, qui sont souvent des hypocoristiques, est entièrement laissée de côté.

P. Chantraine.

L. Lacroix, *Noms de poissons et Noms d'oiseaux en grec ancien* (Extrait de l'*Antiquité Classique*, VI, 1937, p. 262 à 307 ; — du même, *La faune marine dans la décoration des plats à poissons*. Verviers (Belgique), chez l'auteur, in-8°, 68 p. et 19 planches.

M. Léon Lacroix se prépare depuis plusieurs années à publier un lexique de noms de poissons, un peu sur le modèle du *Glossary of Greek Birds* de d'Arcy W. Thompson. L'article de l'*Antiquité classique* montre que lorsqu'un même terme s'applique à la fois á un oiseau et à un poisson c'est le poisson qui en général a reçu le nom de l'oiseau. Certaines espèces de poissons appellent la comparaison avec des oiseaux, ainsi se trouvent justifiées un grand nombre de dénominations qui sans l'aide de la zoologie resteraient inexplicables. On verra par exemple comment certains noms d'oiseaux comme κίχλη ou κόσσυφος ont été appliqués à des poissons en raison de leur coloration.

M. Lacroix, qui a reçu une bonne formation d'archéologue, publie d'autre part un petit recueil de plats à poissons. On en connaît environ cent cinquante, trouvés pour la plupart en Italie méridionale. M. Lacroix, après un aperçu bref et précis des procédés de décoration et des formes de ces plats, s'efforce d'identifier les animaux marins que l'on y trouve représentés. Les dessins de sa main qui illustrent le texte en facilitent l'intelligence. Et l'on n'ira pas reprocher à l'auteur de ne pas prendre parti dans quelques cas obscurs (cf. pp. 43 et 46 à propos d'un plat de Londres où l'on peut se demander si l'artiste a représenté un muge ou un bar) !

P. Chantraine.

R. Strömberg, *Theophrastea, Studien zur botanischen Begriffsbildung*. Göteborg, Elander, 1937 ; in-8°, 232 pages.

Une des tâches qui s'imposent aujourd'hui à la philologie classique est de reprendre l'histoire des sciences en se fondant d'abord sur une analyse serrée du vocabulaire. On ne saurait donc accueillir avec trop de faveur les *Theophrastea* de M. Strömberg qui constituent une contribution importante à l'étude de la botanique dans l'antiquité. L'auteur de cette thèse, qui doit sa formation à M. Regenbogen et à ses maîtres suédois MM. Nachmanson et Frisk, s'est en outre informé auprès de naturalistes compétents.

Les premiers chapitres nous donnent une idée de ce qu'a pu être la botanique avant Théophraste, et visent en particulier à rappeler brièvement la méthode de l'école péripatéticienne en ce qui concerne l'histoire naturelle : c'est avant tout une classification qui repose sur les identités ou les différences des objets considérés, et sur des couples de notions comme πλῆθος et ὀλιγότης, μέγεθος et μικρότης, μακρότης et βραχύτης, πλατύτης et στενότης. C'est suivant la même méthode que Théophraste cherche à définir les végétaux : ὡς τύπῳ λαβεῖν : le tableau de la p. 34 permet d'apercevoir d'un coup d'œil les lignes directrices de son classement.

La méthode même de Théophraste impose à son commentateur de défi-

nir avec précision toute sa terminologie : le mémoire de M. Strömberg montre comment s'est constitué le vocabulaire propre à la botanique et c'est par là surtout qu'il apparaît instructif. Ce vocabulaire est puisé à diverses sources : on verra, par exemple, p. 72, comment l'écrivain est parfois amené à emprunter des termes dialectaux ; mais il se constitue systématiquement un vocabulaire scientifique : cf. p. 64 les composés de la racine de φύομαι, ou les composés techniques particulièrement caractéristiques qui sont étudiés p. 161 et suivantes. Un des mérites de l'ouvrage de M. Strömberg réside enfin dans l'analyse précise des termes employés par Théophraste : ainsi p. 95 et suiv. sont définies les conditions de l'emploi de στέλεχος et καυλός.

P. Chantraine.

E. Diehl, *Der Digressionsstil des Kallimachos* (Abhanlungen der Herdergesellschaft zu Riga, V, 9). Riga, Verlag « Ernst Plates », 1937 ; in-8°, 27 p.

Ce bref mémoire, dont la rédaction remonte au mois d'août 1934, vise à montrer que, pour la reconstitution conjecturale des poèmes perdus de Callimaque, il y a lieu de tenir compte, non seulement du contenu de ces poèmes, mais aussi des procédés de développement du poète, et particulièrement de son goût pour les digressions. M. Diehl analyse, de ce point de vue, la composition de l'*Hymne à Zeus* et des *Bains de Pallas*. Il montre en particulier comment dans ce dernier poème, composé en distiques élégraques, les digressions coupent à chaque instant le mouvement et brisent parfois l'unité du groupe hexamètre-pentamètre. Enfin M. Diehl étudie le procédé par lequel le poète s'interrompt lui-même d'une manière souvent emphatique.

L'auteur fait plusieurs fois allusion à la méthode à suivre pour retrouver les thèmes traités dans les Αἴτια. Il ne signale qu'en note la découverte capitale des διηγήσεις ou analyses des Αἴτια publiées par M. Norsa et G. Vitelli en 1934. Lorsqu'il s'agit d'un auteur comme Callimaque, un article publié trois ans après qu'il a été écrit risque de ne plus être au courant lorsqu'il paraît.

P. Chantraine.

D. C. Fives, *The Use of the optative Mood in the Works of Theodoret Bishop of Cyrus* (Catholic University, of America, Patristic Studies, L). Washington, Catholic University, 1937 ; in-8°, 106 p.

De nombreux mémoires ont maintenant été consacrés à l'étude de la décadence de l'optatif dans la κοινή, mais ils portent toujours sur un auteur particulier, ce qui leur enlève beaucoup de leur portée : ainsi la collection de Washington nous a déjà donné en 1926 et en 1930 deux travaux de Dickinson et de M. Hoey sur l'optatif chez saint Jean Chrysostome et chez saint Grégoire de Nysse.

L'œuvre de Theodoret que M. Fives a choisie pour son enquête est publiée dans la patrologie de Migne, et c'est seulement pour quelques traités que nous disposons d'éditions véritablement critiques. M. Fives a eu conscience de l'incertitude que cet état de choses pouvait conférer aux résultats de ses recherches, et il y a paré le mieux qu'il a pu, en particulier en distinguant, dans ses statistiques, entre ce qui provient de la Patrologie de Migne et ce qui est tiré d'éditions modernes bien établies. Dans le détail il a tendance à ne pas se fier au témoignage de la tradition, même

lorsque des éditeurs récents l'on accepté: il attribue par exemple à des erreurs de copistes l'emploi de l'optatif futur, soit dans des souhaits, soit accompagné de ἄν, là où l'on attendrait le présent ou l'aoriste. Ces exemples sont malheureusement assez nombreux et je me demande si nous avons le droit de les corriger.

Dans un travail de ce genre les statistiques semblent pourtant, en définitive, serrer la réalité avec une approximation suffisante, et les résultats auxquels est parvenu M. Fives semblent plus nets qu'il ne le pense lui-même. Le nombre total des optatifs attestés dans l'œuvre de Théodoret apparaît particulièrement petit, nettement moindre, compte tenu de l'étendue du texte, que celui que l'on a relevé chez saint Jean Chrysostome ou saint Grégoire de Nysse. Quant aux conditions d'emploi de ces optatifs, on constate, comme il fallait s'y attendre, que la plupart des exemples sont des optatifs de souhait ou des potentiels dans la principale ou après εἰ : les emplois de l'optatif de style indirect ou de l'optatif dit « oblique » sont relativement peu nombreux : après ὅτι ou ὡς trois cas seulement. La restriction dans l'emploi de l'optatif, et le procès de sa disparition se montrent de façon particulièrement nette.

On s'étonne de ne pas voir citer dans la bibliographie *l'Aperçu d'une Histoire de la Langue Grecque* d'Antoine Meillet. En revanche l'introduction très brève et très banale consacrée à la vie et à l'œuvre de Théodoret n'ajoute rien d'utile à l'ouvrage.

P. Chantraine.

Ch. K. Kapnoukagias, Τὰ πρότυπα τῶν Τρῳάδων τοῦ *L. Annaei Senecae*. Athènes, 1936 ; in-8°, 142 p.

M. Kapnoukagias qui a déjà publié en allemand un mémoire sur les modèles de Sénèque dans les chœurs d'*Hercule furieux* et de Médée, s'applique maintenant à déterminer les sources des *Troyennes*. Son ouvrage est fondé sur un grand nombre de rapprochements qu'il met en lumière en reproduisant les textes, ce qui permettra au lecteur de suivre facilement son exposé et de se faire une opinion personnelle. Il montre bien que la tragédie de Sénèque repose, elle aussi, sur une sorte de « contamination ». Dans les *Troyennes* Sénèque semble s'être inspiré à la fois de l'*Hécube* d'Euripide, des *Métamorphoses* d'Ovide et de l'*Enéide*. Pour les *Métamorphoses* et pour l'*Enéide*, il y aurait lieu, semble-t-il, de serrer le problème de plus près, et de se demander s'il ne s'agit pas parfois d'imitations parallèles d'un même modèle.

P. Chantraine.

Friedrich Ferckel, *Lysias und Athen* (*Des Redners politische Stellung zur Gaststaat*). Inaugural-Dissertation. viii-164 p. in-8° ; Würzburg, K. Triltsch, 1937.

Voilà un livre partial, et qui se vante de l'être. L'auteur, qui a fait accepter son étude comme dissertation inaugurale à l'Université de Würzbourg, affirme qu'il n'y a pas de science impartiale (p. 10), et il le prouve du moins par son exemple (il est vrai qu'il prétend s'appuyer pour cela sur « l'attitude peu critique des érudits français et anglo-saxons »). Il s'agit de montrer en Lysias « l'absence de qualités morales » (p. 3 et *passim*) ; Lysias a toujours manqué de désintéressement ; pendant la guerre du Péloponnèse et le régime des Trente, il a poussé les autres à s'exposer à sa place « selon l'usage des émigrés » et n'a songé qu'à ses « bénéfices de

guerre » (p. 16-26, 92, 135, 144) ; après 403, avocat chicanier, il n'a pas même observé « la discipline de son parti » (p. 101) et a été à la disposition de qui voulait le payer (p. 100, 104, 115, 119. etc...). Toute la fin de l'étude (p. 86-163) n'est qu'un pamphlet où Ferckel, sans craindre les contradictions, déclare qu'il ne faut pas transposer à Athènes nos conceptions modernes (p. 158), mais fait défiler devant nous les Juifs, l'ouvrage d'Emil Ludwig sur Guillaume II (p. 160), la République de Weimar, la colonisation allemande, la social-démocratie, etc... Conclusion : Lysias est, plus encore qu'Isée et que Dinarque, le type du métèque « sans esprit national » et il y a lieu de l'exclure des textes étudiés pour s'intéresser à Sophocle, Socrate, Platon, Thucydide, Phocion (*sic*) et Lycurgue.

S'il n'y avait que cela dans la dissertation de Ferckel, elle n'intéresserait nullement la *Revue de Philologie* et nous n'aurions qu'à renvoyer l'auteur aux gens responsables des programmes d'enseignement dans son pays. Mais l'ouvrage se présente comme une étude méthodique.

Ferckel a réuni beaucoup de textes concernant Lysias, qu'il a lu de près ; et il connaît la plupart des études sur cet auteur (cependant il ne fait allusion ni à l'article de De Sanctis sur les combattants de Phylè, paru en 1923 dans la *Rivista di Filologia*, ni à l'étude de M. Gernet sur l'approvisionnement d'Athènes en blé). Certes, il reste des obscurités dans le détail de la biographie de Lysias. Mais le raisonnement par lequel Ferckel place la naissance de l'orateur vers 440 (au lieu de 459) ne nous semble pas absolument convaincant. Dans le *Contre Hippothersès*, il s'appuie plusieurs fois sur des restitutions douteuses (p. 18 et 71), dont il avoue lui-même ailleurs l'incertitude (p. 67). S'il précise bien (p. 74-79) les raisons qui font croire qu'un métèque, et *a fortiori* un isotèle pouvait ester en justice sans que le προστάτης fît autre chose que s'associer, au plus, aux formalités initiales, il est assez flottant touchant le statut des métèques et isotèles : il affirme que la proposition de Phormisios, réservant le droit de cité aux propriétaires fonciers, eût ôté à Lysias (et à tous les métèques) toute possibilité de devenir citoyen (p. 50), comme si un métèque ne pouvait pas obtenir l'ἔγκτησις ; par contre, il admet que Lysias n'était plus citoyen quand il accusa Eratosthène ; pour ce faire, il est obligé de dire que la lente procédure connue au IVe siècle pour les εὔθυναι joua pour le cas des Trente : or ç'aurait été aller contre le but même des συνθῆκαι et de la politique d'Archinos ; et d'ailleurs peut-on admettre que jamais un non-citoyen ait eu le droit d'intervenir dans l'affaire essentiellement politique qu'étaient les εὔθυναι ? Les contradictions ne gênent pas Ferckel : il refuse d'identifier (p. 100, n. 53) Éryximaque, client de Lysias et le médecin ami de Socrate, mais (sans l'ombre d'une preuve de plus) il identifie (p. 47) Ératosthène qui fit partie des Trente et la victime du drame auquel est consacré le discours I. Toujours Ferckel choisit l'explication la plus défavorable à Lysias, fût-elle une simple hypothèse (on en trouve un exemple frappant p. 71 et suiv.) ; il lui reproche d'employer des procédés qui sont d'usage courant chez tous les orateurs attiques, chez Hypéride, Démosthène et Lycurgue aussi bien que chez deux orateurs dont le nom même n'est pas prononcé dans l'ouvrage, Eschine et Isocrate. La méthode employée nous semble arbitraire et incertaine.

Ferckel fait souvent appel à l'*Advokatenrepublik* de Drerup (tout en faisant, p. 152, un curieux éloge de Démosthène), *Lysias und Athen* est en effet inspiré d'un état d'esprit, pour ne pas dire d'une psychose, analogue.

Georges Mathieu

P. Cloché, *Démosthène et la fin de la démocratie athénienne*. 334 p. in-8; Paris, Payot, 1937. Prix : 36 fr.

Démosthène a été l'objet de tant d'études que la synthèse en est particulièrement difficile ; en outre les jugements portés sur lui (et parfois inspirés par des considérations qui n'ont rien de scientifique) sont contradictoires. M. Cloché, dont on connaît la compétence indiscutée, a réussi à se tirer heureusement de ce double danger, et l'ouvrage qu'il nous donne, est remarquable par la clarté et la pondération. M. Cloché a limité son étude au rôle proprement politique de Démosthène, et, s'il connaît bien ce que l'orateur doit à son métier de logographe (p. 37), il a renoncé, pour des raisons de présentation matérielle, à l'étudier en détail à ce point de vue.

Après une brève introduction portant sur la jeunesse de Démosthène, M. Cloché analyse son activité politique depuis ses débuts jusqu'à sa mort. L'historien utilise toutes les sources anciennes et le lecteur averti n'a pas de peine à préciser les allusions qu'il fait aux travaux modernes (dont les principaux sont d'ailleurs cités dans la bibliographie qui termine le volume). M. Cloché distingue quatre grandes périodes dans l'activité de Démosthène ; les débuts jusqu'en 346, la grande période d'action qui va de la paix de Philocrate à Chéronée, la retraite (relative) qui suit, enfin l'affaire d'Harpale et les derniers efforts. M. Cloché ne dissimule rien des actes de l'orateur et cherche à en retrouver à la fois les conséquences et les motifs ; sans cacher au lecteur les erreurs et les fautes de Démosthène, il aboutit (p. 315 et suiv.) à un jugement d'ensemble qui évite à la fois la critique pamphlétaire et le panégyrique aveugle ; sa conclusion est, au fond, favorable à l'orateur qui, moralement et intellectuellement, reste supérieur à ses adversaires et dont la politique, même après son échec, apparaît encore comme la seule qui fût compatible avec la puissance et l'honneur d'Athènes.

Ce n'est pas d'ailleurs qu'aucune obscurité ne subsiste dans cette période si étudiée ; M. Cloché en signale un assez grand nombre. Il rappelle les maladresses surprenantes qui furent commises en 346 par les hommes politiques athéniens sans excepter Démosthène ; en ce qui concerne celui-ci ne pourrions-nous pas admettre qu'orateur d'opposition jusque là et devant, pour la première fois, participer à la pratique gouvernementale, il s'est trouvé alors quelque peu embarrassé ? Nos connaissances sur la vie de Démosthène entre 336 et 324 sont singulièrement lacunaires ; nous n'en connaissons guère que quelques détails isolés ; l'activité d'Hypéride et de Lycurgue pendant cette période nous est bien mieux connue ; tout se passe comme si Démosthène, même après le succès éclatant qui avait terminé le procès de la Couronne, avait voulu laisser à d'autres le soin de diriger la réorganisation de l'Etat athénien. L'affaire d'Harpale, elle aussi continue à présenter beaucoup d'obscurités, peut-être définitives, car, en cette occurrence, ni accusateurs, ni accusés ne semblent s'être souciés de rechercher toute la vérité ; M. Cloché tente de projeter là quelque clarté et il examine de près les diverses explications proposées ; sa conclusion est, somme toute, favorable à Démosthène ; celui-ci ne se serait pas fait scrupule d'utiliser une partie de l'argent d'Harpale comme fonds de propagande ou pour parer à des dépenses imprévues d'intérêt national, et enchaîné par ses premières déclarations, il n'aurait pu sortir de la situation fausse où il était placé ; mais, même sur les faits connus, des incertitudes subsistent ; par exemple touchant les détails mêmes de la condamnation

de Démosthène à une amende et de son emprisonnement, touchant le procès de Philoclès (pour lequel je crois à un acquittement).

M. Cloché montre combien est faible la thèse de Kahrstedt qui veut trouver dans l'amitié (intéressée) pour la Perse le principe qui explique tous les actes de Démosthène ; il montre également que, si Démosthène a été assez tôt favorable à Thèbes (p. 54), ce n'a pas été pourtant le trait dominant de sa politique. L'historien signale en passant (p. 108, 201) l'intérêt que l'orateur a porté à garder libre pour Athènes la « route du blé » ; peut-être devrait-on insister plus sur ce point, étant donnés les rapports que, par sa famille même, Démosthène avait avec le Pont-Euxin. Mais il est plus sage de se rallier aux conclusions de M. Cloché, qui démontre que Démosthène, à travers les vicissitudes et même les erreurs de sa vie, a sincèrement servi les intérêts d'Athènes.

M. Cloché indique quelles étaient les raisons de la puissance d'Athènes au IVe siècle et celles de son échec. L'exposé est probant, mais un peu forcé : expliquer la défaite de Chéronée par la faiblesse de l'armée athénienne (p. 197, 241, 307) est exagéré : il ne faut pas oublier que les Thébains furent écrasés avant les Athéniens et entraînèrent ceux-ci dans leur désastre.

Nous avons, dans le livre de M. Cloché, le tableau le plus précis et le plus pondéré qui ait paru depuis longtemps sur la politique de Démosthène, et il ne semble pas qu'en l'état actuel de notre documentation, on puisse modifier plus que des détails à ce dernier portrait de l'orateur athénien.

Georges Mathieu.

Ettore Bignone. *Studi sul pensiero antico.* VIII-355 p. in-8° ; Napoli, Loffredo, 1938. Prix : 15 lire.

Un livre de Bignone n'est jamais indifférent, même si, comme celui-ci, il est formé d'une réunion d'articles dont certains, à la vérité, ont paru, il y a longtemps, dans des revues d'accès peu facile. Près des deux tiers de l'ouvrage sont consacrés à la question d'Antiphon « *le Sophiste* », réunissant et fondant six articles parus de 1917 à 1923. Bignone replace les fragments du περὶ ἀληθείας et du περὶ ὁμονοίας dans le courant général de la pensée grecque et spécialement du mouvement sophistique du Ve et du IVe siècle. Il conclut à la distinction de deux Antiphon, l'orateur et le sophiste, et expose de façon claire et développée les arguments apportés dans un sens ou dans l'autre (il tient compte de la prétendue *Apologie* d'Antiphon, publiée par Nicole, et semble ignorer les articles où Pasquali et P. Roussel ont montré, de façon décisive, à mon avis, que l'attribution est erronée). On peut ne pas adopter les conclusions de Bignone, mais, par le soin qu'il met à souligner la complexité du problème, il permet même à ses adversaires d'utiliser son travail. Il regarde les arguments stylistiques comme subsidiaires (p. 166, 176), mais valables et leur consacre un long examen. Il faut reconnaître que le style des écrits sophistiques et celui des discours présente un certain nombre de différences, mais Bignone lui-même nous montre qu'on en trouve d'analogues entre les œuvres authentiques d'un seul et même auteur (et que d'ailleurs le περὶ ἀληθείας et le περὶ ὁμονοίας diffèrent entre eux à ce point de vue). Les arguments extérieurs aussi n'ont pas tous la force que leur attribue Bignone, la pensée du « sophiste » est, non pas « démocratique » (p. 170), mais « libertaire », et l'on sait que chez un même homme l'audace et la nouveauté

des spéculations abstraites n'est pas incompatible avec l'attachement à une politique autoritaire (d'ailleurs, à la fin du v^e^ siècle; c'étaient les démocrates qui étaient les conservateurs). En outre, à prendre au pied de la lettre les expressions d'Hermogène, Didyme aurait distingué deux sophistes, dont l'un aurait été l'orateur. Comme le montre Bignone, la pensée du « sophiste » présente des rapports étroits avec celle des écrivains athéniens de la seconde moitié du v^e^ siècle, il rapproche des textes probants d'Euripide et surtout de Sophocle (p. 140 pour l'*Ajax*, 199 pour les *Trachiniennes*) ; en me rappelant que Sophocle a été en rapports étroits avec les Quatre-Cents, je serais porté à voir là plutôt un argument en faveur de l'identité des deux Antiphon. Le problème n'est pas résolu et les adversaires de l'identité n'ont pas encore fourni, me semble-t-il, la preuve décisive qu'on attend ; mais Bignone a bien réuni les éléments de la question tels que nous les possédons actuellement.

Vient ensuite une étude sur la *pensée platonicienne et le Timée* (reproduisant un article paru en 1910 dans *Atene e Roma* à propos de la traduction de Fraccaroli). Deux articles (parus en 1936 et 1937) concernent Aristote : dans l'un, Bignone recherche, avec beaucoup de subtilité, des traces du Προτρεπτικὸς d'Aristote chez Plutarque, Grégoire de Nazianze et Boèce ; dans l'autre, il revient sur les « intéressantes découvertes » (*sic*, p. 296) que, dans son *Aristotele perduto*, il a faites touchant les difficultés d'Épicure avec les Mityléniens et Héraclide de Pont et l'existence d'une première période platonisante chez Aristote et Straton de Lampsaque. Enfin Bignone, en quelques pages, critique l'interprétation que Norden donnait dans les *Annales* d'Ennius, du v. 522 Vahlen, et, le rapprochant du fr. 17 d'Empédocle, il en tire des conclusions touchant l'influence de ce dernier sur la littérature latine.

Tel est le contenu de ce volume fort dense auquel l'auteur nous promet de donner une suite en réunissant ses études sur Épicure et sur Lucrèce.

Georges Mathieu.

Grace Harriet Macurdy, *Vassal-Queens and some Contemporary Women in the Roman Empire*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1937 (*The John Hopkins University, Studies in Archaeology*, n° 22, edited by David M. Robinson).

Dans cet élégant petit volume, Miss Grace Harriett Macurdy nous donne une suite de celui qu'elle a publié en 1932 sous le titre *Hellenistic Queens*, et dont M. Charles Picard a rendu compte ici même (t. VII, 1933, p. 400-402). Le défaut de pareils sujets est qu'il est difficile d'en tirer autre chose qu'une série de notices et que les grandes questions, que ces notices suggèrent à l'historien, ne peuvent guère y être qu'effleurées. Le parti de ne traiter que des femmes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'assure ni l'unité de l'exposition ni la concentration de la recherche. La diversité des temps et des personnes rend bien difficiles les vues générales qui pourraient imprimer à cette collection d'esquisses le caractère d'un ensemble organisé, et cette difficulté, à laquelle s'est ainsi heurtée la savante helléniste de Vassar Collège, se manifeste dans la maigreur de son introduction et de sa conclusion, écrites d'ailleurs l'une et l'autre non sans talent ni sans justesse. Encore dans *Hellenistic Queens* une préoccupation dominait, celle de définir le pouvoir de ces reines, d'en montrer le développement et les conséquences. Une comparaison était établie entre les divers royaumes, une évolution, un progrès se dessinaient, au

moins dans la dynastie lagide. Ce thème n'est pas absent de *Vassal Queens* : il inspire les excellents commentaires que l'auteur nous donne des titres officiels connus par les inscriptions et les monnaies ; mais les observations de ce genre qui se répètent dans chaque chapitre ne mettent pas entr'eux de véritable lien ni de hiérarchie. D'autre part pour mesurer le rôle des femmes dans les affaires de l'Empire, les reines ne sont pas seules à considérer ; elles ne sont pas seules non plus à considérer, si l'on cherche à se faire une idée de l'influence politique et sociale, certainement importante, de ces familles princières à la cour impériale, dans l'aristocratie et dans l'État. Le problème serait plus historiquement posé, si au lieu de prendre les reines une à une, on les groupait par époque, de manière à suivre les variations et les développements de la politique impériale à l'égard des principautés protégées. Mais pourquoi demander à un auteur autre chose que ce qu'il a voulu nous offrir ? Miss Macurdy nous présente une suite de « Figures de Femmes». Certainement en essayant de les tracer, moins heureuse que ceux qui choisissent leurs modèles dans des époques plus rapprochées de la nôtre, elle n'a pu manquer de déplorer la sécheresse de nos sources : elles ne nous révèlent des âmes que lorsqu'elles nous parviennent par l'intermédiaire de quelque grand écrivain, mais dont le génie nous impose ses interprétations personnelles. Or il reste bien peu de grands historiens : ceux qui ont survécu, les Tacite, les Plutarque, ou même les Suétone, ont à peine touché aux sujets qui intéressent Miss Macurdy, et elle est obligée de se féliciter, quand, par exemple, comme il arrive pour les femmes de la dynastie d'Hérode le Grand, on est servi par la curiosité passionnée, parfois suspecte, mais toujours vive d'un écrivain, tout de même de second ordre, comme Josèphe, sur lequel elle porte un jugement critique dans l'ensemble favorable, et justement nuancé. Voilà pourquoi les héroïnes de Miss Macurdy, comme Orsobaris ou Orodaltis, de Prusias-sur-mer, ne sont souvent que des noms. De Dynamis, reine du Bosphore, ressuscitée par la sagacité de Rostovtzeff, nous connaissons mieux la coiffure, par le bronze de Novorossijsk, que les pensées, et de Pythodoris, reine de Pont, malgré les éloges de Strabon, nous nous faisons une assez pâle image. Rien ne nous est venu directement de ces princesses trop lointaines, à peine mentionnées par les auteurs, les inscriptions et les médailles. Les lettres d'elles, qu'on nous signale, sont à jamais perdues ; et quand on pourrait espérer en posséder quelques-unes, comme pour Zénobie, dont l'importance politique permet pourtant un portrait moins flou, ce sont des faux conservés dans la compilation de l'Histoire Auguste. Ceci dit, et Miss Macurdy se l'est dit comme nous, il faut louer sa solide information et le talent qu'elle a mis à ranimer cette cendre froide. Après l'introduction dont nous avons parlé, le livre s'ouvre par un chapitre sur quelques grandes dames de la famille Claudo-Julienne liées avec ces princesses d'Orient, parmi lesquelles on remarque la descendance de Marc-Antoine. Le suivant, sur les amies et alliées du peuple romain, traite assez superficiellement des rapports de la République avec les dynasties plus ou moins protégées du monde hellénistique, pour se terminer par un portrait de la reine Teuta d'Illyrie, sans que l'on voit d'ailleurs l'auteur insister sur l'importance de la guerre illyrienne et le moment solennel où pour la première fois les Romains se présentent au monde comme les protecteurs des cités grecques. Nous passons ensuite aux reines de Bithynie, du Bosphore et de Thrace. Un chapitre est consacré aux femmes du roi Juba (Cléopâtre Selené, à propos de laquelle, le livre de Béatrice Chandler n'est pas cité, Glaphyra). Josèphe lui donne l'occasion d'un chapitre plus vivant sur les princesses juives (l'auteur ne tire aucun parti, ce ne semble, de la mention

de Salomé dans l'écrit antisémite alexandrin connu sous le nom d'actes d'Isidore). Un autre chapitre réunit ce que l'on peut connaître des reines de Comagène, et l'on notera ici les hypothèses personnelles de l'auteur sur les diverses Iotapé. Les deux reines bretonnes Cartimandua et Boudicca, Boudicca surtout, sont l'objet de développements chaleureux. Le livre se termine par une étude de Zénobie. Il ne me semble pas avoir noté d'omission grave (peut-être quelques papyrus qui mentionnent Odénath et Vaballath, mais ils apprennent bien peu). Autant qu'un étranger peut en juger l'exposé est bien écrit, avec agrément, et certainement par une humaniste distinguée, qui connaît, goûte, et traduit parfaitement les textes littéraires.

P. Jouguet.

O. Guéraud et P. Jouguet, *Un livre d'écolier du III^e siècle av. J.-C.* (Publications de la Société Royale Égyptienne de Papyrologie. Textes et documents II). Imprimerie de l'Institut Français d'archéologie orientale. Le Caire, 1938 ; in-4°, xxxii-60 p., 10 pl.

Les papyrologues connaissaient depuis plus de deux ans l'existence de ce livre scolaire sur papyrus ; des gens heureux avaient pu entendre au Congrès de Papyrologie d'Oxford, en septembre 1937, la communication faite à son sujet par P. Jouguet, au nom des deux auteurs ; des privilégiés avaient eu les épreuves sous les yeux. Voici que paraissent en même temps *Les Actes du V^e Congrès international de Papyrologie*, avec la communication susdite, et l'ouvrage qu'on va maintenant présenter au lecteur. Ce luxueux volume dédié *A Sa Majesté Farouk I^er, roi d'Égypte* est d'une splendeur exceptionnelle.

Le papyrus est un *volumen* de qualité moyenne, légèrement mutilé au début et après le premier tiers et malheureusement amputé de sa moitié supérieure. Les deux morceaux mesurent encore respectivement 66 cm. et 1 m. 76. C'est un achat fait chez M. Nahman, qui le dit originaire du Fayoum. L'écriture est une calligraphie du dernier quart du III^e s. av. J.-C., avec tendance à lier certaines lettres aux voisines, entre autres δ, ε, ν, σ. Son contenu est le suivant. Il devait débuter par l'alphabet. La partie qui nous reste commence par des syllabes de 2, 3 ou 4 lettres, formées par des combinaisons variées, mais méthodiques, des voyelles avec la série des consonnes (l. 1-18). Ensuite vient la liste, tronquée pour nous, des mois macédoniens (l. 19-20), suivie de notions d'arithmétique : nombres cardinaux en chiffres (l. 21-26). Alors se succèdent : une liste de monosyllabes (l. 27-37, deux noms par ligne) ; le catalogue, incomplet pour nous, des dieux grecs (l. 38-47) et, après les lignes 48-51 mutilées, des noms de fleuves sous la rubrique probable Π[οταμοί] (l. 52-66) ; enfin des noms propres et des noms communs de 2, 3, 4 et 5 syllabes (l. 67-114). A partir de là, nous trouvons des « morceaux choisis » ; Euripide, *Phéniciennes* 529-534 (l. 115-125) ; Euripide, *Inô*, fr. 420 de Nauck (l. 126-129) ; *Odyssée* ε 116-124 sous le titre Ἔπη (l. 130-139) ; fin d'une épigramme alexandrine anonyme, en distiques, sur une fontaine (l. 140-154) ; fin d'un poème anonyme en distiques, ἐγκώμιον sans doute (l. 155-161) ; fragment d'un monologue de cuisinier, en trimètres iambiques (l. 162-169) ; autre monologue de cuisinier, du même rythme, peut-être la suite du précédent (l. 171-184) ; deux colonnes, tronquées en haut, d'un monologue, de cuisinier encore, provenant du *Phœnicidès* de Straton, cité par Athénée IX 382 *c* sqq. (l. 185-215) ; et, pour finir, un retour aux mathématiques avec une liste des

carrés des unités et des dizaines de 10 à 100, suivie des sigles représentant les sous-multiples de la drachme (l. 216-242). Ajoutons que les diverses « matières » sont séparées par des encadrements à tendance ornementale, rehaussés de rouge, ou par des traits verticaux, ou obliques, et quelquefois par une *coronis*.

Les auteurs ont disposé leur travail en trois parties. Ils commencent par une introduction, où ils ont accumulé, pour notre instruction, des renseignements sur le papyrus, sur son contenu, sur la pédagogie du manuel, sur l'histoire des anthologies ; ils finissent en donnant, section par section, la transcription du papyrus, suivie d'un commentaire à la fois riche, précis et sobre, qui bénéficie par endroits d'indications de M. P. Mazon. Au milieu, ils ont placé, en haut des pages, les dix reproductions d'une netteté éblouissante, au bas des pages, la transcription diplomatique.

Le fait qu'ils m'ont fait l'honneur de me nommer dans la préface m'invite à ajouter une ou deux remarques. D'abord au sujet de l'histoire des anthologies. Elles ont dû, en effet, se constituer très tôt avec des tirades fameuses d'Homère et des tragiques ou des lyriques, qui étaient sur toutes les lèvres, tels « les vieux airs sidoniens, doux comme le miel, de Phrynichos », dont parle Bdélycléon. Quelques-unes de ces tirades servaient d'argument aux orateurs (Eschine, Démosthène), d'autres amorçaient des plaisanteries d'Aristophane (*Grenouilles*, *Nuées* etc.), d'autres étaient traditionnellement apprises par cœur dans les écoles (Théocrite, Callimaque, Hérondas). Mais c'est à ces anthologies, si précieuses pour nous, quand elles ressuscitent, comme dans ce *Livre d'écolier*, qu'on doit imputer un grave méfait : on a élagué pour les composer l'énorme production poétique de l'époque alexandrine et nous leur devons, en entier ou en partie, la perte de beaux poèmes : les papyrus en ont fait la preuve pour l'*Héracliscos* de Théocrite. Ensuite, au sujet des notions usuelles diverses (πολυμαθία), qui figurent sur ce nouveau papyrus comme sur d'autres précédemment publiés. *P. Paris 4* donne aussi une liste des mois attiques et des mois macédoniens. On lit dans Wattenbach, *Griech. Palæogr*, p. 18 une série, en deux colonnes, de surnoms divins, avec une courte glose. Pour la géographie, *P. Cairo Zenon* IV 59706 donne la succession des nomes d'Égypte entre Memphis et Hermoupolis, au milieu de grossiers dessins d'enfant, et deux ostraca de Michigan, nos 661 et 662, portent des noms de peuples, sans doute comme exercice d'écriture.

Insister sur la valeur de cet ouvrage, unique par ses renseignements sur la pédagogie antique, précieux par ses nouveaux fragments littéraires, magnifique par la science et le talent de la publication, serait aussi impertinent à l'égard des lecteurs clairvoyants qu'à l'égard des deux auteurs. Mieux vaut, devant une réussite si parfaite, dire en toute sincérité son admiration et sa reconnaissance.

Paul Collart.

Schubart (Wilhelm), *Die religiöse Haltung des frühen Hellenismus*. (*Der Alte Orient* B. 35 H. 2). Leipzig, J. C. Hinrichs, 1937. 29 p. in-8°. 1 M. 20.
— *Verfassung und Verwaltung des Ptolemäerreichs*, (*Der Alte Orient*) B. 35 H. 4) 39 p. in-8°. 1 M. 50.

On demeure confondu de la précision et de l'aisance avec lesquelles M. S. a su traiter brièvement des sujets si vastes et si compliqués.

Dans la première plaquette il a examiné son sujet à quatre points de vue : religion de la foule, religion et État, religion des gens

cultivés, religion et philosophes. Rien n'est omis dans la première partie, pourtant si complexe : syncrétisme, notion de Dieu et de divinité se substituant peu à peu aux dieux divers, qualités essentielles des dieux ramenées à la protection des hommes et à la bienfaisance (comme l'attestent, entre autres, les noms théophores), croyance à la magie et aux mystères, conceptions troubles de l'au-delà manifestées dans les inscriptions funéraires, pouvoir croissant de la Tyché ; la piété relève désormais plutôt de la morale que de la religion. Le deuxième chapitre montre la juxtaposition constante, non pas des religions, mais des dieux locaux officiels, en particulier dans les cités (l'exemple d'Alexandrie est spécialement heureux) et insiste sur le culte d'Alexandre, véritable dieu, et des couples royaux divinisés. Les poètes, notamment Callimaque et Théocrite — c'est la troisième partie — n'ont pas innové dans ce domaine, mais ils ont tiré de la tradition religieuse, pour les traiter avec art et parfois non sans ironie (sauf pour Apollon et les Muses, leurs divinités tutélaires) tel épisode qui leur plaisait et devait plaire à un cercle de lettrés. Les philosophes enfin et leurs adeptes, ont infusé des conceptions nouvelles dans la religion qui se vidait peu à peu de son contenu : c'est le cas de l'Invocation à Zeus au début des *Phénomènes* d'Aratos et de *l'Hymne stoïcien à Zeus* de Cléanthe. Au total, la religion grecque garde encore au IIIe siècle sa force d'expansion, mais le doute s'y insinue et les éléments dissolvants fournis par les religions orientales vont y pénétrer dès le IIe siècle.

Dans la seconde étude, il a suffi à M. S., après une courte vue d'ensemble, de huit petits chapitres. Il y a dénombré les territoires qui formaient et les peuples qui habitaient le royaume composite des Lagides ; il y a décrit la situation privilégiée des Grecs et leur condition à la fois autonome et assujettie dans les cités ; il a examiné le gouvernement et ses hauts fonctionnaires ; il a indiqué tous les rouages de l'administration provinciale dans les divers domaines, consacré deux pages au droit gréco-égyptien et aux diverses juridictions, deux pages encore à l'organisation de l'armée et du colonat militaire ; il a montré l'attitude des souverains à l'égard des dieux et de la puissante caste sacerdotale. Il a enfin tracé une esquisse idéale du roi lagide, en notant ses droits, ses prérogatives, ses devoirs et son rôle.

Il est à craindre que l'égoïsme du lecteur ne l'emporte encore sur le talent de M. S. Si l'on n'y prenait garde, après avoir lu ces deux plaquettes, on serait encore plus content de la facilité avec laquelle on vient de s'instruire que de la science étendue et profonde habilement dissimulée par l'auteur.

Paul Collart.

A. Wifstrand, *Aus der Papyrussammlung der Universitätsbibliothek in Lund*. I. *Literarische Fragmente* (Bulletin de la Société Royale des Lettres de Lund, 1934-1935, II, p. 1-13, 1 pl.). II. *Griechische Privatbriefe*, *ibid.*, 1936-1937, III p. 1-12, 1 pl.

Le premier article est une édition des sept textes suivants : *Iliade Z* 156-173, 196-208, d'un *volumen* écrit aux environs de 200, sans autre particularité qu'une diplè en face de 198 et un B — fautif — de stichométrie, en face de 204 : Thucydide I 49-50 (IIe s.), haut de deux colonnes étroites sans grand intérêt au point de vue critique ; Isocrate, *Ad Demonicum 12-14* (IIIe s.), ouvrage de l'orateur le plus représenté dans les papyrus (au § 13, le fragment porte οῥ]χοις) ; débuts de 17 vers (Ier/IIe s.), dont plusieurs

soulignés par une *paragraphos*, attribués par Kœrte à une comédie de Ménandre ; glossaire-latin grec (IIe s.), onze noms latins d'animaux, écrits en lettres grecques et traduits en grec (me semble bien être un exercice scolaire) ; restes de deux colonnes mutilées et autres fragments d'un écrit pharmacologique (IIe s.), dont les recettes ressemblent à celles de *P. Oxy.* 234, attribué à Apollonios Mys ; feuille lacérée d'un *codex* (IIIe-IVe s.), contenant un questionnaire anatomique relatif aux intestins.

Dans le deuxième article, M. W. publie cinq lettres privées. Un soldat écrit aux siens pour leur faire part de son avancement et de son espoir d'une permission, qui lui permette d'aller les voir (IIe s.). Clemens réclame la visite de Marcus et de Syrus (fin IIe s.) Un anonyme présente ses condoléances à Tryphon et Evangélos au sujet de la mort d'un enfant et leur adresse plusieurs demandes. (IIe-IIIe s.). Hermapollon envoie à sa mère Eus un billet affectueux, verbeux et incorrect, pour l'inviter à venir le voir (IIIe s.). Chrysaris expédie à son frère, en langue parlée et avec une orthographe ultra-phonétique, une lettre véhémente au sujet d'intérêts de famille.

M. W. a enrichi son édition de deux belles planches et accompagné tous ses textes d'une brève introduction et de notes précises, où apparaissent son érudition et sa conscience habituelles.

Paul Collart.

Br. Snell, *Euripides Alexandros und andere Strassburger Papyri mit Fragmenten griechischer Dichter*. Hermes, Einzelschriften H. 5. VIII-112 p., 1937. 9 M. 60.

Crœnert avait donné en 1922, dans les *Nachr. d. Gött. Gesellsch.*, p. 1-27, une édition de plusieurs fragments littéraires de Strasbourg, d'après des copies cursives faites par lui et des photographies peu probantes, vu la mutilation des papyrus. Lui-même la déclarait provisoire ; Wilamowitz refusait de la prendre comme base d'une étude détaillée et Kœrte trouvait peu convaincante la tentative faite par l'auteur de retrouver le scenario de l'*Alexandros* d'Euripide. De brefs séjours à Strasbourg ont permis à M. S. d'améliorer les lectures ; Lewis, qui a fait sa thèse à Paris et publié aussi plusieurs fragments strasbourgeois (*Et. de Papyr.* III, *46-92*), lui a communiqué ses copies et Collomp a bien voulu faire les vérifications nécessaires. Il pouvait donc partir sur de nouveaux frais.

Voici comment il a conçu et réalisé, en ce qui concerne l'*Alexandros* d'Euripide, sa tâche d'éditeur.

Dans une introduction, courte, mais substantielle, il résume l'histoire de la publication de Crœnert et de sa révision personnelle. Il montre ensuite l'intérêt que présente la trouvaille : l'*Alexandros* est la première pièce d'une trilogie, dont le *Palamède* perdu était la seconde et *Les Troyennes* la troisième, le drame satyrique étant un *Sisyphe*. Il apprécie la valeur des fragments conservés de l'*Alexander* d'Ennius, imité d'Euripide, qui va lui servir pour sa reconstitution. Il signale enfin les citations de l'*Alexandros*, spécialement celles de Stobée et de Clément d'Alexandrie et note la bonne opinion qu'avaient de la pièce des gens comme Elien et l'auteur du Περὶ ὕψους. En second lieu, et c'est à coup sûr le point essentiel de la publication, M. S. a numéroté et imprimé tous ces fragments — latins, papyrologiques, tradition indirecte — dans l'ordre où ils devaient, selon lui, se succéder dans la pièce complète. Des notes indiquent à la fois la source du fragment et les auteurs des restitutions. Enfin, un copieux

commentaire (p. 22-63) justifie la disposition des fragments, essaie de les rattacher les uns aux autres, propose, en somme, une reconstitution de la pièce et montre ce qu'elle apporte de nouveau pour l'intelligence des *Troyennes*.

Il faut, d'abord et très libéralement, rendre justice à l'éditeur pour tous ses mérites : labeur ardu, foi sincère, conscience, érudition, ingéniosité. Cela dit, on ne peut pas ne pas remarquer que la part de l'élément subjectif reste encore grande dans une telle reconstruction. Ennius, même appuyé par Hygin et les mythographes grecs, n'est pas une base inébranlable et, parmi les fragments grecs et latins employés comme matériaux, plus d'un est, honnêtement, marqué de l'astérisque, c'est-à-dire que l'attribution à l'*Alexandros* n'est pas sûre. Dans ces conditions, il subsiste, malgré tout, des possibilités de doute.

A la suite de l'*Alexandros*, M. S. a repris le papyrus *Inv. WG 305-307*, c'est-à-dire les chœurs tirés de tragédies d'Euripide (milieu du IIIe s. av. J.-C.), texte intéressant, parce qu'il est antérieur au travail des Alexandrins. Il se borne à donner d'utiles notes critiques et des corrections pour les chœurs des *Phéniciennes* et de *Médée*, mais republie, avec un texte amélioré par P. Maas et lui, les vers lyriques d'une tragédie inconnue, que Lewis croyait être la *Mélanippe Desmotis* et qu'il croit, lui, la Μελανίππη ἡ σοφή. Il y ajoute un fragment dont le recto porte les débuts de 21 vers déjà signalés par Crœnert. Ils feraient partie du récit d'un messager dans l'*Hector* d'Astydamas. Un papyrus Amherst nous avait donné un autre passage de la pièce, que Blass attribuait aux *Néréides* d'Eschyle. Le verso du papyrus contient onze vers déjà connus par une citation de Stobée, des restes d'un *Péan Spartiate en l'honneur d'Euros* et des bribes incertaines. Les quatre derniers textes sont très mutilés : ce sont des débris misérables d'*Epinicies* de Simonide (IIe s.) — de Simonide, uniquement parce qu'ils ne semblent être ni de Pindare ni de Bacchylide —, des vers déchiquetés de deux comédies (la seconde, du IIIe s. av. J.-C., avec les noms propres Euarchidas, Euempolos, Parménon) et des lambeaux de deux colonnes appartenant peut-être à un *Chant de mystes* (IIIe s.) Tout le travail, déchiffrement et commentaire, est des plus méritoires.

Paul Collart.

M. de Cola, *Callimaco e Ovidio, Studi Palermitani di filologia classica pubblicati da Br. Lavagnini* 2. Casa editrice Trimarchi, Palerme, 1937 ; in 8°, 132 p.

Mme de Cola le reconnaît elle-même dans sa préface : les découvertes papyrologiques ont mis Callimaque à la mode. Le papyrus d'Oxyrhynchos 2080, les *PSI* 1217 et 1219 et les *Diegeseis* nous ont révélé, naguère encore, de notables parties de ses œuvres. C'est un gain, qui nous permet de mieux connaître l'esprit et la lettre de l'œuvre de Callimaque. Mais les papyrus ne nous ont pas encore rendu une œuvre complète du poète de Cyrène, et les parties qu'ils nous en ont rendues sont souvent mutilées. C'est une réserve préliminaire à faire, quand on veut étudier l'influence de Callimaque sur un poète quelconque.

C'est justement l'objet que se propose l'auteur : déterminer « *combien Ovide lui doit* (à Callimaque) *dans la conception, le traitement, la matière, le style de ses œuvres et à la fois combien il en diffère par son originalité caractéristique.* » Successivement sont passées en revue les œuvres de jeunesse d'Ovide (*Amores*, *Heroïdes*, *Remedia*, *Ars*), les *Métamorphoses*, les

*Fastes*, l'*Ibis*, et, à propos de chacune de ses œuvres, l'auteur note des rapprochements d'idées et de mots entre le poète grec et le poète latin. Elle conclut que l'influence de Callimaque va croissant dans l'œuvre d'Ovide, atteint son maximum dans l'*Ibis*, disparaît dans les poèmes de l'exil.

Bien qu'elle ne dise rien du livre de Mme M. Crump, *The epyllion from Theocritus to Ovid*, dont deux chapitres sont consacrés à son poète, on doit reconnaître que Mme D. C. connaît son sujet et les travaux de ses prédécesseurs, qu'elle ne manque pas de conviction (son duel avec M. Rostagni au dernier chapitre en est la preuve) et qu'elle écrit agréablement. Mais on ne peut s'empêcher de penser que parfois ses rapprochements sont lointains ou hasardeux, et qu'elle montre un enthousiasme un peu téméraire en affirmant que l'*Ibis* de Callimaque, poème perdu pour nous, est une œuvre du Cyrénéen qui a pu s'imposer à Ovide. On peut noter aussi quelques défaillances — sans doute de débutante. — Les deux tables des passages examinés, qui figurent à la fin du livre, rendront de bons services, mais elles ne concordent pas toujours entre elles. Ainsi, pour m'en tenir à la première section de la deuxième table, Ovide, *Am.* III 20; III 13, 5-6 (*Hym. III* 200-202); *Metam.* IV, 335 ; II, 11 ne se retrouvent pas dans la première table. Le premier vers grec contient une faute d'impression et l'alignement, vertical ou horizontal, laisse à désirer au cours de l'ouvrage.

Paul Collart

L. Bieler, *Antigones Schuld im Urteil der neueren Sophoklesforschung, mit einem stilistischen Nachwort in eigener Sache*. O. Höfel, Vienne, 1937; in-8°, 18 p.

Il y a trois parties dans cette conférence sur la faute d'Antigone. Les deux premières sont rétrospectives : c'est d'abord, l'exposé des diverses conceptions que le XIXe siècle se faisait d'*Antigone* ; c'est, ensuite, le résumé des opinions soutenues sur le même sujet par les critiques de langue allemande depuis dix ans. Il ne s'agit, en effet, que des critiques de langue allemande, non seulement parce que les difficultés actuelles rendent mal aisée à l'auteur la consultation des ouvrages étrangers, mais surtout parce que ce problème, « *en fait, paraît être une affaire exclusivement allemande* » (cf. 7). Néanmoins M. B. connaît le travail de Mme Keyes Flickinger sur l'ἁμαρτία d'Antigone et le *Sofocle* de M. Perrotta. A son tour, il cherche à résoudre le problème d'Antigone. Après un demi-compliment au vieux Patin (p. 11), il rapproche la fin du dialogue lyrique entre Antigone et le chœur, notamment les vers 852-856 et 872-875 (la correction ποδοῖν au v. 855 reste très contestable), de certains vers du dialogue initial entre les deux sœurs, qui en sont en quelque sorte une annonce préalable. Il conclut en disant qu'on peut nommer Antigone une martyre et fait sienne la formule de Wilamowitz « *L'acte accompli par elle, le peuple l'approuve... mais qu'elle l'ait accompli, cela ne veut pas dire qu'il l'approuve.* »

On serait fort embarrassé de juger la conférence de M. B., s'il ne nous y aidait lui-même. Après avoir rappelé les idées de ses devanciers et au moment de nous exposer les siennes, il dit, en manière de transition (p. 10) : « *Je ne demande pas jusqu'à quel point nous sommes autorisés à trouver de telles idées dans Antigone ; que Sophocle en ait eu à peine conscience, et ses spectateurs assurément pas à ce degré, cela n'exclut pas qu'elles peuvent y être incluses.* » Cela revient à dire que l'interprétation d'*Antigone* est une

affaire purement subjective et que toujours on continuera à discuter ce problème. M. B. l'a fait avec une conviction érudite et un style pompeux.

Paul Collart.

Germaine Rouillard et Paul Collomp, *Archives de Lavra*, t. 1er (*397-1178*). Paris, P. Lethielleux, 1937, xxxii-250 p. in-8°, et *Album* de 30 planches (Collection des Archives de l'Athos publiées dans la direction de G. Millet).

Si l'on veut, comme il se doit, rendre pleine justice aux longs, rudes, admirables efforts des deux auteurs, il faut commencer par étudier leur magnifique *Album*. C'est en prenant cette part — même très légère — au supplice du déchiffrement, que nous nous rendrons compte des affres et de la durée de ce supplice. A première vue, on est frappé de la pseudo-netteté de certaines écritures, qui, beaucoup mieux que sur le papyrus, se détachent en lignes régulières sur le papier ou le parchemin. L'œil est amusé par les fioritures et les enjolivements onduleux des sigles et de certaines initiales (διὰ μεγάλων γραμμάτων ἑλικοειδῶς καὶ τεχνικῶς περιπεπλεγμένων p. 99), par les lettres grêles, hautes et serrées, des intitulés, par les complications sinueuses ou rigides du *Legimus*, par l'ampleur et la diversité des signatures impériales dans les chrysobulles. Mais tout cela est assez superficiel. Il faut prendre la loupe et tenter le déchiffrement pour voir naître, se prolonger, s'accroître les difficultés, pour voir tourner en autant de pièges les détails, qui tout à l'heure, amusaient la curiosité. Les éditeurs n'ont pu travailler que d'après les descriptions, les photographies et les copies de G. Millet et du R. P. Spyridon de Lavra. Publier des originaux sans les avoir vus, c'est une gageure ; et c'est un miracle de l'avoir gagnée. L'*Album* nous montre, en gros, deux écritures : l'écriture de la chancellerie impériale, fine, ornée, régulière dans les λύσεις, les προστάγματα, les chrysobulles etc. et l'écriture des chancelleries ecclésiastiques, des fonctionnaires et des actes privés, plus variée dans son tracé, mais toujours petite, tassée, économique. De l'une et de l'autre nous avons ici des exemples pendant deux siècles et, en ce qui concerne la seconde, c'est un vrai regret de voir subsister une solution de continuité entre la cursive des papyrus, qui va jusqu'à viiie s. et la minuscule byzantine du xe s., dont l'*Album* nous donne des modèles. Il semble bien pourtant que tel papyrus décrit et reproduit par Zereteli (*Mél. Wilcken*, p. 84 sqq.) fournisse, selon le titre de l'article, des *Beispiele griechischer Kursive kurz vor des Ausbildung der Minuskel*. Mais il reste beaucoup à faire pour l'exploration de ce domaine. Ne fermons pas l'*Album* sans avoir admiré les belles planches XXIX et XXX. Elles reproduisent les plus jolies bulles attachées ou non aux actes qu'elles authentiquent.

Voilà les textes déchiffrés. Il faut les comprendre. On sera aussi modeste que les auteurs en déclarant qu'on n'a pas tout compris. Mais, chemin faisant, on a pu classer les 58 pièces : actes de la chancellerie impériale, actes des chancelleries ecclésiastiques — celles des patriarches et du Conseil de l'Athos — actes des fonctionnaires, enfin actes privés. On a noté les particularités de rédaction. On a retrouvé au passage des formules qui viennent — avec des accommodations — des actes byzantins sur papyrus. On a rapproché les adresses, en lettres latines, des chrysobulles : *Pâsin ois to paron hèmôn eusebes epideiknutai sigillion*, de la formule médiévale : *A tous ceux qui les présentes verront et orront*. On a souri d'abord, puis grincé des dents devant certains préambules philosophico-religieux un peu bien

longs, devant la phraséologie verbeuse et la pompe ou l'humilité, également ostentatoires, des titres donnés aux personnages. On a gémi enfin devant les erreurs d'une orthographe souvent si barbare, que seules les lettres écrites sur papyrus par des gens incultes peuvent en donner une idée.

Que nous apprennent du moins tous ces textes volontairement gardés dans les archives en raison de leur importance ? Ils nous apportent peu de renseignements sur la vie spirituelle des couvents de l'Athos. Sans doute y voyons-nous des nominations d'higoumènes et des cadeaux de *basileis*, comme Nécéphore Phocas, Basile II, Constantin VIII, qui font parvenir à Lavra des reliques insignes de la Croix ou les chefs de saints vénérés, « *bien honorés de tous et très divins, objets désirables de sanctification universelle, présents adorables et supraterrestres, sources de miracles, asiles inépuisables de guérisons* » (p. 19 en bas) et qui demandent, en retour « *les saintes prières des serviteurs de Dieu dans le dit nouveau monastère de Lavra* » (p. 20). Mais ces pieuses offrandes s'accompagnent toujours d'autres, plus substantielles : sommes d'argent, rentes rondelettes, nouveaux privilèges et immunités ou confirmations d'anciens. En vérité, nous en apprenons beaucoup plus sur la vie matérielle que sur la vie spirituelle de la Sainte Montagne d'Athos. Les higoumènes de Lavra étaient, « *au prix de beaucoup de fatigue et de sueur* » de tenaces « rassembleurs » de la terre athonique. Par voie d'achats, par voie d'échanges, grâce à des donations surtout — donations de particuliers, donations de couvents moins importants ou délabrés qui demandaient à fusionner avec la nouvelle laure, — ils ont travaillé obstinément à ajouter des *modii* au domaine primitif du monastère. Et les *modii* une fois acquis, ils les ont défendus contre les empiètements des laïques — voisins, soldats, bergers transhumants —, et contre les contestations et les ambitions des couvents voisins. Il fallait qu'un juge, un haut dignitaire, le *prôtos* en personne et le Conseil même de l'Athos vinssent sur les lieux pour fixer, aux quatre points cardinaux, la ligne de démarcation des propriétés par le cours des rivières, les accidents de terrain, au besoin par des repères (Ex. une croix érigée sur un rocher p. 41, l. 35). Et cela fait, on ne peut affirmer que la paix règnera sur la Sainte Montagne. Bien que les moines se disent les pères, les fils, les frères spirituels les uns des autres, bien que certains d'entre eux « *montrent des entrailles de père* » pour leur prochain (ἐπιδείκνυσθαι... σπλάγχνα πατρικά, p. 63, l. 19-20), il y a cependant des cas où le *prôtos* et les higoumènes doivent trancher des querelles entre moines et déclarent « *nuisible et blâmable le fait que des moines ont entre eux des luttes et des compétitions et dénouent pour des riens ou des vétilles le lien de la charité et de la paix* », p. 41, l. 9-10). Et l'on n'est pas peu surpris de constater qu'un moine parlant d'un autre moine, qui s'opposerait à un de ses actes, le « *voue à la colère et à l'anathème de la sainte et vivante Trinité et de la très sainte Mère de Dieu et à la malédiction des 318 saints pères et de tous les saints* » (p. 131, en haut).

Et l'on n'en finirait pas sur ce qui constitue la matière essentielle de ces actes, si l'on ne voulait signaler quelques « à côté » aperçus des fenêtres des couvents : paysages de l'Athos devinés au moyen des actes de bornage, vie des parèques et des douloparèques du domaine, flottille des moines cabotant aux environs sans payer de droits, menaces constantes des Bulgares, Sarrasins et autres envahisseurs rôdant autour de la péninsule, hauts bénéficiaires des faveurs impériales, comme Léon Képhalas, qui passent à l'arrière-plan, allées et venues des percepteurs et collecteurs d'impôts, impitoyables et tracassiers. On ne veut pas non plus passer sous silence les index multiples et commodes, charitable fil d'Ariane dans ce labyrinthe.

Comme on tient à prouver aux auteurs qu'on a lu leur livre en entier, on leur signale — deux aiguilles dans une meule de foin ! — deux lapsus : p. XXVIII n. 7, il faut lire l. 13 au lieu de l. 12 et p. 50, dans l'introduction au texte, dernière ligne, il faut lire 6 sous d'or et non 5. Et on s'empresse de leur dire que devant l'abnégation et la science, dont témoigne leur livre, on ne peut que faire acte d'humilité et de reconnaissance.

Paul COLLART.

W. D. WETER, *Encouragement of literary production in Greece from Homer to Alexander. The University of Chicago Librairies*, Chicago, 1936 ; III-113 p. in-8°.

Le titre de cette dissertation, soumise, à la Faculté de Chicago (division des Humanités) pour le doctorat de philosophie, paraît de prime abord un peu mystérieux. On le comprend mieux, quand on jette les yeux sur la table des matières et du coup on s'aperçoit — l'auteur n'en souffle mot — que la dissertation se compose en réalité de deux parties : 1° les protecteurs des lettres et des auteurs ; 2° les encouragements à la production littéraire donnés par les événements et les choses. Chacune de ces deux parties est formée de trois chapitres. Les protecteurs des écrivains ont été, d'abord, les rois et les princes, qui accueillaient « *the homeric bard* », puis les tyrans, qui se faisaient une cour de gens de lettres : Périandre, Clisthène, Polycrate, les Pisistratides, les tyrans de Thessalie, de Sicile, de Macédoine, enfin les simples particuliers, qui s'érigeaient en patrons, au moins provisoires, des écrivains. Quant aux choses et aux événements qui favorisaient les lettres et la musique, ce sont « la littérature et la religion », puis le goût passager de Sparte pour les vers qui exaltent le courage et la poésie chorale, enfin les tendances littéraires de la démocratie athénienne.

L'ouvrage, si je ne me trompe, est plein de qualités et de défauts de jeunesse. Mme W. a une foi enthousiaste et débordante : quand elle tient un nom ou un genre littéraire, elle ne peut s'empêcher de dire à ce propos tout ce qu'elle sait. Mais tout ce qu'elle sait, nous le savons aussi : ce sont mille détails sur les gens et sur les genres, qu'on rencontre dispersés dans nos manuels français et dans nos éditions et qui sortent parfois du sujet traité. Mme W. a eu sans doute un certain mérite à les réunir ; mais, les ayant réunis, elle n'a pas eu la charité d'en dresser à la fin de son livre des index de noms propres, de sujets et de références. Judicieusement dressés, subdivisés et intitulés, ces index auraient pu rendre de bons services. Au moins doit-on dire que Mme W. écrit agréablement et clairement, penser que son travail lui aura beaucoup appris à elle-même et espérer qu'à la première occasion elle saura mieux mettre cette science acquise à la disposition d'autrui.

Paul COLLART.

M. GABATHULER, *Hellenistiche Epigramme auf Dichter*. Saint-Gall, Édition privée de l'auteur, 1937 ; x-112 p. in-8°.

L'idée première de ce livre est excellente ; l'exécution l'est peut-être moins. Après la vieille dissertation de Benndorf en 1862 : *De Anthologiae Graecae epigrammatis quae ad artes spectant*, après l'étude de G. Herrlinger en 1930 : *Totenklage um Tiere in der antiken Dichtung*, il était ingénieux, désirable et utile de réunir les épigrammes consacrées à des poètes par leurs confrères en littérature. M. G. a collectionné 96 épigrammes sous

23 noms : Platon le philosophe — un précurseur ! —, Pseudo-Simonide, Simias, Nossis, Asclépiade, Hédylos, Posidippe, Callimaque, Nicænète, Aratos, Alexandre, un anonyme, Léonidas, Théocrite, le *Péplos* d'Aristote, Lobon, Dioscoride, Damagètos, Alcée, Théodoridas, Ptolémée Physeon, Antipatros, Méléagre. Peut-être aurait-il pu, lui qui cite l'épigramme sur Philicos, gardée par un papyrus de Berlin, tirer un peu plus de la papyrologie.

Quoi qu'il en soit, il commence par rééditer toutes ces épigrammes en les faisant suivre de deux ou trois sortes de notes concises : 1° il renvoie aux sources, éditions, commentaires ; 2° il indique les thèmes semblables développés dans d'autres épigrammes ou signale les questions d'authenticité ; 3° il rapproche vers par vers les expressions analogues employées par d'autres poètes. On trouve là réunis, non pas les éléments d'un commentaire critique — à peu près absents — ou d'un commentaire littéral détaillé, mais du moins un certain nombre de renseignements. La seconde partie de l'ouvrage s'intitule : : *Besprechung der Epigramme.* C'est, semble-t il, la moins heureuse. D'abord, comme disposition : il est déplaisant de quitter le texte de chaque épigramme, pour aller chercher dans la deuxième partie les considérations et le jugement du commentateur. Ensuite, était-il désirable de faire, coûte que coûte, de cette deuxième partie une étude continue ? On se doute bien que toutes les transitions qu'a dû imaginer M. G., pour atteindre ce résultat, ne sont pas invisibles et que, s'il en est d'heureuses, il en est aussi d'artificielles et d'ingénues. A la longue même il paraît se lasser et renoncer à rattacher toujours les mailles de sa chaîne. Enfin ce commentaire est assez inégal : de franches banalités s'y rencontrent à côté de réflexions qui témoignent d'une science d'humaniste ou d'un goût délicat. Un *index rerum et nominum* aurait été bienvenu.

Paul Collart.

Ant. Jirku, *Die ägyptischen Listen palästinensischer und syrischer Ortsnamen* (*Klio N. F. 25 Beiheft*). Leipzig, Dieterich, 1937 ; in-8°, 62 p.

Les listes de noms géographiques, dont il s'agit ici, sont celles que les pharaons des 18e, 19e et 20e dynasties, puis des 22e et 25e, en dehors des listes qui figurent dans leurs annales, ont fait graver sur la poitrine de personnages symboliques des pays soumis par eux, personnages dessinés sur les murs des temples et les socles des statues colossales. L'auteur édite ces 27 listes dans l'ordre chronologique, en transcription consonantique (Grammaire d'Ad. Erman), après les avoir divisées en listes palestiniennes, listes syriennes, listes soi-disant asiatiques, listes soi-disant des populations septentrionales et méridionales. L'importance de ces listes réside surtout dans le fait qu'à côté de noms de villes connues, on y trouve des noms inconnus, que ce voisinage peut aider à identifier. Un commentaire, au bas des pages, élucide des questions de chronologie, d'histoire, de topographie ou cite des rapprochements soit avec des textes littéraires, notamment la Bible, soit avec des documents égyptiens ou assyriens. La signification historique de telles listes, c.-à-d. leur origine, leur interdépendance, leur valeur soit pour la chronologie, soit pour le mouvement démographique, est plutôt indiquée que vraiment étudiée en deux pages (51 et 52). Un index alphabétique (alphabet sémitique) des noms de villes avec références aux listes, un autre des noms mutilés au début, un troisième consacré aux noms de lieux cités dans les notes ter-

minent ce volume. Il est surtout commode, parce qu'il groupe des textes dispersés, parfois dans des publications peu accessibles, ou même inédits (VI, XIX, XXVII).

Paul Collart.

Fr. Stoessl, *Die Trilogie der Aischylos. Formgesetze und Wege der Rekonstruktion*. Rud. M. Rohrer, Baden bei Wien, 1937 ; 264 p. in-8°.

La mode serait-elle aux « reconstructions ». L'an dernier M. Kornemann tentait de « reconstruire » les *Mémoires de Ptolémée Sôter* sur Alexandre et le présent volume se propose essentiellement la « reconstruction » des trilogies d'Eschyle. Il se présente, d'ailleurs, de la façon la plus sympathique : M. S. commence par rendre pleine justice aux deux prédécesseurs qui lui ont frayé la voie, on serait tenté de dire : à ses parrains, Fr. G. Welcker et Th. Zielinski. A. Welcker, parce que, voilà plus d'un siècle, il a essayé de répartir en trilogies, d'après leurs titres, les tragédies d'Eschyle ; à Th. Zielinski, parce que, dans le livre Ier de ses *Tragoedoumena*, il a montré à découvrir les articulations d'une action tragique et comment on pouvait trouver des renseignements sur une tragédie perdue dans une tragédie écrite postérieurement sur le même sujet par un autre poète. M. S. entreprend donc des recherches sur la technique dramatique, sur le « métier » dans Eschyle. Il applique tout au long de son livre la méthode déductive, en s'appuyant à la fois sur les principes de Zielinski et sur les conclusions qu'une analyse attentive lui a permis de tirer de l'*Orestie*, la seule trilogie d'Eschyle parvenue entière jusqu'à nous. L'essentiel de ces conclusions réside en ceci : il y a, tant au point de vue du sujet qu'au point de vue de la composition, de la construction des pièces, une correspondance très nette entre les deux premiers drames d'une trilogie. Ils sont la strophe et l'antistrophe symétriques du poème tragique tripartite, et le troisième drame s'y rattache d'une façon plus libre, comme l'épode à la strophe et à l'antistrophe dans un poème lyrique.

Après avoir acquis toutes ces données dans son premier chapitre consacré à l'*Orestie*, M. S. passe aux autres pièces d'Eschyle, qui sont chacune des survivantes de la trilogie à laquelle elles appartiennent. Il leur applique sa méthode dans les chapitres qui leur sont respectivement consacrés et tantôt essaie de « reconstruire » les trilogies (*Suppliantes*, *Prométhée enchaîné*), tantôt s'efforce (*Perses*, *Sept contre Thèbes*) de tirer quelques indications des œuvres où d'autres poètes ont mis en scène les mêmes personnages : *Phéniciennes* de Phrynichos et *Phineus* d'Eschyle, *Antigone*, *Œdipe-Roi*, *Œdipe à Colone* de Sophocle. Il n'est pas jusqu'à Apollonios de Rhodes, dont l'épisode de Phineus ne fournisse quelques traits et on peut signaler à M. S. que les papyrus de Florence (*PSI XI, 1210*) ont apporté un petit fragment du *Glaucos Potnieus* fragment étudié naguère par R. Goossens (*Chron. d'Égypte 11* (1936) 508). Toutes ces recherches ont abouti à confirmer la loi de correspondance entre les deux premières pièces de la trilogie, quand elles sont tirées du même cycle mythique et à montrer que cette loi joue moins rigoureusement, soit quand la « matière » tragique est empruntée à des cycles différents, soit quand il s'agit des plus récentes trilogies. Les pp. 228 à 263 sont remplies par des notes pertinentes que l'auteur a eu la coquetterie de rejeter à la fin de l'ouvrage.

On achèvera de présenter l'auteur et son œuvre en disant que M. S. est maître de son sujet, modeste, en ce sens qu'il ne se croit pas infaillible, que son style est d'une clarté parfaite et que son livre, joliment imprimé et cartonné, est très agréable à feuilleter.

Paul Collart.

Max Zerwick, S. T. *Untersuchungen Zum Markus Stil*, ein Beitrag zur stilistischen Durcharbeitung des Neuen Testaments (collection des *Scripta Pontificii Instituti Biblici*), VII-144 p. in-8° ; Rome, 1937.

Les recherches de stylistique, — qu'elles aient porté sur les auteurs païens ou sur la littérature chrétienne, — ont été longtemps gâtées par l'emploi mécanique des relevés statistiques, acceptés et présentés à l'état brut. On s'est généralement prémuni en France contre ce défaut mieux qu'on ne l'a fait en Angleterre et en Allemagne, où cependant la nécessité de méthodes plus délicates a été peu à peu comprise. L'étude de M. Marc Zerwick, de la Société de Jésus, sur le style de Saint Marc en est un bon témoignage. L'auteur s'y préoccupe toujours de mettre les procédés d'expression en rapport avec la matière des récits ou des discours, et les intentions de l'Évangéliste. La psychologie y corrige ce que la grammaire et la logique, livrées à elles-mêmes, ont de trop rigide. On tirera particulièrement profit de ses études sur la liaison par καί, ou par δέ ; sur la place du sujet ou du verbe dans la phrase ; etc. Sa défiance de l'abstraction et son souci des réalités lui ont permis d'apporter des corrections ou des précisions utiles aux travaux antérieurs, tels que ceux de Cadbury, Turner et autres.

A. Puech.

William Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre, patriarche de Constantinople* (1283-1289), IX et 238 p. grd. in-8° (tome II des *Études d'archéologie et d'histoire anciennes* publiées par l'*Institut historique belge de Rome*) ; Bruxelles et Rome, 1937.

Dans cette publication, préparée avec soin, conformément à la méthode recommandée par M. A. Dain, M. Lemeere établit comment a évolué la tradition des *Lettres* de Grégoire de Chypre. Plusieurs manuscrits ont disparu ; restent ceux de Modène, du Vatican, de Leyde ; restent aussi des *choix* (dont le texte est souvent excellent), et des copies récentes des manuscrits de Modène et de Leyde. M. L. montre que le recueil primitif a été organisé et classé chronologiquement par l'auteur lui-même, sans qu'il ait eu le temps d'y mettre la dernière main. Il s'ensuit que ni les œuvres complètes ni la correspondance n'ont dû être publiées du vivant de celui-ci. Toute proche qu'elle est de son origine, notre tradition commence déjà à se désagréger. De son analyse, M. L. tire des indications qui peuvent servir à expliquer comment des recueils antérieurs (ceux de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile ou de l'empereur Julien) se sont également décomposés.

M. L. publie ensuite, avec une traduction française, l'autobiographie de Grégoire. Il constitue le texte d'après les manuscrits de Leyde, Florence, Modène et Rome. Suivent de bons *indices* et quatre belles planches héliotypiques. Comme il est dit dans l'avant-propos, « la tradition des épistoliers byzantins, quelque brève et tardive quelle soit, ne laisse pas d'éclairer la tradition beaucoup plus longue et beaucoup plus enchevêtrée des grands épistoliers comme saint Grégoire de Nazianze et saint Basile ». Il faut donc remercier M. L. du travail assez ingrat, mais utile, qu'il s'est imposé. Il faut remercier aussi ceux qui, en plus de M. Dain, comme M. Bidez en Belgique ou M. Chantraine en France, ont encouragé et soutenu son effort.

A. Puech.

# DERNIERS OUVRAGES REÇUS

J. Enoch Powell, *A Lexicon to Herodotus*; x-392 pp. in-8°; Cambridge, University Press, 1938. Prix : 42 sh.

Isocrate, *Discours II*, texte ét. et trad. par G. Mathieu et Em. Brémond ; 205 pp. doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 40 fr.

Gennaro Perrota, *Sofocle*; 646 pp. in-8°; Messina-Milano, Gius. Principato, 1935. Prix : L. 40

A. S. Arbanitopoulos, *Attikai Epigraphai* (Extr. de Polémon, B[1], 81-98); Athènes, 1938.

M. Minvcii Felicis, *Octavius* by Adelaide Douglas Simpson ; 110 pp. in-8°; New-York, 1938, Columbia Univers. Press.

Hermann Weller, *Carmina Latina.*; vii-181 pp. in-8°; Tübingen, H. Laupp Jr., 1938. Prix : 6 M.

*Greece et Rome*, Vol. VIII, 22, Oct. 1938; Oxford, Clarendon Press, 1938. Prix : 3 sh.

Helicon, *Revue Internationale des problèmes de Littérature*; I, 1-2, 1938; Amsterdam, Leidschegracht 78.

Flade, *Le latin de l'église*; XVI, 342 p. in-8°; Paris, Desclée, de Brouwer, 1938. Prix : 36 fr.

Plaute, tome VI : *Pseudolus*, *Rudens*, *Stichus*, texte établi et traduit par A. Ernout (Collection des Universités de France); 273 pp. doubles; Paris, Les Belles Lettres, 1939. Prix : 40 fr.

G. Glotz, P. Roussel, R. Cohen, Histoire ancienne, 2[e] partie ; Histoire grecque, t. IV, *Alexandre et l'hellénisation du monde antique*, 1[re] partie, *Alexandre et le démembrement de son empire* ; 434 pp. in-8°; Paris, Les Presses Universitaires de France, 1938. Prix : 60 fr.

Gertrude Mary Hirst, *Collected classical papers* ; 117 pp. in-8°; Oxford, B. Blackwell, 1938. Prix : 6 sh.

Paul van de Woestijne, *Les Cynégétiques de Némésien*, éd. critique (Plublic. de l'Université de Gand, 83[e] Livr.) ; 65 pp. in-8°; Antwerpen, De Sikkel, 1937.

Pierre Lachièze-Rey, *Les idées sociales, morales et politiques de Platon* ; 221 pp. in-8°; Paris, Boivin et C[ie]. Prix : 24 fr.

A. Delatte, *Herbarius*, 2[e] éd. revue et augmentée (Public. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Un. de Liége, fasc. 81); 176 pp. in-8°+4 pl.; Liège, Fac. de Philosophie et Lettres; Paris, E. Droz, 1938.

Ladislaus Strzelecki, *De Senecae trimetro iambico Quaestiones selectae* (Polska Akad. Umiejęności, Rozprawy Wydziału Filologicznego, t. 65,3); 109 pp. in-8°; Cracovie, 1938, Nakładem Polskiej Akad. Umiejętności.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.

L'importance de l'article de M. Louis ROBERT a conduit la Direction de la *Revue de Philologie* à doubler le présent fascicule, qui porte les nos 2 et 3.

En raison de cette circonstance la prochaine livraison, qui portera le no 4, paraîtra seulement en octobre.

# HELLENICA

## I. — Inscriptions de Pagai en Mégaride relatives a un arbitrage.

Un assez long fragment d'inscription, copié par Ross et par Le Bas à Pagai de Mégaride, sur la côte du golfe de Corinthe, a été republié et commenté en détail par P. Foucart, dans les *Inscriptions grecques et latines* de Le Bas, partie II, Mégaride et Péloponnèse, n° 17, et par W. Dittenberger dans *IG*, VII, 188. Voici le texte établi par Dittenberger, le dernier éditeur.

[X] ά ρ ι [ τ ε ς]
['Επὶ β]ασιλέος 'Απολλωνίδα, μηνὸς Παν[άμου — — — ἐπὶ δὲ]
[γραμμ]ατέος τοῖς 'Αχαιοῖς Στράτωνος, μη[νὸς — —, δαμιουργούν-
των —]
[...τ]οῦ Θεδώρου, Πύθωνος τοῦ Πυθοδώρου, [— τοῦ — — —]
.....ος τοῦ Καλλιγείτου· ἐπειδὴ ἀν[τιποιησαμένου τοῦ κοινοῦ τῶν]
[Αἰτωλῶ]ν τοῦ τε λιμένος τοῦ Πανόρμου καὶ — — — — — —
[ἔπεμψ]αν οἵ τε 'Αχαιοὶ καὶ οἱ Βοιωτοὶ ποτὶ τὰ[ν πόλιν — — —]
[.....ά]μῶν ὅπως ἀποστείλωντι ἑκάτεροι [δικαστὰς — — — ἄν]-
[δρας αἱρε]τοὺς πλουτίνδα καὶ ἀριστίνδα, οἵτινε[ς συνελθόντες ἐνθάδε
διαδι]-
[κάσοντι] περὶ τῶν τόπων, ὧν ἀντεποιήσαντο Αἰ[τωλοὶ — — —]
.....οἵ τε Θυρρεῖς καὶ οἱ Κασσωπαῖοι τοὺς 'Αβι — — —
[ἀποστειλάντ]ων δὲ τῶν 'Αχαιῶν ἐπὶ τὰγ κρίσιν τοὺς τα — — —
.....όστρατον Νικάνδρου, Αἰνησίωνα Μεν — — — — —
[.....ο]υ, 'Αντίφιλον Διοκ(λ)έος, Δαμοτίωνα Μ — — —
[.....πα]ρ''Αχαιῶν καὶ ἄνδρας οἵτινες διαβ[ουλεύσονται μετὰ
Θυρρέων]
[καὶ Κασσωπ]αίων καὶ βοαθήσοντι αὐτοῖς — — — — — — —
— — — — ἰου, Φειδόλαον Δαιτιφάν[του, — — — — — — —]
— — — — — — του, 'Αρέαν Πευθέα, 'Επι — — — — — —
— — — — — — — υ, Μνασικλῆ 'Επιμ — — — — — —
— — — — — — — Β]οίσκον Ονασίμου, — — — — —
[— — — — — — — — Λ]υκίσκου Αἰγ — — — — — —
— — — — — — — — Δάμων Πο — — — — — —
— — — — — — — — ψαφ]ίσματ[α ?] — — — — —
— — — — — — — — — νι — — — — — — — —

Il s'agit, comme il est manifeste d'après les lignes 5-6 et 10, d'une contestation territoriale ; parmi les lieux en litige (τῶν τόπων ὧν ἀντεποιήσαντο) se trouve un port, du nom de Panormos. Où était situé ce port, quels sont les peuples en différend, quels sont les arbitres, quelle ville a rendu ce décret dont nous avons un fragment, autant de questions sur lesquelles Foucart et Dittenberger, suivis par d'assez nombreux érudits, ont fourni des réponses passablement divergentes, mais qui s'accordent sur un point essentiel : les villes de Thyrreion et de Kassopée, la première en Akarnanie, la seconde en Épire, sont partie dans le litige.

Selon Foucart, le décret émane des Mégariens; (l. 1 : [Μεγ]αρέ[ων]. « Il s'agit de la possession du port de Panormos que se disputaient les habitants de Thyrrhéon et les Cassopéens ; les Achéens et les Béotiens, qui étaient intervenus dans cette affaire comme alliés de ces deux villes, demandent aux Mégariens de trancher le différend par une sentence arbitrale ». De la mention d'un secrétaire des Achaiens, à la ligne 3, Foucart concluait que « il faut placer cette inscription entre 280 et 255, si l'on suit Polybe [II, 43] ; entre 275 et 255, si l'on préfère l'autorité de Strabon [VIII 7, 3] ». Il restituait aux lignes 5 et 6 : ἐπειδὴ ἀν[τιποιησαμένων τῶν τε Θυρρείων καὶ τῶν Κασσωπαίω]ν τοῦ τε λιμένος.

Pour Dittenberger, ce sont les Pagaiens qui ont rendu ce décret. Le rôle de Pagai n'est d'ailleurs pas clair, dit-il ; la ville aura servi de résidence aux juges, qui sont des Achaiens et des Béotiens. Le conflit oppose les Aitoliens (ligne 10) d'une part aux Thyrréens et Kassopéens d'autre part. Il serait à dater de la période 242-223.

L'interprétation de Foucart avait été suivie par E. Sonne[1]) E. Oberhummer[2], R. Weil[3] et Niese[4] ; celle de Dittenberger a été adoptée par V. Bérard[5], et, avec quelque hésitation,

1. *De arbitris externis*, *Diss. Göttingen* 1888, 16 : « Tyrrhenses et Cassopaei commoti ab Achaeis et Boeotis constituerunt e Megarensibus petere, ut iudices mitterent de portu quodam Panormo aliisque locis ».

2. *Akarnanien* (1887), 291-292 : « ein Urkundenfragment von Pagai — aus dem hervorgeht, dass in einem Streit zwischen den Städten Thyrreion und Kassope um einen Hafen Panormos durch Vermittlung der Achaeer und Boeotier die Stadt Megara das Schiedsrichteramt übernommen hatte ».

3. *Z. f. Numism.* 9 (1882), 295, n. 2 : « (Megara, Fundort ist Pagä), — den Hafenstreit von Panormos zwischen Thyrrheion und Kassope »

4. *Gesch. der gr. Staaten*, III (1903), 318, n. 3 : « Reste eines Urteils liegen vor *IG*, VII, 188, wobei es sich anscheinend um einen Streit handelt, der zwischen Thyrreion in Akarnanien und Kassope in Epirus um den Hafen Panormos geführt ward ». Niese en parle dans son chapitre sur la Grèce entre 167 et 130.

5. *De arbitrio inter liberas Graecorum civitates* (1894), 29-30 : « Cum Cassopaei et Tyrrhenses de portu quodam, Panormo nomine et adjacente terra cum

par A. Raeder[1] et M. N. Tod[2], qui n excluent pas que le conflit ait opposé, comme le pensait Foucart, les Thyrréens et les Kassopéens. Mais ces interprétations se heurtent à des difficultés inextricables.

Tout d'abord, s'il est assuré que les Achaiens, les Béotiens, Pagai, lieu de trouvaille du document, ont joué un rôle dans cette affaire, la restitution Αἰ[τωλοί] ne repose sur rien, comme l'a déjà indiqué Beloch[3]. Dittenberger la justifiait ainsi : « Iniuria si quid video Foucartus Thyrrhenses et Cassopaeos, qui vs. 11 commemorantur, inter se litigare statuit ; neque enim vs. 10 post ἀντεποιήσαντο quicquam aliud scriptum fuisse potest quam populi nomen. Ac propter vicinitatem locorum atque assiduas contentiones, quas inter Aetolos et vicinos Acarnaniae Epirique populos intercessisse constat, illius gentis nomen haud cunctanter restitui ». Mais, d'une part, on peut avoir ici un autre nom de peuple commençant par Αἰ— ; on verra plus loin que précisément une ville des Αἰ— était engagée dans le conflit. D'autre

---

Aetolis rixarentur, Achaei Boeotique, illorum socii, ad accipiendum externum iudicium illos hortati sunt, Megarensesque judices sunt constituti. Achaei Boeotique legatos Megaram miserunt, qui utriusque civitatis causam agerent. Titulus Pagis inventus, sententiam continens, tam graviter mutilus est ut quid evenerit discerni non possit ». Il le date, avec Foucart, d'avant 255. A la ligne 1, il hésite entre [Χ]άρι[τες] et [Μεγ] αρέ[ων].

1. *Arbitrage international chez les Hellènes* (1912), 83-84 : « Dans la ville de Pagée qui servait de port à Mégare, on a trouvé les restes d'une inscription qui parle d'une décision arbitrale rendue dans un différend portant sur le port de Panorme en Épire. Il semble que le différend se soit élevé entre les Étoliens d'un côté, et la ville épirote de Cassope ainsi que la ville acarnanienne de Thyrreion de l'autre côté ; il n'est cependant pas impossible que le différend se soit élevé entre ces deux dernières villes (Niese, III, 318, 3) et que les Étoliens d'une manière ou de l'autre se soient trouvés impliqués dans le différend ». Il date l'affaire d'environ 220.

2. *International arbitration amongst the Greeks* (1913), 21-22 : « Date : 242-223 B.C. A decree of Pagae relating to a dispute between the Aetolians on the one hand and on the other the citizens of Thyrrheum (Acarnania) and Cassope (Epirus), settled by a board of Achaean arbitrators. The trial appears to have taken place at Pagai. This is Dittenberger's explanation of the document. According to him the Aetolians were aided by the Boeotians, the Thyrreans and Cassopaeans by the Achaeans, but it is hard to believe that these last play simultaneously the rôles of arbitrators and of supporters. In the mutilated condition of the texte, however, no certain conclusion is possible ».

3. *Gr. Gesch.*[2] IV 1, 638, n. 3 : « *IG*, VII, 188, wo Dittenberger nicht den Namen der Aetoler hätte ergänzen sollen ». Cf. G. Klaffenbach, *Klio* 24 (1931), 234, n. 1 (et *IG*, IX[2] 1, p. xx) : « Von einem Streit zwischen den Aetolern einerseits und den Städten Thyrrheion und Kassope andererseits handelt nach der Ergänzung Dittenbergers die Inschrift *IG*, VII, 188 aus der Zeit zwischen 243 und 224 (so richtig schon R. Weil, *Zeitschr. f. Num.*, IX, 1882, 205, Anm. 2, vgl. Beloch, IV 2, 433). Leider ist sie aber so fragmentarisch, dass der Inhalt und überhaupt die Ergänzung der Aetoler (verworfen von Beloch IV 1, 638, Anm. 3) unsicher bleiben, vgl. zur Inschrift auch Oberhummer, *Akarnanien*, 291 ff. und A. Raeder, S. 81-84 ».

part, les peuples en différend n'étaient pas nécessairement nommés à cette ligne 10 ; leurs noms se trouvaient déjà nécessairement aux lignes 5 et 6, en sorte qu'ils pouvaient être seulement rappelés à la ligne 16 par une formule telle que : τῶν τόπων ὧν ἀντεποιήσαντο αἱ [πόλεις πρὸς ἀλλήλας].

Un port appelé Panormos est connu en Épire[1] ; Foucart a pensé y retrouver celui de notre inscription : « Plusieurs ports portaient le nom de Panormos ; mais, d'après les deux peuples qui en réclament la possession, on peut penser qu'il s'agit de Panormos, situé sur la côte de l'Épire, au pied des monts Cérauniens, et signalé par Strabon comme un port considérable : ἐν τούτῳ δ' ἐστὶ τῷ διαστήματι Πάνορμός τε λιμὴν μέγας, ἐν μέσοις τοῖς Κεραυνίοις ὄρεσι (Strab. VII, 7). Il est possible que les deux peuples se fussent réunis pour fonder une ville, en dehors de leur territoire, dans cette position si avantageuse pour la traversée de l'Adriatique et les rapports de plus en plus fréquents avec l'Italie. Un décret des Thyrrhéens, conférant la proxénie à un Cassopéen et à un Chaonien (n° 1022), montre qu'ils avaient des relations et des liens d'amitié avec ces deux peuples d'Épire »[2]. Il doit paraître, je crois, hautement invraisemblable que les deux cités se soient disputé la possession d'un port situé à cent cinquante kilomètres de l'une et de l'autre. Aussi Foucart a-t-il évoqué une autre possibilité : « Cependant, il est aussi possible qu'il soit ici question d'un port de Panormos, situé sur le golfe d'Ambracie, et dont les auteurs anciens n'ont pas parlé »[3]. Certes, le nom de Panormos est si naturel et si courant pour un port qu'on ne devra pas s'étonner de trouver ici un Panormos inconnu des textes littéraires. Les détails topographiques mentionnés dans les arbitrages nous sont pour la plupart inconnus par ailleurs. Mais l'examen de la carte ne permet pas de comprendre comment Thyrreion, au Sud du golfe d'Am-

1. Il dépendait d'Orikos ; Strabon, VII, 316 : μετὰ δ'Απολλωνίαν Βυλλιαχὴ καὶ Ὠρικόν καὶ τὸ ἐπίνειον αὐτοῦ ὁ Πάνορμος καὶ τὰ Κεραύνια ὄρη ; cf. C. Patsch, *Das Sandschak Berat in Albanien* (1904), 73. Aujourd'hui Palermo.

2. Cf. Oberhummer, *loc. cit.*, 293-294 : « Ich bemerke, dass die bereits von Foucart geäusserte Vermutung, es könne sich um den Hafen Panormos an der akrokeraunischen Küste handeln, eine wesentliche Stütze findet in dem S. 240 N. 7 mitgeteilten Proxeniedekret von Thyrreion für einen Chaoner und einen Kassopäer. Da nämlich Panormos im Gebiete der Chaoner lag, und das erwähnte Proxeniedekret mit unserer Vertragsurkunde [?] sehr wohl gleichzeitig sein kann, so liegt die Annahme nahe, das zwischen beiden ein Zusammenhang besteht [?] ».

3. Cf. Oberhummer, *loc. cit.* : « Dagegen bleibt es schwierig zu erklären, wie Kassope und Thyrreion dazu kamen, diesen weit ausserhalb ihres eigenen Gebietes gelegenen Hafen für sich in Anspruch zu nehmen. Bei der Häufigkeit des Namens Panormos konnte ebensogut irgend ein Hafen im ambrakischen Golf gemeint sein, über den uns in der Literatur zufällig nichts überliefert ist ».

bracie, et Kassope, au Nord, auraient pu se trouver en différend pour une question territoriale[1]. Il est impossible que Thyrreion et Kassope soient les deux adversaires.

Quant au rôle des Achaiens et des Béotiens, on n'a pu en rendre compte[2]. Les hypothèses présentées sont arbitraires et n'expliquent rien. Selon Foucart, « les Achéens et les Béotiens, qui n'avaient pas d'intérêt direct dans cette affaire, intervinrent, sans doute comme alliés des Cassopéens et des Thyrrhéens. Autant qu'on peut en juger par les passages malheureusement mutilés du texte, ce furent eux qui s'adressèrent aux Mégariens pour leur demander de rendre un jugement sur cette affaire. Les deux peuples envoient à Mégare des députés choisis d'après leur richesse et leur mérite : [αίρε]τοὺς πλουτίνδα καὶ ἀριστίνδα, et chargés de faire valoir devant le tribunal arbitral des Mégariens les droits des Kassopéens et des Thyrréens ». Dittenberger fait intervenir dans cette querelle entre Aitoliens et Akarnano-Épirotes les Béotiens comme « amis » des premiers, les Achaiens comme amis des seconds ; « hanc litem ut dirimerent, utrique [les adversaires] gentem amicitia secum coniunctam adierunt, Aetoli Boeotos, Thyrrhenses et Cassopaei Achaeos. Sic facillime explicatur, quod hic vs. 15 sq. legimus, ab Achaeis praeter iudices arbitros etiam alios homines missos esse, qui harum civitatium legatos consilio adiuvarent ». Il paraît extraordinaire que les confédérations achaienne et béotienne aient pris un tel intérêt à une affaire si lointaine. D'autre part, comme l'a fait remarquer Tod[3], il est difficile — pour ne pas dire plus — de croire que Achaiens et Béotiens aient été, dans ce litige, à la fois juges-arbitres et, chacuns, conseillers d'une des parties.

Même obscurité dans ce qu'on a dit du rôle de Pagai et de Mégare. Puisque l'inscription a été trouvée à Pagai, il faut bien que cette ville ait eu un rôle essentiel dans l'affaire. Pourtant, dans l'explication de Foucart, elle n'apparaît même pas ; son nom n'est cité que dans le *lemma* : « trouvée à Pagae »[4].

---

1. Non seulement il faudrait supposer que l'une ou l'autre ville prétendait à la possession d'une « Pérée » de l'autre côté du golfe, mais encore, entre les territoires des deux villes se trouvait, outre la largeur du golfe, le territoire d'Anaktorion.

2. Raeder, *loc. cit.*, dit simplement : « Les Achéens et les Béotiens poussèrent les parties à faire trancher le différend par l'arbitrage ».

3. Cf. plus haut, p. 99, n. 2.

4. Je ne comprends guère ce que veut dire E. Sonne, *loc. cit.*, 16, n. 11 : « Titulus Pagis inventus est, tamen recte cogitant viri docti de arbitris Megarensibus, quia Pagas certe neque ab Achaeis neque a Boeotiis homines nobilissimi ditissimique missi essent. Βασιλεύς etiam Pagis est magistratus Le Bas II 12 = Cauer 104 ».

D'après Dittenberger, c'est à Pagai, dont, selon lui, émane le décret[1], qu'a été rendue la sentence des Achaiens et des Béotiens, parce que le lieu était commode pour eux ; « quaenam necessitudo Pagaeorum civitati cum illo iudicio intercesserit, non plane perspicitur, quia in superstite lapidis parte nihil de ea re scriptum est ; sed vix aliter res expediri poterit, ut Pagis, quia loco et Achaeis et Boeotis opportuno sitae erant, iudicium habitum esse statuamus ». Raeder pense que les juges étaient choisis par Pagai, seule ou avec les Béotiens et Achaiens[2].

C'est un imbroglio parfait. Il me semble possible pourtant de débrouiller les fils essentiels de l'affaire, en s'aidant de quelque logique et en admettant par exemple que le port de Panormos est disputé par deux villes limitrophes, et en tâchant de retrouver la structure des phrases dans le décret.

Les villes en différend étaient nécessairement nommées aux lignes 5 et 6, dans la phrase au génitif absolu : ἀντιποιησαμένων — τοῦ τε λιμένος τοῦ Πανόρμου καὶ τῶν πέριξ (*exempli gratia*) τόπων. Ce ne doivent donc guère être les mêmes qui sont les sujets des phrases à l'indicatif, l. 7, οἵ τε Ἀχαιοὶ καὶ οἱ Βοιωτοὶ, et l. 12, οἵ τε Θυρρεῖς καὶ οἱ Κασσωπαῖοι. D'autre part, la construction des lignes 7 et 8 est claire. Les mots οἵ τε Ἀχαιοὶ καὶ οἱ Βοιωτοί sont le sujet d'un verbe dont dépend ὅπως ἀποστείλωντι ; Achaiens et Béotiens ont donc demandé qu'on envoie quelqu'un, évidemment, dans un texte de ce genre, des juges, juges choisis πλουτίνδα et ἀριστίνδα, qui (οἵτινες) rendront leur jugement sur le litige (l. 9-10). Cette demande a été adressée à deux peuples, puisqu'on lit : ἀποστείλωντι ἑκάτεροι. Nous devons restituer ces deux noms de peuples arbitres dans la lacune des lignes 7-8. On aura une phrase de ce type : πρεσβευτὰς ἔπεμψαν οἵ τε Ἀχαιοὶ καὶ οἱ Βοιωτοὶ ποτὶ τὰν πόλιν τὰν τῶν — καὶ τὰν τῶν — ὅπως ἀποστείλωντι ἑκάτεροι δικαστὰς [*nombre*]. La restitution [ἀ]μῶν est condamnée ; elle ne peut

1. Mégare n'a aucune place dans l'explication de Dittenberger, et il remplace à la ligne 1, [Μεγ]αρέ[ων] par [Χ]άρι[τες] (cf. plus loin p. 108).

2. *Loc. cit.* : « Sonne et Bérard pensent que Mégare sur la demande des Achéens et des Béotiens a choisi des juges pour trancher le différend. Il est vrai que le nom de Mégare n'est pas prononcé dans l'inscription, en tout cas pas avec certitude (Dittenberger lit [Χ]άρι[τες] et non Μεγ]αρέ[ων]) ; il faut ajouter à cela que l'inscription a été trouvée à Pagée, qui certainement à certaines époques appartint au district de la ville de Mégare, mais qui à d'autres époques fut une ville indépendante, ce qui était le cas au moment dont il s'agit ici ; à Pagée se trouvait aussi, parmi les fonctionnaires, un Basileus, titre qui dans l'inscription est employé comme éponyme. Ou bien c'est Pagée qui a nommé les juges, ou bien, ce qui est peut-être une explication aussi bonne, ce sont les Achéens et les Béotiens qui ont choisi les juges, qui avec le consentement des autorités de Pagée devaient fonctionner dans cette affaire ».

s'accorder avec ἀποστείλωντι, à la troisième personne, et avec ἑκάτεροι, qui montre qu'il y a deux peuples arbitres ; nous avons donc là la fin d'un ethnique au génitif pluriel. — D'autre part, nous l'avons vu plus haut, Thyrreion et Kassopée ne peuvent être les villes qui se disputent un port. Nécessairement ce sont les deux villes arbitres. La période se poursuit correctement, si nous écrivons : οἵ τε Θυρρεῖς καὶ οἱ Κασσωπαῖοι τοὺς — ἀπέστειλαν. Je note aussitôt que ma revision du marbre m'a montré qu'il faut lire, à la fin de la ligne 11, non pas ABI, mais API, et j'écris : τοὺς ἀρί[στους τῶν ἀνδρῶν ἀπέστειλαν].

Panormos n'est donc pas à chercher en Akarnanie ou en Épire, mais en Mégaride, où a été trouvé le document. Ce sont les Confédérations Achaienne et Béotienne qui ont demandé les arbitres. C'est que les parties en litige sont des villes membres respectivement de l'une et l'autre confédération. On comprend dès lors que les Achaiens aient envoyé devant le tribunal des gens soutenir la cause de la cité membre de leur confédération (l. 15-16) : ἄνδρας οἵτινες διαβ[ουλεύσονται[1] μετὰ —] καὶ βοαθήσοντι αὐτοῖς. La restitution [μετὰ Θυρρέων καὶ Κασσωπ]αίων[2] s'est écroulée. Avant -αιων, la copie indique une barre horizontale au sommet de la ligne. C'est le reste d'un *gamma*, et j'écris : δια[βουλεύσονται — μετὰ Πα]γαίων. Pagai, lieu de trouvaille du document, est une des villes en différend au sujet de Panormos, et elle fait alors partie de la Confédération achaienne.

Panormos est donc situé sur les limites du territoire de Pagai, sur le golfe de Corinthe. L'intervention des Béotiens en même temps que des Achaiens prouve que l'autre ville fait alors partie de la Béotie. Cette ville et le port de Panormos ne peuvent donc être cherchés que sur la côte à l'Est de Pagai. Il s'agit alors de la ville limitrophe de Pagai, de la ville de Mégaride Aigosthènes. A la ligne 10, si nous n'écrivons pas αἱ [πόλεις], nous pouvons restituer en lieu et place des « Aitoliens » de Dittenberger : τῶν τόπων ὧν ἀντεποιήσαντο Αἰ[γοσθενῖται καὶ Παγαῖοι πρὸς ἀλλήλους]. Nous apprenons en tout cas un fait important dans l'histoire de la Mégaride : il fut un moment où Pagai et Aigosthènes ont suivi une fortune différente ; Aigosthènes était rattachée à la Confédération béotienne, tandis que Pagai était achaienne[3].

---

1. Heureuse restitution de Dittenberger, qui sera matériellement confirmée comme on le verra plus loin. P. Foucart : διαβ[ήσονται].
2. Due à Dittenberger ; Foucart, déjà : [Κασσω]παίων.
3. J'ai déjà indiqué en quelques mots ces résultats de ma critique et de mon analyse dans *Rev. Ét. Gr.*, 1925, 34, n. 1 et dans *IG*, IX² 1 (1932), p. 81.

Une autre inscription de Pagai est relative à un arbitrage. Publiée par Koumanoudis en 1873[1], elle a été republiée par Dittenberger, *IG*, VII, 189, sous la forme suivante :

[ὁ δᾶ]-
μος τῶ?[ν — — — — — — — — — — — — — — —
το δικ[α]σ[τάς ? — — — οἵτινες — — — — — — — βου]-
λεύσοντ[αι — — — — — — — — — — — — — — —
πε περὶ τὸν — — — — — — — — — — — — — —
Στράτιον Λα — — — — — — — — — — — — — —
Λασθένεος — — — — — — — — — — — — — —
Ξίδαν Σατύρο[υ — — — — — — — — — — — — —
Ἄρχιππον Ἀριστα[ — — — — — — — — — — Σθέ]-
νωνα Σθένωνος, Καλ — — — — — — — — — — — —
τας δὲ τῶν Σικυωνίων — — — — — — — — — — — —
ξενον Σωτίμου διὰ τὰν ὑ[πάρχουσαν φιλίαν καὶ εὔνοιαν Σικυωνί]-
[οι]ς ποτὶ τὰμ π[ό]λιν ἁμῶν [ — — — — — — — τοὺς τό]-
πους τοὺς ἀντιλεγομένους — — — — — — — — — — —
τὰν εὔνοιαν τᾶι πόλει ἁμῶν δ — — — — — — — — — —
καὶ τᾶς πόλιος τῶν Σικυωνίων σω — — — — — — — — —
τῶν ἀνδρῶν δικαίως καὶ εὐόρκως· ἔδοξ[ε τῶι δάμωι· ἐπαινέσαι τοὺς]
ἄρχοντας τῶν Ἀχαιῶν καὶ τοὺς Ἀχαιοὺς [ὅτι τοὺς φίλους καὶ εὐνο]-
οὔντας τῶι ἔθνει οὐκ ἐνκαταλείποντι, [ἀλλὰ — — — — — καὶ]
διασώιζοντι ἐν τοῖς μεγίστοις κινδύνο[ις· ἐπαινέσαι δὲ καὶ τὰν]
πόλιν τῶν Σικυωνίων ὅτι διαμένει καὶ δι[ατελεῖ φιλίαν ἔχουσα]
καὶ εὔνοιαν διὰ παντὸς ποτὶ τὰμ πόλιν ἁμ[ῶν, ὡσαύτως δὲ ἐπαινέσαι]
καὶ τοὺς ἀποσταλέντας ὑπὸ τῶν Ἀχαιῶν καὶ [τῶν Σικυωνίων καὶ]
βοαθήσαντας τᾶι πόλει εὐνόως κατὰ τὸ δίκαιον κ[αὶ — — —]
ειαν καὶ ἀναγράψαι ἐν τὰν αὐτὰν στάλαν ἐν ᾗ κα[ὶ αἱ τιμαὶ τοῖς
Ἀκαρ]-
[νά]νεσσι· εἶ[μεν δὲ αὐ]τοῖς καὶ ἀτέλειαν ὧν τε [εἰσάγοντι καὶ ὧν ἐξά]-
[γον]τι καὶ ἐν τοῖς ἀ[γ]ῶσι προεδρίαν καὶ ἐξουσία[ν τοῦ συναγω]-
[νίζεσθαι πάντεσσιν οἷς τίθεντι] Πα[γαῖ]οι·δίδοσθαι δὲ [αὐτοῖς καὶ]
[ἀντίγραφον τοῦδε τοῦ ψαφίσματο]ς ὅπως εἰ[δῶντι οἵ τε Ἀχαιοὶ]
[καὶ οἱ Σικυώνιοι — — — — — — — — — — —]

On a reconnu qu'il y avait eu un litige territorial entre Pagai et une de ses voisines, peut-être Mégare ou Aigosthènes. Le décret serait de Pagai. Les arbitres seraient des Achaiens et Sicyoniens, comme l'ont précisément indiqué Koumanoudis, Sonne[2],

1. *Athenaion*, II, 478-479.

2. *Loc. cit.*, p. 21 : « Pagaeis et alteri civitati discrepanti de locis quibusdam iudicium ferunt quinque Achaei et unus aut plures Sicyonii, quod Cumanudes ponit in aetate Romana ob scripturam ». A la ligne 24 Sonne restitue : καὶ [τοὺς Σικυωνίων δικαστάς].

V. Bérard[1], Raeder[2], Tod[3], Swoboda[4]. Dittenberger avait songé à rapprocher ce fragment de celui que j'ai étudié plus haut, à cause de la restitution (l. 27) [Ἀκαρνά]νεσσι. Mais il écartait lui-même cette hypothèse : « Non exiguam huic titulo cum n. 188 argumenti similitudinem intercedere iam Kumanudis observavit[5]. Sed ne temporis quidem intervallum magnum esse ex versibus 26-27, si modo recte eos supplevi, haud improbabiliter collegeris. Nam Acarnanas, quorum honoribus in eadem tabula hoc plebiscitum subiungere iubetur scriba, Thyrrhensium legatos intellego, qui illius litis causa Pagas venerant[6]. Fuit adeo cum suspicarer haec duo eiusdem lapides fragmenta esse. At id utique in medio relinquendum est ; certe causa alia est, ad quam hoc decretum spectat. Etenim hic ipsi Pagaei cum alia nescio qua vicina civitate, fortasse Megarensibus aut Aegosthenitanis, de quadam agri parte litigant, illic de contentionibus Aetolorum cum finitimis Acarnaniae et Epiri civitatibus dicitur ». Ce rapprochement esquissé[6] a été passé sous silence par les uns[7], contesté par Raeder[8].

---

1. *Loc. cit.*, p. 21 : « Cum Pagaei et altera ignota civitas de agris controversarentur, quinque Achaei et unus aut plures Sicyonii, judices electi, a Pagaeis stetere ». V. Bérard reproduit le texte de Dittenberger, avec quelques inexactitudes de détail et avec ces compléments nouveaux : l. 3, ]εῖλον]το (emprunté à Koumanoudis) ; l. 4, [διαδου]λ. ; l. 6, [ἑλομένων δὲ τῶν Ἀχαιῶν] Στράτιον ; l. 12, τᾶς δὲ τῶν Σικυωνίων [πόλιος ἑλομένης] ; l. 13-14, διὰ τὴν ὑ[ — — οἵτινε]ς ποτὶ τὰν πόλιν ἁμῶν π[αραγενόμενοι καὶ ἐπ' αὐτοὺς τοὺς τό]πους ; l. 23, [ἐπαινέσαι δὲ καὶ].

2. *Loc. cit.*, 105-106 : « Comme arbitres fonctionnent cinq Achéens, et un, peut-être même plusieurs, Sicyoniens, choisis parmi leurs autorités administratives respectives » ; — « honorer de diverses manières les Achéens et les Sicyoniens ainsi que les juges qu'ils ont envoyés ».

3. *Loc. cit.*, 15 : « Decree of Pagae in honour of the Achaeans and Sicyonians in general, and in especial of the judges sent by them to arbitrate in a dispute between Pagae and a neighbouring state, perhaps Megara or Aegosthena. The record is seriously damaged, but this is the explanation of it adopted by Dittenberger and Bérard ».

4. *Klio*, 12 (1912), 33 ; *Staatsaltertümer*, 386 : Busolt-Swoboda, *Gr. Staatskunde*, 1553. De même W. Schwahn, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Sympoliteia* (1931), 1251, cite *IG*, VII, 189 comme exemple d'un arbitrage rendu par la Confédération Achaienne elle-même entre ses membres. Cf. encore M. Feyel, *BCH*, 1936, 21, n. 2 : « *IG*, VII, 189, décret de Pagai pour des juges ou des arbitres étrangers » ; [A. Aymard, *Les Assemblées de la Confédération achaienne*, 166, n. 9].

5. Koumanoudis écrivait seulement : « Ὑπόθεσις τοῦ ψηφίσματος εἶναι, ὅτι ἐπαινοῦνται Ἀχαιοὶ καὶ δὴ Σικυώνιοι, ὡς διαλύσαντες διαφοράν τινα τοῖς Παγαίοις περὶ τόπων ἀντιλεγομένων πρὸς τίνας ἄδηλον. Ὅμοιον ψήφισμα ἐκ Παγῶν εἶναι τὸ ὑπὸ Foucart δημοσιευθὲν — ἀριθ. 17. Καὶ ἐξ ἄλλων Ἑλληνικῶν χωρῶν ὑπάρχουσιν ὅμοια κτλ. »

6. Mais cf. plus loin, p. 117, n. 1.

7. Bérard, Tod.

8. *Loc. cit.* « L'écriture permet d'attribuer cette inscription au IIe siècle. Le nom des Romains n'est pas mentionné, ce qui permet de fixer l'époque antérieurement à 146. On ne peut pas aller plus loin dans cette approximation. Dittenberger

En réalité, rien dans l'inscription n'indique que les Achaiens et les Sicyoniens ont fait fonctions d'arbitres. Au contraire, on les félicite de ne pas avoir abandonné le peuple (l. 20-21), de l'avoir secouru (l. 25) et sauvé (l. 21). Cela correspond exactement au rôle joué, en faveur de Pagai, par les Achaiens d'après mon analyse de *IG*, VII, 188 ; même le mot βοηθεῖν revient dans les deux textes dans les mêmes circonstances. Il n'est pas besoin d'insister : si mon analyse du n° 188 a été exacte, le n° 189 s'adapte exactement à la même situation ; les deux documents traitent de la même affaire et doivent être unis [1]. Il est frappant même que le mot διαβουλεύσονται soit à restituer dans les deux textes (188, l. 15 et 189, l. 3-4).

Les deux pierres, qui n'étaient plus à Pagai lorsque Lolling rechercha pour Dittenberger les inscriptions de Mégaride et de Béotie [2], sont conservées au Musée Épigraphique d'Athènes, comme l'a signalé Ad. Wilhelm [3]. Je les y ai étudiées en 1931 et j'en publie ici, Pl. V et VI, des photographies (directes et d'estampages). On reconnaît au premier coup d'œil que les deux inscriptions sont deux fragments de la même stèle de marbre bleuté. Le n° 188 est la partie supérieure droite de la stèle ; la moulure supérieure est conservée ; les restitutions montreront qu'aux lignes 8 à 15 il ne manque que peu de lettres à droite ; ailleurs, la lacune est plus considérable. Le n° 189 donne la partie inférieure gauche de la stèle. Les deux fragments ne se raccordent pas directement. Comme il arrive souvent, ce ne sont pas des détails matériels relevant de la « technique » du marbrier, qui enseignent comment les deux fragments sont à placer l'un près de l'autre, mais des preuves tirées de la reconstitution philologique du texte. La ligne 16 du n° 188 vient se placer à droite de la ligne 5 du n° 189 ; sur les ligne 15-16 de 188 et la

admet [!] la possibilité que cette inscription fasse corps avec [le n° XLIII de Raeder]. Il ne semble cependant pas qu'il y ait des raisons suffisamment fortes pour faire admettre cette hypothèse qui ferait reculer la date de l'inscription jusqu'à la fin du IIIe siècle ».

1. Je l'ai signalé dans *IG*, IX² 1, *loc. cit.*

2. Cf. les *lemmata* de 188 : « Lapis inventus Pagis, unde a Prokeschio delatus est. Ubi nunc sit, ignoratur », et de 189 : « Tabula lapidea effossa Pagis. Ex ectypo chartaceo transmisso ed. Kumanudis —. Nunc et lapis et ectypum aut latent aut perierunt ».

3. *Jahreshefte*, II (1899), 236, n. 43 : « Jedenfalls in Athen befinden sich die drei grossen Urkunden aus Pagai [*IG*, VII] 188, 189, 190 » ; *ibid.* X (1907), 17 : « den Stein [190] selbst glaubte [Dittenberger] gleich zwei anderen Inschriften desselben Ortes *IG* VII 188 und 189 verschollen. Aber wie diese waren auch jene zwei Bruchstücke, wie ich *Jahreshefte* II – bemerkte, nach Athen gebracht und im Hofe Nationalmuseums, doch wohl von H. G. Lolling, aufgestellt worden ».

ligne 5 de 189 se poursuit la phrase : καὶ ἄνδρας οἵτινες διαβ[ου]-λεύσονται[ι — μετὰ Πα]γαίων καὶ βοαθήσοντι αὐτοῖς. Ainsi donc, la ligne 1 de 189 vient former le début de la ligne 12 de 188. Les restitutions de plusieurs lignes confirment cette mise en place des fragments : voir les lignes 11, 12, 13, 14 et 15 du texte complété. On peut alors calculer la longueur des lignes.

J'ai pu faire en plusieurs endroits des lectures nouvelles, et je complète ainsi l'ensemble du document.

[M ε γ ] α ρ [ έ ω ν]
[ — — *ca 20* — ἐπὶ β]ασιλέος Ἀπολλωνίδα, μηνὸς Παν[άμου *jour* .....]
[ὡς Μεγαρεῖς ἄγοντι, ἐπὶ δὲ γραμμ]ατέος τοῖς Ἀχαιοῖς Στράτωνος Με[.....]
[— — *ca 25* — — — τ]οῦ Θεδώρου, Πύθωνος τοῦ Πυθοδώ-ρο[υ,.....]
— — *ca 27* — — — —ς τοῦ Καλλιγείτου· ἐπειδὴ, ἀν[τιποιησα]-[μένων Αἰγοσθενιτᾶν τε καὶ Παγαί]ων τοῦ τε λιμένος τοῦ Πανόρμου καὶ.....
[— *ca 10* —, πρεσβευτὰς ἀπέστειλ]αν οἵ τε Ἀχαιοὶ καὶ οἱ Βοιωτοὶ ποτὶ τὰ[ν πόλιν]
8 [τῶν Θυρρείων καὶ ποτὶ τὰν τῶν Κασσωπα]ίων ὅπως ἀποστείλωντι ἑκάτε-ροι [δικασ]-
[τὰς ἄνδρας — *chiffre* — — — αἱρε]τοὺς πλουτίνδα καὶ ἀριστίνδα, οἵτιν[ες...]
— — *ca 29* — — — —περὶ τῶν τόπων ὧν ἀντεποιήσαντο Αἰ[γοσ]-[θενῖται καὶ Παγαῖοι πρὸς ἀλλήλους], οἵ τε Θυρρεῖς καὶ οἱ Κασσωπαῖοι τοὺς ἀρί[σ]-
12 το[υς τῶν ἀνδρῶν ἀπέστειλαν· ἑλομέν]ων δὲ τῶν Ἀχαιῶν ἐπὶ τὰγ κρίσιν τοὺς τὰν [εὔ]-νειαν [τοῦ ἔθνους — *ca 17* — —] ὄστρατον Νικάνδρου, Αἰνησίωνα Ξέν[ω]-νος, ΣΙ [— — *ca 28* — —]υ, Ἀντίφιλον Διοκλέος, Δαμοτίωνα Ἀ[ρισ]-τοδίκου [— — *ca 21* — — ὑπὲ]ρ Ἀχαιῶν, καὶ ἄνδρας οἵτινες διαβ[ου]-
16 λεύσονται[ι περὶ — *ca 14* — μετὰ τῶν Πα]γαίων καὶ βοαθήσοντι αὐτοῖς [εὐνό]-[ω]ς περὶ τοῦ — *ca 29* — — — — ίου, Φειδόλαον Δαιτιφάν[του], Στρατίον Λ — — *ca 30* — — — του, Ἀρέαν Πευθέα, Ἐπι....
Λασθένεος, — — *ca 30* — — — —υ, Μνασικλῆ Ἐπιμ[άχου ?, Κρα ?]-
20 τίδαν Σατύρο[υ, — — *ca 30* — — — Β]οίσκον Ὀνασίμου.....
Ἄρχιππον Ἀριστ —, *ca 30* — —, — Λυκίσκου, Αἰγ.....
νωνα Σθένωνος, Καλ — — *ca 30* — — — ΔΑΜΩΝΙΟ.....

τᾶς δὲ τῶν Σικυωνίων πρ̣ό̣[λεως ἀποστειλάσης —] ΜΑΤ — — *ca 10* —
24 ξενον Σωτίμου διὰ τὰν ε̣[ὔνοιαν καὶ φιλίαν ἃν ἔχουσα διατελεῖ διὰ παν]-
[τ]ὸ̣ς ποτὶ τὰμ πόλιν ἁμῶν, [οἱ ἀποσταλέντες ἄνδρες παραγενόμενοι εἰς ? τοὺς τό]-
πους τοὺς ἀντιλεγομένους[ — — — — — — — — ἀπεδείξαντο ?]
τὰν εὔνοιαν τᾶι πόλει ἁμῶν [καὶ ἀνεστράφησάν ? — ὡς καὶ ἀξίως τῶν Ἀχαιῶν]
28 καὶ τᾶς πόλιος τῶν Σικυωνίων συν̣ — — — — — — — — — —
τῶν ἀνδρῶν δικαίως καὶ εὐόρκως· ἔδοξ̣[ε βουλᾶι καὶ δάμωι· ἐπαινέσαι μὲν τοὺς]
ἄρχοντας τῶν Ἀχαιῶν καὶ τοὺς Ἀχαιοὺς [ὅτι τοὺς — — — καὶ εὐνο]-
οῦντας τῶι ἔθνει οὐκ ἐνκαταλείποντι[ — — — — — — — ἀλλὰ]
32 διασώιζοντι ἐν τοῖς μεγίστοις κινδύνο[ι]ς [καὶ φόβοις ? ἐπαινέσαι δὲ καὶ τὰν]
πόλιν τῶν Σικυωνίων ὅτι διαμένει καὶ δια[φ]υλ[άσσουσα τὰν ὑπάρχουσαν φιλίαν]
καὶ εὔνοιαν διὰ παντὸς ποτὶ τὰν πόλιν ἁμῶν· ὡ[σαύτως δὲ καὶ ἐπαινέσαι ?]
καὶ τοὺς ἀποσταλέντας ὑπὸ τῶν Ἀχαιῶν κ[αὶ τῶν Σικυωνίων συνεγδίκους ? τοὺς]
36 βοαθοήσαντας τᾶ̣[ι πό]λει εὐνόως κατὰ τὸ δίκαιο[ν· δεδόσθαι δὲ αὐτοῖς καὶ προξε]-
νίαν καὶ ἀναγρά[ψαι ἐν] τὰν αὐτὰν στάλαν ἐν ἃι καὶ [τὸ γενόμενον κρίμα γεγραμ.]-
μένον ἐστί· εἶμε[ν δὲ αὖ]τοῖς καὶ ἀτέλειαν ὧν τε κ — — — — — —
. . . . ι καὶ ἐν τ̣ο̣[ῖς ἀγῶ]σι προεδρίαν καὶ ἐξουσία[ν — — — — — —
40 — — — — — — — — ντι Παγαῖοι· δίδοσθαι δὲ α̣[ὐτοῖς — — —
— — — — — — — — — — ὅπως εἰδῶ[ντι — — — — — —

A la ligne 1, le titre [Μεγ]αρ[έων], indiquant l'origine du décret, s'impose. Le supplément de Dittenberger Χάριτες, qui, tenant la place de Ἀγαθῆ τύχη, indiquerait qu'il s'agit d'un décret de remerciements, est inouï, alors que les décrets de remerciements sont légion ; il est bizarre [1] ; il est maintenant exclu par

1. Il suffit pour le montrer de reproduire les explications trop subtiles de Dittenberger : « Megarensium hoc plebiscitum esse Foucartus sumpsit, non probavit. Etenim in verbis ipsius decreti nihil est, unde origo cognoscatur ; at Pagis inventum lapidem constat, neque ulla causa excogitari potest, cur decretum senatus populique Megarensium illic potius quam ut reliqua omnia Megaris collocatum sit. [C'est parce qu'il s'agit des frontières de Pagai.] Iam quum aliorum titulorum testimoniis (n. 190, 193, 195) demonstretur Pagaeorum civitatem, quae initio sane pagum Megarensium efficiebat, posteriore aetate sui iuris fuisse, pro certo habendum est, Pagaeorum decretum hic haberi. Quare Foucarti supplementum, qui versu primo [Μεγ]αρέ[ων] reposuit, reiciendum est, praesertim cum etiam aliis nominibus magnopere displiceat [?]. — Gratiarum nomen versu primo confidenter restitui. Nam etsi plerumque in eiusmodi titulis aut Bona Fortuna aut dei in universum commemorari solent, tamen certorum quorumdam deorum, quorum

la reconstitution de la stèle : il n'y a pas de place à droite pour les quatre lettres ITEΣ ; à gauche, la seule lettre X serait loin de remplir la lacune, alors que ΜΕΓαρέων convient parfaitement.

A la ligne 2 était mentionné l'éponyme de Mégare, le « roi ». Au début de la ligne, la lacune est trop vaste pour être remplie par une formule telle que ἀγαθᾶι τύχαι. J'ai songé à restituer : [Ἐπὶ γραμματέος τοῦ δεῖνος, ἐπὶ δ]ὲ βασιλέος. En effet les décrets de Mégare au IIIe siècle mentionnent le secrétaire avec le roi et les cinq stratèges. Si nous rétablissons ici ἐπὶ γραμματέος, nous retrouverons dans les intitulés ces mêmes magistrats ou leur équivalent. D'autre part, au IIe siècle, le secrétaire, dans nombre de villes, notamment dans le Péloponèse, s'introduit de plus en plus dans les intitulés des décrets, comme éponyme ou comme adjoint à l'éponyme [1]. A Mégare même, des listes d'éphèbes sont datées ἐπὶ γραμματέ[ος τοῦ δά?]μου, γυμνασιαρχοῦντος [2], et ἐπὶ γραμματέος τῶν συνέδρων, γυμνασιαρχοῦντος δὲ [3].

A la ligne 3, après le nom du secrétaire achaien, Straton, on ne lit pas μη[νὸς], mais ΜΕ. J'y vois le début de l'ethnique du secrétaire fédéral. Il y a quatre possibilités : Με[σσηνίου], Με[γαλοπολίτου], Με[θυδριέως] et Με[γαρέως]. Cela suffirait à écarter certaines des datations proposées pour le document. La mention de Megalopolis ou de Methydrion donnerait comme *terminus post quem* 235 ou peu d'années auparavant [4], celle de Messène, 191 [5].

Aux lignes 4 et 5, il devait y avoir cinq noms au génitif avec leurs patronymiques. Les décrets de Mégare au IIIe siècle mentionnent avec le « roi » éponyme, le secrétaire du conseil et du

---

numen ad argumentum decreti maxime spectare videatur, nomina nonnumquam praescripta inveniuntur (Διόσκοροι, Ζεὺς Ἐλευθέριος, Ζεὺς Σωτήρ, cf. Franz, *Elementa Epigr.*, p. 318. Παρθένος *CIA*, II, 66). Neque abhorret a plebiscito, quod gratiarum actiones continebat, illorum deorum mentio, quae Athenis coniuncta cum populo sacra habebant (ἱερεὺς δήμου καὶ Χαρίτων *CIA* III, 661. ἱερέως δήμου καὶ Χαρίτων καὶ Ῥώμης *CIA*, III, 265), quod institutum Wilamowitzius iure meritoque rettulit ad gratum populi animum quem plebiscita formula ὅπως εἰδῶσι πάντες ὅτι ὁ δῆμος ἐπίσταται χάριτας ἀποδιδόναι testentur. Similem formulam Pagis quoque usitatam fuisse tituli n. 189, 190, indicant ».

1. Sur le secrétaire des synèdres dans le Péloponèse, cf. H. Swoboda, *Klio*, 1912, 48-49 ; *BCH*, 1929, 429 ; cf. encore, à Thouria, Valmin, *Inscr. de la Messénie*, p. 2 : ἐπὶ ἱερέος τᾶς Ἀθανᾶς Δαμίωνος, γραμματέος τῶν συνέδρων Ἀριστομένους τοῦ Ἀριστίωνος.

2. Foucart, 34 *c* ; *SGDI*, 3022 ; *IG*, VII, 29.

3. Foucart, 34 *e* ; *SGDI*, 3024 ; *IG*, VII, 31. — Malgré l'avis de Foucart, Bechtel et Dittenberger, je ne vois aucune raison d'attribuer ces deux listes à la période béotienne de Mégare, et je les date d'après 192.

4. Cf. H. Swoboda, *Staatsaltertümer*, 376.

5. Cf. *ibid.*, 379.

peuple et cinq stratèges[1]. Sans doute a-t-on ici les noms des cinq stratèges[2].

Ligne 8, non pas ΜΩΝ, mais ΙΩΝ.

Ligne 9, pour πλουτίνδα καὶ ἀριστίνδα, cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 14 (1911), 239[3].

Lignes 13 et suiv., plusieurs noms semblent connus par ce seul texte : Δαιτίφαν[τος] (l. 16 ; cf. Bechtel, *HP*, 113), Πευθέας (l. 19 ; cf. Bechtel, 371). Διόκκης (l. 14) n'est pas à corriger en Διοκλῆς ; Bechtel, 133, a rapproché le nom féminin Διοκκώ à Tanagra. Ligne 15, on lit sur la pierre ΔΙΚΟΥ, et non ΔΙΚΑΣ.

Ligne 16, [Πα]γαίων, et non [Κασσω]παίων (Foucart, Dittenberger), est certain ; il manque seulement le pied du *gamma*. Ce ne peut être le reste d'un *pi*.

Lignes 27-29. Il était dit sans doute que les Achaiens envoyés pour soutenir les Pagaiens s'étaient montrés dignes de ceux qui les avaient envoyés (Confédération et, pour l'un, ville de Sicyone) et avaient agi de façon juste et conforme à leur serment (δικαίως καὶ εὐόρκως)[4]. Peut-être, à la ligne 28, une phrase telle que : συν-[ετήρησαν τὴν πίστιν].

Aux lignes 37 et suiv., les lectures de Koumanoudis étaient fausses en plusieurs passages ; sans doute l'estampage qui lui avait été fourni avait-il été mal appliqué sur l'extrémité inférieure de la pierre ou trop tôt relevé par le vent. — L. 37, la lecture ΝΙΑΝ permet de restituer [προξε]νίαν[5]. Au début de la ligne 38

---

1. Au début ou à la fin du décret : ἐστρατάγουν κτλ.

2. Sur les stratèges (et sur leur nombre, 5 ou 6), les 5 damiurges et (quand Mégare était béotienne) les 5 polémarques, cf. notamment Dittenberger, commentaire des nos 1 et 11 ; Heath, *Ann. Br. Sch.*, 19 (1913), 87 sqq. ; W. Schönfelder, *Die städtischen und Bundesbeamten des gr. Festlandes*, Diss. Leipzig, 1917, 48-50 ; K. Hanell, *Megarische Studien* (1934), 138-140. Les cinq damiurges sont connus à Mégare par la dédicace à Aphrodite *IG*, VII, 41. Mais je ne suis nullement assuré qu'ils aient pris la place des stratèges et soient dus à l'influence des institutions achaiennes. Cf. là-dessus H. Swoboda, *Klio*, 12 (1912), 41-43. K. Hanell, *loc. cit.*, 148, remarque que les damiurges mégariens peuvent y être une institution bien antérieure à la période achaienne de Mégare et la rattacherait à une influence argienne ; il fait observer, ce qui est très important, que les damiurges se trouvent à Chersonasos Pontique, colonie mégarienne. [Sur les damiurges dans les villes de la Confédération Achaienne, cf. encore A. Aymard, *Les Assemblées de la Confédération Achaienne* (1938), 173-174.]

3. [Cf. aussi A. Aymard, *Les Assemblées de la Confédération Achaienne*, 137, n. 4.]

4. Cf. dans un décret d'Akraiphia pour des juges de Kleitor : τὴν εὔορκον καὶ δικαίαν ἐξέθεντο [ἀπόφασιν ?] (*BCH*, 1939, 12, l. 10, avec le commentaire de M. Feyel, *ibid.*, 21).

5. Déjà A. Lebègue, *De oppidis et portibus Megaridis ac Boeotiae* (1875), 54, restituait προξενίαν : « verbum hoc, ut mihi videtur, legendum est ». Foucart a lu ΝΙΑΝ, dans une revision de l'estampage (*addenda* de *IG*, VII, p. 743).

disparaissent les « Akarnaniens » de Dittenberger[1]. A la fin de la ligne, le K que j'ai lu ne permet pas de maintenir facilement la restitution de Dittenberger[2]. — L. 39-40, je songerais plutôt au droit de participer aux sacrifices et aux banquets : ἐξουσία[ν τοῦ παραγίνεσθαι ἐς πάσας τὰς |θυσίας ἃς συντελο]ῦντι Παγαῖοι[3]. C'est le privilège que confèrent les Aigosthénitains aux gens de Siphai en Béotie[4]. — Aux lignes 40 et 41, il ne s'agit certainement pas de remettre une copie du décret à chacun des personnages honorés. Le verbe δίδοσθαι doit introduire la mention d'un autre privilège. La phrase ὅπως εἰδῶντι doit se rattacher à une prescription sur l'envoi d'une ambassade auprès des Achaiens et à Sicyone, ou sur la gravure du décret à Pagai même.

De mes analyses et de ma reconstitution du document se dégagent les faits suivants. La ville de Mégare honore par ce décret, exposé à Pagai, la Confédération Achaienne, dont elle fait partie, et la ville de Sicyone, qui ne l'ont pas abandonnée dans de grands périls et l'ont activement soutenue dans un procès d'arbitrage par l'envoi de conseillers et de syndics ou synégores[5].

---

1. Déjà Foucart dans les *addenda* de *IG*, VII, avait lu : ΜΕΝΟΝΕΣΤΙ ; « ex quibus apparet, nequaquam hic scriptum fuisse Acarnanum gentis nomen, ut ego Kumanudis lectione fretus conieceram » (Dittenberger).

2. J'ai songé à une tournure telle que : ἀτέλειαν ὧν τε κ[αὶ οἱ πολῖται ἀτελεῖς εἰσι (ainsi à Ilion ; cf. *REG*, 1927, 217, n. 3) —, ou à : ὧν τε κ[ύριοί εἰσιν —], ou κ[υρία] ἐστὶν ἁ πόλις] ; cf. *Sylloge*[3], 1094, 24 : ἔστω δὲ αὐτῶι προεδρία καὶ ἀτέλεια ὧν εἰσιν κύριοι Ἐλευσίνιοι ; 1077, 20 : εἶναι δὲ καὶ ἀτέλειαν Ἀσκληπιάδηι πάντων [ὧν] ἡ πόλις κυρία (Pergame) ; Hula-Szanto, *Reise in Karien*, 23 : ὑπάρξει δὲ αὐτῶι ἀτέλεια ἐγ Κασωσσῶι ὧν ἂν Κασωσσεῖς κύριοι ὦσιν ; *IG*, XII 8, 2, 9 : δεδόσθαι δὲ αὐτῶι ἀτέλειαν ἁπάντων ὧν Μυριναῖοι κύριοί εἰσιν (Lemnos) ; *Inscr. gr. Coll. Froehner*, p. 76 : ἀτέλειαν ὧν ἡ πόλις κυρία ἐστίν et *CIG*, 2673 ; 2677 (Iasos). Mais je n'ose rien proposer.

3. Je crois bien voir la haste supérieure droite d'un *upsilon* avant ντι. — Foucart (dans les *addenda* à *IG*, VII) : ἐξουσία[ν πάντων τῶν ἱερῶν ὧν μετέχο]ντι Παγαῖοι.

4. *IG*, VII, 207 : ἐπιδὴ — ἐν προεδρίαν καλῖ ἁ πόλις Ἠγοσθενιτάων ὁπόττοι κα παρίωνθι Σιφείων, κὴ ἐπὶ τὰς κοινὰς συνόδως καλέονθι τὼς παργινομένως· — δεδόχθη τοῖ δάμοι· ὁπόττοι κὰ παργινύωνθη Σιφείων ἐν τὰς κοινὰς θυσίας ἃς δαίζοι ἁ πόλις, ὑπαρχέμεν αὐτοῖς καθάπερ κὴ τοῖς πολίτης. Cf. le commentaire de Foucart, *Mégaride*, n. 1.

5. A la ligne 12, la phrase [ἑλομένων] δὲ (ou πεμφάντων δέ) τῶν Ἀχαιῶν ἐπὶ τὰγ κρίσιν, n'indique naturellement pas qu'il s'agit de juges ; les envoyés achaiens manifesteront, par leurs actes, le dévouement (τὰν εὔνοιαν) de la Confédération envers Mégare. Même emploi de ἐπὶ τὴν κρίσιν à propos de σύνδικοι dans un décret de Thouria de Messénie (Valmin, *Inscr. de la Messénie*, p. 2 ; cf. M.-A. Levi, *Riv. Fil.*, 1931, 93-97) : ἐμφανιζόντων τῶν συνδίκων διότι ἀνθαιρέμεθα κριτήριον τὰν πόλιν τῶν Πατρέων ἐπὶ τὰς δίκας ἃς ἔχει ἁ πόλις ἁμῶν ποτὶ τὰν πόλιν τῶν Μεγαλοπολιτᾶν ὥστε κριθήμεν ἐν τοῖς συνέδροις πάντοις τοῦ δωδεκάτου μηνὸς τᾷ δυοδεκάτᾳ· ἔδοξε τοῖς συνέδροις· πορεύεσθαι εἰς Πάτρας ἐπὶ τὰς κρίσεις, ἂν ἐπιδέξωνται οἱ Πατρεῖς τὸ κρίμα, τούς τε συνδίκους καὶ τοὺς συνέδρους πάντας πλὰν τῶν τᾶς Οὐπισίας καὶ τῶν ἐπικριθέντων.

Le litige était arbitré par des juges de Thyrreion et de Kassopée, mandés par les Confédérations Achaienne et Béotienne. Il portait sur la possession du port de Panormos, disputé entre Pagai et une ville voisine sur la côte, donc Aigosthènes, membre de la Confédération Béotienne.

Les Pagaiens sont en discussion avec leurs voisins au sujet d'un port. C'est avec eux que délibèrent les délégués achaiens (l. 16, διαβουλεύσονται — μετὰ Πα]γαίων). C'est, semble-t-il bien, aux fêtes de Pagai que seront honorés les envoyés achaiens. A Pagai était gravée une copie du décret. — D'autre part, le décret émane de Mégare. C'est Mégare qui remercie les Achaiens de ce qu'ils ont fait pour « la ville » (l. 34 et 36), c'est-à-dire pour Mégare, en défendant Pagai ; c'est elle qui décerne des honneurs aux fêtes de Pagai (l. 39-40).

Tout cela s'explique facilement si Pagai n'a pas alors sa pleine indépendance, si elle dépend, de telle ou telle façon, de Mégare, que ce soit comme κώμη ou comme ville unie à Mégare en sympolitie. Un décret de Mégare, bien connu[1], honore un officier placé à Aigosthènes par le roi Demetrios ; le décret est rendu sur la demande des Aigosthénitains[2], et Mégare déclare vouloir honorer par là τοὺς ἀγαθόν τι πράσσοντας ὑπὲρ τᾶς πόλιος ἢ ὑπὲρ τᾶγ κωμᾶγ ; Aigosthènes est alors une κώμη de Mégare. La chose n'est pas moins régulière si Pagai est unie en sympolitie à sa puissante voisine ; dans la Grèce centrale, la cité principale d'une sympolitie soutient les procès des πόλεις συμπολιτευόμεναι[3].

Dittenberger avait repoussé, on l'a vu, l'idée que le décret était mégarien. Car, disait-il[4], si Pagai était primitivement un bourg de Mégare, elle fut « ensuite » indépendante, au témoignage des inscriptions. Mais il faut serrer la question de plus près. Les trois inscriptions que cite Dittenberger sont tardives : les nos 190 et 193 sont à dater d'entre 67 et 59 avant notre ère[5] ; le n° 195 est l'inscription d'une statue de Tibère élevée par des Παγαῖοι[6]. Beaucoup de petites villes ont eu une histoire politique pleine de changements, tantôt indépendantes, tantôt rat-

1. *IG*, VII, 1 ; *Sylloge*[3], 331.

2. Ἐπειδὴ τοὶ Αἰγοστενῖται ἀνάγγελλον Ζωΐλογ Κελαίνου Βοιώτιον, τὸν ἐπὶ τοῖς στρατιώταις τοῖς ἐν Αἰγοστένοις τεταγμένον ὑπὸ τοῦ βασιλέως Δαματρίου, αὐτόν τε εὐνοικτον εἶμεν — καὶ ἀξίουν αὐτὸν διὰ ταῦτα τιμαθῆμεν ὑπὸ τᾶς πόλιος.

3. Cf. *Villes d'Asie Mineure*, 62, n. 7.

4. Cf. plus haut, p. 108, n. 1.

5. Cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 10 (1907), 22 qui a republié le n° 190 augmenté d'un fragment. Dittenberger déjà l'attribuait au 1er siècle av. J.-C.

6. Transportée à Athènes, elle a été récemment publiée comme attique et comme inédite par J. Kirchner, *IG*, II[2], 3264.

tachées à une voisine plus importante[1]. Tel fut le sort de Pagai, à en juger par les maigres renseignements que nous possédons. Elle se rattache naturellement à Mégare, dont elle ne fut d'abord que le port sur le golfe de Corinthe. Elle n'est qu'un centre fortifié des Mégariens, τεῖχος, dit le Pseudo-Skylax[2], et Strabon dira encore (d'après Artémidore ?) : ἥ τε Οἰνόη καὶ Παγαὶ τὸ μὲν τῶν Μεγαρέων φρούριον, ἡ δὲ Οἰνόη τῶν Κορινθίων[3]. On admet que c'est lors de l'entrée de Mégare dans la Confédération Achaienne en 243 que les bourgs d'Aigosthènes et de Pagai sont devenus des villes[4]. La chose ne me paraît point assurée, loin de là. L'indépendance de Pagai pendant la période achaienne est attestée par des monnaies avec l'inscription Ἀχαιῶν Παγαίων[5]. Mais on ne sait comment les dater exactement[6]. Si elle remontaient à la période 242-222, il serait singulier qu'Aigosthènes, placée dans les mêmes conditions, n'ait pas frappé monnaie elle aussi ; et il n'y a pas de monnaies achaiennes d'Aigosthènes. Si, au contraire, le monnayage se place dans la seconde période achaienne de la Mégaride, entre 192 et 146, le fait s'expliquera aisément[7]. — Notre inscription — dont on verra plus loin la date exacte, — montre que Pagai est rattachée à Mégare. De la même situation seraient des témoignages les monnaies achaiennes portant les noms unis, en abrégé, de Mégare et de Pagai[8]. Ensuite,

---

1. Cf., par exemple, pour l'histoire d'Euromos et de Keramos, quelques indications sur leurs sympolities avec Mylasa et Stratonicée dans *Villes d'Asie Mineure*, 59-61.

2. 39 : μετὰ δὲ Βοιωτοὺς Μεγαρεῖς εἰσὶν ἔθνος καὶ πόλεις αἵδε· Αἰγοσθέναι, Πηγαὶ τεῖχος.

3. VIII 380. Je ne sais qu'elle est la source d'Etienne de Byzance écrivant : Πηγαί, παροικία Μεγαρέων· οἱ οἰκήτορες Πηγαῖοι.

4. Telle est l'opinion courante. Cf. par exemple Swoboda, *loc. cit.*, 382 ; Ernst Meyer, dans *P. W.* s. v. *Megara*, 196.

5. Cf. R. Weil, *Z. f. Numism.*, 9 (1882), 250 ; Clerk (ci-dessous, n. 8) ; Head, *HN*², 417.

6. Sur la chronologie du monnayage de la Confédération Achaienne, cf. essentiellement R. Weil, *loc. cit.*, 206 sqq. (cf. ici, note 7, fin). L'étude des trésors pourra donner des précisions ; plusieurs trouvailles ont été faites en ces dernières années et n'ont pas encore été étudiées (cf. S. P. Noe, *A bibliography of Greek coin hoards*² (1937), nos 228, 394, 802, 1182). Il n'y a rien à tirer de la trouvaille de Caserta, qui contient des monnaies achaiennes de Mégare, mais non de Pagai (A. Löbbecke, *Zeitschr. f. Num.* 26 (1908), 275-300).

7. Cf. plus loin, p. 122. Ernst Meyer, *ibid.*, 196 et 197, cite les monnaies des Ἀχαιοὶ Μεγαρεῖς à propos de la première période achaienne de la Mégaride, et celles des Ἀχαιοὶ Παγαῖοι à propos de la seconde, avec la même référence à Head. J. Leicester Warren, *Num. Chron.*, 1864, 90 dit de ces monnaies de Pagai : « on the second incorporation of Megara probably ». La question est tranchée si M. Crosby et E. Grace, *loc. cit.* (cf. note 8), 19 sqq., ont raison de soutenir que les monnaies achaiennes ne portent de marques d'ateliers qu'après 222.

8. Clerk, *Coins of the Achaean League* (1895), p. 8-9, 28 et pl. VI, 1-4. L'interprétation de ces monnaies n'est pas sûre ; on a pensé aussi à Messène ou à Mega-

il y a une période d'indépendance de Pagai, attestée, jusqu'à 146 par les monnaies Ἀχαιῶν Παγαίων, et, vers 60 avant notre ère, par le décret *IG*, VII, 190. Dans le premier quart du IIe siècle, la liste des théorodoques de Delphes nomme Aigosthènes, Pagai et Mégare[1]. Il semble que, d'après Pline[2], IV, 23, Pagai soit dépendante de Mégare[3]. Plus tard[4], Pagai frappe monnaie sous Marc-Aurèle et Septime Sévère[5].

Mégare fit partie de la Confédération achaienne à deux reprises : de 243 à 224, et de 192[6] à 146. Entre ces deux périodes Mégare fut rattachée à la Confédération béotienne. Polybe nous a instruit de la façon dont les Mégariens entrèrent dans la Confédération béotienne, puis la quittèrent. Ayant décrit l'anarchie qui régnait en Béotie au début du IIe siècle, il ajoute (XX, 6, 7-9) : διὸ καὶ Μεγαρεῖς μισήσαντες μὲν τὴν τοιαύτην κατάστασιν, μνησθέντες δὲ τῆς προγεγενημένης αὐτοῖς μετὰ τῶν Ἀχαιῶν συμπολιτείας, αὖτις ἀπένευσαν πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς καὶ τὴν ἐκείνων αἵρεσιν. Μεγαρεῖς γὰρ ἐξ ἀρχῆς μὲν ἐπολιτεύοντο μετὰ τῶν Ἀχαιῶν ἀπὸ τῶν κατ' Ἀντίγονον τὸν Γοναταῖν χρόνων· ὅτε δὲ Κλεομένης εἰς τὸν Ἰσθμὸν προεκάθισεν, διακλεισθέντες προσέθεντο τοῖς Βοιωτοῖς μετὰ τῆς τῶν Ἀχαιῶν γνώμης. Βραχὺ δὲ πρὸ τῶν νῦν λεγομένων καιρῶν δυσαρεστήσαντες τῇ πολιτείᾳ τῶν Βοιωτῶν αὖτις ἀπένευσαν πρὸς τοὺς Ἀχαιούς. De cette période béotienne datent un assez bon nombre d'inscriptions de la Mégaride[7], décrets et catalogues militaires datés par l'archonte fédéral béotien ; comme toutes les villes qui s'agrégeaient à la Confédération béotienne[8], les villes mégariennes adoptaient des institutions béotiennes ; de même que l'éponyme traditionnel, le « basileus », disparut devant « l'archonte d'Onchestos » et celui de la

---

lopolis, ΠΑ étant alors le début d'un nom de monétaire ; cf. Clerk, *loc. cit.*, p. v, et M. Crosby et E. Grace, *An Achean League hoard* (1936 ; *Num. Notes and Mon.*, 74), 27, n. 138 (pl. III).

1. *BCH*, 1921, 40, l. 58 sqq.

2. Je ne dis pas « à l'époque de Pline ».

3. *Attingit* [la Grèce] *Isthmum parte sui quae appellatur Megaris ab colonia Megara, e regione Pagarum. Duo haec oppida excurrente Peloponneso sita sunt, utraque ex parte velut in umeris Helladis, Pagaei et amplius Aegosthenenses contributi Megarensibus.* Il semble que *contributi* se rapporte à *Pagaei* comme à *Aegosthenenses*.

4. Pausanias, I, 44, 6 écrit : ἡ δὲ ὀρεινὴ τῆς Μεγαρίδος τῆς Βοιωτῶν ἐστὶν ὅμορος, ἐν ᾗ Μεγαρεῦσι Παγαὶ πόλις, ἑτέρα δὲ Αἰγόσθενα ὠκίσται.

5. Head, *HN*², 394.

6. Cf. p. 115, note 4.

7. D'abord étudiées par Foucart, *Mégaride*, p. 19 sqq. — Nous ignorons ce qu'a pu être le monnayage de Mégare à cette époque ; cf. F. O. Waage, *Greek Bronze Coins from a well at Megara* (1935 ; *Num. Notes and Mon.* 70), 28-29.

8. Cf. M. Holleaux, *Études d'épigraphie et d'histoire grecques*, I, chap. II ; Busolt-Swoboda, *Staatskunde*, 1438.

ville, les stratèges firent place aux polémarques, magistrats principaux des villes béotiennes. Certaines de ces inscriptions ont été trouvées à Mégare[1], d'autres à Aigosthènes[2] ; il n'y en a pas à Pagai. Dans l'établissement de la chronologie des archontes béotiens, ces inscriptions de Mégaride jouent un rôle important[3], puisque les archontes qu'elles nomment sont à placer dans la période béotienne de la Mégaride, entre 224 et 192[4].

Polybe parle, dans le texte que je viens de citer, des Mégariens. On a admis qu'il s'agissait de toutes les villes de Mégaride, et que Pagai et Aigosthènes avaient nécessairement modelé leur attitude sur celle de Mégare, étaient entrées avec elle dans la Confédération béotienne et en étaient sorties avec elles[5]. Mais la conclusion ne saurait être admise sans discussion. Certes

---

1. *IG*, VII, 27-28.

2. *IG*, 209-222. Par le décret 219, Aigosthènes décerne des honneurs à un musicien (sans doute un aulète), qui recevra une part des sacrifices ὅσον κα χρόνον ἐμ Βοιωτίᾳ ἐπιδαμῇ.

3. Cf. M. Holleaux, *loc. cit.*, chap. III.

4. Sur la date de 192 (contre 201, Niese, II, 367 n. 2, ou 205, Niccolini, *Confed. Achea*, 106), cf. notamment Beloch, *Gr. Gesch.*², IV 2, 434 ; Swoboda, *loc. cit.*, 274 ; *Sitzungsber. Ak. Wien* 199, 11 ; W. Kolbe, *Zeitschr. Savignyst.* 1929, 143. Sur les stratégies de Philopoimen, cf. A. Aymard, *Rev. Ét. Anc.*, 1928, 62. [Récemment A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la Confédération achaienne* (1938), 14, n. 7, a adopté la date 206-205, la soutenant par divers arguments].

5. Tous les érudits ont ainsi raisonné, sauf Kolbe (cf. p. 120, n. 2). Voici un choix de références : Foucart, *Mégaride*, p. 2 : « l'époque pendant laquelle les villes de Mégaride furent réunies à la Confédération béotienne (223-192) » ; — Dittenberger, *ad* n. 207 : « Atque etsi de Aegosthenitis singillatim nihil eiusmodi traditum est, tamen eos in hac re ut in omni reipublicae forma atque administratione cum Pagaeis vicinae Megarensium civitatis, cuius per multa saecula pars fuerant, exemplum secutos esse consentaneum est. Megarenses vero ab anno 223 a. Chr. usque ad a. 192 a. Chr. Boeotorum foederi interfuisse constat » ; — Swoboda, *Staatsaltertümer*, 274 : « Endlich wurde die Megaris (Megara, Aigosthenai, Pagai) 224 von den Achäern den Böotern überlassen ; im Jahre 192 trennte sie sich wieder von ihnen, um sich von neuem den Achäern anzuschliessen » ; — Busolt-Swoboda, *Gr. Altertümer*, 1433 : « Endlich traten die Megarer, und zwar nicht bloss die Stadt Megara, sondern auch Aigosthenai und Pagai, mit Zustimmung der durch den spartanischen König Kleomenes bedrängten Achäer von ihrem Bunde 224 zum boiotischen über, kehrten aber 192 zu jenem zurück » ; — Ernst Meyer, *loc. cit.*, 196 et 197 : en 224, « Pagai und Aigosthena folgen für sich dem Beispiel Megara's » ; en 192, « Pagai und Aigosthena folgten vermutlich wieder dem Beispiel Megara's » ; — M. Guarducci, *Riv. Fil.*, 1930, 315, n. 4 : « Veramente tutto ciò è testimoniato solo per Megara, ma è evidente che vale anche per Egostena e per Page, le quali al pari di Megara appartenevano alla lege achea » ; — Chr. Baratt, *JHS*, 1932, 75 : « and Aegosthena, as Beloch remarks, clearly belonged to that League [Béotiens] at the same time as Megara » ; [Beloch, *Gr. Gesch.*², IV 2, 433, ne parle que de l'entrée dans la Confédération : « Allerdings ist das nur für Megara selbst direkt bezeugt ; es ist aber klar, dass es auch für die beiden übrigen Gemeinden der Landschaft gelten muss, die ebenfalls zum Achäischen Bunde gehört hatten, und zwar bereits vor 224 » ; il cite *IG*, VII, 223 pour Aigosthènes, et, pour Pagai, notre n° 188, qu'il date d'avant 224].

Pagai a dû suivre ordinairement la fortune de Mégare ; les deux localités, chacune sur l'une des côtes de l'isthme, se commandent ; entre elles pas d'obstacles sérieux ; une route facile les unit ; de Pagai à Mégare, la route monte doucement pendant une heure ; puis, pendant trois heures, on descend lentement vers la plaine de Mégare et on la traverse. Dans notre inscription, nous voyons Pagai encore rattachée à Mégare ; dans la Confédération achaienne, à ce moment, Mégare tient Pagai en tutelle. Il en va tout différemment pour Aigosthènes. Elle est accolée au Cithéron et à la Béotie. Au fond du golfe de Porto Germano, Aigosthènes occupe une petite vallée bien abritée, propice à la culture de la vigne [1] et des oliviers [2]. Ce territoire exigu est isolé de tous côtés sauf à l'Ouest, sur la mer, par des chaînes à fortes pentes, qui le séparent de la Mégaride, au Sud, autant que de la Béotie au Nord. On comprend que les relations d'Aigosthènes avec Siphai aient été actives [3], car la mer unissait ces deux villes bien plus facilement qu'elles ne communiquaient avec leurs voisines par terre. Les pentes au Nord sont presque nues [4] ; tout à fait dénudée est la falaise qui forme la côte Nord [5] ; partout ailleurs la montagne est couverte de belles forêts de pins à l'Est, du côté de l'Attique, où l'on entre par Vilia et Éleuthères, comme, spécialement, au Sud ; Aigosthènes est séparée de Pagai par un éperon couvert d'une épaisse forêt de pins et particulièrement abrupt. Dès le départ d'Aigosthènes un sentier très raide monte en lacets et conduit au col en une heure vingt ; la descente, rapide, à travers les pins, mène à Psatho en 45 minutes. — Sur place, comme d'ailleurs déjà sur la carte (je reproduis, Pl. IV, la carte de l'État-Major français), on comprend facilement qu'Aigosthènes, dans cette situation excentrique, n'a pas nécessairement suivi toujours les destinées de Mégare et Pagai. Elle a pu être béotienne avant Mégare-Pagai ; elle a pu le rester après elles. Nous saisissons ainsi pleinement la situation qui existait au moment de l'arbitrage que nous étudions : Mégare, avec Pagai, achaienne, et Aigosthènes béotienne.

Dans l'été de 1932, j'ai consacré deux jours à aller, à pied ou à mulet, de Vilia à Aigosthènes, Pagai et Mégare. J'ai pu ainsi étudier la topographie de ces localités et la facilité ou la diffi-

1. Il y a de belles vignes dans la vallée. Athénée, d'après Polybe, parle du vin doux d'Aigosthènes, X, 440 *d*, τῷ Αἰγοσθενίτῃ τῷ γλυκεῖ.
2. Voir les photographies planches VII et VIII.
3. Voir le décret cité plus haut, p. 111, n. 4.
4. Voir la photographie pl. VII.
5. Voir les photographies pl. IX, au bas, et en haut à droite.

culté des communications de l'une à l'autre, et j'espérais identifier Panormos. Je publie ici quelques vues caractéristiques de la région. La planche VII montre, au premier plan, une partie de l'enceinte admirablement conservée d'Aigosthènes[1], avec ses tours en partie intactes jusqu'au sommet[2] ; derrière les tours, on voit les diverses zones de végétations : plaine exiguë et riche en oliviers, montagne tapissée au bas de pins, puis, plus haut, nue ou portant des arbres clairsemés. Sur la planche IX, la photo du bas est prise des ruines : cultures en terrasses ; le village au bord du rivage ; le port est profond et bien abrité ; au fond, la côte Nord, la côte béotienne nue et abrupte, c'est par là que passa le Spartiate Kleombrotos, de Kreusis à Aigosthènes, le vent arrachant les boucliers des soldats et précipitant dans la mer les ânes avec leur charge[3] ; — les deux photos du haut sont prises d'un même point, en venant de l'Est, au-dessus d'Aigosthènes, une demi-heure avant d'y arriver ; elles montrent le golfe d'Aigosthènes dans tout son développement[4] et la plus grande partie du territoire d'Aigosthènes, forêts et cultures ; à droite, la côte béotienne ; à gauche, la côte Sud, le promontoire

---

1. Voir aussi la planche VIII.

2. Sur les ruines d'Aigosthènes (identifiées par Gell), si bien conservées grâce à l'isolement du pays, voir essentiellement L. Ross, *Arch. Aufsätze* I, 236-237 ; A. Lebègue, *De oppidis et portibus Megaridis ac Beotiae in Corinthiaci sinus littore sitis* (1875), 56-79 (malheureusement ignoré de ses successeurs) ; E. F. Benson, *JHS*, 1895, 314-324. Frazer, *Pausanias*, II, 544, est ici négligeable. Lebègue a copié quelques inscriptions qui ont été omises par Dittenberger dans *IG*, VII (sur d'autres lacunes de la partie mégarienne de ce volume, cf. P. Graindor, *Rev. Arch.*, 1917, VI, 32, n. 1) : dédicace de statue à l'empereur Probus (fragment insignifiant dans *IG*, VII, 227), copiée en 1873 par Wilamowitz et publiée comme inédite dans *Hermes*, 1925, 315 (*SEG*, III, 332) ; Lebègue a lu, non pas τὸν λα[μπ]ρότατον αὐτοκρά(τορα), mais τὸν ἱερότατον αὐτοκρά(τορα), et M. Αὐρ. Πρόδον ; — épitaphe Ξένων Διοκλείδᾳ ; publiée comme inédite par A. de Ridder, *BCH*, 1894, 498, n. 7 (Διόκλεια), de nouveau comme inédite par Wilamowitz, *loc. cit.* (Διόκλεια) (*SEG*, III, 330) : — épitaphe Πύθων Μαλάκου ; comme inédite, de Ridder, *loc. cit.*, 499, n. 9 (Πυθῶ[ν] Μαλάσ[ου ?] ; comme inédite encore Wilamowitz (Πύθων Μαλάκου), *loc. cit.* (*SEG*, III, 331) ; — épitaphe de Διονύσιος Ἀπολλοδώρου (hellénistique, d'après l'*omicron* de petite taille) ; — fragment : — ΑΔΥΟ | —ΤΡΙΔΑ — épitaphe de Σάγαρις ; ce doit être un esclave d'Asie ou du Pont ; pour Σάγαρις cf. Bechtel, *HP*, 555 (Sinope ou Olbia) ; Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 130 (Phrygie, Galatie, Bithynie) ; pour Σαγάριος et Σαγγάριος, cf. Sittig, *ibid.* ; *Ath. Mitt.*, 1900, 441 ; Buckler et Robinson, *AJA*, 1912, 39-40 ; A. J. Reinach, *Rev. Ét. Juives*, 1913, I, 165, n. 3.

3. Xénophon, *Hell.*, V, 4, 17-18 ; cf. Lebègue, *loc. cit.*, 77-78. Cf. aussi Xénoph., *Hell.*, VI, 4, 25-26 : par Kreusis à Aigosthènes, μάλα δὲ χαλεπῶς πορευόμενοι, οἷα δὴ ἐν νυκτί τε καὶ ἐν φόβῳ ἀπιόντες καὶ χαλεπὴν ὁδόν.

4. L'arbre servant de premier plan dans les deux photos a empêché de les reproduire ici raccordées ; sans cela elles se raccorderaient exactement ; on voit, à droite de la photo de gauche, au fond, l'extrémité du promontoire qui termine la chaîne béotienne visible en son entier sur la photo de droite ; de même pour un bout de la plaine eôtière.

boisé qui sépare Aigosthènes de Psatho. La planche X, au bas, donne une vue de Pagai, au bord de la mer, à droite, sur une faible colline [1] ; molles collines sans caractère, parsemées d'arbres ; la côte, d'abord plate, — c'est le territoire de Pagai — s'élève ensuite ; au fond, le promontoire de Pera-Khora.

Quant à la planche X, en haut, elle offre une vue plongeante sur le territoire contesté entre Aigosthènes et Pagai. Quand, venant d'Aigosthènes, on a gravi la chaîne qui est au Sud, et dont j'ai parlé plus haut, on a devant les yeux, au Sud, un beau panorama, qu'évoque cette photo : au fond, la barrière des monts Géraniens ; — devant eux, une plaine avec de faibles ondulations ; c'est la plaine de Pagai et le chemin vers Mégare ; une côte plate, avec Pagai (Alepouchori) ; — devant cette plaine, une chaîne boisée, que traverse le sentier qui va vers Pagai ; elle tombe sur la mer en falaise ; au-dessus passe le sentier ; — au premier plan, une baie, une côte plate bordée de sable, une plaine (Psatho) en partie cultivée, en partie marécageuse ; un petit promontoire rocheux détermine, au Nord, un port bien abrité, que l'on voit tout au premier plan, par-dessus les têtes de la forêt qui dévale la pente raide. On m'a dit à Alepouchori que c'était le meilleur port de toute la région.

Nous tenons ainsi Panormos. Les τόποι contestés, avec le port, c'est cette petite plaine de Psatho, que l'on traverse en une demi-heure [2]. Comme on le voit si nettement sur la photo, les deux chaînes, au Nord et au Sud, isolent cette petite plaine [3], avec

---

1. Les indications les plus précises sur Pagai sont données par Lebègue, *loc. cit.*, 43-56. Lebègue est en somme le seul qui ait étudié de près cette côte ; il n'a malheureusement pas été utilisé dans le très soigneux article *Megara* d'Ernst Meyer dans le Pauly-Wissowa. — Noter sa correction à la carte que je reproduis sur la planche IV ; Pagai est à placer là où la carte nomme Alepouchori.

2. Il faut ensuite une heure pour arriver à Pagai.

3. Lebègue la décrit ainsi, pp. 50-51 : « Arenosas inter oras quibus insidet hic Alepo-Chori, illic Psatho, promontorium extenditur arboribus consitum, cujus in fastigio via scinditur in duo. Altera dejectu satis praecipiti defertur ad Psatho, altera ad fauces assurgit Vathy-Chori dictas. Inclusum jacet Psathi littus arduorum collium hemicyclo, et, ut Psatho in Megarum evadas campum, ascendenda tibi primum est ea semita, dein fauces superandae, peragranda Vathy-Chori planities, circumeundum denique Carydi montis latus ad etesias versum. Stant adhuc in Psati planitie Christiana templa duo fragmentis antiquae constructionis aedificata, nec non et Achaici [pélagique] muri rudera. Quaequidem sunt magni lapides, inaequales, non intrita juncti, vix manu caesi. Extenditur is murus in longitudinem 9 m. ; lapidum vero crassiorum 1 m. constat mensura. Est situs in rupe extrema 100 m. a mari. [C'est la Ruine Hellénique portée sur la carte]. Haud scio an sub campi solo, quod in paludem, quum explorarem, abierat, aliae lateant ruinae. Haud procul a promontorio inter paludem eam et Alepo-Chori prominente, exundat e rupe scaturigo. Non ullum eo in campo collem inveni munitum a natura dorso adeo patente ut arx posset imponi ».

son excellent port, aussi bien d'Aigosthènes que de Pagai. Elle a été nécessairement disputée entre les deux villes.

Il reste à dater notre document. *IG*, VII, 188 avait été daté très diversement, et ne pouvait l'être exactement puisqu'on y voyait un arbitrage en Épire ou en Akarnanie ; tel faisait intervenir des considérations sur la politique épirote [1]. Foucart, suivi par Bérard, le plaçait entre 280 et 255, d'après des considérations certainement erronées sur l'éponymie du stratège achaien [2] ; Sonne, entre 192 et 146 [3] ; à la suite de R. Weil et de Dittenberger, presque tous les érudits ont daté notre document de la période 242-224 ; ainsi Beloch, Tod, Raeder, Klaffenbach, Ernst Meyer. La base de ces hypothèses s'est effondrée.

A priori, deux dates sont à envisager : avant 224, si l'entrée d'Aigosthènes dans la Confédération béotienne a précédé celle de Mégare-Pagai ; — après 192 [4], si Aigosthènes est restée dans la Confédération quand Mégare-Pagai l'eurent quittée. Entre ces deux possibilités, notre documentation nous permet de choisir résolument la seconde.

D'après le texte de Polybe, l'entrée des Mégariens dans la Confédération béotienne s'est faite sans aucun heurt, avec le consentement des Achaiens. Au contraire, leur départ eut pour résultat une guerre. Polybe continue ainsi son récit : Οἱ δὲ Βοιωτοὶ διοργισθέντες ἐπὶ τῷ καταφρονεῖσθαι δοκεῖν ἐξῆλθον ἐπὶ τοὺς Μεγαρεῖς πανδημεὶ σὺν τοῖς ὅπλοις· οὐδένα δὲ ποιουμένων λόγον τῶν Μεγαρέων τῆς παρουσίας αὐτῶν, οὕτω θυμωθέντες πολιορκεῖν ἐπεβάλοντο καὶ προσβολὰς ποιεῖσθαι τῇ πόλει· πανικοῦ δὲ ἐμπεσόντος αὐτοῖς καὶ φήμης ὅτι πάρεστιν Φιλοποίμην τοὺς Ἀχαιοὺς ἔχων, ἀπολιπόντες πρὸς τῷ τείχει τὰς κλίμακας ἔφυγον προτροπάδην εἰς τὴν οἰκείαν. Plutarque [5] et Pau-

1. Oberhummer, *loc. cit.*, 292 : « Man ist wohl zu der Vermutung berechtigt dass der Streit nach dem Sturze der Monarchie in Epirus stattfand, da während der letzten Jahrzehnte derselben beide Städte zum epirotischen Reich gehört haben müssen und es nicht wahrscheinlich ist, dass damals eine Streitigkeit derselben durch auswärtige Mächte zum Austrag gebracht worden sei. Aus demselben Grunde ist aber auch nicht anzunehmen, dass nach der Erneuerung des akarnanischen Bundes Thyrrheion in der äussern Politik so selbständig war als es in der Urkunde erscheint. Wir würden unter dieser Voraussetzung, übereinstimmend mit R. Weils Ansatz, etwa auf die Zeit von 240-230 v. Ch. geführt. Diese Annahme findet noch weitere Stütze, wenn wir die übrigen an dem Vertrage beteiligten Mächte berücksichtigen. — ».

2. L'écriture, à elle seule, ne saurait permettre une datation aussi haute.

3. D'après notamment le choix de Mégare comme ville arbitre. Sonne suppose à tort que les Mégariens n'ont pas fait partie de la Confédération achaienne entre 192 et 146.

4. [Cf. la fin de la note 4, p. 115].

5. *Philop.*, XII : Βοιωτοὶ δὲ πολιορκοῦντες Μέγαρα καὶ λήψεσθαι ταχέως ἐλπίζοντες, ἐξαίφνης λόγου προσπεσόντος αὐτοῖς, ὡς οὐκ ἦν ἀληθής, Φιλοποίμενα βοηθοῦντα

sanias [1] font aussi allusion à ce siège de Mégare. W. Kolbe a justement fait remarquer que l'attaque des Béotiens oontre Mégare supposait la possession d'Aigosthènes [2]. Cette attaque béotienne contre Mégare explique les termes de notre document, qui félicite les magistrats achaiens et la Confédération de ce que [τοὺς εὐνο]-οῦντας τῶι ἔθνει οὐκ ἐγκαταλείποντι, ἀλλὰ διασώιζοντι ἐν τοῖς μεγίστοις κινδύνοις.

Donc, quand Mégare quitta la Confédération béotienne, elle n'entraîna pas Aigosthènes, qui resta béotienne. Les Béotiens cherchèrent à réduire Mégare et l'assiégèrent. Ils échouèrent piteusement et Mégare redevint achaienne. C'est alors que surgit le conflit entre Aigosthènes béotienne et Mégare, Aigosthènes cherchant à rogner un morceau du territoire de Pagai, le port de Panormos et la petite plaine de Psatho ; elle l'avait certainement occupé lors de l'invasion béotienne de la Mégaride. D'où intervention des deux Confédérations, pour que le conflit fût réglé par arbitrage ; Achaiens et Béotiens s'entendirent pour demander en commun des arbitres à des villes lointaines et désintéressées, Thyrreion d'Akarnanie et Kassopée d'Épire. Les Achaiens ont eu à cœur naturellement de soutenir les droits de Mégare-Pagai, qui venait de rallier leur Confédération, et de ne pas laisser amputer le territoire. C'est pourquoi ils envoyèrent des représentants soutenir la cause devant le tribunal et des conseillers [3] pour délibérer avec les Pagaiens. Le rôle de Sicyone doit tenir à des circonstances particulières.

---

τοῖς πολιορκουμένοις ἐγγὺς εἶναι, τὰς κλίμακας ἀφέντες ἤδη προσερηρεισμένας τοῖς τείχεσιν ὤχοντο φεύγοντες.

1. VIII, 50, 4 : Θηβαῖοι δὲ κεκρατηκότες μάχῃ Μεγαρέας [ceci ne s'accorde pas avec le récit de Polybe] καὶ ἤδη τοῦ Μεγαρικοῦ τείχους ἐπιβαίνοντες, ἀπάτῃ τῶν Μεγαρέων, μετελθόντων αὐτούς, ὡς ἥκοι Φιλοποίμην σφίσιν ἐς τὴν πόλιν, ἐς τοσοῦτο εὐλαβείας προῆλθον ὡς οἴκαδε ἀποχωρῆσαι καταλιπόντες ἄπρακτον τοῦ πολέμου τὸ ἔργον.

2. *Zeitschr. Savignyst.* 1929, 144 : « Dass [Aigosthena] 224 zusammen mit Megara dem boiotischen Bunde beitrat, was Beloch IV², 433 als Tatsache hinstellt, ist im Hinblick auf die geographischen Verhältnisse wahrscheinlich. Dagegen liegt nicht der mindeste Anlass vor, dass er 192 v. Chr. G. den Schritt von Megara mitmachte, als dieses verärgert durch die Verfassungsverhältnisse dem boiotischen Bunde wieder den Rücken kehrte. Denn der Feldzug, den nun die Böoter zur Wiedereroberung des abgefallenem Megara unternehmen, setzt zweifellos den Besitz der Küstenzone am korinthischen Golf, der von Aigosthena beherrscht wird, voraus (s. Pol., XX, 6, 9 f.) ».

3. Cf. le rôle des Teiens dans le procès des Abdéritains et de Kotys ; on y voit en détail ce que peut être le διαβουλεύεσθαι μετὰ τῶν Παγαίων (*BCH*, 1935, 508) : ἔν τε γὰρ ταῖς συνεδ[ρίαις τ]αῖς γενομέναις ὑπὲρ τῆς χώρας πᾶσαν ἐπίνοιαν π[αρέσ]χοντο χάριν τοῦ μηθὲν παραλειφθῆναι τῶν δυναμ[ένων ἐπα]νορθῶσαι τὰ πράγματα, ἀρ(ίσ)την ἅμα καὶ σωτήριον [περὶ τῶ]ν ἀπορουμένων ἀεὶ προτιθέντες γνώμην.

J'ai enfin à mentionner trois conséquences qui découlent de l'étude ci-dessus. Dans les discussions sur la date[1], on s'est beaucoup appuyé sur l'éponymie du secrétaire achaien pour dater le document du IIIe siècle[2]. Or ce décret est de 192 ou 191[3]. Exactement à la même époque, un décret d'Épidaure achaienne, en 192-191, mentionne aussi le secrétaire achaien, en même temps, il est vrai, que le stratège[4] : [ἐπ]ὶ γραμματέος τοῖς Ἀχ[αιοῖς —, στρατα]γοῦ δὲ Διοφάνειος, μη[νὶ —, ὡς δὲ Ἐπι]δαύριοι ἄγοντι ἐπὶ ἱερέ[ος —]. Dans le décret de Mégare, il ne semble pas possible d'insérer le nom du stratège fédéral. J'en conclus qu'à cette époque les Achaiens ont l'habitude de mentionner comme magistrats éponymes le secrétaire et le stratège de la Confédération (outre l'éponyme particulier de la ville dont émane le décret) ; dans les transcriptions sur pierre des documents, comme peut-être même dans la rédaction authentique des actes, on peut ne mentionner que l'un ou l'autre[5] de ces magistrats ; cette explication ne me

---

1. Je n'ai pas fait de recherches prosopographiques sur les Achaiens mentionnés aux lignes 13-22 ; elles sont d'ailleurs rendues difficiles par l'absence d'ethniques. Des identifications pourraient être importantes pour la chronologie des documents où l'on retrouverait mention de ces personnages. — Il serait facile de supposer que le magistrat mégarien nommé à la ligne 4 ,Πύθων Πυθοδώρου, est le fils du Mégarien Πυθόδωρος Πύθωνος mentionné dans l'arbitrage entre Corinthe et Épidaure (*IG*, IV², 71, l. 71), vers 240 : mais les noms formés sur Apollon Pythaeus, grand dieu de Mégare, sont fréquents en Mégaride, et d'ailleurs ce rapprochement ne nous apprendrait rien de nouveau. Le Πυθόδωρος Πύθωνος proxène de Delphes en 273-272 (*SGDI*, 2831 ; *Fouilles Delphes*, III 1, 162) peut-être le même que l'arbitre (sûrement pas son grand-père, comme on l'a suggéré) ; dans ce cas il est difficile qu'il soit le père du magistrat mégarien de 192-191.

2. Cf. notamment Foucart, Weil, Raeder, Kolbe, Beloch, lequel écrit, en datant d'avant 224 « die Dekreten *IG*, VII, 188 (aus Pagae), und 223 (aus Aegosthena), die beide nach dem achaeischen γραμματεύς datiert sind, während später, im II. Jahrhundert, der Stratege im Achaeischen Bunde eponym wurde (*Sylloge*², 851 ; Michel, 20) ». — Je n'exprimerai pas d'opinion sur la date, très controversée (Foucart, Bechtel (*SGDI*,3094), Dittenberger, Swoboda, Beloch, Kolbe), du décret d'Aigosthènes *IG*, VII, 223. Est-il assuré que le γραμματεύς nommé en tête soit le secrétaire achaien ? Ne serait-ce pas le secrétaire de la ville ?

3. [Ou des dernières années du IIIe siècle ; cf. plus haut, 115, n. 4, fin. Ce que j'ai établi, je l'espère, c'est que notre inscription date du moment où Mégare s'est séparée de la Confédération béotienne. On la placera en 192 ou à la fin du IIIe siècle selon la date qu'on adoptera pour le retour de Mégare à la Confédération Achaienne. Sur la chronologie de ce dernier évènement, je n'ai pas actuellement d'opinion ferme].

4. *IG*, IV², 60.

5. A la même date encore, 193-192, à Mantinée, le stratège sans le secrétaire (*Sylloge*³, 609) ; c'est une dédicace faite par des soldats ; aussi ajoutent-ils de « faux éponymes », des chefs militaires : ἐπὶ στραταγοῦ τῶν Ἀχαιῶν Φιλοποίμενος τὸ τέταρτον, ἀποτελείου δὲ τῶν πεζῶν Δαμέα, τῶν δὲ ἱππέων Σιμία. — *IG*, IV², 61 (décret d'Epidaure) est daté seulement par le secrétaire achaien (outre l'éponyme d'Épidaure) ; *IG*, IV², 72 (arbitrage entre Épidaure et Arsinoé), par le seul stratège, semble-t-il.

paraît pas présenter de difficultés[1]. Il faut renoncer à dater ces documents d'après la fonction de l'éponyme qui y est mentionné[2].

Aigosthènes n'ayant pas quitté avec Mégare la Confédération béotienne, les archontes béotiens nommés dans les inscriptions d'Aigosthènes ne sont pas nécessairement à placer tous entre 224 et 192.

Nous ignorons à quelle date Aigosthènes a abandonné la Confédération béotienne pour revenir aux Achaiens. Mais nous ignorons même si Aigosthènes est jamais redevenue achaienne et a jamais cessé d'être béotienne. L'absence des monnaies des Ἀχαιοὶ Αἰγοσθενῖται est remarquable ; elle s'expliquerait parfaitement si Aigosthènes est restée béotienne entre 192 et 146.

## II. — Inscription éphébique

Au Musée de Chalkis, W. Peek a copié cette inscription datant de la basse époque impériale[3] :

[Ἀγαθ]ῇ τύχῃι.
[Γυμνασ]ιαρχοῦντος
[κ]αὶ κοσμητεύοντος
Αὐρηλίου Εὐδ[ό]ξου το[ῦ]
Εὐδόξου ἐγένοντο
ἔφηβοι οἱ ὑπογεγραμ-
μένοι.
Ψ(ηφίσματι) β(ουλῆς)
ἀντικοσμητὴς Αὐρ. Κ[ά]λλ[ι]στος Εὐδόξου
[ἱε]ρεὺς τῶν αὐτοκρατόρων καὶ τῶν ἐφήβων
[κτίσ]τωρ τῆς πόλεως Αὐρ. Ὀνησίφορ[ο]ς Εὐδό[ξου]

1. *Contra*, W. Kolbe, *loc. cit.*, 945 : « Da [Dittenberger] den Text [*IG*, VII, 223] nach 192 v. Chr. ansetzte, kam er zu der Behauptung, die Achäer hätten im II. Jahrh. bald nach dem wirklichen Jahresbeamten, dem στρατηγός, bald nach dem γραμματεύς datiert. Die Behauptung wird seitdem immer wieder nachgesprochen, s. zuletzt Thalheim P. W. VII, 1757, Busolt *Gr. St.*[3], II, 1567 f. Ein solches Schwanken in der Eponymie kommt sonst in griechischen Landen nicht vor und unterliegt deshalb den grössten Bedenken ». Je ne comprends pas ce qu'il ajoute : « Wenn *IG*, IV, 928 [IV[2], 60] zugleich den γραμματεύς und στρατηγός der Achaier nennt, so ist zu bedenken, dass es sich um einen Beschluss des δῆμος von Epidaurus handelt, der nach dem epidaurischen ἱερεύς datiert ist ».

2. Sur le secrétaire achaien, cf. A. Aymard, dans *Mélanges Iorga* (1933), *Recherches sur les secrétaires des Confédérations aitolienne et achaienne*, 95-103. Il établit là : que le secrétaire perd toute importance politique lors de la réforme de 255 ; — que de son éponymie on ne peut nullement conclure à son importance ; — que « les Achaiens paraissent avoir été fort loin de suivre des règles précises et immuables pour dater leurs actes officiels » ; voir *ibid.*, 98-100, la liste des documents (cinq) où le secrétaire est éponyme et celle des éponymes.

3. *Ath. Mitt.*, 59 (1935), 77-80.

12 [ἀγω]νοθέται Ἐκ[α]τηφορίων.. Φιλοκλῆς καὶ Δημο —
.....ς οἱ Φ[ιλοκλ]έους οἱ καὶ σεβαστ[ο]φόροι
[ἀγωνο]θέτης εἰς Αὐλίδα Αὐρ. Διόγνητος Θεοδώρου
[ἀγωνοθ]έται Ἑρμαίων Αὐρ. Ζωσᾶς καὶ Ἀσκληπιόδοτος
16 [ἀγωνοθ]έτης Ὡρειονίων Αὐρ. Θη[ρ]εύς[1] 1
[ἀγωνοθέ]της γενεθλίου τῶν σεβδ. ὁ ἑστιάτωρ Αὐρήλ[ι]-
[ος Ὀνησι]φόρος Εὐδόξου
[ἀγωνοθέ]ται εἰς Μ[υ]κέλασον Αὐρ. [Μ]έμνων Εὐτύχ[ου]
20 ....είσιος Ῥοδοκλῆς οἱ Μέμνονος καὶ Διονύσιος
[ἀγωνο]θέται Βοαρσίου .....ρος, Ζώσιμος οἱ Ζη —
ἀγω[νο]θέται προσδρομ.....ιστος Εὐελπίστο[υ]
[καὶ] Ὀρ[φε]ὺς Θεοκλέους, Βιη.....ηκίας Δωσιθέου
24 [ἀ]γ[ωνοθ]έται περὶ ἀλκῆ[ς.....]αθοκλῆς, Παράμον[ος]
[ἀγωνοθέ]ται Δι..... Μαρκέλλος 1 καὶ Θαλέ[ας]
[ἀγωνοθέ]ται Ἑλ..... Οἴκτητος 1 καὶ Ὀν[ή]σι[μος][2].

Pour la date de l'inscription, l'éditeur a remarqué : « Ein Terminus post quem für die Aufstellung ergibt sich aus der Häufigkeit des Pränomens Aurelius : sie ist kaum vor 212 denkbar ». Il faut ajouter que, après la *Constitutio Antoniniana* de 212, puisqu'il s'agit ici d'éphèbes, de fils de citoyens, il serait étonnant que le nom *Aurelius* ne soit porté que par un grand nombre de ces éphèbes, et non par tous[3]. En fait, il faut restituer devant chaque nom Αὐρ. : à la ligne 12, A[ὐρ.] ou A[ὐ]. Φιλοκλῆς[4] ; — à la ligne 21, [Αὐρ. ..]ρος ; — à la ligne 22, προσδρομ[ῆς· Αὐρ. Π]ίστος[5] ; — à la ligne 24, περὶ ἀλκῆ[ς Αὐρ. Ἀγ]αθοκλῆς[6] ; — aux lignes 25 et 26. Aux lignes 12, 15, 19, 21, 22, 24, 25 et 26, le nom Αὐρ. est placé devant une série de noms et signifie Αὐρ(ήλιοι), comme il est très fréquent après 212[7]. Le terminus post quem est ainsi bien assuré.

A la ligne 11, selon l'éditeur, « vor τῆς πόλεως ist kaum eine andere Ergänzung als [κτίσ]τωρ möglich, so befremdend das sonst nur poetische Wort hier anmutet », et, à la ligne 18, on pour-

1. Plutôt, je pense, Θη[σ]εύς.
2. Suivent les restes très mutilés de quelques lignes.
3. A moins, naturellement, qu'ils n'aient reçu antérieurement la cité romaine.
4. Commentaire de l'éditeur : « Vor Φιλοκλῆς stand das Praenomen, erhalten ist nur der Ansatz einer schrägen Haste, wahrscheinlich A oder Λ ; danach ist noch für einen halben Buchstaben Platz ; also wohl Αἴ(λιος) oder Ἀτ(ίλιος) ».
5. Ed. : « Für die Ergänzung bieten sich προσδρομ[ῶν Εὐέλπ]ιστος und προσδρομ[ῆς πεζῶν Π]ίστος ».
6. Ed. : « — αθοκλῆς lässt keine andere Ergänzung als [Ἀγ]αθοκλῆς zu. Dann bleiben aber drei Stellen frei ; es war also wohl περὶ ἀλκῆς ἀγ(ῶνα) geschrieben. Eine Bildung Ἐπαγαθοκλῆς oder Ἀρχαγαθοκλῆς ist schwer glaublich. »
7. Un exemple : *Rev. Phil.*, 1929, 125, n. 2.

rait restituer, « ['Ονησι]φόρος wie 11 oder [Καλλι]φόρος ». N'est-il pas clair que les lignes 11 et 18 se complètent l'une par l'autre ? Le Αὐρήλιος [—]φόρος Εὐδόξου de la ligne 18, qui est agonothète pour la fête anniversaire des empereurs et qui est qualifié de ὁ ἐστιάτωρ, est le Αὐρ. 'Ονησιφόρος Εὐδόξου de la ligne 10, qui est prêtre des empereurs pris parmi les éphèbes[1] et [ἐστιά]τωρ τῆς πόλεως. L'ἐστιάτωρ s'occupait des banquets[2].

A la ligne 12, la restitution du nom de fête Ἐκ[α]τηφορίων me paraît très difficile — pour ne pas dire plus — à accepter ; mais je ne trouve pas de supplément qui tienne compte des lectures de l'éditeur et je n'en propose donc pas, n'ayant pas revu la pierre[3]. Les deux agonothètes de ce concours étaient en même temps σεβαστοφόροι. L'éditeur a rappelé que le mot était connu par Suidas[4] et que les inscriptions éphébiques d'Athènes mentionnaient fréquemment un fonds appelé σεβαστοφορικόν[5]. On a vu dans σεβαστοφόρος la traduction de *sodalis Augusti*[6]. R. Neubauer y a justement reconnu ceux qui portent, en procession, les images impériales[7]. J'ajoute que le mot apparaît dans une inscription de Termessos la Petite[8] ; une évergète, qui a fait une fondation pour des concours et qui fait une distribution d'argent pendant la panégyrie, donne : καὶ σεβαστοφόροις διενεχεῖσι καὶ — τοῖς ἑξῆς αἱρουμένοις πρὸς ἡμέρας τρεῖς σεβαστοφόροις καὶ μαστιγοφόροις ἑκάστῳ

1. Pour le ἱερεὺς τῶν ἐφήβων et le ἱερεὺς τῶν παίδων, cf. *Études anatoliennes*, 30.

2. L'éditeur a relevé ce mot dans *IG*, II², 1259 (décret d'orgéons à la fin du IVe s. av. J.-C.), dans *Sylloge*³, 711, D, II, 17, « mit Hillers Bemerkung ». Mais la remarque (renvoi au scholiaste de Patmos à Démosthène : ἑστιάτορες· οἱ τὰς φυλὰς ἐν τοῖς Διονυσίοις καὶ Παναθηναίοις τρέφοντες), qui est de Pomtow, ne fait que reprendre un rapprochement de Colin, *Culte d'Apollon Pythien*, 51, n. 2, comme il est indiqué par Pomtow.

3. Ed. : « Nach ἀγωνοθέται ist ϵ sicher. Es folgt eine Senkrechte ; danach ist Bruch, aber die Bruchlinie verläuft so, dass alle Wahrscheinlichkeit für K spricht. Vor Φ ist H so gut wie ausser Zweifel ; davor stand Γ, Γ oder T. So darf die in den Text aufgenommene Vermutung für sicher gelten. Die Ἑκατηφόρια stellen sich in der Bildung zu den bekannten Νικηφόρια, ἀρρηφόρια, ἱεραφόρια. » Je ne comprends pas comment ces termes peuvent justifier Ἑκατηφόρια. Cf. plus loin, 128, n. 2.

4. S. v. Αὔγουστος· —ε' 'Οκτωβρίου μηνὸς οἱ ῥεγεωνάρχαι καὶ σεβαστοφόροι ἐχόρευον ἐν τῷ Αὐγουστείῳ, οἷον ἐν τῷ ὀψοπωλίῳ εἰς τιμὴν Τεβερίου.

5. Ed. : « Neubauer hat die σεβαστοφόροι mit dem Kaiserkult in Verbindung gebracht. Die attischen Ephebenlisten erwähnen wiederholt — ein σεβαστοφορικόν, nach Graindor, *Mus. Belg.*, 26, 1922, 170, Anm. 3 eine Kasse, aus der die Ausgaben der Gymnasiarchen und Agonotheten bestritten werden konnten, in erster Linie natürlich bei solchen Anlässen, bei denen die Epheben zum Kaiserkult herangezogen wurden. Die Inschrift bestätigt Neubauers Vermutung (von Graindor missverstanden), dass die σεβαστοφόροι aus der Zahl der Epheben genommen wurden. »

6. D. Magie, *De Romanorum vocabulis sollemnibus* (1905), 146.

7. *Commentationes epigraphicae* (1869), 49. Pas d'article *Sebastophoros* dans Pauly-Wissowa.

8. *BCH*, 1900, 340. Non reproduit dans *IGR*, III.

ἡμερήσιον (δηνάριον) ἕν. Ce sont évidemment les porteurs des images impériales que ces *sébastophores*, choisis pour trois jours, pour le temps de la panégyrie, et mis sur le même pied que les *mastigophores*[1] ; à côté d'eux, et sans doute au-dessus, il y a des *sébastophores* perpétuels. Je rassemblerai ailleurs les inscriptions grecques, assez nombreuses, relatives au culte des images impériales ; elles ont été entièrement ignorées de H. Kruse, auteur de récentes *Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reiche*[2].

Classons maintenant les concours mentionnés dans l'inscription, ceux du moins dont le nom se laisse restituer[3]. Le culte impérial est célébré par un concours à l'anniversaire des empereurs (l. 17). Hermès étant, avec Héraklès, le dieu des gymnases par excellence, des Hermaia sont souvent célébrées dans les gymnases ; sans doute en célébrait-on dans tous les gymnases[4]. Certains concours gymniques tirent leur nom de l'exercice auquel se livraient les concurrents : προσδρομῆς[5], βοαρσίου[6], enfin περὶ ἅλλης. Ce dernier concours, au nom singulier, n'est attesté que chez les éphèbes d'Athènes à l'époque impériale[7]. Cela donne une couleur très « athénienne » à notre texte ; on aura remarqué déjà les rapprochements à faire avec les institutions éphébiques d'Athènes pour βοαρσίου, pour les σεβαστοφόροι. La mention d'un cosmète et d'un anticosmète témoigne aussi d'une organisation semblable à celle d'Athènes, et, je crois, calquée sur elle[8]. C'est là un des enseignements à tirer de cette inscription.

---

1. Cf., à Attaleia, cette inscription honorifique (*SEG*, II, 704) : Γάιος Κ(α)ίσιος Κορνοῦτος καὶ Κλαυδία Τέρτυλλα ἀρχιερεῖς καὶ ἀγωνοθέται ἐκ τῶν ἰδίων τοὺς [ἐ]π' αὐτῶν μαστειγοφορήσαντας.

2. Dans les *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, XIX, 3 (Paderborn, 1935).

3. Pour les lignes 25 et 26, l'éditeur écrit : « Δι[ονυσίων Αὐρ.] würde den Raum gut füllen. 'Ελ[ευθερίων] passt in die Lücke. »

4. Je ne comprends guère comment l'éditeur peut écrire : « Ἑρμαῖα sind bisher nur von Patmos, Salamis, Tanagra bekannt. »

5. L'éditeur a rapproché les concours, à Larisa, προσδρομαὶ πεζῶν et ἱππέων (*Sylloge*[3], 1059).

6. L'éditeur a fait les rapprochements nécessaires avec les Βοάρσαι de Rhodes et le αἴρεσθαι τοὺς βοῦς pratiqué par les éphèbes d'Athènes.

7. Cf. P. Graindor, *Musée Belge*, 1922, 201-205, auquel renvoie l'éditeur. Ce concours est souvent mentionné, à partir de 145 environ.

8. Le cosmète éphébique n'apparaît, au lieu ou au-dessus du gymnasiarque, qu'en un petit nombre de villes. Des textes allégués dans *P. W.* s. v. *Kosmetes*, il faut supprimer *CIG*, 3631, d'Ilion, trop incertain. En Égypte, le cosmète me semble dû à une influence attique ; cf., sur l'influence d'Athènes dans les villes grecques d'Égypte, P. Perdrizet, *Rev. Ét. Anc.*, 1910 (*Le fragment de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie*), 220 sqq. Étant données l'importance et la renommée des institutions éphébiques d'Athènes, il me semble aisé d'attribuer aussi à l'imitation d'Athènes l'existence de cosmètes à Kios (*Ath. Mitt.*, 1899, 416 ; sur la date

Mais les concours se rattachant à des cultes locaux sont bien plus intéressants. On a d'abord les Ὡριόνια (l. 16). L'éditeur a expliqué : « Ὡριόνια begegnen nur hier. Die Spiele werden an die durch ein Hesiodfragment bei Diod. 4, 85 zu erschliessende Version von Orions Tod auf Euboia (Roscher 3, 1035) anzuknüpfen sein. »

En outre, les éphèbes se rendaient à Aulis (l. 14) et dans un autre lieu où il me semble tentant de reconnaître, avec l'éditeur[1], Mykalessos, autre bourg de Béotie, voisin d'Aulis (l. 19). La formule employée à ces deux lignes, εἰς —, a paru bizarre : « ἀγωνοθέται εἰς — hier und Zeile 19 ist ganz singulär. Die Namen der Agone pflegen sonst regelmässig im Genetiv oder Akkusativ zu stehen. Aulische Agone (Ἀρτεμίσια?) sind sonst nicht überliefert. » Mais on peut rapprocher le catalogue des fêtes du gymnase de Kos[2], où, à côté de mentions comme Ποσειδάνια ou Ἡθόκλεια Διὶ Σωτῆρι, on lit : (Ἀρταμιτίου) ζ'· εἰς Κυπάρισσον καὶ εἰς τὸ Δωδεκάθεον· θυσία καὶ ἀγωνάριον ἀνήβων.

Mais il est temps de se demander quelle est la provenance de cette inscription du Musée de Chalkis. L'éditeur la classe à Érétrie pour cette seule raison : « Die Inschrift wird wegen der vielen Beziehungen zur Πραϊκή (die alt sein können; vgl. Wilamowitz, Hermes 21, 1886, 91 ff.) nach Eretria gehören ». Mais la mention d'Aulis (comme de Mykalessos), qui n'est séparée de Chalkis que par la largeur de l'Euripe, ferait beaucoup plutôt penser qu'il s'agit des éphèbes de Chalkis. Or, l'éditeur nous donne cette indication : « gefunden bei der Ἁγία Παρασκευή von Ἅγιος Νικόλαος (περιφέρεια Κοπανᾶς). » Il semble naturel de se demander où est situé cet endroit; l'examen de la carte[3] montre que Kopanas est à 4 ou 5 km. à l'est de Chalkis, au nord du village de Dokos. Le document semble donc devoir être ajouté à ceux qu'a déjà fournis le gymnase de Chalkis[4].

La proximité d'Aulis explique que les éphèbes de Chalkis s'y soient rendus. Les éphèbes d'Athènes, à l'époque hellénistique,

---

de ce texte et sur le calendrier, cf. W. Kubitschek, *Die Kalenderbücher von Florenz, Rom und Leiden*, 97); peut-être aussi à Nicée (Dessau, *Inscr. sel.*, 8867; non inséré dans *IGR*. III; un πρῶτον ἄρχοντα καὶ κοσμητὴν καὶ παννυχιάρχην καὶ ἀργυροταμίαν; W. Ruge, dans *P. W.* s. v. *Nikaia*, 234, songe à attribuer le texte à Kios).

1. « Eine Stadt M[υ]κέλασος gibt es nicht; es kann nur Μυκαλησσός gemeint sein. » Remarquons qu'il ne s'agit pas nécessairement, ni même vraisemblablement, d'une *ville*, mais d'un *lieu*.

2. *Sylloge*[3], 1028; R. Herzog, *Heilige Gesetze von Kos*, n. 9.

3. J'ai consulté la carte de l'État-Major français.

4. Décret pour un gymnasiarque, de l'époque hellénistique (*IG*, XII 9, 904); de l'époque impériale, liste de gymnasiarques (916) et noms d'éphèbes (917-921).

vont sacrifier à l'Amphiaraeion d'Oropos[1], au tumulus de Marathon ; ils vont à Salamine au Trophée de la bataille et à l'Aianteion, où ils célèbrent des concours[2]. Mais un point mérite d'être remarqué : à Marathon et à Salamine, comme à Éleusis et au Pirée, les éphèbes athéniens sont chez eux, sur le territoire de leur patrie ; à Oropos, en pays étranger, ils vont passer une journée et sacrifier, mais ils n'y célèbrent pas de concours, et cela paraît bien naturel. N'est-il pas difficile d'admettre que les éphèbes de Chalkis aient été régulièrement célébrer des concours à Aulis et à Mykalessos, si ces lieux ne font pas partie du territoire de Chalkis ?

Or, nous savons qu'au temps de Pausanias, ces deux bourgs font partie du territoire de Tanagra, comme il est naturel : ἄνθρωποι δὲ ἐν τῇ Αὐλίδι οἰκοῦσιν οὐ πολλοί, γῆς δέ εἰσιν οὗτοι κεραμεῖς· νέμονται Ταναγραῖοι ταύτην τε τὴν χώραν καὶ ὅση περὶ Μυκαλησσόν ἐστι καὶ Ἅρμα (IX, 19, 8). Faut-il admettre que ce pays, au début du IIIe siècle, avait été enlevé à Tanagra et qu'il formait un territoire continental, une Pérée, de Chalkis ?

Voici un autre fait à considérer. W. Peek a cité un texte mettant en rapport Orion avec l'Eubée. Il s'agit là, d'une façon vague, de « l'Eubée » : Ἡσίοδος δὲ ὁ ποιητής φησι — εἰς Εὔβοιαν μεταναστῆναι (depuis la Sicile) κἀκεῖ κατοικῆσαι. Mais une phrase de Strabon montre que ce n'est pas à Chalkis que se rattachait en Eubée la légende d'Orion : on mettait en rapport Oreos, à l'extrémité septentrionale de l'île, et Orion : δοκεῖ δὲ καὶ ὁ Ὠρίων ἐνταῦθα τραφεὶς οὕτως ὀνομασθῆναι (X, 446). Or, c'est à Tanagra qu'on montrait le tombeau d'Orion : ἔστιν Ὠρίωνος μνῆμα ἐν Τανάγρᾳ, dit Pausanias (X, 20, 3) ; c'est en Béotie, et précisément à Tanagra, que l'on plaçait la patrie d'Orion[3]. Donc des Orioneia se comprendraient au mieux à Tanagra. Les concours célébrés à Aulis et à Mykalessos seraient bien normaux s'il s'agissait des éphèbes de Tanagra, allant dans deux sanctuaires de leur territoire. Une inscription à Tanagra y atteste à l'époque impériale le culte d'Artémis Aulideia[4].

Alors sans doute, si la pierre est tanagréenne, ce n'est pas

---

1. *IG*, II², 1006. Cf. *Études anatoliennes*, 109.
2. Cf. A. Dumont, *Essai sur l'éphébie attique*, 273 sqq. On trouvera facilement les textes dans *IG*, II², 1006 sqq.
3. Cf. le scholiaste à Nikandre, *Theriaca*, 15 : οἱ δὲ πλείους Ταναγραῖον εἶναί φασι τὸν Ὠρίωνα, et les textes (notamment Euphorion) rassemblés par Küentzle dans Roscher, s. v. *Orion*, 1031.
4. *IG*, VII, 565 : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Ὀλυππίχην Ἁγίου θυγατέρα, ἱερατεύσασαν Ἀρτεμίδι Αὐλιδείᾳ.

pour le dieu des gymnases qu'étaient célébrées les Hermaia, mais pour le dieu πατρῷος des Tanagréens, né chez eux, sur le mont Kerykeion[1]. Pausanias a parlé assez longuement des deux sanctuaires d'Hermès à Tanagra, celui d'Hermès Kriophoros et celui d'Hermès Promachos, et il nous informe du rôle joué par les éphèbes dans la fête d'Hermès Kriophoros[2] : ὃς δ' ἂν εἶναι τῶν ἐφήβων προκριθῇ τὸ εἶδος κάλλιστος, οὗτος ἐν τοῦ Ἑρμοῦ τῇ ἑορτῇ περίεισιν ἐκ κύκλῳ τοῦ τείχους ἔχων ἄρνα ἐπὶ τῶν ὤμων.

Notre pierre ne viendrait-elle pas du territoire de Tanagra et n'aurait-elle pas été portée fortuitement à Chalkis? Dans les ports de l'Eubée ont été portées bien des pierres errantes, venant ou du continent en face ou de ports très lointains[3] : à Koumi, sur la côte Est, une inscription de Dionysopolis dans le Pont-Euxin[4], — à Karystos, sur la côte Sud, une liste d'Athènes[5], — à Vathy, près d'Érétrie, un décret des soldats en garnison à Rhamnonte[6], — à Limni, une épitaphe de Larymna[7] ; — à Chalkis enfin est parvenu de Knide le traité entre Rome et Knide[8], et c'est dans un mur d'un jardin de Chalkis qu'on a trouvé la loi sacrée dont Ad. Wilhelm a prouvé, notamment par l'analyse des cultes, qu'elle venait de la Tétrapole de Marathon[9].

## III. — Inscriptions de Beroia[10].

1. — Lors d'un séjour à Verria en 1932, la copie de cette inscription, trouvée à Stavro de Verria, m'a été communiquée par M. Smyrlis Lolis.

Elle est gravée sur un autel, haut de 1 m. 20, épais de 50 cm. ; largeur à la base et au sommet, 50 cm. ; largeur de la partie inscrite, 45 cm.

---

1. Paus. IX, 20,3 : ὄρος Κηρύκειον, ἔνθα Ἑρμῆν τεχθῆναι λέγουσι.

2. Paus. IX, 22, 1-2. Le nom de fête Κριοφορίων ne s'adapte pas à la lecture de l'éditeur.

3. Cf. déjà Ad. Wilhelm, *Eph. Arch.*, 1902, 141, pour les pierres énumérées aux notes 6 et 7.

4. *IG*, XII 9, 1260 ; cf. *Études épigraphiques*, 146. — Citant ici mes *Études épigraphiques*, j'en profiterai pour signaler deux fautes d'impression sérieuses : p. 97, ligne 1, lire : « Un texte intéressant d'un scholiaste » ; — p. 307, dans le serment des Athéniens avant Platées, ligne 28, rétablir καὶ ποήσω ὅτι ἂν κτλ. (cf. d'ailleurs p. 310, l. 18). Un lapsus de ma part à la page 294 : dans le décret d'Acharnai, à la fin de la ligne 17, j'ai mal calculé la lacune ; il y a place pour 6 lettres, et non 5 ; je songe donc à : τὸ ἀργ[ύριον ὀ].

5. *IG*, XII 9, 1242.

6. *IG*, XII 9, 1259 ; E. Ziebarth la retrouva en 1908 à la skala d'Aliveri.

7. *IG*, XII 9, 1322.

8. *IG*, XII 9, 1264.

9. *Eph. Arch.*, *loc. cit.*, et 1904, 103 sqq. ; *Leges Sacrae*, II, n. 10 ; *IG*, I², 190 ; cf. *IG*, XII 9, 1263.

10. Cf. *Études épigraphiques*, 95.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Αὐρήλιος Ῥωμανὸς
κατεσκεύασεν τῇ λαμπροτάτῃ
μητροπόλει Βεροίᾳ
καὶ β′ νεωκόρωι ὑδρο-
σκοπήσας ἐν τῷ βπσ′
σεβαστῷ ἔτει.
Εὐτυχῶς.

L'inscription est datée de l'an 292 de l'ère Auguste, donc de 260/1 de notre ère. La ville était « deux fois néocore » depuis Elagabal[1]. — La formule des lignes 6 et 7, ἐν τῷ βπσ′ σεβαστῷ ἔτει, est intéressante ; car elle montre que le nominatif est τὸ σεβαστὸν ἔτος et non, comme on avait cru, τὸ Σεβαστοῦ ἔτος[2]. Des inscriptions de Thessalonique, publiées récemment, ont aussi apporté des exemples de ἐν τῷ — σεβαστῷ ἔτει[3].

Le titre ὑδροσκοπήσας ne revient, je crois, que dans une autre inscription, qui est précisément de la même région. C'est un document de la ville voisine, Thessalonique[4] :

Ἔτους ϡξρ′. Ἀπολλω-
νίῳ Ἀρτεμᾶ τῷ καὶ Μα-
ξίμῳ Θεσσαλονικεῖ
Εὔτυχος Μαξίμου καὶ
Σεκοῦνδα οἱ θρεπτοὶ
τὸν βωμὸν μνείας χά-
ριν· ὑδροσκοπήσαντα
καὶ ἱερητεύσαντα Διονύ-
σου καὶ ἑτέρας ὑπηρεσί-
[α]ς ὑπηρετήσαντα, ζή-
[σ]αντα ἔτη νς′.

Heuzey avait lu, comme premier chiffre de la date un Λ, et

1. Cf. H. Gaebler, *Z. f. Num.*, 24 (1904), 298 sqq.

2. Telle était l'opinion admise, d'après les exemples, au génitif, de ἔτους Σεβαστοῦ. M. N. Tod, *ABS*, XXIV, 56, écrivait, à propos de l'inscription *Rev. Arch.*, 1869, II, 63 (Dimitsas, 492) : « I am not convinced that the words Σεβαστῷ ἔτει record a date. If they do, the suggestion is that the nominative of ἔτους Σεβαστοῦ is not, as we might assume, ἔτος Σεβαστοῦ, but ἔτος σεβαστόν, a suggestion strengthened by the formula used in No 22 (above) [τοῦ ζλσ′ Σεβ. ἔτους] and by the phrase ἔτους θκρ′ [ἀπὸ τῆ]ς σεβαστῆς εἰρήν[ης] in an inscription of Gerasa (*IGR*, III, 1376). » A Gerasa, un nouveau texte parallèle a montré qu'il fallait lire, avec Kubitschek : Ἔτους θκρ′. Ὑπὲρ σεβαστῆς εἰρήνης κτλ. (cf. C. B. Welles, *Inscriptions at Gerasa*, n. 45 et 46).

3. Pelekidis, Ἀπὸ τὴν πολιτεία καὶ τὴν κοινωνία τῆς ἀρχαίας Θεσσαλονίκης, p. 59 sqq., n. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26.

4. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 280, n. 113 ; Duchesne, *Mémoire Mission Thess. et Mont Athos*, n. 59 (Dimitsas, *Makedonia*, 386).

Duchesne un A ; j'ai revu la pierre au Musée de Salonique en 1932 et je lis Δ ; l'inscription est donc de l'an 164, et non 161. Je donne ici, Pl. II, ma photographie, qui permettra d'étudier le type graphique[1]. Il me paraît assez difficile de penser que l'inscription soit aussi ancienne que l'an 16 de notre ère ; j'inclinerais à admettre que l'ère ne doit pas être celle de la province, mais l'ère Auguste ; je daterais alors l'inscription de 132 de notre ère[2].

On a vu dans cet ὑδροσκόπος un « sourcier »[3]. Il me paraît clair qu'il s'agit d'une fonction religieuse[4]. Je compare ὑδροσκόπος à ἡπατοσκόπος, οἰωνοσκόπος[5], ἱεροσκόπος[6], et je verrais dans Romanos

1. Le type des lettres a été étudié par M. Feyel dans *BCH*, 1936, 40, d'après la publication en caractères épigraphiques de Heuzey ; on notera les différences dans la forme du *pi* et des deux types d'*omega*.

2. Selon M. Feyel, *loc. cit.*, cette inscription « est datée de l'an 161 de l'ère provinciale macédonienne », et il commente (note 2) : « Cette datation ne peut donner lieu à aucun doute ; l'inscription fait partie d'une série [en quoi ?] très nombreuse dans la région de Salonique et dont quelques exemplaires portent une datation double, d'après l'ère provinciale et d'après celle d'Auguste ; or, comme l'a établi Duchesne (Duchesne-Bayet, *op. laud.*, p. 21), en cas de datation simple, il s'agit toujours de l'ère « anonyme » de la province. Cf. encore Heuzey-Daumet, pp. 276-279 ; M. N. Tod, *BSA*, XXIII, 1919, pp. 206-217 (à la p. 207, tableau des inscriptions à datation double connues en 1919). » M. Feyel n'a pas connu le second article où M. N. Tod a traité beaucoup plus en détail des ères employées en Macédoine (*BSA*, XXIV, 1921, pp. 54-67, *The Macedonian era*, II) ; Tod y a réuni 7 exemples de l'ère augustéenne et 83 d'une ère anonyme. Après une sérieuse étude, il conclut que cette ère anonyme est normalement celle de la province ; mais il relève quelques cas très douteux (dans les inscriptions de la région de Philippes étudiées précisément par M. Feyel) et un cas lui paraît « fairly clear », où l'ère anonyme est l'ère augustéenne ; car Thessalonique y est colonie romaine, comme elle l'était en effet en 261, mais non dès 145 (d'après les inscriptions et les monnaies, Thessalonique apparaît comme colonie à partir de 246 ; cf., en dernier lieu, Pelekidis, *loc. cit.*, pp. 84-86). Depuis lors, dans une série d'inscriptions de Thessalonique pour des prêtres du dieu Phoulbos (Fulvus), appartenant à la période 219-269 et datées d'après l'ère augustéenne, celle-ci est ordinairement appelée σεβαστὸν ἔτος, mais, sur deux de ces inscriptions, on lit simplement ἐν τῷ ἐξ' ἔτει (Pelekidis, *loc. cit.*, pp. 58-59, n. 11 et 12). Sur des monnaies de Beroia, au IIIe siècle, l'ère anonyme est l'ère Auguste (*Z. f. Num.*, 1904, 311 sqq. ; *Münzen Nordgr.*, III, p. 17). — Enfin peut-on ne pas tenir compte d'observations comme celle de Mendel, *Catal. sculpt. C/ple*, III, 909, sur le relief Dimitsas, *loc. cit.*, 434 : « l'ère macédonienne de 148 av. J.-C. donnerait une date (108 ap. J.-C.) qui nous paraît inconciliable avec le style du relief » ?

3. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 280 : « Il a été sourcier » ; C. Curtius, *Bursian*, II (1873), 1231 : « Das Amt eines ὑδροσκόπος, einer der Quellen sucht (*aquilex*, vgl. Plin. *h. n.*, 31, 3, 27) war eine öffentliche ὑπηρεσία — » ; Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, I, 187, n. 2. Sur les sourciers, cf. E. Oder, *Quellensucher im Altertum*, *Philol. Supplmtbd* 7 (1899), 231-384, avec études sur l'ὑδροσκοπικὸν Δημοκρίτου.

4. Comme l'a vu W. Baege, *De Macedonum sacris* (*Diss. Phil. Hal.*, 22 (1913), 91) ; mais il précise ainsi : « ὑδροσκοπία igitur sacrum fuit aliquod negotium, quod maxime administrabat Apollonius sive aquas indagens ut dei signum lavarent, sive alias agens ignotas caerimonias. »

5. Pour les inscriptions, cf. à Thasos, *IG*, XII 8, 528 (mieux dans M. Launey, *BCH*, 1934, 496) ; à Trajanopolis (Kaibel, *Epigr.*, 391) ; cf. Th. Wiegand, *Das Asklepieion in Pergamon*, p. 38, n. 21.

6. Le dictionnaire de Liddell-Scott ne connaît ἱεροσκόπος, comme nom de fonc-

de Beroia et Apollonios Maximos de Thessalonique, des adeptes de l'hydromantique ; nous ne pouvons savoir comment ils procédaient, par l'examen de l'agitation de l'eau ou de son bruit, ou par des objets jetés dans l'eau, ou d'après ce qu'ils voyaient dans l'eau comme dans un miroir[1].

2. — Une très intéressante inscription de Beroia est relative à un *archihiereus*, honoré par la tribu Πευκαστική. Elle a été publiée par M. Rostovtzeff[2], puis, comme inédite, par Orlandos[3]. En voici le début :

Τὸν διὰ βίου ἀρχιερῆ τῶν Σεβαστῶν
καὶ ἀγωνοθέτην τοῦ κοινοῦ Μακε-
δόνων Κ. Ποπίλλιον Πύθωνα π[ρεσ]-
βεύσαντα ὑπὲρ τῆς πατρίδος Βεροί-
ας ἐπὶ θεὸν Νέρουαν ὑπὲρ τοῦ μόνην
αὐτὴν ἔχειν τὴν νεωκορίαν τῶν Σε-
βαστῶν καὶ τὸ τῆς μητροπόλεως ἀξίω-
μα[4] καὶ ἐπιτυχόντα[5], καὶ δόντα ἐν τῷ
τῆς ἀρχιερωσύνης χρόνῳ τὸ ἐπικε-
φάλιον ὑπὲρ τῆς ἐπαρχίας, καὶ ὁ-
δοὺς ἐκ τῶν ἰδίων ἐπισκευάσαν-
τα, καὶ καταγγείλαντα καὶ ἀγαγόντα
εἰς Ἀκτίους ἀγῶνας ταλαντιαίους
θυμελικοὺς καὶ γυμνικούς, δόν-
τα θηριομαχίας διὰ παντοίων ζῴων
ἐντοπίων καὶ ξενικῶν, καὶ μονομαχί-
ας, ποιησάμενον δὲ κὶ σείτων παραπρά-
σεις[6] κὶ ἐπευωνίσαντα[7] ἐν καιροῖς ἀνανκίοις κτλ.

---

tion, que comme traduction du latin *haruspex* (dans Diodore et dans Denys d'Halikarnasse ; cf. D. Magie, *De Rom. vocabulis in gr. serm. conversis*, 144 et 148). Mais le mot se trouve, dans des inscriptions, pour des cultes grecs ; ainsi à Keramos, Εἰρηναῖον Δρακοντομένους τὸν γενόμενον ἱεροσκόπον ἡ πατρίς (*JHS*, 1890, 121, n. 5) ; à Éphèse, les listes des Kourètes (J. Poerner, *De Curetibus et Corybantibus*, *Diss. Phil. Hal.*, 22 (1913), 285 sqq.) ; à Rhegion (*IG*, XIV, 617).

1. Cf. notamment Boehm, dans *P. W.*, s. v. *Hydromanteia* ; M. Ninck, *Die Bedeutung des Wassers im Kult u. Leben der Alten* (*Philol. Supplmtbd XIV 2* ; 1921), 47-99 : *Wasser und Weissagung*) ; Th. Hopfner, dans *P. W.*, s. v. *Pegomanteia*.

2. *Bull. Inst. arch. russe C/ple*, IV, 170 (*Rev. Arch.*, 1900, II, 489, n. 131).

3. *Arch. Deltion*, II (1916), 148, n. 4.

4. Cf. H. Gaebler, *Z. f. Num.*, 1904, 278 sqq., 335 sqq. ; *Die Münzen Nordgriechenlands*, III 1, *Makedonia* (1906), 22 sqq., 189 sqq.

5. Cf. *Études anatoliennes*, 539.

6. Cf. *Études anatoliennes*, 347, n. 3.

7. *Sic* Rost. ; σιτευωνίσαντα, Orl. Pour la justification de ἐπευωνίσαντα, cf. *Études anatoliennes*, 547-548. Ne connaissant que l'édition d'Orlandos, M. N. Tod

Python a donné des combats de gladiateurs et des combats de bêtes de toutes sortes, du pays (sans doute des ours, des taureaux, etc.) et de l'étranger (sans doute des Λιβυκὰ ζῷα, des lions, des panthères)[1]. Il s'est occupé aussi (l. 12-14) d'autres fêtes. L'éditeur grec a lu ἀπάγοντα, et il commente : εἰς Ἀκτίους ἀγῶνας· ἄγνωστον ἂν πρόκειται περὶ τῶν ἐν Ῥώμῃ [*quid?*] ἢ τῶν ἐν Ἀκτίῳ ἢ ἀλλάχου τελουμένων Ἀκτίων. Mais les Aktia seraient appelées de leur nom Ἄκτια, et non Ἄκτιοι ἀγῶνες. De plus le sens de ἀπάγοντα m'est impénétrable. Il faut certainement lire, avec M. Rostovtzeff, ἀγαγόντα. Ce verbe demande un complément direct; en tout cas, καταγγείλαντα, dont on ne voit pas le sens dans la phrase ainsi transcrite, veut un complément direct. Je lis, comme M. Rostovtzeff[2], avec une graphie due à l'itacisme : εἰσακτίους ἀγῶνας = ἰσακτίους ἀγῶνας. Python a fait annoncer (καταγγείλαντα)[3] et a célébré (ἀγαγόντα) des concours sur le modèle des Aktia (ἰσακτίους ἀγῶνας ; cf. ἰσοπύθιος, ἰσολύμπιος, ἰσοκαπιτώλιος, etc.).

J'ai trouvé à Beroia, en 1932, un fragment d'un autre exemplaire de cette inscription, sans doute un morceau de la dédicace faite par une autre tribu. Il est encastré dans le pavement à l'intérieur de la Vieille Métropole ; il avait été scié à gauche et il est brisé en haut et à droite. La gravure est laide, avec des ligatures ; les *sigma* sont retournés. Je lis et je restitue[4] :

[τῆς ἐπ]αρχείας κὶ (ὁ)δοὺ[ς ἐκ τῶν ἰδί]-
[ων ἐπισ]κευάσαντα κὶ κα[ταγγείλαντα κὶ]
[ἀγαγ]όντα ἰσακτίους ἀ[γῶνας ταλαν]-
[τιαίου]ς θυμελικοὺς [κὶ γυμνικοὺς],
[δόντ]α θηριομαχία[ς διὰ παντοί]-
[ων ζώω]ν ἐντοπ[ίων κὶ ξενικῶν].

écrivait, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 23 (1919), 76, n. 4 : « The word [σιτευωνεῖν] is new ; the usual term being σ(ε)ιτωγέω : the formation is easily intelligible, the object of the σιτώνης being to procure σῖτον εὔωνον. » Le mot est passé dans le Liddell-Scott-Jones (1936).

1. Cf. *Rev. Arch.*, 1929, 29, n 3.

2. Dans l'*Année Épigraphique* (cf. p. 131, n. 2), sa lecture n'est pas signalée et est remplacée par εἰς Ἀκτίους. De même W. Baege, *De Macedonum sacris*, 42, donne l'incompréhensible ἀγαγόντα εἰς Ἀκτίους ἀγῶνας.

3. Pour ce mot, cf. les renvois bibliographiques dans *Études anatoliennes*, 429, n. 1.

4. La coupe des lignes que j'adopte est naturellement arbitraire, la pierre étant incomplète à gauche et à droite.

## IV. — Inscriptions de Chalcidique.

Près d'Acanthe, au village d'Hiérissos[1], L. Duchesne[2] avait copié ce « fragment de stèle ou de sarcophage trouvé dans une maison en démolition à Hiérissos. L'inscription, parfaitement gravée, semble métrique ». J'en reproduis ici la copie en majuscules et la transcription partielle qui en a été donnée[3].

```
        ΑΔΟΡ
        ΚΕΙΜΑΙ          — ἐνθάδε] κεῖμαι
4       ΥΘΡΗΣΚΕΥΤΑΙ     —  θρησκευταὶ
        ΕΡΓΑΜΟΥΗΡΩ      —  —  —
        ΛΙ.ΔΙΟΚΛΗΔΑ     —  Διοκλῆδα
        ΟΥΣΑΙΩΝΙΟΝΟΙ    —  αἰώνιον οἶ-
        ΝΕΤΕΥΞΑΝ        [κο]ν ἔτευξαν
8       ΟΝΜ             —  —  —
```

La formule αἰώνιον οἶκον ἔτευξαν semble donner la longueur approximative des lignes. Elle indique qui a élevé le monument ; on doit attendre un sujet au pluriel. Ce sujet, on peut le trouver facilement, à la ligne 3, dans θρησκευταί. Or le mot θρησκευταί ou συνθρησκευταί désigne les membres d'une association religieuse, dans quatre inscriptions qui proviennent précisément de la même région : de Thessalonique et de Philippes[4]. Je reconnaîtrais le nom du mort, au datif, à la ligne 5, dans Διοκλῇ, suivi du nom du père au génitif, Δα — ους. Un collège a élevé la tombe d'un de ses membres, comme il est si fréquent ; tout près de là, dans la région d'Olynthe, on a cette inscription : Αἰλιανὸς Νείκων ὁ ἀρχισυνάγωγος θεοῦ Ἥρως καὶ τὸ κολλήγιον Βαιβίῳ Ἀντωνίῳ ἀνέστησεν τὸν βωμόν· τὸν δὲ πίνακα ἀνέστησε γαμβρὸς αὐτοῦ Ἀξιδάρης[5]. Dans trois des inscriptions de Philippes et de Thessalonique, le dieu qu'adore l'association est indiqué par un génitif : θρησκευταὶ θεοῦ Ἑρμανούβιδος, συνθρησκευταὶ κλείνου θεοῦ μεγάλου Σαράπιδος, θρησκευταὶ τοῦ Σέραπι. Il me semble alors tentant de retrouver dans les lettres ΕΡΓΑΜΟΥ, qui seraient très difficiles à interpréter dans une inscription métrique, les mots : [Π]εργάμου ἥρω[ος].

Le culte du héros Pergamos est attesté à Pergame par deux dédicaces : [ἥρ]ωι Περγ[άμωι], et un νεωκόρος Ἀθη[νᾶς Νικηφόρ]ου

1. Cf. A. Struck, *Makedonische Fahrten*, I *Chalkidike* (1907), 65-66.
2. *Mission au Mont Athos*, n. 121.
3. Sous la même forme dans Dimitsas, *Makedonia*, n. 789.
4. Cf. *Études épigraphiques*, 229, nos 15-17.
5. Duchesne, *loc. cit.*, n. 120 (Dimitsas, *loc. cit.*, n. 747).

ἥρωι Περγάμω[ι] [1]. Des monnaies de l'époque impériale portent l'image de Πέργαμος κτίστης [2], et, au 1er siècle avant notre ère, Mithridate de Pergame est proclamé τῆς πατρίδος μετὰ Π[έργαμον] καὶ Φιλέταιρον νέον κτίστην [3]. Ce n'est point l'éponyme de la mysienne Pergame qui est adoré en Macédoine [4]. Mais, en Macédoine, dans la région du Pangée, une Pergamos était une citadelle des Pières [5]. La Piérie du Pangée n'est séparée d'Akanthe que par le golfe Strymonique, le golfe d'Orfano [6]. D'ailleurs rien n'assure que la pierre provienne des ruines insignifiantes d'Akanthos [7], qui n'avait guère livré d'inscriptions [8]. Le port de Hiérissos, porte d'entrée, par le Nord, de la Sainte Montagne, a vu un actif trafic avec la côte en face [9] : et notre pierre a pu faci-

1. *I. von Pergamon*, II, n. 289.

2. H. von Fritze, *Die Münzen von Pergamon* (*Abhandl. Akad. Berlin*, 1910), 67-68. Ces deux inscriptions et les monnaies sont citées par Höfer, dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Pergamos*.

3. Hepding, *Ath. Mitt.*, 1909, 329 (*IGR*, IV, 1682) ; cf. *Anatolian Studies Buckler*, 228. Ce document est ignoré de W. Göber, dans *P. W.*, s. v. *Pergamos* 1 (1937).

4. Pourtant E. Thraemer, *Pergamos* (1888), 241-245, *Der Heros Pergamos* montre que le héros Pergamos, venu de l'Épire à Pergame, fils de Neoptolème et d'Andromaque, frère de Molossos, ou fils de Neoptolème et de Leonassa, doit tirer son origine de l'Épire.

5. Herod., VII, 112 : Xerxès παραμείβετο τείχεα τὰ Πιέρων, τῶν ἐνὶ Φάγρης ἐστὶ οὔνομα καὶ ἑτέρῳ Πέργαμος. Sur la localisation, près de Mousthenia, cf. P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine* (1937), 75-77. La ville est oubliée dans le récent volume de Pauly-Wissowa.

6. Sur l'identification d'Orfano avec Phagres, cf. P. Collart, *loc. cit.*

7. Cf. Leake, *Northern Greece*, III, 147-149 (avec un intéressant renseignement sur les monnaies trouvées à Hiérisso : « those of Acanthus are much more numerous than any others ; — next in number to the coins of Acanthus are those of Uranopolis ») ; Struck, *loc. cit.*, 66.

8. Seulement le très mince fragment *CIG*, 2007 *k*, restitué ὅρ(ος) δή(μου) Ἀκ(ανθίων) (Cousinéry ; Munro, *JHS*, 1896, 313 ; Baege, *loc. cit.*, 108) ou ὅρ(ος) Δή(μητρος) Ἀκ(ανθίας) (Boeckh ; me paraît invraisemblable) (selon Duchesne, *loc. cit.*, *ad* n. 121, fragment de sarcophage). — Depuis, sur un tambour de colonne, « at Erisso, in a open space near the highest point of the village », une dédicace à Auguste, émanant de ἡ πόλις καὶ οἱ συνπραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι καὶ οἱ παροικοῦντες (*Ann. Br. Sch.*, 23 (1919), 85, n. 13) ; l'éditeur commente : « Ἡ πόλις is probably Acanthus. True, Acanthus is not known to have been a place of any importance in Roman times [pas de monnayage impérial], and the appearance of a body of Roman *negotiatores* there is surprising : it is however unlikely that the base was brought from elsewhere » [cf. ci-dessous, n. 9].

9. Les renseignements donnés par Struck, *loc. cit.*, sont fort intéressants pour nous : « der Ort — nimmt dank seiner kommerziell günstigen Lage von Jahr zu Jahr an Grösse zu. An der Brücke der Athoshalbinsel gelegen, bildet er den Knotenpunkt der nach dem Heiligen Berge führenden Pilgerwege. Ausser der am meisten begangenen Route Salonik-Galatista-Larigowi-Nisworo trifft hier auch der von Seres und Kawalla über Rendina, Stawros und Nisworo leitende Weg ein. Dazu kommt noch die durch das Vorgebirge Plati immerhin gegen die Südstürme geschützte Bucht hinzu, die bei schlechtem Wetter von Athosmönchen und Pilgerschiffen aufgesucht wird. Gerade als wir ankamen, herrschte am Strande reges Leben. Ausser zahlreichen Barken und Segelschiffen, die den Verkehr mit der nahen Festlandsküste und mit den Inseln vermitteln und dem Fischgange berufsmässig obliegen, warteten hier einige Boote aus Kawalla mit Mönchen und Wallfahrern besseren Wind für die Weiterfahrt —. »

lement être apportée de la région du Pangée par Orfano ou par Kavala.

La plupart des pierres antiques conservées sur la Montagne Sainte ne proviennent pas des sites antiques insignifiants de l'Athos[1], mais elles ont été apportées de l'extérieur ; ainsi vinrent de Chios des décrets d'Iasos[2] ; de Lemnos, une épitaphe chrétienne avec interdictions[3] ; de Thasos doit venir, d'après l'onomastique, l'épitaphe *CIG*, 2007 *l* à Vatopédi : Ἡρὼ Πανκρατίδου, γυνὴ δὲ Ἀστυκρέοντος τοῦ Φιλίππου· Ἀστυκρέων[4]. C'est de Macédoine que, d'après l'ère, doit venir une épitaphe dans le cellier de Vatopédi[5]. En 1932, j'ai vu, dans le cellier de Vatopédi, avec l'inscription *CIG*, 2007 *m*, un sarcophage avec interdiction funéraire. Je n'ai pu en prendre qu'une copie très mauvaise, que je donne sous toutes réserves[6] :

Διονύσιος .....ου ζῶν ἑαυτῷ καὶ
συνβίῳ αὐτοῦ Ζωσίμῃ Ἰατροκλέους κα[ὶ]
— — — — [κ]ατεσκεύασεν· ὃς ἂν δ[ὲ ἕ]-
4 τερον τολ[μήσῃ] ἀποθέσ[θαι, —]
τῷ κυριακῷ [ταμείῳ] (δηνάρια) αφ΄.

La lecture Ἰατροκλέους est certaine. Je ne crois pas que ce nom se soit rencontré en Macédoine. Il est très fréquent en Carie et dans les régions voisines, ainsi à Rhodes. Le monument a dû être apporté de la côte asiatique ou d'une des îles de cette côte.

Terminons par des remarques sur deux inscriptions conservées à Lavra. Une funéraire, dans le cellier de Lavra, est ainsi rédigée[7] : Σερβιλία Ἰσιὰς Ἄγῃ καὶ τοῖς προαποκειμένοις μνείας χάριν· ὃς ἂν δὲ μετὰ τὸ ἀποτεθῆναι ἕτερόν τις τολμήσῃ ἀποθέστε, δώσι προστίμῳ τῇ πόλι (δηνάρια) βφ΄. Je ne comprends ni la forme ni la place de

1. Est donnée comme provenant des environs d'Iviron l'épitaphe, avec un cavalier thrace, Ζώσιμος Ζειπύροντος χαῖρε (O. Kern, *Ath. Mitt.*, 1893, 64 ; Dimitsas, 777).

2. Cf. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, p. 74, notes 13-14.

3. G. Millet, *BCH*, 1905, 58.

4. Copiée par Leake, *Northern Greece*, III, 148 et Pl. XXV, n. 123 (Dimitsas, *Makedonia*, 775). Cf. *Rev. Arch.*, 1933, II, 125. — Cf. le transport d'une pierre de Thasos au monastère de Kosfinitza, dans le Pangée ; le monastère avait des domaines dans l'île (*BCH*, 1923, 56, 12).

5. Leake, *ibid.*, n. 124 (*CIG*, 2007 *m* ; Dimitsas, 781) : Γερμανὸς Ἡρακλᾶ Διονυσίᾳ Διονυσίου τῇ συνβίῳ καὶ ἑαυτῷ ζῶν. Εἰ δέ τις τολμήσει ἕτερος ἀνοῖξαι ἢ καταθέσθαι ἕτερον, δώσει προστείμου τῷ ταμείῳ (δηνάρια) β΄ καὶ τῇ πόλει β΄. Ἔτους αντ΄, μηνὸς Πανήμου β΄.

6. Le texte est complet sur la pierre, sauf à la fin des lignes 2-4.

7. O. Kern, *Ath. Mitt.*, 1893, 64 ; Dimitsas, 776.

ce nom Ἄγη. D'autre part, avant καὶ, on attend un datif. Le haut de l'inscription était en partie badigeonné. Il y a eu une légère erreur de lecture : ἀτῇ καὶ τοῖς προαποκειμένοις. Comme on sait, les formes ἀτός, ἀτή pour αὐτός, αὐτή, ne sont pas rares à partir de l'époque impériale.

Dans l'église de Lavra se trouvait une dédicace qui, publiée par Dimitsas, n. 780, d'après un journal de Constantinople, semble être passée inaperçue [1] :

Ἀρτέμιδι Ἀγροτέρᾳ
Νεῶρὶς ἐπιταγὴν
ἀνέθηκεν.

Sur la plaque était gravée une oreille, l'oreille de la divinité ἐπήκοος [2].

## V. — Inscriptions de Philippes publiées par Mertzidès.

La critique d'authenticité a tenu une grande place dans l'épigraphie latine. Les faux y ont été très nombreux, parfois habiles. Au contraire, il est rare que l'épigraphie grecque ait eu à traiter de telles questions, et un François Lenormant, publiant des inscriptions qu'il avait imaginées, n'a guère eu d'émules [3]. C'est surtout parmi les Grecs que se sont recrutés les faussaires, animés du désir de se faire valoir par d'intéressantes découvertes ou dans un sentiment de patriotisme local ; ils ont voulu donner à leur bourgade des titres d'existence antique. Ainsi, par exemple, un certain Simonidès prétendait avoir trouvé au Mont Athos deux inscriptions donnant le nom antique de Karyès, où aurait existé un δῆμος Καριαπολιτῶν [4], et localisant près du couvent de Grégorios la ville de Dion sur l'Athos que l'on cherche en cette région [5] ;

---

1. On l'ajoutera aux témoignages réunis par O. Weinreich sur le culte d'Artemis Agrotera (*Sitzungsber. Akad. Heidelberg*, 1913, V, p. 17 ; *Triskaidekadische Studien* (1916), 70-71).

2. Cf. O. Weinreich, *Ath. Mitt.*, 1912, 46 sqq. ; on ajoutera ce monument. Je signale qu'on trouvera là, p. 64, une photographie de la dédicace à Asklepios donnée dans *Fouilles de Delphes*, III 3, n. 62, comme publiée seulement par Pomtow, *Philologus*, 1912, 34.

3. Je parle ici d'inscriptions gravées, ou soi-disant gravées, sur pierre. Au contraire, les faux ne sont pas rares parmi les courtes inscriptions incisées sur des vases de terre-cuite ou sur des bronzes.

4. *Arch. Zeitung*, 14 (1856), 164* : Ὁ δῆμ[ος] ὁ Καριαπολιτῶν Ἀγεστράτῳ Εὐρυλόχου εὐεργέτῃ κοινῷ καὶ προφήτῃ τῆς Ἀρχιγενέθλου χαριστήριον.

5. *Ibid.* : Καλχίων ἀ[πὸ] δε[κάτ]ης τῶν λαφύ[ρων τ]ὸν ὀπισθόδομον [τῷ] θε[ῷ]. Ἐνωσιγαίῳ τὴν ναῦν οἱ Μεγακλέους παῖδες. Ἀγήτορος Διηνοῦ εἰ[μὶ ἀ]νάθη[μα].

une inscription soi-disant copiée dans l'île d'Hagiostrati[1] identifiait cette île à Neai[2], et illustrait un passage d'Étienne de Byzance sur la localisation à Neai de la légende de Philoctète[3]. On ne connaît que par des copies[4] une inscription de Thyatire qui aurait porté ces mots, sur trois lignes : Σεμίραμις, Πελοπία, Θυάτειρα ; cela est destiné à confirmer et à illustrer la phrase d'Étienne de Byzance, *s. v.* Θυάτειρα· πόλις Λυδίας, ἡ πρότερον Πελόπεια καὶ Σεμίραμις ; le faux ne fait pas doute ; l'inscription a été gravée[5], mais c'est certainement par un des membres de la colonie grecque, nombreuse et cultivée, qui vivait à Akhisar depuis le XVII[e] siècle jusqu'à l'échange des populations[6]. Un Papadopoulos de Nikomédie publiait dans la Πανδώρα, en 1865, des inscriptions fausses, mentionnant, à Brousse, « le roi Prousias, fondateur de Prousa »[7] et, à Héraklée du Pont, Marcien d'Héraklée, auteur d'un périple bien connu[8] ; on observe là une autre raison de faire des faux, retrouver dans des inscriptions des personnages connus par la littérature.

Un bon nombre d'inscriptions de Philippes sont connues par les publications d'un certain Stavros Mertzidès, médecin, de Melnik. Dans un premier volume, Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος καὶ αἱ ἐσφαλμέναι τοποθετήσεις των (Athènes, 1885)[9], il a publié des inscriptions grecques et latines de la région de Drama, qui ont été reproduites dans le recueil d'inscriptions de Macédoine de Dimitsas, *Makedonia* (1896). Les inscriptions latines ont été considérées comme des faux par Mommsen[10]. J'examinerai ici les ins-

1. *Ibid.* : Ἡ πόλις Νεαίων Φιλοκτήτῃ τὸ ἡρῷον. Ἔδοξε τῷ κοινῷ Νεαίων· ἄγειν ἑορτὴν Φιλοκτήτῃ τῷ ἀρωγῷ τῆς πόλεως τῇ πρώτῃ ἐπὶ εἰκάδι Ἀγαίθου μηνός, καὶ θύειν αὐτῷ δὶς τῇ ἡμέρᾳ τῆς ἑορτῆς, τριτύαν περὶ ἡλίου ἐπιτολὰς καὶ δωδεκαίδα περὶ πρώτην νύκτα· μετασχεῖν δὲ τῆς ἑορτῆς καὶ τοὺς Λημνίους.

2. C'est l'antique Halonnesos, comme a montré C. Fredrich ; cf. *IG*, XII 8, p. 17.

3. Νέαι, νῆσος πλησίον Λήμνου, ἐν ᾗ Φιλοκτήτης κατά τινας ἐδήχθη ὑπὸ ὕδρου· — τὸ ἐθνικὸν Νεαῖος.

4. De Matteo Scicluna, ingénieur du gouvernement ottoman pour le vilayet d'Aydin (*Class. Rev.*, 1889, 136, n. 2) et de Kondoleon (cf. la note suivante).

5. Selon M. Clerc, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων (1900), 10, il n'y a pas de doute possible, l'inscription étant connue par deux copies ; le texte serait authentique et témoignerait que la tradition connue par Étienne de Byzance était populaire dans la Thyatire antique.

6. Cf. aussi sans doute, pour Ikaros, *Rev. Ét. Gr.*, 1933, 433, n. 4.

7. *Pandôra*, XVI (1865-1866), p. 374, n. XI : Προυσίαι τῶι σεβαστῶι βασιλεῖ καὶ κτίστηι Προύσης μνήμης χάριν ὁ δῆμος ἀνέθηκεν. Cf. E. Preuner, *Ath. Mitt.*, 46 (1921), 24 ; *Rev. Ét. Anc.*, 1934, 524.

8. *Ibid.* : Μαρκιανῷ τῷ ἐκ τῆς ἐν Πόντῳ Ἡρακλείας παιδείας καὶ ἀρετῆς ἕνεκεν ὁ δῆμος ἀνέθηκεν. Cf. E. Preuner, *ibid.*

9. J'ai dépouillé le volume à la bibliothèque de l'Institut archéologique allemand de Stamboul (cf. *Études anatoliennes*, 254).

10. *CIL*, III, *suppl.* 1, p. 1325 ; p. 1327, n. 7358 ; 2, p. 2316[11]. Cf. P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine* (1937), 183, n. 1.

criptions grecques contenues dans un autre volume, Οἱ Φίλιπποι, Ἔρευναι καὶ μελεταὶ χωρογραφικαί (238 pp. in-8°, Constantinople, 1897)[1]. Quelle confiance peut-on avoir en ces textes[2]?

Pour ces inscriptions, sauf le n° 17, Mertzidès est notre seule source; leur existence n'est pas attestée par un estampage. Il est vrai que l'éditeur donne les détails les plus précis sur les pierres et leurs dimensions, sur la hauteur des lettres, parfois sur le lieu où il a copié l'inscription. Mais chacun sait que les menteurs entrent volontiers dans un grand détail et qu'un faux témoignage est ordinairement très circonstancié et précis. Le fait que les inscriptions auraient disparu après avoir été copiées n'est point à alléguer contre Mertzidès; en Orient, il est bien des inscriptions qui n'ont été vues que par un voyageur; il arrive que l'attention même qu'on leur a portée est la cause de leur destruction par des gens ignares et soupçonneux; ajoutons que la Macédoine, sous la domination turque, a été fort peu explorée, mais aussi que c'est précisément vers l'époque où Mertzidès publiait son ouvrage que P. Perdrizet explorait avec soin et succès la région même de Philippes. D'autre part, puisque Mertzidès a parcouru la région pendant de longues années et recherché les pierres antiques, il serait extraordinaire qu'il n'en eût pas trouvé une. Bref, on ne peut fonder un jugement sur ces considérations, et seule la critique interne peut donner des résultats certains.

Mertzidès était un faussaire impudent. J'ai eu la chance de retrouver sa source pour trois de ses inscriptions.

Voici le n° 20, qui aurait « servi de seuil pendant de nombreuses années au poste militaire de Philippes »[3] :

Ἡ πόλις [Φι]λιππ[έων ou -ησίων]
Ἀμφικράτην)[4] σὺν τῇι μητρὶ
Δαναηκρίτης καὶ τῶι υἱῶι
Χαριδήμωι εἰς μὲν θεωρίας
καὶ τὴν τῶν Σεβαστ[ῶν]

1. Le volume se trouve à la bibliothèque de l'École française d'Athènes, et j'en ai eu communication par P. Collart.

2. P. Lemerle juge ainsi le livre de Mertzidès, *BCH*, 1935, 128, n. 3 : « monographie pleine de verbiage et d'erreurs, et pourtant indispensable à qui s'occupe de Philippes : Mertzidès a parcouru la région en tous sens, recueilli sur place bien des renseignements et des traditions, vu les ruines en meilleur état qu'elles ne sont aujourd'hui et copié des inscriptions maintenant disparues »; de même J. Schmidt, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Philippoi*, 2207. P. Collart, *Philippes*, 178, n. 2, et 183, n. 1, insiste au contraire sur le caractère suspect de ces publications.

3. Les inscriptions sont toujours transcrites en majuscules, avec restitutions en minuscules entre crochets. Je transcris en minuscules ce qui m'est intelligible.

4. Signe indiquant que le père porte le même nom.

εὐ[σέ]βειαν δην[ά]ρια δισ-
μύρια καὶ — — —
— — — ἄνδ[ρ]α τε-
τιμημένον ἀρετῆς καὶ —
— — — χάριν.

On a démarqué une inscription de Gytheion en Laconie (*IG*, V 1, 1176), publiée par Skias dans l'*Ephemeris Archaiologikè*, 1892, 191, n. 3 : Ἡ πόλις ἡ Γυθεατῶν Εὔτυχον Ἀγία Γυθεάτην χαρισάμενον τῇ πατρίδι σὺν τῇ γυναικὶ Σωτηρίδι καὶ τῇ θυγατρὶ Εὐδαμίᾳ εἰς μὲν θεωρίας καὶ τὴν τῶν Σεβαστῶν εὐσέβειαν δηνάρια μύρια καὶ εἰς ἐλεών-ιον δηνάρια πεντακισχείλια[1], ἰατρὸν ἄριστον, ἀρετῆς χάριν.

Ce procédé est fréquent dans les faux. Il est commode, parce qu'il ne demande pas une grande érudition et qu'il n'offre guère le flanc à la critique, le formulaire étant correct ; mais il est dangereux, car la découverte de la source met la fraude à nu. Les faux de François Lenormant ont été ordinairement de ce type ; d'après le formulaire, authentique, d'un décret honorifique de Mégare ou de Karystos, il fabriquait une série de décrets de la même ville, en changeant les noms du bénéficiaire et des magistrats. J'ai vu dans le commerce à Athènes, il y a une dizaine d'années, des fragments céramiques sur lesquels on avait gravé une copie du contrat d'asséchement de marais passé entre Érétrie et l'entrepreneur Chairephanès, *IG*, XII 9, 191 ; le nom de l'entrepreneur était seul changé. W. Froehner avait acquis une plaque de bronze sur laquelle était gravée, avec des fautes, une dédicace de statue d'un prêtre d'Asklepios à Athènes, trouvée à l'Asklepieion et publiée, en dernier lieu, dans *IG*, II², 3798. Une tablette de momie, acquise par lui, était, comme une tablette du British Museum (*Sammelbuch*, I, 1172), la copie d'une épitaphe sur pierre, gréco-démotique, conservée à Florence (*Sammelbuch*, I, 642).

Pour le n° 20, Mertzidès avait changé les noms, les termes de parenté, les chiffres, et il avait supprimé le mot essentiel, χαρισάμενον. Pour son n° 12, il a seulement changé le nom et interverti l'ordre de deux mots. « Sur une plaque de marbre de 78 cm. de haut, 46 cm. de large, 9 cm. environ d'épaisseur ; hauteur des lettres, 3 cm. », en « écriture des temps macédoniens », aurait été gravée cette inscription :

Ἀρβέαν τὸν ἀγορανόμον
καὶ λογιστὴν ὑπέρτατον
[ἡ πό]λις ἐκ τ[ῶν] ἰδ[ίων]

1. Cf. *Études anatoliennes*, 318-319.

La 3e ligne est faite d'après la formule d'une inscription authentique de Philippes, encore en place [1] : Βαίβιον Οὐαλέριον Φίρμον τὸν κράτιστον ὁ δῆμος ἐκ τῶν ἰδίων. Les deux premières sont imitées d'une inscription de Tralles, seule inscription grecque, je crois, où apparaissent les mots ὑπέρτατος λογιστής : Τι. Κλ. Γλύπτον, Ἀνδρονίκου υἱὸν, τὸν ἀγορανόμον, τὸν ὑπέρτατον λογιστὴν καὶ σωτῆρα καὶ κτίστην τῆς πατρίδος. Ce n'est pas dans *CIG*, 2926, que Mertzidès aura trouvé cette inscription de Tralles [2], mais dans l'ouvrage où, en 1895, l'Aydiniote Michel Pappakonstantinou avait réuni les inscriptions de Tralles [3]. Le nom Ἀρβέας a sans doute été tiré de l'Ἀρβειανός d'une inscription de Macédoine [4].

Le n° 7 est une dédicace, où Mertzidès a laissé plus libre cours à sa fantaisie :

Διοκλῆς Ἀριστοκλ[έους —
Εὔδικος Διονυσίου —
καὶ Ταυρικα [5] Ἀγαθίου —
Διὶ Μειλακι καὶ Ἀθην[ᾷ —

L'éditeur fait remarquer que l'épithète de Zeus, Μειλαξ, ne se trouve pas dans le *Thesaurus* d'Estienne, et que c'est peut-être un correspondant de Μειλίχιος. Il en a pris l'idée dans un oracle de Tralles [6], le n° 52 de Pappakonstantinou, où on lit, au dernier vers : ἐν χορῷ εὖ αἰνεῖν Σεισίχθονα καὶ Δία μειλαξ [7].

Pour ces trois textes, on voit que Mertzidès a cherché son inspiration dans des publications grecques des années précédentes. En cherchant dans cette direction, on trouverait sans doute d'autres « sources » de Mertzidès. Mais le jeu n'en vaut pas la chandelle. Une fois qu'on est édifié sur la bonne foi de Mertzidès, d'autres inscriptions se révèlent facilement comme des faux.

L'inauthenticité de plusieurs d'entre elles est dénoncée par

---

1. *Rev. Arch.*, 1860, II, 70 ; Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 92 ; Dimitsas, *Makedonia*, 927 ; P. Lemerle, *BCH*, 1935, 128. Publiée par Mertzidès lui-même, n° 17.
2. Sur les diverses copies de cette inscription et son attribution erronée à Sardes et à Magnésie du Sipyle, voir *Rev. Phil.*, 1929, 138-140 (cf. *Études anatoliennes*, 441, n. 2).
3. Αἱ Τράλλεις.
4. Dimitsas, 234.
5. Selon l'éditeur, nom de femme, nouveau, peut-être thrace.
6. Pappakonstantinou, *Mouseion* de Smyrne, 1880, 181 ; Dubois et Hauvette, *BCH*, 1881, 340 ; O. Kern, *Genethliacon Carl Robert* (1910), 99 (J. Schaefer, *De Iove apud Cares culto*, *Diss. Phil. Hal.*, XX (1912), 457).
7. Le sens en est énigmatique ; cf. O. Kern, *loc. cit.* ; J. Schaefer, *loc. cit.*, 464-465 (songe à un adverbe, de même sens que μειλιχίῃ, qui apparaît au vers 2).

l'absurdité du formulaire[1]. Ainsi, le n° 6, « très bien gravé sur un marbre blanc, que nous avons trouvé dans des ruines à l'ombre de chênes-verts nains, à quelques minutes au sud de Direkler » ; suivent les dimensions exactes de la pierre ;

Ἡ γερουσία [Φιλιππέων]
στρατηγ[ὸν Μα]κεδό-
νων Ἀλχάντην γεν-
ναῖον ὑπέρμαχον
καὶ προστάτην τῆς
πόλεως.

Ainsi encore le n° 19, émanant aussi de la *gerousia*, « qui, dans une si grande ville, ne pouvait qu'y exister » :

Τύχῃι τῆι ἀγαθῆι.
Ἡ γερουσία τῆς πόλεως
Ἀρτεμίδωρον Διονυσίου
πολίτην χρηστὸν καὶ
ἀγαθὸν ἄνδρα, γυμνασι-
αρχήσαντα τρὶς ἀξίως
ἀρετῆς καὶ ἀξίας ἕνεκε
χρυσῶι στεφάνωι ἐτί-
μησε.

Le désir d'avoir trouvé la mention de personnages historiques, et surtout royaux, a fait fabriquer un bon nombre de textes[2]. Nous sommes prévenus qu'il s'agit du « roi de Thrace qui a succédé à Seuthès, vers 380 » dans la dédicace n° 1 :

Κότυς Διονύ-
σωι καὶ Ἥραι.

C'est « la femme de Philippe II, fondateur de Philippes », qui a érigé un autel, n° 11 :

Ἀπόλλωνι
θε[ῶι κ]ρατίστωι καὶ παντε-

1. De même dans Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος, les n°s 24 (Dimitsas, 1086) : Τραιανὸν τὸν κράτιστον καὶ σεβαστὸν ἐνδόξως — (le mot κράτιστος, incompris, a été emprunté à l'inscription ci-dessus, 140, n. 1) ; — 27 (Dimitsas, 1089) : Αὐτοκράτ[ορα] Καί-σ[αρα] Ὄκτα[βιανὸν] Σεβαστ[ὸν] ἡ πόλις ἐκ τῶν ἰδίων.

2. Dans Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος, on a : un fils de « Seuthès II, roi des Odryses » ; Διόδωρος Σεύθου εὐξάμενος Ἀπόλλωνι (n. 4 = Dimitsas, 1066) ; — le roi Lysimaque : [Ἡ π]όλις τῶι βασιλ[εῖ Λ]υσιμάχ[ωι ἀφιέ]ρωσεν ἐκ τ[ῶν ἰδίων] (n. 7 = Dimitsas, 1069) ; — Polygnote de Thasos : Πολύγνωτος καὶ τὸ ἔργον ἀπέ[στειλεν εἰς τὴν] πατρίδα κοσμήσας Θάσον (n. 5 = Dimitsas, 1067) ; « Braurô, femme de Pittakos, roi des Édones » (n. 26 = Dimitsas, 1088).

πόπτηι
Αὐδάτα τὸν βω-
μὸν ἀνέστησε [1].

Mertzidès a laissé à notre sagacité de reconnaître Protagoras d'Abdère dans le n° 2 :

Πρωταγόρας Ἀπολλω-
νίου ....ρίτης ἐπιμελη-
τὴς τὴν στοὰν — —

Naturellement on ne pouvait se passer d'une inscription se rapportant à Saint Paul. Grâce aux Actes des Apôtres et à l'inscription de Thessalonique mentionnant un Thyatirénien honoré par la συνήθεια τῶν πορφυροβάφων [2], on a, dans le chapitre sur Saint Paul, cette inscription honorifique, « trouvée en 1872 encastrée dans le poste militaire aujourd'hui détruit » :

Τὸν πρῶτον ἐκ τῶν πορ-
φυροβάφ[ων Ἀν]τίοχον Λύκου
Θυατειρ[ην]ὸν εὐεργέτ[ην]
καὶ — — — ἡ πόλις ἐτ[ίμησε].

Mertzidès a constitué un panthéon assez complet à Philippes. Voici une dédicace, n° 8 :

Θεῶι Πατρώιωι Ἡρακλ[εῖ —] [3].

De la même veine qu'Apollon κράτιστος καὶ παντεπόπτης sont issus ces dieux (n° 10) :

[Ἐφ' ἱ]ερέως Ἑρμοδώρ[ου]
[ἡ] πό[λ]ις ἐκ τῶν προσό[δων]
[τ]οῖς [οὐ]ρανίοις θεοῖς Κα-
βείροις καὶ Ἀφροδείτηι.

Ces Kabires Ouraniens et leur association avec Aphrodite viennent des théories en vogue au milieu du XIXe siècle, notamment de celles de Lajard [4].

---

1. La formule ἀνέστησε τὸν βωμόν a été sans doute empruntée à *CIG*, 2007 *f* (ci-dessus, 133).
2. Cf. *Études anatoliennes*, 535, n. 3.
3. Cf. Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος, n. 23 (Dimitsas, 1085) : ὁ δῆμος — Διονύσωι καὶ Ἡρακλ[εῖ] θεοῖς πατρώιοις ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκε.
4. Cf. F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse* (1935), 12-14.

Il nous est assez indifférent d'être assurés que sont faux le n° 3 :

ΙΑΙΕΛΑΤΗΣ = Ζαρζελάτης
Ἀρχιδάμου
ἱερεύς,

le n° 5 : Φιλιππέων ; — le n° 13 : Γόνος Ἀντιγόνου[1].

De même pour le n° 15, qui a une figure très suspecte, notamment par l'ordre des mots et la disposition des lignes :

Κλεόμβροτος Ἡροδίκου
μνήμης χάριν
καὶ Ἀθηναγένης Ἱππάρχου
τῶι πατρὶ
καὶ τῇ ἀδελφῇι,
τὸ μνημεῖον ἐποίουν.
Ἔτους ιεσ′ καὶ αλτ′
Αὐδηναίου ιθ′.

— pour le n° 16 :

Κρεγύρατος Κρεγυράτου Μητροδώρου Ε —
....ΤΗΝ ....ΟΣΜΟΥ... ..... ἐποίησα
τὴν ληνὸν ἵνα μηδεὶς ἕτερος — —
τ[α]φῆναι ἐκτὸς ἐμοῦ· εἰ δέ τις ἀνοῖξαι
αὐτὴν, δώσει τῶι ἱερωτάτωι ταμείῳ (δηνάρια) ε′.

— pour le n° 18 :

Ἡγέμαχος Εὐδίκου
ζῶν ἀτῶι καὶ Βουθυά-
τηι τῆι συνβίωι μνή-
μης χάριν. Ἔτ(ους) ηλ′.

Nous atteignons enfin, je crois, une inscription authentique avec le n° 14, difficile à lire, dit l'éditeur :

— καὶ εὐεργέτας τοῦ [δ]ήμου —
— — ον καὶ Ἄρχιππον καὶ —
— στον καὶ Ἀριδα[ῖον] καὶ ..κι —
— αμαν καὶ Τιμ[οκ]ράτην Ἀρχ[ι]δά-
μου Ἀντιγονεῖς καὶ — —
— — — ἀτέλειαν —
εἰς — — — ΚΑΘΑ
— — — — — — —
— — — — — ΓΗΝ

1. L'éditeur se demande s'il s'agirait d'Antigone le Borgne ou d'Antigone Gonatas.

L'éditeur n'a pas compris le mot Ἀντιγονεῖς, ce qui me paraît un bon indice pour l'authenticité : τίνες οἱ ἀναφερόμενοι ἐν τῷ ψηφίσματι τούτῳ Ἀντιγονεῖς καὶ τί πράξαντες ἀναφέρονται ὡς εὐεργέται τοῦ δήμου καὶ διὰ τί καλοῦνται Ἀντιγονεῖς, ἄγνωστον ἡμῖν εἶναι. On peut reconnaître facilement : [εἶναι δὲ προξένους] καὶ εὐεργέτας κτλ., καὶ [ὑπάρχειν αὐτοῖς ἀσυλίαν καὶ] ἀτέλειαν [ὧν ἂν] εἰσ[άγωσιν ἢ ἐξάγωσιν]. Les lignes semblent presque complètes. Il s'agit de plusieurs frères, citoyens d'une Antigoneia. Dans un décret de Philippes, Antigoneia, sans autre détermination, ne peut être qu'une Antigoneia en Macédoine.

Dans le récent article *Makedonia* du Pauly-Wissowa (1928), dû à F. Geyer, les lignes suivantes sont consacrées à Antigoneia (p. 658) : « Ptol. III, 12, 33 ; in Mygdonien. Skymn. 631. Plin. n. h. IV, 34. Tab. Peut. Dimitsas II 2, 194. Ἡ Μακεδονία 329 = Tikveš am Axios ; doch erklärt Heuzey-D. 328 f. diese Gleichsetzung für unmöglich. » Cette notice est incomplète et erronée ; d'abord elle confond deux villes qu'on a toujours distinguées, notamment G. Hirschfeld dans le Pauly-Wissowa, en 1894, *s. v.* Antigoneia, n. 3 et 4[1]. Il importe de reprendre et de compléter ce qu'on sait sur « Antigoneia de Macédoine ».

Parmi les Ἀντιγόνεια, Étienne de Byzance en cite une : τρίτη Μακεδονίας, Ἀντιγόνου κτίσμα τοῦ Γοναταῦ. Au nombre des villes qui acceptèrent, au I^er^ siècle av. J.-C., les Hekatesia de Stratonicée, figure Ἀντιγόνεια ἡ ἐν Μακεδονίαι[2]. Je ne sais à laquelle des deux villes macédoniennes de ce nom se rapportent ces documents[3].

L'une des Antigoneia était située sur le cours moyen de l'Axios[4]. La Table de Peutinger la mentionne entre Stobi et Stenae ; Pline, IV, 34, entre Stobi et Europos[5] ; Ptolémée, III, 12, 33, avec Kalindoia et d'autres cités, sous le titre *Mygdonia*. On la localise, sur la rive droite du Vardar, à un site antique près de Tremnik[6]. On a parfois proposé d'y reconnaître l'Ἀντανία de Hieroklès[7]. D'après Ptolémée, on appelle cette Antigoneia

1. De même Tscherikower, *Hellenistische Städtegründungen* (1927), 2-3, n. 3 et 8.
2. *OGI*, 441, 182.
3. Les premiers éditeurs, Deschamps et Cousin, suivis par Dittenberger, n'évoquent à ce propos que la ville sur l'Axios.
4. Sur sa fondation, cf. W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, 321.
5. *Oppidum Stobi civium Romanorum, mox Antigonea, Europus ad Axium amnem.*
6. Kazarow, *BCH*, 1923, 297-300 ; cf. Vulić, *Archaeol. Karte von Jugoslavien, Kavadarci* (1938), p. 3.
7. Sous forme d'interrogation dans Wesseling ; proposé aussi comme « nicht unmöglich » par N. Vulić, *loc. cit.*, 3-4 ; mais cf. mon article Ἀντανοι, *Rev. Ét. Gr.*, 1934, 31-36. Ce ne peut être que par un lapsus que G. Hirschfeld, *loc. cit.*, n. 3, a songé à rapprocher le texte d'Hieroklès de l'autre Antigoneia.

« Antigoneia de Mygdonie »[1]. Mais la Mygdonie ne s'étendait point au Nord jusque là ; il s'en faut de beaucoup ; nous n'avons qu'une erreur de Ptolémée, comme elles sont si fréquentes chez lui dans la délimitation des régions[2], et le nom d'Antigoneia de Mygdonie doit disparaître.

Tite-Live nous fait connaître une autre Antigoneia macédonienne, près de la côte Nord-Ouest de la Chalcidique (XLIV, 10) : dans la guerre contre Persée, la flotte romaine ravage le territoire d'*Aenea*, puis, longeant la côte, parvient à *Antigonea* ; on débarque, on fait du butin ; une attaque de fantassins et cavaliers macédoniens, partie évidemment de la ville elle-même, surprend les Romains et les ramène au rivage, où l'on se bat ; *ab Antigonea classis profecta, ad agrum Pallenensem exscensionem ad populandum fecit ; finium is ager Cassandrensium erat, longe fertilissimus omnis orae, quam praetervecti fuerant* ; on se met ensuite au siège de Kassandreia. Skymnos de Chios, 631, ayant mentionné le cap Aineia et Potidée-Kassandreia ajoute : ἐν τῇ μεσογαίᾳ δ' Ἀντιγονία λεγομένη[3]. Ptolémée, III, 12, 35, nomme, dans une région de Chalcidique qu'il appelle Παραξία ou, selon les éditeurs, Παρακτία : Κλίται, Μόρυλλος[4] et Ἀντιγόνεια Ψαφαρά. La liste des théorodoques de Delphes[5] correspond exactement aux indications données par Tite-Live et Skymnos ; le théorodoque d'Antigoneia, ἐν Ἀντιγον[είαι Ἡ]ρακλέων Ξένωνος, apparaît entre ceux d'Aianea (ἐν Αἰανέαι Ἀγορα —) et de Kassandreia. Le surnom de Ψαφαρά[6] n'est pas, comme on l'a supposé[7], le nom ancien de la ville, antérieur à Antigoneia ; il signifie, je pense, « la

1. Cf. notamment G. Hirschfeld, *loc. cit.* ; Tscherikower, *loc. cit.* ; moi-même dans M. Holleaux, *Études d'épigraphie et d'histoire grecques*, I, 115, n. 1.

2. Geyer, *ibid.*, 653-654, cite les textes qui montrent l'extension véritable de la Mygdonie et la délimite ; puis il donne, d'après Ptolémée, une liste de villes de Mygdonie sans s'apercevoir du désaccord. Oberhummer, dans *P. W.*, s. v. *Mygdonia*, renvoie à Geyer. Il se peut d'ailleurs que l'erreur de Ptolémée soit plus grave, et qu'il ait confondu les deux Antigoneia. C'est à quoi semble conduire l'étude de la question de Kalindoia, que je reprendrai ailleurs.

3. Le récit de Tite-Live montre que la ville n'était pas directement sur le rivage, mais que son territoire s'étendait jusque là.

4. Il est important que ces deux villes soient nommées ensemble dans la liste des théorodoques de Delphes (*BCH*, 1921, 18, l. 84-85) : ἐν Μορύλλωι —, ἐν Κλίτ[α]ι. Oberhummer, dans *P. W. s. v. Moryllos* (1933) ignore ce témoignage (cf. *BCH*, 1935, 199, n. 2). Une dédicace du Musée de Salonique est adressée Ἀσκληπιῶ καὶ Ὑγιείᾳ καὶ Μορρυλίοις.

5. *Loc. cit.*, 18, 75-77.

6. Leake, *Northern Greece*, III, 460, écrivait justement : « By Ptolemy it is surnamed Psaphara, probably in order to distinguish it by this adjunct from another Macedonian Antigoneia on the road from the Stena of the Axius to Stobi. »

7. Tscherikower, *loc. cit.*, 3 : « das wird wohl der frühere Name der Stadt gewesen sein. »

sablonneuse ». Or tel est précisément le caractère de la région où il faut chercher Antigoneia [1].

Cette seconde Antigoneia devait avoir des rapports bien plus faciles et fréquents avec Philippes que celle du Vardar, et j'inclinerais à reconnaître ses citoyens dans les Antigoneis du décret de Philippes.

Le n° 4 est embarrassant :

Ἐπὶ ἄρχοντος Ζευνουδίτου
πρέσβεις ἀποσταλέντες ὑπὲρ
τῆς χώρας τῆς τῶν —
— — — — —
— — — — — καὶ τὰς
ἐντεῦθεν τοῦ παρακειμένου
ποτάμου — — — —
— τοὺς δὲ τῶν — — — ων
ὅρους ἐνέκρινον — — —

Ce peut être un document entièrement faux. Pourtant, comme on a trouvé récemment à Philippes des fragments d'une inscription hellénistique dans lesquels il est question d'une ambassade à Alexandre et de la mise en valeur de terrains marécageux autour de Philippes [2], il est possible que le n° 4 de Mertzidès se rattache à cet ensemble. Telle bizarrerie, comme τοῦ παρακειμένου ποτάμου, pourrait s'expliquer par de mauvaises lectures ou des interpolations. Ce que pouvait faire Mertzidès comme mauvaises lectures nous est révélé par le n° 8 de ses Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος (Dimitsas, 1070). C'est une inscription de Drama où il lisait :

Γνώμῃ πολιτῶν — — —
δωρον ἐμόν — — —

---

1. En cherchant à prendre une idée de l'aspect de cette région, j'ai lu dans Struck, *Makedonische Fahrten*, I *Chalkidike* (1907) (qui ne parle pas d'Antigoneia), 34 : « Die beim Vorgebirge Karaburun [cf. p. 35 : l'ἄκρα Αἴνεια, avec la ville d'Aineia] bruchuferartig steil ins Meer abfallende Küste flacht sich etwas nördlich von Aponomi bedeutend ab und ist stellenweise sogar dünenformig. Das Gelände besteht aus Sandablagerungen, die erst in dem Hügellande des Kaloron Oros Kalkschichten tragen » ; 35 : « Nach 25 Minuten [après Aponomi] langten wir bei dem Metochion Christiana (türk. Kritschana) an und näherten uns immer mehr der sandigen Küste, der wir weiterhin geraume Zeit folgten » ; 37 : entre Bulgar et Sufilar, des *metochia* des couvents athonites, « deren turm- und festungsartige Bauwerke wie verlassene Burgen in einsamer, strauchloser Gegend erschienen » ; entre Sufilar et Portaria, un chemin « der an Reizlosigkeit dem letzten Teile unserer Reise nichts nachgab ».

2. P. Collart, *Philippes*, 179.

Or il s'agit d'une épigramme funéraire, qu'a vue et publiée F. Cumont[1] :

'Αλλ' οὐ πο[ιε]ῖς? — — — —
ἥρως (?) Αι — — — —
υἱὸς — ηζειδος κειμ[αι — — —
τύμβωι ε[ἰ]ν ἱ[ε]ρῶι — — —
— — — — — εἴκοσι[ν]
— — — — — μόρος — — —
τάλας, ἀλλ' οὐ πορίσειμι (?) καθ' Ἅ-
δην. Αἰεὶ δειλαίῳ πότμον ἄ-
ωρον ἐμόν.

Il m'a paru certain que nous avons aux lignes 1 et 7 un nom thrace 'Αλλούπορις. J'ai trouvé effectivement ce nom dans le répertoire des noms thraces dressé par Tomaschek[2], avec renvoi à l'*Hellenikos Philol. Syllogos* de Constantinople, 1886, p. 109. Dans ce recueil, c'est notre inscription même que j'ai retrouvée, dans une copie excellente de Papadopoulos Kerameus[3] :

'Αλλούπορις Κ[ε]τρήζειδος
ἥρως χαῖρε.
Ὑιὸς Κετρήζειδος κεῖμαι
τύμβωι ἐνὶ τῶιδε· ἡλικ[ί]-
ηι μὲν ἐτῶν εἴκοσι ἀ-
ποφθίμενος, ὠκύμορος δ[ὲ]
τάλας 'Αλλούπορις εἶμι καθ' Ἅ-
δην, αἰεὶ δὲ κλαίω πότμον ἄ-
ωρον ἐμόν.

Dans le nº 9 de Mertzidès, qui reste à examiner, il faut admettre au moins des fausses lectures et des interpolations en grand nombre, qui rendent le document inutilisable. L'éditeur déclare que de nombreuses lettres étaient effacées et difficiles à lire, et qu'il les a restituées comme il a pu. Peut-être l'inscription est-elle entièrement fausse. C'est une liste d'éphèbes.

'Ε[φ'] ἱερέως Ἡροστράτου. 'Αντιφάνους τοῦ 'Αλκαίου
Στρατηγοῦντος Φιλιππέως,

1. *Rev. Instr. Publ. Belg.*, 1898, 333-334.
2. *Sitzungsber. Wien*, 131 (1894), p. 4.
3. N'a pas été connue de Dimitsas. De même l'inscription byzantine, p. 334-335, n. 10, de F. Cumont, était publiée par Papadopoulos-Kerameus, *ibid.*, n. 4.

[γυμ]νασιαρχοῦντος
Ἀθηνοδώρου τοῦ Γοργίου
Ποτιδαιάτου,
ἐφηβαρχοῦντος
Ἀπολλωνίου τοῦ Χαβρίου
Γαληψίου,
ἐπιστατούντων
Λυσίου τοῦ Ἀθηνοδώρου
Ἀμφιπολίτου,
Βίωνος τοῦ Ἀργαίου
καὶ Ζωίλου τοῦ Ἀθηναγένους
Φιλιππέως
ἔφηβοι στρατεύσι[μοι]·
Ζήνων Ἰάσονος,
Φίλιππος Δημοσθένους,
Κλεόδουλος ΔΥΔΗΜΟΥ
Σοφοκλῆς Διονυσ[ίου]
Ἱφικράτης Ζηνοδότου
Ἀρισταγόρας Δημαράτου
Γωβρίας Δίωνος
Ἀρποκράτης Ἀγαθίωνος
Τιμαγένης Διογένους
Ἀνδροκράτης Δαμοκλέ[ους]
Λασθένης)
Ἀνάξαρχος Γορδ[ίων]ος
Νέαρχος Μύρ[ωνο]ς
Κράτιππος Μωμοζλιτου
Σωσίθεος Καλλίου
Ἁρποκράτης Ἀρχιδάμου
Σωκράτης Σεύθου
Νικήρατος Ἀλκιβιάδου
Ἀρχέβιος Τόρκου
Εὐριδιάδης Στρύμονος
Γναῖος Εὐκτήμον[ος]
[Ἀ]ρίσταρχος Ἀριστοβούλου
Ἀντίφ[ων] Γλύκ[ωνος]
Μενεκρά[της Ἀγ]λαοφῶν[τος]
ΓΑΛΑΘΙΔΩΡ —
Μηνόδωρ[ος —
Ζηνοδ —
Τιμολε —
Ἀγ —

Si l'on cherche à fixer la date de cette liste, on tombe dans de grandes difficultés. « *Terminus post quem*, fondation de Philippes en 356 ; d'autre part, Potidée et Galepsos furent détruites l'une et l'autre par Philippe II, la première en 356, la seconde quelques années plus tard ; Galepsos, il est vrai, se releva, mais Potidée fut remplacée, en 316, par une cité d'un autre nom, Kassandreia »[1]. Il n'y aurait d'autre solution que d'admettre que Mertzidès a lu et restitué, ligne 7, Ποτιδαιάτου, alors que la pierre aurait porté l'ethnique d'une importante cité de cette région, Apollonia de Chalcidique, Ἀπολλωνιάτου. D'autre part, on ne peut trouver un Γναῖος, l. 38, au IVe siècle. Si l'on acceptait la conjecture Ἀπολλωνιάτου, on pourrait dater l'inscription d'après 168 ; ce qui expliquerait la mention commune de Philippes, Apollonia, Galepsos et Amphipolis, c'est qu'elles faisaient ensemble partie de la Macédoine Première. Il y aurait eu dans la Macédoine Première une organisation commune de l'éphébie. L'éditeur n'a point tiré ces conclusions et n'a pas fabriqué le document pour prouver cela ; je me demande comment l'idée lui serait venue de ces dif-

1. P. Collart, *Philippes*, 178, n. 2 (avec réserves formelles sur l'authenticité).

férents ethniques en tête d'une liste éphébique. Je ne vois pas non plus d'où il aurait tiré l'idée de nommer le stratège, le gymnasiarque, l'éphébarque et les épistates[1]. D'autre part, s'il s'agissait d'une organisation de l'éphébie commune à plusieurs villes, on attendrait des ethniques après les noms des éphèbes. Quant à l'onomastique, un nom pourrait faire assez bonne impression : ligne 42, ΓΑΛΑΘΙΔΩΡ — pourrait être une fausse lecture, qui attesterait l'ingénuité de l'éditeur, pour Γαλαξίδωρος ; mais Γαλαξίδωρος semble seulement béotien[2]. Par contre, à la ligne 28, le signe qui indique que Lasthénès avait un père du même nom est fréquent dans les inscriptions de l'époque impériale, d'où Mertzidès a pu le tirer ; il est difficile de l'admettre dans une inscription qui ne peut guère être postérieure à 146[3]. Ἀρποκράτης, aux lignes 25 et 33, m'inquiète. Il est curieux que tant de noms soient connus dans la littérature et l'histoire grecque : Alcée, Gorgias, Chabrias, Lysias, Démosthène, Sophocle, Iphicrate, Timagène, Kallias, Socrate, Nicératos, Alcibiade, Eurybiade, Aristarque, Antiphon, Aglaophon, Timoléon, Dion ; ne serait-ce point que Mertzidès aurait fabriqué cette liste avec ses souvenirs d'Hellène cultivé ? Car, à la ligne 24, le nom perse Gôbrias me paraît impossible à admettre comme celui d'un éphèbe de Philippes entre 168 et 146 ; mais il a pu venir à l'esprit de Mertzidès en droite ligne d'Hérodote et de la Cyropédie. Quant au patronymique Μωμοζλιτοῦ (l. 31), Mertzidès a indiqué qu'il se trouvait dans une inscription de Serrai. Or le nom ne peut s'y lire que par une erreur de Mertzidès ; Dimitsas (813) reproduit ainsi ce texte :

Διοσκουρίδης Διο-
νυσίου Μωμώζλι τῇ
θυγατρὶ ζῶν μνήμης
4 χάριν.

On a donc Μωμωζλι, et il faut, je pense, y retrouver le nom de

---

1. Cf. un document de Cyrène récemment publié (*SEG*, IX, 128) : ἐπ' ἱερέος τοῦ κτίστου Ἀπόλλωνος M. Ἀντωνίου Ἀριστίππου νέου, ἐφηβαρχούντων M. Ἰουλίου Δημητρίου καὶ Ἀνθεστίου Μαξίμου, καὶ στρατηγοῦντος Π. Κασσίου Ζωτικοῦ καὶ γυμνασιαρχούντων Φουλβεινίου Κοίντου καὶ Αὐρηλίου Ἀπολλῶτος, ἔφηβοι.

2. Cf. Letronne, *Œuvres*, III 2, 51 ; E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 52.

3. L'organisation que révélerait l'inscription n'a guère pu persister après que la Macédoine fut devenue province romaine, bien qu'on trouve encore sous l'Empire trace d'une division en quatre μερίδες (*Rev. Arch.*, 1900, II, 489 ; Gaebler, *Z. f. Num.*, 1902, 161-162 ; 1904, 251).

Μωμώ[1], qui se retrouve à Serrai même[2], à Amphipolis[3] et à Thessalonique[4].

A cela, on peut répondre que Mertzidès a mal lu, a restitué par conjecture et a même interpolé sciemment un texte authentique. C'est par interpolation que Mertzidès a procédé[5] pour avoir une mention de Polygnote de Thasos (plus haut, p. 141, n. 2) ; le texte authentique, connu par Papadopoulos-Kerameus[6] et par Giannopoulos[7], porte :

ΙΙΠΛΩΣΑΣΔΙ —
πα]τρίδα κοσμήσας Θάσον

S'il en a été ainsi pour la liste d'éphèbes, je ne vois pas comment dégager le noyau authentique.

On voit que l'examen des inscriptions de Philippes n'est guère favorable à Mertzidès. Presque toutes ses inscriptions sont fausses[8]. Son butin d'inscriptions inédites était très maigre ; comme il voulait publier un volume sur Philippes, il convenait de donner à cet ouvrage de l'intérêt par une bonne quantité de documents nouveaux. Il y avait d'ailleurs un intérêt financier à ce que le volume intéressât les lecteurs, car il était publié grâce à des souscripteurs ; il y eut environ un millier de συνδρομηταί. Puisque le patriarche de Constantinople souscrivait quinze exemplaires, il était honnête de lui faire lire une inscription qui se rattachât au séjour de Saint Paul à Philippes.

---

1. Dans la Macédoine Septentrionale, Μωμά (Dimitsas, 263 ; Vulić, *Srpska Akademija, Spomenik 71*, n. 341).

2. Dimitsas, 819 : [Μ]ωμὼ Διονυσί[ω]ι τῷ ἀνδρὶ μνή[μης] χάριν ; 821, l. 7 (longue liste de noms) : Τορκουᾶτος Μώμως.

3. Dimitsas, 862 : Αὐρηλία Μωμώ.

4. Dimitsas, 687 : Μωμὼ Τόρκου καὶ (= Κλ.?) Πολύκαρπον Πλάτορες τὸν ἄνδραν ἑαυτῆς μνήμης χάριν ; 463 (corrigé par Ch. Avezou et Ch. Picard, *Mél. Ec. Rome*, 1912, 350) : Ζωσίμη Αἰ(λ)ία Μωμῷ τῇ θυγατρί ; *Ann. Br. Sch. Ath.*, 23, 69, n. 2 : Μωμὼ Συφόρῳ τῷ συνδίῳ.

5. Par interpolation aussi a procédé Bailie (cf. Waddington, dans Le Bas-Waddington, aux nos 1276, 1300, 1310). Je signale que l'inscription de Knide publiée par Bailie (Le Bas-Waddington, 513) ne peut être entièrement authentique ; l'ethnique Κνίδιος ἀπὸ Ῥόδου est impossible.

6. *Loc. cit.* (cf. p. 147).

7. *BCH*, 1893, 633 : seulement la seconde ligne.

8. Dans Αἱ χῶραι τοῦ παρελθόντος, le n° 5 est connu aussi par Papadopoulos Kerameus, *loc. cit.*, p. 108, n. 1 : Παίζιος Πηδίζα Διονύσωι ; sur les nos 5 et 8, cf. ici, p. 146 et 150 ; tout le reste est faux ou semble faux.

## VI. — Inscription du Nestos.

Après S. Reinach [1], Th. Homolle [2], puis les éditeurs des *IGR*, I, 829, ont reproduit cette inscription honorifique [3] :

Ὁ δ[ῆμος]
[βασι]λέα Θρᾳ[κ]ῶν Ῥοιμη[τάλ-]
[κην Κ]ότυος υἱὸν, τὸν
[Βιστ]όνων εὐεργέτην.

Les Bistones étaient, d'après Hérodote, une peuplade thrace de la région d'Abdère [4], et ce fut une tradition, chez les poètes latins, d'appeler « Bistones » les Thraces [5]. Il n'y a point à se demander si ce peuple existait encore à l'époque de Rhoimetalkes III, au 1er siècle de notre ère [6]. Car une question préjudicielle est celle-ci : le peuple d'Abdère — ou de quelque autre ville — élevant une statue au roi de Thrace, ne peut célébrer celui-ci que comme son propre bienfaiteur (τὸν εὐεργέτην), et non parce qu'il aurait été le bienfaiteur d'une peuplade thrace voisine, amie ou ennemie. On devra restituer ici la formule, extrêmement fréquente : τὸν [ἀπὸ (ou διὰ ou ἐκ) | προγ]όνων εὐεργέτην [7].

## VII. — Inscriptions de Kallatis.

Un fragment de cippe est ainsi publié par G. Tocilescu [8].

ΑΥΡΗCΥ Αὐρ(ηλία) Ἡσυ-
ΧΙC ΛΙΘΟΥ χὶς λιθο[υργ?
Ο

1. *BCH*, 1884, 52, n. 7.

2. *Mél. Dumont*, page 445, n. 100 *b* 7. De même Bakalakis, *Thrakika* 1935, 305.

3. Ils la classent tous à Maroneia ; mais elle a été trouvée dans un village de la plaine du Nestos, sur la rive droite ; elle ne peut être attribuée à Maroneia, mais à une ville de la région du Nestos, sans doute Abdère (cf. *Études épigr.* 192, n. 3).

4. VII, 110.

5. Cf. S. Reinach, *loc. cit.* : « Notre texte montre que le nom de Bistones était réservé aux Thraces habitant une région déterminée » ; Tomaschek, *Sitz. Ak. Wien*, 128 (1893), 40-41 ; Oberhummer, dans *P. W.*, s.v. *Bistones*.

6. Selon S. Reinach, « ils existaient encore du temps de Pline ». Mais, dans le passage de Pline (IV, 42), voisinent les villes disparues et les villes existantes : *Neapolis*, Datos, *intus Philippi colonia* (*absunt a Dyrrachio CCCXXV*), *Scotussa*, *Topiros civitas*, *Mesti amnis ostium*, *mons Pangaeus*, *Heraclea*, Olynthos, *Abdera libera civitas*, stagnum Bistonum et gens, *oppidum fuit Tirida Diomedis equorum stabulis dirum*. Les Bistones sont plusieurs fois mentionnés comme le peuple de Diomède (cf. Tomaschek et Oberhummer) ; et Strabon en parle comme d'un peuple disparu (VII, 331, 44) : Ἄβδηρα καὶ τὰ περὶ Ἀβδήρου μυθευόμενα· ᾤκησαν δ' αὐτὴν Βίστονες Θρᾷκες, ὧν Διομήδης ἦρχεν· — εἶτα Δίκαια —· ὑπέρκειται δὲ τούτων ἡ Βιστονὶς λίμνη —· δείκνυται δὲ καὶ τὸ βασίλειον Διομήδους κτλ. (cf. *ibid.*, 47).

7. On reconnaît, avant ονων, dans la copie de Hadji Thomas (source de S. Reinach), la haste supérieure d'un *gamma*.

8. *Arch. epigr. Mitt. Oester.*, 14 (1891), 34, n. 81.

Il semble bien que la restitution du mot λιθου[ργ]ό[ς], « marbrier », s'impose. Si on a hésité là-dessus, c'est qu'on croyait avoir le tombeau d'une femme : Αὐρηλία Ἡσυχίς. Mais Ἡσύχις est la forme normale, à la basse époque impériale, du nom très répandu Ἡσύχιος. On écrira donc Αὐρ(ήλιος) Ἡσύχις λιθου[ργ]ό[ς].

Un fragment de décret a paru ne pas pouvoir être restitué [1]. Il est brisé de tous côtés :

-ΑΣΥΛ
ΟΥΣΔΕΠ /
ΒΟΥΛΕΥΟΝΤ
4 ΔΙΟΝΥΣΙΟΝΑ
ΕΝΤΩΙΣΑΜΟ
ΑΤΕΘΗΣΕΠΑΙ
ΓΣΣΟΥΜ
8 ΣΑΙ —

J'en rapproche la fin d'un des rares décrets de Kallatis, où l'on a restitué [2] :

[καλέ]-
34 [σ]αι δὲ αὐτὸν καὶ τὸν βασιλέα ε[ἰς τὸ πρυ]-
[τ]ανεῖον· τοὺς δὲ προβούλους [τοὺς προ]-
[βου]λεύοντας τὸν μῆνα τὸν [παρόντα]
[ἀπ]οδείξαι τόπον ἐν τ[ῆι ἀγορᾶι]
38 [εἰς] ὃν ἀνατεθήσεται — — —
[ὁ τ]ε[λα]μών — — — — — —

La restitution de la ligne 37 est trop courte de plusieurs lettres [3]. Ce décret me permet de restituer ainsi le fragment [4] :

35 [τ]οὺς δὲ π[ροβούλους τοὺς προ]-
βουλεύοντ[ας τὸν μῆνα τὸν Δι]-
ονύσιον ἀ[ποδείξαι τόπον]
ἐν τῶι Σαμο[θρακίωι εἰς ὃν ἀν]-
39 ατεθήσεται — — — — — — —

Ce mince fragment permet à son tour de restituer, à la ligne 37 de l'autre décret : ἐν τ[ῶι Σαμοθρακίωι], qui comble la lacune de façon appropriée. Ce fragment nous informait donc

1. *Arch. épigr. Mitt. Oester.*, 35, n. 88.
2. *Ibid.*, 10 (1887), 197 ; *SGDI*, 3089 ; Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, 94.
3. Kalinka restituait ἐν τ[ῶι γυμνασίωι].
4. La coupe des lignes est naturellement arbitraire.

de l'existence du mois Dionysios à Kallatis [1], et il nous apprend que les dieux de Samothrace étaient adorés à Kallatis comme à Tomis et à Odessos [2] ; leur sanctuaire servait, comme à Odessos, de lieu d'exposition des décrets [3].

Au début du fragment, il faut sans doute reconnaître, dans les lettres copiées ΑΣΥ / , la phrase : [καλέσαι δὲ αὐτὸν καὶ τὸν β]ασιλ[έα εἰς τὸ πρυτανεῖον].

## VIII. — Inscription de Crète.

Dans la collection des *Inscriptiones Creticae*, I, *Lebena*, n. 33, un petit fragment, brisé à droite et à gauche, a été vu et copié à Lebena, port de la côte Sud, par le seul Taramelli. On y lit :

— — Ἀλε]ξανδ(ρ)έα Λ — —
— — στρα]τηγὸν ΕΩΙ — —
— — — οι ἐ[ν] Κύπ[ρωι? —
— — — ἕ]νεκεν — — —
— — — ΑΙΕΙΣ — — —

M. Guarducci a commenté : « Litterae saec. fere II a. Chr. n. Vir Alexandrinus, qui praetor fuerat, hoc titulo honoratus esse videtur ».

Le supplément proposé dubitativement pour la fin de la ligne 3, Κύπ[ρωι], me paraît inévitable. J'écris : οἱ [ἐ]ν Κύπ[ρωι]. Il s'agit alors d'un fonctionnaire ptolémaïque, qui a été stratège. Le texte qui nous permet de comprendre ce fragment me paraît être cette dédicace d'Olympie, datant du milieu du IIe siècle (*OGI*, 151) :

Σέλευκον Βίθυος Ῥόδιον, [τὸν] συγγενῆ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ στρατηγὸν τῶν κατὰ Κύπρον καὶ ναύαρχον καὶ ἀρχιερέα, οἱ ἐν Κύπρωι στρατευόμενοι Ἀχαιοὶ καὶ οἱ ἄλλοι Ἕλληνες
ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐεργεσίας τῆς εἰς αὐτοὺς Διὶ Ὀλυμπίωι.

A la ligne 2 de l'inscription de Lebena, il doit y avoir une faute de copie pour : στρατηγὸν τῶν [κατὰ Κύπρον]. La correspon-

1. Attesté par les deux décrets de thiases, *Rev. Arch.*, 1925, I, 258 et 265 ; cf. K. Hanell, *Megarische Studien* (1934), 182. Dans le décret *SGDI*, 3089, l. 36, il faut aussi, non pas τὸν μῆνα τὸν [παρόντα] (restitution de Kalinka), mais un nom de mois, peut-être Διονύσιον.

2. Sur leur culte à Tomis et à Odessos, cf. O. Kern, dans *PW.*, s. v. *Kabeiros*, 1414 (cf. *Istros*, II, *Inscriptions grecques*, 10-11).

3. Kalinka, *loc. cit.*, 93 : τὸν δὲ ἱεροποιὸν ἀναγράψαι τὸ ψήφισμα εἰς τελαμῶνα καὶ θεῖναι εἰς τὸ ἱερὸν [τὸ] Σαμοθράκιον.

dance entre les deux inscriptions devient si frappante qu'on peut se demander si le fragment de Lebena n'appartenait pas à une inscription en l'honneur du même Seleukos, fils de Bithys. Ce haut fonctionnaire de Philométor et d'Évergète II est connu par une série d'inscriptions[1] : sur une dédicace de Salamine (*OGI*, 152) et sur une dédicace du κο[ινὸν τῶν ἐν τῇ νήσῳ] τασσομένων Κρητῶν (*OGI*, 153), il ne porte pas d'ethnique ; sur celle d'Olympie, il est Ῥόδιος ; mais, dans un décret de Delphes (*OGI*, 150), il est qualifié de Ἀλεξανδρεύς ; sans doute, originaire de Rhodes, au service d'Évergète, il a reçu le droit de cité à Alexandrie. On peut écrire :

[Σέλευκον Βίθυος Ἀλε]ξανδρέα, [τὸν συγγενῆ βασιλέως]
[Πτολεμαίου καὶ στρα]τηγὸν (τ)ῶν [κατὰ Κύπρον καὶ]
[ναύαρχον καὶ ἀρχιερέα] οἱ ἐ[ν] Κύπ[ρωι στρατευόμενοι]
4 [— — — ἀρετῆς] ἕνεκεν [καὶ — — — —]
[— τῆς εἰς ἑαυτοὺς κ]αὶ εἰς — — — — —

Il se pose alors une question : où a été érigée cette dédicace au gouverneur de Chypre ? Deux solutions me paraissent possibles. La pierre peut être d'origine chypriote, comme tant de dédicaces pour Seleukos ou les membres de sa famille, et avoir été transportée, à l'époque moderne, d'un des ports chypriotes dans le port crétois. Ou bien elle provient de Lebena même. Dans ce cas, elle émanerait des Crétois en garnison à Chypre ou y ayant fait campagne. Précisément le corps des Crétois avait élevé, à Salamine, une statue de Seleukos (*OGI*, 153). De même que les soldats achaiens dédièrent une statue de Seleukos à Olympie, les Crétois ont pu facilement en dédier une en Crète même.

## IX. — Théorodoques de Delphes a Chypre.

Dans la liste des théorodoques de Delphes, on a lu ainsi le passage relatif aux villes situées dans les régions orientale et septentrionale de l'île de Chypre[2] :

1. Cf. aussi *OGI*, 154-162, des inscriptions honorant sa femme et ses enfants ; elles émanent des villes d'Arsinoe, de Salamine et de Chytroi, du κοι[νὸν τῶν ἐν τῶι κατὰ] Κύπρον γραμματ[εί·ωι περὶ τὸν Διόνυσον] τεχνιτῶν (*OGI*, 161, restitué par H. Seyrig, *BCH*, 1927, 145-146), enfin des associations des Ciliciens et des Lyciens en garnison dans l'île. Une Olympias, fille de Seleukos, prêtresse d'Arsinoe Philopator en 107-106, d'après un papyrus de Bruxelles (M. Hombert et Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte*, 1938, 140, avec un tableau généalogique, pp. 147 et 148).

2. A. Plassart, *BCH*, 1921, p. 4, col. I.

ἐν Σαλαμῖνι Διόδημος.....ων[ος]
ἐν Καρ[π]ασε[ίαι] Ἀριστόστρ[ατος].ημου.ιος
ἐν Χύτροις — — — — — — — — —
4 ἐν Κερυν[είαι] — — — — — — — —
ἐν Λαπήθω[ι] Ἀριστοκλῆς Πο[λιά]νθου Γορτύνιος
ἐν Σόλοις — — — — — — — — —
7 ἐν [Ταμ]ασσῷ Θρασέας Θρα[σ]έα Ἀσπένδιος

A la ligne 2, A. Plassart a suggéré : « Peut-être [Δ]ήμου ou [Σ]ήμου [X]ίος ». Ad. Wilhelm [1], peu satisfait du nom Ἀριστόστρατος [2], a songé à : Ἄριστος (Σ)τρατοδήμου Χῖος [3].

A. Plassart a observé [4] : « En trois endroits, à Karpaseia, à Lapéthos, à Tamassos, le théorodoque n'est pas un citoyen, mais un Grec étranger, originaire là de Chios, semble-t-il, là de Gortyne, ici d'Aspendos de Pamphylie ». Il faut bien marquer qu'une telle particularité ne se retrouve pas ailleurs dans la liste des théorodoques, et qu'il est, à première vue, extraordinaire que la théorodoquie ne soit pas conférée à un citoyen de la ville qui reçoit les théores, mais à un étranger. On hésite à penser qu'il puisse s'agir d'un métèque, d'un étranger établi là pour le commerce ou quelque autre occupation.

T. B. Mitford a récemment analysé en ces termes une inscription honorifique inédite, sur une base de statue, trouvée à Karpaseia [5] : « I content myself with saying here that it records a dedication in honour of a son of Timodemos, a Chian, τὸν ἐπὶ τῆς πόλεως ; that a body of persons whose name I am unable to restore, |οἱ (2 or 3)] ΣΑΟΙΡΩΝΕΙΣ, make this dedication and that their motive formula is for Cyprus unique δικαιοσύνης ἕνεκεν| [καὶ] εὐνοίας ; this justice and loyalty being manifested towards King Ptolemy and Queen Kleopatra, Θεοὺς Ἐπιφανεῖς, and towards themselves ».

Il me paraît clair que le personnage de Chios ainsi honoré est le théorodoque de Karpaseia. Je restitue, dans l'inscription inédite de Chypre : [Ἄριστον] Τιμοδήμου Χῖον, et, dans l'inscription de Delphes : Ἄριστος Τ[ιμοδ]ήμου [6] Χῖος. Les dates des deux

1. *Anz. Akad. Wien*, 1924, 104.
2. « Ἀριστόστρατος ist sonst meines Wissens nicht bezeugt ».
3. « Der Name kann, wenn mit einfacher Schreibung des auslautenden und anlautenden Sigma gerechnet werden darf : Ἄριστος (Σ)τρατοδήμου [X]ῖος sein ».
4. *Loc. cit.*, p. 46.
5. *Archiv Papyr.*, XIII (1938), 22, n. 1.
6. Le seul changement que j'apporte à la copie est de considérer comme un *iota* le *rhô* lu par l'éditeur. Cette modification ne paraîtra pas trop osée, si on a lu ce que dit l'éditeur sur l'état de ce fragment : « La plupart des lignes ne sont visibles sur la pierre qu'à jour frisant et n'apparaissent pas sur l'estampage ».

documents s'accordent parfaitement, puisque la liste des théorodoques remonte au premier quart du IIe siècle et que l'inscription de Karpaseia date du règne d'Épiphane.

L'homme de Chios choisi comme théorodoque à Karpaseia est l'officier ptolémaïque placé à la tête de la ville. Ainsi s'explique l'anomalie soulignée plus haut. Ainsi aussi s'expliquera que les théorodoques à Lapethos et Tamassos soient un Gortynien et un Aspendien ; eux aussi sont de hauts fonctionnaires ptolémaïques. Précisément les Crétois et les Pisidiens sont nombreux au service des Ptolémées, c'est un fait bien connu. Peut-être pourra-t-on retrouver ces personnages sur un document d'Égypte inédit ou déjà connu.

L'identification est intéressante pour préciser la condition sociale des théorodoques.

## X. — Décret de Cyrène pour un évergète.

Une nouvelle édition a été récemment donnée par G. Oliverio[1] du décret de Cyrène honorant, à l'époque d'Auguste, Barkaios fils de Theuchrestos. La première édition[2] a été améliorée en divers endroits grâce à de petits fragments nouveaux, qui viennent se placer à la fin des lignes ; malheureusement bien des passages sont encore maltraités par le nouvel éditeur. J'avais déjà, dans cette revue[3], proposé plusieurs restitutions[4] ; j'examinerai ici encore quelques questions.

Barkaios, par son testament, a donné à la ville deux champs. Le décret s'exprime ainsi :

6 ἐπεὶ Βαρκαῖος Θευχρήστωι[5] μετάλλ[αχε τὸν βί]ον καὶ[6]
καταλέλοιπε, συντηρήσας τὸ ἀπὸ [τᾶς πράτας ἀλ]ικίας[7]
8 αὐτῶι ποτὶ τὰν πατρίδα φιλόστοργον ἀγρὸν, κτλ. —

---

1. *Documenti antichi dell'Africa Italiana*, Vol. II, *Cirenaica*, fasc. II (1936), pp. 269-276, n. 547 ; avec les planches CXV et CXVI.

2. Due à S. Ferri, *Abhandlungen Berlin*, 1925, fasc. 5 (1926), pp. 26-29, n. IV, avec des notes de Wilamowitz et Hiller von Gaertringen.

3. 1927, 99-100 ; 1929, 155-158 ; 1936, 134.

4. Elles ont échappé à l'éditeur, qui n'a pas su qu'elles avaient devancé, en plusieurs points, celles qu'il apportait grâce aux fragments nouveaux. Il est intéressant, au point de vue méthodique, de les confronter avec le nouveau texte, et c'est dans cet esprit que j'ai rédigé une partie des développements ci-après.

5. Très fréquemment un *iota* est ajouté au génitif en -ω.

6. Le sens avait été reconnu par Hiller : μεταλλ[άξας τὸν ἐξ ἁμέων βίον] ; Ferri entendait à contre-sens καταλέλοιπε, en écrivant : μεταλλ[άξας τὸν βίον ἁμὲς].

7. Wilamowitz et Hiller : ἀπὸ [προγόνων ἔμφυτον] ; non-sens de Ferri : τὸ Ἀπο[λλώνιον διὰ τὸ].

11 — — — — διαδόχος ἁμὲ τῶ[ν ἄγχιστ]α τῶν
συνγενεστάτων ἀγησάμενος, δέον δέ ἐστι κτλ.

Aux lignes 11 et 12, le nouveau fragment ne permet pas d'accepter le supplément de Wilamowitz[1] : διαδόχος ἁμὲ τῶ[ν φιλτάτων καὶ] συνγενεστάτων[2]. Mais je ne puis comprendre la construction et le sens des mots restitués par G. Oliverio. Il faut remarquer que Barkaios n'a pas laissé sa fortune entière (τὴν οὐσίαν) au peuple ; il lui a seulement donné deux champs. Le peuple est donc le successeur (διάδοχος) de Barkaios[3], ainsi que les proches parents de Barkaios qui recueillent le reste de la fortune. Je propose donc d'écrire : διαδόχος ἁμὲ τῶ[ν ἰδίων μετ]ὰ τῶν συνγενεστάτων ἀγησάμενος, « nous ayant considérés comme les héritiers de ses biens avec ses plus proches parents ».

Le décret, rendu au moment de la mort de Barkaios et avant ses obsèques, contient deux sortes de prescriptions : sur les champs que, par son testament, Barkaios lègue à la ville, et sur les honneurs à rendre au défunt.

Les passages relatifs à la donation de Barkaios se présentaient ainsi dans la première édition :

8 [καὶ ἀγρὸν τὸ Μνα]-
σέα Ἑρμᾶι καὶ Ἡρακλεῖ ἐς τὸ κοινὸν τῶ δ[.... καὶ νῦν]
ἄλλον ἀγρὸν ἱαρὸν τὸ ἐπὶ στρατῶ Ἀπο[λλωνικῶ δέδωκε]
11 ἐς τὰν τῶν ἱαρέων χρῆσιν, διαδόχος κτλ.,

et plus loin, l. 34 sqq. :

34 τὸν καταλελειμμένον ὑπὸ Βαρκαί[ω τῶ Θευχρήστω]
ἀγρὸν τὸ ἐπὶ στρατῶ Ἀπολλωνικ[ῶ ἔδοξε ἦμεν ἐν τοῖς δα?]-
μοτελέσιν ἐς κτῆσιν, ἐς χρῆσιν δὲ τὸν [ἀγρὸν τοῦτον ἀεὶ ἦ]-
μεν ἱαρόν.

Aux lignes 10 et 35, Wilamowitz reconnaissait le nom du champ : τὸ Ἐπιστράτω Ἀπολλωνικ[έτα]. J'ai montré qu'en réalité Barkaios avait donné « le champ de Mnaseas » à Hermès et Héraklès, dieux du gymnase, pour les besoins du gymnase, sans doute pour l'achat d'huile, et « le champ d'Épistratos » à Apollon (Ἀπόλλωνι) et à d'autres dieux, pour les prêtres (ἐς χρῆσιν δὲ

1. Ferri : διαδόχος ἁμετῶ — — — συνγενεστάτων.
2. Il faudrait alors supposer que Barkaios léguait sa fortune au peuple après avoir perdu ses proches, ses héritiers naturels. Dans ce cas même, τῶν φιλτάτων surprendrait.
3. Cf. H. Kreller, Διάδοχος *und* κληρονόμος, dans *Papyri und Altertumswissenschaft* (*Münchener Beiträge*, XIX, 1934), 233-242.

τοῖ[ς ἱαρέσσιν], ἐς τὰν τῶν ἱαρέων χρῆσιν. Cela est confirmé et précisé par les nouveaux fragments, qui portent, à la ligne 10 : Ἀπό-[λλωνι καὶ Ἀρ]τάμιτι, et à la ligne 36 : Ἀπόλλωνι κα[ὶ] Ἀρτάμ[ιτι]. Il est assuré aussi maintenant que les revenus du « champ de Mnaseas » devaient servir ἐς τὸ κοινὸν τῶ δ[άμω ἄλειμ]μα (l. 10).

Mais il reste, dans la nouvelle édition, des passages mal établis. Ligne 35, G. Oliverio écrit : Ἀπόλλωνι καὶ Ἀρτάμ[ιτι, ἱαροῖς δα]μοτελέσιν, ce qu'il traduit « ad Apollo e ad Artemide, ai tempi (cioè) dello stato ». La construction est, je crois, inacceptable. Mon précédent supplément Ἀπόλλωνι κ[αὶ τοῖς θεοῖς τοῖς δα]μοτέλεσιν s'adapte aisément aux nouvelles lectures : Ἀπόλλωνι καὶ Ἀρτάμ[ιτι θεοῖς δα]μοτέλεσιν.

Aux lignes 37 sqq. et 47 sqq., on interdit de vendre, d'hypothéquer ou de donner les champs. On avait écrit : μηδὲ ὠνέσθαι μηδὲ καττιθὲν μηδὲ δωρέσθαι μηδ[ὲ συγγενέ]σιν δωρεᾶς χάριν διδῶν κατὰ μηθένα τρόπον. J'avais soutenu que la restitution [συγγενέ]σιν était « entièrement dépourvue de sens », et j'avais proposé [ἐς κτῆ]σιν ou [ἐς χρῆ]σιν ; le nouveau fragment donne ἐς μί[σθω]σιν. Dans διδῶν, G. Oliverio songe à voir, plutôt qu'un participe, un accusatif, Διδών, et il fait intervenir ainsi, on ne sait comment, une certaine Didon [1]. Mais il s'agit certainement d'un infinitif, comme il était dit dans la première édition [2].

Aux lignes 45-46, on dit du « champ de Mnaseas », d'après G. Oliverio : [καὶ τοῦ]τον ἦμεν ἰαρὸν τῶν προγεγραμμένων θε[ῶν (Hermès et Héraklès), καὶ τὰς προσόδ]|ος τῶι ἀλείμματος. Je ne comprends pas comment l'éditeur rattache les mots καὶ τὰς προσόδος au reste de la phrase. J'attends : ἐς — ος τῶι ἀλείμματος. Le supplément doit tenir compte de la coupe syllabique [3].

Venons-en aux honneurs décernés à Barkaios.

12 δέον δέ ἐσ[τι τοῖς ἐν ἀ]ρετᾶι
καὶ σωφροσύναι καὶ τᾶι ποτὶ τὰν πατρίδα [εὐνοίαι] καὶ
βιώσαισι καὶ ζῶσι καὶ μεταλλάξαισι τὰς καθ[ηκοίσας προστιθ]-

1. Il traduit : « e non avere nessuno facoltà di vendere nè di comprare nè di porre come deposito (ipotecario ?) nè di donare, nè (di prenderlo ?) in affitto a titolo gratuito Didone (?) in nessuna maniera ». Commentaire : « Διδών, Διδῶν *participio* (dorica forma apud Theocr. 29,9=Stefano II, 1423 ; Thumb-Kieckers, *Gr. Dial.*, p. 181, 148, 14 *c*) la comprendo meno facilmente di Διδών *accusativo* (Ahrens, *Dial. dor.*, p. 238 ; Theodosii Alexandrini Canones, 310, 26 ; 311, 8 ; Thumb-Kieckers, *Gr. Dial.*, p. 162, 142, 7) : e questo *accusativo* mi lascerebbe dubbi minori, di quanti in realtà ne ho, se fossi più sicuro del supplemento εἰς μίσθω]σιν δωρεᾶς χάριν. Cf. Beauchet, *Dr. pr.*, p. 238 sg. ; p. 232 ».

2. Wilamowitz, p. 38.

3. La construction de la phrase était reconnue dans la première édition : θε[ῶν πρὸς τᾶς ὠνήσι]ος τῶι ἀλείμματος. Mais πρὸς avec le génitif ne peut convenir.

ἔμεν τὰν πόλιν χάριτας · δεδόχθαι· σὺν ταῖς προ[σηκοίσαις]
16 αὐτῶ τειμαῖς ἀκολουθῆσαι ἐπὶ τᾶς ἐκφορᾶς αὐ[τῶι τός τε]
ἐλευθέρος παῖδας καὶ τὸς γέροντας καὶ τὰς [γεραι]-
ὰς παίσας· βαστάξαι δὲ τὰν ἐκφορὰν αὐτῶι τός τ[ε ἀλειφομένος]
καὶ τὸς ἄλλος τὸς μετέχοντας τῶι ἀλείμματος [ξένος πάντας]·
20 στεφανῶσαι δὲ αὐτὸν ἐπὶ τᾶς ἐκφορᾶς τὰν [πόλιν χρυσέω]
στεφάνω καὶ ὅπλω ἐπιχρύσω καὶ εἰκόνι γ[ραπτᾶι καὶ ἀν]-
δριάντι χαλκέωι · ἀνθέμεν δὲ αὐτῶι [ἐς τὸ Ἀπόλλωνος]
ἰαρὸν ὅπλον ἐπίχρυσον καὶ ἀνδριάντ[α ἐπίχρυσον ἔχοντας]
24 τὰς ἐπιγραφάς κτλ..

Un bon nombre de ces suppléments, nouveaux ou empruntés à la première édition, doivent être modifiés. Ligne 13, le καί devant βιώσαισι est inacceptable ; car la construction est la suivante : « il convient que la ville remercie dignement et de leur vivant et après leur mort (καὶ ζῶσι καὶ μεταλλάξαισι) ceux qui ont vécu (τοῖς βιώσαισι) dans la vertu [1] et la mesure et la — envers la patrie ». Les lettres AI sont donc la fin du mot qui se rattache à τᾶι ; je penserais à τᾶι ποτὶ τὰν πατρίδα [φιλοτιμί]αι, « le zèle envers la patrie ».

Ligne 14, προστιθέμεν n'est pas bon ; [ἀπον]έμεν, proposé par Hiller, convient pour le sens, mais, comme προστιθέμεν, ne s'adapte pas à la coupe syllabique.

Ligne 15, j'ai déjà, d'après un décret de Cyrène contemporain, suppléé ταῖς προ[γεγονοίσαις].

Ligne 17. Le supplément de Ferri [γυναῖκ]ας ne convenait ni au sens ni à la coupe syllabique. J'ai montré qu'il fallait [συναρ-χί]ας, « les collèges de magistrats » [2]. Le γεραιάς de G. Oliverio [3] ne convient ni à la largeur de la lacune ni au sens [4].

---

1. Wilamowitz avait deviné δέον δέ ἐ[στὶ τοῖς ἐν ἀρετᾶι] ; Ferri, δέον δὲ ἐ[ν τᾶι εὐσεβείαι], la construction de la phrase étant méconnue.

2. Cf. *Rev. Phil.*, 1927, *loc. cit.* J'ai signalé le mot dans une inscription de Cyrène : ὅταν — ἐν τῶι πρυταν[είωι αἱ σ]υναρχίαι ἑστιῶνται. En republiant ce texte G. Oliverio, *loc. cit.*, p. 280, se demande à tort s'il ne serait pas question des magistrats du Koinon de Cyrénaïque.

3. Il traduit : « e le donne tutte ».

4. « γεραιάς = ἐντίμους γυναῖκας τὰς γέρας τι ἐχούσας (Esichio), per quanto γυναῖ-κας trovi anche la sua giustificazione [!] ad es. in *OG*, 479,15 : γυμνασίαρχος τῶν γυναικῶν. Cf. Laum, II, 190, 34 ». *OGI*, 479 (de Dorylaeion ; texte souvent entendu à contre-sens (encore par W. Ruppel, *Philologus*, 82, 451) : il s'agit de distribution d'huile aux femmes, comme il en est si souvent question par ex. à Stratonicée), n'offre aucun point de comparaison ; de même l'inscription d'Hiérapolis Laum II, 190, qui mentionne des γεραιοί (comme on en connaît en bien d'autres villes et qui sont les γέροντες de Cyrène). Il faut bien dire que le plus grand nombre des références données par G. Oliverio dans son commentaire ne sont que des inutilités empruntées aux recueils les plus courants (essentiellement la *Sylloge* et

Ligne 18. Les ἀλειφόμενοι sont les μετέχοντες τοῦ ἀλείμματος ; la restitution est donc erronée. J'écris, avec le premier éditeur, τὸς τ[ε ἐφήβος] ; d'autres textes nous montrent les éphèbes portant le cercueil d'un évergète [1].

A la fin de la ligne 19, le supplément ξένος est inattendu, pour le sens comme pour la syntaxe. Le [ἅπαντας] de Wilamowitz est très acceptable.

Ligne 20. G. Oliverio accepte le supplément de Wilamowitz [τὰν πόλιν] [2]. Mais il l'entend à contresens : « di coronare inoltre lui, durante il trasporto, la città con una corona d'oro ». Τὰν πόλιν est le sujet de στεφανῶσαι.

Ligne 23, ἐπίχρυσον n'est pas acceptable [3]. Il faut, avec le premier éditeur, χάλκεον, comme le montrent la ligne 22 et de nombreux textes.

Barkaios ayant fait ses donations et au gymnase et à Apollon, son anniversaire sera célébré et au gymnase et par les prêtres d'Apollon. Ces lignes sont parmi les plus intéressantes du décret :

[τὰν θυσί]αν [αὐτ]-
ῶι καὶ θύεν τὸς καθ' ἔτος ἕκαστον γυμ[νασιαρχέντας τ]ᾶι πέ[μ]-
πται τῶι Παχὼν μηνὸς ἅτις ἐστὶ γεν[έσιος αὐτῶι] ἁμέρ[α]·
τὰν δὲ αὐτὰν καὶ τὸς ἰαρὲς τῶι Ἀπόλ[λωνος εὐ]ωχέσ-
θαι γενέσιον ἁμέραν ἐπίκλαρόν τε [συνάγεν τὸ]ς ἰαρὲ[ς]
τῶι Ἀπόλλωνος.

La coupe syllabique ne permet pas le supplément [αὐτ]ῶι ; j'avais déjà restitué [Βαρκαί]ωι. Avant, Ferri restituait : [ἄγεν δὲ] ; j'avais proposé [σπένδεν δὲ] ; G. Oliverio, utilisant un nouveau fragment, écrit : [τὰν θυσί]αν [αὐτ]ῶι καὶ θύεν ; je renonce à saisir cette tournure de la phrase. Il faut sans doute écrire, avec G. Klaffenbach [4], [ἐπιθυμι]ᾶν [δὲ].

G. Oliverio traduit ainsi les lignes 31-33 : « e lo stesso giorno natalizio inoltre anche i sacerdoti di Apollo di festeggiarlo con un banchetto sacro, e la figliuola ereditiera di condurre seco i

---

*OGI*). N'est-il pas bizarre de donner de semblables références : « φιλόστοργον. Cf. Calder, I, n. 128, 2; n. 419, 4 : φιλοστοργίας ἕνεκεν » — « δέον. Cf. *Sylloge*, 284, 6; *OGI*, 470, 22 » — « καθηκοίσας. Cf. *Sylloge* 748, 6 » — « στεφανῶσαι. *OGI*, 470, 25 » — « τὰς ἐπιγραφάς. *OGI*, 332, 21-24 ; 339, 99 » — « ἐκτενέας. Laum 4,22 ; *OGI*, 339, 27 » — « προσαποτινέτωσαν. Cf. *Sylloge*, 1235, 10 » ? Une telle inexpérience dans l'édition des inscriptions est désarmante.

1. Cf. *Rev. Phil.*, 1929, 156, n. 1.

2. Je l'ai confirmé, *ibid.* 157, n. 5, par un décret de Cyrène de la même époque. Ferri : ταν[ύμενον].

3. Déjà proposé par Wilamowitz.

4. Dans *SEG*, IX, 4 (à paraître).

sacerdoti di Apollo ». Dans son analyse, il parle de « un banchetto, al quale parteciperà la ἐπίκλαρος ». Condamnant les tentatives d'explication de ses prédécesseurs, il croit que le sens de ἐπίκλαρος est clair, et il s'embrouille dans le problème : « ἐπίκλαρον. Che, verisimilmente, non debba aver nulla a che fare con ἀμέραν mi pare possa dedursi dallo stesso costrutto, e perciò, per mio conto, rinunzio volentieri ad insistere sulle ipotesi dei primi editori. Il valore di ἐπίκλαρος è chiaro : ὅταν παῖς ὀρφανὴ πατρὸς καὶ μητρὸς ἀδελφῶν τε οὖσα ἔρημος, καὶ ταύτῃ τύχῃ ὑποκειμένη οὐσία (Suid.). — D'altra parte, sono, o no, successori di Barceo i sacerdoti di Apollo : διαδόχος ἀμέ ? Oppure la ἐπίκλαρος era stata, anch'essa, inclusa nella successione, devoluta ai sacerdoti ? È noto il caso di Protomaco : ὁ Πρωτόμαχος πένης ἦν· ἐπικλήρου δὲ κληρονομήσας εὐπόρου κτλ. (Dem. Contra Eubul. LVII 41 (1311). Domande, che mi lasciano molto perplesso ». Le « jour épiclère » de S. Ferri[1] n'explique évidemment pas mieux le texte que la « fille épiclère » de G. Oliverio. Quant à Wilamowitz, il écrivait :

τὰν δὲ αὐτὰν καὶ τὸς ἰαρὲς τῶι Ἀπόλ[λωνος ἥρωος ἀγέσ]-
θαι γενέσιον ἀμέραν ἐπικλαρόν (= οὖν, Hiller) τε [ἰαρῆ καθάπερ ἐν τᾶι]
τῶι Ἀπόλλωνος Βαρκ[αίωι][2]

Il se serait donc agi de choisir un prêtre de Barkaios, de même qu'on choisissait un prêtre (d'Apollon ?) au jour de la fête d'Apollon. Le nouveau fragment condamne cette interprétation et ces restitutions ; mais l'interprétation de ἐπικλαρόν comme un infinitif[3] me paraît lumineuse. Il faut d'autre part remarquer une des singularités de la restitution d'Oliverio : bien que εὐωχέσθαι et συνάγειν aient le même sujet, τὸς ἰαρὲς τῶ Ἀπόλλωνος, ce sujet est répété à chaque fois. Avec le verbe ἐπικληροῦν aussi, nous devrons, je crois, éviter une construction analogue. En d'autres termes, l'accusatif τὸς ἰαρὲς τῶ Ἀπόλλωνος, à la ligne 31, étant le sujet, l'accusatif [τὸ]ς ἰαρὲς τῶ Ἀπόλλωνος, à la ligne 32, devra être un complément. Le verbe ἐπικληροῦν a le sens de « attribuer par tirage au sort » ; mais, à l'époque hellénistique, il en arrive

1. Son texte : τὰν δὲ αὐτὰν καὶ τὸς ἰαρὲς τῶι Ἀπόλ[λωνος παρακαλέσ ?] θαι γενέσιον ἀμέραν ἐπίκλαρον τε[ιμῶντας αὐτὰν ἀεὶ] τῶι Ἀπόλλωνος. Son commentaire : « notevole l'espressione ἀμέρα ἐπίκλαρος quasi « dotale » « ereditario » in perpetuità da Apollo e Barkaios ».

2. Βαρκ[αίω] est au bout de la ligne, séparé par un très large blanc de la phrase précédente.

3. Cf. Wilamowitz, p. 38, sur les infinitifs εὐτυχέν, (πλέν), δωρέσθαι : « dem entspricht ἐπικλαρόν » ; et G. Devoto, *Riv. Fil.*, 1928, 376.

à signifier « attribuer, classer dans tel ou tel groupe », même quand il n'y a pas tirage au sort, comme en témoignent des formules telles que : ἐπικληρῶσαι δὲ αὐτὸν καὶ εἰς φυλὴν ἣν ἂν αὐτὸς βούληται, ἐπικεκληρῶσθαι δὲ αὐτὸν ἐπὶ τὴν τῶν συνγενῶν φυλὴν τὴν Βασιλειτῶν καλουμένην [1]. Je proposerais de restituer : ἐπικλαρόν τε [αὐτὸν ἐς τὸ]ς ἱαρὲς τῶι Ἀπόλλωνος. Barkaios sera inscrit dans le collège des prêtres d'Apollon, bien qu'il n'ait pas exercé la prêtrise. Précisément cette sorte d'honneur est attestée par une inscription en Cyrénaïque ; d'après ce décret [2], un bourg inscrit un bienfaiteur [3] parmi les prêtres de Dionysos : [ἐ]γγράψα[ι δὲ] αὐτὸν καὶ ἐς τὸς ἱαρεῖς τῶ Διονύσ[ω] ἱαρατευκότα.

En définitive je restitue ainsi le texte :

6 Ἐπεὶ Βαρκαῖος Θευχρήστωι μετάλλ[αχε τὸν βί]ον καὶ
καταλέλοιπε, συντηρήσας τὸ ἀπὸ [τᾶς πράτας ἀλ]ικίας
αὐτῶι ποτὶ τὰν πατρίδα φιλόστοργον, ἀ[γρὸν] τὸ Μνα-
σέα Ἑρμᾶι καὶ Ἡρακλεῖ ἐς τὸ κοινὸν τῶ ἔ[άμω ἄλειμ]μα, καὶ
10 ἄλλον ἀγρὸν ἱαρὸν τὸ Ἐπιστράτω Ἀπό[λλωνι καὶ Ἀρ]τάμιτι
ἐς τὰν τῶν ἱαρέων χρῆσιν, διαδόχος ἁμὲ τῶ[ν ἰδίων μετ]ὰ τῶν
συνγενεστάτων ἀγησάμενος, δέον δέ ἐ[στι τοῖς ἐν ἀ]ρετᾶι
καὶ σωφροσύναι καὶ τᾶι ποτὶ τὰν πατρίδα [φιλοτιμί]αι
14 βιώσαισι καὶ ζῶσι καὶ μεταλλάξαισι τὰς καθη[κούσας —]
έμεν τὰν πόλιν χάριτας· δεδόχθαι σὺν ταῖς προ[γεγονοίσαις]
αὐτῶ τειμαῖς ἀκολουθῆσαι ἐπὶ τᾶς ἐκφορᾶς αὐ[τῶ τός τε]
ἐλευθέρος παῖδας καὶ τὸς γέροντας καὶ τὰς [συναρχί]-
18 ας παίσας· βαστάξαι δὲ τὰν ἐκφορὰν αὐτῶι τός τ[ε ἐφήβος]
καὶ τὸς ἄλλος τὸς μετέχοντας τῶι ἀλείμματος [πάντας]·
στεφανῶσαι δὲ αὐτὸν ἐπὶ τᾶς ἐκφορᾶς τὰν [πόλιν χρυσέῳ]
στεφάνῳ καὶ ὅπλῳ ἐπιχρύσῳ καὶ εἰκόνι γ[ραπτᾶι καὶ ἀν]-
22 δριάντι χαλκέωι· ἀνθέμεν δὲ αὐτῶι (*génitif*) [ἐς τὸ Ἀπόλλωνος]
ἱαρὰν ὅπλον ἐπίχρυσον καὶ ἀνδριάντ[α χάλκεον ἔχοντας]
τὰς ἐπιγραφάς· Βαρκαῖον Θευχρή[στω τᾶς ποτὶ τὰν]
πόλιν ἐκτενέας χάριν. ἀρετᾶς ἕνεκα [Κυρανᾶίοι?]·
26 ἀνθέμεν δὲ αὐτῶ (*génitif*) καὶ ἐς τὸ γυμνάσ[ιον ὅπλον ἐπίχρυσον]
ἔχον ἐπιγραφάν· Βαρκαῖον Θευχρή[στω τᾶς ποτὶ τὰν πό]-

1. Cf. *BCH* 1933, 495-496.

2. *Documenti antichi dell'Africa italiana*, Vol. II, *Cirenaica*, fasc. I (1933), pp. 126-128, p. 135. Un passage essentiel (δόμεν δὲ αὐτῶι καὶ ἐπιγράψαι τὸν σιτῶνα ἐπιγραφὰν ἂν ἂν αὐτός προαιρῆται) avait été maltraité par l'éditeur et a été expliqué par P. Roussel, *Mélanges Navarre* (1935), 375-381.

3. Des premières lignes ne subsistent que quelques lettres sans suite ; puis, avant ἐγγάψαι κτλ., on lit : φιλότιμον ἦμεν. G. Oliverio restitue ainsi le sens : « (poichè — ha dimostrato) di essere munifico ». Il me semble plutôt qu'on décerne le *titre* de φιλότιμος (sur lequel voir notamment Ad. Wilhelm, *Anzeiger Wien*, 1928, 137-142).

λιν ἐκτενέας χάριν ἀρετᾶς ἕνεκα [Κυραναῖοι· ἐπιθυμι]ᾶν [δὲ Βαρκαί]-
ωι καὶ θύεν τὸς καθ' ἔτος ἕκαστον γυμ[νασιαρχέντας τ]ᾶι πέ[μ]-
30 πται τῶι Παχὼν μηνός, ἅτις ἐστὶ γεν[έσιος αὐτῶι] ἀμέρ[α]·
τὰν δὲ αὐτὰν καὶ τὸς ἰαρὲς τῶι Ἀπόλ[λωνος εὐ]ωχέσ-
θαι γενέσιον ἀμέραν ἐπικλαρόν τε [αὐτὸν ἐς τὸ]ς ἰαρὲ[ς]
τῶι Ἀπόλλωνος. Βαρ[καίω ]ρχω ?
34 Τὸν καταλελειμμένον ὑπὸ Βαρκαίω [τῶι Θευχρήστωι]
ἀγρὸν τὸ Ἐπιστράτω Ἀπόλλωνι κα[ὶ] Ἀρτάμ[ιτι θεοῖς δα]-
μοτελέσιν ἐς κτῆσιν, ἐς χρῆσιν δὲ τοῖς ἰαρεῦσ[ι, τοῦτον ? ἦ]-
μεν ἰαρόν· μὴ ἔχεν δὲ ἐξουσίαν μηθένα πωλὲ[ν μηδὲ ὠνέ]-
38 σθαι μηδὲ καττιθὲν μηδὲ δωρέσθαι μηδὲ ἐς μί[σθωσιν δωρε]-
ᾶς χάριν διδῶν κτλ.

## XI. — Inscriptions relatives a des médecins [1].

1. *Inscription de Kos* [2]. — A. Maiuri a publié, parmi les décrets de Kos, ce fragment, trouvé près de l'Asklepieion et gravé en caractères du IIe siècle av. J.-C. Le texte est complet en haut, brisé partout ailleurs [3].

[Ἐπὶ μονάρχου] Μακαρέως Βαδρ[ομίου —
[— — ἔδοξε] τῆι βουλῆι καὶ τ[ῶι δήμωι —
[ὁ δεῖνα εἶπεν·] ἐπειδὴ Ἑρμίας [τοῦ δεῖνος —
4 [— — διατ]ελεῖ χρείας π[αρεχόμενος — —
— — — ην τῶν τε πολ[λῶν — —
— — — τας ἐγ Κῷ καὶ π — — —
[— — — ταῖς ἱ]στίαις ἐπιμ[εληθεὶς χρήματα]
8 [περιπεπο]ίηκεν τοῖς τε — — — —
— — — — τῶν πολιτῶν [— — — πρό]-
[θυμος εἰς τὰ]ς αὐτοῦ χρε[ίας — — — —

L'emploi de la κοινή, qui se reconnaît aux lignes 2 (τῆι βουλῆι) et 9 (πολιτῶν), montre que le décret n'émane pas de Kos, mais d'une ville étrangère, où l'on écrivait dans la κοινή. Le document a été gravé à Kos, et l'on a inscrit alors en tête le nom de l'éponyme de Kos et la mention du mois de Kos : ἐπὶ μονάρχου

1. Cf. *BCH*, 1928, 172-178 ; *Rev. Ét. Anc.*, 1926, 6-7 ; *Rev. Phil.*, 1934, 272, n. 2 ; *Études anatoliennes*, 256 (avec l'interprétation de G. Klaffenbach, *Gnomon*, 1938, 468) ; 385 sqq.
2. J'ai signalé mon interprétation dans *Rev. Phil.*, *loc. cit.*
3. *Nuova silloge di Rodi e Cos* (1925), 438.

Μακαρέως Βαδρομίου (*tel jour*)[1]. Hermias (l. 3) est donc un citoyen de Kos honoré par une ville étrangère.

Les restitutions de l'éditeur nous font croire qu'Hermias a rendu des services financiers ; mais elles ne s'appuient sur rien. Quant à la restitution de la ligne 7, [ταῖς ἰ]στίαις, elle m'est incompréhensible. Ce sont précisément ces lettres — στίαις, qui donnent la clé du texte. J'y reconnais le mot [ἀρρω]στίαις, « maladies », qui se rencontre assez fréquemment dans les décrets pour des médecins : ainsi, à Tomis (*Sylloge*[3], 731, 6) : διὰ τὴν γενομέν[ν λοι]μικὴν περίστασιν καὶ τὰς ἀρρωστίας ; à Ténos (*Sylloge*[3], 620, 13) : [πολλούς τε] σώισαντος ἐκ μεγάλων ἀρρωστίων ; à Ioulis (*IG*, XII 5, 600, 19) : τὴν ἀρρωστίαν αὐτῶν ; à Élatée (*Anz. Wien* 1924, 131, 4) : [πεποίηται δὲ καὶ τὰν] ἐνδεχομέναν φροντίδα τᾶς τῶν ἐν ἀρρωστίᾳ ἐό[ντων θεραπείας καὶ σωτηρίας] ; en Akarnanie (*IG*, IX 1, 516, 8) : προσανέθετο τὰς χρείας τοῖς εἰς ἀρρωστίαν ἐμπεσοῦσιν ; à Samos (*Ath. Mitt.*, 1926, 29, l. 23-24 ; cf. *BCH*, 1928, 178 ; Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, V, 48-50) : [μεταπέμπ]των δικαστῶν παραγενομέ[νων εἰς τὴν πόλιν ἡμῶν καὶ] ἐμπεσόντων εἰς ἀρρωστίαν ; à Knossos (*Sylloge*[3], 528, 10 et 16) : πλείους ἐκ τῶν τραυμάτων ἀρωστίαις οὐ ταῖς τυχούσαις π[εριπε]σεῖν et πολλῶν κινδυνευσάντων ἐν ταῖς ἀρωστίαις. Hermias était donc un médecin.

Dès lors je restituerais ainsi le sens du texte :

[Ἐπὶ μονάρχου] Μακαρέως· Βαδρ[ομίου *jour*]
[— *ca* 5 —.] Ἔδοξεν] τῇι βουλῇι καὶ τ[ῶι δήμωι τῶι]
[— *ca* 10 —·] ἐπειδὴ Ἑρμίας [τοῦ δεῖνος Κώιος]
[ἰατρὸς διατ]ελεῖ χρείας π[αρεχόμενος]
[κατὰ τὴν τέχν]ην[2] τῶν τε πολ[ιτῶν τοὺς πα]-
[ρεπιδημοῦν]τας ἐγ Κῶ καὶ π[εριπεσόντας]

---

1. De même (Ἐπὶ μονάρχου Χρηστίωνος, μηνὸς Ὑακινθίου), en tête du document Maiuri, *ibid.* 439, où l'éditeur voulait voir un décret d'une association de Kos employant le formulaire des actes publics de la ville et où j'ai reconnu un décret des Technites dionysiaques (*BCH*, 1935, 198-199 ; de même M. Segre, *Riv. Fil.*, 1938, 263, n. 2). Ces additions, dues à la chancellerie du pays où est gravé le décret, sont normales et fréquentes.

2. Cf. *Sylloge*[3], 538, 15 : τὰς χρείας παρέχεται κατὰ τὰν τέχναν ἀπροφασίστως (Delphes) ; *IG*, XI 4, 775, 7 : χρείας παρέχεται καὶ κοινεῖ καὶ ἰδίαι τοῖς ἐντυγχάνουσιν αὐτῶι Δηλίων — κατὰ τὴν ἰατρικὴν τέχνην φιλότιμον αὑτὸν παρέχεται τοῖς χρείαν ἔχουσιν αὐτοῦ (Délos) ; *Sylloge*[3], 943, 2 : ἐπιμέλειαν ἐποιεῖτο τῶν πολιτᾶν κατὰ τὰν τέχναν τὰν ἰατρικάν (Kos) ; 620, 5 et 36 : καὶ κατὰ τὴν τέχνην καὶ κατὰ τὴν λοιπὴν εὔνοιαν (Ténos et Nésiotes) ; *IG*, XI 4, 663 : πολλοῖς τῶν πολ[ιτῶν βεβο]ηθήκεν κατὰ τὴν τέ[χνην τὴν ἰατρικὴν] (Délos) ; *SGDI*, 5104, c, 20 : ἐπιδόντος αὐτὸν κατὰ τὰν τέχναν (Olous). Cf. aussi κατὰ τὴν ἰατρικὴν ἐπιστήμην (*BCH*, 1928, 172) et ἐν τᾶι τέχνηι (*SGDI*, 3557, Kalymna : πολλοῖς τῶν πολιτᾶ[ν χρεία]ς παρέχεται ἔ[ν τε τᾶι τ]έχναι καὶ εἰς ὅ κ[ά τις αὐτ]ὸν παρακ[αλῆι]).

[ταῖς ἀρρω]στίαις ἐπιμ[ελῶς καὶ — *ca* 4 —]
[— *ca* 4 — εὖ πεπο?]ίηκεν, τοῖς τε — — —
— — — τῶν πολιτῶν — —
[— — — τοῖ]ς αὐτοῦ χρε[ίαν ἔχουσιν[1] —]

Comme je m'informais auprès de M. Segre pour savoir si quelqu'autre fragment de ce texte n'aurait pas été trouvé dans les fouilles récentes de l'Asklepieion, M. Segre m'a appris qu'il n'existait pas de fragment nouveau, mais que L. Laurenzi avait constaté que notre texte était un fragment de la stèle Paton, *Inscr. of Cos*, 13, qui donne la fin d'un décret d'Halikarnasse pour un médecin, Hermias ; on restituera donc l. 2-3 : τ[ῶι δήμωι τῶι Ἁλικαρνασσέων].

2. — Dans le *décret de Samos* dont j'ai cité plus haut une phrase [2], on énumère les mérites d'un médecin public qui a été en charge pendant de longues années.

εἰληφὼς παρ' ἡμῖν τὸ δημόσιον [ἔργον — —][3]
πρῶτον ἐφ' ἔτη πλείονα, ἔν τε [τοῖς πρότερον χρόνοις][4]
πολλοὺς τῶν πολιτῶν καὶ τῶ[ν — — — —[5] τῶν]
εἰς ἐπικινδύνους ἐμπεσόντω[ν διαθέσεις τῆι μεγίστηι?]
ἐμπειρίαι τε καὶ ἐπιμελείαι θερα[πεύων διετέλεσεν]
καὶ παραίτιος ἐγένετο τῆς σω[τηρίας, ἔτι δὲ καὶ ὕστερον]
πλειονάκις ἐπὶ τῶν ἐργολαβιῶ[ν χρήσιμος γεγονὼς τῶι δή]-
μωι μεμαρτύρηται, ἔν τε τοῖς [γενομένοις σεισμοῖς[6] καὶ πα]-
ρ'ἡμῖν πολλῶν περιπεσόντω[ν βιαίοις τραύμασι καὶ παντο]-
[δ]απαῖς πληγαῖς κτλ.

---

1. Cf. *IG*, XI 4, 775.
2. Page 164.
3. G. Klaffenbach restitue τὸ δημόσιον [ἰατρικὸν ἔργον τὸ μὲν] πρῶτον ou [ἔργον ἰατρὸς ὑπάρχων]. Il ne me semble pas habituel d'opposer, dans les décrets, τὸ μὲν πρῶτον et ὕστερον, et la structure des considérants me paraît être la suivante : après la mention que ce médecin a été médecin public pendant des années, on distingue, comme il est d'usage, d'une part ses mérites antérieurs, dans l'exercice normal de sa profession, et, d'autre part, les occasions qu'il a eues récemment de se distinguer (tremblement de terre, soins à des juges étrangers, siège de la ville). Je retrouve la première partie dans les lignes 12 à 18, la seconde à partir de la ligne 18. C'est pourquoi je restitue, à la ligne 12, ἔν τε [τοῖς πρότερον χρόνοις] ou une formule analogue. Dans ces conditions τὸ πρῶτον ne joue pas un rôle essentiel dans l'articulation des phrases ; je l'encadrerais dans εἰληφὼς ἐφ' ἔτη πλείονα ; pour la première fois, c'est pendant de nombreuses années que ce médecin public a rempli sa fonction.
4. Klaffenbach : ἔν τε [ἀναγκαιοτάτοις καιροῖς]. Voir la note précédente.
5. G. Klaffenbach : τῶ[ν ἄλλων τῶν ἐκ τῆς πόλεως τῶν] ; d'autres formules sont possibles ; mais le sens est certainement celui-là.
6. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, V, 50 ; Klaffenbach, [μεγάλοις σεισμοῖς].

Je ne crois pas que la phrase des lignes 16 à 18 se rattache à la précédente par un rapport de temps (ἔτι δὲ καὶ ὕστερον) ; le témoignage (μεμαρτύρηται) rendu au médecin concerne son activité évoquée aux lignes précédentes ; de nombreux exemples[1] montrent que la mention de ce « témoignage » est introduite dans une phrase de ce type : καθὼς πλείονες ἀπεμαρτύρεον τῶν πολιτᾶν[2], ὑπὲρ ὧν καὶ ἀπομεμαρτύρηται αὐτῶι ὑπό τε τῶν θεωρῶν καὶ ἑτέρων πλειόνων[3], καὶ περὶ τούτων ἀπομεμαρτυρήκασιν οἱ παραγεγονότες εἰς Κύπρον τῶν πολιτῶν[4]. Je restitue donc :

καὶ παραίτιος ἐγένετο τῆς σω[τηρίας αὐτῶν, καθότι (ou καθὼς) καὶ]
πλειονάκις ἐπὶ τῶν ἐργολαβιῶ[ν ἐν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δή]-
μωι μεμαρτύρηται[5].

Ces « témoignages » émanent des malades guéris et reconnaissants, et ils ont été exprimés devant le conseil et l'assemblée du peuple[6] au moment où, chaque année, ces assemblées avaient à élire de nouveau le médecin comme médecin public et renouvelaient l'engagement passé avec lui (ἐπὶ τῶν ἐργολαβιῶν), comme avec les fonctionnaires du même genre (les architectes par exemple)[7]. Un passage du Gorgias montre que les médecins publics avaient l'habitude de faire venir devant l'assemblée leurs patients guéris[8].

3. — *Inscription de Lambèse.* Une épigramme grecque trouvée à Lambèse est « l'épitaphe d'un médecin grec, nommé Evandros, qui était venu mourir à Lambèse, et qui y fut enseveli par ses enfants »[9].

Εὔανδρον, θνη[τῶν] πικρῶν ἰητόρα, [γαίας]
τύμβος ἐπὶ ξείνης [δείξατ'] ἀποιχόμενο[ν].
Θρέψατο δ' Ἀστακίη πινυτὸ[ν] φρένα, οὐδ' ἐμὲ πάνπα[ν]

1. Cf. *BCH*, 1929, 153, n. 2 ; Ad. Wilhelm, *Pragm. Acad. Ath.*, 1936, 11-12.
2. Schwyzer, *Dial. graec.*, 425.
3. *Fouilles Delphes*, III 1, 152 (cf. p. 174, n. 1).
4. *OGI*, 117.
5. Cf. *SGDI*, 3069, 13 : ὑπὸ πάντων μὲν μαρτυρεῖται τῶν εἰσπλεόντων εἰς τὸν Πόντον πολειτᾶν ἐπὶ φιλανθρωπίαι καὶ προνοίαι. — J'avais pensé aussi à : ἐπὶ τῶν ἐργολαβιῶ[ν αὐτῶι ἐν τῶι δή]μωι μεμαρτύρηται ; mais la restitution est trop courte ; et elle est trop longue si l'on insère ἐν τῆι βουλῆι.
6. Sur l'élection des médecins publics par l'assemblée, voir R. Pohl, *De Graecorum medicis publicis* (1905), 47 sqq.
7. Pour ἐργολαβεῖν, cf. le commentaire de G. Klaffenbach, p. 30.
8. Cf. Pohl, *loc. cit.*, 50.
9. P. Monceaux, *Bull. Comité arch.*, 1915, CXXIV-CXXVI.

εἶλε μόρος προαλής· εἰσ[ὶ] γὰρ οὓς τεκόμην,
(ἔσκον δ' ἀμφὶ δόμον Κυνθήϊον ἐσθλὸς ἑταῖρος) [1]
τῶν (ἐ)μεῦ ἀμφὶ νέκυν γνήσιον ἦλθε δάκρυ.

Il faut, je crois, conclure du vers 1 qu'Evandros était médecin militaire, θνητῶν πικρῶν ἰητόρα ; c'est d'ailleurs naturel pour un médecin établi à Lambèse [2].

Le vers 3 nous fait connaître un détail intéressant. L'éditeur traduit : « Astakiè m'a nourri et m'a rendu prudent », et il explique : « Ἀστακίη paraît être le nom de la mère du défunt. C'est une forme ionique, pour ἀστακία, féminin de ἀστάκιος, dérivé du nom de la ville Ἀστακος. On connaît deux cités qui s'appelaient *Astacos*, l'une en Acarnanie, l'autre en Bithynie ». Mais la formule ἐθρέψατο, comme ἔτρεψεν, n'indique pas la mère du défunt, mais sa patrie [3] ; ἡ θρέψασα, ἡ θρεψαμένη (sous-entendu γῆ) désignent normalement la patrie. Ici aussi il faut entendre Ἀστακίη γῆ. Je rapproche cette épitaphe attique de l'époque impériale [4], où abondent les vulgarismes :

Ἀστακείης γένης Ἀντώνιος ἐνθάδε κεῖμε·
ἰς χθόνα τὴν Κεκρόπων, ὡς ἤφεραν ἐνθάδε μοῖρε·
σωθεὶς ἐκ πελάγους τοῦτον ἔχω λιμέναν.
Κεντρίκις ἐν (σ)ίγνῳ [5], οἰνοχαρὴς δὲ φίλοις.
Σωζέσθω ἰς πατρίδαν πᾶς ὁ πλοϊζόμενος.

---

1. Je ne comprends pas ce vers. L'éditeur traduit : « Je suis allé dans la demeure du Cynthe, en bon compagnon ; et mes enfants, autour de mon corps, ont versé des larmes sincères ». Mais ἔσκον ne peut signifier que « j'étais », et non « je suis allé ». « D'après M. Homolle, à qui nous avons communiqué l'inscription, l'expression δόμον Κυνθήϊον ne désigne pas Délos, l'île du Cynthe, mais le séjour des dieux, le sommet du Cynthe étant l'une des demeures de Zeus et d'Athéné ». Cette interprétation me paraît impossible, mais je ne saurais en proposer une autre. Pour ἑταῖρος dans des épigrammes pour des médecins, cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 27 (1931), *Beiblatt*, 76.

2. Sur les médecins dans l'armée romaine, cf. S. Reinach, dans le Dictionnaire de Saglio-Pottier, s. v. *Medicus*, 1688-1689 ; R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*[2], 184-185, 225, 235 (précisément pour le camp et la légion de Lambèse) ; M. Durry, *Les cohortes prétoriennes*, 98-99.

3. Quelques exemples : dans une épigramme de Thasos (*Arch. Eph.*, 1909, 23 ; cf. W. Peek, *Hermes*, 1932, 132) ; [γ]έ[ν]να(σε)ν πινυτός σε Μενέστρατος, ἔτρεφε δὲ χθὼν Προυσιάς. La défunte était une Bithynienne, originaire de Prousias de l'Hypios ou de Prousa de l'Olympe (sur les ethniques de ces villes, cf. *Etudes anatoliennes*, 230, n. 1 ; *Études épigraphiques*, 264, n. 3 ; dans Maiuri, *Nuova silloge di Rodi* 112 (Προθύμου Οὐσίας), Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.*, 1926, 5, a reconnu [ἡ δεῖνα] Προθύμου [Πρ]ουσιάς) ; — à Rome : θρέψε μ' Ἀλεξάνδρεια (*IG*, XIV, 1561) ; τόν ποτ' Ἄμαστρις ἔθρεψε, νέον δ' ἥρπαξεν ὁ δαίμων (*ibid.*, 1956) ; — en Italie, θρέψε Μακεδονίη, δέξατο δὲ Ἰταλίη (*ibid.* 888).

4. Kaibel, *Epigr. gr.*, 168 ; *IG*, III, 1379.

5. Cette mention du *signum* est très intéressante ; cf., sur ce vers, M. Lambertz, *Glotta*, IV, 139.

A cette époque la colonie mégarienne d'Astakos, sur la côte de Bithynie, n'existe plus depuis des siècles, depuis la fin du IVe ou le début du IIIe siècle où Lysimaque la détruisit[1]. On a déclaré[2] que dans cette épigramme attique Ἀστακείης γαίης désigne la Bithynie[3]. Mais je ne vois pas comment le héros obscur Astakos, éponyme de cette ville bithynienne, fils de Poseidon et de la nymphe Olbia[4], aurait donné son nom à toute la Bithynie ; en tout cas la chose ne nous est nullement attestée. Mais la population et le territoire d'Astakos furent absorbés dans la fondation de Nikomédie[5]. Nikomédie avait ainsi succédé à Astakos. Aussi, bien que Nikomédie n'ait pas été fondée sur l'emplacement d'Astakos, mais sur l'autre rive du golfe[6], on disait couramment qu'Astakos était devenue Nicomédie ; ainsi Pausanias[7]. De même, pour ne prendre qu'un exemple, sur la côte de Paphlagonie, Kromna passait pour être devenue Amastris[8], dont elle est cependant fort distante ; mais Kromna avait été absorbée,

---

1. Cf. par ex. Th. Reinach, *Recueil Monnaies Asie Mineure, Bithynie*, p. 265. Ptolémée citant encore Astakos, E. Kuhn, *Ueber die Entstehung der Staedte der Alten* (1878), dit : « Astakos wird übrigens später nicht genannt, wenn auch Ptolemaios seine Lage, gleich der anderer untergegangenen Städte (Tiryns, Mykenai) mathematisch feststellt ». Sur une erreur de Sölch (cf. note 3) sur ce passage de Ptolémée, cf. W. Ruge, dans *P. W.* s. v. *Olbia 1*.

2. Th. Reinach, *ibid.*, n. 4.

3. W. Ruge invoquait cette inscription pour une réapparition tardive d'Astakos, *P. W.*, s. v. *Astakos 2* : « Vielleicht hat sich später an der Stelle von Astakos wieder eine Ortschaft entwickelt » ; d'où J. Sölch, *Klio* 19 (1925), *Bithynische Städte im Altertum*, 146, qui écrit bizarrement : « Möglich wäre es ja schliesslich, dass sich später auch an der Stelle von Astakus wieder eine Ortschaft entwickelt hat. Zu Plinius Zeiten dagegen scheint es ein Astakus nicht gegeben zu haben », et qui cite « *IG*, II, 1379 ». Sölch cite encore toujours « *CIGr*, III, 5894 ». Th. Reinach, *loc. cit.*, disait : « Aucun indice sérieux ne permet de croire qu'Astacus ait jamais été rebâtie, comme le prétend Ruge, ap. Pauly-Wissowa. Dans la dédicace des villes bithyniennes au proconsul Cadius Rufus *CIG*, III, 5894 = *IG*, XIV, 1077, [Ἀστακη]νοί n'est qu'une mauvaise conjecture, et dans l'épigramme *CIA*, IV (et non I), 1379, Ἀστακείης γαίης désigne la Bithynie. La mention d'Astacus par Ptolémée, V, 1, 2, ne prouve pas plus que celle d'Olbia ».

4. Steph. Byz., s. v., Ἀστακός· πόλις Βιθυνίας, ἀπὸ Ἀστακοῦ τοῦ Ποσειδῶνος καὶ νύμφης Ὀλβίας, ὡς Ἀρριανὸς ἐν Βιθυνιακοῖς ἱστορεῖ. Selon une autre tradition, Astakos était un des Spartes. Cf. Roscher, *Lexicon*, s. v. 1 ; *P. W.* s. v. 2 et 4 ; J. Toepffer, *Beiträge*, 296-297 ; K. Hanell, *Megarische Studien* (1934), 119-120.

5. Strabon, XII, 563 : κατεσκάφη δ' ὑπὸ Λυσιμάχου, τοὺς δ' οἰκήτορας μετήγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν.

6. Nikomédie est fondée ἀπαντικρὺ Ἀστακοῦ, d'après Memnon, 20 ; cf. Kuhn, *loc. cit.* ; Ruge, *P. W.* s. v. *Astakos* et *Nikomedeia*, 471 ; Tscherikower, *Hellenistische Städtegründungen*, 45 ; K. Hanell, *loc. cit.*, 119-122.

7. V, 12, 7 : ἀπὸ τούτου δὲ (Nikomèdes) καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα Ἀστακῷ τὰ πρὸ τούτου καλουμένῃ. De même Eusèbe (cf. Hanell, *loc. cit.*, 121, n. 1).

8. Κρώμνα ἡ νῦν Ἀμαστρις, dans Steph. Byz. et dans une liste byzantine (cf. *Études anatoliennes*, 262 sqq.).

avec d'autres villes, dans le synécisme qui créa Amastris[1] ; on constate qu'Amastris avait repris à son compte, en absorbant Kromna, les traditions légendaires de cette ville[2]. Nikomédie de même a dû faire siennes les divinités, les légendes et les figures héroïques d'Astakos ; le héros Astakos a dû être honoré parmi les κτίσται de Nikomédie. En tout cas, les deux inscriptions que j'explique ici montrent que les poètes à l'époque impériale appelaient Ἀστακίη γῆ le pays de Nikomédie. Cela avait un double intérêt : Ἀστακίη entre commodément dans un hexamètre ou un pentamètre, ce que ne peut faire Νικομήδεια ; et le nom d'Astakos évoquait une antiquité bien plus reculée que celui de Nikomedes, une origine hellénique et héroïque[3].

Cette façon de parler était courante, car je la retrouve dans une autre épigramme[4] :

Οὗτος ὁ τύμβος ἔχει Διονυσίου Μάξιμον υἱόν,
μητρὸς Καρπουρνίας, εἴκοσι καὶ δυ' ἐτῶν,
οἰκοδόμον ξυλοεργόν, ἀμώμητον κατὰ τέχνην,
πατρίδος Ἀστακίης, ἐνθάδε ἀποφθίμενον,
λείψαντα στυγερὸν πένθος ἑοῖς γενέταις.

Il faut comprendre de la même façon une épigramme de l'*Anthologie* (*AP*, VII, 627), sur un jeune homme de vingt ans mort juste avant ses noces :

Θώνιον (ou Θύνιον) Ἀστακίην δὲ μάλ' ἤκακες, ἥ σε μάλιστα
οἰκτρὰ τὸν ἡβητὴν κώκυεν ἡίθεον,
Ἱππάρχου κλαίουσα κακὸν μόρον κτλ.

Stadtmüller, résumant les interprétations proposées, commente : « Θύνιον Ἀστακίην τε duas filias appellari censet Brod., de parentibus intellegit Grotius (Θώμον δ' Ἀστακίην τε parentum nomina finxit Chardon) ; Thomium (vel potius Θύνιον) puellae Astacenae Hipparcho sponsae nomen fuisse vidit Jac. ; cf. Steph. Byz. s. Ἀστακός (τὸ ἐθνικὸν Ἀστακηνὸς καὶ Ἀστακηνὴ καὶ Ἀστάκιος καὶ Ἀστακία) ; ex oppidis cognominibus (cf. Steph.) Astacum Bithyniae dici a Diodoro [le poète] veri simillimum vid. cl. ep. 701, in quo poeta

1. Cf. *Études anatoliennes*, *loc. cit.*
2. Cf. *ibid.*, *Homère en Paphlagonie* : de même que Kromna revendiquait Homère comme un de ses citoyens, Amastris met l'image d'Homère sur ses monnaies.
3. Sur ce goût des légendes anciennes en Asie Mineure à l'époque impériale, cf. *Études anatoliennes*, 247 sqq., 303 sqq., et mes *Origines mythiques de Synnada*.
4. Paribeni, *Not. Scavi* 1924, 425, n. 1 (*SEG*, IV, 105). L'éditeur commente : « nato ad Astacos di Acarnania o ad Astacos di Bitinia ».

Nicaeae urbis Bith. mentionem facit »[1]. Comme l'épigramme date du Ier siècle avant notre ère, nous avons un nouvel exemple, en poésie, du vieux nom Astakos appliqué à Nikomédie. D'ailleurs, Ἀστακίη est-il bien ici l'ethnique d'une jeune fille, la fiancée d'Hipparchos, comme on l'a admis? Nous venons de voir que Ἀστακίη (γῆ) s'applique à la ville même de Nikomédie. Plutôt que la fiancée d'Hipparchos, n'est-ce pas sa patrie qu'a nommée le poète? Le même Diodôros, γραμματικός, rédige ainsi l'épigramme d'un jeune Nicéen (*AP*, VII, 701) :

Ἰφθίμῳ τόδ' ἐπ' ἀνδρὶ φίλη πόλις ἤνεσ' Ἀχαιῷ
γράμμα παρ' εὐύδρου νάμασιν Ἀσκανίης·
κλαῦσε δέ μιν Νίκαια πατὴρ δ' ἐπί οἱ Διομήδης κτλ.

Le rapprochement me semble prouver que, dans l'épigramme d'Hipparchos, c'est aussi sa patrie que la mort du jeune homme plonge dans l'affliction, et qu'il est préférable d'entendre Ἀστακίην (γῆν). D'autre part le nom de femme, que ce soit Θύνιον ou Θώμιον, semble également non attesté et bizarre. Il me semble que Θύνιον s'explique bien, si c'est un adjectif se rapportant au nom de ville Ἀστακίη; pour distinguer Astakos de Bithynie d'Astakos d'Akarnanie, le poète l'appelle « Thynienne »[2]. Correspondant à κλαῦσε δέ μιν Νίκαια de l'autre épigramme, on a ici : Θύνιον Ἀστακίην δὲ μάλ' ἤκακες, ἥ σε — κώκυεν — κλαίουσα : « tu as affligé Astakos de Bithynie », c'est-à-dire Nikomédie[3].

Ce sont des Nikomédiens qui ont été enterrés à Athènes, à Rome et à Lambèse[4]. Celui d'Athènes était un marin. Sur sa

1. Cf. Cichorius, *Römische Studien*, 298, n. 1 : « Vielleicht gehört ihm [Diodôros de Tarse] auch VII, 627 (Grabgedicht auf eine Frau [*sic*] aus dem gleichfalls in Bithynien unfern von Nicaea gelegenen Astakos) ».

2. Sur les Θυνοί et les Βιθυνοί, cf. E. Meyer, dans Pauly-Wissowa, s.v. *Bithynia*, 510-514; Lenk, *ibid*, s.v. *Thynoi*.

3. Remarquer que, dans l'épitaphe d'Achaios de Nicée, Diodôros tient à mentionner le vieux nom Ἀσκανίη, qui se trouve dans Homère et qui fait plus antique et plus poétique que « Nicée ». Pour le rapprochement Νικαία — Ἀσκανία, cf. l'épigramme de Rome mentionnant Parthenios de Nicée, [γαῖ]α τὸν Ἀ[σ]κανίη [γ]είνατο Πα[ρθέ]νιο[ν] (Kaibel, *Epigr. gr.*, 1089; *IG*, XIV, 1089); l'épitaphe à Philippes d'un jeune Nicéen (*SEG*, II, 424; cf. W. Peek, *Philol.* 87 (1932), 232-233) : ἄστυ δὲ Νικαίης προλιπών — [οὐκ]ετ' ἐς Ἀσκανίην ἀπονοστεῖν [ἔλλαχον αὖθις].

4. Ils sont à ajouter à la liste, très méritoire, dressée par W. Ruge, dans *P. W.* s.v. *Nikomedeia*, 483-485. Quelques additions, relevées au hasard de mes lectures : Δαμᾶς Μενεκράτου Νικομηδεύς à Athènes (*Arch. Delt.*, X, *par.* 56, n. 92); à Aidepsos, *IG*, XII 9, 1240; cf. plus loin, 171, n. 7); à Metz (*CIL*, XIII, 4337); à Dorylaeion, un Π. Αἴλιος Ἀσκληπιάδης est Νεικομηδέων βουλευτής (*Ath. Mitt.*, 1900, 427, n. 45); à Leptis Magna, ex-voto à Asklepios, en grec et en latin, d'un *Asclepiades Asclepiadis marmararius Nicomedensis* (*SEG*, IX, 803). (Cf. Plin. *Epist.* X, 41; dans le Picenum, *IG*, XIV, 2247; Αὐρ. Ἀνδρόνεικος Νεικομηδεὺς λιθέμπορος; à Rome, *SEG*, IV, 106 : M. Αὐρ. Ξενωνιανὸς Ἀκύλας Βειθυνὸς γενεῇ, στατίωνα ἴσχων ἐν ὁρίοις Πετρωνιανοῖς, πρῶτος λιθεμπόρων, ἄριστος).

tombe est gravé un vœu d'heureux retour dans la patrie pour tous ceux qui naviguent. Nikomédie était un grand port [1], dont l'importance nous est indiquée par les auteurs et par les monnaies [2] ; on a remarqué que plusieurs inscriptions de la ville nous parlent de ναύκληροι et que, parmi les Nicomédiens morts à l'étranger, on trouve des ναύκληροι ou κυβερνῆται [3] : à Gytheion [4], sur la côte de Lycie [5], dans la baie de Naples [6], à Aidepsos en Eubée [7], sans doute à Korykos de Cilicie [8] et à Thasos [9].

Nikomédie envoyait aussi dans le monde gréco-romain des musiciens, des grammairiens, des juristes [10]. Une inscription de Rome fait connaître un médecin de Nikomédie [11], comme celle de Lambèse. Parmi les inscriptions grecques de l'Occident latin, le nombre de celles qui mentionnent des médecins est caractéristique pour l'origine ou pour la formation et la culture des médecins [12]. En Italie, à Rome surtout, on a une trentaine de dédicaces ou d'épitaphes grecques de médecins [13] ; plusieurs sont originaires des grandes villes de l'Orient grec, de Smyrne [14], de Tralles [15], de Pergame [16], d'Éphèse [17] ; presque tous portent des

---

1. On sait qu'Ismid est actuellement le principal port militaire de la Turquie.
2. Cf. W. Ruge, *P. W.*, s.v. *Nikomedeia*, 481-482. Pour les monnaies seulement cf. Bosch, *Kleinas. Münzen*, I 1 (1935), 239-245.
3. Cf. Ruge, *ibid.*
4. *IG*, V 1, 1190 : un ναύκληρος Νεικομηδεὺς ἐν Κυζίκῳ κατοικῶν.
5. Le Bas-Waddington, 1302 : Αὐρήλιος Μαρκιανὸς Νεικομηδεὺς καὶ Βυζάντιος, κυβερνήτης, καλῶς βιώσας, ἐνθάδε κατοικῶ. A Kekova-Aperlai. Ce double ethnique est caractéristique pour les relations de la ville.
6. *IG*, XIV, 880.
7. *IG*, XII 9, 1240 (cf. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, p. 137) : Διογενιανὸς Νεικομηδεύς — πολλὰ περιπλεύσας πρότερον ναυκληρῶν· εἶτα τὸ νῦν κυβερνῶν παρήμην θερμοῖς λουτρώσασθαι Αἰδέψου.
8. Si Ῥηγεῖνος Πωλλίωνος Νεικομηδεύς, qui mourut à Korykos δηχθεὶς ὑπὸ παγούρου, dit de lui φιλήσας Κώρυκον τὴν ναυαρχίδα (*MAMA*, III, 672), c'est sans doute qu'il s'intéressait spécialement au port de Korykos. Le titre de ναυαρχίς, appliqué à des villes, mérite d'être encore étudié.
9. *IG*, XII 8, 680, où se trouve Νεικομηδέων, est très mutilé ; mais comme on y lit, Θάσου σκοπιαῖς, il est sans doute question d'un marin.
10. Voir la liste de Ruge (ci-dessus, p. 170, n. 4) ; de telles listes sont très précieuses pour étudier l'activité économique d'une ville.
11. *IG*, XIV, 2019.
12. Sur les médecins grecs à Rome, cf. M. Albert, *Les médecins grecs à Rome* (1892) ; S. Reinach, Dict. Saglio-Pottier, s.v. *Medicus*, 1073 ; Friedlaender, *Sittengeschichte Roms*[10], I, 190-191 ; mais les textes épigraphiques vivifieraient et préciseraient ces constatations. — Je n'ai pu consulter les travaux de J. Oehler et de Gummerus.
13. Voir l'index des *IG*, XIV, p. 752.
14. *IG*, XIV, 967 : Νικομήδης Σμυρναῖος.
15. *Ibid.*, 1680 : Γ. Ἰούλιος Θεμίσων Τραλλιανός.
16. *Ibid.*, 2261 : Ἀσκληπιάδης Περγαμηνός.
17. *Ibid.*, 1755 ; 2104.

noms grecs ; tous les maîtres de leur art étaient grecs. Il est typique que, dans le petit nombre des inscriptions grecques de l'Afrique du Nord [1], celle de Lambèse soit la cinquième qui émane d'un médecin ; on en avait déjà à Leptis Magna [2], en Tunisie [3], à Césarée [4]. A Narbonne, la seule inscription grecque antique connue [5] est une dédicace à un empereur par deux *Pompeius* qui s'intitulent, avec la forme ionienne, ἰητροί [6]. De la région d'Aix-en-Provence vient sans doute l'inscription [7] où on a lu : Φοῖβο|ς ἰατρός, et où il faut lire, d'après la photographie publiée : Φοῖβος| εἰατρός.

4. — *Inscription de Bithynie.* En septembre 1886, G. Radet copiait au village de Narbat, dans le haut bassin du Rhyndakos, entre Hadrianoi (Beice) et Tavṣanly [8], une épigramme sur une « stèle quadrangulaire de marbre blanc, sous le péristyle du djami ». Je la publie ici d'après le carnet de l'explorateur [9].

ΕΤΗΕΟΝΟΔΟΙΠΟΡΕΒΗΜΑΥ
··ΚΕΝΟΕΕΙΜΙΤΑΦΟΣΓΑΡ
ΑΛΛΑΤΟΝΟΟΝΕΙΗΚΕΙΜΕΝΟΙ
ΕΝΚΟΝΙΗ ΑΓΓΕΛΛΟΠΑΡΙ

1. Voir les éléments d'une bibliographie dans W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrika* (1911) ; *Rev. Phil.*, 1934, 52, n. 1 ; *REG*, 1936, 1 (M. Thouvenot a bien voulu me communiquer une épitaphe grecque d'un Juif au Maroc). Noter que mon explication des inscriptions de Volubilis (dédicaces à des dieux Arabes faites par des Arabes) détruit une conclusion de Thieling, *loc. cit.* 31 : « Es ist dies eine Bestätigung für die Erscheinung, welche auch bei den Personennamen zutage treten wird, dass selbst bis hierher Griechen gelangt sind oder *der Einfluss der Kulturzentrale Caesarea bis hierhin gewirkt hat* ». — Je suis aujourd'hui autant porté à voir dans ces Arabes des commerçants que des soldats ; un courant commercial entre l'Afrique du Nord et la province romaine d'Arabie est attesté.

2. Thieling, *loc. cit.*, 32, n. 1 (*CIL*, VIII, 15 et 16) : Βώνχαρ Μέγρασι Κλώδιος ἰατρός, avec traduction latine et punique.

3. *Ibid.*, 36, n. 34 : Κουίνκτος Μάρκιο[ς Πρωτό]μαγος Ἡρακλείδο[υ ἰατρός], avec traduction latine et punique. — *CIL*, VIII, 22.921 (*SEG*, IX, 816) : Ἐνθάδε κεῖται ἰητὴρ ἀγαθὸς Κλαύδιος Ἀντίγονος.

4. *Ibid.*, 42, n. 67 (*CIL*, VIII, 21105) : Γάιος Τερέντιος Δη[μοσθέ]νης ἰατρὸς ὀφθαλ-[μικός] ἐνθάδε κεῖται, avec traduction latine.

5. *IG*, XIV, 2517 est une épitaphe chrétienne bilingue de l'an 527.

6. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1914, 224-225.

7. M. Clerc, *Rev. Et. Anc.*, 1913, 190. L'éditeur commente : « S'agit-il d'une dédicace à Apollon guérisseur ? Plutôt, je crois, d'une inscription funéraire : les exemples ne manquent pas où le nom du mort est au nominatif ». Que ce soit une épitaphe ou une dédicace (le sommet est brisé), il est certain que Φοῖβος ἰατρός est un médecin, et non pas le dieu.

8. Le village n'est pas porté sur les cartes. G. Radet m'indique qu'il est à une heure et demie à l'Est-Nord-Est de Harmancik.

9. Cf. *Mélanges Radet, Inscriptions de Bithynie copiées par Georges Radet.*

ΟΥΣΙΝΑΡΙΣΤΟΚΛΗΑΒΕΝΟΥΙ
ΤΟΥ·ΠΑΙΔΑΚΑΙΙΟΥΛΙΑΝΗΣ
ΩΣΘΑΝΕΝΗΙΟΕΟΣ ΩΣΚΕΙ
ΤΑΙΡΩΜΗΣΒΑΣΙΛΗΙΔΟΣΕΝ
ΔΑΠΕΔΟΙΣΙΝ·ΕΣΘΛΟΝΕ
ΝΕΙΗΤΡΟΙΣΗΔΗΕΧΩΝΟΝΟ
ΜΑ·ΔΑΚΡΥΑΝΕΙΚΑΡΕΤΗ
ΠΡΟΛΙΠΩΝΑΛΛΗΚΤΑΤΙΘΗ
ΝΗ·ΤΗΚΑΙΥΠΕΡΤΥΜΒΟΥ
ΤΟΥΤΟΓΕΡΑΣΘΕΜΕΝΗ

Je transcris ainsi ces quatre distiques :

Στῆσον ἐδειπόρε βῆμ' αὐ[τοῦ]· κενός εἰμι τάφος γάρ,
ἀλλὰ τὸν ὀθνείῃ κείμενον ἐν κονίῃ
ἀγγέλλω παριοῦσιν Ἀριστοκλῆα Βενούστου
παῖδα καὶ Ἰουλιανῆς ὡς θάνεν ἡίθεος,
ὡς κεῖται Ῥώμης βασιληίδος ἐν δαπέδοισιν
ἐσθλὸν ἐν εἰητροῖς ἤδη ἔχων ὄνομα,
δάκρυα Νεικαρέτῃ προλιπὼν ἄλληκτα τιθήνῃ
τῇ καὶ ὑπὲρ τύμβου τοῦτο γέρας θεμένῃ.

L'inscription était gravée sur un cénotaphe élevé à un certain Aristoklès, fils de Venustus et de Julianè, par sa nourrice Nikarete[1]. Aristoklès était un jeune médecin établi à Rome[2] et, nous dit-on, s'y étant déjà fait une réputation[3]. C'est un document à ajouter à ce que j'ai dit plus haut sur les médecins grecs, de Bithynie[4] et d'ailleurs, en Occident.

---

1. Sur des tombeaux élevés à des nourrices ou par des nourrices, voir une bibliographie dans *Études épigraphiques*, 187.

2. L'expression βασιλὶς Ῥώμη est, comme on sait, fréquente dans les inscriptions ; beaucoup de textes parlent d'ambassades εἰς τὴν βασιλίδα Ῥώμην. Cf., en Pisidie, l'inscription de la statue élevée par une femme à son frère, mort tout jeune à Rome, où il étudiait sans doute les lettres et le droit : Νεοπτόλεμον Τειμολάου νεανίαν καλὸν καὶ ἀγαθόν, ἐν λόγοις καὶ νομίμοις διαπρέψαντα, τελευτήσαντα ἐν τῇ βασιλίδι Ῥώμῃ (*SEG*, II, 714 *a*).

3. Il devait être plus âgé que ce jeune homme de Adada en Pisidie, mort à Alexandrie où il étudiait la médecine : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν Ὀρέστην Ἀντιόχου παῖδα προελόμενον τὴν ἰατρικὴν ἐπιστήμην (cf. *BCH*, 1928, 172-173 ; *P. Fay.*, 106 : οἱ τὴν ἰατρικὴν ἐπιστήμην μεταχειριζόμενοι) ἐγμαθεῖν καὶ τελευτήσαντα ἐν Ἀλεξανδρείᾳ. Sur la réputation de l'école médicale d'Alexandrie à l'époque impériale cf. S. Reinach, dans le Dictionnaire de Saglio-Pottier, s. v. *Medicus*, 1673. Un témoignage intéressant est celui attribué au médecin Thessalos (cf. Festugière, *Rev. Bibl.* 1939, 58-59). A Rhodiapolis de Lycie, un médecin a des relations avec Alexandrie, Rhodes et Athènes (*IGR*, III, 733).

4. Cf. à Capène un médecin *C. Calpurnius Asclepiades* de Prousa de l'Olympe (Dessau, 7789).

## XII. — Onomastica.

1. — Dans ses *Vermeintliche und verkannte Geographica*[1], J. Zingerle veut retrouver, dans une épitaphe, l'ethnique de Kios ; « Irrige Zusammenlesungen wie oben bei Λαντουπαψταλώτης auch *BCH*, XVIII, 19, n. 5 Ἐρωσκιανὲ Δημήτριε | ἥρως χρηστὲ χαῖρε, gewiss statt des unglaubhaften ersten Namen Ἔρως Κιανέ ; ob nicht am Schluss der ersten Zeile υ verloren gegangen ist, also Δημητριεῦ, so dass der Toté als Bürger von Kios und Demetrias bezeichnet gewesen wäre ? »

Il s'agit d'une épitaphe copiée par Cousin et Deschamps à Iéronta, c'est-à-dire à Didymes. Ἐρωσκιανός est en effet un nom fort peu vraisemblable. Mais, si l'on isole l'ethnique Κιανέ, on ne saura rendre compte du nom Δημήτριε ; un second nom ne pourrait être ainsi placé après l'ethnique. Si l'on corrige, avec J. Zingerle, en Δημητριε[ῦ], les difficultés ne sont pas moindres ; il n'est pas normal de trouver ainsi, dans une épitaphe, un double ethnique, sans un καί reliant les deux mots ; — on ne voit guère comment cet homme, enterré sur le territoire de Milet où il résidait vraisemblablement, natif de Kios en Bithynie, aurait obtenu le droit de cité à Demetrias. La coupe des mots doit rendre compte de l'épitaphe entière.

Il faut remarquer que cette épitaphe n'était pas gravée seule sur la pierre. Au-dessus se lit, en latin et en grec, celle d'un citoyen romain :

[*Am*]*beiuius*
[*E*]*ucleratus*
Ἀμβειούιος
Εὐκλήρατος

Les éditeurs ont commenté : « L. 1 et 3 manque le *praenomen* ». Mais leur copie en majuscules donne, à la ligne 3, avant Ἀμβειούιος, un jambage oblique, comme la partie droite d'un *lambda* ; il est donc aisé de restituer, l. 3 : Λ. Ἀμβειούιος, et, l. 1, [*L. Am*]*beiuius*.

Je crois que l'autre personne était aussi un personnage à noms romains : Ῥωσκιανὲ Δημήτριε, *Roscianus Demetrius*. Au début, on attend le *praenomen*, abrégé en une lettre ; les éditeurs ont dû faire une légère confusion entre Σ et E, et Roscianus devait s'appeler *S*(*extus*).

---

1. *Jahreshefte* 30, *Beiblatt*, 165. Cf. *Études épigr. et philol.*, 87, n. 3 ; 248-262.

2. — Dans un ingénieux mémoire, H. Grégoire a récemment traité de « *l'étymologie de* caballus *ou de l'utilité du grec moderne* »[1]. Écartant après d'autres l'hypothèse d'une étymologie celtique de *caballus*, il en cherche l'origine dans le grec καβάλλης, καβάλλιον attesté par Hesychius, qui donne : καβάλλης (et καβάλλιον)· ἐργάτης ἵππος. Il apporte la preuve que le grec καβάλλης ne vient pas du latin. En effet une inscription de Kallatis, sur la côte occidentale du Pont-Euxin, nous fait connaître le mot au IIIe siècle avant notre ère. C'est une liste de souscripteurs pour la construction d'un temple à Dionysos[2] ; un certain nombre de gens ont fourni des journées d'ouvriers, ἐργάτας τριάκοντα, ἐργάτας δεκαπέντε, et l'un d'eux a fourni καβαλλεῖον καὶ ἐργάτας δεκαπέντε[3]. H. Grégoire en conclut : « Il faut se rendre : καβάλλης et sans doute καβάλλειον sont des mots grecs. De quelle origine ? Balkanique, presque à coup sûr. C'est d'une langue barbare de la péninsule qu'ils auront pénétré dans la langue de la colonie hellénique ». De ce mot « balkanique » viendrait « directement » le vieux bulgare *kobyla*, jument[4].

---

1. Extrait (13 pages, sans pagination) des *Études horatiennes, Recueil publié en l'honneur du bimillénaire d'Horace* (Bruxelles 1937). Résumé en une page dans *Byzantion* IX (1936), 615, sous le même titre. Nouveaux développements sur « *Caballus* = κόβαλος, κάβηλος *et onus* = ὄνος » dans *Byzantion*, XIII (1938), 39-42.

2. *Rev. Arch.*, 1925, I, p. 259. Bibliographie sur cette inscription dans *Rev. Phil.*, 1929, 149, p. 10. Cf. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien*, 1928, 129-145.

3. B. Haussoullier, *loc. cit.*, n. 2, a rapproché le texte d'Hesychius.

4. H. Grégoire rapproche encore le κόβαλος attesté par les Comiques, que Wilamowitz (*GGA*, 1898, 689) a interprété comme « portefaix », d'après le κοβαλεύω de lexicographes et de papyrus byzantins ; il y rattache le κουβαλῶ grec moderne, d'où le titre de l'article. Je laisserai de côté, dans mon étude, le rapprochement entre καβάλλης et κόβαλος. Voici l'essentiel du raisonnement de H. Grégoire : « Donc κόβαλος signifie : 1° portefaix, 2° goujat. Il n'est pas douteux, dans ces conditions, que καβάλλης-καβάλλειον, ἐργάτης ἵππος, l'étymon direct du latin *caballus*, est le même mot qui, conformément à une véritable loi sémantique, dont nous avons donné plusieurs exemples, a été appliqué à l'homme de peine et aux bêtes de somme. Le problème de l'étymologie de *caballus* est donc plus qu'à moitié résolu. Il reste à se demander de quel idiome provient κόβαλος. — Toutes les probabilités sont en faveur d'une langue balkanique. Les κόβαλοι d'Athènes ont dû être des esclaves thraces ou « illyriens ». Or, si peu avancée que soit la linguistique balkanique, elle nous permet, sinon de déterminer exactement le dialecte auquel κόβαλος est emprunté, tout au moins de confirmer notre hypothèse balkanique. Les mots communs aux langues balkaniques actuelles dont on peut jurer qu'ils ne sont ni grecs, ni latins, ni slaves, ni albanais modernes, ni turcs, et que, par conséquent, ils appartiennent au substratum indigène, ne sont pas nombreux. Mais en tête de cette courte liste, figure précisément *Kopil*, qui revient en albanais, en yougoslave, en bulgare, en roumain de Macédoine et de Dacie, en grec moderne, sous des formes à peine différentes et avec les sens d' « enfant, valet, gars, batard ». C'est en macédo-roumain et en daco-roumain que le mot a eu le plus de succès, puisqu'il a fini par y prendre le sens général d'enfant ».

Dans les inscriptions que nous ont livrées les villes grecques de cette côte, il n'y a pas, je crois, d'emprunts aux langues indigènes. L'inscription de Kallatis atteste l'existence de καβαλλεῖον dès le IIIe siècle ; elle n'apporte aucune raison de supposer que le mot est originaire d'une langue « barbare » de la région et a pénétré en grec par les colonies de la côte du Pont-Euxin. Or ici doit intervenir un autre fait, et je pourrais intituler ces lignes, comme fit autrefois Letronne, « sur l'utilité qu'on peut retirer de l'étude des noms propres grecs pour l'histoire et l'archéologie »[1]. On connaît depuis assez longtemps un décret d'Éphèse[2], par lequel la ville décerne, peu d'années après la mort d'Alexandre, le droit de cité à un certain Hagnon de Téos, connu comme courtisan d'Alexandre[3] : Ἄγνωνι Καβάλλα Τηίωι. Le patronymique nous fournit un nom nouveau[4], sans doute un nom ionien en -ᾶς, issu d'un surnom. Le nom propre Καβαλλᾶς atteste l'existence en Ionie, dès le début du IVe siècle[5], de καβάλλης ou καβαλλεῖον. Il est, pour le moins, invraisemblable que καβάλλης soit venu d'une langue « balkanique » en Ionie. Hesychius, l'inscription de Kallatis et le nom du Teien nous laissent deviner que le nom était répandu en grec, et dès une époque relativement ancienne.

H. Grégoire, critiquant les « étymologistes » qui faisaient venir *caballus* du celtique ou καβάλλης du latin, n'a pas su que son mot avait été, il y a une douzaine d'années, l'objet d'une tentative d'étymologie complètement différente[6]. E. Maass, à une date où il ne pouvait connaître l'inscription de Kallatis[7], rapprochait le couple de mots *caballus*-καβάλλης du nom de peuple et de région en Asie Mineure, Καβαλεύς Καβαλίς. Ce nom du cheval de somme[8] serait venu du nom d'un peuple anatolien[9],

1. Cf. le chapitre III de mes *Études épigraphiques et philologiques*.

2. J. Keil, *Jahreshefte* 16 (1913), 236 *p* ; cf. p. 242.

3. Cf. H. Berve, *Das Alexanderreich*, II (1926), 9-10 ; l'inscription d'Éphèse lui avait échappé, et il l'a citée dans les *addenda*, p. 433.

4. Absent dans Bechtel, *HP* (1917).

5. Telle est la date à laquelle on remonte facilement pour la naissance du père d'Hagnon.

6. Cf. Walde-Hofmann, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*[3], s. v. *caballus*. Ad. Wilhelm, *loc. cit.*, 144, renvoyait aussi à E. Maass et à Kretschmer, *Glotta*, XVI.

7. *Rhein. Mus.*, 74 (1925), *Eunuchos und Verwandtes*, 469.

8. E. Maass admet qu'il s'agit d'un cheval hongre : « καβάλλης, ἐργάτης ἵππος Hes., *caballus*, das auch in Europa dem älteren Esel nachgefolgte Arbeitspferd, das wohl meist kastriert wurde (Hehn, 98 f.). — Dazu eine Kurzform im *CGL*, V, 21 : *cabonem*] *equum castratum, quem nos caballum dicimus*. Woher aber der Name kommt ? Κάβαλις » etc.

9. « Denken wir an Gallos, an Wallach und an reussen, an Ungar bei den Franzosen (*equus Hunnicus* hiess das verschnittene Pferd im ganzen Mittelal-

comme δοῦλος est venu aussi d'Anatolie[1]. Il me semble que l'ionien Kaballas fait le lien entre l'Asie Mineure et le grec commun. E. Maass ne l'a pas connu, ni non plus P. Kretschmer, qui, approuvant l'hypothèse de E. Maass et revenant à deux reprises sur ce sujet, n'a pas allégué l'inscription de Kallatis[2]; mais P. Kretschmer avait rapproché le nom propre ionien, au génitif, Καβήλεω[3].

Peut-être ne serait-il pas téméraire de pousser de façon plus précise le rapprochement entre le groupe καβάλλης-καβαλλᾶς-καβήλης-κάβηλος[4] et le nom de peuple. Selon E. Maass, « Καβάλις ist eine Maiandergegend im Solymergebiet, Καβαλεύς das Ethnikon,

---

ter), so dürfte folgender Hergang wahrscheinlich sein. Ein Volksstamm, wo auch immer, in Asien oder an der Donau, der das Kastrieren der Pferde betrieb, gab für die Hellenen den Namen für den Wallach her ».

1. « Auch δοῦλος « Sklave » ist kleinasiatischer Volksname ». Cf. E. Lambertz, *Glotta*, VI (1915), 1-18, *Zur Etymologie von* δοῦλος; E. Benveniste, *Rev. Ét. Latines*, 10 (1932), *Le nom de l'esclave à Rome*, 338-339, sur δοῦλος, « emprunt ionien à une langue d'Asie Mineure, probablement au lydien ».

2. *Glotta*, 16 (1928), 191 : « Diese Etymologie von *caballus*, die langgesuchte, ist das Glanzstück von Maass's Aufsatz », et, plus loin : « βάκηλος, κάβηλος und κάληβος Hes., die Maass durch Umspringen der Konsonanz deuten will. Offenbar aber ist κάβηλος nur eine Nebenform von καβάλλης und entspricht der Form Καβηλέες des Ethnikons Καβαλεῖς bei Herodot, VII, 27. Dadurch findet nur auch sl. abg. *Kobyla* « Stute » seine Erklärung : es beruht auf der gr. Aussprache *Kabilos*, und *i* ist nach *b* zu *y* labialisiert worden. Dadurch wird obige Etymologie von *caballus* bestätigt »; *ibid.*, 20 (1932), 248, à propos de Walde-Pokorny : « Die Grundbedeutung [de *caballus*] war offenbar « equus castratus, Wallach » (vgl. *Thesaur. lat.*), woraus die des Nutzpferdes, vorliegend auch in der Glosse καβάλλης· ἐργάτης ἵππος, hervorging, um schliesslich zu der des Pferdes überhaupt verallgemeinert zu werden. Dann kann aber *caballus* nicht von der Hesychgloss κάβηλος· ὁ ἀπεσκολυμμένος τὸ αἰδοῖον, οἱ δὲ ὄνος getrennt werden. Nach αἰδοῖον ist vielleicht ἵππος ausgefallen ; jedenfalls wurde mit κάβηλος auch das kastrierte Esel bezeichnet. E. Maass — hat die geistreiche Vermutung geäussert, dass *caballus* zu dem kleinasiatischen Landschaftsnamen *Kabalis* oder *Kabalia* (Eth. bei Herodot Καβηλέες) gehöre und eine ethnische Bezeichnung des kastrierten Pferdes wie *Wallach*, frz. *hongre*, ahd. *pruz* « Maultier », eig. Preusse sei. Auf kleinasiatische Herkunft deutet jedenfalls der Name Καβήλης, Gen. Καβήλεω, des Vaters des Andron von Teos, Verfassers eines Periplus, dessen Ausgang zu καβάλλης stimmt. Das Schwanken in der Form der vorletzten (-ηλ- aus *-al-* neben *-all-*) und letzten Silbe spricht gleichfalls für fremländische Herkunft. Das Lateinische muss das Wort aus dem Osten empfangen haben ».

3. Cf. J. Keil, *loc. cit.*, 242, n. 30 : « Die von Arrian, *Ind.*, XXIII, überlieferte Liste der Trierarchen der indischen Flottenexpedition enthält (§ 8) einen Ἀνδρων Καβήλεω Τήϊος, der offenbar in Ἄγνων zu ändern und mit unserem Hagnon gleichzusetzen ist. Die übliche Identifizierung des Trierarchen mit dem Teïer Andron (s. H. Berger bei Pauly-Wissowa, I, 2160, n. 14), der in unbestimmter Zeit einen Periplus schrieb, aus dem Pontisches zitiert wird (— *FHG*, II, 348), muss dann natürlich aufgegeben werden ». La forme Καβήλεω n'est pas une faute, mais une variante de Καβαλλᾶ; ce doublet vient renforcer ce que dit Kretschmer sur κάβηλος (ci-dessus, note précédente).

4. Pour Καβήλης, cf. note 3 ; pour κάβηλος, cf. note 2. H. Grégoire suit une voie toute différente dans son article sur ὄνος.

οἱ Σόλυμοι Καβαλεῖς Strabon, XIII, 630, 15 ff. ». Voilà de quoi faire rêver les géographes ; il serait difficile de situer sur une carte « eine Maiandergegend im Solymergebiet ». La « Maiandergegend » vient de l'article d'Étienne de Byzance Καβαλίς : πόλις πλησίον Κιβύρας πρὸς νότον Μαιάνδρου. La Kabalide est à plus de cent kilomètres au Sud du Méandre. Étienne de Byzance s'est inspiré de la phrase de Strabon [1] : μετὰ δὲ τὴν Ἱερὰν Πόλιν τὰ πέραν τοῦ Μαιάνδρου · τὰ μὲν οὖν περὶ Λαοδικείαν καὶ Ἀφροδισιάδα καὶ τὰ μέχρι Καρούρων εἴρηται· τὰ δ'ἑξῆς ἐστι τὰ μὲν πρὸς δύσιν ἡ τῶν Ἀντιοχέων πόλις τῶν ἐπὶ Μαιάνδρῳ, τῆς Καρίας ἤδη· τὰ δὲ πρὸς νότον ἡ Κιβύρα ἐστὶν ἡ μεγάλη καὶ ἡ Σίνδα καὶ ἡ Καβαλὶς μέχρι τοῦ Ταύρου καὶ τῆς Λυκίας. Quant aux Solymes, c'est un peuple mythique qu'on localisait au Nord de la Lycie et en Pisidie [2]. Le rapprochement entre Solymes et Kabaliens ne repose que sur une phrase de Strabon, XIII 630, qu'il faut examiner de plus près : Σολύμους δ' εἶναί φασι τοὺς Καβαλεῖς· τῆς γοῦν Τερμησσέων ἄκρας ὁ ὑπερκείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος, καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλοῦνται· — ἡ δὲ Τερμησσός ἐστι Πισιδικὴ πόλις ἡ μάλιστα καὶ ἔγγιστα ὑπερκειμένη τῆς Κιβύρας. Il y a là une confusion entre deux villes homonymes, distantes l'une de l'autre d'une centaine de kilomètres [3]. La Termessos voisine de Kibyra, et que Strabon place en Kabalide, est Termessos la Petite, Termessos πρὸς Οἰνοάνδοις [4] ; mais c'est à Termessos la Grande, très loin à l'Est, au-dessus de la Pamphylie, qu'il y avait un mont Solyma, la légende des Solymes et un culte de Zeus Solymeus [5]. Il n'y a donc aucun rapprochement attesté entre les Kabaliens et les Solymes [6]. Quoi qu'il en soit, la Kabalide était au Nord de la Lycie ; Strabon l'identifie à la Kibyratide [7] ; c'est à l'Ouest du Söğüd göl, près du village de Manai qu'on a trouvé une épitaphe avec l'ethnique Καβαλε[ύς] [8]. Or, depuis qu'Héro-

1. C'est l'abréviateur qui a supprimé la référence à Strabon ; car on lit ensuite : καὶ θηλυκῶς, ὡς Στράβων ἐν τῇ εἰρημένῃ· « ἀπόγονοι δὲ Λυδῶν οἱ Κιβυράται τῶν κατασχόντων τὴν Καβαλίδα ».

2. Cf. Petersen, dans Lanckoronsky, *Städte Pisidiens*, I, 1 sqq. ; W. Ruge, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Solymer* et *Solyma* (en laissant de côté l'étymologie sémitique de V. Bérard et les mensurations de crânes de von Luschan).

3. Cf. R. Kiepert, *FOA*, VIII, p. 9. Pour pouvoir appliquer le texte à Termessos la Grande, Ramsay, *Phrygia*, 347, corrige Κιβύρας en Κιβυράτιδος.

4. Bibliographie dans *Villes d'Asie Mineure*, 206, n. 2.

5. Cf. *Rev. Phil.*, 1929, 124, n. 7.

6. Comme l'ont cru par exemple Petersen, dans Lanckoronsky, *Städte Pisidiens*, 1 ; W. Ruge, *loc. cit.*

7. Cf. la phrase citée plus haut, note 1 ; de même Pline V, 101, cite comme villes de la Kabalide Oinoanda, Boubon et Balboura (sur ces villes, cf. *Études Anatoliennes*, 367 et 383).

8. Heberdey et Kalinka, *Zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien*, p. 8, n. 24.

dote, VII,77, appelait les Kabaliens des Lydiens, Καβηλέες δὲ οἱ Μηίονες, des témoignages attestent le peuplement lydien de cette région : origine lydienne des Kibyrates, emploi de la langue lydienne dans la région, culte de Zeus Lydios à Kidrama [1], et K. Buresch [2] a rapproché le nom même de Kabala d'un nom de village de l'Est de la Lydie, les Καυαληνοί [3]. Ainsi, il y a, me semble-t-il, quelque raison d'admettre l'origine lydienne du groupe Καδαλεύς-καβάλλης-κάβηλος-Καβήλης ; c'est par l'ionien que le mot καδάλλης aurait pénétré en grec ; et l'histoire du mot désignant le cheval de somme ou le cheval hongre serait analogue à celle d'un des mots désignant l'esclave, δοῦλος [4].

3. — En publiant récemment une très longue liste de soldats de la garnison d'Hermoupolis Magna, datant de 78 av. J.-C., et rapprochant une autre liste de la même série, une liste de Memphis et un papyrus, F. Zucker a consacré à l'onomastique de ces listes un commentaire approfondi [5] ; noms grecs [6], macédoniens, thraces et illyriens, iraniens, anatoliens [7], égyptiens et gréco-égyptiens, et surtout nombreux noms sémitiques, dont l'abondance et la variété donnent un caractère tout particulier à ces listes. Un Ὀσδαρακος, fils d'un Ἡλιόδωρος, est classé parmi

1. Cf. *Villes d'Asie Mineure*, 214-215.

2. *Aus Lydien* (1898), 126-127, 166-167.

3. Le Bas-Waddington, 1676. Il faut sans doute rapprocher aussi une dédicace, d'origine inconnue : Ἀγαθόπους Καουαληνῶι Μηνὶ εὐχήν (cf. Drexler, dans Roscher, s. v. *Men*, 1374) ; j'en donne ici, Pl. II, une photographie (de provenance inconnue), dans les archives des *IG*, que m'a aimablement communiquée G. Klaffenbach.

4. Cf. plus haut, p. 177, note 1.

5. *Doppelinschrift spätptolemäischer Zeit aus der Garnison von Hermopolis Magna*, *Abhandl. Akad. Berlin*, 1937, 63 p. Cf., du même, *Aegyptus*, 1938, 279-284.

6. Il ne me semble pas nécessaire de penser que le nom Ἄετος (Ἀντιπάτρου) peut être une traduction de l'arabe *nasr*, « aigle » (p. 50). Bechtel, *Namenstudien* (1917), 4, a contesté l'existence du nom propre Ἄετος et, dans la pierre de Rosette, il interprète, avec Letronne et contre Dittenberger, le génitif Ἀέτου comme venant de Ἀέτης. Ad. Wilhelm, *Pragmateiai Akad. Athen*, 1936, 33 a relevé que « Ἄετος ist durch Inschriften aus Aegypten mehrfach bezeugt » et en a donné une série d'exemples. Je le considère donc à Hermoupolis comme un nom grec d'Égypte.

7. Γάμος ne peut être un nom anatolien (p. 53) ; sa présence dans l'inscription bacchique du Latium ne prouve rien pour cela (sur le commentaire onomastique de cette liste par Vogliano, cf. *Études anatoliennes*, 143, n. 1), pas plus que l'existence d'un Γάμος à Antioche de Pisidie. Les exemples de Γαμικός et Γαμική que j'ai rassemblés *Rev. Phil.*, 1936, 120 et auxquels renvoie F. Zucker ne peuvent être allégués pour l'origine anatolienne du mot ; car, aux provenances Aizanoi, Termessos, Lycie, Lydie (où l'on pourrait penser à une origine indigène, si le nom n'était normal en grec et doté d'une terminaison inusitée dans les noms anatoliens) s'opposent les provenances Teos, Samos, Érésos, Périnthe, Carthage, Catane ; j'ajoute un Γαμικός, éphèbe athénien *IG*, II², 2602, l. 17. Γάμος se trouve aussi à Athènes.

les noms « verschiedener Herkunft und zweifelhafter Erklärung » (p. 56 ; cf. p. 54) : « Vgl. Ὄσ[θ]αρος in Termessos in Pisidien, *IGR*, III, 456. Vermutlich ist als erster Bestandteil Ὦσθις darin enthalten ; was den Quantitätsunterschied des Anlauts betrifft, so könnte die Akzentverlegung gewirkt haben. Ist etwa der iranische Name Ὀσμάραχος (s. Justi, *Iran. Namenb.*) heranzuziehen ? Latyschev, *Ios PE*, II, 447, 19 (Tanais) ». Le rapprochement avec le pisidien Οσθαρος est séduisant à première vue [1]. D'autre part, deux fois dans les listes d'Hermoupolis apparaît le nom sémitique Βοραχος ; un de ces Βοραχος est père d'un Μᾶλιχος ; cf. p. 59 : « arab. Burāq oder hebr. Baraq (Littmann) ». Or une inscription de Cyrénaïque nous fournit un nom sémitique très voisin ; c'est le proscynème d'un Κοσθάραχος Μαλίχου [2] Ἰδουμαῖος [3]. Précisément F. Zucker a démontré que l'association religieuse groupant ces soldats d'Hermoupolis adorait des divinités de l'Idumée et que le noyau en était formé par des Iduméens (pp. 15 sqq.) ; il y avait souligné la fréquence des noms en Κοσ-, théophores formés sur le nom du dieu Qauš, qui était un dieu édomite (pp. 15, 20, 60). Notre Οσθαραχος doit être lui aussi un Iduméen, (Κ)οσθαραχος [4]. Le nom théophore de son père, Ἡλιόδωρος, doit alors être une traduction d'un théophore sémitique, comme sont une traduction de théophores par assimilation de divinités des Ἀπολλώνιος, Ἀπολλόδοτος, Ἀπολλόδωρος, Ἀπολλοφάνης, qui apparaissent en nombre si frappant dans ces listes et maintes fois avec des patronymiques sémitiques [5].

## XIII. — Tite-Live, XXXVIII, 15.

Dans le récit de l'expédition de Manlius en Phrygie et en Galatie, après la soumission des Kibyrates [6], Tite-Live décrit

1. Cf. encore une inscription de Termessos à laquelle renvoie Sundwall, *Die einheimische Namen*, 236 : Ὀσθαρα Τειμοθέου Οσθαρου β' Μανησου Πιλλακοου Οπλεους τὴν σωματοθήκην (*BCH*, 1899, 199, n. 58).

2. Pour le nom arabe Μαλιχος, cf. Zucker, 61.

3. *Notiziario Arch.*, III (1922), 99, p. 7; *SEG*, IX, 743. Deux autres Iduméens paraissent dans cette série : *SEG*, 752, Ἀγαθοκλῆς Ἀγαθοκλέους Ἰδουμαῖος ἦλθε (cf., sur une des stèles d'Hermoupolis, Αζηλος (ce nom ne peut être grec, et doit être sémitique) Ἀγάθωνος) ; — 744 : Κράτερος Συμμάχου Ἰδουμαῖος ἥκει (Σύμμαχος est peut-être une hellénisation d'un nom sémitique ; cf., sur Σύμμαχος en pays sémitique, Zucker, 51).

4. Je ne sais s'il y a un oubli du lapicide ou une transcription différente du même nom.

5. Sur ces traductions et sur « Apollon » dans le culte de ces associations d'Iduméens en Égypte, cf. Zucker, p. 11, 15-16, 20, 22, 35-37.

6. Pour le commentaire de la marche jusqu'à Kibyra, cf. *Villes d'Asie Mineure*, 116, n. 6, et 232 (le passage du Boz Dagh, Eriza et le fleuve Kazanès) ; *Études anatoliennes*, 559 (Hiera Kômè), 554 (Gordiouteichos), 327 (Tabai).

ainsi la marche des troupes : *a Cibyra per agros Sindensium exercitus ductus, transgressusque Caularem amnem, posuit castra ; postero die est praeter Caralitin paludem agmen ductum.* Ce *Caralitis palus* a été identifié, depuis Spratt, avec le Sögüt Göl, mi-lac mi-marais [1], et la localisation me paraît certaine [2]. C. Müller, éditeur de Ptolémée, a proposé de corriger *Cabalitis* [3]. Or, c'est précisément dans un des villages situés près de ce lac, à Manai [4], qu'a été trouvée une épitaphe avec l'ethnique Καβαλεύς [5]. Cette découverte me paraît apporter un argument très sérieux en faveur de la correction *Cabalitis*.

## XIV. — Pierres errantes [6].

1. — *Inscriptions de Castellorizo.* Les éditeurs des *IGR* ont reproduit, III, 689, un mince fragment d'inscription conservé dans l'île de Castellorizo (antique Megiste) :

— Κα]ίσαρα Θεσ[ῦ —
— Σεβα]στῶν υἱ[ὸν —
— ασσης τ —

1. Spratt et Forbes, *Travels in Lycia, Milyas and the Cibyratis* (1847), I, 249 : « a small plain to the westward. Our guide called it Talinglee. Riding for half an hour along its eastern edge, we suddenly came upon a large lake or rather marsh, being a great expanse of water choked with reeds and rushes. This is, doubtless, the lake Caralis, or Caralitis, by the side of which the army of Manlius marched. Its peculiar character, very different from the true lakes of the uplands, would account for the term *palus* applied to it by Livy » ; cf. Petersen-von Luschan, *Reisen in Lykien*, II, 163 et 170 : « Ueber das hohe Schilf weg sahen wir dann auch offenes Wasser mit zahlreichen Wasservögeln » ; A. M. Woodward, *BSA*, 16 (1910), 87 : « At this season [fin juin] the water in the lake recedes to a small patch at the western end, and the dried up eastern part forms an attractive and healthy *yaila* (summer pasture) for many Turkish families, several of whom migrate here from Adalia every summer ».

2. De même Schönborn et Ritter dans C. Ritter, *Kleinasien*, II, 850-851. Accepté (voir aussi la note 1) par Ramsay, *AJA*, 1883, 273 ; *Phrygia, passim* ; H. et R. Kiepert, dans toutes leurs cartes ; W. Ruge, dans *P. W.*, s. v. *Karal(l)is*, 2. Auparavant Arundell, *Discoveries in Asia Minor*, II, 126 avait songé à l'identifier au lac de Kayadibi (sur ce lac, cf. *Villes d'Asie Mineure*, 109-110).

3. Page 845. Mentionné par W. Ruge, *loc. cit.*

4. Sur des inscriptions et sur des sépultures dans ces villages, cf. *Études anatoliennes*, 397.

5. Voir plus haut, 178. Il ne peut s'agir ici que de l'ethnique d'une ville ou du démotique d'un village, et non d'un ethnique se rapportant à une vaste province. De même, on ne trouverait pas dans la Cappadoce une épitaphe avec l'ethnique Καππάδοξ. Au contraire il doit s'agir de la région appelée Kabalide dans les épitaphes rhodiennes qui nous font connaître des Καβαλεύς ou Καβαλίσσα : *IG*, XII 1, 490-495 ; *Ann. Sc. Arch. At.*, II, 155, n. 51 ; 166, n. 125 ; Maiuri, *Nuova Silloge*, 351. Parmi les noms remarquer un Μολης (*IG*, XII 1, 492), caractéristique de ces pays (cf. *BCH*, 1935, 429), et un Ἀρτεμίς (*IG*, XII 1, 495).

6. Cf. plus haut, 112, n. 6, 127-128, 134-136, 156.

4 — ατου συ —
— ν ὁ δῆμ[ος].

« Fieri potest ut lapis Megistam aliunde allatus sit ». En fait, l'éditeur Diamandaras attestait que la pierre avait été apportée de la côte lycienne[1], comme tant d'autres pierres inscrites de Castellorizo[2]. E. Michon a suggéré de corriger, à la ligne 4, ΣΥ en ΣΙ, pour restituer : Σι[δυμέω]ν ὁ δῆμος ; la pierre viendrait de Sidyma[3]. Des lignes aussi courtes rendraient impossible la restitution des lignes précédentes. Les lettres ΑΣΣΗΣ, à la ligne 3, au milieu de titres impériaux, doivent se restituer en [γῆς καὶ θαλ]άσσης ; l'empereur est assez souvent appelé δεσπότης ou κύριος γῆς καὶ θαλάσσης.

On retrouve ces termes dans une inscription portée à Castellorizo et provenant de la côte lycienne, d'Andriake[4] :

Θεὸν Σεβαστὸν, Θεοῦ υἱ[ὸν],
Καίσαρα αὐτοκράτορα γῆς
καὶ θαλάσης, τὸν εὐεργέτ[ην]
4 καὶ σωτῆρα τοῦ σύνπαντο[ς]
κόσμου, Μυρέων ὁ δῆμος.

Mais il y a plus. On lit dans *IGR*, III, 718 le texte d'une inscription d'Andriake, transportée à Megiste et publiée par Diamandaras, *BCH*, 1899, 336, n. 10[5] :

— — Σε[βαστὸν, αὐτοκράτορα]
γῆς καὶ θαλ[άσσης, τὸν εὐεργέτην]
[κ]αὶ σωτῆ[ρα τοῦ σύμπαντος κόσ]-
4 [μου] Μυρέ[ων ὁ δῆμος].

---

1. *BCH*, 1894, 332, n. 32 : ἐπὶ συντρίμματος λίθου μετενεχθέντος ἐνταῦθα ἐκ τῆς ἀπέναντι λυκιακῆς ἀκτῆς.

2. Sur les relations commerciales de Castellorizo et sur les inscriptions transportées dans cette île, cf. *Villes d'Asie Mineure*, 56, n. 3.

3. *Rev. Bibl.*, 1917, 346, n. 2 : « Venant de Sidymé peut-être comme le n. 30, si à la fin de la ligne 4 on devait corriger ΣΥ en ΣΙ et rétablir Σι[δυμέω]ν ὁ δῆμος ». Michelier, reproduisant le fragment, *ibid.*, 296, n. 31, disait : « rapportée du continent et cassée en morceaux pour servir à la nouvelle église de Saint-Georges ».

4. Les lignes 3-5 dans Diamandaras, *BCH*, 1899, 336, n. 11. Th. Homolle, *ibid.* note 1, a fait remarquer que c'était un morceau de l'inscription publiée par Petersen et von Luschan, *Reisen in Lykien*, 43, n. 78 (on y retrouve la graphie θαλάσης). Cette inscription est republiée *IGR*, III, 719, d'après les *Reisen in Lykien* seulement (cf. la note suivante, sur *IGR*, III, 718).

5. Dans *IGR*, on cite aussi comme édition *Reisen in Lykien*, p. 43 ; mais c'est une simple confusion avec l'inscription *IGR*, 719 (cf. la note précédente) ; on n'a pas consulté les *Reisen* et on a mal entendu la note de Homolle (là où il écrivait : « la seconde » (inscription), on a compris « la première »).

Il est clair que le fragment transcrit au début de cette étude a été apporté, comme celui-ci, d'Andriake, et que tous deux se raccordent. J'obtiens :

[Τιβέριον Κα]ίσαρα θεὸ[ν Σεβαστὸν],
[θεῶν] Σε[βα]στῶν υἱ[ὸν, αὐτοκράτορα]
γῆς καὶ θαλάσσης, τ[ὸν εὐεργέτην]
4 [κ]αὶ σωτῆ[ρ]α τοῦ σύ[νπαντος κόσμου],
Μυρέ[ω]ν ὁ δῆμ[ος].

La restitution du début est empruntée à une inscription d'Andriake, publiée pour la première fois dans *IGR*, III, 721, d'après les archives de Vienne :

Τιβέριον Καίσαρα θεὸν Σεβαστὸν,
θεῶν Σεβαστῶν υἱὸν, αὐτοκ[ρ]άτορα
γῆς καὶ θαλάσσης, τὸν εὐεργέτην
4 καὶ σωτῆρα τοῦ σύνπαντος [κ]όσμου,
Μυρέων ὁ δῆμος

La disposition même des lignes prouve que c'est la même inscription : copiée complète, à Andriake, par les savants autrichiens et publiée comme inédite dans *IGR*, III, 721 ; puis, elle fut brisée ; deux morceaux furent portés à Castellorizo par des maçons ; ce sont *IGR*, III, 689 et 718, publiés séparément, comme différents de *IGR*, III, 721, et pas ou mal restitués. L'aventure est instructive à plusieurs égards.

2. — *Inscription d'Égypte.* En réunissant les documents sur le culte de Zeus Labrandos, J. Schaefer[1] écrit, dans son chapitre *De Iove Labrayndo extra Mylasa culto*, p. 359-360 :

« Locus incertus (aut Alexandriae?) : Oversigt over det kong. Danske Selskabs Forhandlinger 1906, 315 sqq. Parva ara domestica (fig. l. c. p. 321) in adverso latere ornata est effigie bipennis et titulo : Ὁ χρησμολό[γος Ἀ]ρίων Διὶ Λαβραυνδω[ι]. Qua in urbe hic titulus consecratus sit non iam constat. Etsi primum Alexandriae in diem prolatus est tamen utrum hanc in urbem aliunde delatus sit necne, explorari non potest, cf. *l. c.* 322 ».

Il serait possible que l'on trouvât un jour en Égypte quelque dédicace au Zeus de Labranda. Car les Cariens furent assez nombreux en Égypte à l'époque hellénistique ; les papyrus de Zénon de Kaunos nous montrent un certain nombre de Grecs de Carie

1. *De Iove apud Cares culto*, *Diss. Phil. Hal.*, XX (1912).

autour de lui, et l'un de ces papyrus atteste qu'un domaine était attribué au Zeus de Labranda [1].

Mais le petit autel en question provient, comme la plupart des dédicaces à Zeus Labrandos, de Mylasa. En effet, l'inscription avait été publiée dans la brochure de Kondoléon, Μιλασιανὰ ἐπιγραφαί (1890), n. 43, avec une lecture plus exacte, je crois, pour la ligne 2 :

Ὁ χρησμολό[γος]
Βρύων Διὶ
Λαβραύνδῳ

Elle avait été trouvée à Mylasa, à 5 minutes au Nord de la ville, dans la vigne d'Ilias Metaxas. Ce doit être au même endroit qu'a été trouvé l'autel à la bipenne Διὸς Λαβρένδου *Ath. Mitt.*, 1890, 259, n. 10 (J. Schaefer, 349) ; car Kondoléon, n. 30, dit qu'il a été trouvé, avec d'autres, à 5 minutes à l'Est de Mylasa, dans la vigne de Constantin Metaxas, et il invoque le témoignage des Metaxas père et fils. La mention d'un χρησμολόγος à Mylasa est intéressante ; je rapproche une inscription de la région de Stratonicée, où je reconnais un Ἐπαφρᾶδος χρησμοδότου [2].

Le voyage d'une pierre de la côte carienne en Egypte n'est pas surprenant. Près de Rosette a été découverte une dédicace de cinq prytanes rhodiens et de leur secrétaire [3]. Au sujet des ruines de Knide [4], Waddington écrivait en 1851 [5] : « J'ai appris que Méhémet-Ali avait chargé, il y a quelques années, plusieurs vaisseaux des marbres de Cnide pour en construire un palais en Égypte » [6].

1. *Zenon Michigan* (1931), n. 31, l. 6 : Διὶ Λαβραυνδαίωι. [Je ne crois pas que les peintures du Fayoum étudiées par F. Cumont, *Mélanges Syriens Dussaud*, I, 1-9, puissent représenter un dieu carien à la bipenne ; ce costume avec manches et pantalons n'est pas celui des dieux cariens.]

2. *Rev. Ét. gr.*, 1932, 202, n. 3.

3. Cf. en dernier lieu M. Segre, *Epigraphica*, 3 sqq. (dans *Bull. Soc. Alexandrie*, 32, 1938), qui en a assuré de façon définitive l'origine rhodienne par une preuve prosopographique. Un document nouveau qu'il publie vient s'ajouter aux témoignages sur le nombre des prytanes rhodiens (cf. M. Holleaux, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, 399 sqq.) ; ils sont cinq, et M. Segre commente : « io ritengo che 5 fosse il numero normale, e 6 rappresenti un'eccezione ».

4. Pour la dispersion des pierres de Knide, cf. Diamandaras, *BCH*, 1894, 333, n. 34 (dédicace à Castellorizo) ; A. Jardé, *Mélanges Cagnat*, 53 (à Chalkis, le traité entre Knide et Rome). Le texte knidien *CIG*, 2653 (*SGDI*, 3509) (inscription honorifique pour Aurelia Eirene, femme panégyriarque), se trouvait il y a quelques années, à Brignogan (où l'avait vu H. Seyrig), et il est maintenant dans la collection du comte Chandon de Briailles.

5. *Voyage numismatique en Asie Mineure*, 46 (d'où Newton, *Halicarnassus, Cnidus and Branchidae*, 365).

6. D'Égypte a été portée à Cambridge l'inscription honorifique *CIG*, 2654 (cf. P. Jacobsthal, *Diskoi* (1933), 27, qui propose à tort une correction), qui ne peut provenir que de Knide (ainsi Boeckh) ou de Kamiros.

3. — *Inscription de Nisyros.* Dans l'île de Nisyros a été copiée par A. Diamandaras cette inscription [1] :

Ὁ δᾶμος ὁ Ἰσθμιωιτᾶν
καθιέρωσεν
Καίσαρα Βρετανικόν

L'éditeur a supposé que ces Ἰσθμιῶται habitaient la péninsule de Knide et que, très vraisemblablement, la pierre provenait de Knide [2]. Cette opinion a été adoptée par les éditeurs des *IGR*, IV, 1733 [3].

Mais il est bien connu que le δᾶμος ὁ Ἰσθμιωτᾶν est un des dèmes de l'île de Kos, connu par maints documents [4]. En cherchant parmi les inscriptions de Kos, on constate facilement que cette inscription avait été copiée par Rayet à Kos [5] ; Paton et Hicks la republièrent, en 1890, sans l'avoir revue [6] ; elle avait déjà dû émigrer vers Nisyros. On la trouve dans le même volume des *IGR*, IV, 1107 ; comme, d'après la copie de Rayet, il y a, entre καθιέρωσεν et Καίσαρα Βρετανικόν, une ligne, on a restitué le nom de Geta [7].

Dans cette région des îles de la côte carienne, les pierres antiques ont beaucoup voyagé, vers Kos [8], vers Symi [9] et, on le voit, vers Nisyros.

4. — *Poids.* Il faut également attribuer à Kos un petit monument de la collection Froehner. C'est un poids en plomb, presque carré (38 mm. sur 37), épais de 1 cm., pesant 130 grammes.

---

1. *Arch. Eph.*, 1914, p. 3.

2. Ἰσθμιῶται θὰ ἐκαλοῦντο οἱ ἐν τῷ Ἰσθμῷ τῆς γείτονος τῇ Νισύρῳ Δωρικῆς πόλεως τῆς Καρίας Κνίδου μετοικήσαντες ξένοι. Πολὺ δὲ πιθανόν ὅτι ἡ πλὰξ μετηνέχθη εἰς Νίσυρον ἐκ Κνίδου.

3. « In Cariae Chersoneso. Suspicio est lapidem Cnido advectum esse in insulam Nisyrum ». On donne comme date : « inter annos 43 et 54 ». Dans *REG* 1915, 469, signalée à Nisyros avec un point d'interrogation après Ἰσθμιωτᾶν ; dans *JHS*, 1915, 267 : « an honorary inscription found in the island of Nisyrus was probably brought there from Cnidus ».

4. Remarquer la graphie Ἰσθμιωιτᾶν, avec l'iota parasite si courant à Kos, et attesté précisément pour ce nom.

5. *Ann. Assoc. Et. gr.*, 1875, p. 326, n. 15.

6. *Inscr. of Cos*, 413 : « now lost ».

7. Rayet ; Paton-Hicks (« in honour of Geta ») ; *IGR* : [Γ. Σεπτίμιον Γέταν].

8. *REG*, 1932, 200, n. 8 ; *BCH*, 1935, 468 ; 1936, 199 sqq. ; M. Segre, *Clara Rhodos*, VIII, 243.

9. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, 97 et 100, avec la note 2 ; ajouter *SGDI*, n. 4329 (de Kasos) ; *Arch. epigr. Mitt. Oest.*, 1897, 96-97 (du Ténare ; on la disait venue de Carie) ; *TAM*, II, 84 (peut-être de Telmessos ; en tout cas étrangère à Syme).

Une inscription, sur trois lignes réglées, est gravée en lettres en relief d'environ 6 mm. (ici, Pl. III, la photographie) :

Νικόμα-
χος Ἰσθμ-
ιώταις.

Froehner consignait cette indication de provenance : « trouvé à Corinthe ?, vers 1876 » ; et il commentait : « Gemeint ist der koische Demos « Isthmos », vielleicht auch ein anderer. *REG*, 2, 100. ὁ δᾶμος ὁ Ἰσθμιωτᾶν, Ross, *Inscr. ineditae*, 303 ». L'indication « Corinthe » venait manifestement d'une fausse interprétation du nom Ἰσθμιῶται[1] ; il s'agit certainement du dème de Kos.

Je considère ce poids comme un cadeau fait par Nikomachos, sans doute en qualité d'agoranome, au dème d'Isthmos. Les agoranomes ont assez fréquemment offert à leur ville[2] des poids, comme aussi des balances et des mesures de capacité[3] ; ainsi à Tégée[4] et à Erythrai[5]. Un poids d'Herakléia du Pont[6] — et non d'Herakleia de Propontide[7] — porte une inscription en forme de dédicace : Θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ τῷ δάμῳ, ἀγορανομούντων Π. Κλωδίου Ῥούφου καὶ Τερτίου Βεκιλίου. Ce poids et le poids de Kos permettent, je crois, d'entendre correctement l'inscription d'un poids de Lébadée en Béotie. On a lu : Νεικόλαος Μάρκου

---

1. Sur la valeur des indications de provenances dans les carnets de Froehner, cf. mon étude *Inscr. gr. Coll. Froehner*, pp. VII-IX.

2. Je traiterai amplement, dans la suite de ces études, des dédicaces faites par les agoranomes et sur l'agora.

3. Pour des dédicaces de ζυγός et de μέτρα, cf. des textes cités par Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, IV, 41 sqq. (pour ζυγοστάσιον, cf. encore *Études anatoliennes*, 533) ; notamment *IG*, II², 2886 : ὁ δεῖνα ἀγορανόμο[ς γενόμενος — τὸν] ζυγὸν καὶ τὰ μέτρα ἀνέ[θηκεν] ; *IG*, V 1, 1156 : [Θεοῖς Σε]βαστοῖς καὶ τῇ πόλει Κάρπος [Κάρπου ἀ]γορανομῶν ἀνέθηκεν τὰ μέτρα ; ajouter, à Argos, sur un fragment de σήκωμα (*BCH*, 1904, 427, n. 9) : — ος ἀγορανομῶν [τὰ μέτ]ρα τῇ πόλει ; à Phocée (copie de Cyriaque d'Ancône ; E. Ziebarth, *Eine Inschriftenhandschrift der Hamburger Stadtsbibliothek* Progr. Hamburg, 1903. 10, n. 22) : Ἀγαθῇ (τ)ύχῃ. Τίτος Φλ. Ἡολλιανὸς νέος ἀγορανομήσας φιλοτείμως τὰ μέτρα (ἐ)ληρά (*sic* Preuner, *Rh. Mus.*, 73, 280, n. 1 ; (σκ)ληρά, Zieb.) τε καὶ ο(ἴ)νηρά.

4. *IG*, V 2, 125 : Πο. Μέμμιος Ἀγαθοκλῆς ἀγορανομήσας ἀνέθηκεν Π[άντων θε]ῶν τὸν οἶκον καὶ τὰ ἐν αὐτῷ σταθμὰ χαλκᾶ ; suit leur énumération.

5. Le Bas-Wadd., 1541 (cf. H. Gaebler, *Erythrä*, 121) : Ξενοκράτης Δημοδίκου ἀγορανομήσας — — τὸν Ἑρμῆν καὶ τὸν ζυγὸν καὶ τὰ στάθμια τῷ δήμῳ.

6. Walters, *Bronzes Br. Mus*, 360, n. 2297.

7. Ainsi E. Ziebarth, *loc. cit.* ; S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, 464. Le dialecte interdit de penser à Herakleia de Propontide. Sur les confusions de provenances entre ces deux Herakleia, cf. plus loin, 188. Ce poids est classé parmi les inscriptions d'Italie dans *IG*, XIV, 2417, 3, et *IGR*, I, 525.

ἀγορανομῶν Λεβαδεύ(ς)[1]. L'ethnique devrait être placé entre le patronymique et la mention de la magistrature ; — l'ethnique de l'agoranome ne devrait pas être indiqué, puisque celui-ci est dans sa patrie même ; — le participe même (ἀγορανομῶν, et non ἀγορανόμος) donne l'idée d'une dédicace. Je restitue donc : Νεικόλαος Μάρκου ἀγορανομῶν Λεβαδεῦ(σι).

5. — *Inscription de Crète.* Une inscription, conservée en Angleterre et publiée par Michaelis, *Arch. Zeitung*, 1874, 59, a été republiée dans les *IGR*, I, 1023, comme provenant de Crète, « loco incerto Cretae ». Mais le titre de fonction de la ligne 5, qu'il faut restituer μοναρχεύ[σαντος], prouve que la pierre vient de Kos, seule ville, avec sa dépendance Kalymna, où soit connu le *monarchos*. On constate alors facilement que l'inscription avait été copiée à Kos, sur le territoire d'Isthmos, par Leake et qu'elle est reproduite dans les *Inscriptions of Cos* (1890) de Paton et Hicks, n. 417[2].

6. — *Inscriptions de Constantinople.* Dans le catalogue des sculptures du Musée de Constantinople, G. Mendel a publié une stèle avec banquet funèbre (*Catal. Sculpt.*, III (1914), n. 977). De l'inscription subsiste seulement la dernière ligne, gravée au-dessous du relief :

καὶ ἱερομναμονήσας καὶ προφητεύσας ΕΠΙΚΩΜΩ[3].

Donnée au musée en 1899 par Mordtmann, la stèle avait été trouvée à Haïdar pacha, sur la rive asiatique du Bosphore, à quelques kilomètres du site de l'antique Chalcédoine. L'éditeur a commenté : « la mention de l'hiéromnémon donne à penser que, bien que trouvée à Haïdar pacha, la stèle provient en réalité de Constantinople (sur les hiéromnémons à Byzance, cf. plus haut, n° 838) ». Le hiéromnémon y est en effet connu comme éponyme[4] ;

1. Walters, *loc. cit.*, n. 2999 ; E. Michon, *Mém. Soc. Ant.*, 51 (1890), 23 ; *Rev. Num.*, 1913, 323, n. 5.

2. De même une inscription de Kalymna, copiée à Chios par Studniczka en 1888, ayant émigré à Bozen, passait pour inédite et pour crétoise ; cf. Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.*, 1926, 14.

3. Je transcris en majuscules les dernières syllabes, dont je ne puis donner d'interprétation qui me satisfasse ; Mendel, ἐπὶ κώμῳ.

4. Cf. en dernier lieu K. Hanell, *Megarische Studien* (1934), 156. Hanell écrit : « Leider besitzen wir keine Inschriften, die uns über den eponymen Beamten von Byzantion in der Kaiserzeit Aufschluss geben, es gibt aber auch keine Ursache zu vermuten, dass eine Veränderung eingetreten ist ». Il lui a échappé l'inscription de la stèle (τελαμών) dédiée par Λούκιος Μόλιος Τέρτιος (Mendel, *Catal. Sculpt.*, III, n. 838) : ἐπὶ ἱερομνάμονος Διὸς Σεράπιδος (cf. *Istros*, II, *Inscr. grecques*, 4 ; sur l'inscription *Arch. Anz.*, 1933, 139, n. 1, cf. *ibid.*, 10, n. 1).

mais cette magistrature est attestée aussi à Chalcédoine [1]. D'autre part un prophète est inconnu à Byzance ; à Chalcédoine au contraire, c'était une des principales dignités. Une inscription hellénistique de cette ville énumère ces magistrats [2] : Βασιλεὺς Προμαθίων Θεοδότου, Ἱερομνάμων Ἕρμαιος Ἑρμαίου, προφήτας Ἀθαναίων Ἀπολλοφάνε(ως), νομοφύλακες Ἵππων Διονυσίου, Ἀθηνοκλῆς Μηνοδώρου κτλ. L'existence et l'importance de la « prophétie » à Chalcédoine se comprennent aisément [3] ; la grande divinité de la ville était un dieu prophète, Apollon Chresterios ; à l'époque hellénistique son sanctuaire était reconnu comme asyle par Delphes [4] ; en raison de ce culte la ville même de Chalcédoine fut considérée comme ἱερὰ καὶ ἄσυλος par les villes grecques ; on a retrouvé récemment les réponses de Phocée et de Ténédos reconnaissant ces privilèges [5]. La stèle du hiéromnémon et prophète vient donc bien de Chalcédoine, et non de Byzance.

G. Mendel publie, n. 891 et 892, deux stèles, d'un même type, entrées au Musée en 1904 et provenant « d'Héraclée du Pont ». Le bas de chaque stèle, portant l'épitaphe, a disparu ; il subsiste les lettres *D(is) M(anibus)* et l'image d'un soldat romain. Héraclée du Pont n'a livré, semble-t-il, aucune inscription latine, et ces épitaphes de soldats romains y sont surprenantes. Au contraire, à Héraclée de Marmara (Périnthe), les épitaphes, grecques et latines, de soldats romains sont nombreuses [6]. Précisément G. Mendel constatait que « ce type de stèles se rapproche beaucoup des n$^{os}$ 889 et 890 », épitaphes de soldats romains à Héraclée de Marmara. Il n'y a donc eu, une fois de plus, qu'une confusion entre les deux Héraclée, entre Eregli du Pont et Eregli de Marmara [7]. Je classe aussi à Héraclée de Marmara la stèle anépigraphe n. 948, entrée au Musée à la même

---

1. Cf. en dernier lieu K. Hanell, *loc. cit.*, 151 (deux témoignages : Michel, *Recueil*, 540, et ci-après).

2. *CIG*, 3794 (*SGDI*, 3054). La pierre avait été envoyée à Paris par Peyssonnel ; conservée pendant longtemps au Cabinet des Médailles, elle est maintenant au Louvre.

3. Cf. Boeckh, commentaire de *CIG*, 3794 ; K. Hanell, *loc. cit.*, 150. Pas expliqué dans H. Merle, *Die Geschichte der Städte Byzantion und Kalchedon* (Diss. Kiel, 1916), 75.

4. *Sylloge*$^3$, 550.

5. V. Laurent, *Échos d'Orient*, 1928, 22 sqq. ; *SEG*, IV, 720. Telle est la conclusion à tirer de ces documents, et non que « dass Heiligtum — besass in der Nachbarschaft grosses Ansehen » (Hanell, *loc. cit.*, 165).

6. Cf. G. Mendel, *loc. cit.*, p. 106 (commentaire du n° 889) ; A. Stein, *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia* (1920), 110 et 118-119 (sur Périnthe résidence du proconsul et sur son importance militaire) ; *Rev. Phil.* 1936, 113 et 116.

7. Cf. *Rev. Phil.* 1936, 113-117.

époque (« juin 1904 ») et dont G. Mendel rapprochait le travail de celui des stèles 891 et 892.

Parmi les stèles votives ou funéraires entrées au Musée de Stamboul entre 1914 et 1933 et récemment publiées [1], il en est un bon nombre dont la provenance est inconnue. On peut fixer la provenance de certaines, qui, en réalité, n'étaient pas inédites [2].

« Aus Zincirli Han (Istanbul) ». Bas-relief avec le repas funèbre. Ἀνέθηκεν | Τειμόθεος Τειμοθέου | αἱαυτοῦ καὶ τῆς | συμβίου καὶ θρέπτης [3] | μνήμης χάριν [4]. La pierre vient de Tieion, sur la côte de Bithynie ; G. Mendel l'avait copiée au village d'Hisar Önü, sur le site de cette ville, et publiée *BCH*, 1901, 39, n. 187 [5].

Parmi les pierres de Kyzique plusieurs étaient déjà signalées :

le n. 20, p. 122, Εὐμένου...τοῦ Ὀλίμπου = Lolling, *Ath. Mitt.*, 1884, 22 ; Th. Wiegand, *ibid.*, 1904, 288-289, avec photographie : Εὐμένους τοῦ Ὀλύμπου ;

le n. 34, p. 130 : Τιμόλαε Σελεύκου χαῖρε. Διονύσιε Τιμολάου χαῖρε = Hasluck, *JHS*, 1903, 79, n. 15, avec photographie ;

pour le n° 30, p. 128, cf. *Rev. Phil.*, 1934, 270.

7. — *Inscription de Kyzique.* Puisque j'en suis à signaler que des inscriptions de Kyzique étaient déjà publiées, j'ajouterai un mot sur *IGR*, IV, 174. H. Lechat et G. Radet avaient copié dans une église d'Artaki un fragment d'inscription qu'ils ont publié en majuscules, *BCH*, 1893, 528, n. 22 :

— ιων καὶ τῇ γλυκυτά[τῃ —
— υῳ Φιλίῳ Ἀμβροσίῳ τ —
— — — — — — τγρο —

Ils commentaient : « Il semble qu'à la seconde ligne on lise le mot latin *filio*, écrit en caractères grecs, sauf la lettre F ». Cette transcription et ce mélange de caractères seraient étranges ; d'autant plus que, dans les lettres qui précèdent, on peut reconnaître aisément le mot « fils » : υῷ. Ce *filio* a valu à ce fragment d'être inséré dans les *IGR* : Φιλίῳ ?

---

1. Arif Müfid, *Erwerbungsbericht des Antikenmuseums zu Istanbul seit 1914*, *Arch. Anz.*, 1933, 115 sqq.

2. Cf. P. Roussel, *REG*, 1934, 233, pour les dédicaces à Potamos (corriger Ἀτελλέαται en Ἀτταλέαται, donné par une publication russe ; il s'agit d'Attaleia de Lydie) et à Apollon Krateanos (je reviendrai sur la provenance de ce groupe).

3. Je ne l'écris pas, comme l'éditeur, avec une majuscule.

4. *Loc. cit.*, 130, n. 35.

5. D'où : *Études anatoliennes*, 283, n. 5. Pour la formule, cf. Mendel, *Catalogue*, III, n. 1041.

Mais le fragment avait été copié par Pococke, avec un autre, et publié dans *CIG*, 3691 [1]. Cette ancienne copie donne le texte exact :

ζῶν καὶ τῇ γλυκυτάτ[ῃ γυ]ναικὶ Γαμετῇ [2] καὶ τ[ῷ]
υἱῷ Σειλίῳ Ἀμβροσίῳ · τ[οῖς δ]ὲ λοιποῖς ἀπαγο-
[ρεύω· εἰ δέ τι]ς ἕτερος [τ]ολμήσῃ καταθέσθ[αι κτλ.].

8. — *Dédicace à Zeus Olbios.* Au village de Kavak, en Mysie, à l'ouest du lac Manyas, se trouvait un sanctuaire de Zeus Olbios ; de là proviennent, comme je l'ai montré [3], onze dédicaces ; elles ont été dispersées soit à Panderma, sur la mer de Marmara, soit aux Dardanelles ; quatre d'entre elles avaient été copiées en ce dernier lieu [4]. J'ajoute à la série une douzième dédicace, avec relief, envoyée de Gallipoli au Musée de Berlin. J'en donne ici la photographie, Pl. II (à droite), aimablement fournie par le Musée [5]. La dédicace et les reliefs me permettent de fixer avec certitude la provenance.

Le monument doit dater du IIe ou IIIe siècle de notre ère, et porte cette dédicace :

— Καίλιος Ἀτίλιος ἱερεὺς
Διὶ Ὀλβίῳ εὐχαριστήριον.

Dans le registre supérieur, un couple d'adorants se tient devant Zeus Olbios ; le dieu s'appuie sur un sceptre et tient une phiale, comme dans les autres reliefs du sanctuaire ; l'aigle n'est pas à côté de lui, mais dans le fronton ; l'adorant semble porter sur la main droite une statuette [6]. Le registre inférieur représente une scène de sacrifice, analogue à celle du relief dédié à Zeus Olbios par le prêtre Euodiôn [7] ; le taureau est, sur les deux reliefs, attaché par une corde à un anneau scellé devant l'autel ; mais tandis que, sur le relief d'Euodiôn, le sacrificateur brandit sa hache, sur celui d'Atilius, le sacrificateur, sa double hache sur l'épaule,

1. Comme il a été signalé dans Hasluck, *Cyzicus*, 277, n. 4, qui ajoute que le fragment de droite a été republié lui aussi comme inédit par Lolling, *Ath. Mitt.*, IX, 26, n. 30.

2. J'y vois un nom de femme, et non, avec Boeckh et Lolling, un appellatif. Cf. par exemple, *Jahreshefte* 30 (1936), *Beiblatt* 69, n. 3.

3. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, pp. 58-61.

4. Sur les Dardanelles comme centre du commerce des antiquités, cf. *ibid.*, 60 ; ajouter Le Bas-Waddington, 1035 et 1037, transportés d'Alexandrie de Troade aux Dardanelles.

5. Décrit dans *Arch. Anz.*, 1919, 110-111, n. 31.

6. Selon l'*Arch. Anz.*, « der Mann hebt die r. Hand ».

7. *BCH*, 1908, 521 sqq., pl. V-VI ; Mendel, *Catal. Sculpt. Constantinople*, III, 836 ; le n° 1 de ma liste.

suit la bête et, semble-t-il, tient une corde fixée à une des pattes de derrière de l'animal, cependant qu'un autre personnage est en train de tirer une autre corde passée dans l'anneau.

9. — *Épitaphe à Vienne.* Dans la collection Trau à Vienne[1] se trouvait autrefois un relief funéraire avec inscription grecque, aujourd'hui disparu. W. Kubitschek l'a fait connaître récemment[2]. Au-dessous d'une niche cintrée où sont représentés, de face, un homme et une femme, se lit l'inscription :

[Ἔ]τους τκθ′, μη(νὸς) Ξανδικοῦ [*jour* ?]
[Κό]σμος καὶ Ἰουλία τὸ γλ[υκύ]-
[τα]τον τέκνον Τρόφι[μον]
[ζή]σαντα ἔτη κγ′, καὶ...
..ος ὁ ἀδελφὸς καὶ Δ...
..ὁ πάτρως μετὰ τῶν [ἰδίων *ou* υἱῶν ?]
[μν]είας χάριν ἐτείμησ[αν].

La provenance en est inconnue. Comme un groupe d'inscriptions latines de la même collection vient d'Ostie, l'éditeur écrivait : « Ebenso ist Provenienz einer anderen Grabstele unbekannt. — Der in der Inschrift genannte makedonische Monat kann natürlich von Fremden auch in Ostia verwendet worden sein. Nur habe ich keinen Beleg dafür, dass dieser Stein je früher in Ostia gesehen worden ist ».

Pour qui étudie les formules funéraires, la région d'où provient ce monument ne peut un instant faire doute. Ce type d'épitaphe, — un tel et un tel ἐτείμησαν le défunt, avec une énumération des différents membres de la famille, — est caractéristique de certaines régions de la Phrygie (Ouest et Nord-Ouest) et de la partie attenante de la Lydie, par exemple Attaleia, Iulia Gordos et la Maionie, avec Saittai, Daldis, Gölde, Kula[3]. On comprend facilement alors comment ce monument est parvenu dans la collection des négociants en thé Trau, par Trieste. Dans ce grand port aux relations si actives avec l'Orient[4] des inscriptions grecques sont

1. Sur un autre objet de cette collection, cf. ci-après, 197.
2. *Jahreshefte*, 29 (1935), 52-53, avec fig. 39.
3. Pour la Lydie, on en trouvera facilement de nombreux exemples dans Buresch, *Aus Lydien* et dans les trois *Reisen in Lydien* de Keil et von Premerstein. La documentation pour la Phrygie est beaucoup plus dispersée. Je l'étudierai en détail dans un volume sur les épitaphes, avec une carte montrant la diffusion de ce type.
4. Pour Zara et les Bouches de Kotor, cf. *Rev. Phil.*, 1936, 154-158. A Pola, port de guerre, les conditions sont différentes ; ce sont des matelots du navire utilisé

venues de Kos [1], d'Asie Mineure [2]. Un stèle [3] avec inscription du même type : Ἔτους σος′, μη(νὸς) Δεσίου ς′ · Τυχικὸς Σωτηρίδα τὴν γυνῆκα ἐτείμησεν ζή(σασαν) ἔτ(η) ιη′, vint de Smyrne ; sa provenance exacte est connue ; car, nous dit-on, « sie kam zugleich mit dem von Mommsen, *Ath. Mitt.*, XIII, 18, publicierten Reliefsteine durch einen türkischen Teppichhändler aus Smyrna nach Triest » ; or le relief publié par Mommsen avait été d'abord étudié en Maionie, à Kula. On voit ainsi comment peuvent venir en Europe certaines « pierres errantes », par le commerce des tapis de Smyrne. Les tapis de Smyrne venant, comme on sait, de l'intérieur, des pierres de Lydie ou de Phrygie ont pu voyager, emballées avec eux sur les chameaux, soit pour équilibrer la charge [4], soit pour être vendues aux antiquaires de Smyrne. Des pierres avec la formule ἐτείμησαν auront accompagné des ballots de Gjördiz, de Kula ou d'Ushak, tapis réputés. La stèle et le relief signalés plus haut avaient été apportés avec des Kula. C'est aussi l'origine de la stèle publiée par Kubitschek. En effet, en cherchant parmi les épitaphes des régions où se trouve la formule ἐτείμησαν, j'ai trouvé notre stèle parmi les inscriptions de Kula : Keppel (*CIG*, 3445), puis Le Bas en 1843 (703) la copièrent à Kula, et elle avait été publiée sous cette forme [5] :

---

par Conze dans son exploration de Samothrace qui y ont apporté des pierres de Samothrace ; cf. Münsterberg et Patsch, *Arch. epigr. Mitt. Oest.*, 15 (1892), 59-60 ; Kalinka, *Jahreshefte*, I (1898), *Beiblatt*, 93. A l'arsenal de Pola, un sarcophage avec inscription provenant de Myra (Weisshäupl, *Jahreshefte*, II (1899), *Beiblatt*, 101-102).

1. Le relief de gladiateurs *Ath. Mitt.*, 1890, 162 sqq. ne provient pas de Rhodes (où il avait été conservé dans une collection) (ainsi encore dans Friedlaender, *Sittengesch. Roms*[10], IV, 232), mais de Kos (c'est le relief décrit par Paton et Hicks, *I. of Cos*, 138 = *IGR*, IV, 1072 ; cité, à Kos, dans Friedlaender, *loc. cit.*, 232, sans qu'on en ait vu l'identité, signalée pourtant par Paton et Hicks).

2. *Bull. Antiq. France*, 1904, 197-198 : — τῇ ἰδίᾳ συμβίῳ καὶ Σιλβάνῃ τῇ θυγατρὶ μνήμης χάριν. — Une inscription d'Alexandrie avait été portée à Miramar par l'archiduc Maximilien ; cf. M. Segre, *Bull. Soc. Alexandrie*, 32 (1938), 8. — De provenance inconnue l'épitaphe publiée *Arch. epigr. Mitt. Oest.*, II (1878), 168-169.

3. Sticotti, *Jahreshefte*, II (1899), *Beiblatt*, 103.

4. Tout voyageur a vu utiliser ainsi des plaques de pierre ; il est plus simple d'ajouter ainsi d'un côté une pierre pour équilibrer un chargement mal fait que de refaire la charge. Cf. le passage de Lucien, *Asinus*, 29, cité par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, X (1907), 17 : εἰ δέ μοι περιπῖπτον ἴδοι τὸ φορτίον καὶ εἰς τὸ ἕτερον ἐπικλῖνον, δέον τῶν ξύλων ἀφαιρεῖν καὶ τῷ κουφοτέρῳ προσβάλλειν καὶ τὸ ἴσον ποιεῖν, τοῦτο μὲν οὐδέποτε εἰργάσατο, λίθους δὲ μεγάλους ἐκ τοῦ ὄρους ἀναιρούμενος εἰς τὸ κουφότερον καὶ ἄνω νεῦον τοῦ φορτίου προσετίθει · καὶ κατήειν ἄθλιος τοῖς ξύλοις ὁμοῦ καὶ λίθους ἀχρείους περιφέρων.

5. Avec ce lemma dans Le Bas : « Copie de Le Bas. A Koula, chez Hadji Dimitri Bazar-Oglou. Stèle représentant un homme et une femme debout se donnant la main ». Le fac-simile donne, à la fin de la ligne 2 : TOI ; au début de la ligne 3 : ION.

Ετους τκθ', μη(νὸς) Ξανδικο[ῦ..]
[Κό]σμος καὶ Ἰουλία τὸ πο[θει-]
[ν]ὸν τέκνον Τρόφι[μον]
[ζή]σαντα ἔτη κγ', καὶ...
..ς ὁ ἀδελφὸς καὶ Δ....
.ὁ πάτρως μετὰ τῶν [γονέων]
[μν]είας χάριν ἐτείμη[σαν].

10. — *Inscription de Selles-sur-Cher.* Il y a peu d'années, l'helléniste M. Louis Bodin me communiqua la copie et l'estampage d'une inscription qui est en sa possession.

Fragment supérieur gauche d'une stèle de marbre. Hauteur : 24 cm. ; largeur : 26 cm. Hauteur des lettres : 20 à 23 mm. Planche III (en haut).

Ἀ γ α θ ῇ [τύχῃ]
Ταμιεύοντος Πα —
τὸ ἱερὸν Ἀλέξανδρ[ος —
τῶν τέκνων σωτη[ρίας —
νείκης τῆς ἱερεία[ς — — εσ]-
κεύασεν τῇ ἀμπελ — —
νην μαγειρεῖον Γ — — —
μολύβῳ Λ ρξε' — — —
. . ἐσχάραν Λ — — —

La place du mot ἀγαθῇ sur la première ligne montre qu'il manque à droite environ la moitié de la stèle. A la ligne 2, la date est indiquée par le nom du trésorier en charge, Πα — ou Π(ό-πλιος) Α(ἴλιος), suivi du patronymique. Le texte devait débuter par Τὸ ἱερὸν, complément du verbe, aux lignes 5-6, [κατεσ]κεύασεν ou [ἐπεσ]κεύασεν, dont le sujet est Ἀλέξανδρος. Alexandros, fils de — ou ὁ ἱερεύς, a fait construire, ou, sans doute, réparer un sanctuaire, qui est très vraisemblablement celui d'une association. Aux lignes 3-4, on reconnaît la formule [ὑπὲρ τῆς] τῶν τέκνων σωτη[ρίας]. A la dédicace était associée la prêtresse (l. 5), Νείκη ou — νείκη ; il est probable qu'elle était la femme d'Alexandros, et qu'on pourrait écrire à la ligne 4 : [καὶ τῆς γυναικὸς (αὐτοῦ)] Νείκης τῆς ἱερείας. La construction des lignes 2-5 semble ainsi établie.

Aux lignes suivantes, je ne puis que reconnaître certains mots. Après le datif τῇ ἀμπελ, que je ne sais expliquer[1], venait

1. La construction ἐν τῇ ἀμπέλ[ῳ] laisserait inexpliqué -κευας.

la désignation d'objets ou de constructions dont Alexandros a pourvu le sanctuaire. A la ligne 8, plutôt que ἄρξε —, je reconnaîtrais un sigle [1], et un chiffre : ρξε′ = 165. Μολύβῳ me paraît être le datif de μόλυβος, courant à l'époque impériale pour μόλυβδος [2] ; on penserait à quelque objet [σὺν τῷ ?] μολύβῳ [3]. Puis, un autel bas pour les sacrifices aux divinités chthoniennes [4]. Le plus intéressant est la mention d'une cuisine, d'un μαγειρεῖον. Les bouchers-cuisiniers, μάγειροι, sont fréquemment cités dans les inscriptions relatives au culte [5]. On a quelques exemples d'un μαγειρεῖον ; ainsi une association attique vote un décret pour des ἐπιμεληταί qui [ἐπεμελήθησαν, ψηφι]σαμένων τῶ[ν θιασωτῶν, ὅπως ἂν ἐπισκευασθεῖ τὸ μ]αγειρεῖον [6] ; à Délos, sur le Cynthe, on dédie aux Θεοῖς Πρώτοις [τὸ] μαγιρέον [καὶ τὰ]ς τραπέζας καὶ τὴν ψαλίδα [7] ; en Cilicie, au sanctuaire de Kanytellides, un prêtre a fait construire à ses frais τὴν ἀνακλίσιν τε καὶ τὴν ἀποκλειμάκωσιν τοῦ [να]οῦ καὶ τὸ μαγειρεῖον [8].

L'inscription a été trouvée dans le Berry, à Selles-sur-Cher. Elle passait pour avoir été dégagée du chevet de l'église ; mais, me dit M. Bodin, le renseignement n'est pas de première main et peut être légitimement suspecté. C'est une curieuse rencontre que celle d'une inscription grecque en cette région de la France. Trouver une association de Grecs ou d'Orientaux hellénisés, ayant établi leur sanctuaire, dans le Berry, à la fin du IIe ou au IIIe siècle de notre ère [9], serait une surprise ; les documents grecs

1. C'est celui de la livre.

2. Cf. par exemple, K. Dieterich, *Untersuch. zur Gesch. der gr. Sprache* (1898), 121-122 : « βδ > β. Dieser Vorgang ist auf ein einziges Wort beschränkt, nähmlich auf μόλυβδος und seine Ableitungen, das seit hellenistischer Zeit mit auffallender Regelmässigkeit in der Form μόλυβος (daher ngr. μολίβι) erscheint », avec la série d'exemples tirés des inscriptions, des papyrus (cf. E. Mayser, *Grammatik der gr. Papyri*, I, 101-102), des glossaires, des textes littéraires.

3. Cf., en Syrie : ἐποίησεν τὸ περίβολον τοῦ ἱεροῦ καὶ τὸ μολιβοῦν τοῦ δώματος (*IGR*, III, 1066).

4. Cf. notamment A. Tresp, *Die Fragmente der gr. Kultschriftsteller* (1914), 91-93.

5. On a souvent traité des μάγειροι dans le culte ; il suffit de renvoyer aux listes abondantes dressées par E. M. Rankin, *The rôle of the* μάγειροι *in the life of the ancient Greeks*, Chicago 1907, et K. Latte, dans Pauly-Wissowa, s.v. *Mageiros* (1929) (cf. *BCH*, 1935, 448, n. 4). La liste donnée dans *Rev. Arch.*, 1936, II, 6 sqq., est sans originalité et contient des méprises. Au sujet d'une inscription du Musée de Salonique, l'accusation de faux portée là, p. 7, n. 5, contre un anonyme, qui aurait opéré avant mon passage à Salonique en 1932, n'est pas seulement fausse, mais mensongère ; j'espère qu'il ne deviendra pas nécessaire d'insister là-dessus.

6. *IG*, II², 1301.

7. *Inscr. Délos*, 2310.

8. *JHS*, 1891, 232, n. 13.

9. C'est la date que j'assignerais à l'inscription d'après la forme des caractères.

ne remontent point si profond dans l'intérieur, si en dehors des grandes voies du commerce. Aussi doit-on se demander d'abord s'il ne s'agit point d'une pierre errante, dont on pourrait fixer l'origine.

J'ai eu la chance d'arriver au résultat par le hasard d'une lecture. E. Michon a longuement raconté l'histoire des pérégrinations de *Trois stèles funéraires de l'ancien cabinet de Cardin Le Bret à Donaueschingen*[1]. Cardin Le Bret, président au Parlement d'Aix de 1710 à 1735, possédait une collection de statues et d'inscriptions grecques envoyées du Levant ; ainsi, venant de Tripoli, le décret du πολίτευμα des Juifs de Berenike[2], et une série d'épitaphes de Smyrne[3]. Il avait acheté en 1719 le château de Selles-sur-Cher, et c'est là que, de son vivant ou à sa mort, furent transportées les inscriptions. Le château, vendu par les Le Bret en 1804, finit par être démoli avant 1830, de sorte qu'il n'en reste plus que des pavillons et des jardins. A une date inconnue, trois de ces épitaphes de Smyrne[4] étaient entrées en la possession des Talleyrand-Sagan, à Valençay, puis avaient été portées, entre 1893 et 1895, à Donaueschingen. L'inscription maintenant conservée chez M. Bodin à Blois est une épave de la collection Le Bret. Ce petit fragment mutilé n'avait pas été publié ; il a été abandonné dans le domaine de Selles-sur-Cher et est resté sur place, tandis que d'autres pierres, après un long abandon, passaient chez les Talleyrand, puis dans le pays de Bade[5].

Presque toutes les inscriptions grecques du cabinet Le Bret venaient de Smyrne. Elles avaient été envoyées par un Marseillais établi à Smyrne, Guérin[6]. Ce Guérin est assez connu par sa correspondance avec Bignon de 1724 à 1739 ; il envoyait en France des pierres ou des copies prises à Smyrne ou aux environs[7].

---

1. *Mémoires Soc. Ant. France*, 63 (1904), 297-328.

2. *IGR*, I, 1024. Maintenant au Musée de Toulouse ; cf. Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 1897, 79 ; Michon, *Bull. Soc. Ant.*, 1904, 329-330.

3. *CIG*, 3171 ; 3217 ; 3247 ; 3271 ; 3273 ; 3389.

4. *CIG*, 3171 ; 3217 ; 3271. Ces épitaphes portent des bas-reliefs, ce qui leur a assuré plus de considération.

5. H. Hofman, *Arch. Anzeiger*, 1904, 57-60 : *Kleinasiatische Grabsteine in Donaueschingen*, note que les pierres sont restées longtemps à l'air libre, car elles étaient couvertes de mousse.

6. Cf. E. Michon, *loc. cit.*, 298 sqq.

7. Voir H. Omont, *Missions archéologiques françaises dans le Levant aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, pp. 701-724. Je relève l'envoi à Bignon en 1729 de copies de six inscriptions de Teos (utilisées dans le *Corpus* de Boeckh) (p. 711) ; l'envoi au Cabinet des Médailles en 1725 de « six inscriptions grecques peu importantes, trouvées aux environs de Smyrne » (p. 716) ; l'envoi de marbres antiques à Le Bret en 1731 (p. 724, note 1). Dans le même volume, pp. 774 et 775, deux phrases

L'inscription de Selles-sur-Cher se laisse facilement insérer dans l'épigraphie smyrnienne. L'éponymie d'un ταμίας est chose rare ; c'est précisément dans des inscriptions et associations de Smyrne qu'elle s'est rencontrée [1]. La synodos de Dionysos Breiseus [2] ajoute, sur la stèle qui porte une lettre de Marc-Aurèle : τὴν ἐπιγραφὴν ποιήσαντος Μ. Ἀντωνίου Ἀρτεμᾶ, δωρεᾷ ταμιεύοντος Σουλπικίου Ῥουφείνου [3] ; — sur la base de la statue d'un membre et bienfaiteur, ταμιεύοντος Μηνοφίλου Μητροφάνους Ἀμερίμνου, ἐργεπιστατήσαντος Ἀφροδεισίου Φοιδίωνος Παύλου [4]. L'association des mystes de Demeter [5] élève la statue de deux jeunes filles θεολόγοι, ἐπὶ ταμιῶν Τι. Κλ. Ζήνωνος καὶ Μ. Βειδίου Θεοδώρου [6]. Une association, dont le nom reste incertain [7], date une dédicace ἐπὶ ταμίου[ — O]ὐλπίου Ἰουλιανοῦ [8]. Sur une place de Smyrne, des sièges étaient, par décision du conseil sanctionnée par le proconsul, attribués aux porteurs : ψηφισαμένης τῆς κρατίστης βουλῆς καὶ ἐπικυρώσαντος τοῦ λαμπροτάτου ἀνθυπάτου Λολλι(αν)οῦ Ἀυειτου, ἐδόθη φορτηγοῖς Ἀσκληπιασταῖς ἐκ τοῦ ἐνπορίου βάθρα τὰ ἑξῆς τέσσαρα, ταμιεύοντος Αὐρη. Ἀφροδισίου [9]. C'est, je pense, la place réservée aux pêcheurs à la nasse que signalait l'épaisse stèle de marbre blanc sur laquelle était gravée cette inscription [10], dont

---

intéressantes sur la collection Le Bret dans la correspondance de Benoît de Maillet avec le marquis de Caumont : du 23 nov. 1733 : « Je la destine [une statue égyptienne] à ma mort à M. le Premier Président [Le Bret], comme je crois vous l'avoir dit, et qu'elle lui conviendra mieux à Paris qu'en Provence, où il ne manquerait pas de l'envoyer à son beau château de Selles, comme il a déjà fait quelques autres morceaux d'antiquités très rares, que j'ay pris la liberté de lui présenter » ; du 13 avril 1735 : « Je suis également surpris comme vous que M. le comte de Selles [fils de Le Bret] ait laissé vendre les antiquités qui étaient dans le cabinet de feu Mr son père ».

1. Cf. F. Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens*, 376. J'étudierai ailleurs *CIG*, 3408, qui proviendrait de Magnésie du Sipyle, voisine de Smyrne.

2. Cf. M. Hasluck, *Ann. Br. Sch. Ath.* 19 (1913), 89-94, *Dionysos at Smyrna* ; C. J. Cadoux, *Ancient Smyrna* (1938), 208-209.

3. *IGR*, IV, 1399 ; *Sylloge*[3], 851.

4. *CIG*, 3190 ; *IGR*, IV, 1433. Cf., sur la base d'une statue d'Hadrien, ἐπιμεληθέντος Δικαίου Ἡλιοδώρου τοῦ Ἀλεξάνδρου τοῦ ταμίου αὐτῶν (*BCH*, 1933, 307-308).

5. Cf. Cadoux, *loc. cit.*, 218.

6. *CIG*, 3199.

7. Je ne suis pas assuré de la restitution Γα[νυμ]ηδεῖται (de même Poland, *loc. cit.*, 68, note ; 75, note) ; selon Cadoux, *loc. cit.*, 214 (déjà Ramsay, *AJA*, 1885, 139), « apparently a guild of those who indulged in sodomy under the form of a quasi-religious cult ».

8. Ramsay, *AJA*, 1885, 138 ; cf. Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.*, 1892, 191.

9. *IGR*, IV, 1414, corrigé par Ad. Wilhelm, *Anz. Akad. Wien*, 1924, 115-116 ; voir le commentaire de Wilhelm ; il ne s'agit certainement pas de sièges réservés au théâtre (ainsi Ramsay, *AJA*, 1885, 141 ; Cadoux, *loc. cit.*, 179). — Sur les associations de portefaix, cf. T.R.S. Broughton, *AJA*, 1938, 57, publiant une inscription du συνέργιον τῶν ἐν τῇ σειτικῇ ὠμοφόρων à Tarse.

10. *Mouseion* de Smyrne, I, 65, n. 7 ; Waltzing, *Corporations professionnelles*, III, p. 53, n. 150.

je donne Pl. III une photographie : Συνεργασία κυρτοβόλων, κατὰ τὸ ψήφισμα τῆς βουλῆς, ταμιευόντων Σεβήρου καὶ Ὀνησίμου. C'est pourquoi il me semble tentant d'attribuer à Smyrne et l'inscription de Selles-sur-Cher et cette inscription de la collection Trau qui est ainsi rédigée : Συμβιώσεως ξυστοπλατειτῶν, ταμιεύοντος Στεφάνου [1].

Il n'importe pas, pour l'attribution de l'inscription de Selles-sur-Cher, que, dans les inscriptions citées ici, le ταμίας qui exerce l'éponymie, réelle ou apparente, soit celui d'une association (comme il est assuré pour la synodos de Dionysos) ou celui de la ville. Quelle que soit l'interprétation, ce rapprochement nous amène à Smyrne. Dans plusieurs d'entre elles, je croirais volontiers — sans pouvoir être affirmatif — qu'il s'agit du ταμίας de la ville [2]. N'est-ce pas plutôt le trésorier de la ville que ceux des associations qui sert à dater la concession par le conseil d'emplacements réservés aux portefaix et aux pêcheurs [3] ?

A l'étude des pierres errantes se rattache celle des inscriptions qui ont voyagé seulement dans les livres : une mauvaise lecture dans le carnet d'un voyageur, un nom de village turc mal compris, une confusion entre villes homonymes font attribuer à une province une inscription qui a été copiée à des centaines de kilomètres de distance [4]. Ainsi les éditeurs des *IGR* ont publié parmi les inscriptions de Bithynie, à « Apamea Myrleanorum », sur la côte de la Propontide, l'inscription d'un tombeau qu'un certain Προκλιανὸς Τρύφων avait fait élever pour lui, pour sa femme défunte, Κεκιλλία Ἀμμ[ί]α, et pour sa seconde femme [5], Αἰλιανή (III, 29). En se reportant à la publication originale [6], on s'aperçoit que ce texte a été extrait d'une série d'inscriptions copiées en Phrygie, notamment à Apamée de Phrygie. D'ailleurs, les

1. *Études anatoliennes*, 536.

2. De même Oehler et Poland ; trésoriers du collège, suivant Ziebarth.

3. Nous voyons par *CIG*, 3169 qu'un trésorier de la ville a fait construire des βάθρα notamment, au marché sans doute : Νεικομήδης Νεικομήδου ν(εώτερος) ταμιεύσας ἀνέθηκεν ἐκ τῶν Ἀπολλοδώρου στοῶν τὰ τρία θωράκια σὺν τοῖς βάθροις ἓξ, καὶ πρὸς τῷ κυάθῳ ἄλλα βάθρα ἑπτά. D'après l'inscription *Mouseion*, V (1885), 81, n. 263 (j'y reviendrai) un ταμίας τῆς πόλεως s'occupe de constructions.

4. J'en ai réuni une série d'exemples dans *Études anatoliennes*, 437-444.

5. [τῆς μ]εταγενεστέρας γυνεκός μου (opposée à τὴν γενομένην γυναῖκα μου). Cf. par ex. à Xanthos, *TAM*, II, 328 : Τὴν σωματοθήκην κατεσκεύασεν Μ. Αὐρ. Θαλῆς κτλ. ἑαυτῷ καὶ τῇ γλυκυτάτῃ γυναικὶ αὐτοῦ Μ. Αὐρ. Τρυφαίνῃ· ἕτερος γὰρ συνταφῆναί μοι οὐ δυνηθήσεται ; avec cette addition : βούλομαι δὲ καὶ ἣν καὶ αὐτὴν ἐπέγημα ἀπὸ παρθενείας γυναῖκα μου τὴν εὐσχημονεστάτην Αὐρ. Ἀγρωνίδα Εὐτύχους τεθῆναι, ἕτερο δὲ μηδένα.

6. Ramsay, *BCH*, 1883, 308, n. 30.

éditeurs des *IGR* l'ont republiée, sans s'apercevoir du double emploi, parmi les inscriptions d'Apamée de Phrygie (IV, 802) [1].

## XV. — Inscriptions au Musée du Louvre.

1. — *Dédicace à Isis.* Parmi les inscriptions inédites du Musée du Louvre publiées par A. Dain [2], une dédicace à Isis était attribuée à la région de Byzance (n. 32), parce qu'elle avait été envoyée au Louvre de l'ambassade de France à Constantinople. J'ai montré [3] qu'elle provenait de Thèbes de Béotie et avait été plusieurs fois publiée d'après Rangabé, notamment par Dittenberger, *IG*, VII, 2483. Il me faut ajouter que le monument avait été décrit et publié, et même photographié, ailleurs encore. Lors de son entrée au Louvre, il fut décrit par Héron de Villefosse dans la *Gazette archéologique*, IX (1884), 249. E. Loewy en donna une photographie [4] dans *Röm. Mitt.*, 1897, 146-147 ; dans la figure principale, il reconnaissait un Pan plutôt qu'un Heraklès [5]. L'examen du relief, comme de la photographie, montre qu'au centre du monument, était adaptée la bouche d'une fontaine en bronze [6]. On comprend alors facilement que ce bas-relief dédié à Isis évoque seulement les Nymphes, l'Achelôos et Pan ou Heraklès au repos [7] : il n'y a point à chercher quelque rapport cultuel entre Isis et ces divinités [8], le relief a décoré

1. Pour des erreurs semblables dans les *IGR*, cf. *Études épigr. et phil.*, 225, n. 4.

2. *Inscriptions grecques du Musée du Louvre, les textes inédits* (1933). Cf. mon compte rendu dans *Rev. Arch.*, 1933, II, 121-147, avec les additions *BCH*, 1936, 206-207.

3. *Loc. cit.*, 126-128.

4. Il a aussi reconnu dans ce relief le monument signalé par Rangabé.

5. Je relève encore une mention de ce relief dans Rouse, *Greek votive offerings* (1902), 89, qui l'interprète ainsi : « The tree dancing nymphs are a subsidiary motive in a late relief dedicated to Isis, in which the central figure is a reclining male person, perhaps Achelous ».

6. Cf. Héron de Villefosse : « Il est probable que ce marbre a été utilisé dans une construction, car, au milieu du bas-relief, une dépression paraît indiquer la place d'un robinet de fontaine ». Rangabé notait : « il y a un enfoncement circulaire de 0 m. 05 de diamètre, portant dans son champ trois plus petits trous ».

7. Cf. des dédicaces à Herakles et aux Nymphes, sur la côte de Bithynie, aux Thermes de Yalova, signalées *Rev. Arch.*, 1937, I, 256.

8. Selon Loewy, Pan, par ses rapports particulièrement étroits avec les Nymphes et Acheloos, pouvait être mis en relation avec Isis, protectrice des eaux salutaires. Drexler, dans Roscher, *Lexicon*, II 1, s. v. *Isis*, 529, considérait ce relief comme « Dank für eine Heilung durch die Nymphen auf Eingebung der Isis » ; et il songeait à voir dans la figure couchée le fils de la dédicante ; « wir können annehmen, dass Isis die Benutzung der diesen Nymphen geheiligten Quelle angeraten hat, oder umgekehrt, wenn dieselbe etwa betäubende Dämpfe entwickelte, dass der Kranke während des Schlafes in der Nymphengrotte die Weisung empfing sich der Isis anzuvertrauen ».

le devant d'une fontaine aménagée dans le sanctuaire d'Isis[1].

Héron de Villefosse, *ibid.*, avait aussi publié l'épitaphe n. 33, dont l'origine reste inconnue[2].

2. — Le nº 184 du recueil est un bas-relief de « provenance inconnue. Don Augé de Lassus, mai 1925 ». L'éditeur en donne cette description : « Partie inférieure d'une stèle en marbre blanc ; il reste le bas d'un bas-relief représentant, à droite, un homme debout, drapé, et à gauche, un long serpent enroulé. A gauche et au-dessous du bas-relief, restes de l'inscription, très effacée ». A gauche, l'éditeur a lu ces lettres, placées les unes au-dessous des autres, une par ligne : IAMIN ; au-dessous du relief on verrait : [Ἀσ]κληπιῶι. D'où ce commentaire : « Cette inscription, presque complètement effacée, semble être une dédicace au dieu guérisseur Esculape dont, au reste, le bas-relief donne l'image sous le symbole du serpent. Il ne paraît pas qu'il y ait rien d'écrit immédiatement au-dessus des lettres qu'on voit à gauche du bas-relief, ce qui empêche de restituer en toute sécurité le nom juif de [Βεν]ιαμίν. On sait qu'Athènes avait un sanctuaire à Esculape, et que le Pirée possédait une colonie juive. On sait, d'autre part, qu'une autre stèle donnée au Musée du Louvre par L. Augé de Lassus, nº 1, a été présumée provenir de l'Attique. Il y a là un ensemble de faits insuffisant pour créer une certitude, mais assez fort pour permettre, de manière hypothétique, l'attribution de cette stèle à l'Attique ».

Sans m'attarder à analyser ces raisonnements, je donne ici les résultats de mon examen de la pierre[3]. Ma photographie (Pl. I, au bas) montre quel est le sujet : un adorant fait une libation devant un grand serpent barbu. L'inscription est difficile à lire, mais se laisse déchiffrer par un soin patient. A gauche, il y a plus d'une lettre par ligne, sauf à la ligne 1, où on lit seulement un *iota* ; — l'inscription commence à la ligne 1 ; au-dessus, il y a un vide ; — à la ligne 2, je lis aisément ΛΑΣ ; — à la ligne 3, non pas M, mais TH ; — à la ligne 4, devant *iota*, la boucle d'un *rhô* ; — à la ligne 5, devant N, un petit *omicron* ; — donc, [λα-στήριον. Dans l'inscription qui se développe au-dessous du relief,

1. Cf. dans un sanctuaire égyptien de Délos, P. Roussel, *Cultes égyptiens à Délos*, 145, n. 123 (*Inscr. Délos*, 2057) : Διονύσιος Διονυσίου Σφήττιος, ἱερεὺς γενόμενος, τὴν κρήνην ἀνέθηκεν.

2. Sur le nom Κασιόδωρος, porté par des Égyptiens et des Syriens, cf. *Rev. Arch.*, *loc. cit.*, 128.

3. Cf. *Rev. Arch.*, *loc. cit.*, 145 et 147.

la première ligne est mutilée au début ; puis, je crois déchiffrer, après un *iota* mutilé :

ΦΑΝΕΙΗΡΩΛ.....ΕΡΓΑΣ.

J'écrirais donc : [ἐπ]ιφανεῖ ἥρῳ ἀ[πὸ τῆς] ἐργασ[ίας]. L'inscription continuait au-dessous par la mention du dédicant.

Le mot ἱλαστήριον n'est pas fréquent dans la littérature grecque [1]. Dans les inscriptions grecques [2], je n'en connais d'exemples qu'à Kos, dans trois dédicaces de l'époque impériale :

1 [3] : Ὁ δᾶμος ὑπὲρ (τ)ᾶς Αὐτοκράτορος Καίσαρος, Θεοῦ υἱοῦ, Σεβαστοῦ σωτηρίας θεοῖς ἱλαστήριον

2 [4] : [Ὁ δᾶμος ὁ Ἀλεντίων — — Σε]βαστῷ ἱλαστήριον, δαμαρχεύντος Γαΐου Νωβανοῦ Μοσχίωνος φιλοκαίσαρος

3 [5] : Ἱλαστήριον θεοῖς ὑπὲρ τῆς σωτηρίας Τιβερίου Καίσαρος, θεοῦ υἱοῦ, θεοῦ Σεβαστοῦ καὶ Ἰουλίας Σεβαστᾶς ἱεροφύλακες Μᾶρκος Σθένις Λευκίου υἱὸς καὶ Θύρσος β′ καὶ Ἀπολλωνίδης Θεαρήτου, φύσει δὲ Ἀπολλωνίδου φιλοκαίσαρες.

La dédicace est ici faite à un Ἥρως ἐπιφανής [6] ; elle vient s'ajouter à une série d'inscriptions de Sardes [7], de Myrina [8], de Salymbria [9], de Thyatire [10], de Thasos [11]. Le « héros épiphane » peut

---

1. Cf. Moulton-Milligan, *Vocab. gr. Testament*, s. v.
2. On ne trouvera rien là-dessus dans G. Nauman, *Griechische Weihinschriften*, Diss. Halle, 1933 (79 pp.), travail très inexpérimenté qu'il est inutile de consulter.
3. Paton-Hicks. *I. of Cos*, 81.
4. *Ibid.*, 347.
5. G. Patriarca, *Bull. Mus. Impero*, 1933, p. 14, n. 11 (avec mauvaise ponctuation) ; le début seulement cité par R. Herzog, *Hist. Zeitschr.*, 125, p. 223, note.
6. Les mots ἱλάσκεσθαι, ἐξιλάσκεθαι, etc., peuvent se rapporter spécialement au culte des héros ; mais, comme leur emploi est aussi beaucoup plus large, je n'insiste pas là-dessus.
7. *AJA*, 1914, 5, n. 9 ; *Sardis*, *Gr. Inscr.*, 89 : Ἥρωι ἐπιφανεῖ Τίμαρχος νεωκόρος. Je ne crois pas qu'il puisse s'agir du roi Eumènes décédé.
8. Picard-Plassart, *BCH*, 1913, 184, n. 15 : Οἱ ἱερονίκαι [Γ]ναῖον Τετρείνιον Αὔλο[υ] — ἥρωα ἐπιφα[νῆ].
9. *CIG*, 3646 : Ἥρως ἐπιφανὴς ὁ Κράτης (?) ; attribué à Salymbria par Mordtmann, *Arch. epigr. Mitt. Oest.*, VIII (1884), 209. Avec relief : cavalier thrace.
10. *CIG*, 3514 : Γ. Λαίβιος Βαλέριος Σεκοῦνδος Μαννηιανὸς Γ. Λαιβίῳ Τελεσφόρῳ Κλαυδιανῷ τῷ γλυκυτάτῳ ἀδελφῷ, ἥρωι ἐπιφανεῖ, καὶ Λαιβίᾳ Κλαυδιανῇ, τῇ θυγατρὶ καὶ Μ. Ἀντωνίῳ Ἰωλλίωνι, τῷ ἀνδρὶ αὐτῆς, τοῖς γλυκυτάτοις τέκνοις, ἀγαθοῖς ἥρωσι ἐπιφανέσι.
11. [Θεαγ]ενεῖ [Ἐ]πιφανεῖ εὐχὴν Α. Λικίννιος Ποπ[λ—]. Publiée par Ch. Picard, *Xenia* (1912), 68, comprise et restituée par P. Roussel, *Rev. Ét. Anc.*, 1912, 377-381 (sa critique des raisonnements de Ch. Picard est fort instructive, là comme ailleurs). Sur le vrai nom de cet athlète thasien, Θεογένης et non Θεαγένης, cf. H. Pomtow, *Berl. Phil. Woch.*, 252-253 et 765 ; R. Herzog, *Hermes* 50 (1915), 319-320 ; *Sylloge*[3], 36.

être un défunt, dont on donne le nom[1], ou un héros dont le nom est connu, comme Theogenes à Thasos[2], ou un héros anonyme, comme à Sardes et comme dans notre dédicace. Ici, il apparaît sous la forme d'un serpent, ce qui est normal[3].

La restitution ἀπὸ τῆς ἐργασίας me paraît très probable ; cf., à Chalkis, *IG*, XII 9, 933 : [ἀπὸ τῆ]ς ἐργασίας [κατὰ πρόστ]αγμα κτλ.

3. — *Inscription de Milet.* Une inscription, brisée à gauche, rapportée de Milet en 1872 par O. Rayet, est ainsi publiée par A. Dain, n. 57, dont je reproduis ci-dessous le commentaire[4] :

— — ν τῆς Πανδιονίδος
— — σαντες τὸν μῆνα τὸν
— Διο]νυσικλείους
— — ερησ. . .οδ̣. .αν
— Ἀπολ]λώνιος, δω[ρε]ὰν δὲ [πρε]σ-
[βεύσας — — μετὰ τ]οῦ ἱεροῦ παιδός.

Il y a trois remarques à faire.

1° Les trois premières lignes étaient déjà publiées par B. Haus-

---

1. Ci-dessus, 200, notes 8, 9 et 10. Cf. encore le bas-relief, de provenance inconnue, avec deux cavaliers et l'inscription Ἥρωτε ἐπιφανῆ (Mendel, *Catalogue*, III, 1032).

2. Sur Drimakos à Chios (cf. P. Roussel, *loc. cit.*, 378 ; L. Robert, *Etudes épigr. et philol.*, 123), voir *Athen.* VI, 266 *d* : καθ' ὕπνους ἐπιφαινόμενον πολλοῖς τῶν Χίων προσημαίνειν οἰκετῶν ἐπιβουλὰς καὶ οἷς ἂν ἐπιφανῇ, οὗτοι θύουσιν αὐτῷ ἐλθόντες ἐπὶ τὸν τόπον οὗ τὸ ἡρῷόν ἐστιν αὐτοῦ. A Knossos, on montrait le tombeau d'Idomeneus et de Merionès, et Diodore écrit (V, 79) : τούτους μὲν οὖν ὡς ἥρωας ἐπιφανεῖς τιμῶσιν οἱ Κρῆτες διαφερόντως, θύοντες καὶ κατὰ τοὺς ἐν τοῖς πολέμοις κινδύνους ἐπικαλούμενοι βοηθούς (cf. F. Pfister, *Der Reliquienkult*, 480 et 512).

3. Cf. E. Küster, *Die Schlange in der gr. Kunst und Religion* (*Relig. Vers. u. Vorarb.*, XIII ; 1913), 72 sqq., et surtout Deneken, dans Roscher, s. v. *Heros*, 2466-2469. A Halikarnasse, une dédicace Ἥρωι πατρώιωι est gravée sur un bas-relief représentant un serpent, la gueule ouverte (*BCH*, 1880, 400, n. 11).

4. « Fragment de nature indéterminée. On y mentionne la tribu Pandionide, connue par ailleurs à Milet, et un ἱερὸς παῖς. B. Haussoullier a signalé combien on rencontrait fréquemment, dans les inscriptions de Milet et de Didymes, les « ἱεροὶ παῖδες ou esclaves sacrés qui appartenaient à la ville et travaillaient à la construction du temple » (*Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, Paris, 1902, p. 250). Dès 1897, le même B. Haussoullier avait dressé une liste des inscriptions d'Asie Mineure connues à cette date où l'on mentionnait des ἱεροὶ παῖδες (*Rev. de Philologie*, t. XXI, p. 113-114). Les ἱεροὶ παῖδες d'Asie Mineure, ou du moins de Milet, sont différents des personnages qu'on désigne par ce même vocable à Delphes (cf. E. Bourget, *De rebus delphicis imperatoriae aetatis capita duo*, Montepessulano, 1905, p. 19). Loin d'être des esclaves, les ἱεροὶ παῖδες de Delphes appartiennent aux grandes familles : à l'image du jeune Ion, ils participent aux cérémonies du culte et à l'entretien du sanctuaire en qualité d'acolythes ».

soullier[1], *Rev. Phil.*, 1897, p. 41, n. 13[2], d'ailleurs sans restitutions.

2° En étudiant la pierre au Musée du Louvre j'ai constaté qu'elle porte sur le côté droit une inscription, fragmentaire. Dans une couronne de laurier étaient gravées ces lettres :

ΑΘ — — —
ΤΟ — — —
ΑΛ — — —
ΔΕ — — —

3° La lecture des lignes 4 et 5 m'avait paru fort suspecte et un examen de la pierre me paraissait désirable. De fait, voici ce que je lis et restitue :

— — — — — — — — — . I...II...O
— — — — — — — — — ν τῆς Πωνδιονίδος
[οἱ πρυτάνεις οἱ πρυτανε]ύσ(α)ντες τὸν μῆνα τὸν
4 [Μεταγειτνιῶνα (*e. g.*) ἐπὶ Διο]νυσικλείους
[τὰς θυσίας ἔθυσαν καὶ ἐκα]λλιέρησαν προδαπα[ν]ή-
[σαντες τὰ ἱερεῖα τῶι Ἀπόλ]λωνι· *vac.* ἔδωκαν δὲ καὶ εἰς
[τ — — — — — — — — τ]οῦ ἱεροῦ παιδός

J'espère que ces restitutions indiquent le sens ; sans doute les spécialistes des inscriptions de Milet — où tant de documents sont encore inédits — pourront-ils, grâce à des textes similaires, donner une restitution certaine et dater l'inscription.

Suivent les restes de trois lignes, difficiles à déchiffrer. A la ligne 8, je lis : .Μενεκράτους. Je ne tire pas de sens des lettres que j'ai lues à la ligne 9.

4. — *Bas-relief de Dorylaeion.* Le n° 68 du recueil de A. Dain est un bas-relief des environs d'Eskişehir. « Stèle en marbre blanc, brisée au coin inférieur droit, surmontée d'un fronton triangulaire avec deux acrotères et ornée de plusieurs registres de bas-reliefs : dans un premier registre occupant le fronton et le haut de la stèle, dans une sorte de niche, buste d'un personnage avec de longs cheveux, drapé ; à gauche, buste du Soleil ; à droite, celui de la Lune avec un aigle ; au-dessous, dans un deuxième registre, de gauche à droite, un cavalier, deux personnages drapés, dont l'un tient une balance, se donnant la main,

1. Je l'ai déjà indiqué dans *Rev. Arch.*, *loc. cit.*, 134.
2. C'est le même volume de la *Rev. Phil.* que cite A. Dain à propos des ἱεροὶ παῖδες.

puis un buste drapé ; au-dessous, dans un troisième registre, Hercule armé de sa massue, Mercure tenant la bourse et le caducée, et deux bœufs attelés à une charrue ». L'inscription a été lue :

Φιλοπά- Ἡλίῳ
τωρ κὲ Χρῆστος κὲ Ἀνδρέας Δικήσι
ὑπὲρ τῶν ἀνε[ψίων]
4 κὲ ὑπὲρ τῶν ὑπα[ρχόν]-
των εὐχήν.

« Philopator, Chrestos et Andréas à Hélios Justicier, pour leurs parents et leurs biens, en ex-voto ». Cette lecture est ainsi commentée : « A la dernière lettre de la ligne 3, on peut à la rigueur lire O au lieu de Є ; de même, à la ligne 4, l'avant-dernière lettre Π, peu visible, pourrait être décomposée en ΓΙ ; il serait alors permis de reconstituer ὑπὲρ τῶν ἀνό[σων] κὲ ὑπὲρ τῶν ὑγιαι[νόντων] ; il s'agirait dès lors d'une prière adressée à Hélios, dieu invoqué dans les épidémies, pour le remercier d'avoir guéri les uns et protégé les autres. Mais, outre qu'on ne voit pas quelles personnes pourraient désigner ces pluriels, l'appellation de Δίκησις jointe au nom d'Hélios, donne peu de vraisemblance à cette hypothèse ».

L'examen de l'inscription montre qu'à la fin de la ligne 3 on ne peut lire ni ἀνε[ψίων] ni ἀνό[σων] ; la dernière lettre conservée est un *théta* ; j'écris donc ἀνθ[ρώπων] ; la dédicace est faite pour les gens et pour les biens.

Mais surtout la description des bas-reliefs [1] appelle de sérieuses rectifications. Je publie ici, Pl. I, en haut, ma photographie de la stèle.

*a*) Registre supérieur. L'aigle n'est pas en relation avec le buste de la Lune. Il est tourné vers le buste qui occupe la place d'honneur dans la stèle ; c'est l'aigle de Zeus ; le personnage central est très fréquent sur les stèles de cette région, où il est appelé Zeus Brontôn [2]. Sur d'autres reliefs de la région [3], on constate la même association avec Zeus Brontôn. Sur la plaque ronde du Musée de Bruxelles où G. Rodenwalt a reconnu le buste de Zeus Brontôn, accosté de l'aigle, avec le buste d'une divinité

1. Elle reproduit celle de Héron de Villefosse et Michon, *Bull. Soc. Ant.*, 1911, 315, n. 7 ; *Arch. Anz.*, 1912, 594, n. 7.

2. Cf. essentiellement G. Rodenwalt, *Jahrbuch*, 34 (1919), 77-86 : *Zeus Bronton* ; Cox et Cameron, *MAMA*, V, *passim* et pp. 172-176.

3. Les monuments et dédicaces que je cite dans mon commentaire de cette stèle appartiennent, sauf exception que je signale, à la région de Dorylaeion, Nakoleia, Phrygie du Nord-Ouest. Il importe grandement dans l'étude des cultes anatoliens de ne pas mêler les documents de toutes provenances, comme on le fait très souvent ; je le montrerai dans une prochaine étude sur des dieux cavaliers.

féminine, peut-être Hékate, le registre inférieur présente les bustes du Soleil et de la Lune, semblables à ceux de notre stèle[1]. Sur une dédicace à Zeus Brontôn, qui représente le buste du dieu avec l'aigle sur son épaule, au sommet de la stèle est sculpté le croissant lunaire ; au dos, une charrue et deux têtes de bœufs[2]. Peut-être bien faut-il reconnaître les bustes du Soleil et de la Lune sur un autre relief de la région de Dorylaeion, au Louvre, qui est ainsi décrit[3] : « Sous une arcade, Jupiter debout, accompagné de l'aigle, tenant son sceptre et une patère ; en haut, à gauche, buste radié, de face ; à droite, buste de face ; en bas, à gauche, personnage debout, nu ; en bas, à droite, buste de face ; sur la base, charrue attelée de deux bœufs. Sur la base, l'inscription, assez effacée[4] : Αὐ. Χρῆστος Διὶ Χρυσέῳ εὐχήν ».

*c*) Registre inférieur. L'attelage de bœufs, avec ou sans la charrue, est fréquent sur les stèles de cette région, sur les monuments funéraires[5] et sur les monuments votifs[6]. Sur les dédicaces à Zeus Brontôn, on sculpte aussi l'abrégé de cette figure, deux têtes de bœufs unies par le joug[7]. C'est la transcription figurée de la formule περὶ βοῶν, si fréquente sur les ex-voto de la région[8] ; le couple de bœufs était le bien essentiel de ces paysans phrygiens.

Hermès, représenté ici avec la bourse et le caducée, n'est pas nommé dans les dédicaces de ce pays[9], mais paraît sur plusieurs reliefs : sur le relief de Bruxelles, entre les bustes du Soleil et de la Lune ; — sur une dédicace à Zeus Brontôn, avec une figure drapée[10] ; — sur un autel dédié à Zeus Brontôn[11], sur la face prin-

1. Rodenwalt, *loc. cit.*, 77, fig. 1 et p. 81.

2. A. Körte, *Ath. Mitt.*, 1900, 416, n. 26 ; Mendel, *Catalogue Sculptures Constantinople*, III, n. 845. Cf. Rodenwalt, p. 81. L'emblème doit rappeler l'association avec Hékate.

3. A. Dain, *loc. cit.*, n. 67. Je n'ai pu voir le relief et vérifier l'inscription.

4. Voir la note précédente.

5. Cf. Mendel, *loc. cit.*, commentaire du n° 1074 ; *Inscr. gr. Coll. Froehner*, pp. 60-61.

6. Cf. Mendel, *ibid.*

7. Par ex. *MAMA*, V, 128, 134, 152, 153 ; cf. aussi *ibid.*, p. 150, n. 8, à Zeus Basilikos.

8. Cf. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, *loc. cit.*, et, maintenant, *MAMA*, V, 120, 152, 153, 170, 182, 212, 213. Les dédicaces n. 152, 153, 182 et p. 150, n. 8 (cf. la note précédente) ont à la fois la formule et le relief.

9. A Isaura, dédicace Διὶ Βροντῶντι καὶ Ἑρμεῖ par leur prêtre ; en relief deux bustes, accostés l'un d'un sceptre, l'autre d'un caducée (J. Keil, *Denkmäler aus Lykaonien*, n. 146).

10. A. Körte, *Ath. Mitt.*, 1900, 418, n. 30 : « Ueber der Inschrift Hermes mit Beutel in der Rechten und Kerykeion in der Linken, rechts von ihm eine Figur im Mantel ».

11. *Ibid.*, 417, n. 28 ; Mendel, *loc. cit.*, n. 843 : Διὶ Βροντῶντι ἐπηκόῳ θεῷ Δαδᾶς Δαμᾶ σὺν τοῖς τέκνοις Ὀνησίμῳ καὶ Διομᾶ καὶ Χρυσίῳ ὑπὲρ τῶν ἰδίων εὐχὴν ἀνέστησαν.

cipale, au-dessous du buste de Zeus, Hermès, avec un bélier, se tient devant un autel sur lequel est perché un aigle ; au revers, un taureau galopant ; sur le côté gauche, au-dessous d'un vase avec des pampres, la charrue et les deux têtes de bœufs ; sur le côté droit, un buste à tête radiée.

Heraklès, figuré à gauche, apparaît sur un autre relief de la région [1], et il reçoit l'hommage de plusieurs dédicaces : Μεζεανοὶ Ἡρακλῆ ἀνεικήτῳ [2] ; — Ἰάσων Ζεύξιδος περὶ βοῶν ἰδίων κὲ κώμης Διὶ κὲ Ἡρακλῆ κὲ Παπίᾳ θεοῖς εὐχήν [3].

*b*) Registre médian. C'est celui qui est le plus intéressant. A droite, un buste féminin, drapé, qu'on ne sait encore identifier. A gauche, le cavalier au galop porte une double hache, qui est très nette. Sur la stèle de Dorylaeion dédiée Ὁσίῳ Δικέῳ par un ménage de πρωτοιερεῖς [4] un dieu cavalier, accompagné d'un chien, est figuré au sommet ; l'arme qu'il brandit est indistincte [5]. Sur une statuette, le dieu cavalier porterait la massue [6]. A Inönü, sur la face principale d'un autel dédié Θεοῖς Ὁσίοις καὶ Δικαίοις, un dieu cavalier élève de la main droite la double hache [7] ; sur les trois autres faces un dieu du type d'Asklepios, une Tyche avec la corne d'abondance, près d'un cratère et de grappes de raisins, enfin une autre déesse dont nous aurons à parler. Au Nord-Est, à Bash Ören, une dédicace Θείῳ καὶ Ἀπόλλωνι montre, au-dessous d'un buste, le cavalier, à tête radiée, portant la double hache [8].

Venons-en au groupe central, aux deux personnages qui se donnent la main. Celui de gauche tient une balance ; celui de droite tient contre son corps une longue baguette, brisée au sommet, certainement une coudée. Dans d'autres régions on penserait au couple des Nemeseis [9] ; on n'a aucune raison de pronon-

1. *Échos d'Orient*, 1906, 360, n. 11.
2. G. Radet, *En Phrygie*, p. 153, n. 22.
3. *MAMA*, V, 182, avec le commentaire. Notre relief y est cité d'après *Arch. Anz.* (cf. ci-dessus, 203, n. 1). Je laisserai de côté les monnaies, qui nous introduisent dans un milieu tout différent et peuvent représenter un dieu différent malgré l'identité du nom.
4. Mendel, *loc. cit.*, n. 847 ; photographie dans F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse* (1935), pl. V.
5. Selon A. Körte, *Gött. Gel. Anz.*, 1897, 408, « ein Reiter mit Strahlenkranz, — der in der R. ein Beil (?) zu halten scheint » ; selon Mendel, « brandissant un foudre ou un épieu (?) ».
6. *MAMA*, V, 163.
7. Mendel, *loc. cit.*, n. 846.
8. A. Körte, *loc. cit.*, 431, n. 54 : Μάνης καὶ Ἀσκλᾶς οἱ Δόμνου Θείῳ καὶ Ἀπόλλωνι εὐχὴν ὑπὲρ τῆς ἑαυτῶν σωτηρίας. « Auf der linken Schmalseite ein Krater, auf der rechten oben ein Adler, darunter ein Stierkopf ».
9. Cf. sur les Nemeseis à Smyrne et en Égypte, Is. Lévy, *Cinquantenaire École Hautes-Études* (1921), 279-282 ; H. Volkmann, *Archiv Relig.*, 31 (1934), 74-76.

cer ici ce nom. Nous avons deux divinités de la Justice ; ce n'est pas pour étonner, puisque la dédicace est faite Δίκησι[1]. Une déesse à la balance apparaît sur un autre relief de Dorylaeion[2], au revers d'un autel ; les trois autres faces montrent des bustes de divinités ; celui de la face droite est au-dessus d'un loup[3] ; celui de la face principale a une tête radiée. Or ce relief est dédié Ὁσίῳ Δικαίῳ. De même sur l'autel Θεοῖς Ὁσίοις καὶ Δικαίοις d'Inönü, la quatrième divinité porte une coudée et une balance. Ces représentations d'une ou de deux divinités de la Justice avec la coudée et la balance se trouvent dans le cercle des Θεοῖς ὁσίοις καὶ δικαίοις, Ὁσίῳ καὶ Δικαίῳ, spécialement vénérés dans cette région[4]. C'est ce groupe de divinités que représente cette partie de notre relief. Je crois qu'une inscription, sans reliefs, de Dorylaeion, nous permet même de nommer le groupe des quatre divinités du registre médian ; c'est une dédicace[5] [ὑπὲρ —] κὲ τῆς ὑπάρξεως μου Ὁσίῳ κὲ Δικέῳ κὲ Ὁσίᾳ κὲ Ἀπόλλωνι ; les divinités au centre seraient le couple Ὅσιος καὶ Δίκαιος (ou Ὅσιον καὶ Δίκαιον), le buste à droite Ὁσία, le cavalier Apollon. C'est fréquemment que le dieu cavalier anatolien est appelé Apollon. On a vu plus haut que le dieu cavalier, dans notre région phrygienne, est associé aux divinités du Saint et du Juste.

Notre bas-relief, qui représente Zeus Brontôn et les Dieux Saints et Justes, est dédié à Hélios. Dans la région, un seul monument semble dédié à Hélios, en même temps qu'à Apollon : Διόνυσος Ἡλίῳ καὶ Ἀπόλλωνι εὐχήν[6]. Mais sur le relief dédié Ὁσίῳ Δικέῳ par les πρωτοιερεῖς, au-dessous du dieu cavalier et de trois divinités incertaines[7], est Hélios ou Hélios-Apollon, la tête radiée, porté par un quadrige[8]. On a vu plus haut une tête

---

1. Je dois dire que je ne me rends pas un compte grammatical exact de cette forme. On ne peut avoir une forme homérique de datif pluriel pour « les Justices ». Le mot ne me semble pas pouvoir se rattacher directement à Ἡλίῳ. Est-ce le datif de Δίκησις ? Mais Δίκησις est la Vengeance, et non la Justice ; elle ne semble pas connue comme figure divine ; est-ce un équivalent de la Nemesis vengeresse ?

2. *MAMA*, V, 11.

3. Culte d'Apollon Lykios dans un village de Dorylaeion, *MAMA*, V, 87.

4. Cf. notamment *MAMA*, V, index, p. 193 (huit inscriptions) ; cf. *ibid.*, p. 7 ; l'inscription agonistique *SEG*, VI, 175, ne peut être rapprochée ; les monnaies avec Nemesis ou Dike ne peuvent être rapprochées qu'avec de grandes précautions ; il vaut mieux les tenir en dehors de ces études.

5. *MAMA*, V, 183.

6. *Ibid.*, p. 169, 7. C'est bien « a joint dedication to Helios and Apollo », et non « an epitaph to a human Ἥλιος combined with a dedication to Apollo, εὐχήν to be taken with Apollo only ».

7. Cf. F. Chapouthier, *loc. cit.*, p. 26-27.

8. De même, à Ushak, un relief représentant un dieu à tête radiée monté sur un quadrige est dédié Ὁσίῳ (cf. Mendel, *loc. cit.*, p. 56). A Kotiaeion, un autel

radiée parmi les reliefs dédiés Ὁσίῳ Δικαίῳ. Les rapports entre le Soleil qui voit tout et la Justice sont d'ailleurs assez connus [1].

## XVI. — Épitaphe de Dorylaeion.

Dans les *IGR*, IV, 530 est reproduite une épitaphe, copiée à Eski Şehir et publiée par A. Körte, *Gött. Gel. Anz.*, 1897, 415, n. 81 :

Θ(εοῦ) δ(οῦλος)
.... ος Θησεὺς Σευῆρος
.... ἀδελφοὶ πατρὶ Κέ-
[ρδω]νι Καίσαρος δού-
[λῳ] π(ροστάτῃ) ἐ(πὶ) τ(οῦ) σ(ίτου) μνήμης
[χάρι]ν.

A la ligne 1, R. Cagnat commente : « Vir christianus. Cf. *CIGr.*, 9713 ». Le premier éditeur, avec beaucoup plus de réserve, disait de l'abréviation ΘΔ : « Die merkwürdige Abkürzung der ersten Zeile ist vielleicht mit Θεοῦ δοῦλος aufzulösen ; vgl. *CIG*, 9713 Χρ(ιστοῦ) δ(οῦλος) ; freilich wäre das christliche Bekenntniss bei einem kaiserlichen Beamten auffallend ». Nous avons simplement ici un latinisme ; *Dis Manibus* est rendu en grec par Θεοῖς Δαίμοσι [2], comme par Θεοῖς Καταχθονίοις, expressions qui sont abrégées en ΘΚ et ΘΔ [3].

Pour justifier προστάτῃ ἐπὶ τοῦ σίτου, R. Cagnat écrit : « Cf. *CIG*, 3738 et *CIL*, III, 333. Caesaris servus, dispensator a frumento ». A. Körte était moins affirmatif : « Die Auflösung der Abkürzung πετσ habe ich gewagt nach dem Muster einer Inschrift aus Kios *CIG*, 3738 = *CIL*, III, 333, in der ein Καίσαρος δοῦλος οἰκονόμος ἐπὶ τοῦ σείτου vorkommt » [4]. Comme on le voit, ce texte

---

avec buste radié est dédié Ὁσίῳ καὶ Δικαίῳ (*JRS*, 15 (1925), 162, n. 150). A Philomelion, dédicace Λητοίδῃ Σώζοντι καὶ Ἡλίῳ Βασιλῆι θῆκε δικαιοτάτοις ἠδ' ὁσίοισι θ[εοῖς] (Calder, *Rev. Phil.*, 1922, 130, n. 20).

1. Cf. notamment F. Cumont, *Il Sole vindice dei delitti* (*Mem. Pont. Acad. Arch.* I (1923), 65-80).

2. Par exemple dans le même volume des *IGR*, 1020 : Θεοῖς Δαίμοσι Ἐπαφροδείτου. Cf. la note suivante, pour l'Italie. Ailleurs, je relève Θεοῖς Δαίμοσι en tête d'épitaphes, par ex. : à Patara (*TAM*, II, 459 ; affranchi impérial) ; à Derriopos (Vulić, *Spom. sprska akad.*. 71 (1931), n. 468 : Θεοῖς Δαίμοσιν Φλαουίου Καπίτονος στρατιότου σπείρης Ἰσπανῆς) ; à Beroia de Syrie (*CIG*, 4452 : un vétéran θεοῖς καταχθονίοις καὶ δαίμοσιν ἑαυτοῦ τε καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ) ; à Thyatire (*Mél. Ec. Rome*, 55 (1938), 57 ; tombeau d'un Romain, ἑατῷ — καὶ Δαίμοσιν Ἑληνίας κτλ.)

3. Il suffit de renvoyer à *IG*, XIV, index, p. 756 ; cf. encore *IGR*, I, 243 (Rome). A Patara, ΘΔ sur la tombe d'un affranchi impérial, *TAM*, II, 460.

4. Comme on le voit, *CIG*, 3738 et *CIL*, III, 333 sont une même inscription, qui était d'ailleurs republiée dans les *IGR* mêmes, III, 25.

bilingue de Kios d'un *Caesaris Aug. seruos uerna, dispen*[*sator ad*] *frumentum* n'apporte pas un parallèle exact : d'un côté, οἰκονόμος ἐπὶ τοῦ σίτου, de l'autre προστάτης ἐπὶ τοῦ σίτου. Or, si *dispensator* est bien rendu par οἰκονόμος[1], προστάτης ne semble pas une traduction acceptable. De plus, l'abréviation du titre — toujours rare dans les inscriptions grecques — devrait pouvoir être comprise aisément ; ce ne peut être le cas de προστάτης ἐπὶ τοῦ σίτου. Ajoutons que des abréviations portant sur la préposition ἐπί et sur l'article τοῦ sont fort surprenantes. Bref la résolution de ΠΕΤΣ en προστάτης ἐπὶ τοῦ σίτου renferme plusieurs impossibilités. Mais, d'ailleurs, est-il sûr que nous ayons à reconnaître ici une abréviation ?

Le *lemma* des *IGR* ne donne aucune indication sur la stèle. Or elle porte, avec l'inscription, un relief ; et il faut toujours examiner si le relief et l'inscription ne peuvent s'éclairer l'un par l'autre. D'après A. Körte, au-dessus de l'inscription se trouve une couronne ; à droite de celle-ci, un poignard dans son fourreau avec son baudrier. Cette arme ne convient guère à un employé de l'annone.

Je suppose que la quatrième des lettres énigmatiques était un *iota*, et je restitue : Καίσαρος δοῦ[λοι ἱπ]πεῖς[2]. Nous possédons maintenant plusieurs exemples d'esclaves impériaux qualifiés de ἱππεῖς. A Dorylaeion même, on a l'épitaphe d'un certain Ἀγαθόποδι, δούλῳ τοῦ κυρίου αὐτοκράτορος, ἱππεῖ τῶν ἐν Συννάδοις[3] ; en Phrygie encore, près d'Oinan : [Ἅ]μιον Καίσαρος δούλη τὸ ἡρῷον Διαδουμένῳ τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ Καίσαρος δού[λ]ῳ ἱππεῖ μνε[ίa]ς χ[άρι]ν[4]. A Laodikeia de Lykaonie, trois épitaphes d'esclaves impériaux ἱππεῖς : Κόσμος οὐέρνας ἱππεὺς καὶ Δόμνα ἡ σύμβιος αὐτοῦ ἑαυτοῖς ζῶντες μνήμης χάριν[5] ; — Ἀγριππεῖνα κυρίου Καίσαρος δούλη Ἀπρειλίῳ ἱππεῖ καὶ Κοσμίᾳ γονεῦσι γλυκυτάτοις μνήμης χάριν καὶ ἑαυτῇ ζῶσα[6] ; — ὁ δεῖνα οὐέρνα ἱππεὺς Ζοητρόφῳ τέκνῳ κτλ.[7].

Quel était le rôle de ces « cavaliers », esclaves impériaux ? R. Cagnat considérait Agathopous, à Dorylaeion, comme un policier monté : « Equites profecto cum diogmitis, pacis servandae causa, Synnadis excubabant in custodiis lapicidinarum : inter

1. Cf. P. Landvogt, *Epigraphische Untersuchungen über den* οἰκονόμος, Diss. Strasbourg 1908, p. 26. Cf. Van Berchem, *Mém. Soc. Ant.*, 1937, 143-144.
2. Un *upsilon* serait encore plus près du *tau* : ἱππεύς ; mais si l'on a un nominatif, il faut ἱππεῖς (avec ἀδελφοί) ; si l'on a un singulier, il faut ἱππεῖ (avec Κέρδωνι).
3. *BCH*, 1904, 195, n. 12 ; 1909, 301, n. 55 ; *IGR*, IV, 531.
4. Calder, *Cl. Rev.*, 1913, 12 ; *MAMA*, IV, 114.
5. *Ath. Mitt.*, 1888, 242, n. 21 ; *IGR*, III, 253 ; *MAMA*, I, 27.
6. Calder, *Cl. Rev.*, 1913, 12.
7. *Ibid.*, 12 ; *MAMA*, I, 30.

quos Caesaris servos militavisse videtur consentaneum ». Le poignard gravé sur notre stèle de Dorylaeion s'accorderait au mieux avec cette interprétation [1]. Mais on ne peut s'appuyer, pour ce sens, que sur un passage des Actes de S. Polycarpe : ἐξῆλθον διωγμῖται καὶ ἱππεῖς μετὰ τῶν συνηθῶν αὐτοῖς ὅπλων ὡς ἐπὶ λῃστὴν τρέχοντες. Ces ἱππεῖς doivent appartenir, comme les diogmites [2], à la police municipale [3]. Ce texte [4] ne peut éclairer directement la situation des esclaves impériaux « cavaliers ».

A deux reprises, W. M. Calder a interprété ces « cavaliers » comme des palefreniers du *cursus publicus* ou des domaines impériaux de Phrygie et de Lykaonie [5] ; ἱππεύς serait équivalent à ἱπποκόμος. Mais c'est une fausse lecture qui l'avait mené à cette interprétation ; dans une des épitaphes de Laodikeia, il lisait οὐέρνα ἱππεὺς ζοητρόφος [6], ce qu'il a rectifié ensuite [7]. Le ζοητρόφος ayant disparu, il n'y a plus aucune raison de voir dans ἱππεύς l'équivalent de ἱπποκόμος, de *agaso* et *equiso* [8]. De plus le relief d'Oinan, d'après la dernière édition, porte l'image d'un cavalier [9] ; de même celui de l'ἱππεύς de Synnada [10].

Or une inscription d'Éphèse [11] nomme, comme subalternes d'un procurateur de la province d'Asie, unis en un collège, des *decuriones et tabellarii* [12] *et equites qui sunt ad Lares Domnicos*. En commentant cette inscription, J. Keil et A. von Premerstein [13] ont rapproché deux des « cavaliers » cités plus haut [14] et ont proposé d'y reconnaître des courriers à cheval [15]. Il me paraît très

1. Sur l'autel funéraire de Diadoumenos, à Oinan, il y a, sur le côté droit, un bouclier rond et deux épieux ; mais W. M. Calder, *loc. cit.* (cf. 208, n. 4) fait remarquer que « this ornementation, being very common in and near Pisidia, cannot be taken as showing that an Imperial slave was a horse-soldier ».

2. Sur les diogmites et leur armement, cf. *BCH*, 1928, 408-409 ; *Études anatoliennes*, 103.

3. Sur des policiers montés, dans les cités, cf. *Études anatoliennes*, 102, 104, 108.

4. Il est le seul que cite Liebenam, *Städteverwaltung*, 358, pour la police montée (d'où W. M. Calder, *Cl. Rev.*, 1910, 12, n. 2).

5. *Cl. Rev.*, 1910, 11-13 : Ἱππεύς = *equiso* ; *ibid.*, 1913, 12 (même titre). Selon W. M. Ramsay, *Cl. Rev.*, 1905, 370 (cf. *ibid.*, 1910, 13), les ἱππεῖς de Laodikeia s'occupaient du transport du cinnabre des mines de Zizma.

6. *Cl. Rev.*, 1910.

7. Cf. note 5.

8. W. M. Calder répète cette interprétation dans son article de 1913.

9. *MAMA*, IV, 144.

10. Mendel, *BCH*, 1909, 301, n. 55 ; fig. 8, à la page 264.

11. *Ephesos*, IV, n. 12.

12. Sur les δεκάταρχοι καὶ ταβελλάριοι, cf. *Rev. Phil.*, 1934, 275.

13. *IIe Reise in Lydien*, p. 43.

14. Cf. ici p. 209, notes 3 et 5. Ils citent deux textes de Martial et de Juvénal sur le *verna eques*.

15. « Wahrscheinlich berittene Eilboten ». Pour Agathopous, W. M. Calder, *Cl. Rev.*, 1910, 12 semble avoir songé à y reconnaître un courrier ; mais je n'ai pas bien compris ses raisonnements dans ce paragraphe.

tentant en effet de voir dans ces ἱππεῖς des courriers à cheval [1]. La représentation d'un poignard sur la stèle de Dorylaeion ne contredit pas cette hypothèse ; les courriers qui galopaient sur les routes de Phrygie et de Lykaonie devaient nécessairement être armés, comme les Tatares qui remplissaient le même rôle dans l'Anatolie ottomane.

## XVII. — Épitaphes de Cappadoce.

1. — Une épitaphe de Tyane a été publiée récemment par G. Jacopi sous cette forme [2] :

Διογατὼ Ἀγαθο[. . . . · μη]δένα
ἀνοῖξαι καὶ κακ[ουργεῖν·α]ὐτό φυ-
λάσσεσθαι· ἐὰν δὲ μὲ ἀνοίξῃ,
ἀποδώσει τῷ δήμῳ τῷ Τυα-
νέων δηνάρια μύρια· ἀποιε-
ρῶ δὲ καὶ τὸν τόπον τοῦ-
τον πλέθρων δέκα σὺν τῇ
παρακειμένῃ οἰκίᾳ· ἡ δὲ ἀποιέ-
ρωσις [3] ἀποτεθήσ[ε]ται ἐν τῇ
Ἀστάρτῃ· Ἀγαθὲ, Διογατὼ αἰῶ-
νι μν[η]μονεύῃ.

Selon l'éditeur, il s'agit d'une femme, appelée Διογατώ. Il explique ce nom et les lignes 1 et 10 : « Dai papiri è noto il nome Διογᾶς (Preisigke) ; esso è attestato recentemente anche da un rinvenimento epigrafico in Frigia. La terminazione in -ώ per nomi femminili (accus. -ώ) è usata per gli abbreviati o per i vezzeggiativi. Il senso del nome sarà presso a poco quello di Διόγνητος. Suppongo che il nome sia da intendersi qui al nominativo. Dopo il patronimico sarà da contemplare una pausa » ; — « μνημονεύω regge l'accusativo, quindi la forma Διογατώ sarà qui da riferire a questo caso ». Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'étrangeté de ce nom et de la syntaxe. Les mots ont été mal coupés. Διογᾶς est un nom d'homme souvent attesté par les in-

1. Pour le *cursus publicus* en Phrygie, cf. un ἀμαξάρχης dans *MAMA*, V, p. 175, 84.

2. *Esplorazioni e studi in Paflagonia e Cappadocia, Relazione sulla seconda campagna esplorativa agosta-ottobre 1936* (Rome, 1937), p. 23, n. 2.

3. L'éditeur commente : ἀποιερῶ per ἀφιερόω è documentato epigraficamente da un'iscrizione di Afrodisia : *CIG*, 2827 ». Cf. encore *AJA*, 1932, 453 : ἐπέγραψα τῇ ἐμῇ χειρὶ καὶ ἀποιέρωσα τὸ ἡρώειον (Plaine Killanienne).

scriptions comme par les papyrus [1]. Il est employé au vocatif à la ligne 10 : ἀγαθὲ Διογᾶ τῷ αἰῶνι μνημονεύῃ [2].

A la ligne 1, l'article τῷ indique que Διογᾶ est au datif. Le fac-simile montre qu'ensuite un *ômega* est aussi acceptable qu'un *omicron*. Donc : Διογᾶ τῷ ἀγαθῷ.

Un détail est à relever à la ligne 10. « Ἀστάρτη è l'Afrodite dei Greci. Tale culto non era finora documentato a Tyana ». Astarté est une déesse sémitique, et il est intéressant pour l'étude du peuplement et des cultes de la Cappadoce de constater à Tyane l'existence et l'importance du culte d'Astarté [3]. L'influence sémitique, si forte en Cilicie, franchissait le Taurus. Il faut rapprocher un décret d'une autre ville cappadocienne, Anisa, près de Mazaka-Kaisareia [4] : le document, gravé sur une plaque de bronze, devait être exposé ἐν τῷι προνάωι τοῦ τῆς Ἀστάρτης ἱεροῦ ; là aussi, Astarté était une des principales divinités [5].

Le même éditeur publie comme inédite cette épitaphe de Tyane (*ibid.*, 24, n. 4) :

Μαριανῷ
τέκνῳ νηπίῳ
ἐτ(ῶν) ε' Μαριανὸς
μνήμης
ἕνεκεν.

Mais l'inscription avait été déjà publiée deux fois [6] par Grégoire, *BCH*, 1909, *Voyage dans le Pont et en Cappadoce*, 146, n. 111, et H. Rott, *Kleinasiatische Denkmäler aus Pisidien, Pamphylien, Kappadokien und Lykien* (1908), 371, n. 79 [7].

---

1. J'en ai déjà réuni une quinzaine d'exemples (*Rev. Phil.*, 1929, 126 ; *Inscr. gr. Coll. Froehner*, 121, n. 1 ; *Etudes anatoliennes*, 107, n. 2) ; ajouter *TAM*, II, 176 B, l. 21.

2. Cf. αἰωνία ἡ μνήμη (E. Peterson, Εἷς θεός², 148) ; εἰς αἰῶνα τὸ μνημόσυνον τοῦ τῆς λαμπρᾶς μνήμης Μεστριανοῦ καὶ τῆς τούτου θυγατρὸς Θεοσεβίης (Ramsay, *Phrygia*, 773, n. 683 ; Dokimion, v^e^ siècle).

3. Son sanctuaire sert de dépôt d'archives.

4. Michel, *Recueil*, 546. Cf. F. Cumont, *REA*, 1932, 134-138 : *A propos d'un décret d'Anisa en Cappadoce* ; ajouter qu'une photographie était publiée par O. Kern, *Inscriptiones graecae* (1913), pl. 41, et que le problème de la provenance avait été étudié par H. Grégoire, *Rev. Instr. Publ. Belg.*, 1909, 149-152 : *Une ville méconnue : Anisa de Cappadoce*. Je reviendrai ailleurs sur ce décret.

5. Je ne comprends pas pourquoi F. Cumont suppose que le nom d'Astarté recouvre ici le culte d'une autre divinité, p. 137 : « un sanctuaire d'Astarté, nom sémitique qui désigne probablement la déesse cappadocienne Mâ ou bien l'Anaïtis mazdéenne » (déjà, sous forme affirmative, dans *Religions orientales*⁴, 276, n. 40).

6. Dans son premier rapport l'éditeur publiait comme inédite l'inscription honorifique de Komana *SEG*, VI, 794 (cf. *Rev. Et. Gr.*, 1938, 472, n. 488).

7. L'éditeur cite ces deux ouvrages, p. 19, à propos d'inscriptions de Niğde. Pour les monuments seldjoukides de Niğde, dont il donne quelques mauvaises

2. — Dans le Taurus, sur la route qui mène de Tyane aux Portes de Cilicie, aux ruines de Paşmakci, G. Jacopi a copié deux inscriptions [1]. L'une est une épitaphe bilingue : *C. Minucius C. f. Patlus val(eat)*, Γάϊε Μενύκιε Γαίου υἱὲ Πάτλε χαῖρε. L'autre, copiée au village de Imrahor, à une demi-heure de là, est gravée sur un autel rond, décoré de bucrânes, de guirlandes et de bandelettes ; l'éditeur a lu : Κλύστρα Σέξ(του) Λουκειλίου Σεκούνδου· Κλ —. Il ne dit pas comment il interprète Κλύστρα ; sans doute y voit-il un nom de femme, qui serait bizarre. Je pense qu'il faut lire καύστρα. L'autel était placé au-dessus des cendres de Sextus Lucilius Secundus. Plusieurs épitaphes de l'époque impériale [2] font connaître ce mot ; notamment [3] à Tralles [4] : Ἡ καύστρα Γαίου Ἰουλίου Ἀφροδεισίου προξενητοῦ [5]· ἥρως χρηστὲ χαῖρε ; à Ancyre de Galatie [6] : Θεοῖς καταχθονίοις, κατεσκεύασεν τὴν καύστραν καὶ τὸν βωμὸν Δεῖος ἑαυτῷ καὶ τοῖς ἰδίοις μνήμης χάριν.

Jacopi place à Paşmakci la ville de Faustinopolis, citée par Hieroklès (entre Tyane et Kibystra) et les *Notitiae*, et par l'Itinéraire d'Antonin entre Tyane et Podandos. Telle avait été la première hypothèse de Ramsay [7], qui s'est décidé ensuite pour un site plus au Sud-Ouest, près d'Ulu Kişla, vers Bey Ağyl et

---

photographies, il ne connaît pas le travail de A. Gabriel, *Monuments turcs d'Anatolie*, I, *Kayseri et Nigde* (1931), pp. 103-151 et pl. XXXI-LIV, qu'il faut consulter aussi pour Bor et Ulukishla.

1. *Loc. cit.*, 31-32 et fig. 127-128.

2. Les références sont rassemblées par J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien*, p. 80, à qui j'emprunte ma liste.

3. Pour la commodité du lecteur, je reprends ici les références de Keil et von Premerstein, en donnant la partie intéressante de chaque texte : à Termessos (*BCH*, 1899, 169, n. 7 ; métrique), νέρθε σορoῦ καύστρη ; — dans le Pont (*Studia Pontica*, III, 194), ἔστιν δὲ τὸ χῶμα [κ]αύστρας ; — vallée du Kaystre, τοῦτο τὸ ἡρῷον οὐδὲ τὸ πρὸ αὐτοῦ περιβόλιον, ἐν ᾧ ἐστιν ἡ καύστρα (*Rev. Et. Anc.*, 1902, 263, n. 12) et καύστραν ἔξω τῆς θύρας (?) (Keil et von Premerstein, *loc. cit.*) ; — à Éphèse (Le Bas-Waddington, 167), τῆς ἐξέδρας καὶ τοῦ [π]ε[ριβ]όλου καὶ πρὸ τῆ[ς —]ρας καύστρας. Rapprocher cette inscription de Rhodes, sur un autel (*Annuario Sc. It. At.*, II, 163, n. 96) : Ῥηγείνου Διοδότου, ὅπου ἐκάη.

4. *CIG*, 2942 (et 3290, parmi les inscriptions de Smyrne).

5. Cf. *OGI*, 524 (*IGR*, IV, 1257) : οἱ τοῦ σταταρίου (cf. *I. von Magnesia*, 240 ; *Ephesos*, III, 25) ἐργασταὶ (cf. *Rev. Et. Gr.*, 1929, 33 et 37) καὶ προξενηταὶ σωμάτων (Thyatire) ; *Rev. Arch.*, 1916, I, 333 : Κ. Ἀτικίννιος Φρούγις προξενητὴς ἐνθάδε κεῖται (Sinope).

6. *CIG*, 4059.

7. *Asia Minor*, 346 : « Caena and Halala-Faustinopolis are to be looked for at due distances on the road from Tyana to the Cilician Gates. Faustinopolis must be near Pashmakji ; it derived its name from the elder Faustina, who died there. » [*Hist. Aug. M. Anton.*, 26, 4, 9 : *Faustinam suam* in radicibus montis Tauri *in vico Halalae exanimatam vi subiti mortis amisit.*]

Porsuk [1]. Le tracé de la voie romaine en ce pays jouait un grand rôle dans la localisation, et c'est d'après des milliaires de la région d'Ulu Kişla — dont on ne sait s'ils sont *in situ* [2] et dont l'un mentionne la *Colonia Faustiniana* [3], — que Ramsay a proposé sa seconde localisation. Le raisonnement de Jacopi n'est pas très net ; il semble que son argument pour placer Faustinopolis à Paşmakci, c'est la trouvaille de deux milliaires entre Tyane et Paşmakci [4] ; la route aurait alors continué par Paşmakci. Sans vouloir me prononcer catégoriquement sur la question [5], il me paraît frappant que les deux inscriptions trouvées à Paşmakci mentionnent précisément deux personnages portant les *tria nomina* et ne tenant pas leur droit de cité romaine de quelque empereur, et qu'une des inscriptions soit rédigée aussi en latin ; cela conviendrait très bien à la *Colonia Faustiniana* [6].

3. — A Aksaray, l'antique Archelais de Cappadoce, Jacopi donne le fac-simile (fig. 140) d'une épitaphe que, sans la transcrire, il commente ainsi (p. 36) : « Di un altra iscrizione, malamente incisa su un blocco —, purtroppo non credo possibile una restituzione del testo, ove è menzionato forse un medico (ὑατρεύς) Θεόδωρος colla moglie, e ricorre il nome antico di Aksaray, Ἀρχελάων πόλι ». Cette indication géographique doit disparaître, car les premières lignes se lisent ainsi, sans difficulté :

---

1. *Jahreshefte*, VII (1904), *Beiblatt*, *Lycaonia*, 111-112 ; *Geographical Journal*, 1903, II, 401-403. Suivi par R. Kiepert, *FOA*, VIII (et p. 18) (quoi qu'en dise Jacopi, p. 30, note 33 bis) ; *Kleinasien* ; G. de Jerphanion, *Eglises rupestres de Cappadoce*, p. LIX ; E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byz. Reiches von 363 bis 1071* (1935), 45, n. 4. Doutes de W. Ruge, dans *P. W.* s. v. *Halala* : « Dann stimmen aber die Angaben der Itinerare zu wenig ».

2. Cf. Ramsay, *loc. cit.*, 111 et 112, avec la note 76.

3. *CIL*, III, 12213.

4. Cf. Ramsay, *loc. cit.*, 112 : « Previously it was supposed that the Roman Road from the Pylae Ciliciae to Tyana turned off towards N.N.W. at Takhta-Keupreu, passing close to Pashmakji, near which are some ruins. In *Hist. Geogr.* p. 351 ff., Faustinopolis-Halala was placed on this path somewhere near Pashmakji. But this path was not a Roman Road : it is only practicable for horses. That old identification of Faustinopolis is retained in R. Kiepert's new map, though I corrected the error in the *Athenaeum* 1901, II, p. 328, in Sir Charles Wilson's *Handbook to Asia Minor* (Murray), p. 160, and in *CIL*, III Suppl. Addit. n. 12213, 12214 ; these milestones show that the point where they were discovered is (if I am right in thinking that they had not been carried) XXIII M. P. from Tyana, and XXXVIII [cf. sa note 78] M. P. from Pylae Ciliciae ; and that here stood the fifth milestone from the limit of Faustinopolitan territory ». — Jacopi dit de Pashmakci, p. 30 : « posizione ridente, all'imbocco di una valle che mena dritta alle porte di Cilicia ».

5. Je n'examinerai pas en détail les arguments à la suite desquels Ramsay, *Geogr. Journ.* 403, conclut : « The proof is perfect ».

6. Pour les inscriptions de *Colonia Parlais*, cf. *Études épigraphiques*, 278 sqq. (Je reviendrai ailleurs sur les monnaies au type de Marsyas).

ζῶν καὶ φρονῶν ἀνέστησεν υἱ-
[ο]ῖς γλυκυτάτοις Ἀρχελάῳ
[κ]αὶ Θεοδώρῳ μνήμης
[χάριν]

La forme en -εύς pour ἰατρός serait vraiment bizarre. Mais voici ce que donne le fac-simile des deux premières lignes :

ΑΠΙΙ/CA·AP —
ΟΥCΑΟΥΑΤΡΕΥC

On a, après un nom et un patronymique, l'ethnique Σαουατρεύς, de la ville lykaonienne de Savatra. Cette ville, connue par Strabon, Ptolémée, la Table de Peutinger et les listes byzantines[1], a été identifiée par Cronin[2] avec Yağli Bayat, près de Süwerek, sur les pentes Nord du Boz Dagh, entre Iconium et Archelais, grâce à une dédicace du peuple des Σ[α]ουατρεῖς[3]. Ses rares monnaies[4] portent Σαουατρέων, par exception (une seule) Σαυατρέων. Les mentions de Savatréens à l'étranger sont naturellement très rares. A Ancyre, deux Σαουατρεῖς, Τάνταλος Ταντάλου et son fils Σῶκος, ont élevé la statue d'un haut fonctionnaire romain, leur « bienfaiteur et ami »[5] ; à Ancyre aussi était enterré un Σαουαθρεύς, Κουίντος Φιλιππικοῦ, soldat, ainsi que son frère Λούκιος Οὐαλέριος Οὐάλης[6]. Un jeune homme de Savatra, Σαουατρεύς, du nom de Ανεμνατος, était mort à Éphèse pendant ses études[7].

## XVIII. — Inscription d'Apollonia du Rhyndakos.

Dans une maison d'Abouliond, l'antique Apollonia du Rhyndakos, Th. Wiegand avait copié ce fragment d'une inscription, brisée de tous côtés, sauf à gauche[8] :

---

1. Cf. les références à ces textes dans W. Ruge, *P. W.*, s. v. *Savatra*.
2. *JHS*, 1902, 371-372, 375-376.
3. Reproduite dans *IGR*, III, 1481.
4. Voir Waddington, *Rev. Num.*, 1883, 61-62 ; *Inv. Waddington*, 4796-4798 ; *BMC*, *Lycaonia*, XXI-XXII et 12 ; Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, II, p. 421.
5. *CIG*, 4034 ; *IGR*, III, 175.
6. *SEG*, VI, 32.
7. *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, 201. Ανεμνατος est qualifié de φιλόλογος. Le père, Ἰουλιανὸς Κο — τος a fait les frais du tombeau ; mais c'est un ami éphésien qui en prend soin : τούτου τοῦ βωμοῦ κήδεται Ἀθηναγόρας τρ[ις] Χρύσανθος φίλος τοῦ Ἀνεμνατου. Ανεμνατος, comme Σωκος, doit être un nom indigène.
8. *Ath. Mitt.*, 1904, 311, n. 1.

A
\LIIΩNO
ΜΑΚΕΔΟΝΙ
4 ΕΝΡΩΜΗΤΑ
ΧΕΙΑΣΣΑΡΔ
ΜΟΥΡΩΜ
— — Λ Γ

Il l'a interprétée comme « vermutlich Ehreninschrift eines agonistischen Siegers ». On pourrait penser en effet que les noms de lieux, aux lignes 3, 4 et 5, sont ceux des villes ou des régions où le vainqueur aurait concouru : [ἐμ] Μακεδονί[αι], ἐν Ῥώμῃ, Σάρδ[εις]. Mais les diverses façons de rédiger une inscription en l'honneur d'un vainqueur aux concours sont bien connues ; or, il est impossible d'expliquer par là aussi bien χείας, à la ligne 5 (car le génitif [Ἀντιο]χείας ne serait pas admissible ; il faudrait Ἀντιόχειαν ou ἐν Ἀντιοχείᾳ), que les lettres μου au début de la ligne 6.

Aux lignes 2 et 3, on reconnaît λεγιῶνο[ς] — Μακεδονικῆς[1]. Hasluck l'a vu et a considéré l'inscription comme l'épitaphe d'un légionnaire[2]. Mais c'est un *cursus honorum*[3]. Les syllabes μου Ῥωμ- font partie d'un titre tel que [ταμίαν ou στρατηγὸν ou δήμαρχον δή]μου Ῥωμ[αίων][4]. Le personnage avait aussi rempli une fonction à Rome, et une autre (τα[μίαν ?]) dans la province de Sardaigne : [ἐπαρ]χείας Σαρδ[ινίας].

Un spécialiste de la prosopographie et de l'administration romaines pourra sans doute un jour identifier le personnage et restituer l'inscription.

## XIX. — Inscription de Lycie.

A. Diamandaras, de Castellorizo, a publié une inscription d'Antiphellos, copiée sur l'agora[5] :

1. Ou, plus vraisemblablement, Μακεδονικῆς se rapporte à un autre λεγιῶνος. Car la restitution λεγιῶνο[ς πέμπτης] Μακεδονι[κῆς] donnerait sans doute des lignes trop courtes. On aurait donc : λεγιῶνο[ς — καὶ λεγιῶνος πέμπτης (ou ε′)] Μακεδονι[κῆς].

2. *Cyzicus*, 288, n. 335.

3. Un autre fragment de *cursus honorum* dans la région d'Apollonia dans *IGR* IV, 124 (à Lopadion).

4. Cf. A. von Premerstein, *C. Iulius Quadratus Bassus*, *Sitz. Bay. Akad.*, 1934, *Heft 3*, p. 27.

5. *BCH*, 1894, 325, n. 5 : « ἐπὶ ὀγκώδους λίθου κειμένου κατὰ τὴν ἀρχαίαν ἀγοράν, καὶ δυστυχῶς τεθραυσμένου, φέρεται ἡ ἑξῆς ἐπιγραφή » κτλ.

[Ὁ δῆμος]
[ἐτείμ]ΗΣΕΝΜΙΝΟΔΟΤΟΝΔΟΣΙΘΕΟΥ
[ἄνδ]ΡΑΑΓΑΘΟΝΓΕΝΟΜΕΝΟΝΚΑΙ
[τῆ]ΣΠΟΛΕΩΣΕΠΑΝΩΧΡ.ΩΙ
ΤΕΤΜΕΙΚΟΝΙΧΑΛΚΗΙΠΡΟΕΔΡΙΑΙ
ΝΣΙΤΗΣΕΙΕΝΙΕΡ[ο]ΘΥ[τείωι, ἀρετῆς]
[ἕνεκ]ΕΝΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΚΑΙΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΙΣ
[νῆς ε]ΙΣΕΑΥΤΟΝ

Sur un côté de la pierre[1], cette autre inscription :

ΜΙΝΟΔΟΤΟΣΔΟΣΙΘΕΟΥ
ΑΚΑΜΑΝΔΕΥΣ
ΤΟΝΑΥΤΟΥΥΙΟΝ
ΟΛΟΔΟΤΟΝ(?)
ΘΕΟΙΣ

La seconde inscription nous fait connaître un nom de lieu lycien, Akamanda, qui a passé inaperçu[2]. Ce peut être l'ethnique d'une ville lycienne, sans doute voisine d'Antiphellos, ou un « démotique » d'Antiphellos.

Le premier texte était difficile à lire[3]. Th. Homolle a proposé, pour les lignes 3-4 : « peut-être [ὑπὸ τῆ]ς πόλεως ἐ(ν) ἄνω χρ[όν]ωι τε[τειμημένον] ». Mais ἐν ἄνω χρόνωι est singulier, et τετειμημένον n'est pas à sa place dans un tel texte, qui débute par : [ὁ δῆμος ἐτείμ]ησεν. On retrouve aisément la série des honneurs, au datif, dépendant du verbe ἐτείμησεν : ἐπα[ί]νῳ, χρ[υσ]ῶι [στεφάνῳ][4], εἰκόνι χαλκῆι, προεδρίαι. Aux lignes 2-3, on penserait volontiers à : ἄνδρα ἀγαθὸν γενόμενον καὶ [ὑπὲρ τῆ]ς πόλεως[5].

L'un des honneurs décernés à Menodotos[6] est digne de remarque : l'entretien ἐν τῶι ἱεροθυτείωι. Dans les cités du monde grec maint bienfaiteur d'importance a reçu la σίτησις ἐν

1. *BCH*, 1894, 325, n. 6 : « ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ τάφου, παραπλεύρως ». Comme il ne s'agit pas de documents funéraires et que ces mots ne se concilient pas avec ce qui est dit de l'inscription précédente, il est vraisemblable que le manuscrit de Diamandaras a été mal lu et qu'il portait : ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ λίθου.

2. Il n'est pas enregistré dans Sundwall, *Die einheimischen Namen der Lykier*, ni dans le Pauly-Wissowa et ses suppléments.

3. Diamandaras : « ἦν μετὰ δυσκολίας διεκρίναμεν ».

4. On ne peut se fier à la copie pour la disposition des caractères et l'étendue des lacunes ; sans doute, ici : [σ]τε[φάνῳ] ; l'éditeur a pu confondre T et Φ, M et NA.

5. Cf. par ex. *IG*, XII 5, 537, 6 : ἄνδρας ἀγαθοὺς εἶναι ὑπὲρ τῆς πόλεως.

6. L'éditeur a lui-même corrigé : Μηνόδοτος.

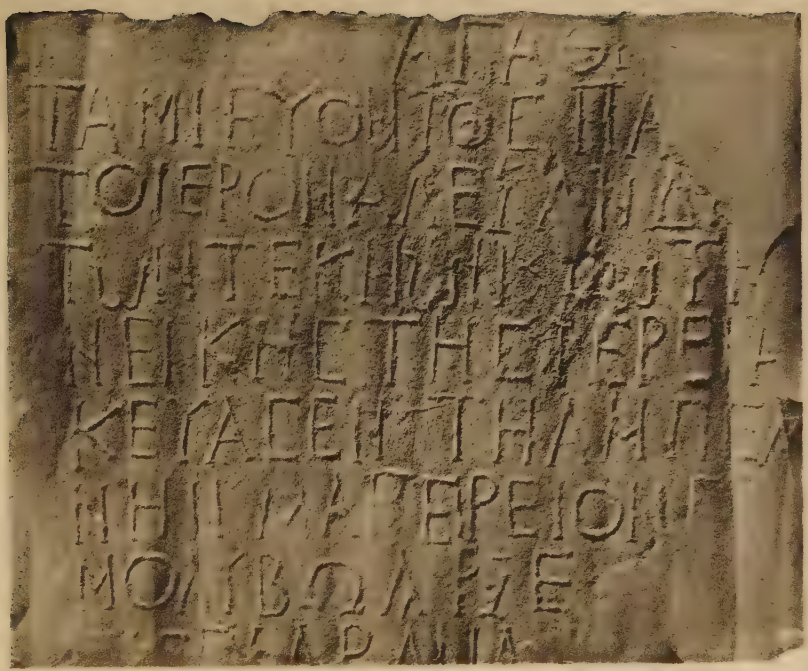

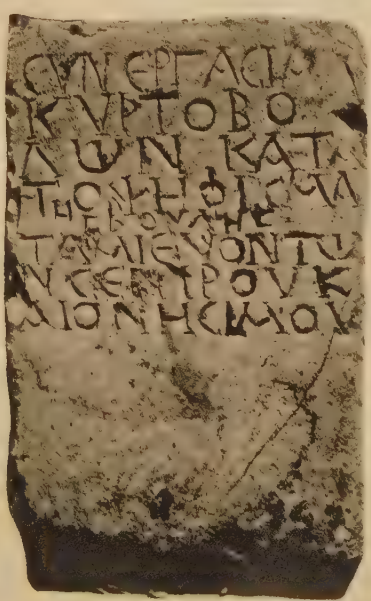

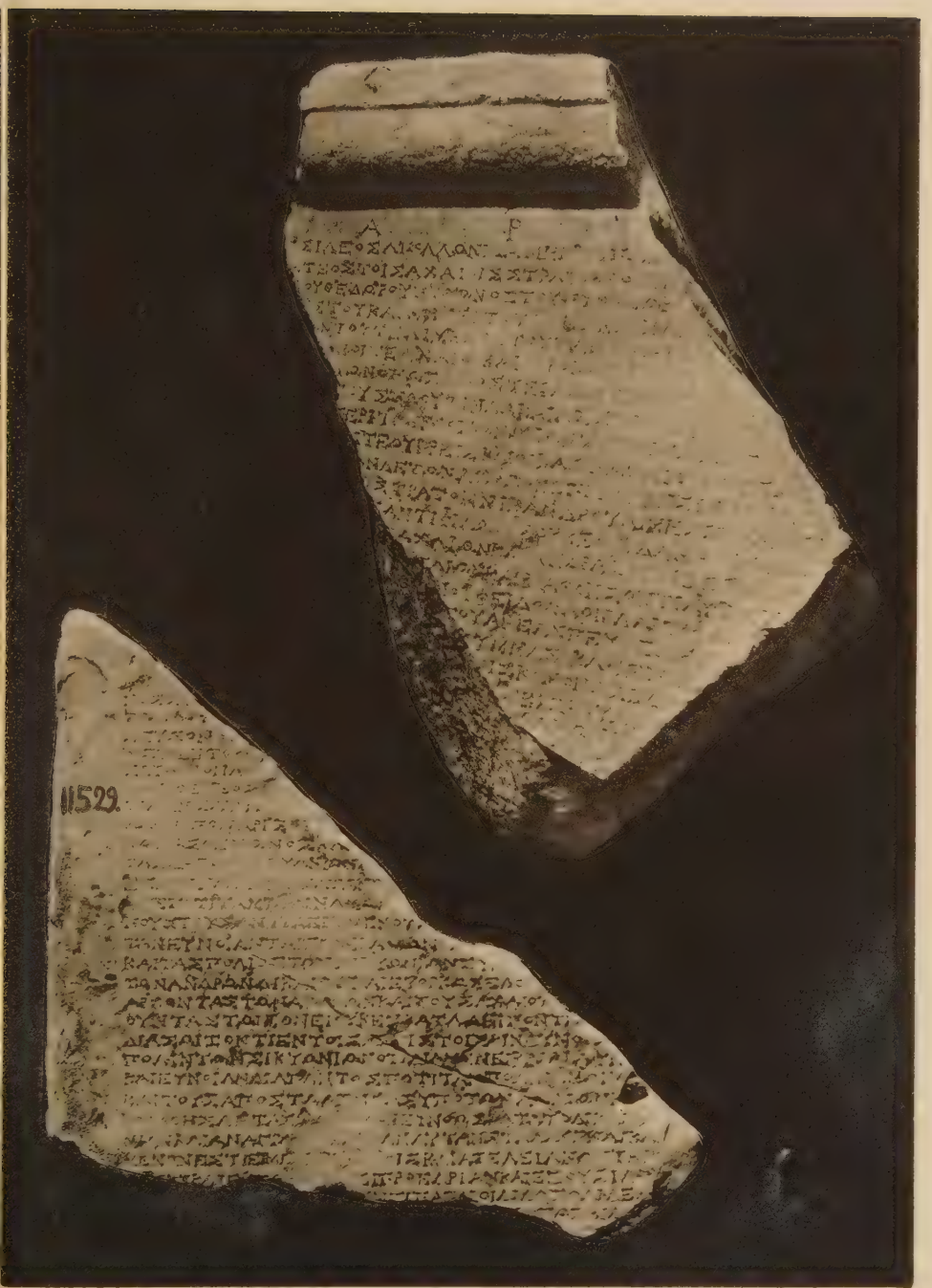
11529.

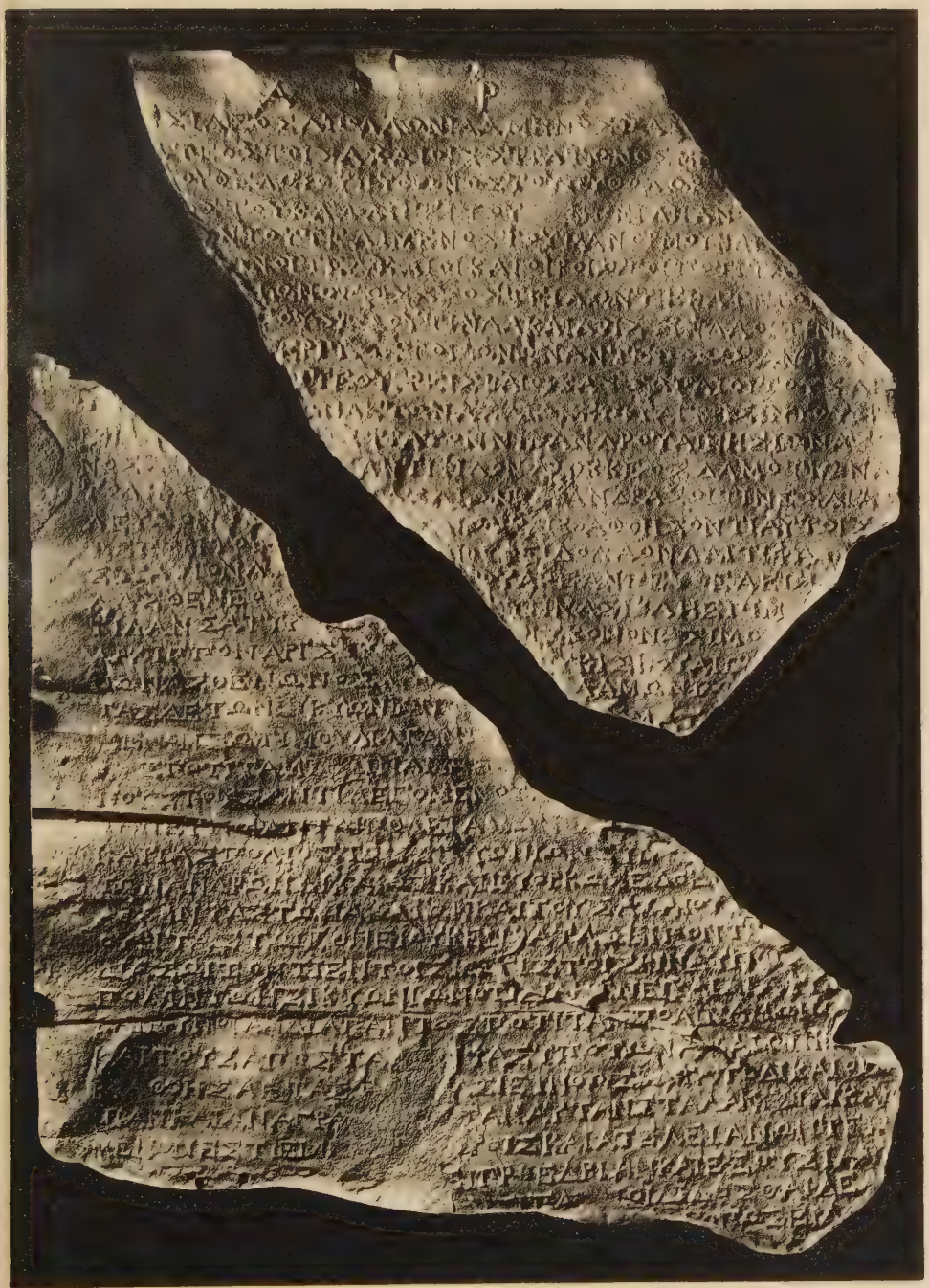

πρυτανείωι; ce n'est qu'à Rhodes qu'est connue la σίτησις ἐν ἱεροθυτείωι et la κλῆσις ἐπὶ ξένια εἰς τὸ ἱεροθυτεῖον ; les témoignages en sont maintenant assez abondants [1]. L'existence d'un ἱεροθυτεῖον servant de prytanée à Antiphellos ne peut s'expliquer — l'origine de la population étant entièrement différente à Antiphellos et à Rhodes — que par l'imitation de l'usage rhodien. L'inscription doit alors dater de l'époque où la Lycie appartint aux Rhodiens : 188 à 167 [2], et elle atteste que des institutions lyciennes furent modelées sur celles de Rhodes.

(*A suivre.*)

Louis Robert.

---

1. Cf. Van Gelder, *Gesch. der Rhodier*, 271-272 ; Boesch, Θεωρός, 72 ; et surtout M. Segre, *Riv. Fil.*, 1933, 383, n. 1 et 392, note finale ; *Historia*, 1933, 579 ; *Athenaeum*, 1934, 147-150. Le ἱεροθυτεῖον est attesté dans la ville même de Rhodes, à Kamiros, à Arkaseia, à Potidaion de Karpathos, chez le κοινὸν des Ἐρεθιμιάζοντες d'Ialysos.

2. Cf. notamment O. Treuber, *Geschichte der Lykier*, 155-166 ; Van Gelder, *Gesch. der Rhodier*, 142-145, 155-156.

---

## TABLE DES PLANCHES

Pl. I : en haut, dédicace de Dorylaeion (cf. p. 202) ; — en bas, dédicace (cf. p. 199).

Pl. II : à gauche, en haut : dédicace à Men (cf. p. 179, n. 3) ; — à gauche, en bas : inscription de Thessalonique (cf. p. 129) ; — à droite, dédicace à Zeus Olbios (cf. p. 190).

Pl. III : en haut, inscription de Selles-sur-Cher (cf. p. 193) ; — en bas, à gauche, poids de la Collection Froehner (cf. p. 185) ; — à droite, inscription de Smyrne (cf. p. 197).

Pl. IV : carte de la Mégaride (cf. p. 116).

Pl. V et VI : inscription de Mégaride (cf. p. 106).

Pl. VII, VIII et IX : Aigosthènes (cf. p. 117).

Pl. X : en haut, le territoire entre Aigosthènes et Pagai (cf. p. 118) ; — en bas, Pagai (cf. p. 118).

---

# LE PRINCIPE DE CRÉATION DES PROVINCES PROCURATORIENNES

(*Suite.*)

Après le travail de déblayage que nous avons dû faire, il reste établi que seulement les suivantes provinces ont été provinces procuratoriennes :

1) La Maurétanie Césarienne ;
2) La Maurétanie Tingitane ;
3) La Rhétie ;
4) Le Norique ;
5) La Thrace ;
6) La Dacie Inférieure ;
7) L'Epire ;
8) La Judée ;
9) La Cappadoce.

Il paraît qu'il a existé pendant quelque temps une province procuratorienne Osrhoène [1]. Peut-être qu'il ne s'agit que d'un diocèse semi-indépendante faisant partie de la Mésopotamie. Le rang du procurateur n'est pas bien précisé. Quoique Domaszewstri le considère comme ducenarius, la chose n'est pas bien certaine, car, d'après l'inscription de Vienne (corpus XII, 1856) on doit le considérer comme centenarius. En effet, avec une hiérarchie si bien établie, comme était celle des fonctionnaires romains, il n'est pas possible que la première fonction exercée par lui soit si près du sommet de la carrière (un degré avant). Mais, comme en tout cas, elle a été province frontière, nous pouvons passer là-dessus.

*
* *

Ces neuf provinces ont eu toutes, tant qu'elles ont été provinces procuratoriennes, deux caractères communs :

1. Cagnat dans Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, tome IV (N.-Q), p. 63 et Domaszewstri, *Rangsordnung des roemischen Heeres*, p. 150. Au contraire, ni Marquardt, ni Liebenam, ne la cite comme province procuratorienne.

1) *Leur garnison est constituée seulement par des troupes auxiliaires.* Cela est bien naturel, car un commandant de légion, donc un sénateur de rang prétorien, ne pouvait pas être soumis à un gouverneur de l'ordre équestre, même ducenarius, comme étaient tous les procurateurs-gouverneurs [1], le ducenarius pouvant être assimilé à un préteur [2]. Dès qu'une légion vient séjourner dans la province, le procurateur-gouverneur respectif est remplacé par un légat sénatorial. En effet, en 70 la Cappadoce disparaît comme province procuratorienne par l'arrivée de deux légions (la XII Fulminata et la XV Apollinaris) dans la province, et le procurateur-gouverneur est remplacé par un légat consulaire [3]. Aussi en 70, la Judée elle aussi cesse d'être province procuratorienne, car Vespasien transfère à Jérusalem la X Fretenis et le légat de cette légion devient aussi le gouverneur du pays [4]. La Rhétie et le Norique cessent d'être provinces procuratoriennes par l'arrivée, en même temps, de la III Italica en Rhétie et de la II Italica en Norique [5].

Ces deux légions ont été spécialement créées pour la défense de la ligne du Danube supérieur contre les invasions marcomaniques, par Marc-Aurèle, en 167 ou 168, car en 166 on trouve encore un procurateur gouvernant la Rhétie [6], tandis que en 169 les légions citées se trouvent déjà dans le pays [7].

2) Le deuxième caractère commun de ces neuf provinces procuratoriennes est celui dû à leur position géographiques. *Elles ont été toutes, pendant toute leur durée comme provinces procuratoriennes* (exception faite pour l'Epire, qui seulement à un certain moment a été province frontière et non tout le long de sa durée comme province procuratorienne, qui s'étend jusqu'à la fin du Haut Empire) *des provinces frontières.* Pour la Rhétie, le Norique, les deux Maurétanies, la Judée et la Cappadoce, la situation de provinces frontières est, comme on sait, indiscutable. La chose est, ou plutôt peut paraître comme douteuse

---

1. Philippe Horovitz, *Essai sur les pouvoirs des procurateurs-gouverneurs* dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* XVII (1938), p. 788-791.

2. Ils reçoivent l'ornamenta praetoria (Tacite. *Annales* XIII, 21) seulement sous Claude, particulièrement favorable à l'ordre équestre, ils ont reçu même l'ornamenta consularia (Suétone, Claude 24).

3. Marquardt, *ouvr. cité,* I p. 361. Mommen *R. G. V.*, p. 395, Domaszewsti, *Rangsordnung*, p. 172 ; Tacite, *Hist.* II, 81. Dion, *Cassius*, LIV, 28.

4. Marquardt, *idem*, I, p. 409 et suiv. Mommen, idem, V, p. 509-510, Domaszewstri, *idem*, p. 173.

5. Dion *Cassius*, LV, 24.

6. *C. I.*, L. III, Diplôme 73.

7. *C. I.*, III, 1980 (où ils portent leurs autres surnoms, celui de Concordia et Pia).

pour la Dacie Inférieure, la Thrace et l'Epire. Nous devrons donc consacrer à chacune de ces provinces un chapitre spécial.

*
* *

## La Dacie Inférieure.

Mommsen affirme, en se basant sur l'exemple de la Pannonie et de la Mésie, que la partie occidentale de la Dacie a été appelée supérieure et la partie orientale, plus éloignée de l'Italie, a été appelée inférieure [1]. Nous ne pouvons comprendre quelle liaison peut être entre les dénominations inférieure et supérieure et l'éloignement de l'Italie ! En tout cas, plus que partout ailleurs, on peut faire ici usage du vieux proverbe français, si riche de bon sens, « comparaison n'est pas raison ». Tout le monde est aujourd'hui d'accord que la Dacie Inférieure coïncide presque entièrement avec la Petite Valachie, c'est-à-dire qu'elle était comprise entre l'Alutus (l'Olt roumain), le Danube et les Carpathes [2].

La Dacie Inférieure était-elle une province frontière? Oui, elle l'était. En effet, la plaine de la grande Valachie (limitée à l'ouest par l'Alutus, au sud et à l'ouest par le Danube et au nord par les Carpathes et le vallum sud-moldave) n'a jamais été englobée dans l'Empire. Dans l'intention de Trajan, la Dacie devait être seulement le bastion qui menacerait le dos d'une invasion tendant vers les régions suddanubiennes. Et pour ce but, il suffisait bien d'être le maître de cette admirable forteresse naturelle qui est le plateau transylvain. Quant à la petite Valachie, elle était romaine encore du temps des Flaviens (c'est ici, aux temps des Flaviens, une situation analogue aux régions transrhénanes, l'expansion romaine ici aussi a passé le grand fleuve, premièrement comme agriculteurs, puis comme occupants effectifs du territoire) et, après l'occupation de la Transylvanie, elle assurait une base sûre et large de communication avec les régions suddanubiennes.

---

1. *C. I.*, L. III, p. 160.

2. Jung, *Fasten der Provinz Dacia* (Innsbruck, 1894), p. 140. Hirschfeld, *Epigraphische Nachlese zum Corpus III aus Dacien und Moesien* dans *Sitzungsberichte der Wiener* Akademie, 1874, p. 363 sqq. ; Van de Weerd, *Etude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube* (Paris, 1907), p. 368 ; Brandis article Dacia dans Pauly-Wissowa, *Réal-Encyclopeaedie*, tome IV, p. 1970 et suiv. ; Domaszewstri, *Gesch. der roemischen Provinzialverwaltung* : Dacia, dans *Rheinisches Museum* 48 (1893) p. 243 ; Premerskin, *Die Dreitheilung der Provinz Dacia* dans *Wiener Eranos*, 1909, p. 256 et 257 ; Tocilesco, *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie* (Bucarest, 1900), p. 119, etc.

C. de la Berge, en dépit de la pauvreté d'informations de son temps, a saisi exactement la situation. « Trajan n'avait nullement songé à prendre possession des plaines immenses et si difficiles à défendre contre une invasion venant du nord-est [1]. A une distance de cinquante ans, M. Chapot, s'exprime de la même manière. » Une plaine alluviale n'offrant pas la moindre position dominante, où arrêter la zone de couverture. A l'est on se perdait dans la steppe illimitée [2]. Domaszewski est du même avis. « L'Alutus sépare la petite Valachie de la grande Valachie et l'Alutus a constitué la *frontière* du pays dacique [3] et ailleurs. » « La plaine située au sud de la Transylvanie, entre le Danube et l'Alutus est restée en dehors des frontières de l'Empire » [4]. Citons aussi l'opinion d'un historien roumain, Parvan : « Les Romains ont toujours craint la plaine... Les Romains ont laissé l'intérieur (de la plaine valaque) au soin des rois clientaires... La conséquence a été que déjà sous Marc-Aurèle la Dacie Romaine a été à la discrétion des barbares des deux plaines » (pannonique et valaque) [5].

Le *limes alutanus*, découvert par Tocilesco, a fourni un des plus forts arguments à l'appui de la thèse de la frontière romaine s'arrêtant à l'Alutus, car un limes ne peut se trouver qu'à une frontière. Le long de l'Olt (l'ancien Alutus) de Boitza (l'ancien Caput Stenarum, appuyé sur la chaîne des Carpathes) jusqu'à la confluence de l'Olt, on a trouvé un limes et une ligne continuelle de castra, de castella, de bourgs et de tours, destinés à surveiller la plaine qui s'étendait devant eux et à assurer aussi le service douanier. Mais donnons la parole à Tocilesco lui-même : « La frontière de la Dacie Inférieure, c'est-à-dire de la petite Valachie, était gardée par une ligne de castella échelonnés le long de l'Aluta. C'est le limes alutanus avec ses douze castella dont dix figurent dans la Table de Peutinger. Ce sont les suivantes : 1) Romula, 2) Accidava, 3) Rusidava, 4) Pons Aluti, 5) Buridava, 6) Castra Trajani, 7) Arutella, 8) Praetorium, 9) Pons Vetus, 10) Caput Stenarum. Le onzième castellum se trouve dans le village moderne de Slaveni, où garnisonnait du temps de Septime-Sévère l'ala prima Hispanorum, comme il résulte de la suivante inscription (suit l'inscription). Le dou-

1. C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan* (1877), p. 57.
2. V. Chupot, *Le monde romain*, p. 429.
3. A. Domaszewstri, *Studien zur Gesch. der Donauprovinzen* dans *Arch. Epigr. Mith. aus Oesterreich-Ungarn*, XIII (1890), p. 137.
4. *Geschichte der roemischen Kaiser*, I, p. 177.
5. Getica (Bucarest, 1926), p. 656.

zième castellum se trouve à l'embouchure de l'Aluta[1] ». A la fin du IIe et au début du IIIe siècle la frontière parut insuffisante et on fortifia le limes alutanus par une deuxième ligne à l'est de l'Aluta[2]. A deux de ces douze castella du limes on a trouvé des inscriptions nous y montrant des garnisons romaines, les Suri Sugittari à Arutella[3] et à Praetorium, *le numerus Burgorum* (donc, comme son nom le montre, un détachement spécialement affecté à la défense de la frontière de la Dacie Inférieure) et Veredariorum *Daciae Inferioris*[4]. Ces inscriptions ont une importance toute spéciale, car elles excluent toute appartenance à une autre époque, antérieure ou postérieure, autre qu'à l'époque romaine.

M. H. van de Weerd a très clairement exposé la situation de la plaine valaque au temps des Romains et ses arguments sont saisissants. A cause de cela nons nous permettons de le citer plus largement qu'aucun autre auteur.

« La grande plaine Valaque ne présente point de sérieux avantages stratégiques, etc., depuis Trajan elle était enclavée de toutes parts, sauf du côté nord-est, dans des territoires soumis à la domination romaine. La configuration même du sol indiqua donc aux Romains le plan du système défensif à organiser. Il consista à établir une solide barrière de forteresses le long du Danube et de l'Alutus et à obstruer par quelques travaux de fortifications les défilés des Carpathes, partout ailleurs infranchissables. De cette manière la frontière de l'Empire était de tous côtés hermétiquement fermée, ce qui était pour Rome un point capital. Quant à la Grande Valachie, elle resta située hors du limes. Aucun ouvrage de fortification, semblable au limes germanicus, ne fut construit pour fermer l'ouverture qui sépare les Carpathes de la mer. Par contre, on a retrouvé des restes d'un mur de terre, flanqué de castella, sur la rive gauche de l'Alutus. Ces deux faits montrent clairement que l'Alutus était regardé comme le limes et que la Grande Valachie, n'y a jamais été incorporée. De plus, cette contrée n'eut point d'armée propre. Celle qui la défendit fut empruntée à la garnison de Mésie Inférieure et son effectif ne comporta que quelques centaines de soldats; elle servait d'avant-poste à l'armée cisdanu-

1. *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie* (Bucarest, 1900), p. 119-120.
2. *Ibidem*, p. 122.
3. *C. I.*, LIII, 12601 (trouvée à Bivolari, l'ancien Arutella).
4. *C. I.*, LIII, 13795 (anno 137-138) et 13796 (anno 140) trouvées entre Racovitza et Copaceni.

bienne et dut surveiller les deux ou trois routes qui traversèrent la Grande Valachie pour relier la Mésie Inférieure à la Dacie Supérieure, etc. etc. Le Danube et l'*Alutus étaient les vraies limites de l'Empire.* »[1].

A ces justes observations, je me permets d'ajouter seulement ces remarques.

1) Dans la Dacie Inférieure on trouve une armée dont la force est à peu près égale à l'effectif d'une légion, car on y trouve environ 1.000 soldats de cavalerie, et 3.500 soldats d'infanterie[2]. Quelle devrait donc être la garnison d'une province deux fois plus grande que la petite Valachie, en admettant la supposition que la grande Valachie aurait été englobée dans l'Empire, et plus encore d'une province qui constituerait un coin enfoncé en pleine barbarie (tandis que la petite Valachie était entourée *seulement* des provinces romaines, en supposant le cas d'une grande Valachie province romaine)?

On devrait donc s'attendre naturellement à la présence d'une armée romaine tout à fait imposante, au moins à une légion avec des ailes et cohortes auxiliaires, comme en Rhétie ou en Norique, par exemple, c'est-à-dire environ dix mille soldats. Au lieu de cela, nous trouvons l'effectif ridicule de quelques centaines de soldats ! Une province romaine de frontière gardée par quelques centaines de soldats ! Ce fait à lui seul suffirait de démontrer l'impossibilité d'une appartenance de la grande Valachie à l'Empire.

2) L'autre remarque est la suivante. Toute la force armée de la Mésie Inférieure était concentrée le long du Danube et précisément dans les points où la traversée était possible, à Novae, à Durostorum, à Troesmis[3], à Carsium[4]. Que cherchait-elle là si le Danube n'avait pas constitué la frontière de l'Empire ?

C. de la Berge donne aussi un bon argument. Dans la Table de Pentinger, dit-il, on ne trouve aucune ville située dans la plaine valaque. « N'est-il pas permis d'en conclure que les seules provinces de Transylvanie et de petite Valachie constituent le pays colonisé par Trajan et soumis à l'administration romaine ? » (page 56).

Aussi ici nous voulons donner des nouveaux arguments pour renforcer la thèse du devancier. Les voici :

1) Si la petite Valachie a constitué, à elle seule, une pro-

1. Weerd, *ouvr. cité*, p. 369-370 et 375.
2. *C. I.*, L. III, Diplôme 46 p. 1977, et *C. I.*, L. III, n° 8032, 12601, 12604, 12605, 13795, 13796, 14216.
3. Weerd, *ouvr. cité*, p. 370.
4. Parvan, *Getica*, p. 125-126.

vince, on doit s'étonner que cette région si immense qui comprenait la vaste plaine de la Valachie, tout un pays, et même une partie de la Moldavie, aurait été une simple annexe d'une autre province !

2) Nous ne trouvons dans la grande Valachie aucune trace d'organisation ou de vie municipale, pourtant si liée à tout régime provincial romain. Nous ne trouvons aussi aucune trace d'un fonctionnaire romain. On dit, les invasions ont tout détruit. Mais aucune invasion ne détruit *toute trace*, puis, pourquoi ce phénomène ne s'est-il pas produit dans la petite Valachie, sujette aux mêmes invasions ?

3) Le portorium Illyricum nous fournit aussi des preuves en faveur de la thèse qu'à l'Olt était la frontière de l'Empire.

*a*) Les stations douanières doubles manquent à l'Alutus, tandis que le portorium Illyricum présente partout dans ses lignes intérieures, qui séparent deux provinces romaines (ce qui serait aussi le cas à l'Alutus si la Valachie faisait partie de l'empire) deux stations douanières situées face à face [1].

*b*) Le Portorium Illyricum était sous-divisé en trois districts douaniers : 1) La Rhétie et le Norique. 2) Les Pannonies et la Mésie Supérieure. 3) *Les Dacies et la Mésie Inférieure* [2]. Si donc la grande Valachie avait fait partie de l'Empire, elle aurait appartenu, comme partie intégrante de la Mésie Inférieure, au *même* district douanier que la petite Valachie. Et alors comment a-t-il pu exister une ligne douanière à l'Alutus, même une ligne douanière intérieure, séparant deux provinces romaines ?

La réalité est qu'à l'Alutus a existé une *ligne douanière de frontière*, ce fait est constaté par Domaszewski, « la Station Celeiu (à l'embouchure de l'Olt) est le point de départ d'une ligne douanière qui se continue le long de l'Aluta [3]. » Et cette ligne douanière est une ligne douanière de frontière, car les stations doubles manquent et parce que « à la frontière de l'Empire la ligne douanière coïncide avec la ligne de castella » [4], ce qui est précisément le cas de la ligne de l'Alutus. Nous savons qu'en Rhétie, en Pannonie, etc., le service douanier est accompli par les soldats [5], tout comme à l'Alutus.

---

1. Domaszewstri, *Studien zur Geschichte der Donau-provinzen* dans *Arch. Epigr. Mith. aus Oesterreich Ungarn*, XIII (1890), p. 137-138.
2. Domaszewski, *Arch. Epigr. Mith.*, XIII, p. 138-139.
3. *Idem*, p. 136.
4. Domaszewski, *Arch. Epigr. Mith.*, p. 140.
5. Cagnat, *Les impôts indirects chez les Romains*, (1882), p. 32 (avec note 4) et p. 35-36.

c) 4) Si nous jetons les regards sur la charte de Castorius, nous arrivons au même résultat, la grande Valachie n'a pas été une portion de l'Empire. En effet, tandis que les rives du Danube qui côtoyent le Banat et la petite Valachie sont traversées par quatre voies[1] et se continuent en Dacie liant cette province avec la Mésie, en vain cherchera-t-on tout le long du Danube qui correspond à la Grande Valachie, tant au sud qu'à l'est (tant sur la rive bulgare que sur la rive de Dobroudja) une voie romaine qui ait traversé le fleuve pour relier au reste de l'Empire une province présumée romaine, plus encore pour relier deux parties d'une même province. Mais la grande Valachie n'a aucune voie de communication non seulement vers le sud et vers l'est, mais aussi vers l'ouest, car toutes les voies de la petite Valachie s'arrêtent nettement à l'Alutus[2]. Or, pouvons-nous nous imaginer une province romaine sans aucune voie de communication avec le reste de l'Empire, quand on sait que le premier soin des Romains, dès qu'une région quelconque était conquise, était de la relier par des voies solides à l'Empire ?

Mais on dira, cette carte est peut-être rédigée après 235 (la date du début de l'assaut gothique). Pour ce qui concerne la date de la charte de Castorius il existe deux opinions, ou qu'elle a été rédigée *avant 225*[3], (lorsque donc la grande Valachie devait encore faire partie de l'Empire, si elle était une province romaine) ou vers 365[4] (quand donc la petite Valachie ne faisait aussi partie de l'empire). Donc, dans un cas et dans l'autre l'existence de *quatre* voies traversant le Danube le long de la petite Valachie et le manque de toute voie traversant le grand fleuve le long de la grande Valachie, c'est-à-dire pour une portion trois fois plus grande que la première, voilà ce qui reste inexplicable sans l'explication naturelle que la grande Valachie n'appartenait pas à l'Empire romain. On dira encore, mais il a existé la voie qui passait le Danube vers Giurgiu et passant par Bucarest-Ploești aboutissait aux Carpathes. A Drajna, près de Ploești, cette voie était gardée par une forteresse, où l'on a trouvé des briques des trois légions de la Mésie Inférieure[5]. Mais ce n'était à proprement parler une voie régulière, car autrement elle aurait certai-

1. 1) Lederata-A Ponte Fluviis, 2) Saliatis-Tsierna, 3) Egetia-Drobeta, 4) Oescus-Celeiu,

2. Cf. *Die Weltkarte des Castorius, genannt die Peutingerische Tafel*, ed. Conrad Miller (Ravensburg, 1887-1888).

3. M. Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie Orientale* (1863), p. 236.

4. *Die Weltcarte des Castorius*, édition citée, p. 53.

5. Tocilesco, *Fouilles et recherches archéologiques*, p. 127.

nement figuré dans cette charte du Castorius (appelée aussi la table de Pentinger) qui indiquait toutes les voies, même celles qui allaient vers les Indes[1]. C'était une route pour des soldats, pour relier, en cas de force majeure, l'armée de la Dacie Supérieure à celle de la Mésie Inférieure et gardée en vue par des soldats détachés de l'armée de la Mésie Inférieure.

Toutefois, on ne peut pas dire que les Romains se sont absolument désintéressés de la grande Valachie. Ils n'ont pas annexé à l'Empire cette immense plaine, habitée par des tribus gétiques guerrières et remuantes, car pour y faire œuvre de romanisation durable et la défendre solidement (comme c'était l'habitude des Romains) contre les invasions toujours prêtes du nord barbare, on aurait dû employer des forces considérables dont l'empire ne disposait déjà plus[2]. C'est pour cela que les Romains ont été contraints à se contenter ici, dans la plaine valaque, tout comme dans l'autre plaine, celle comprise entre la Pannonie et la Dacie, dite la plaine Jazyque, d'un protectorat sur les chefs des tribus indigènes. Les Romains ont eu ici comme principal but, d'isoler la grande Valachie du reste du monde barbare, et à cet effet il leur suffisait, étant donné que tout le reste était enclavé par des provinces romaines, de s'assurer la garde des routes qui traversaient, dans des buts purement militaires, la plaine allant du Danube aux Carpathes, et de fortifier le côté nord-est, le seul par où l'on pouvait communiquer avec le dehors. Dans ce but les Romains ont construit un vallum en terre qui partait des Carpathes à la frontière de la Dacie, vers les sources du Trotuș (son existence certaine est identifiée en commençant d'Adjud sur le Seret, très près des Carpathes), traversait la Moldavie méridionale jusqu'à Folteşti sur le Prut, d'où il se continue en Bessarabie par un vallum, appelé par le peuple « vadul lui Isac » qui finit à la Mer Noire en amont de Tyras[3]. Ce vallum de la Moldavie méridionale a été gardée militairement et servait aussi pour transporter aisément (car une voie militaire allant de Brețcu, à la frontière de la Dacie Supérieure, jusqu'aux rives danubiennes de la Dobroudja se trouvait en amont du vallum) les troupes de la Dobroudja en Transylvanie. On connaît à Piroboridava une garnison[4] qui faisait la garde de la route militaire Brețcu-

1. M. Reinaud, *ouvr. cité*, p. 235.
2. Cf. aussi Parvan, *Getica*, p. 656.
3. Cf. C. Schuchardt, *Wälle und Chausseen im südlichen und oestlichen Dacien* dans *Arch. Epigr. Mith. aus Oester-Ung*, IX, (1885), p. 202-229, spécialement p. 224.
4. R. Vulpe, *Piroboridava* dans *Revue Archéologique*, tome 34 (1931), p. 260-261, et Parvan, Castrul de la Poiana (Bucaret (1913), p. 2.

Danube, c'est une situation qu'on a déjà trouvé à Drajna sur la route Giurgiu-Ploești. En résumé, les Romains ont exercé un protectorat seulement (peut-être que ce protectorat est plus étroit dans le voisinage des frontières, où l'on voit les indigènes obviant à la subsistance des troupes romaines [1]) sur les roitelets de la plaine valaque et sud-moldave, ces roitelets continuant de garder une indépendance administrative pour leurs affaires intérieures. C'est aussi l'opinion de Mommsen [2], de Domaszewski [3], de C. Schuchardt [4], de Brandis [5], de Xenopol [6], de Vulpe [7] etc. Cet état de protectorat nous le trouvons non seulement dans la grande Valachie, c'est-à-dire au sud et à l'est de la province romaine de Dacie, nous le trouvons aussi au nord et à l'ouest de la Dacie et aussi au nord de la Pannonie. Nous nous trouvons en face d'un système appliqué pendant un temps où les forces manquaient déjà pour résoudre définitivement, à la romaine, les problèmes qui étaient posés par la barbarie environnante. Nous trouvons cette situation de protectorat, comme nous l'avons déjà dit, au nord de la Dacie romaine chez les Costoboques, qui habitaient les provinces roumaines Maramures et Boucovina d'aujourd'hui et la Galitie orientale [8], à l'ouest de la Dacie dans la plaine dite jazygue [9] et au nord de la Pannonie dans le pays des Quades [10] (la Moravie d'aujourd'hui) où l'on trouve, tout comme dans la Grande Valachie, des castella [11] et pourtant, c'est un fait incontestable, jamais ce pays n'a été annexé à l'Empire.

On sait que la Mésie Inférieure comprenait aussi la Scythie

---

1. G. Cantacuzène, *Un papyrus latin relatif à la défense du Bas-Danube* dans la *Revue Historique du Sud-Est Européen*, V (1926), p. 68.
2. *Roemische Geschichte*, V, p. 205-206.
3. *Studien Zur Geschichte der Donauprovinzen*, dans *Arch. Epigr. Mith.*, XIII, p. 137 : *une faible dépendance de Rome.*
4. *Ouvr., cit., Arch. Epigr. Mith.*, IX, p. 225.
5. Dans Pauly-Wissowas, *Réalencyclopaedie*, IV, p. 1969 : la grande Valachie était sous la garde militaire de la Mésie Inf.
6. *Istoria Românilor* (nouvelle édition), I, p. 154-157.
7. *Ouvr. cité*, p. 275 : Le centre indigène de Piroboridava a continué, même sous la domination romaine, sa vie antérieure, même au point de vue administratif, son chef gète étant probablement un des roitelets vassaux.
8. J. Zingerle, *Fund aus Ostgalizien* dans *Jahreshefte des oesterreichischen archaeologischen Institutes*, VII (1904), col. 149-158, et V. Parvan, *Getica*, p. 241 et 669.
9. R. Parabeni, *L'ordinamento della conquista di Trajano* dans *Dacia* (Bucarest), II (1925), p. 7 et 11 ; Domaszewski, *Geschichte der roemischen Kaiser*, I, p. 177 ; J. Klose, *Roms klientelrandstaten am Rhein und an der Donau*, p. 114.
10. Anton Gnirs, *Die roemischen Schutzbezizke an der oberen Donau* (Vienne, 1929), p. 15.
11. J. Klose, *ouvr. cité*, p. 108-112.

Mineure (Dobroudja). Nous somme obligés de remarquer (car on a voulu tirer, par extension, des conclusions exagérées sur la situation de toute la Grande Valachie) que la frontière de la Mésie Inférieure dépassait le Danube dans les deux coins opposés de la portion du fleuve qui délimite la Dobroudja au Nord. Dans le coin nord-est, la Mésie Inférieure englobait l'ancienne colonie grecque de Tyras[1] (elle était protégée par la zone du protectorat romain de la Bessarabie méridionale constituée et défendue au Nord par le vallum appelé « vadul lui Isac » et qui était la continuation du vallum, aussi en terre, de la Moldavie méridionale). Au Nord-Ouest, la frontière de la Mésie Inférieure passait le cours du Danube pour englober dans la province une zone circulaire autour de Galatz d'aujourd'hui, défendue par un vallum spécialement construit à cet effet[2] (il ne pouvait pas servir à autre chose) ayant pour centre une forteresse avec une garnison sur l'emplacement actuel de Gherghina[3], et dont le but était de protéger contre une éventuelle surprise la tête de la route romaine de Dobroudja.

Nous croyons le mieux finir notre longue mais nécessaire digression en citant la résumative mais édifiante phrase de M. Jorga : « La Dacie créée par Trajan ne contenait que le territoire conquis, intéressant sous le rapport militaire et sous le rapport économique. *Arrêtée à l'Olt, ce qui est prouvé par le manque d'inscriptions au-delà de cette rivière*, mais pas comme influence, ni comme *patronage d'une région utile...*[4] Oui, patronage d'une région utile, c'est tout.

## L'Épire.

L'Epire est la seule province qui contredit, mais en apparence seulement, le principe de création des provinces procuratoriennes, ainsi que nous l'avons découvert. Il s'y agit évidemment d'une situation anormale, chose explicable, car c'est la conséquence d'un acte anormal, dû à la fantaisie de Néron. Cet empereur mal équilibré, imitant Titus Quintius Flaminius, a proclamé, aux jeux isthmitiques de l'an 67 après J.-C., la liberté complète de la Grèce. Le philohellénisme de Néron, provenu de son admiration

1. *C. I.*, L. III, 781 et 14416, cf., aussi Marquardt, *ouvr. cité*, I, p. 305-306, et Schiller, *Gesch. der roemischen kaiserzeit*, I, p. 355.
2. Schuchardt, *ouvr. cité*, p. 228.
3. *C. I.*, L. III, 7515, 7516.
4. N. Jorga, *Histoire des Roumains*, vol. I, partie 2. *Le sceau de Rome* (Bucarest, 1937) (en français), p. 187.

pour la glorieuse patrie des lettres et des arts, et accrue par les applaudissements dont les Grecs ont su récompenser ses productions poétiques, au cours de son voyage en Grèce, l'a déterminé à délivrer la Grèce. Cette délivrance, quoique sans aucun doute, un acte anormal, est néanmoins loin d'être une simple fiction. La liberté accordée à la Grèce par Néron a été, en réalité, identique à celle proclamée naguère par Flamminius, cela veut dire qu'elle est une liberté complète avec toutes ses conséquences, la suppression des impôts et en général de toute l'administration provinciale romaine. Les Grecs, désormais libres et indépendants, sont seulement les alliés des Romains. C'est l'opinion d'Hertzberg [1] qui s'est consacré d'une manière spéciale à l'histoire de la Grèce sous les Romains, donc de quelqu'un très autorisé dans ce domaine. Et en effet, cette opinion est très juste et elle est corroborée par tous les documents transmis, qui nous montrent que nous y sommes en présence d'une liberté complète et entière. Plutarque dit « Néron a proclamé les Grecs, *libres et indépendants* [2]. Philostrate écrit que la liberté accordée par Néron a dépassé même ce qu'on pouvait espérer de l'hellénophilisme de Néron [3]. On bat des monnaies, où Néron est appelé « Juppiter Liberator » [4]. De la part des historiens romains mêmes informations [5]. Et la cession de la Sardaigne au Sénat en compensation de la province perdue d'Achaïe, est encore une preuve de plus, plaidant elle aussi pour la suppression de toute domination romaine (sauf cette alliance, qui en notre langue signifie que la Grèce est devenue une république clientaire de Rome, comme il y en avait des royaumes clientairs) dans l'ancienne province d'Achaïe [6].

Un document trouvé par M. Holleaux, en Béotie, et qui, à ce qu'il me semble, n'a pas été suffisamment mis en valeur par aucun de ceux qui se sont occupés de cet épisode curieux de l'histoire des Grecs sous les Romains, nous donne la possibilité de renforcer les affirmations d'Hertzberg. Ce document est fort intéressant, car il contient précisément le discours prononcé par Néron à Corinthe, lors de la délivrance de la Grèce. Nous citerons

---

1. *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains* (traduction de Bouché-Leclercq, 1888), tome II, p. 114-115.
2. *Titus Quintius Flaminius*, chap. 12.
3. *De Tyanensi Apollonio Vita*, V, 41.
4. Cf. Schiller, *Geschichte des roemischen Kaiserreiches unter Nero* (Berlin, 1872), p. 256.
5. Suétone, *Néron*, chap. 24 et *Vespasien*, chap. 8.
6. Schiller, *Geschichte der roemischen Kaiserzeit*, I, p. 355. Domaszewski, *Geschichte der roemischen Kaiser*, I, p. 73 et Mommsen dans *Hermes*, II (1867), p. 111.

ci-bas un passage caractéristique d'après la traduction même de M. Holleaux :

« Vous ne pouviez vous attendre, citoyens de la Grèce, à la faveur que je vous accorde, bien que chacun pût l'espérer de ma générosité ; *cette faveur est si grande, que vous n'auriez pas osé la demander, vous tous Grecs, qui habitez l'Achaïe et le pays appelé jusqu'ici Péloponèse. Recevez la liberté et l'exemption du tribut des biens, que vous ne possédiez pas tous, même dans les temps les plus heureux*, car vous étiez asservis aux étrangers ou les uns aux autres [1].

Que cette délivrance a été un fait réel cela nous est montré par la renaissance de la maladie chronique de la Grèce, disparue au temps de la domination romaine, les guerres civiles [2]. Or, ces guerres civiles sont absolument incompatibles avec l'existence d'un gouverneur et d'un régime romain. Il me semble donc bien démontré, par tous ces faits, que la délivrance de la Grèce a été une réalité.

Toutefois, Néron n'a pas délivré toute l'ancienne province romaine d'Achaïe, mais seulement l'Hellade, car elle seule était la patrie de rêve de ses rêves poétiques. Or, la province romaine d'Achaïe a englobé dans ses limites aussi l'Epire [3]. Mais pourquoi délivrer aussi le rude Epire s'est demandé Néron ? Et en effet, l'Epire n'est pas compris dans l'acte de délivrance de la Grèce [4], *mais il a été constitué en province procuratorienne précisement à l'occasion de la délivrance de la Grèce.* Si nous cherchons une explication, seulement le principe par nous découvert, pourra nous la donner. En effet, la Grèce étant désormais un pays libre (c'est-à-dire clientaire) l'Epire est devenu une frontière, et par conséquent il a été confié à un procurateur-gouverneur. L'Epire nous fournit donc l'occasion de constater l'exactitude de notre principe même là où nous aurions attendu une contradiction, même là où nous avons à faire avec un acte anormal.

Vespasien mit fin à ce court rêve de liberté hellénique et l'Achaïe fut replacée sous l'autorité du régime romain, au grand désespoir des Grecs [5]. Mais Vespasien, avec son bon sens solide,

1. *Revue Archéologique*, t. XII (1888), p. 393 (le texte grec dans *Revue Archéologique*, t. XIII (1889), p. 133.

2. Hertzberg, *ouvr. cité*, II, p. 126.

3. Cf. Tacite, *Annales*, II, 53 (Tacite, parlant de Nicopolis, ville de l'Epire, l'appelle « urbs Achaiae ») ; Dion *Cassius*, LIII, 13 et aussi Mommsen, *Roemische Geschichte*, V, p. 234.

4. Hertzberg, *ouvr. cité*, II, p. 115 ; Hirschfeld, *ouvr. cité*, p. 372.

5. Philostrate, *De Tyanensi Apollonio Vita*, V, 41 (Vespasien est comparé à Xerxès parce qu'il a ramené la Grèce dans l'esclavage) et Suétone, *Vesp.* 8. Cf. Hertzberg, *ouvr. cité*, II, p. 129-132.

a voulu profiter de la fantaisie de Néron pour ne pas restituer au Sénat sa province dans son ancienne étendue. Comment a-t-il pu faire autrement, pour arriver à ce but, sinon maintenir dans l'Epire l'ancien état de chose. On a « oublié » que l'Epire a fait partie de l'Achaïe avant 67 et on y a « oublié » aussi le procurateur-gouverneur.

Mais ne croyons pas que cette dérogation à un principe administratif établi se rencontre seulement chez le principe des provinces procuratoriennes. Cet état d'exception nous le trouvons aussi ailleurs. Voilà un cas très saisissant. On sait, et c'est un fait incontestable, que les provinces avec une seule légion ont été gouvernées par des légats de rang prétorien et celles avec deux jusqu'à quatre légions par des légats de rang consulaire. Toutefois, l'Espagne Tarraconaise, avec une seule légion, depuis Vespasien, est gouvernée par un consulaire. On a « oublié » le consulaire qui gouvernait la province dès le début de l'Empire, lorsqu'y séjournaient trois et puis deux légions. Et maintenant, avec une légion seulement, le gouverneur fut toujours un consulaire[1], quoiqu'il devait être nécessairement un préteur. C'est un cas tout à fait semblable à celui de l'Epire, une exception due au maintien d'une vieille situation qui ne correspondait plus à l'état nouveau des choses. Certains intérêts ont probablement dicté le maintien de telles anomalies. Même dans le cas de l'Epire il nous est aisé (comme nous avons montré plus haut) de deviner l'intérêt (d'empêcher le retour de l'Epire au Sénat), ce qui ne nous réussit pas par ailleurs, par exemple dans le cas précité de l'Espagne Tarraconaise.

## La Thrace.

Parmi toutes les provinces procuratoriennes, la Thrace est celle qui nous montre de la manière la plus évidente que les provinces de cette catégories n'ont pas été créées au gré du hasard, mais, comme dans toute l'administration romaine du Haut-Empire, modèle presque unique de logique et de prévoyance, d'après des normes unitaires et fixées d'avance. Ces normes nous les avons mises en lumière par notre étude et la Thrace plus qu'aucune autre provinces montre l'exactitude de notre point de vue.

Nous savons qu'un certain temps la Thrace a été gouvernée par

1. *C. I.*, L. II, 4114, 4121, 4155, cf. Domaszewski, *Gesch. der roemischen Provinzialverwaltung dans Rheinisches Museum* 45 (1890), p. 10.

un procurateur. Etait-elle une province de frontière ? Oui, elle l'était alors, car, jusqu'à Trajan, la Mésie ne s'étendait pas tout le long du Danube, mais elle comprenait seulement ce qui sera plus tard la Mésie Supérieure et la partie occidentale de la future Mésie Inférieure. Je suppose que la Mésie s'étendait jusqu'au Ietrus, une rivière de la Bulgarie, aujourd'hui appelée Iantra, qui se verse dans le Danube. En tout cas, elle ne s'étendait pas trop au-delà du Ietrus, cela est un fait certain. La portion comprise entre le Ietrus, la Mer Noire, le Danube et l'Haemus, appartenait au royaume clientaire de la Thrace et dès 46 après J.-C. à la province romaine de Thrace, qui continue l'ancien royaume annexé.

Un passage des Annales de Tacite nous montre très clairement que l'ancien royaume de la Thrace s'étendait, en effet, jusqu'au Danube. En parlant de la division de ce royaume, arrivée en 19 après J. C. (donc après un demi-siècle d'intervalle de la conquête de la Mésie par les Romains) entre Cotys et Rhescuporis, le fils et le frère du défunt roi Rhoemetalces, Tacite nous dit : In ea divisione arva et urbes et vicina Graecis Coty, quod incultum, ferox, *annexum hostibus* (voisine des étrangers) Rhescuporidi cessit[1] ». Les mots annexum hostibus nous montre donc l'existence, en 19 après J.-C., d'une Thrace voisine des peuples étrangers, ce qui implique nécessairement l'existence d'une Thrace allant jusqu'au Danube, car ici seulement on voisinait avec des peuples étrangers, et notamment les Gétes de la plaine valaque. Cette Thrace sans ville et voisine des peuples étrangers est, sans doute, cette « Ripa Thraciae » si connue, et elle s'étendait à l'est de la Mésie romaine, entre cette province, l'Haemus, le Danube et la Mer Noire. Zippel[2], Premerstein[3], Filow[4] et Chapot[5], sont d'accord pour affirmer que le royaume des Thraces s'étendait jusqu'au Danube, que la partie orientale de la Mésie Inférieure de plus tard était la « Ripa Thraciae » et qu'elle faisait partie du royaume et puis de la province de Thrace. Le passage de Tacite cité plus haut nous ne l'avons apporté que comme un argument en plus à ceux de ces historiens.

Que la province romaine ait continué d'occuper les limites du royaume supprimé nous en avons une preuve dans un autre

1. *Annales*, II, 64.
2. *Die roemische Herrschaft in Illyrien* (Leipzig, 1877), p. 243.
3. *Die Anfaenge der Provinz Moesia* dans *les Jahreshefte des oesterreischischen archaeologischen Institutes*, I (1898), p. 147, 153, 164, 183.
4. *Die Legionen der Provinz Moesia* (Leipzig 1906), p. 3.
5. *Ouvr. cité*, p. 427.

auteur latin, Pline l'Ancien, quand il dit « La Thrace commence là où se verse le Danube et elle possède dans cette partie des belles villes, comme Istropolis, Tomis, Callatis[1] ». Il me semble que ce passage est bien édifiant. Il est donc bien démontré que, lors de sa constitution, en 46 après J.-C., la Thrace s'étendait, par son Ripa Thraciae, jusqu'au Danube et que par conséquent elle était, sans doute aucun, une province de frontière.

L'écho de cette situation nous le rencontrons encore au IIe siècle. On citait alors la Ripa Thraciae séparément du portorium Illyrici[2], quoiqu'il s'étendait aussi sur cette région. Cela est dû au fait que, lors de sa constitution, ce portorium ne comprenait pas cette région dite Ripa Thraciae, parce qu'elle faisait partie de la Thrace et que le portorium Illyrici ne s'est jamais étendu sur la Thrace. Et comme, plus tard, la région dite Ripa Thraciae fut englobée dans le portorium Illyrici, comme partie intégrante de la Mésie Inférieure, on la cita séparément. Et ce fait est une preuve de plus pour une Thrace englobant la partie orientale de la Mésie Inférieure.

Quand la Thrace a-t-elle cessé d'être une province de frontière, c'est-à-dire quand la Ripa Thraciae a-t-elle été englobée dans la Mésie Inférieure ? La distribution des légions de la Mésie Inférieure nous montre que ce fait s'est produit sous Trajan, après la conquête de la Dacie, événement de grande importance pour l'organisation de la défense du Danube inférieur et qui, en général, a produit des changements considérables dans la vie des régions sud-danubiennes en y consolidant et développant l'œuvre civilisatrice romaine.

La distribution des légions de la Mésie Inférieure[3] nous montre que cette province ne s'étendait pas au delà du Ietrus. En effet, jusqu'à Trajan, la légion V Macedonica tenait garnison à Oescus et la I Italica à Novae, un peu à l'ouest du Ietrus[4]. Pourrions-nous expliquer une telle distribution des légions avec une Mésie qui se serait étendue jusqu'à la mer et en comprenant aussi toute la Scythie Mineure ? Pourquoi agglomérer deux légions sur un espace si restreint et laisser deux tiers de la province sans une armée plus importante ? Ce serait un procédé inexpliquable. Au

1. III, 18.
2. *C. I.*, L. III, 751, 753.
3. La Mésie a été divisée, sous Domitien, en Mésie Supérieure et Inférieure à cause de l'arrivée dans la province des légions IV Fluvia et XXI Rapax, ajoutées aux trois légions déjà y existantes, car un « exercitus consularis » ne pouvait avoir plus de quatre légions (cf. Domaszewski, *Die Rangsordnung des roemischen Herres*, p. 175, 176 et 178).
4. Bogdan Filow, *Die Legionen der Provinz, Moesia*, p. 89.

contraire, en admettant que la Mésie Inférieure ne s'étendait pas au delà du Ietrus, cette distribution des légions nous apparaît comme bien naturelle. La légion d'Oeseus gardait la région comprise aproximativement entre la frontière de la Mésie Supérieure et le Vid (une rivière de Serbie), c'est-à-dire de la moitié occidentale de la province, et la légion de Novae gardait la moitié orientale jusqu'au Ietrus.

Cette distribution des légions change avec Trajan et désormais elle est tout à fait conforme à une Mésie s'étendant jusqu'à la mer. En effet, dès Trajan, la I Italica tient garnison à Novae, comme auparavant, mais, en échange, on trouve la XI Claudia, à Durostorum, c'est-à-dire au bout oriental de la Mésie Inférieure, tandis que la V Macedonica a été transférée au bout extrême de la province, à Troesmis [1]. La I Italica de Novae gardait donc toute la Mésie Inférieure jusqu'au Ietrus, d'où commençait la zone de la XI Claudia de Durostorum, tandis que la Scythie Mineure était confiée à la V Macedonica de Troesmis.

Par conséquent, la distribution des légions nous montre aussi que la Mésie Inférieure ne s'est pas étendue au delà du Ietrus et qu'à peine sous Trajan la Mésie Inférieure passe le Ietrus pour englober toute l'ancienne Ripa Thraciae. Donc, maintenant, sous Trajan, la Thrace cesse d'être une province frontière. Et nous verrons que précisément sous Trajan, c'est-à-dire lorsqu'elle cesse d'être une province de frontière, elle cesse aussi d'être une province procuratorienne.

Une inscription de Rome nous montre un T. Avidius Quietus, dans la qualité de *patron* (non de gouverneur) de la colonie Flavia Pacis Deultensium de Thrace [2]. De cette inscription, Kalopothakes [3] et Hirschfeld [4] ont tiré la conclusion que T. Avidius Quietus a été le premier légat de la Thrace, ce qui serait arrivé en 89 après J.-C. Liebenam se contredit lui-même et cela au cours de la même page. En haut de la page il dit que la Thrace a cessé d'être une province procuratorienne à peine sous Trajan, pour dire plus bas que cet Avidius Quietus a été légat de la Thrace en 89 [5]. Premerstein a donné la juste explication de cette inscription. D'après cette explication, la seule admissible (cette légion se trouvait alors ni en Mésie, ni en Thrace,

1. Bogdan Filow, *ouvr. cité*, p. 89.
2. *C. I.*, L. VI, 3828.
3. *De Thracia provincia romana* (Berlin, 1893), p. 47.
4. *Ouvr. cité*, p. 372 (n. 4).
5. *Die Legaten in den roemischen Provinzen von Augustus bis Diocletian* (Leipzig, 1888), p. 389.

mais bien dans la Germanie Supérieure et dans toute l'inscription on ne trouve *aucune* allusion à une prétendue qualité de gouverneur de ce personnage) cet Avidius Quietus a été un légat de la Mésie, qui a patronné la fondation d'une colonie en Thrace par les Vétérans de la VIII[e] Augusta [1], avec laquelle probablement il avait des liens, à nous aujourd'hui inconnus (peut-être a-t-il été, autrefois, un légat de cette légion). Premerstein [2], Mommsen [3], Marquaradt [4], Willems [5], de la Berge [6], Domaszewski [7], Dumont [8], Chapot [9] et même Liebenam [10] sont d'accord pour affirmer que la Thrace a obtenu à *peine sous Trajan*, un légat de rang prétorien comme gouverneur.

Cette transformation resterait sans explication aucune si on ne l'envisageait pas par le point de vue du principe de création des procuratoriennes, mis en évidence par nous. En Rhétie, en Norique, en Judée, en Cappadoce, le régime procuratorien a cessé par l'arrivée des légions dans toutes ces provinces. Mais en Thrace ? Ici il n'y est arrivé aucune légion. En Thrace le régime procuratorien est aboli, lorsque l'autre condition nécessaire, la condition d'être une province frontière, a cessé d'exister.

*
* *

### La Numidie, province procuratorienne.

La Numidie nous offre l'occasion de constater qu'encore en plein III[e] siècle le principe formulé par nous réglait encore le sort de cette catégorie de provinces. En effet, la légion III[a] Augusta étant licenciée par Gordien III, parce qu'elle avait combattu, sous Cappelianus, les Gordiens, cette légion fut remplacée par une légion apportée de Germanie, la XXII[a] Primigenia. Mais cette dernière légion ne fut plus mise en garnison en Numidie, mais en Maurétanie. Et, à cause de la présence d'une

1. *Die Anfaenge der Provinz Moesia* dans *Jahreshefte des oester. arch. Institutes*, I (1898), p. 184.
2. *Ibidem*, p. 184.
3. *Roemische Geschichte*, V, p. 193.
4. *Ouvr. cité*, I, p. 314,
5. *Ouvr. cité*, p. 519.
6. *Ouvr. cité*, p. 63.
7. *Die Rangsordnung des roemischen Heeres*, p. 157.
8. *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* (1892), p. 301.
9. *Le monde romain*, p. 213 et dans Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, tome IV, p. 726-727.
10. *Die Laufbahn der Procuratoren*, p. 28 et *Die Legaten in den roemischen Provinzen bis Diocletian*, p. 389.

légion dans ses confins, les Maurétanies réunies furent confiées à un légat prétorien, qui s'intitule « Legatus utriusque Mauretaniae »[1]. Mais la Numidie? Elle a changé aussi la forme de son gouvernement, l'ancien légat fut remplacé par un *procurateur*[2]. C'était bien nécessaire? Certes, non. N'y avait-il pas des provinces sans légions conduites par des légats ? Oui, la Belgique, la Galatie, la Lyonnaise, etc. Mais dans tous ces cas il ne s'agissait par des provinces de frontière. Mais la Numidie était une province de frontière et étant maintenant aussi sans légions, elle entrait dans le cadre des provinces qui devaient être procuratoriennes. Et, en effet, elle reçoit un procurateur-gouverneur pour toute la durée de l'absence d'une légion dans ses confins, c'est-à-dire, jusqu'en 253, quand Valérien a réinstallé la légion III[a] Augusta dans son ancienne garnison de Lambaesis et a ramené la XXII[a] Primigenia en Germanie. Et alors la vieille situation est rétablie elle aussi, c'est-à-dire, deux procurateurs-gouverneurs dans les deux Maurétanies (ce sont avec l'Epire les seules provinces procuratoriennes qui ont traversé tout le long du Haut-Empire et ont duré jusqu'à la réforme de Dioclétien) et le légat dans la Numidie. La parfaite exactitude du principe que nous avons mis en lumière est prouvée une fois de plus.

*
* *

La découverte récente (en 1936) d'un diplôme militaire datant du 21 juillet 164 (publié dans *Klio* XXX (1937), p. 187-199) nous montrant un procurateur-gouverneur de la Dacia Porolisensis, un certain Sempronius Ingenuus, autrement inconnu, qui donne le congé aux vétérans des trois ailes et douze cohortes de sa province, donne la certitude à l'hypothèse de Premerstein d'après laquelle le diplôme figurant dans le Corpus sous le numéro XXXXIIII (*C. I.*, L. III, p. 886) doit être attribué à la province Dacia Porolisensis (Cf. A. von Premerstein, dans *Wiener Eranos* 1909 p. 256-269). Il a donc existé une province indépendante, soumise à un procurateur-gouverneur et provenue de la sousdivision de la Dacie Supérieure en Dacia Apulensis, où le légat de la legio XIII Gemina était aussi le gouverneur de la province et en Dacia Porolensis, où se trouvaient une garnison formée seulement par des troupes auxiliaires (les deux diplômes donnent les mêmes chiffres, trois ailes et douze cohortes). Cette province pro-

1. *C. I.*, L. VIII, 10165, IX, 4194, cf. VIII, p. xx-xxi.
*C. I.*, L. VIII, 8328a, 8328b, 8329.

curatorienne Dacia Porolisensis a eu une durée assez courte, seulement de 158 ou 159 jusqu'à 166, quand les trois Dacies reçoivent une nouvelle organisation. Dans cette année, l'arrivée de la légion V^e^ Macedonica dans la Dacia Porolisensis y détermine la disparition du régime procuratorien. Nous observons, et c'est cela ce qui nous intéresse, que cette province procuratorienne Dacia Porolisensis a, elle aussi cette double caractéristique d'une province procuratorienne, ainsi que nous l'avons établie, elle est une province de frontière (c'est la partie nordique de la Dacie romaine) et elle a une garnison formée seulement par des troupes auxiliaires.

Je conclus donc :

Pendant toute la durée du Haut-Empire, **toutes les provinces de frontière sans légions ont été des provinces procuratoriennes.**

Philippe Horovitz.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Commentaires de Pappus et de Théon d'Alexandrie sur l'Almageste*, texte établi et annoté par A. Rome, professeur à l'Université de Louvain (tome 72 des *Studi e Testi*), cvii-768 p., petit in-4°, Rome, 1936.

Je m'excuse de rendre compte d'un ouvrage qui, par son contenu, est tout à fait hors de ma compétence ; aussi bien ne ferai-je que l'annoncer. Le premier volume (commentaire de Pappus sur les livres 5 et 6 de l'Almageste) a paru en 1931. Celui-ci est dédié au cardinal Mercati, qui, d'accord avec le cardinal Tisserant et M. Pelzer, a fait accueillir ce travail considérable dans la collection des *Studi e Testi*. Une introduction énumère et apprécie les éditions et traductions antérieures, donne, sous le titre de : *notes sur Théon d'Alexandrie*, ce que nous savons sur Théon et son entourage, et pose les principes suivis pour l'établissement du texte. M. R. explique ensuite le mode d'emploi des tables astronomiques de Ptolémée. Après une liste des sigles, il publie le commentaire en trois divisions : 1er livre de l'Almageste (1re partie) ; id. (2e partie) ; 2e livre de l'Almageste. Autant qu'il m'a été possible d'en juger, l'édition est faite avec soin et compétence ; le texte est accompagné de notes relatives aux théories exposées par Théon, et parfois de quelques observations sur la langue et le style, qui contrastent fortement avec la manière de Pappus : Celui-ci est un atticisant ; Théon écrit la langue vulgaire, et c'est à la grammaire des papyri de Mayser que M. R. s'adresse pour noter les particularités principales qu'elle présente chez lui : on les trouvera énumérées p. lxxxvi.

A. Puech.

Philippe N. Oikonomou, *Odysseos Nostos*, plaquette de 49 p. in-8°, avec 18 fig. et une planche. Athènes, 1937.

L'auteur est un architecte athénien qui depuis de longues années se préoccupe des localisations homériques dans la mer Ionienne. C'est lui qui, depuis trente ans bientôt, soutient l'idée que le Poète a décrit Ithaque en faisant sa *prise de vue* depuis Corfou. C'est lui qui, plus récemment, a fixé la capitale odysséenne dans l'île de Thiaki, au voisinage de Vathy, la capitale actuelle. Son argument péremptoire était qu'il avait retrouvé en ce lieu la fameuse *Fontaine Bâtie*. Mais il se vantait alors, comme preuve, d'une « identité photographique » malheureusement fort douteuse.

De plus la découverte était annoncée et défendue en un style journalistique et un langage de réunion électorale qui auraient à eux seuls empêché les archéologues de la prendre au sérieux.

L'actuelle brochure sur le *Retour d'Ulysse* n'a plus les mêmes défauts de rédaction. Malgré son titre si général, elle ne contient que deux chapitres. Du second (p. 28-49), qui traite de l'arrivée d'Ulysse à Ithaque, je ne dirai rien, car peu nous chaut que l'endroit appelé « École d'Homère » soit peut-être plutôt la Porcherie d'Eumée : il n'en subsiste que peu de pierres et aucune preuve. Plus intéressante aurait été, probablement, la photogra-

phie (fig. 18) de l'îlot Dascalio, que jadis on croyait être l'Astéris du Poète ; mais elle est trop mauvaise pour mériter examen.

Presque aussi médiocres sont les images qui illustrent la première partie du travail de M. Oikonomou. Si elles sont du moins convaincantes, si elles révèlent à leur tour une « identité photographique », c'est ce que chacun pourra conclure à son gré de l'exposé ci-dessous.

Il s'agit de Schérie, l'île des Phéaciens et de Nausicaa. On a beaucoup discuté sur ce territoire, mais le plus généralement il a été localisé à Corfou. Notre auteur, lui, a découvert une autre identification sur laquelle il s'exprime en ces termes : « Dans la présente publication, dit-il, qui est le résultat d'une longue étude et d'une vision personnelle des lieux, je prouve l'existence réelle de la Schérie homérique, et la vérité des descriptions faites par le Poète : elle correspond dans tous les détails à une île jusqu'à présent inconnue, et que maintenant je suis le premier à mettre en lumière ».

C'est la plus occidentale dans la poussière d'îles qui limite vers le N-O. les îles Ioniennes. On la nomme Othonoi. A-t-elle la forme que décrit Homère (E, 281) ? Le poète la représente tombant son bouclier sur la brume des mers, comme dit Victor Bérard en un vers blanc de sa traduction : bouclier rond ou ovale, orné d'un ombilic.

Cette forme n'apparaît guère sur les deux images qui la montrent en plan et en élévation : triangle allongé dont une extrémité projette vers la mer un éboulis escarpé. Au reste, M. Oikonomou lui trouve plutôt la ressemblance d'un animal couché dont il imagine « la tête, le cou, le tronc, le dos et la queue ». Silhouette fréquente des îlots méditerranéens (lion de Centuri sur le rivage de Sartène en Corse ; lion de mer à Saint-Raphaël, etc.).

Notre auteur en outre est très frappé d'une allitération, en effet, curieuse. Le nom moderne de l'île, Ὀθονοί, fait penser invinciblement aux toiles (ὀθόνα) que tissent les servantes phéaciennes (H, 107). Mais, insister sur une identité de ce genre, serait faire de la topographie par calembour.

Un autre argument pour l'identification coïncide assez mal avec la réalité. Homère (Z, 85-91) montre les suivantes de Nausicaa lavant le linge auprès du fleuve dans des trous d'eau, des « marmites », au plus des cascatelles. La planche intercalée à la p. 14 représente deux vues d'un paysage rare et qu'on croirait impossible dans les îles Ioniennes : une abondante cascade tombe de haut sur un rocher qui la dévie légèrement, et il paraît qu'elle reste abondante toute l'année ! Ce n'est certes pas un lieu pour blanchisseuses ; et comment croire que si Homère eût connu cette merveille, il eût négligé de la décrire ?

Voici néanmoins la conclusion de M. Oikonomou : « A l'époque homérique l'état géographique de ces régions était le suivant : Schérie était l'actuelle Othonoi, Corfou était la Thesprotie et Apeiré était l'Epire ».

Georges Seure.

Johannes Papastavru, *Amphipolis, Geschichte und Prosopographie*, *Klio Beiheft XXXVII* (*Neue Folge, Heft 24*). Leipzig, Dietrich, 1936 ; XI-52 p., un index, 3 planches.

La première partie de cet ouvrage est une étude consciencieuse, et autant qu'on peut voir, à peu près complète [1], de l'histoire d'Amphipolis. On

1. P. 24, le texte de Xénophon, *Hell.* IV, 3, 1 (en 394, Agésitas, revenant en hâte d'Acie et se dirigeant vers la Béotie) eût mérité d'être cité.

regrette que M. P. n'ait pas cru devoir aborder ce que j'appellerais l'énigme d'Amphipolis, à savoir son refus persistant — et singulier de la part d'une ancienne colonie athénienne, — de rentrer, à partir de 424, dans l'Empire athénien. — La seconde partie, p. 59-146, est une utile Prosopographie qui comprend 89 noms — parmi lesquels d'ailleurs M. P. a rangé un certain nombre de personnages dont le principal rapport avec Amphipolis est d'être nommés dans les inscriptions de cette ville, comme Gn. Domitius Ahenobarbus, Septime-Sévère et Caracalla — ; on remarquera surtout les copieuses notices consacrées aux trois officiers de l'armée d'Alexandre qui furent Amphipolitains de naissance ou d'adoption : Laomédon, Androsthénès et surtout Néarchos (les deux dernières notices sont, nous apprend une note, l'œuvre de M. Lehmann Haupt) ; la notice sur Laomédon dispensera de recourir aux deux articles successifs que, par une bizarre inadvertance, les éditeurs de la *Real Encyclopädie* ont consacrés à cet unique personnage ; pour Néarchos, je dois dire que M. Lehmann-Haupt a largement utilisé les articles de Berve et de W. Capelle parus dans cette *R. E.* — Les amateurs de topographie pourront essayer de reconstituer la bataille de 422 (Thuc., V, 6-10), d'après l'assemblage de photographies aériennes de la pl. I ; pl. III, assez bonne photographie de la tête du « Lion d'Amphipolis » dégagé et reconstitué, comme on sait, par les soins des Ecoles Française et Américaine (cf. *BCH*, LV, p. 189 ; LIX, p. 285 ; LX, p, 476).

Jean Hatzfeld.

Leo Ingemann Higby, *The Erythrae decret* (*Klio*, Neue Folge, 23 *Beiheft*). Leipzig, Dietrisch, 1936 ; IV-108 p.

On sait que le décret *IG*, I², 10, qui, entre autres dispositions, règle la constitution d'Erythrées, donne la formule du serment à prêter par les bouleutes de cette ville, et prévoit des peines pour les assassins et les traîtres, ne nous est connue que par une copie très fautive, sans doute de Fauvel. A cette copie, déjà bien amendée par Boeckh et par Kirchhoft, M. I. H. a consacré une étude minutieuse et très profitable. D'abord il a apporté quelques restitutions nouvelles et fort plausibles, qui lui permettent d'affirmer, pour la première fois, que l'inscription était gravée στοιχηδόν avec 47 lettres par ligne (dans la restitution de *IG* I², la longueur des lignes varie entre 46 et 54), et que l'inscription *IG* I², 12-13 fait partie du même document. Grâce à ces restitutions et au commentaire de M. I. H., il paraît assuré que ce décret marque un fait doublement nouveau : l'entrée d'Erythrées dans la Ligue attico-délienne, vers 465 — donc assez longtemps après la constitution de cette Ligue — et l'organisation d'une constitution démocratique sous la direction des ἐπίσκοποι envoyés d'Athènes à cet effet (on ignorait jusqu'ici le rôle de ces magistrats, et M. I. H. les rapproche heureusement de l'ἐπίσκοπος envoyé à Nephélococcygie, Arist., *Av.*, 1022). — Dans une seconde partie M. I. H., étudie à la lumière de ce document l'histoire de la Ligue — Ligue qui n'a pas été complète dès le début (et M. I. H., montre qu'outre Erythrées, d'autres cités d'Ionie et d'Eolide, en particulier Ephèse et Lampsaque, n'y sont pas entrées). — Dans un troisième chapitre, M. I. H. élargit le débat en étudiant avec autant de soin que de bon sens la notion de Confédération aux VI^e^ et V^e^ siècles, et en discutant en particulier la thèse récemment exposée par H. Schaefer (*Staatsform und Politik*, 1932) selon laquelle il n'y aurait pas eu avant 481, dans le monde grec, de Symmachie véritable, reposant sur

un traité et comportant, non une aide immédiate et provisoire, mais une alliance durable.

Jean Hatzfeld.

Aubrey Diller, *Race Mixture among the Greeks before Alexander*. University of Illinois, 1937, 187 p.

Sur le grand sujet qu'annonce le titre, l'auteur, comme il nous en prévient dans sa préface, ne peut nous donner proivisoirement que trois chapitres. Dans le premier, M. D. essaye de déterminer ce que les Grecs ont pu penser du problème de la race ; tâche ardue car la pensée grecque, sur ce point, n'est pas très nette : sans doute l'opposition entre Grecs et Barbares est-elle, sous des noms variables, un fait permanent de la pensée hellénique, mais, parmi les éléments qui, aux yeux des Grecs eux-mêmes, composent leur unité ethnique, si la communauté de langage, de religion, de mœurs, était facile à observer, il n'en va pas de même pour l'ὅμαιμον (Hér., VIII, 144), notion que les Grecs ne paraissent pas avoir serrée de près, et qui est loin en tous cas d'évoquer les fatalités biologiques que, pour un moderne — à tort ou à raison — évoque l'idée de race. M. A. D. aurait pu ajouter que les cadres ethniques que la linguistique et l'anthropologie modernes ont permis d'établir eussent paru aux Grecs fort baroques, et qu'un Demosthène eût été bien étonné qu'il fallût faire, de ce point de vue, une différence entre le « barbare » Philippe de Macédoine et tel commerçant de Chypre ou de Syrie, habitué du port du Pirée. M. A. D. a raison par contre de faire observer que la liberté avec laquelle des non-Grecs ont pu s'insérer dans les généalogies mythologiques traditionnelles atteste une grande liberté vis-à-vis des préjugés de race (p. 32-56). — Dans le second chapitre (*Prehistory*), la première partie (*Archaeology*) ne fait que résumer en quelques pages les renseignements que nous fournissent l'archéologie et la linguistique, pour arriver à des conclusions prudentes, mais sans grande originalité (p. 69)[1] ; la seconde partie (*Homer*) est une étude rapide sur les *étrangers* en général et sur les voies (mariage, concubinat, esclavage, migration individuelle) par lesquelles ils pénètrent dans la communauté familiale et civique. — Le troisième chapitre, consacré à Athènes, est également une étude de la législation et de la coutume athéniennes vis-à-vis des *étrangers*. Ici donc, comme dans le chapitre précédent, le problème est déplacé, ou plutôt éludé ; il ne s'agit plus de *Race Mixture*, mais de la question des étrangers, quelle qu'en fût l'origine, dans la cité grecque ; et sur cette question on ne peut pas dire que M. A. D. apporte rien de bien nouveau, sinon une utile liste de métèques, liste dont je ne suis pas assuré qu'elle soit complète [2] ou exacte [3], mais qui on ne s'en étonnera pas — contient beaucoup plus de noms que celle qu'H. Clerc établissait en 1893. On voit que la thèse ne tient pas ce qu'annoncent, et le titre, et l'introduction ; et c'est fort dommage. Jean Hatzfeld.

1. Dans ce chapitre, l'ouvrage de M. Ch. Picard (*Les origines du Polythéisme grec*) eût au moins mérité une mention.

2. Pourquoi n'y avoir pas fait figurer les métèques connus par les textes littéraires ?

3. Certains documents doivent être maniés avec prudence. Il faudrait se souvenir que dans *IG* II², 10, μέτοιχ]οι n'est qu'une restitution ; je ne suis pas assuré qu'elle soit justifiée. *IG* II² 1951 est probablement la liste des morts aux Arginuses (cf. A. Körte, *Festschrift zu Franz Poland, Phil. Woch.*, 1931, col. 83-87) et ne doit donc pas être daté « early fourth century ».

Gunnar Mickwitz, *Die Kartellfunktionen der Zünfte und ihre Bedeutung bei der Entstehung des Zunftwesens. Eine Studie in spätantiker und mittelalterlicher Wirtschaftsgeschichte* (Societas Scientiarum Fennica. Commentationes humanarum litterarum, VIII, 3). Helsingfors, Librairie académique et Leipzig, O. Harrassowitz, 1936, in-8°, 250 p.

Cet ouvrage qui se propose, après tant d'autres, d'élucider l'origine des corporations médiévales échapperait au cadre habituel de la présente revue, si l'auteur ne cherchait dans les *collegia* de l'Empire romain les prototypes de ces mêmes corporations. L'originalité de cette étude, c'est d'une part de confronter l'histoire des corporations — jusqu'aux environs de 1275 — dans les principaux pays de l'Europe occidentale (Italie, France, Angleterre, Allemagne) et d'autre part de donner aux facteurs économiques une place d'honneur dans l'histoire de la formation des corporations. Selon M. G. Mickwitz, les artisans et les marchands des villes de l'Italie du Nord eurent l'idée dans les dernières années du xi^e^ siècle de constituer entre gens d'un même métier des ententes pour imposer à la clientèle locale des tarifs de prix uniformes ; ces cartels, conclus d'abord pour une période de temps très limité, ne tardèrent pas à devenir permanents, ce qui entraîna la formation pour chaque cartel d'une association ayant son organisation propre. Cette association, fondée dans un but strictement économique, c'est la corporation, la nouvelle association allait se répandre au cours de la première moitié du xii^e^ siècle dans toute l'Europe occidentale et connaître dans les différents pays des destinées analogues. La corporation à peine constituée cherche à faire reconnaître son existence par le seigneur de la ville ; elle travaille, en usant de moyens de contrainte de caractère privé comme le boycottage, à faire entrer dans l'association tous les membres du métier ; elle finit enfin à une date plus ou moins tardive à obtenir de l'autorité seigneuriale la légalisation de cette contrainte collective (*Zunftzwang*), qui seule peut assurer aux membres de l'association le monopole de la vente sur la marché local. L'élévation des prix poursuivie par la corporation risquant de surexciter la production et d'entraîner la mévente, les corporations en viennent à imposer à leurs membres des mesures de restriction (limitation du nombre des maîtres, prolongation du temps d'apprentissage, interdiction du travail de nuit).

Selon l'auteur l'idée de constituer des cartels pour exclure toute concurrence entre les représentants d'un même métier et leur assurer à chacun des prix rémunérateurs ne se serait pas présentée naturellement à l'esprit des artisans des villes italiennes qui constituèrent au tournant des xi^e^-xii^e^ siècles les premières corporations. Cette idée leur aurait été inspirée par les corporations de Byzance ; celles-ci prolongent jusqu'en plein moyen âge les *collegia* de l'Empire romain, tandis que passé le vi^e^ siècle on ne trouve plus trace sur le sol de l'Italie de ces mêmes associations d'artisans. Ces corporations byzantines, si elles étaient soumises au contrôle incessant de l'Etat qui leur imposait des prescriptions gênantes et parfois même exigeait d'elles de lourdes prestations, avaient du moins l'avantage d'assurer à leurs membres le bénéfice d'un monopole de fait, excluant toute concurrence. Dans ces conditions les artisans qui au sein de ces corporations avaient pris conscience de la solidarité de leurs intérêts furent amenés vers la fin du v^e^ siècle à s'entendre entre eux pour fixer les prix à un taux rénumérateur.

L'étude de M. Mickwitz dénote une originalité indiscutable et une information remarquablement étendue ; aussi est-il fort regrettable que ces

belles qualités soient gâtées par des défauts de forme et des erreurs de plan qui en maints endroits rendent singulièrement difficile l'intelligence de l'ouvrage. En ce qui concerne la valeur de la thèse, on notera — pour s'en tenir à l'influence des *collegia* du monde antique sur les corporations du moyen âge — que la continuité entre ces deux sortes d'associations ne s'établit pas de façon satisfaisante. L'auteur a attiré l'attention sur les *ministeria* de Pavie attestés dès la fin du x^e^ siècle et, remarquant que Pavie était à cette date un grand centre commercial en relation avec Byzance, il a soutenu que ces *ministeria* établissaient la liaison entre les *collegia* de type antique et les corporations médiévales. Mais entre les *ministeria* de Pavie et les plus anciennes corporations italiennes on note un intervalle d'un siècle environ et d'autre part il y a entre les deux sortes d'associations des différences profondes ; les *ministeria* de Pavie sont des groupes d'artisans peu nombreux exploitant un monopole — il s'agit souvent d'un monopole de caractère régalien — qui leur a été concédé par le roi contre le payement d'une taxe d'un montant fort élevé ; au contraire, si les corporations italiennes les plus anciennes fondées sur le modèle des confréries religieuses n'ont pas manqué de prendre en mains dès le début les intérêts économiques de leurs membres, elles n'arriveront pourtant qu'après bien des efforts et parfois à une date fort tardive à dominer le marché local et à s'assurer ce monopole de fait qui semble avoir été reconnu aux *ministeria* de Pavie dès leur établissement.

Ch.-Edmond Perrin.

Fritz R. Wüst, *Philipp II von Makedonien und Griechenland in den Jahren von* 346 *bis* 338 (*Münchener Historische Abhandlungen*, 14. Heft). 10 et 189 p. in-8°. München, 1938, C. H. Beck. 6 M. (pour l'étranger).

Ce travail solide de l'école de Walter Otto n'avance pas des idées hardies. Mais l'auteur s'attache à comprendre les faits historiquement, c'est-à-dire en suivant rigoureusement leur succession chronologique. Il nous donne de cette manière une sorte d'« éphémérides », qui indiquent et expliquent les conjonctures politiques pour chaque année, ou même pour chaque saison de la période 346-338. On voit l'utilité d'un tel travail. On regrettera seulement que l'utilisation étendue de la bibliographie moderne, par où brille M. Wüst, laisse un peu dans la pénombre les textes anciens, surtout les inscriptions. Ainsi, sauf erreur, je ne trouve pas signalé dans son livre l'important décret *IG.* II ², 226, où les Athéniens recommandent à leurs stratèges de faire rentrer dans son « royaume paternel » Arybbas, prince des Molosses, dépossédé par Philippe. Je suis sûrement flatté que M. Wüst accepte sans réserve mon interprétation de la lettre de Speusippos à Philippe. Je serais encore plus content s'il avait voulu pousser un peu, lui-même, l'exégèse de ce document important, dont on ne sait pas même (cf. R. Harder, *Philol.*, 1930, 251) s'il a été destiné à la publication.

E. Bikerman.

Sidney P. Noe, *A bibliography of Greek Coin Hoard*, 2^e^ éd. (*Numismatic Notes and Monographs* N° 78). New-York, 1937, American Numismatic Society ; 362 p. 4 doll.

Ce catalogue raisonné des trésors retrouvés de monnaies grecques est une mine de renseignements pour l'historien. Grâce à l'index intelligent, il permet de suivre aisément la diffusion de telle et telle sorte de monnaie

grecque. Ce qui frappe surtout c'est la circulation restreinte du denier romain dans la Grèce et dans l'Orient avant Jules César. Si je compte bien, la liste de M. Noe n'enregistre que deux trésors cachés dans ces pays et à l'époque en question où l'argent romain est mêlé à des pièces grecques (*Num. Chr.* 1915, 263 : Larissa, l'autre inédit : Noe, N° 462). On pensera donc que le décret d'Acraephiae (Béotie) décernant le prix de « 100 deniers » à un agonothète serait plutôt de l'époque de Jules-César, comme l'a suggéré M. Holleaux (*BCH*, 1890, 187) que du début du I^er^ s. av. J.-C. comme l'a prétendu W. Dittenberger (*IG*, VII, 4147). Mais dans le Nord barbare, jusque dans le Caucase, le denier de la République arrive par la *Via Egnatia*, mêlé souvent aux pièces frappées à Apollonia et à Dyrrachium. L'ouvrage de M. Noe n'indique, en principe, que les trésors monétaires. Souhaitons que l'auteur nous en donne bientôt un complément qui nous serait aussi de grand secours : une liste des trouvailles faites pendant les fouilles ou dont la provenance est autrement assurée. Un appendice, reprenant et complétant les indications contenues dans le *Traité* de Babelon sur les mentions des monnaies dans les inscriptions etc., comme celle du décret d'Acraephiae, serait aussi bienvenu.

E. Bikerman.

P. Lambrechts, *La composition du Sénat romain de Septime-Sévère à Dioclétien* (193-284) (*Dissertationes Pannonicae ex Instituto numismatico et archaeologico Universitatis De Petro Pázmány nominatae Budapestinensis provenientes*, ser, I, fasc. 8). Un vol. in-8°, 130 p. Budapest, 1937.

Ce petit volume de M. Lambrechts continue celui qu'il avait consacré à *La composition du Sénat romain de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode* (*117-192*) (Anvers, 1936).

Des recherches soigneusement poursuivies ont permis à l'auteur de dresser la liste du Sénat successivement sous Septime-Sévère et Caracalla, puis sous Elagabal et Alexandre-Sévère, enfin, faute de pouvoir faire une répartition entre des règnes trop nombreux et rapprochés, pour l'ensemble de la période entre Maximin et Dioclétien.

M. Lambrechts a ensuite dégagé les conclusions qui ressortent de la composition de ces listes et qui sont d'un réel intérêt.

C'est d'abord que, contrairement à ce qui avait pu être un peu promptement avancé, Septime-Sévère n'a nullement « barbarisé » le Sénat. Il est vrai que sous son règne la proportion des provinciaux dans l'assemblée a atteint les deux tiers ; mais la très grosse majorité, à côté d'Africains qu'il n'est pas surprenant de voir entrer à la Curie sous le règne du premier empereur issu de l'Afrique, sont des Orientaux, surtout des Asiates, que l'on ne saurait considérer comme des barbares. L'importance prise par eux dans le Sénat ne fait d'ailleurs que continuer un mouvement observé dès l'ère antonine.

On constate d'autre part que le nombre des vieilles familles du patriciat italien est déjà très réduit sous Septime-Sévère ; ces familles achèvent de disparaître au cours du III^e^ siècle.

On aurait pu s'attendre en revanche à voir augmenter considérablement, à partir du milieu de ce siècle, la proportion des sénateurs originaires de l'Illyricum, d'où viennent désormais tous les empereurs à peu près sans exception. Or il n'en est rien : ce serait même trop peu que de dire que la proportion des sénateurs illyriens est très faible ; on ne peut jusqu'ici en citer que deux.

La chose est d'ailleurs parfaitement explicable par un autre fait sur lequel le travail de M. Lambrechts apporte un supplément de lumières : le divorce qui s'accomplit au IIIe siècle entre la dignité sénatoriale, qui devient ou tend à devenir, en elle-même, purement honorifique, et les fonctions actives, comme celles de l'armée, où les commandements effectifs sont alors de plus en plus le partage des représentants de la carrière équestre.

Cependant M. Lambrechts observe à juste titre que même après 260, date de l'Edit de Gallien, qui leur ferme l'armée, il y eut encore des sénateurs gouverneurs de provinces, et même de provinces impériales, domaine d'élection des magistrats de la carrière équestre. Mais ces gouverneurs sont désormais sans pouvoir militaire.

En revanche les plus hauts détenteurs de ce pouvoir, qui étaient aussi les plus hauts magistrats de l'ordre équestre, à savoir les préfets du prétoire, deviennent sénateurs à partir d'Alexandre-Sévère, l'entrée dans le Sénat venant d'abord comme couronner leur dignité, et, dans une période de peu postérieure, en venant à la précéder, ce qui revient à dire que la distinction entre la carrière sénatoriale et la carrière équestre tend à disparaître.

Deux autres séries de faits attestent cette fusion croissante. D'une part des chevaliers apparaissent en nombre de plus en plus grand gouverneurs de provinces. D'autre part la fonction de préfet d'Égypte, la plus élevée des magistratures de l'ordre équestre après la préfecture du prétoire et rigoureusement réservée à cet ordre, tandis que les sénateurs n'avaient même pas le droit d'entrer en Égypte sans la permission de l'Empereur, dont cette province était comme le royaume personnel, la fonction de préfet d'Égypte s'ouvre à son tour à l'ordre sénatorial. Si ce n'est pas encore la fusion complète des deux ordres, qui ne se réalisera qu'au Bas-Empire, c'est du moins l'acheminement vers cet état de choses nouveau, qui verra aussi la transformation de la préfecture du prétoire en magistrature beaucoup plus judiciaire que militaire.

On voit quelle est la richesse des aperçus, toujours fondés sur des faits précis, minutieusement enregistrés, qui fait le mérite du petit, mais substantiel volume de M. Lambrechts.

Jacques Zeiller.

Favorinus, *Ueber die Verbannung*, Inaugural-Dissertation, von Berthold Haesler. Berlin, 1935.

Girolamo Vitelli et Medea Norsa ont édité en 1931, dans les *Studi e Testi* 53, un papyrus assez volumineux, mutilé au début et à la fin, mais dont l'attribution n'est pas douteuse. Deux textes parallèles du compilateur Stobée [1], ont permis d'identifier une sorte de « diatribe » du rhéteur Favorinus sur l'exil.

Favorinus était né à Arles vers 85 de notre ère, et fut un des rhéteurs les plus réputés de l'époque d'Hadrien. Disgracié et exilé pendant quelque temps, il reconquit la faveur impériale à l'avènement d'Antonin le Pieux. C'est pendant son séjour forcé à Chio qu'il composa cet opuscule à l'usage de ceux qui, privés de formation philosophique, ne trouveraient pas en eux-mêmes de quoi se consoler d'une mésaventure analogue.

1. Stobée, IV. 31, 125 = Colonne 17,17 et s. et 24,41 et s. ; Stobée, III, 22, 39 = Col. 19,7 et s.

Jusqu'ici nous ne connaissions guère ce Favorinus que par ce que nous disent de lui Aulu-Gelle et Fronton. Les fragments de ses œuvres avaient été réunis par J. L. Marrès, dans une dissertation d'Utrecht, en 1853. Depuis lors deux des discours qui nous sont venus sous le nom de Dion Chrysostome, le 37e et le 64e, lui ont été restitués pour de solides raisons par Adolf Emperius, Jacob Geel et Adolf Sonny. L'examen du papyrus récemment retrouvé confirme brillamment leur hypothèse.

M. Berthold Häsler a limité son travail au nouveau Περὶ φυγῆς. Il en examine d'abord le plan (p. 9 à 21) et en marque avec soin les articulations, sans oublier de signaler au passage avec quelle insistance artificielle Favorinus pousse à bout ses comparaisons. Il définit ensuite (p. 22-27) quelques traits de son style: les digressions érudites, la recherche des mots rares, de l'anaphore etc. La plus grande partie de sa dissertation a pour objet de classer les lieux-communs, les *topoi*, sur l'exil, d'après Telès, Sénèque (*ad Helviam*), Musonius, Dion Chrysostome, Plutarque (περὶ φυγῆς), Dion Cassius (XXXVIII, 18); afin d'évaluer l'apport personnel de Favorinus. Cet apport n'est pas considérable. Cependant notre philosophe a insisté plus qu'on ne l'avait fait avant lui sur la liberté morale que peut garder l'exilé, sur l'indépendance que son âme est susceptible de conserver et que nulle contrainte extérieure ne saurait entamer. Se sentir libre, c'est l'être en effet.

On reconnait là l'influence du stoïcisme, encore que Favorinus ne se pique pas de stricte observance à l'égard de la secte. L'amour qu'il manifeste pour sa patrie n'est pas dans la ligne du cosmopolitisme stoïcien.

Cette dissertation a donc un objet nettement circonscrit. Ce n'est pas une étude d'ensemble sur Favorinus. D'une étude de ce genre, M. Haesler trace le programme (p. 2) et esquisse la promesse. Sans nous méprendre sur la qualité d'esprit de Favorinus, nous exprimons le vœu que ce projet aboutisse sans trop tarder.

Pierre de Labriolle.

A. D. Nock, *Conversion, The old and the new in religion from Alexander the Great to Augustine from Hippo*, Oxford, at the Clarendon Press, 1933. Prix : 15 sh.

A ceux qui ont lu le chapitre VII de l'*Expérience Religieuse* de William James (trad. Abauzit), la « conversion » apparaît comme un des phénomènes les plus mystérieux de l'âme humaine. « Quand l'âme, dit James, après une lutte intérieure où dominait le sentiment de sa faiblesse et de son malheur, trouve le bonheur et l'harmonie dans l'intuition des réalités religieuses, nous appelons ce passage, lent ou rapide, une conversion ». Et l'éminent philosophe de citer toute une série de cas concrets où se trahit, en une certaine mesure, le travail intime d'où sort ce total renversement des « valeurs ».

M. A. D. Nock, érudit des plus qualifiés, auquel on doit, entre autres travaux, une fort bonne édition commentée du traité du néo-platonicien Salluste *Peri Théôn*, s'est demandé si la vie religieuse, dans l'Antiquité, n'offrirait pas aussi maints exemples de renouvellements analogues. Par quelles voies devenait-on un fidèle des « religions de salut », des systèmes venus d'Orient ? Comment passait-on à la philosophie ? Enfin, au temps de la première propagande chrétienne, quelle sorte de révolution morale livrait tant d'âmes à la foi nouvelle ? — Voilà, certes, des questions fort

intéressantes. Les réponses qu'y apporte M. Nock m'ont paru inégalement significatives. C'est aussi que la documentation dont il pouvait faire état est inégalement explicite. Certains convertis du paganisme — saint Justin, par exemple, Arnobe, surtout saint Augustin — se sont suffisamment expliqués sur leur cas, pour que nous puissions nous flatter d'y voir clair à peu près. En revanche, les dévots de Mithra, de Cybèle et d'Isis ont été beaucoup plus avares de confidences personnelles. M. Nock en est réduit à prendre au sérieux la « conversion » d'Apulée. Sans méconnaître le très haut intérêt du XI^e^ livre des *Métamorphoses* — lequel mériterait un commentaire plus approfondi que ceux qui ont déjà été tentés — j'ai peine à croire qu'on doive y chercher autre chose qu'une représentation plus ou moins fidèle de la mentalité des gens qui fréquentaient les mystères d'Isis. Apulée, lui, n'est pas seulement un jongleur de mots, il est aussi un jongleur d'idées, un dilettante : et il jouit avec une curiosité amusée des spectacles multiformes que la vie lui offre. Les airs de componction, les mines contrites, lui coûtent aussi peu que les pages graveleuses. Son roman, qui s'achève sur le ton mystique, a commencé par le récit complaisant de certaines acrobaties fort peu chastes.

Volontiers reprocherais-je aussi à M. Nock de n'avoir pas poussé plus avant son analyse historique de la « conversion ». Un moment est venu où le *conversus ad fidem* était, non pas celui qui passait du paganisme à la foi chrétienne, mais celui qui, déjà chrétien de nom, renonçait à la vie mondaine pour se donner à Dieu. E.-Ch. Babut avait signalé cette acception nouvelle dans les œuvres attribuées à Priscillien (fin IV^e^ s)[1], et aussi chez saint Paulin de Nole[2]. Bien mieux, le mot s'est spécialisé davantage encore, et a fini par désigner le passage à l'ascétisme, ou même l'entrée dans la vie monastique. Ce sens est courant dès le VI^e^ siècle[3], et Grégoire le Grand en use très fréquemment.

Ces réserves formulées, il reste que l'ouvrage de M. Nock offre une abondance de vues intéressantes, ingénieuses, et que justifient les notes savantes des pp. 275-302.

Pierre de Labriolle.

Latinitas Christianorum primaeva. Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia edenda curat Jos. Schrijnen. Fasc. Quintus. *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian* von Jos. Schrijnen und Christine Mohrmamnn. Erster Theil, Nimègue, 1936.

On sait avec quel zèle et quelle compétence feu Mgr Schrijnen et M^lle^ Mohrmann ont poursuivi leurs travaux sur le « latin chrétien », dont ils se sont attachés à signaler les aspects originaux, sans d'ailleurs contester que cette *Sondersprache* — cette langue à part — s'apparente en ses traits essentiels au latin profane contemporain.

Les *Lettres* de saint Cyprien leur ont paru tout à fait propres à faire connaître ce qu'on pourrait appeler le « latin moyen » des groupements chrétiens, vers le milieu du III^e^ siècle. La rhétorique, certes, n'en est pas absente, mais elle y tient une place beaucoup moins large que dans les

1. *Revue d'Hist. et de Litt. Relig.*, 1910, p. 127.
2. Surtout Lettres XXV (p. 226, 15 Hartel) et XXV bis (p. 227, 11).
3. Concile d'Arles (a. 524) can. 1 (Hefele-Leclercq, II, 2. p. 1062) ; Concile d'Orléans (a. 538); can. 6 (II, 2, 1158). Et déjà can. 22 d'Orange (441) ; can. 2 d'Arles (442).

traités de Cyprien : l'action pratique, oblige l'évêque à plus de simplicité. Beaucoup moins personnelle que la langue de Tertullien, sa langue y est celle d'un homme cultivé qui s'exprime, sauf exception, selon les usages et le ton de son milieu. Les lettres de ses correspondants (Ep. 8, 21-24, 77-79) sont écrites en un latin beaucoup moins pur, et abondent en tours « populaires ». Mgr Schrijnen et M^lle^ Mohrmann n'ont pas fait état de la lettre 75, qui est de Firmilien de Césarée, parce qu'elle représente une transposition de l'original grec. Pas davantage n'ont-ils tenu compte des citations bibliques, qui paraissent le plus souvent extraites d'une traduction latine préexistante.

Certes les travaux ne manquent pas sur la langue de saint Cyprin ; citons seulement ceux de E. W. Watson (1896), de L. Bayard (1902), de H. Koch (dont les *Cyprianische Untersuchungen*, Leipzig, 1920, ne figurent pas à la bibliographie). Mais les auteurs ont estimé qu'un dépouillement complet des Lettres (l'*Index* de Hartel dans le *Corpus* de Vienne est fort lacuneux) ferait apparaître quantité de phénomènes intéressants, qu'ils étudient à la lumière des récentes recherches philologiques et linguistiques. Ils se bornent, dans cette première partie, après quelques remarques sur les hellénismes, les hébraïsmes et les « africanismes », à examiner la structure de la phrase, l'emploi des nombres, des cas, des adverbes, des pronoms et des prépositions, sans jamais oublier d'encadrer les faits qu'ils dégagent dans un bref exposé historique qui permet d'en mesurer la vraie portée. Grâce à leur profonde connaissance du texte, ils rectifient au passage mainte opinion erronée [1], mainte correction superflue [2]. Ils signalent aussi les termes et les tours qui paraissent spécifiquement chrétiens, encore que certains ne soient que des survivances qui s'étaient perpétuées dans la langue populaire [3] : reconnaissons qu'ils se réduisent à un assez petit nombre.

Des *Indices* détaillés permettent d'utiliser commodément ce très intéressant travail, dont la clarté et la méthode exacte sont une joie pour l'esprit.

La seconde partie de cette étude a suivi très rapidement la première, et l'égale en intérêt. Les deux auteurs y traitent des formes verbales (p. 1-53) et de la structure de la phrase, — parataxe et hypotaxe (p. 54-105). Sans entrer dans le détail de cet exposé si nourri, il est deux ou trois points sur lesquels il convient d'insister :

Mgr Schrijnen et M^lle^ Mohrmann donnent au début de ce second fascicule, un supplément à la copieuse bibliographie qui ouvrait le premier. Qui veut s'informer de la « littérature » éclose en ces dernières années autour du latin chrétien est donc sûr de trouver là l'essentiel.

---

1. Par ex. celle de Belim et de Coppens sur la *manus impositio* (p. 50-55) ; de Löfstedt sur le vrai sens du mot *plebs* (p. 59), sur le caractère d'expressions telles que *dominicus*, *episcopalis*, etc. (p. 98) ; de M^lle^ Guillemin sur la première apparition de *nasci de* (p. 108), de Funaioli au sujet de *apud* = in (p. 126) ; de Salonius sur la prétendue influence du grec dans l'usage tardif des pronoms (p. 152).

2. C'est ainsi que Hartel a *normalisé* arbitrairement divers accusatifs « incorrects » que donne le ms. T, dont il reconnaissait pourtant la valeur (p. 72).

3. V. g. *plebs* pour désigner la communauté chrétienne ; *benedicere* avec l'accusatif ; *fungi* avec l'accusatif (comme dans l'ancienne langue) ; *credere in* (p. 128), *fidere in* (p. 130).

L'étude approfondie qu'ils ont faite du texte des lettres de saint Cyprien et de ses correspondants leur a permis certaines rectifications de l'édition Hartel (dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum*). Ils ne discutent pas moins d'une quarantaine de passages (*index*, au fasc. II, p. 155). Presque toujours ils donnent tort aux leçons retenues par Hartel. Nous notons avec plaisir qu'ils rendent maintes fois hommage à l'exactitude des interprétations de l'abbé Bayard, dans sa traduction des *Lettres* (*Coll. des Universités de France*). La ponctuation qu'ils proposent pour la lettre 73, 12 (Hartel 786, 24) est fort ingénieuse : elle allège la dernière phrase et met en relief la véritable valeur du *si* trois fois répété.

Signalons enfin que, dans la conclusion du second fascicule, les deux savants collaborateurs essaient de dégager les divers courants d'influences que tant d'analyses de détail leur ont permis de repérer et de suivre : influence de la Bible (hebraïque, grecque, latine) ; influence des « formules de chancellerie » ; influence des vulgarismes, souvent apparentés aux tours anciens de la langue latine ; influence du *religiösen Affekts*, qui se traduit par le pathétique dont se chargent certains tours (*paene*, *fere*, *satis*, *adhuc potius*, *adhuc insuper*).

Ils ne prétendent d'ailleurs pas tout expliquer et fournissent eux-mêmes quelques spécimens d'expressions, courantes dans le latin chrétien, dont l'origine leur échappe.

Ils promettent (p. 93) de consacrer un volume spécial à la traduction de la Bible, telle qu'on peut la recomposer d'après les innombrables citations de Cyprien. Voilà un engagement dont nous souhaitons qu'il soit tenu. H. von Soden, leur prédécesseur en cette tâche (*Texte und Unters.* 33) n'avait pas la belle clarté d'esprit dont M^r^ Schrijnen et M^lle^ Mohrmann nous donnent le constant agrément.

P. de Labriolle.

*Latinitas Christianorum primeava*. Studia...edenda curat Jos. Schrijnen. Fasc. VII. *L'expressivité chez Salvien de Marseille*, étude sur l'usage de quelques particules dans le latin chrétien, par Otger Janssen O. F. M. Première partie : les Adverbes. MCMXXXVII. Noviomagi, Dekker et van de Vegt.

Que le langage ne soit pas seulement l'expression intellectuelle de la pensée ; qu'il trahisse aussi, en plus d'un cas, l'état affectif de celui qui parle, c'est-à-dire sa disposition d'âme, son émotion présente, son vœu de convaincre, de s'imposer, etc.., c'est là une vérité première sur laquelle les linguistes modernes aiment à insister. On ne pourrait que les en louer, s'ils ne se donnaient parfois les airs de présenter comme une découverte cette évidence depuis longtemps cataloguée dans nos vieux traités de Rhétorique. Reconnaissons qu'ils ont analysé cet aspect, cette fonction du langage avec plus de profondeur que n'avaient su le faire les théoriciens d'autrefois, et qu'ils ont bien su montrer comment le style écrit s'efforce d'exprimer à sa façon les nuances sentimentales que le langage oral traduit par le ton, le geste, les exclamations, etc.

Le P. Otger Janssen n'a pas entrepris de donner une étude d'ensemble de la langue de Salvien ; mais il lui a semblé que ce sermonnaire pathétique, ce théologien grandiloquent et congestionné, si fort animé contre ses contemporains qu'il accuse d'être pires que les barbares envahisseurs, fournit de bons spécimens de « l'expressivité » dans le style.

On notera ce mot « expressivité ». Le P. Janssen n'a pas de scrupules

de puriste. C'est un technicien, qui parle sans sourciller de « grammaticalisation », d' « intellectualisation », d' « adjectivisation », de sentiment « qui explode », etc. Tant pis pour les délicats et les dégoûtés !

Ajoutons que c'est un bon esprit, très méthodique, très clair, et que son travail se lit avec intérêt et profit.

Il a borné cette étude (qu'il se réserve de compléter plus tard) à un petit nombre de particules : *uel* et *uel maxime* ; *admodum* et *penitus* ; *fere* et *ferme* ; *paene* et *prope*. Il analyse quantité de textes empruntés surtout à Salvien, mais aussi à d'autres écrivains du v^e^ siècle, en les présentant de telle façon que le lecteur puisse contrôler les interprétations qu'il en donne. Son objet est de démontrer que ces adverbes, quelque différent que soit leur sens initial, sont devenus peu à peu des particules affirmatives, des termes *affectifs* ; puis qu'à l'usage, ils ont perdu de leur valeur suggestive et se sont mués en clichés, c'est-à-dire en formules fixes, de signification amortie, et comme vidées de tout contenu « émotionnel ».

On peut contester telle ou telle des exégèses du P. Otger Janssen [1]. Dans l'ensemble, elles paraissent très satisfaisantes. Et la portée n'en est point médiocre. En effet, le P. Janssen n'a pas de peine à montrer que tel éditeur réputé a accepté des leçons injustifiables, faute de connaître les nuances acquises par certaines expressions. Ainsi dans le *De Gubernatione* 1,43, Halm et Pauly éliminent à tort le *nescientes* auquel ils substituent *sentientes*, alors que la négation pléonastique est un phénomène courant chez Salvien. Le traducteur qui entreprendrait de mettre Salvien en français ferait bien de ne pas négliger cet ouvrage. — Il note aussi le « simplisme » avec lequel des particules telles qu'*admodum*, *fere*, *ferme* sont traitées dans le *Thesaurus l. lat.* : visiblement, le rédacteur n'a pas su dominer l'énorme quantité de matériaux sur laquelle il était dans le cas d'opérer.

Ce qui est aussi fort intéressant, c'est que le P. Janssen sait retrouver dans des textes isolés de l'époque classique, ou de la latinité « d'argent » (comme disent les Anglais), les premiers vestiges des sens qui se sont si largement développés quelques siècles plus tard. Un cas irréfutable de *uel*=*saltem* se présente dans Cicéron, *De Fin.* 5,33 ; *fere* a le sens de « seulement » dans César, *B. G*, I, 12, 2 : le groupe *omnis fere* comporte une valeur intensive dans Tite-Live, 30, 22, 5 ; à *paene* semble bien attribuée une valeur de renforcement dans Suétone, *Calig.*, 34, etc.

Le P. Janssen, qui est un disciple de Mgr Jos. Schrijnen, emploie très souvent dans des développements l'expression « latin chrétien ». On ne voit pas cependant qu'il réserve aux auteurs chrétiens le privilège des tours qu'il étudie (sauf peut-être pour *penitus* associé, comme particule de renforcement, à des mots négatifs, *non*, *nihil*, *nullus*, *nemo*, etc.). Mais il veut dire que « l'emphase » chrétienne, provoquée par la force du sentiment, par le désir passionné de changer les âmes, a beaucoup développé chez ces auteurs les tours émotifs, les particules qui traduisent tant bien que mal les vibrations du cœur.

P. DE LABRIOLLE.

---

1. 75, je traduirais l'*admodum* de FLORUS, I, 36, 13 par « sensiblement », plutôt que par « notez-le bien ». Je ne pense pas que l'*admodum* d'OROSE, *Hist.* 4. 14, 6 (p. 76), puisse se rendre par « toutefois ; *paene maius* dans JORDANIS (p. 144) paraît équivalent au *maior aliquanto* de Florus, etc. — Les fautes d'impression sont assez nombreuses : p. 49, Medaura ; LA *Métamorphose*, d'Apulée ; p. 66 Auffassuung ; p. 109, lamantable ; p. 150 hominus. Le « ainsi nommé » de la p. 109, dernière ligne, doit être quelque équivalent baroque de *sogenannte*.

*Étude sur le Songe de Scipion* (Essais d'histoire et de psychologie religieuses), par Pierre Boyancé. Bibliothèque des Universités du Midi, fasc. XX. Bordeaux et Paris, 1936.

Ce que je reprocherais à M. Boyancé, c'est : 1° d'avoir omis de « présenter » à son lecteur le fameux Songe, et de lui expliquer à quel propos il apparaît dans le *De Republica* : les choses qui vont sans dire vont encore bien mieux en les disant ; 2° de n'avoir pas numéroté les lignes du texte latin, puisque « sans étude personnelle de la tradition » il indiquait les variantes les plus significatives, avec renvois à ces lignes ; 3° d'avoir cité parfois de longs passages en grec, sans prendre la peine de les traduire : c'est là une erreur que les Allemands eux-mêmes commettent de moins en moins.

Je ferais également quelques réserves sur sa traduction [1].

Si, dans son ensemble, le travail fournit plus de conjectures que de certitudes, ce n'est pas la faute de son auteur. Pour établir la filiation des idées développées dans le Songe, il était obligé d'opérer sur la période, terriblement lacuneuse au point de vue philosophique, qui va des disciples d'Aristote jusqu'à Cicéron. Le moyen de se reconnaître parmi des textes fragmentaires, collectionnés par les commentateurs et les doxographes, et sur lesquels viennent se greffer par surcroît les « combinaisons » des modernes ? Il faut donc le louer d'avoir réussi tout de même à dégager de ce fatras quelques conclusions nettes.

Il estime, au total, qu'on a considérablement exagéré l'influence de Posidonius, à qui P. Corssen et E. Norden imputaient l'inspiration première du Songe ; d'un bout à l'autre du livre, il s'applique à tarir cette « source » si commode, de laquelle, depuis une quinzaine d'années, les érudits ont fait complaisamment découler tant de courants d'idées, tant de *rivuli* doctrinaux. Pour lui, l'idée initiale du « mythe », c'est-à-dire de cette image de l'Au-delà, qui élargit soudain les perspectives du traité politique qu'est le *De Republica*, procède avant tout de Platon que Cicéron lisait, admirait, traduisait. La légende d'Er, fils d'Armenius, développée au l. X de la *République* (p. 614 *c*) dut le frapper. Seulement Cicéron préféra ne pas imaginer, comme Platon, une résurrection — les exégètes épicuriens se moquaient de ce procédé — ; un « songe » lui parut fournir un cadre excellent, bien adapté aux goûts mystiques qu'arborait le premier Africain. Au surplus, le début des *Annales* d'Ennius avait vulgarisé ce moyen technique. — Quant aux conceptions qu'expose Cicéron sur l'organisation de l'Univers, sur l'âme et l'immortalité, sur la gloire et sur la Grande Année, M. Boyancé se garde de revendiquer pour elles une originalité quelconque. Il sait bien que Cicéron n'est qu'un écho sonore des croyances spiritualistes de son temps. Partout il retrouve l'influence du Platon pythagorisant des Mythes et du *Phédon*. Mais, il montre aussi comment, selon sa méthode ordinaire, Cicéron accommode avec tact et habileté ses emprunts à ses préoccupations personnelles (souci de la chose publique ; exaltation de l'Homme d'État, etc.) et à la mentalité romaine. « Si le *Songe de Scipion* est un chef-

1. P. 17 : *échange-t-on* des entretiens ? *cogitare* (p, 22) est rendu par *écrire* ; p. 19, *ingemuissent* est lourdement transposé ; p. 21, *immo vero* a un sens bien plus fort que « non, non » ; *temple* ne va guère ici, c'est « espace » ; p. 25, *au-dessous* n'est pas bien net, pour rendre *subiecti sunt* ; p. 27, *stupide* d'admiration est un archaïsme qui détonne quelque peu ; p. 28, le chap. VI est gauchement amorcé.

d'œuvre, observe M. Boyancé, c'est parce que Cicéron a pu n'y rien abdiquer de sa personnalité propre, même quand il était sous le charme de ses réminiscences platoniciennes » (p. 58).

Cet ouvrage offre maintes discussions intéressantes, quoiqu'un peu ardues parfois, qui jettent un jour assez nouveau sur la philosophie religieuse de l'Antiquité et sur la survie de la pensée de Pythagore et de Platon dans le monde romain [1].

P. de Labriolle.

Leslie Webber Jones, *The library of Saint-Aubin's at Angers in the Twelfth century* (Extr. de *Classical and mediaeval studies in honor of E. K. Rand*), New-York, 1938, in-8°, paginé 143-161).

Le contenu de la « librairie » de Saint-Aubin d'Angers au xii^e^ siècle nous est connu depuis longtemps par un catalogue sommaire découvert, par C. Port et publié par le L. Delisle (*Cab. des Manuscrits*, II, 485-487). M. Jones s'est efforcé de retrouver à Angers et ailleurs les 142 manuscrits ou recueils mentionnés dans ce catalogue et c'est le résultat, souvent couronné de succès, de ses recherches, qu'il nous offre dans ce travail. Il insiste, à cette occasion, sur le fait qu'Angers fut, principalement du x^e^ au xii^e^ siècle, un centre intellectuel de première importance, que plusieurs de ses chapitres et monastères avaient des bibliothèques, voire des *scriptoria*, comme Saint-Serge et Saint-Aubin. M. Jones se propose d'étudier maintenant ce dernier *scriptorium*. Il y est mieux préparé que quiconque.

Ch. Samaran.

Joseph Bidez et Franz Cumont, *Les mages hellénisés*, Zoroastre, Ostanès et Hystaspe d'après la tradition grecque; tome I. Introduction, xi-297 p. in-8°; tome II. Les textes, 412 p. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938.

La doctrine religieuse fondée dans l'Iran par le personnage légendaire que l'on désigne généralement sous le nom de Zoroastre ou Zarathustra n'est pas demeurée confinée dans le pays où elle avait pris naissance. Elle a gagné les rives de l'Asie Mineure, et de là s'est répandue jusqu'en Grèce, où il apparaît qu'elle a exercé sur la croyance et sur la pensée philosophique une influence considérable, quoique difficile parfois à déterminer. Mais en se répandant au dehors de son habitat primitif, le zoroastrisme s'est altéré et défiguré. Alors qu'il consistait à l'origine en une sorte de monothéisme voué au culte d'Ahouramazda, répudiant le culte rendu aux esprits du mal, Ahriman et ses dévas, abominant les pratiques de sorcellerie, et étranger à l'astrologie chaldéo-babylonienne, le zoroastrisme est devenu aux yeux des Grecs la religion de l'astrologie et de la magie : Zoroastre a passé pour l'élève ou même le maître des Chaldéens, pour l'auteur de traités d'astrologie; ses disciples et successeurs, les « Mages » ont pratiqué et répandu les pratiques auxquelles leur nom est demeuré attaché ; et « mage », « magie » sont devenus et sont restés synomymes de « sorcier » et de « sorcellerie », avec tout ce que ces mots comportent

1. La note I, p. 45, paraît tronquée. De même la note 2 de la p. 49, la note 4 de la p. 62. La fin du 1^er^ parag. p. 66 est à retoucher. — Parler d'un « renouveau mystique » à l'époque de Cicéron (p. 125), c'est avancer une hypothèse qui laisse un peu rêveur.

de sens péjoratif. D'autres déviations non moins significatives se sont produites dans la doctrine zoroastrienne. Comment s'est réalisée cette transformation? Quelles en sont les causes? Quels en furent les effets? C'est à résoudre ce double problème, que se sont attachés avec un bonheur dont il faut tout de suite les féliciter, MM. J. Bidez et Franz Cumont. Les difficultés à vaincre étaient énormes. De Zoroastre lui-même, nous ne savons rien de sûr; sa personne, déformée par la légende, nous échappe à peu près entièrement; son enseignement ne nous est révélé que par des textes tardifs, apocryphes et contaminés de toute manière. Il en est de même de la personne et des œuvres de ses disciples Ostanès et Hystaspe. Ajoutons que nous n'avons aucun exposé précis et cohérent de leur doctrine, même défigurée; et qu'il faut aller en recueillir les débris épars dans une multitude d'écrivains syriaques, grecs ou latins, où il y est fait, en passant et le plus souvent par hasard, une allusion plus ou moins nette, et plus ou moins digne de foi. Colliger ces matériaux est déjà une besogne écrasante; en faire la confrontation et l'examen critique pour en tirer une histoire du zoroastrisme dans l'antiquité classique aurait paru, pour reprendre une expression de l'auteur d'*Also sprach Zarathustra*, au delà des forces humaines, s'il ne s'était trouvé deux érudits munis par leurs études antérieures de moyens uniques pour résoudre ce problème : MM. Bidez et Cumont ont apporté à cette tâche l'un, sa connaissance profonde de l'alchimie ancienne, l'autre, sa science incomparable de l'apocalyptique mazdéenne, tous les deux, cette familiarité intime avec les textes antiques relatifs à l'histoire de la pensée, de la croyance, et aussi de la superstition. De cette collaboration aussi étroite qu'amicale est sorti cet ouvrage dont les hommes du métier seuls pourront savoir ce qu'il a pu coûter d'efforts, ce qu'il a exigé d'érudition comme d'esprit critique, mais dont tous ceux qui s'intéressent aux doctrines, à leur diffusion, et à leur influence, pourront tirer profit, et qu'ils liront non seulement avec aisance, mais avec agrément, tant les auteurs sont maîtres de leur exposé, et savent dégager de l'amas confus des matériaux mis à leur disposition, les lignes élégantes et précises d'une construction lumineuse.

Le premier volume, intitulé modestement « Introduction », est un exposé synthétique de ce que les Grecs ont cru savoir de Zoroastre et de sa religion; il comprend trois parties : I. Zoroastre, sa vie, ses doctrines, ses œuvres; II. Ostanès; III. Hystaspe; et il est complété par un appendice, traitant de quelques questions accessoires, et d'un Index général (p. 253-292), dont les dimensions seules sont éloquentes; le tome II, qui a pour titre « les Textes », rassemble tous les témoignages et documents connus dans l'antiquité relatifs à ces trois personnages, et le plan adopté suit naturellement le plan du premier volume. Trois index : index des sources (p. 379-384), index des noms propres (p. 395-396), index des principaux mots grecs et latins (p. 397-409) permettent de se guider et de se retrouver aisément dans cette masse à la fois touffue et disparate, où les auteurs ont pourtant su mettre tant d'ordre et de clarté. J'ajoute qu'ils ne se sont pas contentés seulement de réunir et de comparer les textes; souvent même ils en donnent une édition nouvelle, fondée sur un nouvel examen de la tradition; et les fragments qu'ils publient sortent souvent améliorés de cette révision; ils vont même jusqu'à suggérer des travaux, comme l'édition des Scolies de Lactantius Placidus à la Thébaïde de Stace, dont l'édition due à Jahnke « est notoirement insuffisante » (tome I, p. 225). Ils fournissent aussi pour l'étude des sources de certains textes, et notamment de Pline, des éléments de grande importance. L'œuvre est le fruit d'un labeur de

plusieurs années ; mais la récolte dédommagera les auteurs de toute la peine qu'ils ont prise.

A. Ernout.

Alois Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3e neu bearb. Aufl. von J. B. Hofmann, 11 L. (Bogen 51-55) ; Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchh ; 1938.

Ce onzième fascicule, qui contient la fin de la lettre L (*ligurrio-lympha*), est aussi le dernier du premier tome de cet important ouvrage. Les dimensions considérablement accrues du dictionnaire (841 pages pour les fascicules parus contre 450 dans la seconde édition) ont sans doute obligé l'éditeur à cette solution. Ne nous en plaignons pas ; elle nous vaut d'avoir, outre une préface substantielle de M. J. B. Hofmann qui nous montre avec quel soin scrupuleux il s'est documenté dans les livres comme auprès des personnes, une liste des abréviations usitées (p. I-XXXIV) ; j'ai déjà signalé combien, en raison de la concision de certains sigles, une pareille liste était nécessaire. En outre, M. Hofmann fait paraître un certain nombre d'additions et corrections (p. 842-872), où l'on retrouve son zèle à ne rien omettre, à signaler toutes les explications possibles — bonnes ou mauvaises — à son lecteur [1]. Peut-être trouvera-t-on même que ce souci d'être complet est parfois excessif, et que certaines hypothèses qu'il qualifie à bon droit de « unwahrscheinlich » « unbegründet », etc., ne méritaient pas d'être mentionnées, à plus forte raison discutées. Trop d'étymologies publiées relèvent plus du domaine de la fantaisie que de la science, et ne méritent que le silence. Elles encombrent inutilement, et ne permettent pas de mettre en pleine valeur les étymologies sûres et instructives ; elles risquent en outre de dérouter certains lecteurs peu avertis. Cette réserve faite, il n'en reste pas moins que ce dictionnaire est un incomparable instrument d'information ; et que philologues et linguistes ne peuvent que féliciter M. Hofmann d'avoir heureusement achevé cette première partie, et souhaiter que la seconde ne se fasse pas trop attendre [2].

A. Ernout.

Wilhelm Heraeus, *Kleine Schriften* ausgew. u. hrsg. von J. B. Hofmann ; XVI-267 p. in-8°. Heidelberg, C. Winter, 1937.

Pour célébrer le 75e anniversaire de W. Heraeus, ses élèves et ses amis ont décidé de rééditer un certain nombre de ses publications, aujourd'hui devenues introuvables. L'idée de cette publication est venue de M. Einar Löfstedt, dont les travaux présentent tant d'analogies avec ceux de M. W. Heraeus ; la réalisation en a été assumée par M. J. B. Hofmann : l'union de ces trois noms, W. Heraeus, E. Löfstedt, J. B. Hofmann, nous est une garantie que nous avons une œuvre de choix. W. Heraeus s'est occupé depuis plus de cinquante ans de philologie latine ; s'il n'est aucune partie de cette science qui lui soit étrangère, c'est surtout l'étude du latin tardif, des langues spéciales (argot militaire, langue enfantine), du vocabulaire populaire (Satiricon de Pétrone), ou technique (édit de Dioclétien), qui a surtout retenu son activité. De quels enrichissements notre connais-

1. Je me permets de signaler à M. Hofmann que j'ai publié sur *acedia*, *accidia*, une notule dans les *Mélanges Desrousseaux*, p. 161.

2. Page XV : BSL = *Bullétin* : lire : *Bulletin*,

sance du latin lui est redevable, tous ceux qui utilisent encore l'Archiv de Wölfflin, ou qui manient chaque jour le Thesaurus ne sont pas sans le savoir. Le volume publié rassemble les travaux les plus caractéristiques du maître : I *a* et *b* : Zum Edictum Diocletiani ; Neue Studien Zum Maximaltarif Diokletians ; II. Die Sprache des Petronius u. die Glossen ; III. Zur römischen Soldatensprache (Nachträge) ; IV. Die Sprache des römischen Kinderstube ; V. Lateinische Gedichte auf Inschriften ; VI. ΠΡΟΠΕΙΝ VIII. Zu Petronius u. den neueren Arvalaktenfragmenten ; VIII. Ein makkaroniches Ovidfragment bei Quintilian. Des index *uerborum* et *locorum* permettent de se retrouver dans cette riche matière. Ce qui fait le prix de ce volume, c'est qu'il réunit des études dispersées dans des revues, malaisées à consulter, ou même introuvables (comme le programme paru en 1899 à Offenbach a. M. sur la langue de Pétrone et les gloses), et qu'il permet de mieux juger la continuité des études de M. W. Heraeus ; c'est aussi que l'auteur, avec une jeunesse d'esprit et une activité dignes d'éloges, n'a pas voulu qu'on se bornât à une réimpression pure et simple ; il a rectifié, complété, mis au courant ses travaux ; la bibliographie a été mise à jour ; certaines pages même sont entièrement neuves, comme les Nouvelles études relatives au tarif maximum de Dioclétien ; il y a là 33 pages inédites d'une importance considérable, et qui devraient décider quelque jeune philologue à rééditer, comme le souhaite M. L. Laurand [1], ce texte important et difficile. L'œuvre de M. W. Heraeus est à méditer, non seulement pour ce qu'elle apprend, mais pour les leçons de méthode qu'elle donne.

A. Ernout.

Gorham Philipps Stevens, *The Periclean entrance court of the Acropolis of Athens*. Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1936 ; in-4°, 78 p. Un frontispice et 63 fig.

Cet intéressant opuscule est un extrait du V^e^ volume d'*Hesperia*, revue de l'École américaine d'Athènes, où le travail a paru, d'abord, sous la même forme. L'auteur, éminent architecte, a été déjà un des chefs de l'entreprise américaine pour la publication de *The Erechtheum* (1929) ; et l'on est heureux, en cette occasion, de redire ici quelle reconnaissance lui sera due pour ses travaux si précis, si évocateurs, sur l'Acropole.

Il suffit de jeter un regard sur la planche primitive, et sur le plan de la figure I, pour voir ce qu'on a voulu ici. Plan et perspective nous montrent une Acropole traversée, en avant de l'Erechthéion et de l'ancien temple (17), par un mur de médiocre hauteur, en appareil « rustique ». Vers le S.-O., on remarque une autre enceinte maçonnée : celle du Brauronion. Le pèlerin de l'Acropole aurait jadis, au delà des Propylées, trouvé devant lui une « cour d'entrée péricléenne ». Le livre est consacré à justifier les reconstitutions proposées, et qui ne vont point parfois sans hardiesse. L'auteur a étudié d'abord les Propylées, sous lesquels on remarquera qu'il loge le « Vulneratus deficiens » ; puis il reconstitue le Brauronion, ses édicules et son portique (cf. figures 20-21 : avant les Propylées de Mnésiclès, et selon un deuxième état, fig. 22, qui comporte un portique nouveau en F). Au passage, M. G. Ph. S. essaie de reconstituer le célèbre Cheval de Troie, de Strongylion. Il faudrait admettre une cour secondaire au delà du Brauronion, avec mur allant buter sur les emmanchements à l'Ouest du

1. *Revues des Études latines*, 16 (1938), p. 44.

Parthénon, et des Propylées (fig. 30-34). C'est au voisinage de ces Propylées intérieurs, visibles aussi sur le frontispice, qu'il y aurait eu les groupes de Thésée et du Minotaure (sur celui-ci, Ch. Picard, *Mél. Ec. Rome*, 1938, p. 28 sqq. ; d'Athéna et Marsyas).

Le complexe Erechtheion et ancien temple paraît à M. G. Ph. S. avoir eu, dès les temps mycéniens, sur une terrasse, une enceinte à part formant le mur de fond de la « cour péricléenne » ; l'auteur appelle l'attention sur l'état du roc à l'endroit où était la Promachos, et il suggère une restitution de la déesse, avec divers trophées au voisinage (fig. 43-44); id., *ibid.*, pour le Char de la victoire sur les Béotiens et Chalcidiens. Est-il bien sûr que le *Guide bleu* de Grèce (éd. 1932, p. 55) soit le premier ouvrage et le seul à avoir essayé de nommer « l'Hérôon de Pandion » ? On trouverait aisément l'origine des indications données là, et la bibliographie de la question, dans un in-folio consacré à l'Acropole en 1932 aussi (*Le Plateau supérieur*, éd. Morancé). P. 76 et fig. 66, un plan restauré suggère l'état des constructions à la fin du v^e^ s. : l'auteur a reporté là les résultats et gains de ses études si méritoires.

Le buste de Périclès de la fig. 61 (*Meisterwerke*, pl. X) n'est pas celui du British Museum qui porte l'inscription ; et il n'est même pas un portrait du grand stratège (C. Blümel, *Arch. Jahrb.*, 53, 1938, *Anz.*, col. 265 sqq.) La Lemnia de Furtwaengler (fig. 62) est-elle bien la Lemnia de Phidias[1] ?

Ch. Picard.

Sterling Dow, *Prytaneis; a study of the inscriptions honoring the Athenian councillors*, *Amer. School of class. Studies at Athens*, 1937 ; in-4°, 258 p. (*Hesperia, Supplément* I).

On doit aux fouilles américaines de l'Agora (ce volume fait partie de la publication comme premier *Supplément*) les bases d'une connaissance nouvelle et précieuse des institutions grecques classiques et de la vie politique athénienne; nous n'avons pas seulement appris de divers côtés ce que ne disait pas la célèbre *Politeia Athènaiôn*; pour la première fois nous voyons vivre, après ces travaux, une démocratie antique et authentique, chez elle, dans ses bâtiments publics; même, dirait-on, « dans ses meubles ».

Les décrets votés en l'honneur des Prytanes d'Athènes forment une série très importante des archives de l'État athénien ; ils ont été trouvés pour la plupart dans la région Tholos-Metrôon-Bouleutérion. L'occasion s'offrait de les réunir, de les publier en détail, parallèlement à l'étude des édifices retrouvés au côté Ouest de l'Agora.

M. Sterling Dow a réalisé diligemment cette tâche.

Le livre réunit et reproduit photographiquement tous les décrets en l'honneur des magistrats des tribus : les textes qui étaient déjà publiés, avec ceux que livrent les nouvelles fouilles, en tout cent vingt et un numéros, échelonnés de 327 av. J.-C. au II^e^ siècle de notre ère (n° 121 : 120 apr. J.-C.). Groupe très important pour la connaissance de l'histoire de plus de six siècles comme l'édition nous le montre, et dont l'étude a permis, au passage, maintes remarques chronologiques ou prosopographiques (cf. l'index prosopographique des prytanes et autres, p. 217 sqq.). Mentionnons ici qu'une de ces inscriptions honorifiques si révélatrices, le n° 79, a apporté la clé d'une énigme archéologique. On voit que le document, daté de 159/158 ou 158/

1. La Lemnia aurait été en avant de l'angle intérieur N.-E. des Propylées de Mnésiclès, non loin du Périclès de Crésilas.

157, devait être, comme le numéro suivant 80, inscrit εἰς κληρωτήριον λίθινον. Or on avait retrouvé certaines pierres plus ou moins fragmentaires (cf. IG. II², 2864) donnant l'impression d'un petit monument funéraire sans relief (cf. p. 200) : sortes d'édicules vides avec entablement dorique et piliers latéraux. On le saura désormais : ce sont des « allotment machines », des appareils pour tirer au sort. Leur face avant présente, sous l'encadrement, des rangées d'encoches (sur une des « stèles », cf. p. 208, on a pu évaluer leur nombre à 550 !). L'inscription nº 79 a ce dispositif d'encoches *au dos*, et il y est précisément prescrit — ordre donné au secrétaire de la prytanée — de faire inscrire le texte sur un κληρωτήριον ! M. St. Dow a montré comment fonctionnaient les appareils de cette sorte : le long du pilier gauche descendait un tube, prolongeant un entonnoir réservé par en haut dans le marbre ; ce tube était fermé artificiellement par le bas et pouvait être vidé grâce à une manivelle. On versait pêle-mêle, d'en haut, les billes portant le nom des tribus à tirer au sort ; on les recueillait au-dessous, dans l'ordre de sortie ; les résultats étaient « affichés » sur la stèle même, grâce à de petites planchettes de bois, pourvues d'un tenon en targette qui s'engageait dans la rainure-encoche. Sont allégués, dans le commentaire, les textes d'Aristote (Ἀθην. πολιτεία), d'Aristophane (*Assemblée des femmes*, 681-683) : à propos de ce passage, on ne parlera plus d' « urnes » (Coll. Budé, *l. l.*)[1] ; mais on se souviendra que les machines à tirer au sort employées par les Athéniens proviennent bien pour la plupart de la région centrale de l'Agora, là où fut plus tard l'Odéon retrouvé, et où était *l'orchestra* des Tyrannoctones.

La conservation des décrets honorifiques de la série étudiée était faite elle-même dans le *Prytanikon* (édifice voisin de la Tholos : *Hesperia*, IV, 1935, p. 470-475) ; elle n'a été de règle que dans la période 327/6 à 280 av. J.-C. ; car le premier texte, de 327/6, avait été placé [ἔμπροσθεν τοῦ] βουλευτη[ρ]ίου : du même côté, au vrai. J'ai proposé de reconnaître le Prytanikon dans le bâtiment qui fait suite au Nord au triple corps du vrai Bouleutérion (« Métrôon » des fouilles américaines) ; cf. *Rev. arch.*, 1938, II, p. 97 sqq.

Les épigraphistes qui, plus encore que les archéologues, auront à utiliser le recueil, tireront maints profits de cette documentation neuve, bien étudiée en général. Le décret nº 1, de l'an 327/6, pose à nouveau, par exemple, et transforme la question épineuse des trois secrétaires, signalés par Aristote (Ἀθην. πολιτ., 54, 3). Le γραμματεὺς τῷ δήμῳ apparaît là identique à celui qui est γρ. τῆς βουλῆς καὶ δήμου (*id.* St. Dow, p. 46, et *IG*, II² 678,51) ; on ne pourra plus maintenir les équivalences proposées par J. Kirchner entre les γρ. βουλῆς καὶ δήμου et le γρ. ἐπὶ τὰ ψηφίσματα, d'une part, le γρ. ἐπὶ τοὺς νόμους, par ailleurs. — Le nº 3, liste de démotes de la période 290-280, fait apparaître pour la première fois le dème des Ἱερρεῖδαι. Le nº 41, petit fragment précieux, fait connaître un second archonte Euthycritos pour les environs de 200 av. J.-C. (après Euthycritos I, 328/7). Le nº 64 est à dater de l'année de l'archonte Φίλων ὁ μετὰ Μενέδημον ; il justifie le classement de Crönert pour l'archontat de Menédèmos d'après le papyrus 1780 ; le nº 65 fixe la place jusqu'ici inconnue de l'archonte Speusippos ; le nº 69 nous donne le vrai nom du père du γρ. [Παυσανία]ς Βιοτέλου Ἱεριθοίδης. — Le nº 110 (*IG.* II², 2467) est bien un catalogue de prytanes, des débuts du principat d'Auguste. Aux environs de 20 avant J.-C., d'après le nº 116, on pourra placer désormais l'archonte Δημέας Ἀξηνιεύς, jusqu'ici inconnu. Ce

1. Ni, *ibid.*, du Portique « Basileion » : c'est la Stoa Basileios !

ne sont là que des remarques trop brèves sur quelques-uns des résultats obtenus. Il serait facile d'ajouter. On a présenté certaines critiques de détail, justifiées (M. Feyel, *REA*, XL, 1938, p. 331). Le travail américain a été fait du moins avec un soin méritoire, et souvent divinatoire, qui aboutit, par des reclassements, des ajustements ingénieux de morceaux, à préciser et enrichir utilement l'histoire politique d'Athènes.

Ch. Picard.

Eirik Vandvik, *Rhythmus und Metrum, Akzent u. Iktus* (Symbolae Osloenses Fasc. Suppl. VIII), 237 p. in-8°. Oslo, A. W. Brøgger, 1937.

Après les métriciens allemands, notamment après Eduard Fraenkel et Hans Drexler, M. Vandvik s'attaque au problème du rythme et du mètre en latin, mais cette fois dans un tout autre esprit. Les efforts de ses prédécesseurs tendaient à concilier dans la scansion l'ictus métrique et l'accent de mot : au prix de quelles subtilités, et sans arriver toujours à une conciliation parfaite. Pour M. Vandvick, le tort de ces érudits a été de confondre la scansion métrique d'un vers, qui n'est qu'un procédé d'analyse destiné à l'enseignement, avec la prononciation qui seule doit compter : « Wir glauben nachweisen zu können, dass die metrische Skandierung sowie die metrischen Ikten dem Vortrag fremd waren, und dass dieser sich einen freieren Rhythmisierung bediente, die wir im Gegensatz zu der gemessenen oder gleichmässigen rhythmischen Form des Metrums als Rhythmus in weiterem Sinn bezeichnen. Innerhalb dieser freieren rhythmischen Form traten die natürlichen Akzente in die Erscheinung » (p. 7). Le livre n'est que le développement de cette proposition fondamentale, illustrée par l'examen de divers cas particuliers. Je ne puis suivre l'auteur dans son exposé à la fois très dense et très divers, qu'il est à peu près impossible de résumer. Je ne crois pas d'ailleurs — et il ne le croit sans doute pas non plus — qu'il ait dissipé toutes les obscurités du vers latin, qu'il ait élucidé complètement la question complexe des rapports de l'accent du mot et de la quantité — on sait combien les avis sont divergents là-dessus. Peut-être aussi a-t-il trop accordé à la doctrine de Fraenkel et Drexler en écrivant, p. 82 : « Bedeutsame Wörter *sollen* in Hebungen stehen, unbedeutsame *können* sowohl in Hebungen als in Senkungen angebracht sein. » Je suis persuadé que *Senkung* et *Hebung* ne jouent aucune espèce de rôle dans l'ordre des mots ; et la façon même dont M. Vandvik énonce sa règle confirme implicitement mon jugement. Mais il a ramené la question sur son véritable terrain, en détruisant la confusion qui s'était établie entre *scansion* et *récitation*, en se refusant à confondre l'ictus métrique avec l'accent du mot. Son livre constitue une réaction heureuse contre une doctrine erronée, et qui ne tient pas compte de ce fait fondamental : c'est que les vers sont faits pour être dits, et non pour être scandés.

A. Ernout.

F. Peeters, *La technique de l'édition* (1926-1936).

Sous ce titre, M. Peeters a publié dans l'Antiquité classique (t. VI, fasc. 2, 1937, p. 1-38) un article fort utile qui résume les principaux travaux parus, pendant la dernière décade, sur ce qui touche à l'édition des textes anciens : bibliographie (livres et périodiques, catalogues de manuscrits, reproduction et description de ceux-ci) ; technique de l'édition, critique des textes, méthodes de critique verbale (recensio, emendatio) ;

rapport des différentes disciplines entre elles) ; herméneutique. L'apprenti éditeur y trouvera réunis beaucoup de renseignements, qu'il n'est pas facile de trouver ailleurs ; il y verra ce qui y a été fait, mais aussi ce qui reste à faire.

A. Ernout.

J. Bidez et A. B. Drachmann, *Emploi des signes diacritiques ; Disposition de l'apparat dans les éditions savantes des textes grecs et latins* ; éd. nouvelle par A. Delatte et A. Severyns ; 50 p. in-8°. Bruxelles, Secrétariat de l'Union Académique Internationale et Paris, Les Belles Lettres, 1938.

La première édition de ce vade-mecum de l'éditeur a paru en 1932 ; la seconde n'a mis que six ans à lui succéder : preuve de l'intérêt qui s'attache non seulement à la lecture des auteurs anciens, mais aux problèmes qu'en pose la publication. Autant qu'il m'est apparu à une comparaison rapide des deux éditions, la nouvelle ne diffère pas sensiblement de l'ancienne ; mais elle y apporte des précisions utiles notamment en ce qui concerne l'emploi des signes (p. 12 et s.). Je vois toutefois que la croix en marge, dont l'emploi avait été recommandé dans la première rédaction pour signaler une corruption du texte, est condamnée : à juste titre selon moi. Il a été tenu compte, naturellement, des derniers ouvrages parus, des résolutions prises dans les différents congrès ; enfin la présentation typographique a été beaucoup améliorée. Cette brochure mérite d'être lue et méditée par tous les éditeurs de textes ; et il est à souhaiter que ses conseils soient suivis aussi étroitement que possible.

A. Ernout.

Carlo Battisti, *Fonetica generale* ; viii-487 p. in-16. Milano, Ulrico Hoepli, 1938.

Ce livre relève plutôt de la linguistique que de la philologie ; mais les limites qui séparent les deux sciences ne sont pas toujours déterminables ; elles empiètent souvent l'une sur l'autre. Étudier une langue sans en connaître la phonétique n'est plus aujourd'hui possible ; et la phonétique d'un idiome déterminé n'est qu'un aspect de la phonétique générale, et des conditions d'existence du « phonème ». De plus, maintenant qu'à côté de la phonétique s'est créée une « phonologie », il est bon que cette notion, encore trouble et mal déterminée, soit éclaircie et précisée. M. Carlo Battisti, un des meilleurs linguistiques d'Italie, s'y est appliqué dans ce manuel, il a su être clair tout en demeurant technique ; et ses chapitres sur la transcription phonétique, sur la syllabe, l'accent, l'assimilation, la différenciation, la dissimilation, la métathèse, dont presque tous les exemples qui les illustrent sont empruntés aux langues classiques ou aux langues romanes, seront lus avec plaisir et profit [1].

A. Ernout.

1. Je regrette que dans la bibliographie de la phonétique latine, p. 28-29, M. Battisti n'ait pas rappelé l'ouvrage de E. Seelmann, *Aussprache des Latein. nach physiol.-histor. Grundsätzen*, Heilbronn, 1885, qui, malgré sa date, demeure encore le livre fondamental, et indispensable : « *noch heute unentbehrlich* », dit Leumann dans la *Lat. Gramm.* de Stolz-Schmalz [5], p. 51, « *Hauptwerk* », dit Lindsay dans la traduction allemande du *Latin Language*, p. 14 n. ; le livre n'est cité qu'incidemment p. 285.

*Studi etruschi*, vol. XI ; 573 p. gr. in-8° + 62 pl. hors texte. Firenze, Rinascimento del libro, 1937.

Ce onzième volume n'est pas moins intéressant que les dix précédents ; et il offre aux étruscologues de toutes les disciplines, archéologues, linguistes, naturalistes, une ample matière à réflexions. Cinq articles figurent dans la première partie (*Storia, Archeologia, Religione*) ; sept, dans la deuxième (*Lingua, Epigrafia*) ; sept dans la troisième (*Naturalistica*). Le *Notiziario* est à son tour divisé en trois sections : *Rassegne e Monumenti* ; *Comunicazioni* ; *Recensioni e repertorio bibliografico*. Le recueil garde heureusement son caractère international : à côté des noms de savants italiens comme MM. Mengarelli, Meriggi, Pallottino, Alessio, Devoto, etc. — je m'excuse de ne pas les nommer tous — figurent ceux de D. K. Hill qui a érudié quelques cistes de Préneste (*Praenestine cist covers of wood* p. 121), de M. Runes (*Die Gottheit Cisu(m)* p. 239), E. Goldmann (*Die Alkestis Inschrift* p. 241), M. Hammarström-Justinen (*Etr. raθ* = « ordo » p. 249) ; Fr. Leifer (*Zur Indexfrage*. p. 481). La *Rivista di epigrafia etrusca*, confiée à un savant particulièrement compétent comme M. G. Buonamici, a une ampleur particulière (p. 425-449) ; dans les *comunicazioni* figurent des comptes rendus des séances tenues par les différentes sections de l'Istituto degli Studi Etruschi. La section de linguistique, réunie le 24 octobre 1936, avait pris pour thème de discussion. « Le cippe de Pérouse ». D'après le c. r. de M. Devoto, il ne semble pas que la discussion ait projeté beaucoup de lumière sur les points examinés ; et il ne saurait en être autrement. On voit que les différents érudits qui ont pris part aux débats fondent leur opinion sur des impressions plus que sur des preuves : du reste, s'il y avait des preuves, le problème de la langue étrusque ne se poserait plus. Mais ces preuves, il est impossible de les tirer de l'examen interne de l'étrusque lui-même ; et l'étude comparative est encore au berceau : il faut bien se résigner à admettre cette vérité élémentaire, mais trop souvent négligée qu'on ne « déchiffrera » pas l'étrusque, avant de connaître le chiffre. La diversité des interprétations proposées pour un seul mot par des savants illustre bien cette proposition. « La parola TULAR ha dato luogo a una discussione assai approfondita, nella quale Goldmann ha cercato di sostinere l'etimologia indoeuropea dell'umbro *tuder* (da *tundo*), e Vetter ha fatto l'ipotesi che le tre forme etrusca umbra e ligure derivino tutte tre da una lingua diversa. È résultato che al significato di ' fines ' sono rimasti Buffa, Cortsen, Ribezzo, Runes, Slotty, Battisti e Pallottino ; hanno insistito sul valore ' cippo ' Goldmann e Leifer ; e su quello aberrante di ' avanzo, resto ', Kluge, anche in questo caso, isolato e oscuro. » (Devoto, p. 498). Et M. Devoto ajoute cette phrase significative : « Le opinioni degli intervenuti non si sono certo modificate nei loro elementi fondamentali in consequenza del convegno. » Sans doute est-il humiliant d'avoir le sentiment de piétiner sur place. Mais, avant d'avancer, faut-il être sûr de la route à prendre.

A. Ernout.

Dr G. Raskin, *Handelsreclame en soortgelijke pratijken bij Grieken en Romeinen* ; xvi-144 p. in-8°. Louvain, Philologische Studiën, Brabançonnestr. 88, 1936.

Si l'on a des études de détail, ou des exposés généraux concernant la réclame dans l'antiquité gréco-romaine on manquait d'un travail appro-

fondi sur la question. Le livre de M. Raskin vient heureusement combler cette lacune. Il a utilisé avec profit toutes les sources d'information littéraires, épigraphiques et archéologiques, analysant les différents commerces et industries qui ont recouru à la publicité et reproduisant les documents figurés les plus caractéristiques : enseignes, mosaïques, bas-reliefs, peintures de vases, fresques, etc. Nous voyons les différents artisans vanter leurs marchandises, nous les entendons même, tel ce marchand de pommes qui sa corbeille de fruits suspendue à la ceinture, appelle les clientes de son cri : *Mala, mulieres, mulieres meae!* (fig. 8). Une partie importante est consacrée aux affiches : affiches de vente ou de location, affiches pour les spectacles. Tout ceci est présenté d'une manière exacte et pittoresque, et nous fait revivre un des aspects curieux de la vie commerciale antique.

A. Ernout.

*La Marmite*, de Plaute, présentée par J. Nathan ; *Catilina* de Salluste, prés. par P. Delacroix ; *Pro Milone* de Cicéron, prés. par A. M. Guillemin ; *De Signis* de Cicéron, prés. par P. Michel ; *Vercingétorix* de César prés. par J. Révil ; 5 vol. de 86, 88, 90, 92, 90 p., in-12. Paris, Hachette, 1938.

L'enseignement du latin se défend, il se défend avec succès. Sous la direction de M. Guy Michaud paraît à la librairie Hachette une collection de Classiques Roma, dont les spécimens que j'ai sous les yeux et que j'ai énumérés plus haut me font penser le plus grand bien. Présentation matérielle excellente : typographie lumineuse, illustrations bien choisies ; commentaire « vivant », moderne, ne se contentant pas de traductions plus ou moins exactes, et de notes grammaticales plus ou moins pertinentes, mais montrant ce que les textes contiennent d'intérêt actuel et permanent, et secouant la poussière qui les couvrait pour les faire apparaître dans leur jeune fraîcheur.

Je vois que d'autres volumes, que je n'ai pas reçus, ont paru en latin : les *Catilinaires* de Cicéron ; les *Carmina* d'Horace ; les *Lettres* de Pline le Jeune ; Sénèque le philosophe ; *Tibère* de Tacite ; *Hannibal* de Tite-Live ; l'*Énéide* de Virgile (Les voyages d'Énée). Deux collections parallèles à celle-là sont également annoncées : Classiques Athéné, et Classiques France, dont quelques volumes semblent avoir déjà paru. La librairie Hachette doit être félicitée pour cet heureux effort.

A. Ernout.

Varro, *On the Latin Language with an english translation by* Roland G. Kent, volume I, Books V-VII, L-368 p. in-16 (Loeb Classical Library n° 333) Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press et London, Heinemann, 1938.

Editer le *De Lingua Latina* est une besogne longue et ingrate. Le traduire est une besogne plus ingrate encore. M. Kent vient de se livrer à ce double travail qui n'avait encore tenté qu'un autre philologue avant lui : Pietro Canal (*Libri di Marco Terenzio Varrone intorno alla Lingua Latina*, texte établi et traduit par Pietro Canal, Venise, Antonelli, 2e éd., 1874). En effet la traduction française de Huot, insuffisante d'ailleurs (Coll. Nisard, Paris, Didot, 1845), s'appuyait sur un texte édité antérieurement, celui de Mueller.

Dans une *Introduction*, aussi sobre de phrases que nourrie de rensei-

gnements, M. K. donne une courte biographie de Varron suivie de la liste de ses ouvrages grammaticaux. Il indique le plan du *De Lingua Latina* et dresse une liste des mss volontairement réduite à 14 numéros. Après une description du ms. principal, le *Laurentianus F*, viennent quelques considérations sur l'orthographe de l'ouvrage que M. K. se défend de vouloir « standardiser ». Un répertoire complet des éditions et une liste très riche des publications parues sur Varron et sur son œuvre (p. XXVII-XLIII) constituent une bibliographie précieuse dont les éléments étaient jusqu'à présent dispersés. Enfin l'*Introduction* se termine par un avertissement de l'auteur sur son édition même.

En face de l'édition Goetz-Schoell, la dernière en date (Leipzig, Teubner, 1910), édition résolument très conservatrice, l'édition de M. K. apparaît comme très hardie (cf. d'ailleurs *Introd.*, p. XLIII sqq.). Elle rappelle plutôt celles de L. et A. Spengel, si fertiles en conjectures et qu'elle utilise du reste fréquemment. M. K. déclare que, pour les besoins d'une traduction, il convient d'établir un texte sans heurt. Adoptant presque toujours les corrections antérieures, en particulier celles de Mueller, de Spengel, celles qu'ont proposées mais non enregistrées Goetz et Schoell eux-mêmes et ajoutant ses propres conjectures, M. K. mène sa tâche avec beaucoup d'art et de fermeté.

Par exemple, l'édition G. S. ne laisse pas subsister moins de 20 lacunes : elles sont réduites à 5 dans cette édition. Entre autres, le début du *Lib.* VII est complété par comparaison avec celui du *Lib.* VI, procédé systématique, sans doute ; mais l'auteur le reconnaît lui-même. Autre détail caractéristique : le nombre de croix marquant les passages corrompus est très élevé dans l'édition G. S. : il n'y en a pas une seule dans l'édition de M. K. Ainsi, les chap. VI, 23 (fin) et VII, 8, très controversés, y forment un ensemble cohérent de corrections presque ininterrompues, dues aux éditeurs antérieurs et à M. K. lui-même.

Car M. K. propose de nombreuses et d'heureuses corrections. On voudrait pouvoir les signaler toutes. Qu'il suffise d'indiquer la citation de Suetus (VII, 104, p. 358 et cf. Baehrens, *Fragm. poet. Rom.*, p. 286). Goetz et Schoell donnent d'après *F* : « ita † tradedeq. inreneq. in iudicium <A> esopi nec theatri trittiles. » M. K. conjecture : « ita tradet aeque in rem neque in | Iudicium Aesopi.., », toutes corrections paléographiquement très acceptables. D'autre part *trittiles* représenterait non pas un verbe, mais un nom désignant les spectateurs qui caquettent.

L'idée bien arrêtée d'établir un texte suivi pourrait conduire à des restitutions téméraires. Jamais pourtant les conjectures adoptées ou proposées par M. K. ne sont fantaisistes. Parfois même M. K., soucieux de ne pas forcer la tradition, sans rien rajouter aux mss., interprète très heureusement un passage jugé obscur dans les éd. antérieures. Par ex. V, 94 : « Haec si minus aperta : uindemiator, uestigator et uenator, tamen † idem quod uindemiator uel quod uinum legit dicitur uel quod de uiti id demunt. » Ce passage est présenté comme corrompu par Goetz et Schoell ; M. K. interprète : « Si ces mots paraissent moins clairs : *vindemiator...*, cependant c'est le même principe [donné au début de V, 93], à savoir qu'on dit *vindemiator* soit parce que... » Autre exemple, VI, 24 : « ... feriae non populi, sed montanorum modo, ut † paganalibus, qui sunt alicuius pagi » signifie : « Ce n'est pas un jour de fête pour le peuple en général, mais seulement pour les montagnards, de même que ceux qui sont d'un *pagus* ont un jour de fête aux *Paganalia* » (on pourrait peut-être songer à lire : ut Paganalia ibus (= iis) qui sunt e. q. s.).

Le texte établi par M. K. est donc à la fois une édition et une reconstitution ; mais cette reconstitution est fort prudente. C'est un instrument de travail désormais indispensable pour prendre contact de façon suivie avec la pensée varronienne.

L'apparat critique, beaucoup moins étoffé que l'apparat et les *adnotationes* de Goetz et Schoell, est conçu, comme nous en avertit M. K. lui-même, pour montrer surtout comment l'éditeur fait dériver le texte de la meilleure tradition et des meilleures conjectures. Des notes explicatives donnent des éclaircissements sur les étymologies, sur les noms propres, les citations de Varron, les erreurs qu'il a commises.

Quant à la traduction, en dépit des difficultés signalées (*Introd.*, p. XLV), elle suit le texte de fort près. Un étranger ne saurait se targuer de la juger à fond, mais il se doit de dire que, même pour lui, elle est coulante et aisée à lire. N'est-ce pas la meilleure preuve de sa netteté et de sa vigueur ?

Jean COLLART.

Francesco DELLA CORTE, *La poesia di Varrone Reatino ricostituita* (Estratto dalle *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, T. 69, II), 102 p. gr. in-8°. Turin, Accademia delle Scienze, 1938.

M. Della Corte est un spécialiste des questions varroniennes. Naguère il a marqué la place de Varron grammairien et critique dans l'histoire de la philologie à Rome (*La Filologia latina dalle origini a Varrone*, Turin, 1937) ; c'est maintenant le poète qui fait l'objet de cette nouvelle publication.

Peut-on, à travers les pauvres fragments qui nous restent des *Menippeae*, se faire quelque idée précise de cette œuvre satirique ? 95 % de ces fragments nous ont été conservés par Nonius. Mais quelle confiance peut-on avoir en Nonius ? Pour répondre à la question, M. D. C. passe d'abord en revue (p. 2-4) les jugements sévères portés sur le compilateur. Il s'applique ensuite, de façon fort ingénieuse, à trouver une solution précise : il se demande quelle opinion nous aurions pu nous faire sur Plaute, Térence, Lucrèce, Salluste, Cicéron, Virgile, si nous ne les avions connus que par les renseignements de Nonius. Ces renseignements, rassemblés avec soin en tableaux commodes et frappants (p. 5-18), conduisent l'auteur à affirmer : 1°) que les indications de Nonius sont généralement exactes (cf. p. 18 un tableau des « pourcentages ») et conformes à ce que nous savons d'ailleurs ; 2°) que, par suite, on pourrait, grâce au seul Nonius, reconstruire en gros l'œuvre de ces auteurs dans ses principales divisions, ses principaux aspects, parfois même son ordre chronologique.

Dès lors, cette méthode va être appliquée à Varron poète et, à travers Nonius, M. D. C. entreprend de reconstruire l'histoire du texte même et celle de sa composition.

La « bibliothèque » de Nonius présentait l'œuvre poétique de Varron en 3 groupes de satires. Ces 3 groupes sont méticuleusement étudiés par M. D. C. ; et son étude le mène aux conclusions suivantes : les 3 groupes correspondent à autant d'éditions, ayant chacune leurs caractéristiques ; a) le 2e groupe (chap. II, p. 22-50), qui comprend 18 *Menippeae*, présentait les satires dans un ordre quasi chronologique qui va de -75 à -55 (cf. Tableau, p. 49). b) Le 1er groupe (chap. III, p. 50-77), caractérisé par les doubles titres donnés aux satires et par leur ordre alphabétique, comprenait des poèmes de deux périodes ; les uns contemporains du 2e groupe,

les autres postérieurs à -46. c) Le 3e groupe (chap. IV, p. 81-86), qui englobe quatre satires, n'offrait pas de traits proprement « ménippéens ». Il doit, sans doute, être identifié avec les *Saturarum libri IV*.

Il résulte de cette enquête que Nonius a pris vraiment pour son travail contact direct avec les textes, ou plutôt les recueils de textes. Toutefois, en dehors des 3 groupes énumérés, on trouve encore chez le compilateur quelques fragments poétiques de Varron, vraisemblablement tirés des *Pseudotragoediarum libri VI* et aussi d'autres *Menippeae*. Ces fragments-là du moins, Nonius a dû les emprunter de seconde main à deux glossaires (chap. V, p. 86-92).

Dans un dernier chapitre (p. 92-98), M. D. C. dégage cette idée qu'il y a eu une double tradition des poèmes varroniens : l'une approuvée par l'auteur, l'autre (satires politiques) répandue parmi ses amis, mais devenue gênante pour lui-même. C'est celle-là qui, par son caractère non officiel, a le plus intéressé les lettrés et, entre autres, Nonius.

Enfin, dans un *Appendiee* (p. 98-102), M. D. C. examine le problème de l'authenticité du florilège connu sous le nom de *Sententiae Varronis*.

Tous les résultats théoriques auxquels, par une méthode subtile, parvient M. D. C. dans son Mémoire, vont trouver leur démonstration pratique dans l'édition raisonnée qu'il nous promet des fragments varroniens (p. 98). Par là apparaîtra de façon concrète la vraie « reconstitution », le Varron poète multiforme qu'on entrevoit dans cette étude abstraite. On attend la *Collectio fragmentorum* avec impatience.

Jean Collart.

*Études d'Archéologie romaine*, par MM. J. Carcopino, H. Marrou, M. Durry, P. Wuilleumier, W. Seston, J. Gagé ; 230 p. in-8° + 56 illustrations hors texte. Gand, École des Hautes Études, 14, Quai au Blé, 1937.

Ce livre, qui forme le tome I des Annales de l'École des Hautes Études de Gand, est dédié par les auteurs à MM. Joseph Bidez et Franz Cumont, « en hommage d'admiration, de gratitude et d'amitié ». Nulle dédicace n'est plus méritée. Il est inutile et hors de propos de rappeler ici l'œuvre scientifique des deux dédicataires ; mais il faut saluer l'effort admirable qu'ils ont accompli à Gand pour y maintenir, après la suppression de l'Université de langue française, un enseignement supérieur dans cette langue. De là est née cette École des Hautes Études qui, de 1924 à 1936, a su assurer, par des séries de conférence méthodiquement organisées, la permanence d'une culture latine. La note liminaire où sont énumérés les sujets traités, et les personnes qui le traitèrent, montre avec quel soin judicieux le programme fut établi et réalisé, et quels bénéfices les auditeurs gantois ont pu en tirer. On ne saurait dire assez le service que MM. Bidez et Cumont ont rendu, non seulement à la France, mais aussi à leur pays.

Sous la direction du chef des études d'histoire et d'archéologie romaines, M. J. Carcopino, cinq jeunes « romains » sont donc allés à Gand, et ce sont ces six études que réunit le volume. M. Carcopino, avec l'érudition, la verve, l'élégance qu'on lui connaît, détruit dans son article intitulé « César et Cléopâtre », la légende d'un César « barbon féru d'un tendron » ; M. Henri Marrou traite d'« Herculanum à la lumière des nouvelles fouilles ; M. Marcel Durry de la « Valeur de Cherchell » ; M. Pierre Wuilleumier des « Théâtres et Amphithéâtres romains de Lyon » ; M. William Seston de « l'Église et le Baptistère de Doura-Europos », M. Jean Gagé des

« Nouveaux Aspects de l'Afrique chrétienne », et d'une « Inscription chrétienne de Tunisie : le Martyr Quiriacus ». L'énoncé seul des titres montre la variété et l'intérêt des questions traitées : avec M. Carcopino, nous revoyons sous un jour nouveau un épisode essentiel de l'aventure césarienne : avec MM. Marrou, Durry et Wuilleumier nous prenons part aux fouilles les plus récentes et les plus caractéristiques du monde romain ; avec MM. Seston et Gagé ce sont les origines du christianisme qui nous sont révélées ; et le lecteur ne contemplera pas sans émotion les fresques maladroites de l'Église de Doura-Europos où sont figurés pour la première fois certains épisodes de la vie de Jésus.

A. Ernout.

Beatrice Friedmann, *Die ionischen u. attischen Wörter im Altlatein* ; 192 p. in-8°. Helsingfors, 1937.

La question des emprunts faits par le latin au grec n'est pas simple : comment dater ces emprunts, comment en localiser l'origine ? Comment enfin reconnaître si l'emprunt s'est fait directement ou par un intermédiaire ; ou décider s'il y a emprunt véritablement, ou si le grec et le latin n'ont pas emprunté indépendamment l'un de l'autre à une troisième langue ? Certains cas sont clairs : *māchina* se révèle comme un emprunt « dorien », qui s'est fait par voie orale, au moment où la fermeture des voyelles brèves intérieures se produisait encore en latin — ce qui à vrai dire ne donne pas une précision bien grande —; *sirpe* semble bien provenir de σίλφιον en passant par un intermédiaire étrusque ; *lilium*, *rosa* et λείριον, (ϝ)ρόδον sont sans doute des emprunts indépendants à une langue méditerranéenne. Pour d'autres, on peut hésiter : ainsi *cupressus* est tenu par A. Meillet pour indépendant de κυπάρισσος ; Mme Friedmann au contraire soutient ici que « das Wort über Griechenland nach Rom gekommen ist » (p. 61), et elle appuie cette thèse d'une longue argumentation, où sont du reste invoquées plus de possibilités que de preuves véritables.

A propos de la question de l'apport de l'attique dans ces emprunts du latin au grec, Mme Friedmann a été amenée à toucher à quelques-uns de ces problèmes ; la lecture de son mémoire montre qu'elle s'y est préparée par un long apprentissage linguistique, fait sous de bons maîtres, et qu'elle est en général bien au courant de la littérature de son sujet — surtout de la littérature allemande. Quelques-unes de ses affirmations sont contestables : rien en latin ne permet d'affirmer que *hercle* soit un vocatif d'un thème en *-o/e-* ; et les formes de datif *Hereklúi* et *Herclo* ne valent que pour l'osque et le vestinien. Le latin ne connaît qu'une déclinaison : *Hercules*, *-is*, dont le vocatif *Hercules* est dans Plaute Mo. 528, Sti. 386, 395. Parfois les faits ne sont pas présentés avec toute l'exactitude désirable : *campsāre* ne remonte pas directement à κάμπτειν, ni *pausa* à παῦσις (p. 125).

Le sujet traité par Mme Friedmann est plein d'embûches et d'obscurités ; il faut la féliciter d'y avoir apporté quelque lumière ; on ne peut notamment contester qu'elle ait bien montré la part extrêmement réduite de l'ionien-attique dans les emprunts anciens faits en grec par le latin, et qu'elle en ait donné justement les raisons historiques, géographiques, et sociales.

A. Ernout.

Emanuele Cesareo, *Le orazioni nell'opera di Sallustio* ; IV-112 p. in-8°. Palerme, via Catania 15 ; 1938.

M. Cesareo a déjà beaucoup publié sur Salluste ; il lui a notamment consacré dans la collection *le Vite*, publiée à Florence, une monographie qui montre en quelle affection il tient l'auteur du Jugurtha. Affection qui se comprend ; Salluste est un des personnages les plus curieux et les plus attirants de la fin de la République, et son talent, un des plus fortement marqués de la littérature latine. M. Cesareo étudie maintenant les discours dans son œuvre tout entière : Discours prononcés par Salluste et l'*Invective* ; discours du Catilina, discours du Jugurtha, discours des Histoires. Cet examen l'amène à réfuter certains jugements qu'on a portés soit sur la vie, soit sur le talent de Salluste, et notamment sur la nature de ses rapports avec César, et l'évolution supposée de son art. Le livre est écrit avec flamme, et se lit avec agrément.

A. Ernout.

M. Tullii Ciceronis, *Oratio prima, secunda, tertia, quarta in Catilinam*, introd. e comm. di Giov. Pavano Amato ; 4 vol. respectivement de 41, 45, 47, 47 p. in-8°. Torino, S. Lattes e Co, 1938.

Cette nouvelle édition des Catilinaires est publiée en quatre fascicules séparés, dont chacun contient la même introduction de seize pages. Sans doute l'auteur et l'éditeur ont-ils voulu que chaque discours formât un tout indépendant ; mais étant donné que généralement on explique les quatre discours en bloc, j'eusse préféré les voir publiés en un seul volume ; il y aurait en économie de 48 pages, et le lecteur n'eût pas ressenti l'impression fâcheuse de monotonie et d'inutilité qu'il éprouve à voir se répéter quatre fois les mêmes propos. L'ouvrage est destiné aux classes ; mais il ne manquera pas d'intéresser d'autres que les collégiens par la réhabilitation de Catilina que tente avec beaucoup de conviction M. Amato. Selon lui, Catilina, champion de l'idéal démocratique, aurait été la victime d'une oligarchie de ploutocrates dont Cicéron aurait été le défenseur inconscient ou imprudent ; et la Conjuration de Catilina de Salluste ne serait qu'un pamphlet partial et haineux. Je laisse aux historiens le soin de juger ce qu'il y a de fondé dans la thèse de M. Amato.

A. Ernout.

L. Laurand, 1° *Études sur le style des discours de Cicéron*, 4e éd. revue et corrigée, t. II, l. II, *Le Rythme oratoire*, p. 117-231 ; 2° *Cicéron* (volume complémentaire). Questions diverses. Bibliographie, Tables détaillées, 2e éd., p. 221-531. Paris, les Belles Lettres, 1938.

Les volumes consacrés à Cicéron par M. Laurand connaissent un succès justifié. Voici ses *Études sur le style des discours* qui atteignent la 4e édition, et le volume complémentaire du Cicéron qui est réédité à son tour. Le tome II des *Études* traite d'un sujet particulièrement controversé, je veux dire le rythme, et notamment les clausules. On sait la position prise par M. Laurand : pour lui, l'étude du nombre et du rythme doit se fonder sur l'enseignement des anciens, et c'est par Cicéron théoricien qu'il veut expliquer Cicéron écrivain. L'idée est tellement simple qu'elle a déplu à beaucoup de philologues ; mais c'est sans doute, après tout, la plus raisonnable. Le texte de la quatrième édition est reproduit mécaniquement ; mais l'auteur a pu y joindre quelques compléments bibliographiques qui témoignent de son zèle à ne rien ignorer de la question.

Le contenu du volume et des *Questions diverses* est aussi riche que varié :

Iconographie, Manuscrits, Évolution de la langue et du style, l'Histoire dans les discours, Varia en constituent la première partie ; la seconde est occupée par une Bibliographie générale, et aussi par l'indication des travaux qui manquent. Il y a là pour les jeunes latinistes des suggestions à retenir ; beaucoup d'entre eux n'osent entreprendre une thèse, et surtout une thèse concernant les auteurs classiques, persuadés qu'ils sont que tout a été dit. La liste de M. Laurand, qui ne se pique pas d'être exhaustive, leur montrera qu'il reste encore beaucoup à faire.

A. Ernout.

Martin van den Bruwaene, *La théologie de Cicéron* ; xxi-267 p. in-8°. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1937.

L'ouvrage que M. van den Bruwaene fait paraître dans le *Recueil* de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie de l Université de Louvain (2e série, 42e fasc.) a été présenté pour l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur. Je ne doute pas qu'il n'ait été accueilli favorablement par le jury. L'érudition de l'auteur n'est jamais en défaut ; et sur le problème si compliqué et si obscur des sources de Cicéron dans les œuvres philosophiques, on voit qu'il est remarquablement bien informé. Mais cette connaissance de l'opinion d'autrui ne l'empêche pas d'avoir à son tour une opinion personnelle. Il a vu tout ce qu'avaient de fragile et d'arbitraire bien des hypothèses présentées par les érudits pour retrouver dans Cicéron les traces d'une imitation ou d'une réminiscence ; il a constaté également qu'à force de vouloir reconstituer les originaux dont Cicéron se serait inspiré, on arrivait à perdre entièrement de vue la personnalité de Cicéron lui-même, et même à lui dénier toute espèce d'existence. Le texte de Cicéron arrivait à n'être plus qu'une sorte de puzzle, fait de morceaux disparates, cueillis un peu partout, et assemblés vaille que vaille. M. van den Bruwaene a réagi très fortement et, selon moi, très judicieusement contre cette tendance. « Nous avons acquis la conviction », écrit-il dans sa Préface, p. viii, « que Cicéron fut un penseur très fin, très curieux d'information, un vulgarisateur habile, un lettré que la philosophie a véritablement passionné, un honnête homme enfin pour qui les problèmes de l'existence ont été autre chose que des divertissements de l'esprit ». Cette réhabilitation est aussi raisonnable que nécessaire. La littérature romaine n'est pas tellement riche en philosophes qu'il faille écarter de la liste le personnage peut-être le plus représentatif. J'ajoute que M. v. d. B. a fort bien défini le déisme de Cicéron, cette identité qu'il établit entre la divinité et la nature raisonnable. Cette conception physique et rationnelle de la divinité explique l'absence de mysticisme, d'élan religieux, au sens moderne du mot, dans son œuvre.

A. Ernout.

Wilhelm Kroll, *Rhetorik* (Extr. de la Real. Encyclopädie de Pauly-Wissowa) ; 50 p. in-8°. Stuttgart, J. B. Metzlersche, Verlagsbuchh., 1937. Prix m. 2 M. 80.

Il n'est pas aisé de faire tenir toute une description de la Rhétorique antique en 50 pages, fussent-elles aussi denses que celle de la Realencyclopädie. M. W. Kroll y a réussi aussi bien qu'il était possible, et il a, pour être clair, multiplié les subdivisions (il y en a 45 qui vont du § *Terminologisches* au § *Rhetorik u. Christentum*), ce qui met un peu d'air dans

une exposition forcément très touffue. La bibliographie est bien au courant, et les ouvrages français sont cités ; col. 66, l. 58, il est même indiqué un t. III des études sur Quintilien de M. J. Cousin, qui n'a pas encore paru, que je sache [1].

A. Ernout.

*Res Gestae* Divi Avgvsti, ex monumentis Ancyrano, Antiocheno, Apolloniensi. Concepta Barini recens. Romae, Typis Regiae Officinae polygraphicae, 1937.

A l'occasion du bi-millénaire d'Auguste, la collection des Scriptores graeci et latini publiée par l'Istituto poligrafico dello Stato s'est enrichie d'une édition de la célèbre inscription des Res Gestae d'Auguste. Le texte établi par Me. C. Barini est fondé sur une collation soigneuse de nos trois sources, qu'elle décrit avec exactitude dans une préface écrite en un latin élégant [2], et sur une étude approfondie des nombreux travaux que ce texte a suscités. Pas de commentaire explicatif, mais une bonne bibliographie ; un apparat critique abondant, et des indices. 1° *Vocabula latina cum graeca versione* ; 2° *Numeralia* ; 3° *Nomina propria cum graeca versione* ; 4° *Res in Augusti commentario praecipue notabiles* ; 5° *De nonnullis locis quibus Monumentum Ancyranum Lat. ab Antiocheno et Ancyranum Graec. ab Apolloniensi differunt.* Je ne sais si cette multiplication d'index est une chose tellement recommandable, et si elle ne complique pas la besogne du lecteur, obligé de sauter sans cesse de l'un à l'autre suivant la nature du renseignement dont il a besoin. Vingt excellentes photographies du Monument d'Ancyre illustrent agréablement le texte.

A. Ernout.

Karl Jax, *Der Frauentypus der römischen Dichtung* ; 71 p. in-8°. Innsbruck-Leipzig, Verl. Felizian Rauch, 1938.

Les hommes préfèrent les blondes, chacun sait ça. Les poètes latins n'ont pas échappé à cette loi ;

> Nonne fuit satius tristes Amaryllidis iras
> Atque superba pati fastidia ? Nonne Menalcan,
> Quamuis ille niger, quamuis tu candidus esses ?
> O formose puer ! nimium ne crede colori :
> Alba ligustra cadunt; uaccinia nigra leguntur...

soupire le pauvre Corydon pour fléchir les dédains d'Alexis. L'auteur de cette brochure a complété tous les traits relatifs à la beauté féminine qu'on trouve chez ces poètes, pour en dégager leur idéal, et aboutir à des conclusions « raciales ». « Es liegt also die Annahme nahe, mag man auch das Moment relativer Seltenheit mit in Rechnung ziehen oder die Beliebtheit heller Komplexion etwa auf den Vorzug jugendlicher Erscheinung zurückführen wollen, dass im Wunschbild der römischen Dichtung ein vielleicht mehr unbewusstes Zugehörigkeitsgefühl zur weissen oder vielmehr nordischen Rasse mitspricht, deren Ideal, im wesentlichen fast unberührt von Völkermischung, von Wandel der Zeiten und des Geschmackes im ge-

1. Colonne 65, l. 49, lire *plaidoyers réels* et non *p. réelles*.
2. Pourquoi *sepulchralibus* p. xi, alors que p. xii elle écrit correctement *sepulcralibus* ?

schilderten Typus von beinahe kanonischer Geltung und zwar selbst noch in Toilettenkunst und Unnatur zum Ausdruck kommt. » J'espère que les lecteurs qui auront eu le courage d'aller jusqu'au bout de cette phrase, en auront dégagé le sens.

A. Ernout.

Oscar Edward Nybakken, *An analytical study of Horace's ideas* (Iowa-Studies in Class-Philology, V), 124 p. in-8°. The State University of Iowa, 1937.

L'étude publiée par M. Nybakken comprend deux parties : un index alphabétique des « idées » d'Horace, c'est-à-dire des différents thèmes développés par lui, et classés d'après le mot qui les exprime ; et en second lieu, une synthèse rapide condensant en cinq chapitres les résultats qui se dégagent de l'étude analytique : nature et cosmologie (p. 102-104) ; « nature de la vie » (nature of life, p. 104-106) ; conduite de la vie (living and the art of conduct, p. 106-112) ; société et problèmes sociaux (p. 112-116) ; religion et philosophie (p. 116-120). Quelque soin que l'auteur ait mis à dresser ce catalogue, les données qu'il fournit ne sont pas assez élaborées pour augmenter notablement notre connaissance de la pensée d'Horace, et les matériaux disparates qu'il fournit auraient besoin d'être soumis à un crible plus sévère.

A. Ernout.

*Ugo Enrico* Paoli : I. Orazio, *Satire ed epistole scelte e commentate*, 3e éd., xi-129 p. in-8° ; II. Marziale, *Epigrammi scelti*, 2e éd., xxiii-219 p. in-8° ; III. *Prose e poesie latine di scrittori italiani*, 5e éd., xxx-374 p. in-8° ; Firenze, F. Le Monnier, 1937, 1934, 1937 ; IV. *Primus liber*, 4e éd., 338 p. in-8° ; Firenze, Sansoni, 1937 ; V. *Edizioni di poeti maccheronici*, Extr. de *Convivium* N. 4, 1938, p. 439-454 ; VI. *Musa Iocante*, 39 p. in-8° ; Florentiae, F. Le Monnier, 1929. VII. *De manumissione per mensam*, Extr. de *Studia et Documenta Historiae et Iuris*, 1936, fasc. 2, p. 1-4 ; VIII. *Ancora sull'età del ' Satyricon '*, Extr. de la *Rev. di Filol. e d'Instruz. class.*, N. 5, 1938, p. 13-39.

J'ai eu l'occasion d'écrire le nom de M. Ugo Enrico Paoli, professeur à Florence, à propos d'une controverse qui s'est élevée entre lui et M. Enzo W. Marmorale sur la date du Satiricon [1]. A l'aide d'arguments juridiques et littéraires, M. Paoli croyait pouvoir démontrer que le Satiricon ne pouvait être l'œuvre d'un contemporain de Néron, et qu'il fallait le situer à une date beaucoup plus basse. Je ne connaissais alors l'argumentation de M. Paoli que par la réfutation de son adversaire. M. Paoli a eu l'obligeance de m'adresser depuis les deux articles d'où est né le litige ; je les ai lus avec attention, et si je reste, avec M. Marmorale, de l'opinion commune, ce n'est pas par prévention ni paresse d'esprit ; c'est que la démonstration de M. Paoli me paraît plus ingénieuse que probante ; et j'ai beau écarquillé les yeux, je ne vois dans la Cena aucune trace de *manumissio per mensam* ; par contre les allusions à Néron et à son époque y abondent, qui n'auraient eu aucun sel, ou même n'eussent pas du tout été comprises, si elles avaient été écrites deux siècles après lui. Sur ce point, je ne puis souscrire à l'hypothèse de M. Paoli. Mais je voudrais, puisque j'en ai

1. *Revue de Philologie*, XII (1938), p. 367.

l'occasion, dire tout le bien que je pense de ses éditions d'Horace, de Martial, des proses et poésies latines d'écrivains italiens, de son Premier livre de latin. Ses choix sont faits avec intelligence, l'annotation, sans viser à une érudition hors de propos, résout les principales difficultés de façon précise et sûre. Nous n'avons rien de comparable, que je sache, à son choix d'épigrammes de Martial, qui nous fait connaître le poète, sa vie, son œuvre, le genre qu'il a cultivé, les divers aspects de la vie romaine, les types et figures de la société, les caricatures même. Nous n'avons pas non plus que je sache, de choix récent d'auteurs latins du Moyen-Age, de la Renaissance, et des Temps Modernes, comme l'anthologie de M. Paoli qui va Dante à Léon XIII et Alfredo Bartoli, en passant par Pétrarque, G. Pontano, Ang. Poliziano, Jac. Sannazaro, P. Bembo, Marco Girol. Vida, Marcant. Flaminio, Girol. Fracastore, Teof. Folengo, et Diego Vitrioli. Pour beaucoup de lecteurs, notamment, le latin macaronique de Folengo, que l'on connaît surtout de nom, sera une chose toute nouvelle, et la lecture en sera facilitée par l'introduction et le commentaire très substantiels de M. Paoli. Le Primus liber est bien fait pour intéresser les débutants en latin, et les illustrations de P. Bernardini sont amusantes et spirituelles. Enfin M. Paoli lui-même taquine avec bonheur la Muse latine, et ses énigmes s'attaquent aux choses les plus modernes. Je n'en veux citer qu'un exemple (XLVII) :

Voce quid levius? Nigris quid durius istis?
Et tamen hos duros exarat illa levis.

La solution est : « I dischi del grammofono ». Avec M. Paoli, on voit ce que peut, ce que doit être le « latin vivant ».

A. Ernout.

*Epistolae Senecae ad Paulum et Pauli ad Senecam* <*quae uocantur*> ed. Claude W. Barlow, VII-164 p. in-8° + planches. Rome, American Academy, 1938.

Cette correspondance apocryphe entre Sénèque et Saint Paul, imaginée par quelque pieux faussaire sans doute à la fin du IVe siècle, a joui pendant tout le moyen âge d'un prestige éclatant ; et il se peut, comme l'indique Schanz dans sa Littérature, qu'elle ait contribué à sauver de l'oubli et même de l'anéantissement l'œuvre authentique du philosophe. Aujourd'hui que le faux ne fait plus de doute pour personne, ces quatorze petits billets ont perdu beaucoup de leur intérêt, et après les avoir lus, on ne peut que souscrire au jugement d'Erasme : « *His epistolis non uideo quid fingi possit frigidius aut ineptius... Sed par est utriusque balbuties et sensuum frigus atque ineptia... Non dubito quin uel mulio uel agaso Senecae minus inepte fuerit scripturus..* » M. Barlow ne s'est pas laissé décourager par la pauvreté du texte, et il nous en donne aujourd'hui une édition très supérieure aux précédentes, surtout en ce qui concerne l'examen et l'utilisation de la tradition manuscrite. Le *conspectus siglorum* ne signale pas moins de vingt-cinq codices, qui se situent entre le IXe et le XIIe siècle ; parmi ceux-ci six du IXe et quatre du Xe n'axaient pas encore été collationnés. Les rapports entre ces manuscrits ont été minutieusement étudiés (ch. II The extant manuscripts p. 8-69), le résultat de cette recherche est condensé dans le stemma qui se trouve à la fin du volume, et qui souligne la place particulière, et l'importance de P (Parisin. lat. 2772) ; p. 153-154 est un index des passages dans lesquels le nouveau texte diffère de celui que

Halm a donné dans sa seconde édition. L'apparat critique est touffu ; il aurait pu, je crois, être allégé sans inconvénient de variantes graphiques dénuées d'intérêt ; ce gain de place eût permis à l'éditeur d'employer l'apparat positif, infiniment plus clair et plus commode que l'apparat négatif, et qui seul permet de se rendre compte sans fatigue et sans calculs oiseux des éléments traditionnels sur lesquels s'appuie la leçon adoptée. Le texte est suivi d'une traduction annotée, d'une bibliographie, d'index, et de planches donnant un spécimen des principaux manuscrits (Paris. lat. 2772 f. 50 v. et f. 52 r. ; Bruxell. 2839-2843 f. 66 v. ; Vienn. 969 f. 71 r.). Dans la préface, outre la description et la classification des mss., M. Barlow examine : 1° la tradition concernant la conversion de Sénèque au christianisme (p. 1-7) ; la « latinité » de la correspondance (p. 70-79) ; les sources historiques de la correspondance (p. 80-93) ; les éditions (p. 94-109) ; les testimonia (p. 110-112) ; enfin un appendice traite des rapports de Z (c.-à-d. l'archétype de tous les mss. de la correspondance sauf P) avec le mss. encore existant de Epistulae morales 1-88. Je crois qu'il était impossible d'être plus complet, et en général mieux informé. Toutefois p. 73, l. 6, M. Barlow qualifie la tournure *tui praesentiam* de « unusual genitive ». Ce génitif est au contraire assez fréquent, notamment dans Tacite, Ann. XV, 36 *sui absentiam*, XII, 37 *supplicium mei*, etc., voir la note de Constans dans son édition des Annales, et son *Etude sur la langue de Tacite*, §§ 83 et 84. J'aurais aimé aussi que M. Boward nous justifiât la leçon qu'il adopte I. 1 : « *Credo tibi, Paule, nuntiatum quod heri cum Lucilio nostro de apocrifis et aliis rebus habuerimus* ». Haase a suppléé : *et aliis rebus <sermonem> habuerimus*, texte auquel correspond la traduction de l'éditeur : « I believe that you have been informed, Paul, *of the discussion wich mi friend Lucilius and I held* yesterday concerning the apocrypha and other matters. » Pour ma part, je ne connais pas d'exemple de *habere de* employé absolument avec le sens « avoir une conversation sur, discuter de, et j'en ai vainement cherché dans le Thesaurus.

A. Ernout.

Lucia Peyrani, *Gli Epigrammi di Seneca*, 132 p, in-8°. Torino, G. B. Paravia et Co., 1938.

L'Anthologie latine comprend un certain nombre d'épigrammes attribuées communément à Sénèque. On sait ce que vaut ce genre d'attributions, et le scepticisme qu'il convient de manifester à leur égard. Toutefois Mlle Peyrani n'a pas craint de reprendre l'étude de ces petites pièces, et d'essayer de démêler ce qui peut être de Sénèque et ce qui manifestement ne lui appartient pas. Pour critère, elle a pris la langue et le style, comparant l' « écriture » de ces piécettes avec celle d'une tragédie (Les Troades), et des petits poèmes de l'Apocolokyntose. C'est une base bien étroite, et les points de comparaison qu'elle a choisis sont bien vagues : l'ordre des mots, la structure de la période et sa formation ; le choix des mots ; brièveté de l'expression, tropes et figures (métaphores, images, proverbes, annominatio, etc.). Elle étudie ainsi les « traits caractéristiques » de la langue dans les œuvres authentiques (p. 5-24), pour examiner ensuite si on les retrouve dans les pièces de l'Anthologie qu'elle prend une à une (p. 24-123) ; un appendice (p. 124-128) a pour titre : Le principali questioni sui carmi Senecani. On sait combien sont incertaines les identifications ou les datations fondées sur l'étude du vocabulaire et du style : le *Catalepton* et le *Satiricon* en sont d'illustres exemples. Il n'est pas étonnant que

les recherches de Mlle Peyrani n'aient pas abouti à une conclusion ferme, surtout en ce qui concerne l'authenticité : pour le caractère apocryphe, tout le monde est d'accord. Les remarques qu'elle présente sont élémentaires et banales, et peuvent se faire à propos de n'importe quelle œuvre littéraire ; aucune n'emporte la conviction. La rédaction qui consiste à examiner les pièces l'une après l'autre (sans en donner le texte) est monotone et encombrée de redites. Souhaitons que l'étude sur toute la langue poétique de Sénèque que promet Mlle Peyrani (p. 4) soit débarrassée de ces défauts qui trahissent l'inexpérience d'un débutant.

A. Ernout.

Anthony Rini, *Petronius in Italy*, from the thirteenth century to the present time ; 181 p. in-8°. New-York, The Cappabianca Press, 1937.

Le livre de M. Rini est un répertoire des divers travaux, éditions, études critiques, imitations, etc., auxquels Pétrone a donné lieu en Italie. Cette revue a souvent amené M. Rini à comparer les travaux qu'il cite avec les travaux similaires publiés dans d'autres pays, et l'on est quelque peu étonné de trouver sous le titre « Petronius in Italy » une phrase de ce genre : « Unmistakable traces of its influence can be seen in Gabriele D'Annunzio's story, L'idillio della Vedova, in Alphonse Daudet's Novel, l'Immortel, and in Après la Bataille, a story by Paul Alexis (1851-1901) » (p. 233). Mais il ne faut pas reprocher à M. Rini d'avoir donné plus qu'il nous promettait : on peut seulement regretter qu'il n'ait pas songé à nous donner un Pétrone « im Wandel der Jahrhunderte », dans toute l'Europe, ce qui ne lui aurait coûté pas beaucoup plus de place, si au lieu d'adopter l'ordre chronologique, ce qui l'oblige à revenir plusieurs fois sur les mêmes sujets, il avait adopté un ordre systématique.

A. Ernout.

Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, préfacé, édité et commenté par M. Durry, 274 p. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938.

Cette édition du Panégyrique de Trajan, présentée par M. Durry comme thèse complémentaire de doctorat, dépasse les dimensions ordinaires de ce genre de travaux ; elle est le résultat de recherches nombreuses et et variées faites avec beaucoup de soin, dont le jury a tenu à le féliciter, dont ses lecteurs lui seront reconnaissants. Il fallait un grand courage pour mener jusqu'au bout une tâche ingrate ; le panégyrique est un genre ennuyeux, et Pline a échappé moins que tout autre à ce défaut du genre : l'éloquence continue ennuie, elle endort même. M. Durry s'est maintenu toujours en éveil, et je ne doute pas que son exemple ne soit contagieux. Je ne sais si, comme il le dit avec quelque indulgence, les « invités de Pline » « se régalaient » à entendre la lecture du Panégyrique[1], — il devait bien y avoir quelques grincheux ou réfractaires —, mais en tout cas je crois qu'on lira ce commentaire du Panégyrique avec intérêt et agrément. L'introduction est écrite avec élégance, parfois même avec une certaine recherche[2]. Elle ne néglige aucun des deux aspects du Panégy-

1. Introduction, p. 59.

2. P. 69. « La gentillesse de son esprit et de son cœur *rendaient* Pline plus propre au commerce épistolaire qu'à l'éloquence... ». Ce pluriel est-il voulu ? — Voici d'autre part quelques fautes d'impression qui ne sont pas signalées dans l'Errata : p. 4, l. 5, : lire *bis senos* en deux mots ; p. 7, n. 4 ; manque dans le texte

rique, morceau d'apparat, et qui par là relève de la critique littéraire, mais qui, fondé sur l'examen des *res gestae* d'un empereur, ressortit également à l'histoire. Je suis sûr que les gens compétents loueront l'information exacte et sûre des vingt-quatre premières pages, et des huit appendices ajoutés au texte (p. 231-246) ; mais les philologues ne sauront pas moins gré à M. Durry d'avoir à un texte mûrement établi ajouté tous les éléments qui permettent de le mieux comprendre : étude des idées et de leurs sources, des lieux communs, de la langue et du style (vocabulaire, syntaxe et stylistique, clausules, élément poétique, Tacite et Pline, qualité et originalité). M. Durry s'est efforcé notamment de relever les principaux traits du vocabulaire, et de trier par un crible subtil les divers éléments : emprunts à la langue oratoire, à la langue poétique, néologismes de la langue impériale, créations propres à Pline lui-même. L'auteur ne dissimule pas ce que cette classification a d'incertain, et souvent même d'arbitraire ; nous sommes rarement sûrs qu'un mot que nous lisons pour la première fois dans un auteur n'ait pas été employé avant lui ; et de même il ne suffit pas qu'un mot se trouve chez les poètes, et même uniquement chez les poètes, pour que le caractère poétique en soit par là établi. Les poètes notamment recourent souvent à des termes techniques, empruntés aux vocabulaires des métiers, dont ils ont besoin pour animer leurs descriptions : l'emploi de *cautes* en est un bon exemple. *Cautes* (pluriel), le même mot que *cōtes* (pluriel de *cōs*) désigne un rocher pointu (cf. *catus*), généralement émergeant à fleur d'eau, un récif ; puis, en montagne, une aiguille, un pic ; le terme, qui semble avoir appartenu d'abord à la langue des marins, est plus précis que *saxum* ou *scopulus* ; c'est pour obéir à ce besoin de précision que César écrit BG 3,13,9 : *Accedebat ut, cūm se uento dedissent* (scil. naues Venetorum), *tempestatem ferrent facilius et in uadis consisterent tutius et ab aestu relictae nihil saxa et cotes* (sic Meusel cum β ; *cautes* α) *timerent*. Le mot a deux formes : l'une à *ō* ; c'est celle des marins, et je crois que Meusel a eu raison de la préférer dans le texte de César ; l'autre, littéraire, et où la diphtongue a été introduite sans doute par un faux scrupule de puriste, ce que les Allemands appellent Hyperurbanismus ; il est instructif de voir que c'est la première que César emploie, comme du reste Cicéron, Tusc. 4,33 : *Ex quibus quoniam tamquam ex scrupulosis cotibus enauigauit oratio, reliquae disputationis cursum teneamus*[1] ; tandis que la seconde s'est introduite et répandue à mesure que se creusait davantage le fossé entre la langue parlée et la langue écrite. En tout cas, il est certain que ni César, ni Cicéron n'avaient conscience d'employer un mot « poétique » en utilisant *cōtes*. L'est-il devenu dans la phrase de Pline, Paneg. 34,2 : *Quantum diuersitas temporum posset tum maxime cognitum est, cum isdem quibus antea cautibus innocentissimus quisque, tunc nocentissimus adfigeretur...*? Je n'en suis pas

---

l'indice de la note ; p. 45, l. 4 du bas, lire *inaccessus* ; p. 48, l. 6 du bas : lire : *uigilantia* ; p. 55, l. 10 du bas, et 56 l. 13 : mieux vaudrait citer la forme de nominatif *sobotes* que *sobolis* ; p. 68, l. 7 du bas, dans la citation de Quintilien, lire : *multa etiam admiranda sunt* (et non *sint*). Le texte du Paneg. 4.1 donné dans la Préface, p. 3, est en contradiction avec celui qui est adopté dans le texte, p. 39 ; malgré Schuster et Münscher, *quod* me paraît indéfendable, et *quo* fournit, à mon avis, le seul texte qui ait un sens. Mais, de toute façon, il faut choisir entre les deux. — P. 139, notes, 2. l. 4, lire *insulas*. — P. 152, 45, 3 tu amicos ex optimis ; j'ai peine à voir là une phrase nominale, et je rétablirais avec Keil *tu amicos ex optumis <sumis>*. — P. 190, § 69, l. 1 de l'apparat supprimer le point après *sed*.

1. Cet exemple semble avoir échappé à M. Durry.

bien sûr ; seulement le mot, plus précis, est aussi plus expressif que *saxa*, et fait image avec *adfigeretur* « était empalé ». — Il faut tenir compte aussi des « genres » poétiques et, des circonstances d'emploi ; la satire ou l'épître n'emploient pas les mêmes procédés d'écriture que l'ode ou l'épopée. P. 56, M. Durry cite comme exemple d'emprunt poétique la locution *iterum atque iterum*, qui proviendrait, selon lui, d'Horace. Or, cette locution se trouve dans les Satires, l. I, 10, v. 39 :

*Nec redeant iterum atque iterum spectanda theatris.*

Le caractère « poétique » du groupe est donc suspect. Du reste Pline l'aurait-il emprunté à Virgile, chez qui on le rencontre effectivement, cf. Aen. 8.527

*....iterum atque iterum fragor increpat ingens*

Aen. 2.770

*Nequiquam ingeminans iterum iterumque uocaui*

Aen. 3.436

*Praedicam et repetens iterum iterumque monebo.*

ou à Ovide (cf. A. A. 2, 127 ; Met. 11, 619 etc.), je ne verrais dans cet effet d'insistance rien de plus poétique que dans le *etiam atque etiam*, qu'affectionne Lucrèce, sans doute, mais dont la prose a maint exemple, et qui est plutôt un exemple de passage d'une locution prosaïque dans la poésie que l'inverse (cf. Thes. L. L. V, 2, col. 930, 18 et s.).

Dans un autre chapitre, *qualités et originalité*, M. Durry relève l'expression *meditatio campestris* (13,1) « alors que *meditatio* appartient à la langue de la rhétorique. » Mais Plaute dit *ad cursuram meditabor me*, Sti. 306, et le sens de « entraînement, exercice » est normal dans la langue courante. Pline l'Ancien, dont le style n'était pas recherché, écrit : *cerui editos partus exercent cursu, et fugam meditari docent*, H. N. 8, 113. *eumque* (scil. *ramum*) *omni interim tempore edomari meditatione curuandi*, H. N. 17, 137. Je ne crois donc pas que « *meditatione* faisait sans doute avec *campestri* une alliance inédite empruntée à la langue de la rhétorique » (p. 104 n.) ; ce qui est vrai c'est que *meditatio* en entrant dans la langue de la rhétorique s'y est spécialisé dans le sens de « exercice de la pensée, préparation mentale », et, en raison même de l'importance de la rhétorique à Rome, c'est ce sens-là qui nous apparaît comme le premier, sinon l'unique. Mais l'autre sens d' « exercice » au sens large a continué à vivre, aussi bien pour *meditatio* que pour ses substituts tardifs : *meditamentum*, *meditamen*. — P. 116, ch. 20,3, à propos de l'expression *ad hoc comitatus accinctus et parens*, M. Durry note : « *ad hoc*, Sall. *Cat.* 14, 3 ; *al.* Liv. *passim* ; emprunté à la langue vulgaire. » *Ad hoc* en effet se trouve à plusieurs reprises dans Salluste ; mais je ne sais sur quoi se fonde la remarque que la locution est empruntée à la langue vulgaire. Ni *ad hoc*, ni *ad haec*, ni *ad id*, qui se trouvent tous trois dans Tite-Live (cf. Thes. L. L. I, 507, 47 et s.), ne sont plus choquants que l'emploi de *ad* avec le sens de « en plus de », dans cette phrase de Cicéron, in Vat. 20 : *si ad cetera uolnera, quibus rem publicam putasti deletum iri, hanc quoque mortiferam plagam infligisses auguratus tui...* Pour moi *ad hoc* n'est pas plus vulgaire que *iterum atque iterum* n'est poétique.

Parfois aussi la remarque présentée par M. Durry tend à restreindre le domaine de l'emploi d'un terme. Pline 35,3 écrit : *Ereptum alienas pecunias eunt*, ce qui est commenté ainsi : « *ereptum... eunt*, Sall. *Iug.* 85, 42 ;

Liv. 28, 41, 2 ; tour qui a appartenu à Plaute et n'a guère été retenu que par les historiens ; Neue-Wagener 3, p. 175. » Le tour n'a pas seulement appartenu à Plaute, et l'emploi de *ire* comme auxiliaire expressif, à valeur locale affaiblie, se trouve aussi dans Térence (Haut. 315), Caecilius (Com. 148) ; Caton (Or. frg. 54 dans la curieuse tournure *contumelia quae mihi per huiusce petulantiam factum itur* qui nous fait entrevoir l'origine de l'infinitif passif futur *factum iri*) ; Virgile le connaît (Aen. 2.786), et après lui, outre les historiens, Aulu-Gelle, Tertullien, Claudien, etc. ; le tour est donc repris aux archaïques par les auteurs archaïsants de l'époque impériale, et n'est pas spécial aux historiens. Si ceux-ci le présentent assez souvent, c'est parce que Caton l'a fourni à Salluste, et que la langue de ce dernier a exercé une très forte influence sur les auteurs historiques qui sont venus après lui. Mais il s'en faut qu'elle leur soit exclusivement réservée.

D'une manière comparable, p. 60, M. Durry voit dans *excellit atque eminet* du Panégyrique 2, 4, une imitation de Tacite, Dial. 32,1 *eminet et excellit*. Mais p. 87, commentant en note cette même expression, il la trouve dans Cicéron, *De rep.* 2.50 : *excellit atque eminet uis, potentia, nomenque regium*. Il serait donc plus juste de dire que Pline et Tacite ont l'un et l'autre imité Cicéron, et que Pline est plus près de son modèle que Tacite. Mais, étant donné la facilité avec laquelle se créent ces expressions doubles allitérantes, on peut se demander s'il y a véritablement imitation ou simplement rencontre. Cicéron, *de Or.* 3.101, emploie *extare atque eminere* : Pline, Lettres 9, 26, 6 *quod eminet atque extat* ; on lit dans la Vulg., Ezech. 17.22 *excelsum et eminentem* ; dans Vitruve, *De arch.* 7, praef. 13 *artis (sculptilis) eminens excellentia*. Tous ces auteurs avaient-ils Cicéron en tête ?

Je me suis étendu sur les points où je ne suis pas d'accord avec M. Durry, comme il est naturel. Mais ces divergences sont peu nombreuses par rapport aux cas où je ne puis que lui donner raison. Le texte du Panégyrique est loin d'être toujours facile ; les futurs lecteurs auront dans cette édition un guide aussi dévoué que compétent.

A. Ernout.

M. Molt, *Ad Apulei Madaurensis Metamorphoseon librum I Commentarius exegeticus* ; xxiv-122 p. in-8°. Groningue, M. de Waal, 1938.

L'imposante bibliographie que l'auteur de cette thèse de doctorat a mise en tête de ce commentaire (p. x-xxiv), permet d'augurer qu'elle a préparé sa tâche avec soin, et la lecture des pages qui suivent ne fait que confirmer cette impression. La *praefatio* résume succinctement mais avec clarté et précision ce que nous pouvons savoir des sources grecques du roman d'Apulée, de la date de sa composition, de son style. Le commentaire suit mot par mot le texte, et s'efforce de ne rien omettre : peut-être même en met-il un peu trop. Est-il besoin d'expliquer par ex., une locution aussi banale que *accipe paucis* (I,6), et de multiplier les exemples semblables ? Par contre, j'aurais aimé une note sur l'origine et sur l'emploi des mots grecs et notamment sur *Atlidem* (I,9), sur *Graecanica* (2,3), où nous n'avons guère que des comparaisons, mais pas d'explications. Ch. I,13 l'auteur explique l'expression *exotici ac forensis sermonis rudis locutor* par « non satis peritus linguae alienae, qua in foro Romano homines utuntur. » Je crois que, dans l'esprit d'Apulée, *forensis* dérive de *foras* non de *forum*, et qu'il reprend par un mot latin l'idée déjà exprimée par le terme *exoticus*, cf. Thes. L. L. VI, 1054, 58 et s. C'est le défaut de ces

commentaires : dans le désir de montrer leur jeune science, les auteurs n'épargnent rien au lecteur (cf. par ex., les notes sur *equidem* 2,1 ; sur *roscida* 2,9 ; sur *cespitum* 2,9 ; *usu uenire* 18,24, ou qui dépassent le texte, ou qui ne nous apprennent rien que le dictionnaire ne nous ait déjà enseigné) ; et les faits intéressants ou personnels à l'auteur ne sont pas suffisamment mis en lumière. Les matériaux réunis par Mme Molt sont de bonne qualité, mais il aurait fallu faire un tri. Je suis sûr qu'avec un peu d'expérience, sous la direction compétente de son maître M. Enk, elle est capable de nous donner un très bon commentaire du roman tout entier d'Apulée.

A. Ernout.

Dr Christine Mohrmann, *De Struktuur van het oudchristelijk Latijn* ; 24 p. in-8°. Nimègue et Utrecht, Dekker et Van de Vegt, 1938.

On sait la part prise par Mlle Mohrmann dans la Collection fondée par le regretté Jos. Schrijnen : *Latinitas christianorum primaeua* Les travaux de Mlle Mohrmann lui ont valu le poste de privatdozent à l'Université d'Utrecht, c'est la leçon inaugurale de son nouvel enseignement qu'elle publie aujourd'hui. On est sûr que grâce à Mlle Mohrmann l'œuvre commencée par son maître se développera heureusement : elle a toutes les qualités requises pour la faire prospérer.

A. Ernout.

Aurelius Augustinus, *De Magistro* ingel., vert. en toegelicht door G. E. A. M. Wijdeveld ; 194 p. in-8°. Amsterdam, H. J. Paris, 1937.

Ce traité de saint Augustin ne se range pas parmi les grandes œuvres littéraires du maître ; mais il n'est pas sans intérêt pour connaître sa méthode, et comment il veut nous conduire de la connaissances des choses terrestres à la contemplation des choses divines. Aussi les historiens de la pensée d'Augustin n'ont-il pas négligé le *De Magistro*. M. Gilson l'a analysé en détail dans son introduction à l'étude de saint Augustin (p. 87-93, 99-100), et M. Marrou l'a utilisé à plusieurs reprises dans son *Saint Augustin et la fin de la culture antique* (voir l'*index Augustinien* p. 607, et, dans le livre même, surtout les p. 291-292). Il n'était donc pas sans utilité d'en donner une édition explicative ; et c'est celle-ci que M. Wijdeveld a présentée comme thèse de doctorat à l'Université d'Amsterdam. L'introduction examine tous les problèmes que pose le dialogue : date de la composition, plan et suite des idées, recherche des sources ; caractère de l'illumination augustinienne (un résumé en français de cette introduction a été placé à la fin du livre) ; puis viennent le texte avec la traduction hollandaise en regard, et enfin, le commentaire (p. 126-187), qui porte surtout sur le vocabulaire et la grammaire. M. Wijdeveld s'y montre bien informé, et il a le louable souci d'expliquer Augustin par lui-même. Le seul reproche qu'on serait tenté de lui faire, et auquel il a répondu par avance, c'est d'avoir purement et simplement reproduit le texte des Bénédictins ; il est vrai que de bons juges, tel M. de Labriolle, s'en contentent. Ce travail estimable sera, je pense, bien accueilli des philologues et des « augustiniens ».

A. Ernout.

Gerhard Bendz, *Die Echtheitsfrage des vierten Buches der frontinischen Strategemata* ; xv-272 p. in-8°. Lund, C. W. K. Gleerup ; et Leipzig, O. Harrassowitz ; 1938.

Je ne sais si on lit encore beaucoup les stratagèmes de Frontin ; en tout cas, la question de l'authenticité du quatrième livre de cet ouvrage a déjà fait couler beaucoup d'encre, comme on le voit par la bibliographie donnée dans la littérature de Schanz, et par l'énumération, beaucoup plus riche encore, de tous les travaux que cite M. Bendz lui-même (*et ipse !*) dans son premier chapitre intitulé : le Problème. Comme il arrive dans ces sortes de recherches, la preuve définitive manque le plus souvent, et c'est sur des probabilités que l'on conclut en faveur de l'une ou l'autre thèse, position qui favorise et qui menace d'éterniser les divergences d'opinion. Malgré le caractère aventureux de ces recherches, dont il connaît mieux que tout autre la subjectivité, car il a été successivement des deux partis, M. Bendz n'a pas craint de les reprendre, et cette fois sur des bases plus larges, plus solides aussi que ne l'ont fait ses devanciers. Disciple d'Einar Löfstedt, et disciple averti, il sait mener l'examen du texte en bon philologue, qui ne sépare pas l'étude de la forme de celle du fond. Après le chapitre d'introduction, dont j'ai parlé tout à l'heure, où le problème est posé, suivent les éléments de la démonstration : II, Die allgemein-sachlichen, diplomatischen und dispositionellen Beweismittel (p. 10-53) ; III, Die quellenkritischen Beweismittel (p. 54-100) ; IV, Die sprachlichen Beweismittel (p. 100-253). Un cinquième chapitre intitulé *Die Verwertung der Beweismittel, Zusammenfassung* (p. 254-266) résume et condense les résultats acquis par l'enquête précédente. Après y avoir rappelé tous les arguments invoqués par les partisans de l'inauthenticité, M. Bendz en montre successivement la fragilité : et d'après le principe que c'est à ceux qui croient à la supercherie qu'il appartient d'en apporter la preuve, il conclut que, cette preuve n'ayant pas été fournie par eux, il y a donc présomption d'authenticité. Cette présomption est confirmée par un examen attentif et impartial du texte, notamment par la parfaite concordance de la langue (grammaire, vocabulaire, métrique, stylistique) entre le quatrième livre et les trois précédents. Elle est appuyée aussi par le fait que l'on n'aperçoit aucune raison qui ait pu inciter un faussaire à grossir d'un supplément apocryphe le livre de Frontin, et que le *cui bono* reste sans réponse.

Sans doute, le monde savant ne sera pas révolutionné d'apprendre que l'authenticité du IV^e^ livre des Stratagèmes est démontrée ; mais l'enquête de M. Bendz est à lire comme un modèle de recherche méthodique, dont on ne peut que louer la patience, l'étendue et la rigueur.

A. Ernout.

Dag Norberg, *In Registrum Gregorii Magni Studia critica* ; xvi-175 p. in-8°. Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1937.

Cette nouvelle thèse d'Uppsala ne dépare pas la série ; et l'auteur connaît bien l'abondante littérature relative aux textes bas-latins (et dont une bonne partie est sortie justement des Universités d'Uppsala et de Lund), il a étudié avec un grand soin le texte de Grégoire le Grand, il sait l'éclairer par des rapprochements pertinents. Nul doute que son étude n'améliore sensiblement le texte publié par P. Ewald et L. M. Hartmann dans les Monumenta Germaniae. Faute de connaître suffisamment la langue de Grégoire et de ses contemporains, les éditeurs ont éliminé par un purisme exagéré nombre de leçons qu'un examen plus attentif permet de justifier et de maintenir ; ils n'ont pas vu non plus que dans la correspondance il fallait distinguer les lettres personnelles, d'un ton plus libre, des lettres

officielles dans lesquelles Grégoire suivait les règles établies par la chancellerie papale, et se conformait strictement à des modèles établis.

Il est difficile de se prononcer avec certitude sur le texte de Grégoire ; le latin est en train de se désagréger et l'enseignement ni la tradition ne sont assez puissants pour empêcher l'intrusion dans la langue écrite de formes « vulgaires » ; mais dans quelle proportion est-il légitime de les admettre ? Quelle est la part qui en revient à l'auteur, qu'elle est celle des copistes ? Ou inversement quand une forme « vulgaire » est corrigée dans un manuscrit, à qui faut-il attribuer la correction ? N'est-elle pas le fait d'un reviseur trop scrupuleux ? C'est le cas par exemple pour les accusatifs pluriels du type *hortus* (au lieu de *hortos*) que Hartmann a corrigés, et que M. Dag Norberg défend avec beaucoup d'ingéniosité. Rien n'est plus fréquent à basse époque que la confusion de *o* et de *u* (e. g. *Victor puer uixet annus octo dies uiginti et septe* CIL VI 28916, etc.) ; mais est-on en droit de l'attribuer à Grégoire ? L'auteur s'en tire avec esprit : « Cuius disputatione mihi omnino persuasum est Gregorium, aut *potius librarios, quibus Gregorius dictabat*, ita regulis grammaticorum conuenienter non scripsisse, ut Hartmann existimavit, neque semper a vitiis scribendi temperasse, quae scriptorum aequalium propria erant, sed v. g. hic illic*e* et *i*, *o* et *u* litteras commutasse » (p. 20). Voire. Mais faut-il éditer les fautes des secrétaires de Grégoire ?

Je dois dire que souvent nous sommes sur un terrain moins mouvant ; on trouvera des observations très justes sur l'emploi comme « auxiliaires », des verbes *posse*, *valere*, *debere*, *habere*, *incipere*, *festinare*, *studere*. Il y a là une tendance ancienne dans la langue (cf. les emplois de *coepisse*, et de *solere*), mais qui s'est développée à basse époque, quand les formes verbales simples avaient perdu de leur valeur, et qu'il fallut leur rendre leur expressivité : l'emploi de *habeo* dans les conjugaisons romanes n'est qu'un des aspects de cette tendance. Une construction intéressante aussi est celle de *abest* avec *ne*, ou *ut ne* (au lieu de *ut*), sous l'influence des verbes marquant l'empêchement, ou l'interdiction ; une autre celle de *inquit* avec la proposition infinitive, d'après le modèle des autres verbes *dicendi*, ce qui prouve que *inquit* n'était plus employé comme incise dans la langue courante. D'autres observations, de portée moins générale, sont faites sur la langue et le vocabulaire de Grégoire, à propos de chaque passage discuté. Il m'est impossible de les relever ; il faudrait pour cela suivre page par page le travail de M. Dag Norberg. Mais les exemples que j'ai donnés montrent suffisamment, je crois, l'intérêt — et la difficulté — de ces recherches, comme aussi la virtuosité du chercheur.

A. Ernout.

Sedulius *Paschale Carmen* Boek I en II. Ingel., vert. en toegel. door N. Scheeps ; 185 p. in-8°. Delft, W. D. Meinema, 1938.

Encore une thèse de doctorat venue de Hollande — cette fois c'est de l'Université libre d'Amsterdam — qui a pour sujet l'édition d'un texte sacré. Ce sont les deux premiers chants du *Carmen Paschale* de Sedulius qui ont tenté M. Nicolaas Scheps. Je ne sais si le poème a encore beaucoup de lecteurs ; cette poésie artificielle et froide, où foisonnent les imitations et les réminiscences, semble faite à coups de Thesaurus poeticus ; les fautes de goût, les expressions tourmentées, les longueurs y abondent : je ne connais rien de plus froid par exemple que la paraphrase du *Pater*, aux vers 237 et suivants du chant II. M. Scheps s'est acquitté consciem-

cieusement de sa tâche ; il examine dans sa préface les problèmes que posent la vie et l'œuvre de Sedulius, et spécialement dans celle-ci le Carmen Paschale, du point de vue littéraire et dogmatique. Il donne ensuite le texte de Huemer avec une traduction hollandaise ; puis un commentaire « philologique, exégétique et théologique » ; je n'ai aucune qualité pour l'examiner sous ces deux derniers aspects. La partie philologique est parfois un peu élémentaire. Ainsi, pour le v. 2 de la Praefatio

Dignatus nostris accubitare toris

l'auteur note accubitare = accubare ; et il ajoute « Reeds het oude-Latijn gebruikt vaak de frequentativa in de beteekenis van het verbum primitivum. Te komen meer voor in de volkstaal dan in den sermo urbanus. Cicero en Caesar gebruiken ze niet voor een enkelvoudige handeling, Sallustius en Tacitus wel. Het late Latijn heeft voorkeur voor het frequentativum in de beteekenis van een verbum primitivum, etc. » Je ne veux pas discuter l'affirmation étrange que le « vieux latin (?) employait les fréquentatifs avec le sens du verbe primitif (?) », sur laquelle il y aurait beaucoup à dire. Mais M. Speds a omis la seule remarque pertinente : c'est que *accŭbĭtāre* est le substitut métrique de *accŭbāre* que sa forme exclut du vers dactylique, et que Sedulius l'a forgé sur le type de *nomĭnĭtāre*, *impĕrĭtāre*, etc., qu'il trouvait chez tous ceux qu'il imitait ; il en est de même pour *gestārĕ*, *deuectārĕ* qui remplacent *gĕrĕrĕ*, *deŭĕhĕrĕ*.

A. Ernout.

Sister Luanne Meagher, O. S. B. *The Gellius manuscript of Lupus of Ferrières* IV-96 p. in-8° + 2 pl.; The University of Chicago Libraries, Chicago, Illinois, 1937.

Un manuscrit du Vatican, le Reginensis 597, porte un texte partiel d'Aulu-Gelle revisé et corrigé par Lupus de Ferrières, dont on connaît par ailleurs l'activité philologique (revision du manuscrit du *De inuentione* de Cicéron B. N. Lat. 7774 A, du codex Thuaneus de Tite-Live, B.N. Lat. 5726; copie de l'Harleianus 2736 du *De, oratore* etc.). Il était donc intéressant d'étudier le travail de Lupus dans le présent manuscrit, et de le comparer avec celui qu'il a exécuté pour d'autres autres auteurs qu'Aulu-Gelle. L'étude qui est menée avec beaucoup de soin contribue à augmenter notre connaissance de Lupus ; et elle rectifie aussi sur plus d'un point les apparats des éditions de Hertz et de Hosius. — Le jugement de l'auteur sur la philologie de Lupus n'est pas très favorable : « L. is not happy in his emendations » ; mais doit-on reconnaître qu'en faisant ses corrections et émendations, il garde régulièrement la leçon originale : « he does not obscure the tradition » (p. 63). Si tous les correcteurs, anonymes ou non, en avaient fait autant !

A. Ernout.

Louis Furman Sas Ph. D., *The noun declension system in merovingian latin* ; xx-529 p. in-8°. Paris, 1937.

Si l'on sait en gros comme s'est fait le passage de la déclinaison latine à l'état roman, l'étude de M. Sas n'en apporte pas moins des précisions et des rectifications importantes aux connaissances que nous avions. Élève de Meillet, auquel il a dédié son livre, il a appris de son maître à ne pas considérer les problèmes sous un angle étroit, et aussi à voir exactement

les réalités complexes qui se cachent sous des termes souvent trop simples ; il sait aussi que dans l'étude du langage, tout n'est pas affaire de statistique, et qu'une forme aberrante échappée à la plume de l'écrivain nous renseigne quelquefois mieux sur l'état réel de la langue que cent formes correctes ; il sait enfin que l'opposition « latin classique », « latin vulgaire » qui a rendu des services au moment où l'on commençait seulement les recherches, apparaît comme maintenant dépassée. Bien muni du côté de la linguistique — et au nom de Meillet, j'ai plaisir à joindre celui de M. Gray dont M. Sas a été l'élève — l'auteur ne l'est pas moins du côté de la philologie ; et avec une patience dont il faut le louer, il a dépouillé toutes les formes de la déclinaison contenues dans les textes suivants : Peregrinatio Aetheriae — Loi Salique — Livre IV de l'Historia Francorum de Grégoire de Tours — Diplômes, chartes et formulaires originaux des Mérovingiens publiés par Ch. Lauer et Tardif — Liber Historiae Francorum — les Formulae Andecauenses — Marculfus —. Des tableaux d'ensemble permettent de se rendre compte des résultats apportés par cette analyse ; enfin une conclusion générale dégage les conclusions de cette enquête minutieuse et précise.

A. Ernout.

Helen Edna Loth, *A study of the Lexicography of the Casus Sancti Galli of Ekkehardus IV* ; viii-155 p. in-8°. The University of Chicago Libraries, Chicago, 1936.

Cette thèse de doctorat est issue des travaux entrepris en vue de la réfection du Dictionnaire de Du Cange. L'Université de Chicago avait accepté de dépouiller le texte du moine Ekkehard IV, qui écrivit dans la seconde moitié du xi^e^ siècle l'histoire du monastère de Saint-Gall. M^lle^ Loth fut chargée de cette besogne, dont elle semble s'être tirée à son honneur. Son lexique est ainsi composé : New Words and Forms (1-22) ; Foreign Expressions (23-24) ; New Meanings (25-51). Rare words (52-109) ; Rare meanings (111-124) ; Foreign words, derivatives, and compounds adapted to latin usage (125-132). Un appendice, une bibliographie, et un index nominum terminent le livre. Sont considérés comme « nouveaux » les mots et les formes qui ne figurent pas dans le Dictionnaire de Forcellini, de Vit, et dans les parties publiées du Thesaurus. La récolte est assez abondante : diminutifs, formations intensives, mots composés, dérivés, etc. ; beaucoup de ces innovations intéressent naturellement la langue religieuse, et la vie monastique. Il est difficile de décider si ces formations nouvelles sont vraiment des créations récentes, ou des reprises d'anciens termes que la tradition antique ne nous a pas conservés : je pense à des mots comme *runcor* « ronflement », *subnudus* « demi-nu », *rauceō* « être rauque » (*raucēscō* est dans saint Augustin). P. 22, M^lle^ Loth donne *facietenus* « according to appearances, evidently », comme une formation nouvelle, dont on ne trouve un second exemple, du reste avec un autre sens « on a level with the face » que dans le lexique de J. H. Baxter et Ch. Johnson, *Medieval Latin Word-List*. Or l'expression est déjà dans Apulée, Metam. X, ch. 23 (p. 255, l. 12 Helm [3]) : *plebeiam facie tenus praetendens humanitatem* « ne témoignant en apparence à la jeune fille qu'un attachement ordinaire »[1]. Il est à souhaiter que beaucoup de dépouille-

1. J'ai vainement cherché la mention de cet exemple dans le Thesaurus L. L.

ments comme celui-ci soient publiés ; ce n'est pas seulement la connaissance du latin médiéval qui en profitera.

A. Ernout.

Bertil Axelson, *Zum Alexanderroman des Iulius Valerius* (*Bull. de la Soc. Roy. des Lettres de Lund*, 1935-1936 III) ; 32 p. in 8°. Lund, C. W. K. Gleerup, 1936.

Il n'y a pas, nous dit M. Axelson, d'édition de Julius Valerius qui réponde aux exigences actuelles de la science ; et celle de Kübler, la moins mauvaise, est encore bien insuffisante. Avec beaucoup de science et de finesse, M. A. s'est attaché à l'améliorer, soit pour défendre la tradition manuscrite corrigée à tort, soit pour modifier le choix fait par Kübler entre deux leçons divergentes, soit, enfin et surtout, pour proposer des corrections nouvelles. Il n'est pas douteux que le texte de Julius Valerius ne soit ainsi amélioré ; mais, hélas, en trouvera-t-il pour cela beaucoup plus de lecteurs ?

A. Ernout.

Edmond Faral, *Le manuscrit 511 du « Hunterian Museum » de Glascow* (Extr. de *Studi Medievali*, IX (1936), p. 18-119). Turin, G. Chiantore, 1938.

Le manuscrit 511 du Hunterian Museum de Glascow est un recueil composite : il contient des poèmes latins et des traités sur l'art d'écrire ; de ces œuvres les unes sont inédites, les autres ont été publiées d'après d'autres manuscrits ; certaines sont anonymes et doivent être considérées surtout comme des exercices scolaires ; d'autres sont signées de noms d'auteurs, ou peuvent être attribuées avec vraisemblance à des écrivains latins connus du moyen âge. M. Faral avait donc là une riche matière ; il n'est pas besoin de dire qu'il en a tiré parti magistralement. Au point de vue de l'édition, il apporte aux textes précédemment publiés des corrections précieuses ; au point de vue de l'exégèse, il donne de ces pièces un commentaire historique et littéraire, d'une précision et d'une sûreté où se retrouve toute l'érudition de l'auteur des Arts poétiques du moyen âge. Tantôt ce sont des pièces faussement attribuées à un écrivain qu'il restitue à son auteur véritable ; tantôt c'est la filiation d'un thème qu'il retrace depuis ses origines ; tantôt c'est l'importance d'une pièce au point de vue de l'histoire des lettres ou des mœurs qu'il met en relief. Cette étude est d'une importance considérable pour les médiévistes, auxquels elle ouvrira des vues nouvelles sur l'activité littéraire en France et en Angleterre dans la seconde moitié du douzième siècle, et au commencement du treizième. Mais elle n'est pas sans intérêt non plus pour les philologues classiques, auxquels elle montrera par des exemples pertinents ce qui subsistait de la culture classique dans l'enseignement et les œuvres des poètes et des rhétoriqueurs de cette époque. Les « figures de style » jouent un rôle considérable, elles sont employées avec une application laborieuse ; l'inspiration est remplacée par une virtuosité qui sent l'huile. Ovide, naturellement, est le grand inspirateur ; il fournit les thèmes, les expressions, les procédés : Il déteint même sur le vocabulaire : j'ai noté dans la pièce 17 (f° 70), p. 32, un *tectumen* qui ne connaissent pas nos dictionnaires classiques, ni le Du Cange, et qui est évidemment fait sur les mots en *-men* qu'affectionne l'auteur des Métamorphoses

(cf. dans la pièce 41 (f° 134, p. 109), v. 120 et 121 *fulcimen* et *leuamen*) ; on sait en effet par M. Faral que les auteurs latins du moyen âge ne craignaient pas le néologisme : je renvoie notamment aux pages qu'il consacre à la doctrine de Jean de Hanville sur cette question, p. 92 et s. : elles méritent d'être lues et méditées.

A. Ernout.

*A medieval latin version of Demetrius' de elocutione* ed. by Fernice Virginia Wall, M. A. ; xiv-125 p, in-8°. Washington, The Catholic University of America, 1937.

L'Université de l'Illinois possède un manuscrit du xiv^e^ siècle, de provenance inconnue, contenant entre autres une traduction latine du traité de Démétrius intitulé *De elocutione*. C'est ce texte qu'a édité pour la première fois l'auteur de cette dissertation. Elle l'a fait avec beaucoup de conscience, constatant malheureusement que cette version ne contribue d'aucune façon à éclairer l'histoire du texte grec ; mais espérant, du moins, que l'étude systématique du texte peut permettre, dans une certaine mesure, de connaître la méthode et les procédés de traduction usités au moyen âge : je ne sais si l'on pourra fonder de bien larges conclusions sur l'étude d'un texte isolé et anonyme. Mais la monographie de M. Wall n'est pas sans intérêt en soi ; elle nous donne un bon spécimen de cette langue savante, où les calques sémantiques se mêlent aux transcriptions pures et simples : la lecture des index, fort soignés, qu'elle a jointes à son édition, est à bien des égards instructive.

A. Ernout.

Bibliothèque d'« Istros » publié par M. S. Lambrino. I. Émil Coliu, *La Collection des vases grecs du Musée Kalinderu*, 136 p. in-8°, II. J. Guey, *Essai sur la guerre Parthique* (114-117), 160 p. in-8°. Bucarest, Imprimerie Nationale, 1937.

Je n'ai aucune compétence pour juger ces deux ouvrages ; mais je tiens à saluer ici l'apparition de la Bibliothèque d'« Istros », dont notre éminent collègue M. Lambrino dirige la publication. La présentation matérielle en est soignée, et fort agréable : l'importante bibliographie de M. Guey montre qu'il n'a rien négligé des documents relatifs à son sujet ; les illustrations répandues par M. Coliu dans le texte et hors texte apportent constamment à ses descriptions la confirmation nécessaire. Bref, ces deux volumes font augurer heureusement de l'avenir de la collection.

A. Ernout.

Blackwell's *Byzantine Hand List*, vii-67 p. in-8°. Oxford, B. H. Blackwell, 1938.

Cette bibliographie ne vise pas à être complète, mais elle fournit un choix judicieux et bien au courant des ouvrages relatifs à l'histoire et à la littérature byzantines que l'érudit se doit de connaître, et qu'il doit pouvoir aisément trouver dans les bibliothèques. Ce catalogue est divisé en 14 parties : I. Textes, commentaires et traductions ; II. Littérature et histoire littéraire ; III. Dictionnaires ; IV. Histoire, géographie et civilisation ; V. Économie politique et vie sociale ; VI. Église et religion ; VII. Droit ; VIII. Art et archéologie ; IX. Numismatique ; X. Monachisme et

ascétisme ; XI. Slaves ; XII. Constantinople ; XIII. Varia (Miscellaneous) ; XIV. Périodiques. Grâce à ces nombreuses subdivisions, il sera facile au chercheur de trouver rapidement le livre dont il aura besoin. On sait les services rendus par la bibliographie gréco-latine publiée par M. Nairn dans la même librairie ; nul doute que le nouveau guide publié par les soins d'un libraire éclairé ne soit accueilli avec la même satisfaction par les érudits.

A. Ernout.

*Classica et Mediaevalia*, Revue danoise de philologie et d'histoire, publiée avec le concours de A. Afzelius, V. Brøndal, L. L. Hammerich, Stig Juul, Hal Koch, par William Norvin.

Cette nouvelle Revue est publiée par la Société danoise pour les études anciennes et médiévales ; la rédaction se compose du Dr Adam Afzelius (histoire) de V. Brøndal (philologie romane), Louis L. Hammerich (philologie germanique), Stig Juul (histoire du droit), Hal Koch (histoire ecclésiastique), W. Norvin (philologie classique) : c'est dire que chacune des disciplines y sera représentée par un maître. Dans une fort belle préface, M. Norvin explique le caractère de la revue, les raisons qu'il y avait de la fonder ; et le tableau qu'il trace de la civilisation gréco-latine, et de son influence sur la civilisation médiévale, à l'orient comme à l'occident, est un des plus complets, dans sa sobriété, et des plus suggestifs qui soient. En dehors de cet article liminaire, le premiers numéro comprend : Adam Afzelius, Zur Definition der römischen Nobilität i. d. Zeit Ciceros (p. 40) ; L. L. Hammerich : Studies to Visiones Georgii (p. 95) ; H. A. Steen, les clichés épistolaires dans les lettres sur papyrus grecques (p. 119-76). Par l'intérêt de son objet comme par la qualité de ses rédacteurs, cette Revue mérite d'être bien accueillie aussi bien par les philologues que par les médiévistes.

A. Ernout.

*Symbolae Osloenses* auspiciis Societatis Graeco-Latinae edd. S. Eitrem et E. Skard, fasc XVII ; 108 p. in-8°. Oslo, A. W. Brøgger, 1937.

Le nouveau fascicule des Symbolae Osloenses contient 9 articles : G. Rudberg, Aeschylea p. 1 ; E. Skard, Nemesiosstudien, p. 9 ; S. Eitrem, A few remarks on σπονδή, θαλλός, a. other extra payments in Papyri, p. 26 ; O. Neugebauer, Zum astronomischen Papyrusfragment, Pap. Osl. 73, p. 49 ; F. Zucker, Zu Papyri Osloënses III, p. 54 ; P. Lehmann, Ein Ciceronfragment (?) in Oslo, p. 57 ; Nic. Stang, Ciceros Widergabe von dem privativen ἀ, p. 67 ; Erling Smemo, Zur Technik der Personenbezeichung bei Juvenal, p. 77 ; S. Eitrem, Varia, p. 103. On remarquera l'importance des études suggérées par les papyrus ; je signalerai aussi l'étude de M. Stang sur la traduction par Cicéron des composés privatifs en ἀ- du grec ; ce n'est qu'une esquisse, mais suggestive, qui nous renseigne sur la façon dont Cicéron comprenait la traduction des termes grecs, sur la diversité des procédés qu'il employait, et sur les scrupules qu'il avait à créer un mot nouveau.

A. Ernout.

*Revue des études indo-européennes*, bulletin publié sous la direction de Vlad Bănăţeanu ; tome I, f. 1, janvier-mars 1938 ; 148 p. in-8°. Bucarest, Librairie Académique, 1938.

Cette nouvelle revue est destinée à fournir aux linguistes et philologues roumains un « bulletin de recherche et d'information » : organe de linguistique, elle veut aussi compenser la disparition de la *Revista clasică* de M. Herescu, et aussi de la *Revue des études arméniennes*. Je crains que la Revue ne souffre de cette triple destination, et que, pour vouloir atteindre trois sortes de lecteurs, elle n'en atteigne aucun. Y a-t-il du reste en Roumanie assez de linguistes pour alimenter le *Bulletin Linguistique* que dirige avec tant d'autorité M. Rosetti, et la *Revue des études indo-européennes* ? Je le souhaite ; mais M. Bănățeanu me semble avoir entrepris une tâche bien lourde.

A. Ernout.

# DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Marco Galdi, *Saggi Boeziani*, 301 pp. in-8° ; Pisa, U. Giardini, 1938. Prix : 25 L.

Louis Bréhier et René Aigrain, *Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe (590-757)* (Histoire de l'Église publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. V) ; 576 pp. in-8° ; Paris, Bloud et Gay, 1938. Prix : 75 fr.

Pasquale Giuffrida, *Principi di sintassi latina, concetto et funzione del modo* (R. Univ. di Torino, Pubblic. d. Fac. di magistero), S.I, vol. III ; 141 pp. in-8° ; Turin. Paravia. 1938. Priv : 18 L.

Nino Salanitro, *Miscellanea di Studi latini*, 130 pp. in-8° ; Napoli, Luigi Loffredo, 1938. Prix : 12 L.

Paul Shorey, *Platonism Ancient and Modern* ; 259 pp. in-8° ; The University of California Press, 1938. Prix : 2 $ 50.

*Symbolae Osloenses*, fasc. XVIII, 134 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1938.

Raymond Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, tome I, 2e éd. revue et complétée ; 705 pp. in-8° ; Paris, Les éditions Donat-Montchrestien F. Loviton et Cie, 1938.

Anthologie grecque ; *Anthologie Palatine*, livre VII, 1-363, texte ét. par P. Waltz et trad. par A. M. Desrousseaux, P. Camelot, A. Dain, E. des Places ; 207 pp. in-8° (doubles pour la plupart) ; Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 50 fr.

Aristote, *Rhétorique*. l. II, texte établi et trad. par M. Dufour ; 135 pp. in-8° (doubles pour la plupart) ; Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 25 fr.

Carl Erik Holm, *Griechische-ägyptische Namenstudien* ; xiv-169 pp, in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1936.

David M. Robinson, *Prähistorische u. Griechische Häuser* (Extr. de la Real. Encyclopädie de Pauly-Wissowa, col. 223-278). Stuttgart, J. E. Metzlersche Buchh., 1938.

Dr Wolfgang Schumacher, *Die Seele ; Der Sitz des Schicksals, Worte zeitloser Weisheit* ; 50 pp. in-8° ; Berlin, Neuland-Druck, 1938.

Hans Raeder, *Platons Epinomis* (Histor.-Filol. Medd. udg. af det Kgl. Dansken Vidensk. Selskab. XXVI, 1) ; 64 pp. in-8° ; Copenhague, Einar Munksgaards Forlag, 1938. Prix : 2 kr. 75.

Johann Hummel, *Griechische Wirtschaftsrechnungen u. Verwandtes* (Papyri Iandanae, fasc. 8, pp. 353-390+1 pl.) ; Berlin, Leipzig, Teubner, 1938. Prix : 4 RM. (étranger 3 RM).

Ch. Blinkenberg, *Deux documents chronologiques Rhodiens* (Extr. de l'Acad. roy. de Danemark, Section Archéol. Histoire de l'Art, II. 4) ; 32 pp. in-8° ; Copenhague, Einar Munksgaard, 1938. Prix : 2 Kr.

Classica et Mediaevalia, Revue danoise de philologie et d'histoire, Vol. I, fasc. 2, pp. 177-280 ; Copenhague, Librairie Gyldendal, 1938.

E. K. Rand, I. *The ancient classics and the new humanism*; Extr. de On going to College : A Symposium, pp. 13-35 ; Oxford Univ. Press, 1938; II. *The new Cassiodorus*, Extr. de Speculum, XIII, 4. pp. 433-447 ; III.

E. K. Rand et Arthur Patch Mc Kinley *A fragment of Juvenal in a manuscript of Orléans*, Extr. des Harvard St. in Class. Philology, XXXIX, pp. 229-263.

Bruno Doer, *Die römische Namengebung : ein historischer Versuch* ; 230 pp. in-8° ; Stuttgart, W. Kohlhammer, 1937. Prix : RM. 10.

E. A. Lowe, *Codices Latini antiquiores*, Part III, Italy-Ancona, Novara ; vii-48 p. et pl. in-f° ; Oxford, at the Clarendon Press, 1938. Prix : 60 sh. net.

Augustus, *Studi in occasione del bimillenario Augusteo* ; 444 pp. in-8° ; Roma, Tipografia della R. Accad. Nazion. d. Lincei, 1938.

Varro, *De lingua latina*, II, L. VIII-X et fragm., texte ét. et trad. par Roland G. Kent, pp. 370-676 ; Cambridge, Mass., Harvard Univ. Press, London, W. Heinemann, 1938.

L. Annaei Flori *Quae exstant*, rec. Henrica Malcovati ; Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1938 ; xxxvi-253 pp. in-8°. Prix : L. 40.

Heliodori, *Aethiopica*, rec. Aristides Colonna ; Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1938 ; lix-380 pp. in-8°. Prix : L. 50.

John A. Moore, *Sophocles and Arete* ; xii-78 pp. in-16 ; Cambridge, Harvard Univ. Press, 1938.

S. Agrell, *Die Herkunft der Runenschrift* (Bull. de la Soc. Roy. des Lettres de Lund, 1937-8, IV) ; 53 pp. in-8° ; Lund Berlingska Boktryckeriet, 1938.

Euripides, *Medea*, texte, introd. et comment. de Denys L. Page ; lxviii-190 pp. in-8° ; Oxford, at the Clarendon Press, 1938, Prix : 7 sh. 6.

Crist. Heinr. Brecht, *Perduellio* (Münchener zur Papyrusforschung u. antiken Rechtsgesch.) ; x-317 pp. in-8° ; München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchh., 1938. Prix : RM. 9.40.

Marcelle E. Lambrino, *Les vases archaïques d'Istria* ; 375 pp. in-8° + pl. ; Bucarest, Fondation du roi Carol I, 1938. Prix : 250 Lei.

Ludwig Radermacher, *Mythos u. Sage bei den Griechen* ; 360 pp. in-8° ; Baden bei Wien u. Leipzig, Rudolf M. Rohrer Verlag, 1938. Pr. br. RM. 9.50 ; rel. : RM. 12.

Hans Kempter, *Die römische Geschichte bei Horaz* ; 135 pp. in-8° ; Münich. 1938.

S. Blomgren, *Siliana, De Silii Italici Punicis Quaestiones criticae et interpretatoriae* (Rec. de Travaux publié par l'Univ. d'Uppsala) ; 75 pp. in-8° ; Uppsala, Lundeqvist, et Leipzig, Harrassowitz, 1938.

J. F. Westermann, S. J. *Archaische en archaistische Woordkunst*, 197-ix pp. in-8° ; Nimègue-Utrecht, Dekker et van de Vegt, 1939.

E. J. Jonkers, *Invloed van het Christendom op de romeinsche Wetgeving betreffende het concubinaat en de Echtscheiding* ; 224 pp. in-8°, Wageningen, H. Veenman et Zonen, 1938.

Einar Härleman, *De Claudiano Mamerto Gallicae latinitatis scriptore quaestiones* ; ix-102 pp. in-8° ; Uppsala, Lundeqvist, 1938.

*Corpus uasorum antiquorum* ; United States of America, The Robinson Collection, Baltimore Md., Fasc. 3, by David Moore Robinson ; 62 p. + 44 pl. in-4° ; Cambridge, Harvard Univ. Press., 1938. Prix : 22 sh.

Ch. Mugler, I. *L'évolution des constructions participiales complexes en grec*

*et en latin* ; 172 pp. in-8° ; II. *L'évolution des subordonnées relatives complexes en grec* ; 132 pp. in-8° (Publ. de la Fac. des Lettres de Strasbourg, Fasc. 88 et 89 ; Paris, Les Belles-Lettres, 1938). Prix : 35 fr. et 25 fr.

A. Severyns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclos*, 1re partie, *Le codex 239 de Photius*, t. I, *Étude paléographique et critique* ; t. II, *Texte, traduction, commentaire* ; xvi-404 pp., et 298 pp. in-8° ; (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Un. de Liége, Fasc. LXXVIII et LXXIX) ; Liége, Faculté de Philosophie et Lettres, et Paris, E. Droz, 1938.

Krister Hanell, *Aus d. Papyrussammlung d. Universitätsbibliothek in Lund* (Bull. de la Soc. Roy. des Lettres de Lund, 1937-1938, V) ; 24 pp. in-8° + 2 pl. ; Lund, Berlingska Boktryckeriet, 1938.

Erik Tidner, *Sprachlicher Kommentar zur lateinischen Didascalia Apostolorum* ; xvi-288 pp. in-8° ; Stockholm, Wahlström u. Widstrand, 1938. Prix : 8 K.

C. W. Peppler, *Notes on the text of Lysias* (Extr. de l'Amer. Journ of Philol., LX, 1, pp. 71-84).

Martin Braun, *History and Romance in Graeco-Oriental Literature* with a Preface by Prof. Arnold J. Toynbee ; XI, 106 pp. in-8°, Oxford, Basil Blackwell, 1938. Prix : Sh. 7.6.

Otto Crusius, *Die Mimiamben des Herondas* deutsch m. Einleitung und Anmerkung. 2. Auflage gänzlich umgearbeitet und mit griechischem Text und Abbildungen versehen von Rudolf Herzog ; XVI, 206 pp. in-8°, Leipzig. Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1926. Prix : RM. 7.25.

Menandro, *Le Commedie*, Testo critico e commento di G. Coppola ; xxiii-226 pp. in-8°. Torino, Chiantore, 1938. Prix : Lit. 10.

Wolfgang Schadewaldt, *Iliasstudien* (Abhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften, philologisch-historische Klasse. Bd. 43, Nr 6) 182 pp. in-4°. Leipzig, S. Hirzel, 1938. Prix : RM. 11.80.

B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery, M. F. Mac Gregor, *The Athenian tribute-lists*, vol. I, xxxii-605 pp. in-f° + planches ; Cambridge (Mass.), Harvard Univ. Press, 1939.

G. Lazzati, *Introduzione allo studio di Clemente Alessandrino* ; viii-92 p. in-8° ; Milan, Vita e pensiero, 1939. Prix : 15 L.

† A. S. Hunt, J. G. Smyly, C. C. Edgar, *The Tebtunis Papyri*, v. III, p. II (Un. of California, Graeco-roman Archaeology, IV) ; xx-345 pp. in-8° + 4 planches ; Univ. of California Press, et Cambridge Univ. Press ; Londres, Bentley House 200, Euston Road, N. W. 1. Prix : £. 1, 2, 6.

Ed. Schwyzer, *Griechische Grammatik*, IIe Lief.. Wortbildung u. Flexion (Hdb. d. Altertumswissenschaft, IIe Abt., Ie T., IIe Lief.) ; xlvii-415-842 p. in-8° ; Munich, C. H. Beck, 1939. Prix : 25 RM (— 25 %).

Samuel Eliot Bassett, *The poetry of Homer* ; 273 p. in-8° ; University of California Press, Berkeley, 1938. Prix : $ 2.50.

H. Lewis et H. Pedersen, *A concise comparative Celtic Grammar*, xix-442 p. in-8° ; Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1937.

J. Marouzeau et J. Ernst, *L'année philologique*, t. XII (1937) ; xxiv-455 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1938. Prix : Fr. 75.

P. Thévenaz, *L'âme du monde, le devenir et la matière chez Plutarque* ; 133 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1938. Prix : Fr. 30.

K. Barwick, *Caesars Commentarii u. das Corpus Caesarianum* (Philologus Supptbd XXXI, H. 2) ; Leipzig, Dieterisch'sche Verlagsbuchh., 1938. Prix : RM 15.

H. Zeise, *Der Staatsmann*, Ein Beitrag z. Interpretation des Platonischen Politikos (Philologus Supptbd XXXI, H. 3); Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1939. Prix : RM 7.

K. Olzscha, *Interpretation der Agramer Mumienbinde* (Klio, XL[e] Beih., N. F. 27 Beih.); viii-217 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1939. Prix : RM 13.

Sister M. G. Ennis, *The Vocabulary of the Institutiones of Cassiodorus* (The Cathol. Univ. of America, St. in Medieval and Renaissance Latin IX); xvi-171 p. in-8°; Washington, The Cathol. Univ. of America Press, 1939.

Brother D. Th. Gimborn, *The Syntax of the Simple Cases in St. Hilary of Poitiers* (The Cathol. Univ. of America, Patristic St., LIV); xviii-190 pp. in-8°; Washington, The Cathol. Univ. of America Press, 1939.

Bulletin of the Faculty of Arts of the Univ. of Egypt.; vol. IV, p. I, mai 1936; Le Caire.

Greece and Rome, VIII, 23, Févr. 1939; 128 pp. in-8° + planches; Oxford Clarendon Press. Prix : 3 sh.

Romana, Rivista degli Istituti di cultura italiana all'estero; 2° année, n[os] 9-10 et 11-12, pp. 273-553; Florence, F. Le Monnier.

C. W. Peppler, *Notes on the text of Lysias*; Extr. de l'Amer. Journ. of Philol. LX, 1, n° 237, pp. 71-84. Baltimore, The Johns Hopkins Press.

Classica et Mediaevalia, Revue danoise de philologie et d'histoire publiée avec le concours d'Adam Afzelius, Viggo Brøndal. L. L. Hammerich, Stig. Juul. Hal Koch par William Norwin. Vol. II. fasc. 1, 144 pp. in-8°, Copenhague, Librairie Gyldendal, 1939. Prix : Kr. dan. 18.

Marie Delcourt, *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'antiquité classique* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. 83); 112 pp. in-8°; Liége, Faculté de Philosophie et Lettres, 1938. Prix : Fr. b. 35.

Charlton C. Jernigan, *Incongruity in Aristophanes* (Diss.); 48 pp. in-8°; Menasha. George Banta Publ. Cy., 1939.

Gawril J. Kazarow, *Die Denkmäler des thrakischen Reitergottes im Bulgarien*. Textband (Dissertationes Pannonicae ex Instituto Numismatico et Archaeologico Universitatis de Petro Pâzmâny nominatae Budapestinensis provenientes, Sér. II, fasc, 14); 190 pp. in-4°; Budapest, Institut für Münzkunde und Archäologie der P. Pâzmâmy Universität, 1938. Prix : avec Tafelband, Pengös 40.

O. Neugebauer, *Ueber eine Methode zur Distanzbestimmung Alexandria-Rom bei Heron, II* (Det Kgl. Danske videnskabernes Selskab. historisk-filologiske Meddelelser, XXVI, 7); 11 pp. in-8° København, Einar Munksgaard, 1939. Prix : Cr. dan. 0.50.

Paul Schnabel, *Text und Karten des Ptolemäus* (Quellen und Forschungen zur Geschichte der Geographie und Völkerkunde. Bd. 2); viii-128 pp. av. 8 pl. in-8°; Leipzig, K. T. Koehlers Antiquarium. 1938. Prix : br. RM. 8.- rel. RM. 10.

Raymond Simeterre, *La théorie socratique de la vertu-science selon les « Mémorables »* de Xénophon (Textes et Études d'Histoire de la Philosophie, tome I, fasc. 1), viii-78 pp. in-8°, Paris, Pierre Téqui, 1938. Prix : Fr. 15.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.

# LES PAPYRUS DE L'ILIADE ET DE L'ODYSSÉE

## I

Il ne sera guère question ici des papyrus de l'*Iliade* que pour mettre à jour, parce qu'on me l'a demandé de plusieurs côtés, la liste de 288 numéros, que j'en ai publiée dans cette *Revue* en 1932 (pp. 318-328) et la liste additionnelle (nos 289-315) parue en 1933 (p. 61). Les 50 nouveaux fragments n'ont fait que confirmer les indications et les conclusions, qu'on avait cru pouvoir tirer des 315 premiers.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 316. | *P. Varsov.* | IIe s. | Φ 199. Cf. Manteuffel, *Charisteria G. Przychoki oblata*, 115-116. |
| 317. | *P. Strasb.* | IIIe av. | Z 448-455. Cf. Lewis, *Études de Papyrologie*, III 46. |
| 318. | *P. Strasb.* | IIe s. | N 297-302. Cf. *id. ibid.*, III, 49. |
| 319. | *P. Strasb.* | Ier s. | O 301-314. Cf. *id. ibid.*, III, 50. |
| 320. | *P. Caire* | Ier/IIe s. | Π 642-646, 751-770, 819-829 ; P 1-7, 18-23. Cf. Waddell, *Mél. Maspero*, II[1], p. 145. |
| 321. | *P. R. Univ. Mil.* 1 | IIe s. | A 39-55. |
| 322. | *P. R. Univ. Mil.* 2 | IIe s. | B 155-209. |
| 323. | *P. R. Univ. Mil.* 3 | Ier s. | Γ 106-126. |
| 324. | *P. R. Univ. Mil.* 4 | IIIe/IVe | Π 232-249. |
| 325. | *P. R. Univ. Mil.* 17 | IIe s. | Z 268; K 394. |
| 326. | *P. R. Univ. Mil.* 5 | IIe s. | Ψ 451-463. |
| 327. | *PSI* 1184 | IIe s. | Z 413-443. |
| 328. | *PSI* 1185 | IIe s. | Z 498-529. |
| 329. | *PSI* 1186 | Ier-IIe s. | I 401-425. |
| 330. | *PSI* 1187 | IIe s. | I 480-499. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 331. | *PSI* 1188 | IIe/IIIe s. | K 550-579. |
| 332. | *PSI* 1189 | IIe s. | Ω 648-681. |
| 333. | *P. Univ. Giess.* 36 | IIe/Ier av. | A 163-175. |
| 334. | *P. Univ. Giess.* 37 | déb. Ier av. | Z 162-177. |
| 335. | *P. Lund* 1 | 200 | Z 156-173, 196-208. |
| 336. | *P. Oslo* 65 | IIe s. | B 10-31. |
| 337. | *P. Oslo* 66 | Ier s. | B 299-312. |
| 338. | *P. Oslo* 67 | IIe s. | Γ 29-34. |
| 339. | *P. Oslo* 68 | Ier s. av. | Γ 458-Δ 1[1]. |
| 340. | *P. Oslo* 69 | IVe s. | I 381-387. |
| 341. | *P. Oslo* 70 | IIIe/IVe s. | K 82-87. |
| 342. | *P. Harr.* 36 | IIe av. | M 355-374, 399-412, 446-458. |
| 343. | *P. Harr.* 37 | Ve/VIe s. | O 540-545, 576-582. |
| 344. | *P. Harr.* 113 | IIe s. | A 295-319. |
| 345. | *P. Harr.* 114 | Ve s. | B 831-839. |
| 346. | *P. Harr.* 115 | Ve s. | Γ 177-186. |
| 347. | *P. Harr.* 116 | Ier s? | Δ 440-450. |
| 348. | *P. Harr.* 117 | Ier/IIe s. | E 519-523. |
| 349. | *P. Harr.* 118 | IIIe s. | I 186-195. |
| 350. | *P. Harr.* 119 | IIe s. | Λ 34-42, 69-77. |
| 351. | *P. Harr.* 120 | IIe s. | M 1-3. |
| 352. | *P. Harr.* 121 | IIe s. | M 126-134. |
| 353. | *P. Harr.* 122 | IIe s. | Π 60-84. |
| 354. | *P. Ryl.* 359 | IIe s. | A 92-118, 244-261. Cf. Roberts, *Two Biblical Papyri*, p. 11 sqq. |
| 355. | *P. Reinach* 70[2] | VIe s. | Λ 734-753, 772-790. |
| 356. | *P. Rainer* 26740 | IIe s. | Z 387-403, 404-418. Cf. Œllacher, *Études de Papyr.*, IV, 133. |
| 357. | *P. Ryl.* 540 | Ier s. | B 398-408, 406-478, 676-688, 858-875[3]. |
| 358. | *P. Ryl.* 541 | Ier s. | B 400-470. |
| 359. | *P. Ryl.* 542 | IIIe s. | E 473-495. |
| 360. | *P. Ryl.* 543 | IIIe s. | Λ 533-566. |
| 361. | *P. Ryl.* 544 | déb. IIe s. | Ω 169-176. |
| 362. | *P. Brux. Inv. E 7160* | Ier s. | A 535-546. Cf. Hombert-Préaux, *Chron. d'Eg.*, juillet 1938, p. 386. |
| 363. | *P. Brux. Inv. E 7354* | Ier s. | Δ 199-219, 238-274. Cf. *id. ibid.* |

1. Il n'y a pas de séparation entre les deux chants.

2. Le t. II des *P. Reinach* est à l'impression. Les nos 65, 66, 67, 68, 69, 71 et 72 de la publication correspondent respectivement aux numéros 265, 285, 283, 267, 277, 274 et 268 de notre liste, désignés jusqu'ici par leur numéro d'inventaire.

3. Même *volumen* que Pap. 104 = *P. Lond.* 1873, Milne, *Cat.* 6.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 364. | *P. Brux. Inv. E 7161* | II$^{e}$/III$^{e}$ s. | M 265-292. Cf. *id. ibid.* |
| 365. | *P. Brux. Inv. E 7162* | I$^{er}$/II$^{e}$ s. | A 497-498 ; E 749 ; Θ 393 ; T 128-129 ; Ω 97 et 104. Cf. *id. Mél. Boisacq* 493-497. |
| 366. | *P. Reinach* 83 | Fin II$^{e}$ s. | E 385-386, 392-303, 395 ; Σ 117-118. |

Il faut évidemment tenir compte du hasard des trouvailles. Mais, étant donné le nombre accru des fragments papyrologiques de l'*Iliade*, on peut aujourd'hui, avec les réserves que la prudence exige, commencer à se fier aux indications de la statistique, pour juger de la prédilection qu'avaient les Égypto-Grecs, entre le III$^{e}$ siècle av. et le VIII$^{e}$ s. ap. J.-C., pour tel ou tel passage du poème. Il serait beaucoup trop long de donner ici la statistique détaillée de chaque chant. Voici seulement le relevé général. Le nombre des chants dont tous les vers sont attestés, une ou plusieurs fois, sur papyrus, reste le même. Ce sont les chants III, XII, XIII, XIV, XV, XVIII. Il nous manque 18 vers de chacun des chants I et II, 11 de IV, 146 de V, 15 de VI, 202 de VII, 259 de VIII, 401 de IX, 331 de X, 62 de XI, 199 de XVI, 103 de XVII, 156 de XIX, 123 de XX, 40 de XXI, 39 de XXII, 45 de XXIII, 8 de XXIV. Au total, sur 15693 vers de l'*Iliade*, 13317 se lisent en entier ou en partie sur nos papyrus, soit environ les six septièmes.

## II

Si, sans vouloir entrer davantage dans le détail, on oppose immédiatement à ces résultats ceux qu'apportent les mêmes recherches entreprises sur les papyrus de l'*Odyssée*, on est frappé des différences numériques considérables. Il n'y a que deux chants de l'*Odyssée*, XXII et XXIII, dont tous les vers soient attestés sur papyrus. On pourrait, sans tricherie, dire trois, car seul le vers 525 fait défaut pour le chant XXIV. C'est un témoignage irrécusable de la prédilection des lecteurs pour le dénouement de l'épopée. Mais il manque respectivement aux 21 premiers chants : 282, 261, 294, 661, 220, 262, 283, 537, 259, 450, 317, 138, 171, 434, 440, 529, 252, 448, 234 et 51 vers. Au total, 5171 vers sont représentés sur les 12110 du poème, moins de la moitié. Une étude des papyrus de l'*Odyssée* s'avère donc, dès le début, moins intéressante et moins fructueuse que l'étude des papyrus de l'*Iliade*. Il y a plus. Beaucoup moins lue en

Égypte que l'*Iliade*, l'*Odyssée* et ses fragments semblent avoir aussi moins retenu l'attention des papyrologues. Comme on va le voir par la liste qui suit, les papyrologues — je le dis en me frappant la poitrine — se sont souvent contentés de décrire simplement les fragments du poème ou bien, s'ils les ont publiés, ils ont parfois omis d'en indiquer la date ou d'en étudier l'écriture. Bref, la défaveur a poursuivi le poème. Voici, d'abord la liste des fragments papyrologiques, que je connais à la date du 1er janvier 1939[1] ; ensuite, celle des gloses et commentaires divers de l'*Odyssée*.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. *P. Oxy.* 773 (*descr.*) | IIe s. | β | 304-312, 339-357[2], 362-374, 386-410. Oldf. 662. |
| 2. *P. Oxy.* 774 (*descr.*) | IIIe s. | γ | 226-231. Oldf. 664. |
| 3. *P. Lond.* 271 | Ier s. | γ | 283-293, 319-327, 384-484, 422-497[3]. Avec quelques scholies. Cf. *Journ. of Philol.*, XXII (1894), p. 298. Oldf. 665. Milne 30. |
| 4. *P. Oxy.* 565 (*descr.*) | IIe/IIIe s. | δ | 292-302. Oldf. 669. |
| 5. *P. Oxy.* 775 (*descr.*) | IIIe s. | δ | 388-400. Oldf. 670. |
| 6. *P. Fay.* 7 | Ier s. | ζ | 201-203, 205-209, 255-256, 258-263, 286-300, 325-328. Oldf. 678, Milne 31. |
| 7. *P. Oxy.* 778 (*descr.*) | IIe/IIIe s. | κ | 26-50. Oldf. 684. |
| 8. *P. Fay.* 157 | Ier/IIe s. | κ | 366-380, 399-402. Oldf. 686. |
| 9. *P. Oxy.* 569 (*descr.*) | IIe s. | λ | 195-208. Oldf. 688. |
| 10. *P. Oxy.* 780 (*descr.*) | IIe s. | λ | 477-493, 533-545. Oldf. 690. |
| 11. *P. Fay.* 310 (*descr.*) | Ier/IIe s. | λ | 557-573 ; 588-610. Oldf. 692. |
| 12. *P. Berl.* 7517 | VIe/VIIe s. | ξ | 15-24, 35-49, 50-60, 71-86, 374-381, 407-410, 430-441. Cf. Blass, *Zeitschr. f. ægypt. Spr.*, 1881, p. 22 ; Landwehr, *Philologus*, |

1. Je garde pour les 30 premiers la numérotation d'Allen et de Bérard et donne, le cas échéant, la référence à la liste de Ch. Oldfather, *The greek literary texts from Greco-Roman Egypt*, et à Milne, *Catalogue of the literary papyri in the British Museum*.

2. C'est par erreur que V. Bérard, *Introduction*, I, p. 66, dit : manquent 339-357.

3. Cf. n° 43.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | XLIV 585 et *BKT*, V[1] 4. Oldf. 696. |
| 13. | *P. Amh.* II 23 | III[e]/IV[e] s. | o 161-181, 189-210. Oldf. 699. |
| 14. | *P. Caire* 10397 | II[e] s. | o 216-231, 239-253. Cf. Goodspeed, *Greek Papyri from the Cairo Museum* I. Oldf. 700. |
| 15. | *P. Oxy.* 571 (*descr.*) | I[er]/II[e] s. | π 1-8. Oldf. 703. |
| 16. | *P. Oxy.* 782 (*descr.*) | III[e] s. | ρ 137-148, 182-193. Oldf. 705. |
| 17. | *P. Oxy.* 783 (*descr.*) | Fin I[er] av. | ρ 410-428. Oldf. 708. |
| 18. | *P. Oxy.* 572 (*descr.*) | III[e] s. | σ 1-35, 56-93. Oldf. 708. |
| 19. | *P. Hib.* 23 | 285/250 av. | υ 41-68. Oldf. 712. |
| 20. | *P. Oxy.* 448 | III[e] s. | χ 31-45, 80-93, 111-134, 139-148, 182-196, 230-317 ; ψ 185-240. Oldf. 714. |
| 21. | *P. Gen.* | II[e]-I[er] | γ 364-375, 384-402. Cf. Nicole, *Rev. de Philol.*, XVIII (1894) 101. Oldf. 666. |
| 22. | *P. Teb.* 696[1] | II[e] av. | α 81-102. Oldf. 718. |
| 23. | *P. Oxy.* 953 (*descr.*) | II[e] s. | δ 97-100, 197-204, 222-224, 248-261. Oldf. 668. |
| 24. | *P. Oxy.* 956 (*descr.*) | II[e]/III[e] s. | ψ 309-326, 342-356. Oldf. 715. |
| 25. | *P. Berl.* 10568 | IV/V[e] s. | τ 534-599. Cf. *BKT*, V[1] 5. Oldf. 711. |
| 26. | *P. Leipz.* III | IV[e] s. | η 67-126. Cf. Blass, *Ber. sächs. Gesellsch.*, 1904, 211. Oldf. 680. |
| 27. | *P. Lond.* 121 | III[e] s. | α 65, 302, 356 ; β 273, 329 ; γ 115, 117, 196, 216 ; δ 607, 685, 688 ; ε 38, 208, 220, 346 ; ζ 201, 244 ; η 30, 35, 64, 65, 76 ; θ 244, 329, 466 ; ι 137 ; κ 495 ; λ 80, 224, 278, 358, 366, 427, 443, 456 ; μ 342 ; ν 308, 339, 421 ; ο 128, 344 ; π 19, 72, 79, 81 ; ρ 66, 244, 550 ; σ 10, 176 ; τ 306, 316, 360 ; υ 18, 237, 316, 355 ; φ 129, 133, 156, 180, 196, 202, 207, 209, 212, 214, 236, 257, 288, 293, 322, 339, 342, 363, 369 ; χ 412 ; ψ 7 ; ω 19. Cf. Preisendanz, *Papyri Graecae magicae*, II, p. 1 sqq. |

1. Et non 596, comme le dit, par *lapsus*, Oldfather.

| | | |
|---|---|---|
| 28. *P. Ryl.* 53 | III$^{e}$/IV$^{e}$ s. | μ 275-276, 289-296, 318-326, 330, 346-354, 358, 375-382, 401-410, 413-417, 430-438, 442-445, 446; ν 1-9, 11-17, 28-37, 39-41, 44-45, 55-65, 67-73, 83-93, 95-101, 110-121, 123-125, 127-129, 139-149, 151-153, 155, 157, 167-186, 196-211, 213-215, 225-244, 254-270, 272-274, 283-302, 311-329, 338-359, 367-387, 395-416, 424-440; ξ 8-28, 46-57, 65-85, 93-113, 120-141, 148-170, 179-198; 204-226, 232-254, 260-282, 288-310, 316-338, 348-366, 378-396, 406-424, 434-447, 449-452, 464-480, 508-509; ο 2-3, 25-31, 48-49, 57-61, 91, 127, 150-151, 260-262, 318-319, 370-374, 379-381, 397-400; σ 103-104, 137-138, 157-158, 170, 201-202, 234-235, 303, 365-367, 399-401; τ 1-4, 35-38, 69-71, 104, 138, 174-175, 206-207, 236-239, 270-273, 309-311, 342-344, 374-377, 407-410, 440-443, 472-475, 505-508, 537-540, 569-572, 598-604; υ 26-34, 59-68, 92-102, 125-134, 157-167, 188-202, 222-236, 257-271, 293-308, 330-344, 365-380, 381, 392-394; φ 1-14, 29-49, 57-60, 62-82, 91-153, 157-434; χ 1-501; ψ 1-372; ω 1-524, 542-548. Oldf. 693. |
| 29. *PSI* 8 | I$^{er}$ ? | ε 106-113. Oldf. 675. |
| 30. *P. Teb.* 697 [1] | II$^{e}$ av. | δ 796-812; ε 6-624. Oldf. 719. |
| 31. *P. Jouguet*. | 2$^{e}$ moitié III$^{e}$ av. | ι 212-254, 354-357, 377-393, 418-482, 508-566; κ 1-13, 26-96. Cf. Guéraud, *Rev. de l'Eg. anc.*, I, 88 sqq. |
| 32. *RGU* 1470 (*ostr.*) | III$^{e}$/II$^{e}$ av. | α 1-7. |
| 33. *P. Harr.* 123 (*descr.*) | III$^{e}$ s. | α 1-36. |
| 34. *P. Oxy.* 562 (*descr.*) | III$^{e}$ s. | α 131-145. Oldf. 659. |

1. Et non 696, comme l'imprime Oldfather, n° 714, d'ailleurs avant l'apparition du volume.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 35. | *P. Oxy.* 1394 (*descr.*) | v^e^ s. | α 266-276, 296-307. Oldf. 660. |
| 36. | *P. Rainer* 26750 (*descr.*) | v^e^ s. | α 315-340, 341-366 ; β 27-78. Cf. Gerstinger, *Arch. f. Bibliogr.*, I (1926), 91-92. |
| 37. | *P. Oxy.* 563 (*descr.*) | II^e^/III^e^ s. | α 432-444. Oldf. 661. |
| 38. | *P. Lond.* 127 D | I^er^ s. | β 34, 39-41, 62-64, 98, 183-185, 213-217, 221-224, 250-252, 254-257, 277, 278, 353-354, 365, 369, 370. Milne 29. |
| 39. | *P. Gen.* | II^e^/III^e^ s. | β 127-140, 152-166 [1]. |
| 40. | *P. Oxy.* 564 (*descr.*) | II^e^/III^e^ s. | β 315-327. Oldf. 663. |
| 41. | *PSI* 1084 | ? | γ 178-186. |
| 42. | *P. Rainer* 26731 | II^e^ s. | γ 179-190. Cf. Gerstinger, *Arch. f. Bibliogr.*, I (1926), 92. |
| 43. | *P. Rainer* 26746 et 26754-60 (*descr.*) | I^er^ s. | γ 267-279, 283-289, 319-322, 327-335, 353-366, 373-380, 405-424, 453-456, 494-496. Cf. Gerstinger, *op. laud.*, p. 92 [2]. Oldf. 665. |
| 44. | *PSI* 122 | I^er^ s. | γ 435-449. Oldf. 667. |
| 45. | *P. Reinach* 73 | II^e^/III^e^ | δ 87-105. |
| 46. | *P. Jouguet* | II^e^ av. | δ 146-150, 187-188. Cf. Guéraud, *op. laud.*, 130. |
| 47. | *PSI* 754 | II^e^/III^e^ s. | δ 166-176. |
| 48. | *P. Harr.* 124 (*descr.*) | Ep. d'Aug. | δ 201-211, 220-233. |
| 49. | *P. Oslo* 8 | III^e^/IV^e^ s. | δ 483-491. |
| 50. | *P. Oxy.* 776 (*descr.*) | I^er^/II^e^ s. | δ 520-529. Oldf. 671. |
| 51. | *P. Oxy.* 566 (*descr.*) | III^e^ s. | δ 685-708. Oldf. 672. |
| 52. | *P. Oxy.* 567 (*descr.*) | III^e^ s. | δ 757-765. Oldf. 673. |
| 53. | *P.Ross.Georg.*5 | II^e^ s. | δ 840-847. |
| 54. | *P. Oxy.* 777 (*descr.*) | IV^e^ s. | ε 7-17, 34-44. Oldf. 674. |

1. Encore inédit, je crois, mais signalé par V. Martin à V. Bérard, qui le mentionne dans son *Introduction*, I, p. 63, mais ne le fait pas figurer dans sa liste.

2. Ce papyrus appartient au même manuscrit que *P. Lond.* 271 (n° 3 de la liste). Comme le dit en note Gerstinger, Wessely en avait fait faire des tirages à part en 1894 et devait l'inclure dans le t. VI des *Mittheilungen*, qui a paru en 1897, sans que le papyrus y soit publié. D'après la date que donne Gerstinger, le fragment a été acheté en 1891 à Hermoupolis, d'où provient sans doute aussi le papyrus de Londres, dont l'origine n'est pas indiquée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 55. *PSREP*[1] | III[e] av. | ε | 116-124. Cf. Guéraud-Jouguet, *Un livre d'écolier*, p. 18. |
| 56. *PSI* 1190 | II[e] s. | ε | 139-270. |
| 57. *P. Grenf.* I 3 | III[e] s. | ε | 346-353. Oldf. 676. |
| 58. *P. Hal.* 5 *b* | II[e] s. | ζ | 146-171. Oldf. 677. |
| 59. *P. Oxy.* 1395 (*descr.*) | IV[e] s. | ζ | 264-275, 294-305. Oldf. 679. |
| 60. *P. Univ. Giess.* 38 (*descr.*) | I[er] av. | η | 111-124. |
| 61. *PSI* 1085 | ? | θ | 1-5. |
| 62. *P. Rainer* 29792 | V[e]/VI[e] s. | θ | 170-171. Cf. Gerstinger, *Mitteil. NS*, I, 15. |
| 63. *P. Strasb.* | fin I[er] s. | θ | 214-230. Cf. Lewis, *Études de Pap.*, III, 51. |
| 64. *P. Berl.* 7805 | II[e] s. | θ | 348-350. Cf. *BKT* v[1] 4. Oldf. 681. |
| 65. *PSI* 755 | III[e] s. | θ | 537-554. |
| 66. *P. Reinach* 74 | IV[e] s. | ι | 41-65, 94-101. |
| 67. *P. Berl.* 40 | I[er] s. | ι | 43-45, 75-92. Cf. *BKT* v[1] 5. |
| 68. *P. Harr.* 125 (*descr.*) | I[er]/II[e] s. | ι | 119-131. |
| 69. *P. Ryl.* 545 | III[e] s. | ι | 122-150. |
| 70. *P. Ianda* 74 | mil. II[e] s. | ι | 194-235. |
| 71. *P. Oxy.* 1396 (*descr.*) | V[e] s. | ι | 358-361, 405-408, 410-412. Oldf. 682. |
| 72. *P. Oxy.* 1819 (*descr.*) | II[e] s. | χ | 3-12 ; λ 244-323, 414-426, 428-432 ; μ 1-4. Oldf. 683. |
| 73. *P. Oxy.* 779 (*descr.*) | II[e]/III[e] s. | χ | 124-130. Oldf. 685. |
| 74. *P. Reinach* 75 | Ep. d'Aug. | χ | 287-299. |
| 75. *P. Ross. Georg.* 6 | III[e] s. | χ | 291-298. |
| 76. *P. Oxy.* 568 (*descr.*) | III[e] s. | λ | 1-20. Oldf. 687. |
| 77. *P. Rainer* 26764 (*descr.*) | II[e]/III[e] s. | λ | 145-209. Cf. Gerstinger, *Arch. f. Bibliogr.*, I (1926), p. 93. |
| 78. *P. Teb.* 431 (*descr.*) | I[er]/II[e] s. | λ | 428-440. Oldf. 689. |
| 79. *P. Ryl.* 52 | II[e]/III[e] s. | λ | 492-511. Oldf. 691. |
| 80. *P. Ianda* 75 | I[er]/II[e] s. | μ | 31-57. |
| 81. *P. Rainer* 26743 (*descr.*) | V[e] s. | μ | 119-132, 152-165. Cf. Gerstinger, *op. laud.*, p. 93. |
| 82. *P. Lond.* 2823, 4 | ? | μ | 184-185. Cf. *Journ. eg. arch.*, XVI (1930), 187, identifié dans *Class. Philol.*, XXVI (1931), 315. |
| 83. *P. Hal.* 5 *a* | *Ep. ptol.* | μ | 344-352. Oldf. 694. |
| 84. *P. Reinach* 76 | II[e] s. | μ | 379-383. |

1. Papyrus de la Société Royale Egyptienne de Papyrologie.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 85. | *P. Berl.* 264 | v^e/vi^e s. | ν 110-118, 120-126, 137-145, 147-154. Cf. *BKT* v^1 6. Oldf. 695. |
| 86. | *P. Caire* 49655 | iii^e s. | ν 341-351, Cf. Waddell, *Études de Pap.*, I, 13. |
| 87. | *P. Oxy.* 570 (*descr.*) | ii^e s. | ξ 50-72. Oldf. 697. |
| 89. | *P. Caire* | ? | ο fragment. Cf. A. H. Sayce, *The Academy*, n° 1149, p. 401. Oldf. 702. |
| 90. | *P. R. Univ. Mil.* 17 | ii^e s. | ν 106 ; π 317 ; τ 498 ; χ 402, 418 ; ψ 48. |
| 91. | *PSI* 9 | iv^e/v^e s. | ο 329-333, 362-366. Oldf. 701. |
| 92. | *P. Oxy.* 781 (*descr.*) | iii^e s. | π 243-256, 288-301. Oldf. 704. |
| 93. | *P. Lycónpolis* | iv^e s. | ρ 200-209, 228-234, 301-308, 324-332. Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 215. |
| 94. | *P. Columbia Inv. 514* | ii^e s. | ρ 331-355. Cf. Keyes, *Amer. Journ. Philol.*, L (1929), 386. |
| 95. | *P. Oxy.* 955 (*descr.*) | iii^e s. | ρ 601-606 ; σ 27-40. Oldf. 707. |
| 96. | *P. Oxy.* 1820 (*descr.*) | vi^e/vii^e s. | σ 55-80, 95-121, 137-163, 178-205. Oldf. 709. |
| 97. | *P. Berl.* 12319 (*ostr.*) | Fin iii^e s. | σ 78-79. Cf. Wilamowitz, *Sitzber. Berl. Akad.*, 1918, 742. |
| 98. | *P. Ross. Georg.* 7 | iv^e s. | σ 103-113, 128-135. |
| 99. | *PSI* 979 | iii^e av. | τ 215-228. |
| 100. | *P. Oxy.* 573 (*descr.*) | iii^e s. | τ 452-471. Oldf. 710. |
| 101. | *P. Oxy.* 1398 (*descr.*) | iii^e s. | φ 356-367. Oldf. 713. |
| 102. | *PSI* 115 | ii^e/iii^e s. | ω 421-445. Oldf. 716. |
| 103. | *P. Ryl.* 546 | ii^e s. | ω 459-472. |
| 104. | *P. Teb.* 432 (*descr.*) | ii^e s. | ω 501-508. Oldf. 717. |

*Scholies, commentaires, travaux sur l'Odyssée.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Pap. a* | *P. Ryl.* 23 | ii^e s. | *Volumen* en papyrus, sans provenance. Restes d'une épitomè des chants III et VI. |
| *Pap. b* | *PSI* 1173 | iii^e s. | *Codex* en papyrus, sans provenance. Scholies à γ 91 ; λ 321, 322 ; μ 70, 85 ; ν 96, 259 ; ξ 327. |
| *Pap. c* | *P. du Fayoum* 3 | ii^e s. | Cf. G. Lefebvre, *Papyrus du Fayoum*, *Bull. Soc. Arch. Alex.*, 14 (1912), 4. La citation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | de λ 475-476 fait croire qu'il s'agit d'un « texte philosophique consacré aux morts ». |
| *Pap. d* | *P. Amb.* II 18 + *P. Strasb.* Inv. 162 | I^er^/II^e^ s. | Cf. O. Plasberg, *Strassburger Anecdota*, *Arch. f. Papyr.*, II, 206. *Scholia minora* à o 1-506 ; cf. Calderini, *Commenti minori al testo di Omero*, *Aegyptus*, 1921. |
| *Pap. e* | *P. Fay.* 312 (*descr.*) | I^er^/II^e^ s. | Commentaire à φ 218-234. |
| *Pap. f* | *P. Berl.* 12605 | III^e^ s. | Ostracon. Cf. Wilamowitz, *Sitzber. Berl. Akad.*, 1918, 739 sqq. Gloses à λ 311 ; φ 390-391. |
| *Pap. g* | *PSI* 724 | III^e^ ? | Publié comme *Scolii ad un testo poetico ignoto*. Malgré Vitelli et Wilamowitz, Koerte, *Arch. f. Papyr.*, VII, 244, croit qu'il s'agit de scholies à μ 432 sqq. |
| *Pap. h* | *P. Univ. Giess.* 39 + Milne, *Cat.* 150 | I^er^ av. | Fayoum. Restes d'un dialogue sur l'*Odyssée*. On signale qu'Aristote et Héraclite du Pont ont écrit des dialogues sur des questions relatives à Homère. |
| *Pap. i* | *P. Oxy.* 1397 (*descr.*) | V^e^ s. | *Codex* en papyrus. Scholies à σ 67 et 70. |

*Répartition géographique.*

Nos papyrus proviennent, en majorité, d'Oxyrhynchos[1], qui fut, durant des siècles, une ville hellénisée et prospère, λαμπρὰ καὶ λαμπροτάτη Ὀξυρύγχων πόλις, une de celles dont il serait le plus facile d'écrire l'histoire, tant la documentation est abondante, soit dans les 17 volumes des fouilles anglaises, soit dans les 11 volumes des *Pubblicazioni della Società Italiana*, sans parler des autres collections. Les fragments les plus nombreux ensuite sont ceux dont la provenance est inconnue[2]. Ils ont été achetés, en général, à des fouilleurs clandestins ou à des marchands, qui croient souvent de leur intérêt d'en cacher l'origine. Le Fayoum ne vient qu'au troisième rang[3]. Il fut hellénisé très tôt,

1. Ce sont les n^os^ : 1, 2, 4, 5, 7, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 29, 34, 35, 37, 40, 41, 44, 47, 50, 51, 52, 54, 56, 59, 61, 65, 71, 72, 73, 76, 78, 86, 87, 88, 91, 92, 95, 96, 100, 101, 102.

2. Ce sont : 12, 13, 14, 25, 27, 28, 33, 38, 45, 48, 53, 57, 58, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 74, 75, 77, 79, 80, 83, 84, 85, 94, 97, 98, 99, 103.

3. N^os^ 6, 8, 11, 22, 30, 31, 36, 42, 46, 49, 55, 60, 104.

comme on sait, mais la détresse économique ruina de bonne heure beaucoup de ses villages, qui furent plus ou moins complètement abandonnés par leurs habitants. Nos autres papyrus proviennent d'Hermoupolis [1], d'Hibeh [2], d'Éléphantine [3] et Lycônpolis [4]. C'est assez dire que, si l'hellénisme se répandit dans toute la vallée du Nil, nous ne retrouvons pas également partout des traces de la culture grecque et que certaines régions, les mêmes que pour les papyrus de l'*Iliade*, paraissent avoir été sous ce rapport privilégiées.

*Chronologie des papyrus de l'Odyssée.*

*Avant l'ère chrétienne.*

| | | |
|---|---|---|
| III^e s. | 19, 31, 55, 99. | = 4 |
| III^e/II^e s. | 32. | = 1 |
| II^e s. | 22, 30, 46. | = 3 |
| Époque ptolémaïque non précisée : 83. | | = 1 |
| I^er s. | 17, 60. | = 2 |
| Époque d'Auguste : 48, 74. | | = 2 |

*Après l'ère chrétienne.*

| | | |
|---|---|---|
| I^er s. | 3, 6, 29, 38, 43, 44, 63, 67. | = 8 |
| I^er/II^e s. | 8, 11, 15, 50, 68, 78, 80. | = 7 |
| II^e s. | 1, 9, 10, 14, 23, 42, 53, 56, 58, 64, 70, 72, 84, 87, 90, 94, 103, 104. | = 18 |
| II^e/III^e s. | 4, 7, 24, 37, 39, 40, 45, 47, 73, 77, 79, 102. | = 12 |
| III^e s. | 2, 5, 16, 18, 19, 20, 27, 33, 34, 51, 52, 57, 65, 69, 75, 76, 86, 92, 95, 97, 100, 101. | = 22 |
| III^e/IV^e s. | 13, 28, 49. | = 3 |
| IV^e s. | 26, 54, 59, 66, 93, 98. | = 6 |
| V^e s. | 35, 36, 71, 81. | = 4 |
| V^e/VI^e s. | 62, 85. | = 2 |
| VI^e/VII^e s. | 12, 96. | = 2 |

Les renseignements tirés de ce tableau chronologique confirment pleinement ceux que nous avait donnés la chronologie des papyrus de l'*Iliade*. 1° L'*Odyssée* s'est lue en Égypte pendant un millénaire. 2° Le nombre de ses lecteurs s'est accru graduellement depuis la conquête macédonienne jusqu'au troisième siècle de l'ère chrétienne, après quoi, très vite, il a diminué.

1. N^os 3, 43, 62, 81, 90.
2. N^os 19.
3. N° 32.
4. N° 93.

Progression et régression sont dues assurément aux mêmes causes que pour l'*Iliade*. L'hellénisme, d'abord triomphant, s'implante et s'impose. Ensuite deux causes amènent sa décadence régulière : la détresse financière et agricole, ennemie de la culture intellectuelle ; la diffusion du christianisme, ennemi du paganisme et de sa littérature. 3° Nous avons maintenant des textes de l'*Odyssée* contemporains de Zénodote, d'Aristophane et d'Aristarque et, comme les travaux des grammairiens et des critiques ne s'infiltrent que lentement dans le grand public, on peut dire, grâce aux plus anciens de ces papyrus, que nous entrevoyons, que nous connaissons le texte préalexandrin, la vulgate préalexandrine de l'*Odyssée*.

*Matière, forme, écriture, destination des fragments.*

La plupart des fragments de l'*Odyssée* sont écrits sur papyrus. Les fragments sur parchemin sont : 13, 25, 26, 28, 36, 59, 81, 84, 88, 91, 93, 98. Nous n'avons que deux ostraca : 32 et 97. Mais il faut mettre à part dans ce tableau sommaire quelques cas curieux. Contrairement à toute attente, nos quatre fragments les plus récents : 62, 85, 12, 96 sont des papyrus, datés d'une époque où le parchemin avait refoulé, sans le supprimer, son concurrent. En revanche, dans la liste des parchemins, on est un peu surpris d'en voir apparaître un, le n° 84, dès le IIe siècle, tandis que les autres ne se montrent normalement qu'à partir de la fin du IIIe siècle.

Nos fragments proviennent-ils de *volumina* ou de *codices* ? La question est embarrassante. Voici pourquoi. Souvent les éditeurs ne peuvent pas donner ou ont omis de donner une réponse explicite à cette question. On est alors réduit à supposer qu'on est en présence d'un *volumen*, si le verso est blanc ou s'il est question de colonnes, ou encore si la date n'est pas plus basse que le IIe siècle après J.-C., époque à laquelle apparaissent les premiers *codices*. Mais cette conclusion n'est pas toujours assurée, car souvent nos fragments sont si petits qu'il peut s'agir d'un simple morceau de papyrus, sur lequel un amateur a transcrit un passage favori du poème ou un écolier copié soit un devoir, soit une leçon, comme c'est le cas pour les nos 69 et 103. Il arrive aussi qu'un *volumen* soit opisthographe, par exemple le n° 27. Aussi est-il difficile de dresser sans hésitation et sans réserve les listes des deux formes de livre [1].

1. Voici la liste la moins contestable, celle des *codices* : 12, 13, 16, 25, 26, 28, 35, 36, 54, 59, 62, 66, 71, 81, 85, 86, 88, 91, 92, 93, 95, 96, 98. On peut noter aussi

Pour ce qui est de l'écriture, on peut être plus affirmatif. Les nos 13, 32, 73 sont en cursive ; 9, 70, 86, 93 en semi-onciale. Tous les autres sont copiés en onciale ou en calligraphie, selon l'appellation choisie par les éditeurs. Encore faut-il attirer l'attention sur ceux dont l'onciale est qualifiée de raide, de mal formée, de lourde, de maladroite, ou, plus nettement, de scolaire, comme celles des nos 69, 75, 77, 79, 103.

Cette observation nous conduit à examiner la destination probable ou possible de nos fragments. On sait, d'après les justes remarques d'Oldfather[1], que les textes littéraires copiés au verso de documents officiels périmés ont beaucoup de chances d'être des textes scolaires. Parmi nos fragments de l'*Odyssée*, sont ainsi copiés au verso d'un document les nos 9, 33, 49, 60, 68, 74, 75, 79, 84, 100. Le no 20 est un peu à part, en ce sens qu'il a été copié au dos d'un autre texte littéraire effacé. La destination scolaire de ces fragments apparaît donc presque certaine. Elle est tout à fait sûre quand l'écriture confirme que nous avons sous les yeux non pas un livre scolaire, mais un devoir d'écolier : par exemple, le no 75 est une calligraphie de « débutant ». D'autre part, pour des raisons internes, nous sommes autorisés à croire que 9, 55, 69, 77, 97, 103 sont des devoirs d'écolier. Ainsi, sur le no 69, nous lisons, en onciale enfantine, les premiers hémistiches de ι 122-150, devoir de métrique apparemment. Ce texte, en outre, porte la trace de remaniements maladroits, comme il s'en glisse parfois encore de nos jours dans les textes classiques : nous y trouvons un vers 129 *a* : ας ενεκα ξενιης ηκ[, qu'on n'a pas encore identifié et un vers 141 *a* = ν 104. De même aussi, l'ostracon no 97 est un travail d'écolier, une dictée peut-être ou une leçon à apprendre : il offre, au milieu de sentences empruntées à des auteurs divers, Hésiode, Eupiride, Théognis, les deux vers σ 78-80.

Les écoliers, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à utiliser les ostraca. Le no 32 en est une curieuse preuve : un soldat de la garnison d'Éléphantine a employé ce tesson pour y rédiger le brouillon d'une plainte au stratège, qu'il a fait suivre — Dieu sait dans quelle intention ! — des sept premiers vers de l'*Odyssée*, en intervertissant 3 et 4, et d'une liste de noms propres.

Enfin, si l'on excepte le no 27, papyrus magique de l'Homéromancie (qui correspond au no 101 des papyrus de l'*Iliade*) tous

---

que 31 est un cartonnage palimpseste et que 93 est un *codex* démembré, dont les feuillets avaient été employés au vie s. pour doubler une reliure de cuir.

1. *The Greek literary texts from Greco-Roman Egypt*, pp. 62 sqq.

nos autres fragments — et ce sont de beaucoup les plus nombreux — sont ou des exemplaires de commerce ou des textes copiés par des amateurs pour leur usage personnel. On sait combien il est malaisé de différencier ces deux sortes de livres[1].

### *Additions et omissions.*

Si la conclusion qui a été tirée de l'étude des papyrus de l'*Iliade*, à savoir qu'en thèse générale seuls les papyrus antérieurs à 150 av. J.-C. contiennent des vers additionnels, si cette conclusion est juste, les papyrus de l'*Odyssée* qui peuvent entrer ici en ligne de compte, sont : 19, 31, 55, 99, 32, 22, 30, 46. Voici les résultats de l'examen.

*Pap. 19* contient 30 vers, dont 3 additionnels : 51 *a*, 55 *a*, 58 *a*, si mutilés qu'il est impossible d'en tirer aucune indication.

*Pap. 31* contient 317 vers, ou du moins la place de 317 vers. Les vers nouveaux sont :
412 *a* = 519 adapté au passage.
519 *a* = 511 « à peine modifié ».
522 *a b* = 501-502.
537 *a* mutilé, semble un vers inconnu.

*Pap. 55* n'offre que 9 vers, dont 3, 122-124, frappés d'athétèse par certains critiques, d'après les scholies ; cf. Guéraud-Jouguet, p. 19.

*Pap. 99* donne 14 vers, sans autre nouveauté que des différences de texte avec la vulgate, assez nombreuses, mais sans importance.

*Pap. 32* c'est l'ostracon du soldat, signalé plus haut, qui donne les 7 premiers vers de l'*Odyssée*, copiés de mémoire, en échangeant 3 et 4.

*Pap. 22* donne 23 vers, dont 97-102, athétisés par Aristarque. Un seul vers additionnel :
92 *a*, cf. α 368, δ 321, ρ 370.

*Pap. 38* donne 179 vers. Vers nouveaux :
24 *a* = α 269, ξ 330, τ 299.
27 *a* dont il ne reste que trois lettres.
32 *a b* dont il ne reste que quelques lettres ; à noter la suppression de 30.
40 *a* (et 41 remanié) = 113-114.
95 *a b c d* dont il ne reste que la place ou quelques lettres.

---

1. A ce sujet, cf. K. Ohly, *Stichometrische Untersuchungen*, *passim* et mes *Papyrus de l'Iliade*, p. 332, n. 1. Les textes copiés par des amateurs n'ont naturellement pas d'indications stichométriques en marge ; mais nous n'avons pas souvent les marges de nos fragments.

104 *a* = δ 829.
111 *a*, cf. X 28 et 317.
183 *a* = δ 825 et cf. *H. Vén.* 193.
184 *b*, cf. *H. Vén.* 194.
232 *a b* = Ξ 184-185, cf. aussi Ξ 172.
259 *a*, dont il ne reste que le premier hémistiche, est un vers inconnu.

*Pap. 46* Place ou restes insignifiants de 7 vers.

Il faut y ajouter seulement le papyrus scolaire n° 59, du IIIe s. ap. J.-C., qui donne les additions signalées plus haut. Mais, en bref, nous sommes ramenés aux mêmes constatations qu'à propos de l'*Iliade*.

1° Les papyrus de l'*Odyssée* antérieurs à 150 av. J.-C. contiennent souvent des vers additionnels.

2° Ces additions se présentent à intervalles très irréguliers et il peut y avoir de longues tirades sans vers supplémentaire, ce qui rend inopérant le calcul des moyennes.

3° Ces nouveautés ne sont, en général, que des emprunts faits à d'autres parties du poème ou à l'*Iliade* ou des adaptations et des remaniements de vers transférés. Plus rarement nous nous trouvons en présence de vers nouveaux, qui peuvent, d'ailleurs, provenir d'épopées perdues. Tout cela est de peu de valeur et ne change jamais en rien le *scenario* du passage.

Avant de donner la liste et, le cas échéant, l'explication des omissions, il faut remarquer qu'à moins d'une bévue un peu forte, on est toujours sûr, pour un vers ajouté, que l'addition est volontaire. On n'est pas toujours aussi certain qu'une omission soit voulue.

| | | |
|---|---|---|
| *Pap. 1* | IIe s. | ρ 407 = δ 428 etc., omis par de nombreux mss. |
| *Pap. 3* | Déb. Ier s. | γ 487 vers formulaire. |
| *Pap. 5* | IIIe s. | δ 399 = 383, début de discours, omis par plusieurs mss. |
| *Pap. 8* | Ier/IIe s. | χ 368-372 = α 136-140, omis par de très nombreux mss. |
| *Pap. 11* | Ier/IIe s. | λ 604, omis par plusieurs mss, athétisé, d'après les scholies, comme étant l'œuvre d'Onomacrite. |
| *Pap. 19* | 285/230 av. | υ 53, mais il y a un vers 51 *a* et le vers 52 est remanié. |
| *Pap. 20* | IIIe s. | χ 43 = Ξ 507, omis par de très nombreux mss. et *Pap. 28*. |
| | | χ 191 cf. θ 18 et ε 171, omis par les mss. (mais non *Pap. 28*, comme le dit Bérard). |

| | | |
|---|---|---|
| *Pap. 24* | II$^{e}$/III$^{e}$ s. | ψ 320, omis par de très nombreux mss. et *Pap. 28*. |
| *Pap. 25* | IV$^{e}$/V$^{e}$ s. | τ 581, dernier vers d'un discours. |
| *Pap. 28* | III$^{e}$/IV$^{e}$ s. | ρ 441, omis par plusieurs mss; cf. scholies. |
| | | ν 271, homœoarchon : αὐτάρ-αὐτίκ'. |
| | | ν 347-348 = 103-104, omis par de nombreux mss, cf. Eustathe. |
| | | ν 396 = 428, omis par un ms. |
| | | ξ 154, cf. π 79, omis par de très nombreux mss. |
| | | υ 304, début d'un discours ; homœoarchon : Κτήσιππον-Κτήσιππ'. |
| | | φ 65-66 (66 = α 335, σ 211), 65, peut-être par confusion avec αὐτίκα de 67 ; 66, omis par de nombreux mss. |
| | | φ 109, cf. ξ 97-98, omis par de nombreux mss. |
| | | φ 219-220, cf. τ 393 et = τ 466, omis par plusieurs mss. |
| | | φ 276 = ρ 469, σ 352, omis par tous les mss. |
| | | φ 308 = 685, omis par de nombreux mss. |
| | | χ 43 = Ξ 507, omis par de très nombreux mss. et *Pap. 20*. |
| | | χ 174, condamné par Bothe. |
| | | ψ 48 = χ 402, omis par la plupart des mss. |
| | | ψ 127-128 = N 785-786, omis ou inscrits dans la marge par de très nombreux mss. |
| | | ψ 320, omis par de nombreux mss. et *Pap. 24*. |
| | | ω 78-79 Homœoteleuton : θανόντος-θανόντα. |
| | | ω 121 = β 434, omis par de nombreux mss. |
| | | ω 143 = κ 470, τ 153, omis par de nombreux mss. |
| | | ω 270, indipensable, erreur manifeste. |
| | | ω 277 = Ω 231, omis par plusieurs mss. |
| | | ω 480 = ε 24, omis par quelques mss. |
| *Pap. 30* | II$^{e}$ av. | ε 30, tout le passage est remanié et d'ailleurs mutilé. Vers additionnels 24 *a*, 27 *a*, 32 *a b*. |
| *Pap. 31* | III$^{e}$ av. | ι 367 ou 368, troubles causés par l'homœoarchon : οὔτις-οὔτις et l'homœoteleuton : ἑταίροι-ἑταίροισι. |
| | | ι 409, peut-être suppression de la formule, mais le passage, mutilé, semble remanié : 408 est méconnaissable. |
| | | ι 522, omis par la première main, ajouté par la deuxième, pour remplacer 522 *a b*. |
| | | ι 531 = 505, omis par de nombreux mss. |
| | | ι 540 = 483, c'est le vers 483, qui est marqué de l'obel astérisqué par Aristarque. |

ι 541 = 484.
ι 547 = 150, μ 6, ο 499, omis par quelques mss.
κ 57-58 = ι 86-87, homœoteleuton : ἑταῖροι (55), ἑταῖροι (57), ἑταῖρον (59).
κ 69-70, rédaction nouvelle du v. 67 ; peut-être influence de l'homœoarchon : ὣς ἔφαν — ὣς ἐφάμην.
κ 75, condamné par Knight, double le vers 74 ; peut-être aussi influence de l'homœoarchon : ἔρρε, 72 et 74.
κ 78-79, passage verbeux, dont Knight condamne le vers 79.

*Pap. 66* IVe s. ι 55 = Σ 534, condamné ainsi que 54 par de nombreux critiques, anciens et modernes.

*Pap. 68* Ier/IIe s. ι 127, erreur manifeste, bien que 126-129 soient condamnés par Fick.

*Pap. 96* VIe/VIIe s. σ 111 *a* = β 324, tantôt donné, tantôt omis par les mss, omis par *Pap. 98*.

*Pap. 98* IVe s. σ 111 *a* (et non 112, comme disent les éditeurs), cf. ci-dessus. Omis par *Pap. 96*.
σ 131, omis par plusieurs mss et Plutarque, *Consol. ad Apoll.* 104 *d*.

Toutes ces omissions, comme on le voit, ont une explication. Les unes sont des fautes matérielles, dont on peut aisément rendre compte et qui ne peuvent arrêter les critiques. Les autres montrent que, suspects ou condamnés pour des raisons diverses dès l'antiquité, certains vers n'ont pas été davantage admis dans tous les manuscrits du moyen âge, ni dans toutes nos éditions. On les a dès longtemps considérés soit comme des emprunts inutiles, soit comme des intrus indésirables et, à l'imitation des anciens, les critiques et les éditeurs modernes ont parfois différé d'avis à leur sujet.

### *Particularités diverses.*

Les titres d'abord. La mention ΟΔΥΣΣΕΙΑΣ avec l'indication du chiffre du chant se trouve, à l'occasion, dans quelques papyrus, généralement entre deux rangées de traits horizontaux, par exemple : 6, 33, 37, 53, 76. On la retrouve à la fin du papyrus 28, où on voit également, en tête et à la fin de chaque chant, la lettre qui le désigne. On la lit même en haut de chaque page de droite de ce *codex* et, quand un chant finit sur la page de gauche, la lettre est répétée sur la page de droite, avec la lettre du chant qui commence.

Dans le papyrus 31, le vers κ 1 suit immédiatement le vers ι 566, sans séparation entre les chants. Néanmoins, on lit un Δ de stichométrie entre 396 et 397. Il est impossible, vu l'état du papyrus, de vérifier si le chiffre est correct, c'est-à-dire s'il y avait dans le début du chant 3 ou 4 vers additionnels ou si c'est une erreur, soit du copiste, soit du réviseur. En tout cas, si le Δ stichométrique n'est pas d'une main postérieure — ce que ne semblent pas indiquer des points de repère placés tous les 10 vers — il est curieux de constater l'anomalie que constituent la présence de ce Δ et le fait que les chants ι et κ se continuent sans interruption. Les autres papyrus qui donnent des notations stichométriques, dont l'exactitude est également invérifiable, sont 20, 26, 43, 72, 105.

Un seul exemplaire, le *codex* n° 13, porte des chiffres de pagination : Ξξα au recto. Un seul aussi porte une indication scénique, le n° 33 : ⌈ποι⌉ = ποιητής en face de α 1. On peut signaler encore que le verso de plusieurs fragments de l'*Odyssée* a été utilisé pour des notations diverses, sans doute après la lacération du *volumen*, si c'était un *volumen*. C'est le cas de 7, 8, 11, 67, 99.

Plusieurs textes portent des signes critiques alexandrins, par exemple : 14, 29, 58, 101. Mais l'interprétation du signe ou son application sont souvent douteuses et l'enquête sur ce point n'aboutit à rien de ferme. Il en est de même des recherches entreprises sur les variantes ou sur les leçons des critiques du Musée. Les variantes existent, et même assez nombreuses, mais elles sont ou fâcheuses ou erronées ou encore ce sont des réminiscences automatiques de passages similaires. Au total, qualité très médiocre et apport de peu de valeur, jusqu'à présent. Deci, de-là, on note une leçon de Zénodote (6, 28) ou d'Aristarque (22, 23, 28, 70), mais nous sommes trop mal renseignés sur les corrections des grands critiques pour juger de leur étendue et de leur valeur, d'après ces faibles traces.

En résumé, les papyrus de l'*Odyssée*, comme les papyrus de l'*Iliade*, nous montrent que le texte d'Homère, la vulgate préalexandrine, est arrivée aux mains des critiques du Musée, soit alourdi de place en place par de légères surcharges, dont beaucoup relèvent de la mnémotechnie, soit altéré en certains points par des retouches, qui jamais ne modifient ni une scène, ni un caractère. Les grammairiens d'Alexandrie, chacun selon sa science et son tempérament, par des rectifications nombreuses, mais superficielles, se sont proposé de restituer à l'ensemble sa pureté primitive. Sans doute n'ont-ils pas réussi à se mettre

d'accord ni à amender le texte d'une manière totale et incontestable. Les homérisants modernes trouvent à glaner derrière eux. Ici, d'ailleurs, intervient un facteur essentiel : le goût du public. Par une contradiction millénaire, le public, sensible à la mode et en même temps routinier, le public dérangé dans ses habitudes n'a pas souscrit à toutes les condamnations révolutionnaires — mais non unanimes, répétons-le — des critiques alexandrins. Il ne les a acceptées que dans une mesure qui nous échappe. Et même, semble-t-il, le dosage des refus et des acceptations n'a pas dû être fait par lui, mais bien plutôt par les éditeurs, qui pressentent et flattent les préférences des lecteurs, des acheteurs. La vulgate alexandrine de l'*Odyssée*, notre vulgate, est, en somme, une cote mal taillée.

Paul Collart.

# LES FRAGMENTS MUSICAUX DU PAPYRUS DE ZÉNON

## MUSÉE DU CAIRE N° 59532

Ce sont de bien pauvres restes, dix-huit ou dix-neuf notes en tout ; ils ont déjà été édités trois fois et fait l'objet de deux études approfondies. Faut-il m'excuser d'en reprendre à nouveau l'examen ? Nous possédons si peu de choses en fait de musique antique que tout fragment nouveau, si minime soit-il, doit être l'objet de nos soins les plus attentifs.

Notre papyrus a été publié et commenté pour la première fois par M. J. F. Mountford [1], dans un mémoire qui se recommande par sa méthode prudente et rigoureuse autant que par sa science nourrie aux meilleures sources. Le résultat pourtant auquel parviennent ses essais de transcription n'est pas très satisfaisant, ni d'un point de vue musical, ni d'un point de vue théorique : *something of a disapointment*, comme l'auteur lui-même conclut avec mélancolie.

On comprend que M. C. Del Grande ait été tenté de faire mieux : dans la communication qu'il a présentée au IV[e] Congrès International de Papyrologie, à Florence, en 1935, il a essayé d'améliorer la lecture du papyrus lui-même et a proposé de son texte une interprétation nouvelle [2]. Mais M. Del Grande me paraît un guide beaucoup moins sûr que M. Mountford : son commentaire met en œuvre des hypothèses bien aventureuses et aboutit, j'ai le regret d'avoir à le constater, à de véritables hérésies musicologiques.

Les leçons nouvelles qu'il donne du texte musical ne me paraissent pas toutes exactes : il est fâcheux que M. Del Grande,

---

1. J. F. Mountford, *A new fragment of Greek music in Cairo*, ap. *Journal of Hellenic Studies*, t. 51 (1931), p. 91-100 ; pl. V. L'auteur a également parlé de ce papyrus dans le chapitre qu'il a consacré à la musique grecque dans les papyrus, ap. Powell-Barber, *New chapters in the history of Greek literature*, 2[d] ser., Oxford, 1929, p. 146 sq. ; cf. aussi, ap. *American Journal of Archaeology*, t. 36, I, p. 45.

2. C. Del Grande, *Nuovo fragmento di musica greca in un papiro del museo del Cairo*, ap. *Atti del IV Congresso internazionale di papirologia, Firenze*, 1935, Milan, 1936, p. 369-382 ; cf. aussi, ap. *Rivista di Filologia*, 1937, p. 83.

qui n'a pu examiner le papyrus lui-même, n'ait pas eu recours à l'admirable reproduction qu'en avait donnée le regretté C. C. Edgar au tome IV de ses *Zenon Papyri*, paru entre temps [1].

Ayant eu la bonne fortune de pouvoir étudier à loisir notre fragment au Musée du Caire [2], j'ai cru utile de revenir sur ce sujet : il m'a semblé possible de donner de ce texte une transcription plus exacte et d'arbitrer les différends qui opposent ses deux premiers commentateurs. Au moment de présenter au lecteur le résultat de mes recherches, qu'il me soit permis d'adresser un hommage à la mémoire de Théodore Reinach : s'il eût vécu, il n'aurait pas voulu que l'érudition française laissât échapper cette occasion d'ajouter quelque chose à notre connaissance de la musique grecque, et c'est lui qui serait intervenu dans le débat, — avec l'autorité incontestée qui s'attachait à son nom...

Il s'agit d'un petit fragment (12 × 13 cm.), entré au Musée du Caire avec un lot de papyrus de Zénon, sans qu'on puisse prouver qu'il ait été découvert avec eux (ce lot en effet a été acquis dans le commerce). Il est effrangé à droite, mais complet, nettement coupé au contraire à gauche et, semble-t-il aussi, en haut.

Un examen, même sommaire, de la disposition du texte suffit à écarter les hypothèses ingénieuses, mais excessivement fragiles, que M. Del Grande a cru pouvoir formuler sur la nature de ce fragment. Il comprend deux lignes de 9 syllabes chacune et une troisième ligne réduite à une seule syllabe, tout à fait à gauche ; le tout n'occupe que le quart supérieur de cette petite feuille.

Cela ne suffit pas à prouver qu'il s'agit de la conclusion d'un morceau : c'est peut-être un fragment dont la copie a été interrompue. Il faudrait posséder les dernières notes, et constater, en les transcrivant, qu'elles présentent les caractères d'une cadence. Malheureusement l'unique note de la l. 3 est de lecture et de signification douteuses et il n'est pas possible de la rattacher de

---

1. C. C. Edgar, *Catalogue général des Antiquités égyptiennes du musée du Caire, Zenon papyri*, t. IV (Le Caire, 1931), pl. II (j'y renvoie le lecteur ; je me contente, pour la commodité de la discussion, de mettre sous ses yeux un fac-similé approximatif) ; p. 2-3 (n'ajoute rien, au point de vue musical, à l'étude de Mountford).

2. Je tiens à remercier M. O. Guéraud, conservateur du département des antiquités gréco-romaines, pour l'amabilité avec laquelle il m'a facilité cette étude et m'a fait profiter de son expérience papyrologique. Je suis redevable d'autre part, pour le commentaire de ce texte, des précieux avis que m'a donnés M. L. Laloy, professeur d'Histoire de la musique au Conservatoire National de Paris.

façon sûre à ce qui précède. M. Del Grande, observant une sorte de monogramme tracé dans la partie inférieure de notre papyrus, veut y voir la signature du scribe (en fait ce n'est peut-être qu'un jeu de plume : on s'y est repris au moins à deux fois pour le tracer) ; bien mieux, il suppose qu'elle était située dans l'axe de la feuille, ce qui par symétrie permet de déterminer la largeur de celle-ci et l'étendue de la partie manquante : celle-ci serait de 3 cm. environ. Mais que cela est contestable : il ne manque pas d'exemple de signature tracée tout à fait à droite d'une feuille ! Il faut renoncer à calculer l'étendue de la lacune qui sépare la fin de la l. 2 de la note finale [1] ; comme je ne crois pas possible de tirer quoi que ce soit de celle-ci, il faut considérer notre papyrus comme offrant à notre curiosité deux fragments séparés, d'une ligne chacune.

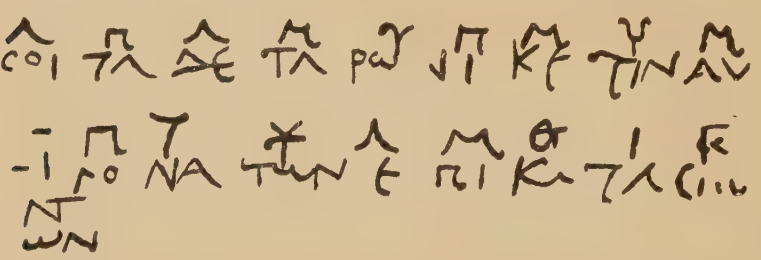

Le texte poétique est écrit en capitales tracées d'une main assez rapide et un peu négligée ; les syllabes sont nettement séparées, ce qui prouve que le copiste avait surtout en vue l'exécution musicale ; quant à la coupe même des syllabes, je ne vois pas qu'il se soit astreint à une règle déterminée. Les signes mélodiques, — lettres capitales de la notation vocale —, sont dessinés avec plus de soin, encore que leur *ductus* reste assez irrégulier ; selon l'usage ils sont placés au-dessus des paroles ; la mélodie est strictement syllabique ; il n'y a pas de notation rythmique [2].

M. O. Guéraud, qui a bien voulu examiner avec moi ce papyrus, est d'accord avec M. Mountford pour estimer que les caractères paléographiques en fixent la date aux environs du milieu du IIIe siècle avant J.-C. [3]. Ceci confère à notre document un inté-

1. Cette lacune peut être considérable si la feuille de papyrus était large : l'hymne chrétienne d'Oxyrhynque est écrite sur une bande de 29,6 cm. (Grenfell-Hunt, *Oxyrh. Papyri*, n° 1786, t. 15, p. 21).

2. Il ne paraît pas possible de reconnaître le signe de la longue (tiret horizontal) sur le dernier signe de la l. 2, ni sur celui de la l. 3.

3. Les raisons avancées par M. Del Grande pour reculer cette date d'un demi-siècle ou davantage ne paraissent pas probantes. On comparera utilement les

rêt particulier : c'est, de beaucoup, le plus ancien manuscrit musical que l'antiquité nous ait transmis [1].

Le texte des paroles est difficile à interpréter. A la l. 1, nous lisons, après σοι (datif de σύ ou désinence verbale ?), les syllabes τα δε τα ρω-ν qu'il est délicat d'assembler. M. Mountford a hésité entre deux lectures : τάδ' ἑτάρων (de ἕταρος, forme poétique [2] de ἑταῖρος, compagnon) et τάδε τἄρ' ὧν (crase de l'article avec ἄρα, alors), pour se décider finalement pour la seconde. M. Del Grande préfère τάδε τ' Ἀρῶν ('Αραί, les Erinnyes) ou τάδε τ' ἀρῶν (de ἀρά, prière : c'est volontiers cette lecture que j'adopterai pour ma part). Après ἱκέτιν, suppliante, qui est sûr, αυ se laisserait facilement compléter en αὐ⌊[δάν], mais cela conduit à des complications métriques : je préfère renoncer à proposer ici une restitution.

A la l. 2, on trouve d'abord des restes indistincts d'une syllabe initiale -ι (Mountford), ᾳι (Edgar), -ν (Del Grande) : je ne suis sûr que d'une haste verticale. Puis γονάτων ἔπι, sur les genoux ; enfin trois syllabes κα τα σπο où mes prédécesseurs ont vu, avec raison semble-t-il [3], le début d'une forme du verbe κατασποδέω, renverser dans la poussière, abattre [4]. A la l. 3, je n'ai lu, avec Del Grande, que les deux lettres ων (Mountford et Edgar : ᾧων).

Il est difficile d'asseoir sur des restes aussi mutilés une induction sûre, ni *a fortiori* une intégration [5] ; rien n'a permis d'iden-

---

capitales de notre notation vocale à celles des tableaux de chiffres du *Livre d'écolier du III^e siècle av. J.-C.* publié par MM. Guéraud et Jouguet, Le Caire, 1938.

1. Les hymnes delphiques ne datent que de la seconde moitié du IIIe s. av. J.-C. ; le *pap. Rainer* qui contient un fragment d'Euripide ne remonte qu'à Auguste (Wessely).

2. Elle est attestée non seulement chez Homère, mais aussi chez Eschyle, *Perses*, v. 989.

3. L'α de la première syllabe m'a un moment paru douteux et je me suis demandé s'il ne fallait pas lire ἐπίκ-τασι.., la syllabe κτα étant divisée par un tiret, deux notes se chantant sur elle. Mais il serait alors difficile de compléter le mot (ἐπίκτασις pour ἐπίκτησις, -εως, gain récent) en tenant compte des restes qui suivent : ils ne permettent pas de restituer ἐπίκτασιν.

4. M. Del Grande, ne rattachant pas ἔπι à γονάτων, crée pour les besoins de la cause le composé ἐπικατασποδέω. La construction γονάτων ἔπι paraît plus simple ; je ne m'explique pas d'autre part pourquoi notre auteur traduit γονάτων par « genitori », parents : γονάτων n'est tout de même pas le génitif de γονεύς !

5. Je mentionnerai pour mémoire celles qu'ont proposées mes prédécesseurs :

M. Mountford : [ἄδικα δ' ἄν πράσ]σοι · τάδε τἄρ' ὧν ἱκέτιν αὐ[δὰν προφέρω].
[ὃν προσεύγομα]ι γονάτων ἔπι κατασπο[δούμενα]...

M. Del Grande : [προφέρω] σοὶ τάδε τ' Ἀρῶν (ou τ' ἀρῶν) ἱκέτιν αὐ- ·
[-τῶν τῶ]ν γονάτων ἐπικατασπο-
[δουμέν]ων.

tifier ces quelques mots avec un passage d'une œuvre connue. J'admets que le poète décrit (l. 1) une voix suppliante qui adresse des prières en faveur (l. 2) d'une victime projetée à genoux sur le sol, — à moins que ce ne soit là l'attitude du suppliant lui-même.

Est-ce un fragment d'une œuvre lyrique, d'un dithyrambe, comme le veut M. Del Grande, ou d'une tragédie? La notion de supplication me disposerait plutôt à admettre la seconde hypothèse, et il n'y a rien dans le vocabulaire qui s'oppose à celle-ci. Il est hasardeux de chercher à préciser davantage : on pourrait se risquer à prononcer, pour l'auteur, le nom d'Agathon, le héros du *Banquet*, si on retient le témoignage de Plutarque[1] qui donne à penser qu'Agathon a été à peu près le seul poète tragique à utiliser le genre chromatique; or, on le verra plus loin, notre mélodie présente des traces de chromatisme. Mais que vaut ce renseignement? Le *papyrus Rainer* d'Euripide, d'interprétation sans doute délicate[2], nous invite à ne l'accueillir qu'avec réserve...

Aussi bien, je ne veux étudier ici que le problème proprement musical posé par notre document. Du texte littéraire nous n'avons à retenir que les indications qu'il nous fournit sur le rythme de la mélodie. En l'absence d'une notation spéciale, c'est en effet la métrique du vers qui devait indiquer au chanteur le rythme à observer. Notons la quantité :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — | ⏑ | ⏑ | ⏑ | — | ⏑ | ⏑ | ⏑ | — |
| σοι | τά́ | δε | τα | ρώ́ | νι | κέ́ | τιν | αυ |
| [⏑ | ⏑ | ⏑ | — | ⏑ | ⏑ | ⏑ | — | ⏑ |
| ..] | γο | νά́ | των | έ́ | πι | κα | τα | σπο |
| — | | | | | | | | |
| ων | | | | | | | | |

La difficulté est d'interpréter correctement la quatrième syllabe de la l. 1. MM. Mountford et Del Grande la font longue; du coup l'assemblage obtenu devient d'une interprétation bien délicate : je n'en veux d'autre preuve que les difficultés au milieu desquelles se débattent mes prédécesseurs pour arriver à une scansion régulière. Je n'entreprendrai pas de discuter la vraisem-

1. *Quaest. Conv.*, III, 1 (3); cf. *De Musica*, § 187 (Weil-Reinach).

2. Reinach s'appuyait sur le texte de Plutarque pour interpréter ce fragment de l'*Oreste* en enharmonique; Gevaert, suivi par Emmanuel, estimait, pour des raisons techniques, cette solution impraticable et concluait au genre chromatique.

blance de leurs solutions[1] : je préfère me ranger tout de suite à l'hypothèse la plus économique. C'est le parti le plus prudent, vu l'état désespéré de notre petit texte ; c'est aussi le plus vraisemblable : l'absence de notation rythmique suppose un rythme facile à identifier d'après la seule quantité des syllabes.

Il est très possible que cette syllabe τα soit brève : il suffit qu'on lise ἑτάρων, ou comme je préfère le faire, à la suite de M. Del Grande, τ' ἀρῶν car l'α initial de ἀρά, Ἀραί, n'est long que chez Homère ; il est toujours bref chez les Attiques et notamment chez les Tragiques[2]. Du coup nous n'avons plus là qu'une succession homogène de *péons* ; tout est aisé : notre mélodie doit comme celle des Hymnes Delphiques, se battre à 5/8[3].

Passons maintenant aux signes mélodiques ; je propose de lire :

Λ Π Λ M Y Π M Y M
_ ◡ ◡ ◡ _ ◡ ◡ ◡ _

_ Π 7 [[Y]] T Λ M Θ I F (?)
[◡] ◡ ◡ _ ◡ ◡ ◡ _ ◡

?
_

La l. 1 ne présente aucune difficulté : l'examen du papyrus m'a confirmé l'exactitude de la première lecture de M. Mountford, reproduite sans changement par M. Del Grande. La l. 2 est plus délicate à établir :

1 : _ : bien que l'encre ait pâli et que le papyrus soit déchiré aux abords, il est certain qu'il ne porte rien d'autre. M. Mountford l'a bien vu, mais l'erreur qu'il commettait sur le signe 4 l'a empêché d'admettre ici la présence de la note _, à son avis trop grave ; il restitue très arbitrairement un ⊥, il est inutile de recourir à cet expédient. M. Del Grande, sans tenir compte de cette petite ligne horizontale, pourtant certaine, restitue un Y.

3 : 7 : Mountford conclut à un T, après avoir demandé l'avis de W. Schubart qui hésite entre T et Y ; Del Grande lit M. Un examen attentif du papyrus me permet de rejeter catégorique-

1. Ils ont peut-être eu tort, l'un et l'autre, d'écarter une solution assez simple, et qui était possible : intrusion de péons dans une série d'anapestes ; on a des exemples, — à la vérité un peu tardifs —, de tels rythmes : cf. Crönert. ap. *Philologus*, t. 84 (1929), p. 159 et suiv.

2. Ainsi, Euripide, *Phéniciennes*, v. 67.

3. M. Mountford, qui avait bien vu l'intérêt de la solution que j'adopte, remarque (p. 94, n. 7) que tous les fragments connus de musique grecque dont le rythme n'est pas noté sont péoniques.

ment cette lecture; l'hésitation de Schubart se comprend : le *ductus* de ce signe est intermédiaire entre celui de nos T et de nos Y; il faut y reconnaître un 7, note située (dans l'accord phrygien où nous nous trouvons placés) à un ton au-dessus du _ que nous venons de lire : ces deux lectures se renforcent mutuellement.

4 : [[Y]] T : Mountford, qui traduit par un si♭$_3$ = la$_3$, a confondu ce signe avec la note Ж : celle-ci, clairement décrite par Alypius comme un χῖ διεφθορός (p. 390, l. 30 Jan), a la forme d'une étoile à six rayons ; notre signe n'en a que cinq !

Del Grande l'interprète comme un Y affecté d'une barre horizontale; la description est exacte, mais un tel symbole n'existe pas dans la notation musicale grecque. Notre auteur y voit « l'expression graphique du demi-ton supérieur de la note écrite Y », — soit, puisque Y = la ♭$_2$, un la ♮$_2$. Hypothèse gratuite, et qui a le grave tort d'introduire, sans aucun texte à l'appui, une convention nouvelle dans le système déjà si compliqué de la séméiographie antique. Celle-ci connaissait bien, au moins théoriquement, l'usage de la note « barrée par le milieu », γραμμὴν ἔχον διὰ μέσου (Alypius, p. 384, l. 15, 20 Jan) : elle servait à distinguer l'intonation chromatique de l'intonation enharmonique, mais elle n'était utilisée que pour le son aigu du pycnon, — la *paranète* des disjointes et la *lichanos* des moyennes. Pour nous en tenir à ce dernier tétracorde (celui, on va le voir, dans lequel nous nous trouvons), on le notait, théoriquement, en phrygien chromatique :

M Ŧ Y ϕ

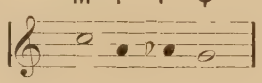

pour préciser que la lichanos T était située à deux demi-tons du ϕ et non pas à deux quarts de ton comme en enharmonique :

M T Y ϕ

Mais dans les deux cas la parhypate était notée par un Y simple : l'Y barré n'existe pas.

J'ajoute enfin que si le musicien a voulu noter un la ♮$_2$ comme le veut M. Del Grande, il n'avait pas besoin de recourir à la convention imaginée par celui-ci; il avait un signe tout prêt à sa disposition pour cela, le T.

C'est bien je crois ce qu'il a fait : pour moi le scribe a par erreur écrit un Y (il suffit de s'être exercé soi-même à transcrire de la musique antique pour constater combien cette notation expose à de tels *lapsus calami*), qu'il a corrigé en T, en le surchargeant d'un vigoureux trait horizontal. Naturellement on pourrait aussi envisager l'hypothèse inverse, T corrigé en Y, mais elle me paraît moins vraisemblable, paléographiquement.

7 : Θ : Mountford lisait O ; Schubart lui avait suggéré ευ évidemment inacceptable, Del Grande a lu Θ, dont Mountford avait bien vu l'intérêt, mais qu'il ne croyait pas pouvoir lire : l'examen du papyrus m'a pourtant confirmé l'exactitude de la leçon de Del Grande.

9 : F? : Mountford : K ; Del Grande : N barré horizontalement, ce qui ne peut passer que pour une restitution. Il est difficile de proposer une lecture certaine : le papyrus est déchiqueté et l'encre a fait des bavures ; N doit être écarté ; K est certainement possible, car le trait horizontal est peut-être dû à un accident — l'encre filtrant le long d'une fibre —, mais fait difficulté au point de vue musical [1]. Je lis F, sans pouvoir en être bien sûr : ce signe a l'avantage d'appartenir comme tous les autres à la notation du ton phrygien.

L. 3 : ? : Mountford (après avis de M. Battiscombe Gunn) lit N ; Del Grande N barré, comme ci-dessus. Je ne sais que penser de ce signe bizarre qui rappelle la ligature latine du N et du T ; isolé comme il l'est, je préfère renoncer à l'identifier.

Cherchons maintenant à transcrire : la l. 1 se laisse interpréter facilement ; je lis, comme déjà avant moi MM. Mountford et Del Grande :

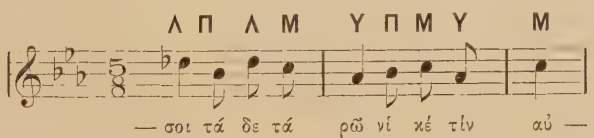


Cette transcription est certaine [2] : il suffit de se reporter aux tables d'Alypius ; nos quatre notes Λ Μ Π Υ s'y rencontrent dans

1. Notre fragment, on va le voir, est noté en phrygien ; le signe K existe bien dans ce ton, mais il rend le même son (ré ♮₃) que le signe | qui précède immédiatement.

2. J'ai transcrit en ténor. Elle n'est exacte qu'à la « nuance » (χρόα) près. Mais ni la notation ni l'usage moderne ne permettraient de saisir, à supposer qu'on pût les reconnaître, ces différences subtiles du calibrage des intervalles ; toute tentative de transcription suppose le diatonique fixé à la nuance « tendue » (σύντονον) et le chromatique « tonié » (τονιαῖον).

les deux « tons » (ou échelles de transposition) phrygien et hyperphrygien du genre diatonique[1]. Nous trouverons à la l. 2 un certain nombre de notes propres au ton phrygien (— 7 F Θ I) : inutile de nous demander, avec M. Mountford, si nous assistons à une modulation passagère d'un de ces tons à l'autre. La théorie antique nous permet d'envisager une solution plus économique et plus élégante : on sait que les Grecs ne considéraient pas la modulation « à la sous-dominante » comme une modulation proprement dite ; si on se contentait d'une brève incursion ne dépassant pas la quarte au-dessus de la mèse, c'était là pour eux non pas seulement une modulation « fade » comme l'enseigne la théorie moderne, mais bel et bien une modulation nulle ; le musicien était libre de substituer, dans un ton donné, au tétracorde des disjointes, celui des moyennes qui contenait un ♭ de plus (ou un ♯ de moins). C'est le cas ici : nous sommes accordés en phrygien ; autour de la mèse M ($do_3$), nous avons, au grave, le tétracorde des moyennes et, à l'aigu, celui des conjointes :

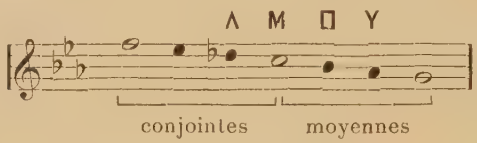


Cette interprétation a l'avantage de mettre en pleine valeur le rôle de la note M qui joue bien ici la fonction de *mèse* : visiblement cette note est le centre de la mélodie qui pivote autour d'elle, y revient par trois fois, sans s'écarter d'elle de plus d'une tierce. On se souvient que, suivant une remarque souvent répétée dans l'école d'Aristote, une mélodie bien faite est caractérisée par le rôle de conducteur, ἡγεμών, qu'elle donne à la *mèse*, note fréquemment répétée et à laquelle on se hâte de revenir dès qu'on s'en est écarté[2].

En fait ce fragment, si court qu'il soit, ne laisse pas que de produire un effet agréable par son allure franche : il est curieux de lui trouver un air de famille avec une des chansons populaires grecques (modernes !) harmonisées par Maurice Ravel (*Là-bas, vers l'église Hayio Stefano...*).

Passons maintenant à la seconde ligne autour de laquelle mes

1. ΛMY sont aussi des notes chromatiques et enharmoniques, mais puisque Π est nécessairement diatonique, pourquoi imaginer, sans nécessité, un mélange de genres ?

2. (Ps.) Aristote, *Problèmes*, XIX, 20, 33, 26 ; Plutarque, *de Musica*, § 112, W.-R. ; etc.

prédécesseurs ont accumulé les difficultés ; avec les lectures dont nous disposons maintenant il semble que celles-ci aient à peu près disparu. Tous les signes que j'ai lus appartiennent, comme ceux de la l. 1, à la notation du ton phrygien, et, le T excepté, à celle du phrygien diatonique :

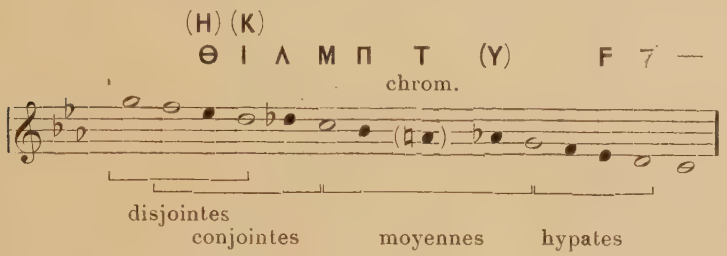


Le seul point délicat réside dans l'exacte appréciation de ce T : il ne peut désigner que la *lichanos* enharmonique des moyennes (à peu près la $\flat_2$) ou la *lichanos* chromatique du même tétracorde (la $\natural_2$). Il s'agit certainement de cette dernière ; aux raisons invoquées par M. Mountford pour exclure le genre enharmonique, on peut encore ajouter celle-ci : un mélange d'enharmonique et de diatonique (le Π étant nécessairement diatonique) entraînerait ici la plus grave incertitude sur la valeur des signes de la *tritè*, Θ et Λ, qui ont chacun, dans l'un et l'autre genre, deux valeurs distinctes distantes d'un demi-ton.

Dans ces conditions la transcription suivante paraît s'imposer :

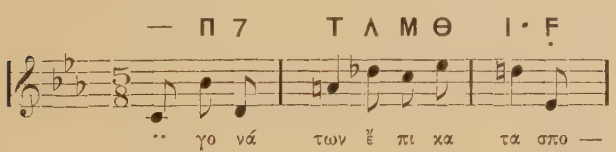


Les notes — 7 F (celle-ci, on l'a vu, un peu douteuse) nous entraînent dans le registre grave (tétracorde des « hypates ») : le — ($do_2$) est même la note la plus basse du système, la « proslambanomène ». Les sauts de septième mineure, — Π, I F, qu'entraînent ces notes graves n'ont rien de trop choquant : quoique la mélopée antique aime en général à procéder par petits intervalles, on peut citer ailleurs des exemples assez analogues à celui-ci[1].

Les signes Θ I, qui appartiennent au tétracorde des disjointes,

1. *I^er Hymne delphique*, l. 4, MF (sixte majeure).

sont d'une interprétation aisée : après un nouveau retour à la mèse M, qui s'effectue de façon très modale par le demi-ton caractéristique du tétracorde dorien, Λ M, le compositeur abandonne les conjointes pour leur substituer les disjointes, et cet échange des tétracordes s'effectue avec une parfaite clarté, par un mouvement parallèle reproduisant à la seconde majeure supérieure le même demi-ton caractéristique, Θ I.

On observera combien la notation antique rendait ce changement évident aux yeux du lecteur : c'est là le bénéfice de ce système complexe de signes. Pour noter le mi $\flat_3$, en phrygien, le musicien disposait de deux notes, Θ et H ; en se servant ici du Θ il avertissait que le mi ♭ qu'il allait faire entendre était la tritè des disjointes et non pas la paranète des conjointes (notée H) : l'apparition des disjointes était annoncée de la sorte avant même qu'on ait rencontré le son caractéristique de la paramèse I (ré $\natural_3$).

L'apparition d'autre part de la note T (la $\natural_2$) nous amène à admettre dans ce passage un mélange de diatonique et de chromatique. La chose n'a rien d'anormal : les théoriciens antiques prévoient expressément l'existence de telles mélodies « mélangées » de plusieurs genres [1] et le témoignage du premier hymne delphique (seconde reprise) atteste que la pratique en était courante.

On pourrait seulement s'inquiéter de voir ici le mélange des genres s'effectuer à l'intérieur d'un même tétracorde [2] : nous rencontrons en effet à la fois les deux *lichanos* des moyennes, la diatonique, Π (si $\flat_2$) et la chromatique, T (la $\natural_2$). Mais comme entre les deux s'intercale la note 7 (ré$_2$), *hypate* des « hypates », qui nous fait sortir du tétracorde, la difficulté théorique est évitée.

Réduite à cette seule note T [3], l'intrusion du chromatique est aisée à justifier ; il ne s'agit que d'une brève touche colorée qui

1. Aristoxène, *Harmoniques*, p. 44 ; 35 Meib. ; etc.

2. Ptolémée (*Harmoniques*, II, 15) ne paraît autoriser que la succession de tétracordes entièrement diatoniques ou chromatiques ; Aristoxène (*Harm.*, p. 52 M. fin ; cf. p. 27) prévoit bien un mélange des genres dans un même tétracorde, mais il ne s'agit que d'une combinaison de « nuances » (association d'une *parhypate* chromatique et d'une *lichanos* diatonique), non de la juxtaposition des deux *lichanos* caractéristiques.

3. On pourrait sans doute étendre le mélange des genres aux notes suivantes, en observant que les signes ΘI ont le même son que HK, qui notent les *lichanos* diatonique et chromatique des conjointes phrygiennes. Mais il faut alors supposer une confusion dans la pensée et sous la main du compositeur : puisqu'il a écrit ΘI, et non HK, je préfère interpréter ces signes, comme je l'ai fait, conformément à leur δύναμις propre.

vient donner plus de piquant à l'échange un peu fade des tétracordes qui va suivre (disjointes succédant aux conjointes) : la quinte 7 T, ré$_2$-la ♮$_2$, avec l'arrêt d'une longue sur le *la*, fait à l'oreille l'effet d'une véritable modulation en hypophrygien [1]. Or nous savons que la musique antique faisait volontiers de la sorte appel au genre chromatique pour interrompre la monotonie du diatonique [2].

Musicalement, cette seconde ligne est moins significative que la première : un fragment trop court ne permet pas de sentir toute la valeur expressive d'une modulation un peu complexe ; celle-ci paraît savamment préparée et bien conduite : elle nous permet du moins d'apprécier la maîtrise technique du compositeur.

Je crois avoir réussi à donner de notre papyrus une interprétation satisfaisante [3] : déjà plus rassurante que celle de M. Mountford [4], elle l'est bien plus encore que celle de M. Del Grande. Celui-ci, par l'effet conjugué de ses lectures et de ses transcriptions hasardeuses, arrivait à retrouver dans nos fragments une échelle de sept demi-tons consécutifs ; il voyait là l'influence du musicien Phrynis de Mitylène qui, d'après lui [5], aurait utilisé une véritable échelle chromatique, au sens moderne du mot, divisant l'octave en une série continue de demi-tons ! Ce n'est pas le lieu de discuter ici cette hypothèse pour le moins surprenante [6] : les

---

1. Les sons ré$_2$, la$_3$ représentent l'un l'*hypate* des moyennes, l'autre la *paramèse* du ton hypophrygien (où ils sont notés 7 C) ; cf. la modulation analogue d'hyperphrygien en phrygien dans le 1$^{er}$ hymne delphique (l. 13 sur les mots Ἄραψ ἀτμός).

2. Reinach, *La Musique grecque*, p. 19.

3. La seule règle qui continue à n'être pas trop bien observée (mais c'est une règle formulée par les modernes) est la loi Munro-Reinach (influence de l'accent sur la mélodie) : elle est vérifiée pour les mots ἱκέτιν et ἔπι ; elle ne l'est ni par τάδε τ' ἀρῶν ni par γονάτων.

4. Qui s'inquiète avec raison des 6 demi-tons consécutifs de l'échelle obtenue par sa transcription, contrairement à la prescription d'Aristoxène (p. 63 M. : on ne chante pas musicalement un *pycnon* après un *pycnon*, soit en entier, soit même en partie).

5. Del Grande, *Espressione musicale dei poeti greci*, Naples, 1932, p. 91-96.

6. Elle s'appuie sur une interprétation, qu'on peut estimer forcée, d'un passage — le texte d'ailleurs est corrompu — du *Chiron* du poète comique Phérécrate (fr. 148 Kock, v. 14-16) ; admettons-la : elle établirait seulement que Phrynis accordait les 11 cordes de sa cithare à un demi-ton les unes des autres, de manière à pouvoir utiliser à volonté l'une quelconque des 12 « harmonies » (tons ou modes), ἕνδεκα χωρδαῖς δώδεχ' ἁρμονίας ἔχων ; cela ne suffirait pas à prouver que Phrynis, brisant le cadre traditionnel des échelles grecques, jouât du clavier de demi-tons ainsi disposé sous ses doigts avec la liberté d'un musicien moderne. Il faudrait un témoignage plus explicite pour nous imposer l'existence d'une pratique aussi contraire à l'essence de l'art musical antique !

lectures que la revision du papyrus nous a conduit à admettre suppriment toute raison d'y recourir.

Nous ne pouvions raisonnablement fonder trop d'espoir sur un texte mutilé et si court : espérons que le sol fécond de l'Égypte nous restituera quelque jour un document plus substantiel!

*Le Caire*, mai 1938.

Henri-Irénée MARROU.

# *INTERDUM* CHEZ LES « CLASSIQUES »

Les dictionnaires d'aujourd'hui donnent à *interdum* le sens de « parfois », « de temps en temps » ; ils assignent à une époque tardive (Apulée, Jurisconsultes) celui de « pendant ce temps, cependant »[1]. Une hésitation du « Forcellini »[2] (éd. 1771 ... éd. 1858), — avec une notule de Birrius dans sa réédition bâloise du *Thesaurus* de Robert Estienne (1743)[3] et une autre, combien vague[4], de Lefebvre de Villebrune dans l'*editio princeps* du poème « entier » de Silius Italicus (1781), — laissait au moins entrevoir la seconde acception chez les « classiques ». Et de même, une discrète indication du lexique scolaire de Heinichen : dans l'édition teubnérienne de 1931, on lit en petit caractère nous invitant apparement à chercher des exemples jusque chez eux : a) = *interea* ; b) = « trotzdem », les valeurs de *interdum* dans le latin tardif. Ajoutons d'utiles précisions dans le dictionnaire de Smith-Short-Lewis (1927) en regard de passages litigieux : Justin, Paterculus, Tacite (v. n. 2, n. 1 Hand). Mais on n'est point allé généralement dans cette voie. En vain l'analogie inverse de *interim* qui, à côté de l'acception « pendant ce temps » offre dans Sénèque[5] celle de « quelquefois », paraissait nous interdire tout dogmatisme : la doctrine la plus généralement répandue, la doctrine « officielle », maintenait la distinction chronologique rappelée plus haut.

La vérité, cependant, s'est imposée à quelques-uns. MM. Ernout et Meillet dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 276, enseignent que *interdum* est un composé de la particule temporelle *dum* et de *inter* « durant » ou « entre » et

1. V. déja Hildebrand ad Apul. *Metam.* 2, cap. 27, 158, p. 138 et suiv. in *Apulei Opera ommia* ed. Oudendorp-Hildebrand, *Pars I*, Leipzig, 1842 ; v. aussi Hand-Tursellinus, *De particulis*, III, p. 410-414 ; — *Antibarbarus* de Krebs-Schmalz 1905 *s. u. interdum* pendant ce temps : « latin populaire et latin tardif ».

2. Citation de Sil. Ital. (v. infra n. 4) ; doute au sujet de Justin, de Vell. Pat. (*infra* p. 330), de Tac. *Ann.* 1, 5 (*infra* p. 329).

3. *S. u.* « interdum ». Sur le nouveau *Thes.* de Leipzig, v. fin de la note suivante.

4. P. 27 *ad uers.* 4,492 *interdum — texit — classem* : « *id est, interea, ut saepe poetae :* Cf. p. 41, *ad. v.* 6, 30. Reprise du premier ex. dans le nouveau *Thes. s. u. dum* p. 2205, l. 14 *seq.*

5. *Ad Helu.* 17,1 ; *De Br. uit*, 4,1 ; *De Ira* 1,16,3 ; 2, 21,8.

posent la double valeur : « pendant ce temps » et « de temps en temps », sans distinguer les époques. M. Ernout avait justifié déjà la première interprétation par un concluant exemple, emprunté à Lucrèce (*De rer. nat.*, 2, v. 23 et suiv.), qui vaut d'être traduit littéralement : « (...pour le corps, nous le voyons, il est besoin de bien peu de choses, savoir : tout ce qui peut supprimer la douleur, ce peu offrant du même coup maint plaisir exquis)[1]. *Dans cet état* la nature elle-même ne réclame rien de plus agréable, n'y eût-il pas dans notre demeure des statues dorées de jeunes gens —, des cithares faisant résonner les vastes salles —, quand du moins, étendus entre amis, le long d'une eau courante — nous pouvons à peu de frais apaiser agréablement notre faim... ». Les mots entre parenthèse s'entendent du moment que l'expression verbale *substernere possint* a un sujet (*quaecumque*) ; et les autres, du moment que *interdum* signifie : « dans cet état » (litt. : pendant ce temps »). Cette version, qui fut celle de Lambin[2], de Creech[3], de Forbiger [4], au moins pour le v. 23, était de nos jours complètement délaissée. Celles qu'on y substituait compliquaient, pour la plupart, la construction et le développement. Dans la longue phrase qu'il délimitait : 22 *Delicias* — *uti* ... 33 — *herbas*, entendant *uti* : « à supposer même que », Munro (et ainsi depuis lors Cyril Bailey[5]) rattachait à *substernere* les mots *gratius interdum* comme une surcharge adverbiale ; il faisait de *neque* — *requirit* l'équivalent de *non* — *r.* = *expletur* 23 (proposition principale) ; mais il donnait comme sujet à *possint* 22 la maison et les cithares, les statues 24 sq., — Brieger et H. Diels, « on ». Giussani, mettant un point après *uti* — *possint*, rattachait ces mots (prop. consécutive) à *demant* 21, tenait *neque natura* — *requirit* pour une parenthèse, assignait à *requirit* [= « non richiede »], comme complément d'objet, le luxe

1. 20 corpoream ad naturam pauca uidemus | Esse opus omnino, quae demant cumque dolorem, | delicias quoque uti multas substernere possint. 23 *Gratius interdum neque natura ipsa requirit*, | *Si non aurea sunt iuuenum simulacra per aedes* — | *Nec citharae reboant* — *templa*, | *Cum tamen inter se prostrati in gramine molli*, | *Propter aquae riuum* — | *Non magnis opibus iucunde corpora curant.*

2. Ed. 1570 = *tamen ne natura quidem quicquam gratius desiderat.* Ici *neque* comme *interdum* auraient pu être rendus plus exactement.

3. Ed. de Londres 1718 = (*pauca...*) : *quibus nihil sibi gratius desiderat* (*natura*) : l'omission même de *interdum* prouve que sa valeur a été vue.

4. Ed. de Londres 1828, p. 28 la ponctuation est significative (*substernere possint ; gratius... requirit*). Toutefois le dessin *interdum, cum tamen* a échappé.

5. Traduction parue à Oxford, Clarendon Press, 1929 : « Yea, *though pleasantly enough from time to time* they can prepare for us in many ways a lap of luxury, yet nature herself feels no loss, if... » Cf. H. Diels : « Mag man auch manche Genüsse bisweilen genehmer uns bieten können : allein die Natur hat selber doch nicht das Bedurfnis dass in dem weiten Palast », etc.

défini par les propositions qui suivent : *si non* — (26-28), et pensait que *gratius* qualifie la satisfaction naturelle, à l'occasion (*interdum*) bien plus agréable que tant de luxe : le pique-nique épicurien (29-33). Enfin d'après M. Robin [1], *gratius* « particulièrement agréable » renchérirait sur les *deliciae* ou satisfaction des besoins naturels, marquerait un minimum de luxe permis par Epicure (29-33) : une chose « non exigée par la nature » mais conforme à ses aspirations. Lucrèce ainsi introduirait [2] entre les plaisirs qui ne sont ni naturels ni nécessaires (24 et suiv. *si non aurea...*) et ceux qui sont naturels et nécessaires (21 *quae demant— dolorem*) les plaisirs non nécessaires, mais naturels (31 *non magnis opibus iucunde corpora curant*). Je ne sache pas qu'on trouve ailleurs dans le poème l'idée de cette tripartition ou celle de la « bombance » permise. L'y trouvât-on, il me paraît que dans cette entrée en matière si brillante sur la philosophie, sur la nature du plaisir vrai, la théorie épicurienne devait être présentée le plus simplement possible, à larges traits ; que le comparatif *gratius* dans cette dernière interprétation si neuve, si ingénieusement riche, altère la simplicité du développement, où la satisfaction stricte des plaisirs naturels et nécessaires est magnifiée comme la source même des « délices » [3]. Au contraire l'interprétation de M. Ernout est limpide, sens et construction.

On dira que l'autre maintient à *interdum* son sens classique (« de temps en temps »), tandis que celle-ci lui prête une signification théoriquement exacte, en fait exclusivement impériale et tardive.

Là peut-être est l'erreur. Il n'est que d'examiner d'autres passages de portée philosophique ou morale pour faire apparaître au premier siècle après J.-C. l'acception contestée. *Ep.* 95,50, Sénèque dit à Lucilius : « Le culte divin consiste d'abord à croire qu'il y a des dieux ; puis à leur reconnaître la majesté, à leur reconnaître la bonté, sans laquelle la majesté n'existe point ; à bien savoir qu'ils sont les protecteurs du monde, les régulateurs de l'univers leur domaine, qu'ils exercent leur tutelle sur le genre humain tout en s'intéressant aux individus (*interdum curiosi singulorum*). Ils ne peuvent pas plus donner le

1. Robin, commentaire (Belles Lettres), vol. I, p. 211.
2. *Id.*, p. 209 et suiv.
3. D'ailleurs tout le commentaire de M. Robin sur les v. 23 et suiv. est à lire. Il confère à la version, améliorée, de Giussani, sinon la valeur d'une interprétation définitive, du moins celle d'une interprétation docte et vénérable, à côté de celle de M. Ernout pour laquelle nous optons.

mal qu'ils ne l'ont en eux ; au surplus ils corrigent certains hommes, les répriment et leur infligent des châtiments, et parfois c'est sous les dehors de quelque avantage qu'ils administrent la punition. Veux-tu te rendre les dieux propices ? sois bon. C'est les honorer suffisamment que leur ressembler » [1]. Ce texte sur la *bonitas divina* s'entend d'un bout à l'autre (Erasme, Muret, Lipse, Fickert [v. *infra* p. 327], Haase s'en accommodaient), *interdum* y voulant dire, selon Fickert, « pendant ce temps ». Or depuis Madvig on le corrige : avec lui [2] Hense, Gummere [3], Barker [4], Beltrami lisent : *interdum* incuriosi *singulorum*, faisant reparaître le sens ordinaire d'*interdum*, « de temps à autre ». Pourquoi la tradition a-t-elle déplu ? Je ne sais apercevoir que trois sortes de raisons : 1° Elle invite à donner un sens peu ordinaire à *interdum* ; 2° Sénèque nous dit ailleurs (*De Prou.*) que Dieu permet parfois à la Fortune de frapper l'homme de bien ; 3° les stoïciens affirment qu'il arrive à Dieu, en vertu de sa nature même, qui le porte à s'intéresser à l'ensemble de l'univers, de négliger le détail [5] ; et Sénèque paraît avoir, ici ou là, ébauché cette conception [6].

A peser d'abord ces dernières raisons, il faut avouer que le

---

1. *Primus est deorum cultus deos credere ; deinde reddere illis maiestatem suam, reddere bonitatem, sine qua nulla maiestas est ; scire illos esse qui praesident mundo, qui uniuersa ut (qui Q) sua temperant, qui humani generis tutelam gerunt interdum curiosi singulorum. Hi nec dant malum nec habent ; ceterum castigant quosdam et coercent et inrogant poenas et aliquando specie boni puniunt. Vis deos propitiare : bonus esto. Satis illos coluit quisquis imitatus est.*

2. *Adv. crit.* III p. 209 suiv. *ad. l. : mire di* interdum *dicuntur* singula curare, *quasi plerumque non curent* [Cotta raisonne comme Madvig, dans le *De Nat. deor.* 3, 70 *Non placet-paucis a dis immortalibus esse consultum ; sequitur ergo, ut nemini consultum sit*]. *Seneca scripserat :* interdum incuriosi singulorum *ut cura singulorum administrandorum intellegatur.*

3. Traduction anglaise, coll. « Loeb ».

4. *Id.*, Oxford University Press.

5. Cic., *De nat. deor.* 2,167 *magna di curant, parua neglegunt* (3,86 *minora neglegunt*), cf. Eurip. *fr.* (945 Dindorf = 964 Nauck) cité par Plut. *Praec. pol.* cap. 15,6 d'après le péripatéticien Critolaüs : (ὁ τοῦ κόσμου βασιλεὺς) τῶν ἄγαν γὰρ ἅπτεται | Θεός, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀνεὶς ἐᾷ. Le mot de saint Jérôme sur la Providence *ad Habac.* I *nec de minimis curat praetor* viserait par *de minimis* les êtres non doués de raison, et non l'homme, d'après *Appuhn* éd. de Cicéron, *De nat. deor.* (Classiques Garnier) notes p. 396 et suiv.

6. *Ep.* 110,1 *Sepone in praesentia quae quibusdam placent, unicuique nostrum paedogogum dari deum, non quidem ordinarium, sed hunc inferioris notae ex eorum numero quos Ouidius ait de plebe deos* (*Metam.* 1,595)... 2 *Postea uidebimus an tantum dis uacet, ut priuatorum negotia procurent : interim — scito, siue adsignati sumus siue neglecti et fortunae dati*, etc. *Postea* fait-il allusion au *De Prouidentia* ou à quelque lettre ultérieure perdue ? On l'ignore, cf. L. Delatte, *Les Ét. classiques*, IV, octobre 1935 p. 566, n. 4, fin. — *Q. n.* 2,46 *Singulis non adest Jupiter ad omne, sed manum et uim et causam omnibus dedit.* — *De Prou.* 3,1 *Quorum* (= *universorum*) *maior diis cura quam singulorum.*

*parua neglegunt* du *De nat. deorum* (p. 324, n. 5) justifie à première vue la correction *incuriosi* et le sens ordinaire de *interdum*. En réalité la correction est peu justifiable, d'abord parce que le passage sans elle s'entend ; ensuite parce que le principe *parua neglegunt* n'a pas le sens qui lui est attribué quand on l'invoque pour corriger *curiosi*. Il vise les lois fondamentales de l'univers en regard desquelles l'accident d'un être humain paraît peu de chose. Que d'ailleurs l'action de la Providence en faveur des êtres humains soit limitée par le déterminisme universel, il se peut ; et Sénèque (*Q. n.*, 2,46) paraît le reconnaître : « L'Ordre du monde est rationnel et la raison appartient à Jupiter... Mais Jupiter s'il seconde les individus, ne les seconde pas pour tout ; (*Singulis non adest ad omne*) ; il les seconde en ce sens qu'il leur a donné à tous le moyen d'agir, la puissance, la cause »[1]. Si c'est bien là le texte vrai, Sénèque en est venu à l'application du principe de la Providence, et il rencontre l'ordre établi dans l'univers et la liberté humaine, qu'il s'agit de concilier avec ce principe. Mais cet effort de conciliation suppose le principe posé d'abord dans sa plénitude.

Cependant le *magna neglegunt* devient troublant, lorsqu'on le place à côté de cette autre assertion du philosophe : *De Prou.* 3,1 : « Les dieux se préoccupent plus de la généralité que des individus »[2]. Ici « la généralité » ne désigne pas les grandes lignes de l'univers, mais la généralité des hommes... Au fond ce texte n'a rien à voir avec *Ep.* 95,50. Il s'agit dans le *De Prou.* d'un aspect particulier du problème de la Providence. Dieu aime comme un père tous les hommes de bien (2,6)[3] ; d'où vient qu'ils sont si malheureux (1,1) ? Cela vient de cet amour même qui est un amour « héroïque »[4] ; Dieu les éprouve et les endurcit (1,6 *f.*) ; il les tient en haleine (2,6), les met au régime qui leur sied (3,2 et suiv.). Il n'y a là aucun fléchissement de la bonté

1. La confrontation entre *Q. n.* 2,46 et *Ep.* 95,50 *interdum incuriosi* se retrouve chez Oltramare in *Q. n.* éd. des Belles-Lettres *ad. l.* Elle est d'autant moins probante que trois bons mss. *ABV* (V. Oltramare *ad l.*), — au lieu de *singulis non adest ad omne*, — ont : *singulis non adest* tout court (*ad omne* pouvant être, dans d'autres mss., une glose de *singulis*), et dans cette leçon. *singulis* (*adest*), *omnibus* (*dat*) se rapporteraient au pluriel du contexte *illa* (= les malheurs, méfaits du feu du ciel, etc.), *adest* marquant l'intervention effective de Jupiter ; et les mots qui suivent : *manum, uim, causam* représenteraient les trois attributs de Jupiter mentionnés plus haut : *manu* 45,1 *causa* 45,2, *ui* 45,3 *ABV* et prêtés à la « masse » (*omnibus*) des agents destructeurs.

2. *Dico ista quae tu uocas aspera — esse — pro uniuersis, quorum maior diis cura quam singulorum est.* — Cette confrontation est reproduite chez Lévy-Bruhl, *Quid de deo Seneca senserit* Paris 1884, p. 35 n. 2.

3. *Patrium animum* ; — *illos fortiter amat.*

4. *Id.*

divine : conclure de ceci à une « intermittence » de l'intérêt (*interdum curiosi* ou *interdum incuriosi*) que Dieu porte aux individus, c'est faire violence à la logique. Enfin s'il est dit que la généralité plus que tel individu (3,1) intéresse les dieux, cela signifie que tel homme de bien se trouve servir, dans le plan providentiel, à l'édification, au salut des autres hommes (5,1 suiv.)[1]. Ce sont les vaillants qu'on envoie se battre (5,3) dans la grande république du monde (5,4). Ici non plus il n'est question d'aucune « intermittence » de la bonté divine envers les individus.

Constatons que dans le passage litigieux (95,50) le philosophe se tient aux principes essentiels de la doctrine de la Providence et qu'à ces hauteurs l'intérêt que Dieu porte à tous les êtres humains, loin d'être problématique, est incontestable, selon l'École Rhodienne[2] qui inspira maint développement cicéronien comme le stoïcisme de Sénèque ; peu importe de ce point de vue élevé et logique, si dans le détail l'application du principe apparaît mesquine ou peu croyable[3]. La formule de Sénèque, embrassant la bonté divine en tant qu'elle s'exerce pour l'humanité, en tant qu'elle s'exerce pour les individus, est elle-même

---

1. *est propositum deo — ostendere haec quae uulgus appetit, quae reformidat, nec bona esse nec mala. — ...pro omnibus est optimum quemque, ut ita dicam, militare.*

2. Intérêt pour l'homme de bien : *Tusc.* 1,99 *nec cuiquam bono mali quidquam euenire potest nec uiuo nec mortuo : nec unquam eius res a diis inmortalibus negleguntur* (d'après Socrate) ; *De Nat. deor.* 2,166 *nemo — uir magnus sine aliquo adflatu diuino unquam fuit* = Cf. Sén. *Ep.* 41,2 *Bonus uir sine deo nemo est.* On connaît d'ailleurs la thèse du *De Prou.* sur les prétendues disgrâces (occasions d'héroïsme) de l'homme de bien, celle de *Ep.* 95,50 sur les prétendus avantages (châtiments dissimulés) du méchant.

Intérêt pour tous les hommes : Cic. A/*Ac.* 121 *Quis potest* (*cum existimet a deo se curari :* cf. Xén. *Mem.* 1,4,18) *non et dies et noctes diuinum numen horrere ?* (cf. *De Nat. deor.* 1,54). — B/*De Diuin.* 2,102 (*Di*) *sunt benefici generique hominum amici ; Tusc.* 1,118 *non temere nec fortuito sati et creati sumus* = Cf. Sen. A/*Ep.* 83,1 *nihil deo clusum est. Interest animis nostris et cogitationibus interuenit : sic interuenit, dico,* tamquam *aliquando discedat.* — B/*De Benef.* 6,23 *Cogitauit nos ante natura quam fecit nec tam leue opus sumus ut illi potuerimus excidere ;* ibid. *Profecto fuit quaedam uis quae generi consuleret humano ;* 4,6 *unde istum quem trahis spiritum ?*

Sans distinction : Cic. *De Leg.* 2,15 *Sit hoc a principio persuasum ciuibus* (*deos*) *piorum et impiorum habere rationem ; De Nat. deor.* 2,167 *nec — eum, cui quid horum* (= ces fléanx) *acciderit, — inuisum deo aut neglectum* = Cf. Sen. *De Benef.* 1,19 (*di*) *ipsos munerum suorum malos interpretes iuuant* ; 4,4,3 *inuenies — neminem esse ad quem non aliquid ex benignissimo fonte manauerit ; Fragm.* 24 (Haase), *Ep.* 83,1 le regard perçant de Dieu ; 83,1 ; 10,4 regard attentif à chacun ; — *De Prou.* 5,1 les épreuves cruelles du sage doivent, dans le plan divin, profiter à tout le monde.

3. Cf. Sen., *Ep.* 110,1 et suiv. ; Plut. *Stoic. repugn.* c. 37,3, p. 1051. Dans ces passages Sénèque raille le génie tutélaire, sorte de *paedagogus*, assigné par le Portique à chacun ; Plutarque, les mauvais génies, préfets peu consciencieux du monarque, qui outrageraient les bons sujets.

dans la tradition de l'École : il suffit de juxtaposer les textes pour ne rien vouloir changer à celui de Sénèque : Cic. *De Nat. deor.* 2,164 *Nec uero uniuerso generi hominum solum, sed etiam singulis a dis inmortalibus consuli et prouideri solet. (Licet enim contrahere uniuersitatem generis humani eamque gradatim ad pauciores, postremo deducere ad singulos)*[1] = Sen. *Ep.* 95,50 *Humani generis (di) tutelam gerunt, interdum* (« dans le même temps ») *curiosi singulorum.* D'ailleurs, comme l'a vu Madvig (p. 324, n. 2), il ne peut être question, pour entendre : *interdum* « à l'occasion » et garder *curiosi*, de limiter la *cura* des dieux à quelques cas individuels (*singula*), nous dirons : à quelques individus (*singuli*) ; car cela serait contraire à l'universalité de la Providence. On ne peut donc interpréter cette formule qu'à la manière de Fickert : *totum curat (deus) genus humanum ne singulorum quidem negligens*[2] ; et l'on est tenté d'inscrire en regard la formule succincte de saint Augustin sur la « bonté divine » : *Confess.* III 11,19 *o bone omnipotens, curas unumquemque nostrum tamquam solum cures et sic omnes tamquam singulos.* Faut-il ajouter que les termes annéens *bonitas diuina* (l.l.) se retrouvent dans les passages parallèles de Cicéron sur la Providence[3] ; qu'au I^er^ siècle *curiosus* avec le génitif est de la meilleure langue, appliqué aux personnes[4] ou aux dieux[5] ; et que ce mot s'allie bien avec l'image de la « tutelle »[6], chère à Sénèque[7], et soulignée ici par le mot *gerere*[8].

---

1. Cf. *De Diuin.* 1,117 : *Stabit illud — (deos) consulere rebus humanis nec solum uniuersis, uerum etiam singulis ; De Nat. deor.* 2,166 *ipsorum deorum saepe praesentiae — declarant ab iis et ciuitatibus et singulis hominibus consuli* ; 165 *si omnibus hominibus qui ubique sunt — Deos consulere censemus —, separatim ab uniuersis singulos diligunt.* Cf. *De Leg.* 2,15 *Sit hoc a principio persuasum ciuibus, — (deos) optime de genere hominum mereri et qualis sit, quid agat, quid in se admittat — intueri.*

2. *Seneca de Nat. deor.* Breslau, 1857, p. 14. Lévy-Bruhl lui-même (V. *supra*, p. 325, n. 2) n'a pas cru devoir le corriger et ne semble pas l'avoir entendu autrement que Fickert dans sa thèse p. 50.

3. *De Nat. deor.* 2,60 *quicquid magnam utilitatem generi adferret humano, id non sine diuina bonitate erga homines fieri (Graeciae sapientissimi et maiores nostri arbitrabantur).*

4. Sen., *De uit beat.* 3,3 *uita — corporis sui pertinentiumque ad id curiosa non anxie.* Cf. plus tard, Spart. *Hadr.* 11,4 *erat (Hadrianus) curiosus non solum domus suae, sed etiam amicorum suorum*

5. *De Benef.* 4,19,2 *(Deus Epicuri) non exaudiens uota nec nostri curiosus.*

6. *Ad Marc.* 24,1 *(pupillus relictus) sub tutorum cura.*

7. *Ep.* 14,1 *fateor nos huius (= corporis nostri) gerere tutelam.* — cf. Steyns, *Étude sur les comparaisons dans les œuvres de Sénèque le philosophe*, Gand 1906, p. 98.

8. Sen. *l. l.* et l'expression *gerere tutelam* ap. Brisson. *De formulis...* 1583, pp. 458, 461, 689 ; Heumann, *Handlexic. zu den Quell. der Röm. Rechts*, s. v. « gerere ».

*
* *

Il y aurait subtilité à prétendre que la valeur donnée dans ce passage à *interdum* est fonction du caractère figurément juridique que présente le contexte, car la voici ailleurs. *Ep.* 88, 26, il est question des corps célestes. « Leur cheminement et leur retour, les lois qui les font descendre, s'élever et offrir *cependant* les dehors de l'immobilité, alors que des corps célestes ne peuvent demeurer immobiles résultent des calculs de l'astronome[1]. « Parfois », au lieu de « cependant » serait étrange, puisqu'il s'agit non du soleil et de la lune ou de quelques planètes, mais de cet ensemble d'étoiles, dont Sénèque s'est plu à rappeler à Aebutius Liberalis les réels et invisibles déplacements[2]. Et ailleurs encore : quel est le visage du riche, celui du pauvre ?[3] « Ici le sourire est plus fréquent, plus sincère... ; chez ceux-là qu'on nomme heureux la gaîté est feinte ou bien c'est une tristesse insupportable provenant d'une blessure cachée, — d'autant plus insupportable à vrai dire que *dans cet état* il n'est pas possible d'être malheureux ouvertement, et il faut bien, tandis qu'on a le cœur rongé par les chagrins, jouer le personnage de l'homme heureux »[4]. Manifestement *inter aerumnas*[5] reprend *interdum*. Enfin, au bout d'une disgression sur la sensualité des Romains à table, attentifs au spectacle des surmulets agonisants, (quand la solitude règne au chevet d'un ami, aux obsèques d'un parent) *q. n.* 3, 18, 7, le moraliste trop ingénieux déclare : Je ne puis me tenir de risquer un mot devant cette scène (*interdum*) et d'aller jusqu'à

---

1. *Qua ratione constent caelestia — sapiens scit ; cursus et recursus et quasdam obseruationes per quas descendunt et adleuantur ac speciem* interdum *stantium praebent, cum caelestibus stare non liceat, colligit mathematicus. — Interdum* est omis dans la trad. La Grange, II, p. 182, on devine pourquoi : l'habituel équivalent ne parut pas de mise.

2. *De Benef.* 4, 23, 4. *Ista quae tu non aliter quam in décorem sparsa consideras, singula in opere sunt. Nec enim est quod existimes septem sola discurrere cetera haerere ; paucorum motus comprehendimus ; innumerabiles — dii eunt redeuntque et ex his qui oculos nostros patiuntur* plerique *obscuro gradu pergunt et per occultum aguntur.* Significative omission de *interdum* dans la remarquable trad. de Mathieu de Chalvet, Paris, 1647 [f° 170v°], et dans La Grange, II, p. 66.

3. *Ep.* 80, 6 (*Conpara inter se pauperum et diuitum uoltus : saepius pauper et fidelius ridet... Horum, qui felices uocantur, hilaritas ficta est aut grauis et subpurata tristitia, eo quidem grauior, quia* interdum *non licet palam esse miseros. sed inter aerumnas cor ipsum exedentes necesse est agere felicem.*

4. *Interdum* est omis dans Mathieu de Chalvet [f° 170v°] tandis qu'il est, à tort ou à raison, rendu ailleurs expressément par « quelquefois » : *Ep.* 76,28 ; 88,26 ; 95,50 ; — omis également chez La Grange, II, p. 66.

5. *Inter* « pendant », est fréquent chez l'auteur : *Ad Pol.* 2, 7 (*fortunam*) *inter ipsa beneficia metuendam*, etc.

l'impropriété : « Pour la bonne chère ils n'ont pas assez — de leur palais : ils sont même par les yeux portés sur leur bouche. » Le « parfois » de certains traducteurs semble peu naturel, car il s'agit non d'une réflexion entre parenthèse, mais d'une conclusion [1].

Regardons chez les contemporains de Sénèque. Il arrive à Silius Italicus d'employer *interdum* « pendant ce temps », voire même *interdum — dum* [2]. *De b. pun.* 6,27 : (A Trasimène, un soldat volsque) « décidé à mourir, impuissant à empêcher les Carthaginois de prendre son aigle, comme il voyait que les destins de Rome sombraient [3], — cherchait pendant cet instant à cacher l'enseigne et à la confier à la terre » — 4,491 (avant la Trébie le chef punique) « dans le temps qu'il se dirige vers les endroits (de l'eau) peu profonds arrache des aulnes aux pâturages voisins, puis il construit des pontons pour transporter au delà ses colonnes » [4].

*Interdum — donec* aura, me semble-t-il, même valeur dans Tacite, *Ann.* 1, 5, 5 : Livie avait barré le palais et ses accès par des postes de garde intraitables ; *cependant* on ne cessait de publier d'excellents bulletins jusqu'au moment où, les mesures de circonstance étant prises, d'un coup la mort d'Auguste et l'avènement de Tibère-Néron furent portés à la connaissance de Rome par une même rumeur [5]. « De temps à autre » ne fausserait pas le sens ; mais il le dégagerait à mon avis plus faiblement.

*
* *

Remontons jusqu'avant Sénèque.

Dans Tite Live, Philippe V de Macédoine, le père de Persée et Démétrius, frères ennemis, leur déclare : 40, 8, 8 et suiv. « A

---

1. *Non tempero mihi quin utar* interdum *temerarie uerbis et proprietatis modum excedam : Non sunt ad popinam — ore contenti ; oculis quoque gulosi sunt.* — La trad. de M. de Chalvet [f° 465v] ne rend pas *interdum*, non plus que celle de La Grange, VI, p. 288, ce qui est significatif.

2. Cf. *interea-dum* ap. Plaut. *Bacch.* (comment. d'Ernout *ad u.* 279), *interim-dum* Ter. *Enn.* 842 et suiv. ; Cés. *B. G.* 5,372 *interim dum de condicionibus inter se agunt* ; Sen. *Ep.* 123, 19 « *quid iuuat — aetati non semper uoluptates recepturae, interim dum potest, dum poscit, ingerere frugalitatem ?* »

3. *...necis certus, captae prohibere nequiret/Cum Poenos aquilae, postquam subsidere fata/ Viderat* — 30 */Occulere interdum et terrae mandare parabat.*

4. 489-492 *Dumque uada —/— petit, —/Interdum rapta uicinis saltibus aulno/ Flumineam texit qua trauehat agmina classem.* Texte cité, dans le sens que nous lui donnons, par le *Thesaurus* de Leipzig sous *dum*. V. *supra* p. 321 n. 4.

5. *Acribus-custodiis domum et uias saepserat Liuia, laetique* interdum *nuntii uulgabantur donec, prouisis quae tempus monebat, simul excessisse Augustum et rerum potiri Neronem fama eadem tulit.*

la vérité, depuis longtemps je redoutais cet orage prêt à crever, quand je voyais les regards fratricides que vous échangiez, quand je percevais certaines réflexions. Mais *en même temps* je me prenais à espérer que votre colère tomberait, que vos soupçons se dissiperaient »[1] « Parfois », affaiblirait la pensée du roi, la simplicité grave de ses paroles. Dans le même sens Trogue-Pompée ou plus précisément son abréviateur Justin écrit, 11,9 : « Alexandre ne pouvait sans inquiétude comparer le petit nombre des siens à cette multitude d'ennemis : mais il songeait *en même temps* à l'étendue des conquêtes que cette poignée de soldats l'avait aidé à réaliser ; à la puissance des nations qu'il avait soumises avec elle[2]. » C'est le même dessin que dans la phrase de Live. Et la traduction « en même temps » est confirmée par la suite : « L'espoir triomphait en lui de l'inquiétude et »...[3].

Même acception de *interdum* chez Velléius Paterculus, 2,74 ; « L. Antonius partageait les vices de son frère, mais il n'avait aucune des qualités qui existaient *en même temps* chez Marc Antoine »[4]. « Parfois » serait absurde. — Live encore 1,57,5 : (chômage relatif au camp) « Les princes *cependant* employaient leurs loisirs à banqueter, à faire la fête. »

Même acception de *interdum*, — une seule fois[5], il est vrai, — chez Virgile, à la fin de l'Énéide, à condition qu'on entende ces vers littéralement : « Les genoux d'Énée, qu'une flèche alourdit[6], ne font *dans cet état* que l'entraver, ils refusent de courir ; il n'en poursuit pas moins Turnus ». Si cette valeur de *interdum* ne se retrouve pas dans l'œuvre du poète, c'est sans doute qu'il préférait *interea*, générateur de dactyles.

Elle apparaît plus d'une fois chez Cicéron, que les nécessités métriques gênaient moins. Il écrit dans son traité *Des Lois* 1, 6, 19 : « Mais puisque tout notre exposé roule sur les façons de

1. *Iam pridem quidem hanc procellam inminentem timebam cum uultus inter uos minime fraternos cernerem, cum uoces quasdam exaudirem ; sed* interdum *spes animum subibat deflagrare iras uestras, purgari suspiciones posse.* On pourrait également traduire par : « Je me prenais cependant à espérer que ».

2. *Mouebat haec multitudo hostium respectu paucitatis suae Alexandrum ; sed* interdum *reputabat quantas res cum ista paucitate gessisset quantosque populos fudisset*, trad. Pierrot-Pessonneaux, 1862 : « mais il songeait, aussi... » ; Watson in Bohn's Classical Library 1853 « at the same time... ». — Cet exemple de *interdum* avec la valeur que nous lui donnons, et Vell. P. 2,74 sont dans le « Forcellini ».

3. *Attamen cum spes metum uinceret...*

4. *L. Antonius consul uitiorum fratris sui consors sed uirtutum quae* interdum *in illo erant expers.*

5. *Aen.* XII, 746 *nec minus Aenea quanquam tardata sagitta*/Interdum *genua impediunt cursumque recusant,*/*Insequitur.*

6. Cf. *Aen.*, XII, 319.

raisonner populaires, il nous faut bien parler *entre-temps* le langage du peuple et donner de la loi la même définition que le vulgaire[1]. « Entre temps », c'est-à-dire une fois ou l'autre « pendant mon exposé ». Il va de soi que cette nuance d'*interdum* conduit au sens qu'il a d'ordinaire.

Encore : 3, 10, 23 « Le pouvoir des tribuns est excessif — Qui dit le contraire? Mais la puissance du peuple est bien plus violente. Et parce qu'elle a un chef, elle est *dans cet état* plus douce que si elle n'en avait point »[2]. « Parfois » affaiblirait le sens, comme le prouve la suite, de portée générale : « en effet le chef se dit que la marche en avant s'effectue à ses risques et périls ; la fougue populaire ne tient aucun compte des dangers qu'elle court »[3].

*De Fin.* 2, 2, 4 « (Toute discussion pour peu qu'elle soit méthodique et régulière, doit commencer, comme certains actes judiciaires, par ces mots : « objet du débat », afin que ceux qui y prennent part soient d'accord sur la question.) C'est ce principe que Platon a établi dans *Phèdre*. Epicure l'a approuvé, et a compris qu'il fallait l'appliquer à toute discussion. Mais il n'en a pas vu la première conséquence : il n'admet pas les définitions, sans lesquelles *pourtant* il est impossible que les deux parties s'entendent sur l'objet de leur controverse » (trad. E. Charles)[4]. « Pourtant » est déjà dans la traduction de Régnier-Desmarais (Paris 1721), dans celle de Guyau (Paris 1875). Le « zuweilen » de la *Freund-Schüler Bibliothek*[5] atténue à tort la maxime qui est absolue chez Platon, — où Épicure, nous dit Cicéron, l'a puisée : « Il n'est, jeune homme, qu'une seule manière de commencer pour ceux qui veulent entreprendre une bonne discussion : il leur en faut d'abord savoir l'objet, ou sinon manquer tout »[6].

---

1. *Sed quoniam in populari ratione omnis nostra uersatur oratio, populariter* interdum *loqui necesse est et appellare — legem — ut uulgus appellat.*

2. *Nimia potestas est tribunorum plebis — Quis negat? Sed uis populi multo saeuior multoque uehementior, quae, ducem quod habet,* interdum *lenior est quam si nullum haberet.*

3. *Dux enim <suo> periculo progredi cogitat ; populi impetus periculi rationem sui non habet.*

4. *(Omnis — in quaerendo, quae uia quadam et ratione habetur, oratio praescribere primum debet quibusdam in formulis EA RES AGETVR, ut, inter quos disseritur, conueniat quid id sit, de quo disseritur).* 2, 4 *Hoc positum in Phaedro a Platone probauit Epicurus sensitque in omni disputatione id fieri oportere. Sed quod proximum fuit non uidit ; negat enim definiri rem placere, sine quo fieri* interdum *non potest ut inter eos qui ambigunt conueniat quid sit id, de quo agatur.*

5. *Präparationem zu Cicero's Werken, Heft* 54, p. 77 (Leipzig, W. Viollet).

6. *Phaedr.*, p. 236 B Περὶ παντός, ὦ παῖ, μία ἀρχὴ τοῖς μέλλουσιν καλῶς βουλεύεσθαι. εἰδέναι δεῖ περὶ οὗ ἂν ᾖ ἡ βουλή, ἢ παντὸς ἁμαρτάνειν ἀνάγκη.

Chez Épicure lui-même la pensée, quoiqu'un peu différente ne comporte pas non plus de restrictions [1].

A cette liste cicéronienne il convient d'ajouter le début du 3e livre *Des Devoirs* sur le mot de Scipion : « jamais je n'ai moins de loisir qu'à mes heures de loisir, jamais je ne suis moins seul que dans la solitude. Parole magnifique montrant clairement qu'à ses heures de loisir il pensait aux affaires, que dans la solitude il s'entretenait avec lui-même : aussi ne chômait-il jamais et *dans cet état* la conversation d'autrui ne lui était pas nécessaire » [2]. A la reprise § 2, je croirais que le même adverbe a le même sens.

*
* *

*Interdum* ne figure dans aucun fragment de Livius Andronicus, de Naevius, ni d'Ennius. On le trouve une fois dans ceux d'Accius au sens de « parfois » [3]. Ni cette absence ni cet emploi isolé ni la valeur indéterminable de *interdum* dans les trop courts fragments de Turpilius, d'Afranius [4] ne prouvent rien contre la possibilité qu'existât jusque dans la littérature archaïque l'acception que nous avons retrouvée chez les « classiques ». On ne saurait rien conclure non plus des six emplois plautiniens [5] dans l'acception ordinaire.

Pour déterminer le sens de cet adverbe dans les œuvres « classiques », on a généralement commencé par essayer cette acception, et sans trop de peine, parfois avec quelque subtilité, on est parvenu à la trouver partout. Maintenant que nous sommes sûrs que l'autre s'y rencontre aussi, quoique moins souvent, il serait peut-être d'une bonne méthode de nous demander d'abord, devant chaque passage, si nous n'avons pas affaire à cette autre.

F. Préchac,
Professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

---

1. Epicure à Hérodotos ap. Diog. Laert. 19, 37 Πρῶτον μὲν οὖν τὰ ὑποτεταγμένα τοῖς φθόγγοις, ὦ Ἡρόδοτε, δεῖ εἰληφέναι ὅπως — μὴ ἄκριτα πάντα ἡμῖν <ᾖ> εἰς ἄπειρον ἀποδεικνύουσιν — cf. Usener, *Epicurea*, p. 189, *fr.* 257.

2. ...*nunquam se minus otiosum esse quam cum otiosus nec minus solum quam cum solus esset. Magnifica — uox — quae declarat illum et in otio de negotiis cogitare et in solitudine secum loqui, ut neque cessaret unquam et interdum colloquio alterius non egeret.*

3. *Sc. fr.* I, 260 R. : *Splendet saepe, ast idem nimbis interdum nigret.*

4. *Sc. fr.*, II, 15, 374.

5. *Amph.* 864 ; *Capt.* 550 et 560 ; *Epid.* 393 ; *Merc.* 49 ; *Most.* 495.

# UNE INSCRIPTION DE PANAMARA

Dans un article du *Bulletin de Correspondance hellénique* (t. LX, 1936, p. 197-199), M. Louis Robert a republié une inscription de Panamara, retrouvée incidemment à Bruxelles. A propos de cette découverte M. Robert constate la perte de la plupart des inscriptions du sanctuaire de *Zeus Panamaros*, détruites ou dispersées depuis qu'elles furent trouvées par G. Cousin et G. Deschamps. En 1924, j'ai acquis à Versailles, dans la succession de M. Gaudin, l'un de ces documents épigraphiques.

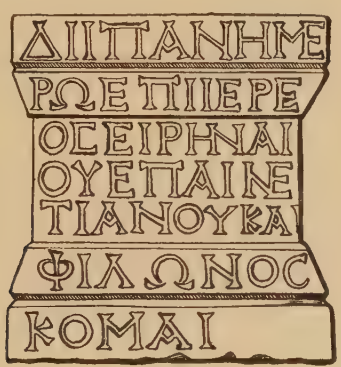


C'est un petit autel de marbre, mesurant 14 cm. de hauteur sur 13 cm. de largeur, et 10 cm. d'épaisseur (hauteur des lettres 10 à 12 mm.) ; la surface supérieure est entaillée d'une cavité rectangulaire (5 cm. 1/2 × 3 cm. 1/2), profonde de 2 cm. 1/2, destinée à recevoir l'offrande. Celle-ci consistait en cheveux, comme c'est le cas le plus fréquent pour les dédicaces faites à Panamara où, dans un sanctuaire, le *Komyrion*, les fidèles venaient offrir leur chevelure aux fêtes des *Komyria*.

L'inscription a été publiée, sans fac-simile, par G. Cousin et G. Deschamps, sous le n° 108 de leur liste épigraphique (*B. C. H.*, 1888, p. 490).

Διὶ Πανημέ-
ρῳ ἐπὶ ἱερέ-
ος Εἰρηναί-
ου Ἐπαινε-
τιανοῦ καὶ
Φίλωνος
κόμαι

Le nom du second dévot, *Philon*, est très répandu ; celui du premier *Epainetianos* plus rare est un dérivé d' Ἐπαίνετος, connu à Stratonicée même par plusieurs inscriptions [1].

L'offrande a été faite pendant la prêtrise d'Eirênaios, personnage cité dans une autre inscription de Panamara (n° 67 de C.-D.), sous les noms d'Αἴλιος Οὔλπιος Εἰρηναῖος.

Ce monument semble appartenir au IIIe siècle de notre ère ; c'est vers cette époque que M. A. Laumonier place la prêtrise d'*Eirênaios* (*B. C. H.*, 1937, p. 291, n° 139).

Grâce à l'obligeance de Mme J. Robert, qui prépare le recueil des inscriptions de Stratonicée, j'ai pu apprendre comment cette pierre a voyagé de Bagyaka à Versailles : « Dans *B. C. H.*, 1893, p. 638, on signalait qu'à Giökabat (= Giova), sur la route de Muğla, à 2 km. de la mer, « une stèle portant une inscription et munie d'une niche à chevelure, semblable à celles de Bagyaka », avait été vendue à Briot, ingénieur en chef du vilayet d'Aydin ; qu'on prétendait qu'elle provenait de Giova, mais qu'en réalité c'était, comme l'indiquait Fontrier en envoyant un estampage, une des dédicaces publiées par *B. C. H.*, 1888, p. 490. Il est très probable qu'il s'agit de la dédicace d'Epainétianos et de Philon ; Gaudin, qui vivait à Smyrne, l'aura eue de Briot. Les pierres de Panamara ont été dispersées, d'une part, à l'Ouest, sur la route de Milas ; on en a retrouvé à Dusova ; d'autre part, à l'Est, dans la région de Muğla, à Tenas, Pisiköi (cf. Oppermann, *Zeus Panamaros*, p. 2), et enfin à Giökabat. — Jeanne Robert ».

H. Rolland.

1. Connu également en Grèce proprement dite, cf. W. Pape ; *Wörterbuch der griechischen Eigennamen.*

# NOTES ET DISCUSSIONS

## LA CITÉ GRECQUE DANS LES MONARCHIES HELLÉNISTIQUES

Alfred Heuss. *Stadt und Herrscher des Hellenismus in ihren Staats- und Völkerrechtlichen Beziehungen* (*Klio*, *39 Beiheft*) Dietrich'sche Verlagsbuchhandlung. Leipzig, 1937, 12 et 273 pp. in-8°.

La question des rapports qu'entretenaient les cités avec le souverain dans les États hellénistiques a été naturellement déjà souvent posée et traitée par des historiens de cette époque et dans les ouvrages concernant les antiquités grecques. Mais le sujet n'était pas encore exploré à fond. M. Heuss vient de nous en donner la première monographie, qui laisse d'ailleurs de côté l'époque d'Alexandre et des diadoques [1]. Dans son exposé des relations entre les cités et les monarques protecteurs, l'auteur discute et écarte certaines hypothèses qui donnent comme fondement de l'autorité royale sur les villes soit la divinisation du monarque [2],

1. Cf. maintenant l'article de M. Heuss dans *Hermes*, 1938, pp. 133-194, travail dont la méthode appelle aussi de fortes réserves. Je ne mentionnerai ici que deux points. Ce que M. Heuss dit de la lettre d'Alexandre aux bannis de 324 (Diod. XVIII, 8, 4) est erroné, car M. Heuss n'a pas compris la forme de ce document, que j'explique dans les *Mélanges Radet*. Ce qui n'empêche point M. Heuss d'écrire (p. 135) précisément au sujet du style de cette lettre : « merkwürdig ist an dieser Formsache nichts, wenn man ihre innere Zweckmässigkeit begreift. » Ensuite, l'idée que les cités grecques durent conclure, en 311, selon l'ordre d'Antigonos, un pacte particulier de défense mutuelle, est gratuite. Antigonos invite simplement les cités (Welles, *Royal Corresp.*, 1, 61) à confirmer par leurs serments, en qualité de cojureurs, le traité convenu entre les Diadoques. Je n'ai qu'à renvoyer M. Heuss à son propre travail sur la conclusion des traités publics chez les Anciens (*Klio*, 1934, 17).

2. Sur ce point je suis complètement d'accord avec M. Heuss. Cf. mes *Institutions des Séleucides*, p. 256. Mais les arguments de M. Heuss ne portent pas tous. Le fait que les lettres royales adressées aux villes n'indiquent pas la qualité divine de l'expéditeur (Heuss, p. 189) n'a rien à voir avec la question de l'apothéose. C'est une singularité du style épistolaire grec que les titres des correspondants ne sont pas indiqués dans le préambule. Cf. en dernier lieu mes *Institutions des Séleucides*, p. 193.

soit l'alliance entre la ville et le roi[1], soit une constitution fédérale des Empires hellénistiques[2]. Mais cette monographie est surtout un livre à thèse, thèse à laquelle aboutissent toutes les observations réunies par M. Heuss. Aussi bien l'intérêt principal de l'ouvrage réside-t-il dans la théorie ingénieuse soutenue par M. Heuss sur le statut des villes relevant des princes.

## I

Sa thèse est la suivante[3]. Il n'existait aucun lien d'ordre juridique entre le roi et la ville, relevant de lui en fait. Gouvernée par le parti inféodé au protecteur, la cité cultivait exclusivement l'amitié de celui-ci et était tenue de se conduire de telle manière que le protecteur ne pût se considérer comme lésé. Mais cette situation *de facto* ne reposait sur aucun fondement juridique. La dépendance politique ne donnait pas lieu à une distinction en droit entre les villes d'obédience et les villes libres.

Pour expliquer cette condition des villes dépendantes, M. Heuss nous affirme (p. 213) que les princes hellénistiques ne tenaient pas à dominer les cités grecques ; ils ne cherchaient qu'à s'assurer de leur fidélité en cas de guerre. Sans doute la pertinence de cette raison apparaîtra-t-elle assez faible au lecteur non prévenu, mais on chercherait volontiers une autre explication de l'attitude des rois protecteurs, si la théorie de M. Heuss avait au moins quelque chance d'être exacte. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

---

1. Mais le mot συνθῆκαι dans Pol. V, 77, 2 ne signifie pas « *Verträge* » (Heuss, p. 183, n. 1), mais « conditions ». Cf. *REG*, 1937, 221, n. 1.

2. V. Arangio-Ruiz (dans *Studia et Documenta Historiae et Iuris*, 1936, 463) n'est pas plus tendre pour le livre *Il monarcato ellenistico nei suoi elementi federativi* où Mlle P. Zancan a exposé cette théorie singulière que P. Treves (*Nuova Riv. stor.*, 1935, 399), M. Heuss (p. 183, n. 1) ou moi-même (*REA*, 1936, 94).

3. Heuss, p. 253 : « es haben sich keine eigenen Rechtsverhältnisse zwischen Stadt und hellenistischem Herrscher herausgebildet. Juristisch ist es bei dem Nebeneinander selbständiger Völkerrechtspersönlichkeiten geblieben » ; *id.*, p. 248 : « Da es keine spezifische Rechtslage, welche die « monarchische » Stadt von der « absolut » freien scheidet, gibt, sondern in juristischer Beziehung sich beide auf dem gleichen Niveau halten, liegt der Unterschied zwischen beiden Städtekategorien allein in der auf Grund der beiderseits gleichermassen vorhandenen potentiellen Freiheit unternommenen eigenen Gestaltung der politischen Lage. » P. 249 : « Was bedeutet dagegen Zugehörigkeit einer Stadt zu einem Herrscher ? Eben dasjenige, was der Herrscher an dem unabhangigen Städten vermisst, dass sie nämlich auf politische Entscheidungen verzichtet, welche gegen den betreffenden Monarchen ausfallen oder zum Mindesten seine Interessen ignorieren. Nicht Freundschaft mit allen, sondern nur mit einem ist der Grundsatz dieses Zugehörigkeitsverhältnisses ».

## II

On ne trouvera aucune preuve de la théorie nouvelle dans la première partie de la monographie de M. Heuss. N'en faisons pas grief à l'auteur, qui nous donne ici une étude méthodique des rapports entre la ville et l'administration royale qui rendra de précieux services aux historiens. Cette étude amène toujours à la conclusion que le prince n'exerçait qu'indirectement sa domination sur la cité. Pour être valables dans la ville, ses ordres devaient revêtir la forme des décrets votés par la cité elle-même. Une inscription de Cyrène, inconnue encore à M. Heuss, apporte une nouvelle confirmation à cette assertion. Dans ce texte, le roi Ptolémée prescrit « d'insérer le contenu » d'une ordonnance royale dans « le règlement de la procédure » de la cité[1].

De même, si le prince sent le besoin de prendre en ses mains le gouvernement d'une cité, il réserve aux siens ou à lui-même certaines magistratures de la ville. Ainsi, la charte de Cyrène proclame : « Ptolémée sera stratège avec pleins pouvoirs »[2]. Le roi n'exerce pas la justice dans les villes à l'instar des proconsuls romains ; il laisse aussi à la cité sa souveraineté financière. Ptolémée II ordonne un recensement du bétail « en Syrie et Phénicie », mais cette ordonnance ne s'applique qu'aux troupeaux « dans les villages »[3].

M. Heuss n'est pas le premier à signaler que la personne juridique (et politique) de la cité en sujétion restait distincte de celle du prince, son maître[4]. Mais le grand mérite de son livre c'est d'avoir étudié en détail cet aspect du statut de la cité dépendante. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que moi-même j'ai fait des observations analogues sur la condition des villes séleucides[5]. J'ajouterais encore un argument à la démonstration de M. Heuss : les villes séleucides ne fournissaient pas de cons-

---

1. *Riv. di filol.*, 1937, 266 (*Suppl. epigr. graec*, IX, 5) : ἐνταγήτω ἡ τοῦ προστάγματος γνώμη καὶ εἰς τὸ παρ' ὑμῖν κείμενον δικαστικὸν διάγραμμα.

2. *Riv. di filol.*, 1928, 186 (*Suppl. epigr. graec*, IX, 1) : στρατηγὸς δ'ἔστω Πτολεμαῖος ΑΥΣ. Je me figure que les lettres inexplicables à la fin de la clause cachent une abréviation du mot αὐτοκράτωρ.

3. *PER Inv.* 24552 c. 1 dans *Aegyptus*, 1936, 258. Cf. W. L. Westermann, *Amer. Journ. of Philol.*, 1938, 2. M. Heuss ne mentionne pas ce texte.

4. Cf. p. ex. K. J. Beloch, *Griechische Geschichte* IV, 1, 398 ou les remarques de V. Arangio-Ruiz dans sa *Storia del diritto romano* (1936), 210, ou les observations de W. W. Tarn, *La civilisation hellénistique*, p. 65 sqq.

5. *Institutions des Séleucides* (1937), p. 141 sqq. Je n'ai connu qu'au dernier moment le livre de M. Heuss qui m'aurait permis de préciser certains résultats.

crits à l'armée royale et n'assistaient le roi que par des corps auxiliaires [1].

Pourtant, il ne faut rien exagérer. Je ne comprends pas bien pourquoi M. Heuss s'évertue à nous faire croire que l'intervention directe du prince restait toujours irrégulière et illégale [2]. A Polybe, il apparaît tout à fait naturel que les Achéens installent leur préfet (distinct du commandant de place) à Psophis et que Philippe V nomme le gouverneur de la Triphylie conquise par lui [3]. Une ordonnance de Philippe V, inconnue encore à M. Heuss, n'autorise l'accès au trésor du Sarapeion à Thessalonique qu'en présence des officiers royaux et exempte le sanctuaire de l'autorité financière de la cité [4]. Un rescrit de Démétrios, fils d'Antigonos Gonatas, adressé à un officier royal, décide de manière analogue dans la controverse entre la ville de Béroea et un autre sanctuaire [5]. Des édits royaux sont indiqués comme sources directes du droit dans les constitutions de certaines villes [6]. Ainsi, un décret de Cyrène [7] énonce que tels et tels délits tombent sous les peines « prescrites par les ordonnances royales et les lois (de la ville) ».

D'ailleurs, la lettre citée de Ptolémée et de Cléopâtre est significative à cet égard [8]. C'est à proprement parler une lettre

---

1. *Institutions des Séleucides*, p. 71 sqq. et 144.

2. Le raisonnement suivant est significatif pour la « méthode » de M. Heuss. Ptolémée III était l'« hégémôn » des Achéens. Cléomène de Sparte exigea des Achéens de lui transmettre cette dignité. M. Heuss regarde les deux protectorats comme parallèles et nous assure, ensuite, que ce que Cléomène demandait, c'était le poste d'un stratège perpétuel des Achéens (p. 44 s.). Ptolémée était-il, lui aussi, stratège des Achéens ? M. Heuss ne se pose point cette question, qui aurait suffi à lui épargner la peine d'écrire une page laborieuse.

3. Pol. IV, 72, 9 ; IV, 80, 15. M. Heuss (p. 56) réussit ce tour de force de mettre ce gouverneur royal sur le même rang que le législateur Prytanis, choisi pour la ville indépendante de Mégalopolis, selon sa demande, par Antigonos Doson, ami ancestral des Mégalopolitains (Pol. V, 93, 8).

4. Σ. Πελεκίδη. Ἀπὸ τὴν πολιτεία καὶ τὴν κοινωνια τῆς ἀρχαίας Θεσσαλονίκης (1934), p. 6. (Cf. *Rev. de Philol.*, 1938, 296.)

5. *Sylloge*, 459 (cf. Pelikidi, *o. c.*, p. 12, n. 3) : Δημήτριος Ἀρπάλῳ χαίρειν. Οἱ ἱερεῖς οἱ τοῦ Ἡρακλέους φασὶν τῶν προσόδων τινὰς τῶν τοῦ [θ]εοῦ εἰς τὰς πολιτικὰς κατατετάχθαι. Ἐπιμελήθηθι οὖν ὅπως ἀποκατασταθῶσιν πάλιν τῷ θεῷ. Ἔρρωσο. M. Heuss ne mentionne pas ce texte.

6. L'interprétation de cette disposition par M. Heuss, p. 78 sqq., est tout à fait erronée. C'est une méprise totale que de prendre les *diagrammata* pour des lettres. Le *diagramma* est un édit, publié par le roi dans sa résidence. Cf. *Rev. Phil.*, 1938, 296 ss. L'affirmation que la lettre d'Antigonos concernant Téos et Lébedos (Welles, *Royal Correspondence*, n° 3-4, 1, 24) fixe à deux ans la validité du *diagramma* est inexacte, etc.

7. V. Arangio-Ruiz, *Riv. di filol.*, 1937, 266, les coupables [ὑπ]οπείτωσαν ὑπὸ τὰ διά τε τῶν βασιλικῶν προσταγμάτων καὶ τῶν νόμων διωρισμένα ἐπίτιμα κτλ.

8. *Riv. di filol.*, 1937, 266, ὧν ἐπεστάλκαμεν τοῖς ἐπὶ τῶν πόλεων τεταγμένοις ἐπιστολῶν καὶ οὗ κεκρίκαμεν ἐχθεῖναι προστάγματος ὑμῖν τὰ ἀντίγραφα, ὅπως παρα-

d'envoi qui communique « ci-joint » aux Cyrénéens, « pour qu'ils les suivent », des copies des lettres royales aux gouverneurs des villes et de l'ordonnance annexée. C'est absolument le procédé en usage dans les chancelleries hellénistiques pour coordonner l'action de diverses branches de l'administration royale dans une même affaire. Les magistrats des villes et les gouverneurs royaux de celles-ci sont juxtaposés et subordonnés au roi à peu près comme le « stratège » à côté du « secrétaire royal » dans les districts de l'Égypte ptolémaïque[1].

Du reste, pour élucider la question de l'intervention royale, il faudrait procéder séparément à l'étude des conditions des cités dans chaque royaume hellénistique. Mais M. Heuss, qui regarde les choses plutôt en perspective cavalière, ne distingue même pas entre les colonies fondées par les rois et les anciennes cités. Car, ce à quoi il tient, c'est à relever partout les attributs de souveraineté gardés par les cités dans l'obédience du prince. Ainsi, il insiste longuement (p. 145 sqq.) sur la différence entre la reconnaissance du droit d'asile d'une cité et la concession du même droit à tels sanctuaires de la Syrie et de l'Égypte. Ignorons ce que ces prétendues constatations ont de caduc[2]. Admettons en bloc toutes les observations de M. Heuss, accordons-lui toutes les déductions qu'il en tire. Tout cela prouverait seulement que les villes étaient dominées autrement que le « plat pays » et jouissaient de l'autonomie[3]. Mais personne ne l'a jamais contesté, que je sache, et rien dans cette étude de M. Heuss sur les « formes concrètes » de la domination royale ne peut confirmer (ou infirmer) sa théorie qui nie l'existence d'un lien légal entre le prince et la cité assujettie.

## III

C'est surtout la deuxième partie de l'ouvrage, qui traite de la « nature des relations entre le prince et la cité », qui est censée apporter les preuves pertinentes de la nouvelle théorie. Passons sous silence les arguments positifs, fondés seulement sur des

κολουθῆτε. — M. Arangio-Ruiz a bien vu que la dernière ligne de l'inscription introduisait ces missives aux préfets annoncées dans la lettre d'envoi. Cf. sur la date de l'ordonnance P. Roussel *REA*, 1939, p. 5 ss.

1. Cf. *Rev. hist. relig.*, CXV (1937), 193 sqq.

2. Strabon, 754, raconte que les fugitifs « du royaume » trouvaient (en vertu d'un privilège royal) asile à Arados. M. Heuss en déduit (p. 176) que les cités se trouvaient juridiquement en dehors du territoire soumis au roi. Les autres textes cités (*OGIS*, 219, 10 ; 332, 20 ; Diod. XVIII, 43, 2) sont mal compris, à l'avenant.

3. Cf. maintenant sur le droit d'asile H. Seyrig, *Syria*, 1939, p. 35, qui rectifie avec bonheur l'exposé donné dans mes *Inst. des Séleuc.*, p. 152 ss.

erreurs d'interprétation. L'auteur se fonde plutôt sur un raisonnement inductif. Il montre (p. 179 sqq.) que ni les traités d'alliance, ni le payement du tribut, ni la surveillance par les troupes royales, ni le culte rendu au roi, ni l'exercice du monnayage, ni la manière de dater les actes publics, ni la forme des ordres royaux adressés aux villes ne permettent de révéler un indice spécifique de la ville sujette. Donc, selon lui, une relation juridique entre le prince et la ville qui relevait de lui de fait, n'existait pas.

Pour simplifier la discussion, admettons encore une fois toutes les observations exposées par M. Heuss, encore qu'il y en ait assez bien d'inexactes, même de fausses[1]. Son induction s'écroule simplement par les fautes logiques de son raisonnement.

En effet, deux fois M. Heuss commet ce paralogisme grossier qui est le *quaternio terminorum*. D'abord l'absence d'un signe constant de la sujétion ne prouve point que les signes de la sujétion manquaient tout à fait. Car ils pouvaient varier, car ils variaient, d'une ville à une autre. Ici c'était, dit Polybe[2], le payement du tribut, là la présence d'une garnison royale. M. Heuss aboutit à sa conclusion sophistique parce qu'il prend le même terme (signes de sujétion) d'abord dans le sens divisé, puis dans le sens composé. L'autre équivoque ne se présente pas ainsi à nu, et se dissimule sous une longue suite de propositions, mais n'en est pas moins sophistique. L'induction de M. Heuss concerne des faits d'ordre politique (comme la présence des troupes royales dans une ville[3]) susceptibles, selon M. Heuss lui-même, de s'ac-

1. Ainsi, l'examen du droit de monnayage fait par M. Heuss (p. 193 sqq.) trahit une ignorance fâcheuse du sujet. L'auteur ne sait pas qu'il faut discerner entre la monnaie d'appoint de circulation locale et l'argent lourd, entre la monnaie portant le nom du souverain et la monnaie imitant pour des raisons commerciales les pièces à l'effigie d'un monarque. Ni les Ambraciotes n'ont frappé à l'effigie de Philippe ni les Étoliens à l'effigie d'Antiochos I^er^, etc. M. Heuss veut montrer (p. 193) que le nom dynastique d'une ville ne prouve pas l'état de sujétion de cette ville. Malheureusement, de cinq exemples qu'il cite, trois vont contre sa thèse. Sicyone devient Démetrias sous Démetrios Poliorcétès, Mantinée porta le nom d'Antigoneia parce que le site de la ville détruite appartenait à Antigonos Doson et fut donné par lui aux Achéens (ou Argiens). Enfin, les villes syriennes qui, de leur propre volonté (?), acceptèrent le nom d'Antioche sous Antiochos IV étaient sujettes de ce prince. D'ailleurs il n'existait pas de ville « Persis ». P. 191 s., M. Heuss affirme, et avec raison, que les honneurs divins rendus à un prince par une cité n'indiquent pas la dépendance de celle-ci. Mais les exemples qu'il choisit sont de nouveau pour la plupart malheureux. Il entremêle les dédicaces honorifiques avec les signes d'un culte religieux ; il ne distingue pas entre la fondation d'un culte et sa continuation sous un autre régime politique. Ainsi il ne reste que 3 exemples pertinents : le culte des Lagides à Rhodes et à Athènes, le culte d'Attale à Sicyone. On pourrait relever des erreurs semblables presque à chaque page de l'ouvrage de M. Heuss.

2. Pol. XXI, 41, 2.

3. Cf. p. ex. Liv. XXXII, 21, 9.

commoder avec des interprétations juridiques fort diverses. Donc le rapport entre les faits découverts par cette induction doit être logiquement de l'espèce politique. Or, M. Heuss conclut à la non-existence d'un principe purement juridique. Autrement dit, dans le syllogisme inductif de M. Heuss quatre termes sont mis en présence, car le petit terme n'est pas le même dans la conclusion et dans la mineure, Là ce sont les relations *de jure*, ici ce sont les relations *de facto* entre le roi et la cité.

C'est avec intention que nous avons considéré ici la forme seule du raisonnement de M. Heuss, sans aucun souci de la matière sur laquelle il porte. Il y avait du bon dans la manière scholastique de présenter l'argumentation sous forme de figures logiques. On oublie trop souvent que le raisonnement « savant » est encore un raisonnement tout court qui reste soumis aux règles essentielles du syllogisme.

## IV

Toute la théorie de M. Heuss repose, en fin de compte, sur une expérience personnelle : il n'a pu trouver des signes extérieurs caractérisant le statut des villes de l'obédience. Peut-être n'a-t-il pas bien cherché. Il suffit, en effet, de se tourner vers les sources reconnues du droit des gens pour trouver facilement les indices qui marquent d'après ce droit la dépendance légale des villes à l'égard du roi suzerain. Contentons-nous de relever quelques faits qui vont directement à l'encontre de la théorie soutenue par M. Heuss. Consultons d'abord les conventions conclues par les différentes puissances du monde hellénistique. Ouvrons, par exemple, l'instrument de la paix conclue en 179 entre plusieurs puissances de l'Asie mineure. Nous y lisons : « Pharnace renonçera à la Paphlagonie... il restituera à Ariarathe les places qu'il a enlevées... il restituera (à Eumène) Tios sur le Pont »[1]. Ainsi, les rois disposent librement non seulement du plat pays, mais aussi des villes. En effet, Eumène céda ensuite Tios à Prusias. Celui-ci reçut encore Myrleia et Kios sur la Propontide comme cadeaux de la part de Philippe V de Macédoine[2]. Je me figure que de telles dispositions en faveur d'un tiers marquent incontestablement les droits de souveraineté du prince sur des villes. Ajoutez que ces droits sont exprimés explicitement dans une clause d'une autre convention. L'alliance de 212 entre les Romains et les Étoliens

1. Pol. XXV, 2, 7 = XXVI, 6.
2. Pol. *l. c.* ; Pol. XV, 23, 8 ; Strabon, 563.

précisa que « les villes prises, elles, leur sol, leurs murs, les immeubles urbains et le territoire, appartiendront aux Étoliens, tout autre butin sera aux Romains »[1]. En exécution de cette clause, quand les Romains se furent emparés d'Aigine, ils la remirent aux Étoliens. Ceux-ci cédèrent l'île pour 30 talents à Attale Ier[2]. Personne ne contesta jamais la propriété acquise par suite de ces cessions. Au contraire, la confédération achéenne à laquelle Aigine avait appartenu n'a pu que suggérer au roi de rendre aux Achéens la ville à titre de libéralité, « pour gagner le cœur de tous »[3]. Les mêmes Achéens reçurent de Philippe V Psophis et Lasion, conquises par ce prince[4]. Antiochos III offrit à Eumène la main de sa fille et la restitution des villes auparavant attalides, ensuite devenues indépendantes et conquises par le Séleucide[5].

Les citoyens des villes comme les habitants du « pays » sont en effet des « sujets » du monarque. Le traité d'Apamée établit l'engagement de non-agression « entre les Romains et leurs alliés » et « Antiochos et ses sujets »[6]. Le traité de paix entre Philippe V et les Romains parle des villes « sujettes » de ce roi[7]. Une inscription de Telmessos de 184/3 emploie le même terme pour distinguer les villes dépendantes d'Eumène II des villes souveraines[8]. Telmessos, cédée à Eumène par les Romains en 188, et où on date d'après les années régnales, est comptée dans l'inscription dans la première catégorie de villes. Dans la lettre souvent citée déjà de Ptolémée et de Cléopâtre, les souverains ordonnent d'insérer un édit royal dans les lois de Cyrène « parce que nous nous efforçons d'empêcher qu'on écorche les sujets du royaume ». L'édit lui-même parlant « des officiers gouvernementaux et des autres sujets du royaume » ne laisse aucun doute sur la signification exacte du terme ὑποτασσόμενοι.

Ouvrons encore une fois le traité de paix conclu à Apamée entre les Romains et Antiochos III. Dans la guerre les Romains

---

1. Liv. XXVI, 24, 8.
2. Pol. XXII, 8, 10.
3. Pol. XXII, 8, 11.
4. Pol. IV, 72, 7 ; 73, 1.
5. Pol. XXI, 20, 8.
6. Pol. XXI, 43, 2 : μὴ διιέναι βασιλέα Ἀντίοχον καὶ τοὺς ὑποταττομένους διὰ τῆς αὐτῶν χώρας ἐπὶ Ῥωμαίους κτλ.
7. Pol. XVIII, 44, 3 : τοὺς δὲ ταττομένους ὑπὸ Φίλιππον κτλ.
8. M. Segre, *Riv. di fil.*, 1932, 446 : [βασιλευόντος] Εὐμένου Σωτῆρος (ἔτους) ιδ [ἐφ' ἱερέως τοῦ δεῖνος] μηνὸς Λύδναίου κτλ. Ἐπει[δὴ βασι]λεὺς Εὐμένης ὁ σωτὴρ καὶ εὐεργέ[της ἡμ]ῶν ἀναδεξάμενος τὸν πόλεμον οὐ μόνον ὑπὲρ τῶν ὑπ' αὐτὸν τασσομένων, ἀλλὰ καὶ ὑπὲρ ἄλλων τῶν κατοικούντων τὴν Ἀσίαν κτλ.

occupèrent l'Asie cistaurique et y exercèrent les droits de souveraineté. Les rapports politiques entre les villes du territoire conquis et le Séleucide cessèrent, mais le lien juridique resta. Car les Romains ne crurent pas pouvoir opérer l'annexion sans avoir imposé à Antiochos III dans le traité de paix de « renoncer au plat pays et aux villes » en deçà du Taurus[1]. Ils n'avaient pas, on le voit, la même opinion que M. Heuss sur le statut des villes dépendantes de rois. Dans ce différend je me range de préférence à l'avis des jurisconsultes romains.

## V

M. Heuss ne cite, si je ne me trompe, aucun des textes que nous venons de faire valoir. Pourtant, il touche lui-même à un phénomène qui devait, du moins, lui rendre sa théorie fort suspecte. Je pense à l'affranchissement de villes par le prince. Le phénomène, qui est incontestablement d'ordre juridique, que le roi rende par un acte « les lois » à une cité, ne présume-t-il pas que celle-ci se trouve sous la souveraineté de ce roi? Mais M. Heuss fait effort pour accommoder son système à ce fait nouveau au moyen d'une hypothèse arbitraire : la libération d'une ville ne serait que la reconnaissance expresse de la souveraineté immanente de la cité[2]. Par l'affranchissement, dit-il, la ville recouvrait rétroactivement tous ses droits de souveraineté momentanément suspendus par suite des événements. En déclarant une ville libre, le prince reconnaissait son indépendance définitive.

---

1. Pol. XXI, 43, 5 : ἐκχωρείτω δὲ πόλεων καὶ χώρας. Cf. M. Holleaux, *REG*, 1931, 311 s.

2. L'argumentation de M. Heuss est la suivante (p. 222). Une typique proclamation de liberté est celle d'Antigonos de 315 (pourquoi pas celle de Polyperchon de 319?). Or, elle concerne les villes relevant de Cassandre, donc elle est un acte de droit international. M. Heuss oublie qu'Antigonos se posait en 315 en régent de l'Empire d'Alexandre et destitua Cassandros. M. Heuss confond ensuite malencontreusement (p. 218) cet acte juridique avec la promesse politique de la liberté faite à des adversaires qui céderont à temps. Ainsi, la ligue de Doson promet de rétablir l'ancienne constitution à toutes les villes contraintes d'entrer dans la ligue étolienne (Pol. IV, 25, 7). Il est étonnant que même les événements de la Grande Guerre n'aient pas ouvert les yeux à certains historiens. Une autre preuve : la liberté est proclamée quelquefois par plusieurs souverains ensemble. M. Heuss semble ne pas connaître l'existence des protectorats exercés par plusieurs puissances conjointement. D'ailleurs, les exemples qu'il cite (le traité de 311, le traité de 197) n'ont rien à voir dans la question. Enfin, voici l'argument philologique (p. 222). Les proclamations d'affranchissement sont quelquefois exprimées par un infinitif employé dans le sens de l'impératif : τοὺς δ' Ἕλληνας αὐτονόμους εἶναι. M. Heuss traduit : « les Hellènes *sont* libres » et y trouve une confirmation éclatante de sa thèse. La grammaire grecque a ses pièges, tout comme le droit des gens.

Une vérification de cette hypothèse est facile : il suffit de renvoyer aux actes publics cités dans le paragraphe précédent pour montrer qu'elle ne s'accorde pas avec les faits. Il est évident, par exemple, que la paix d'Apamée de 188 qui interdisait l'agression aux Romains d'une part et à « Antiochos et ses sujets » d'autre part, embrassait aussi, pour ne citer que cette ville, Séleucie de Piérie, libre pourtant depuis 219 [1]. Un autre exemple : Tyr jouissait, selon Strabon [2], de l' « autonomie » déjà « sous les rois ». Pourtant, les actes publics de Tyr, portant l'indication des années régnales montrent qu'elle faisait d'ailleurs partie de l'État des Lagides, puis de celui des Séleucides.

Pour saisir le sens de la libération d'une cité par son prince, il faut se rappeler le droit de la guerre.

« Il est évident », proclame Cyrus chez Xénophon, « que le prix de la victoire, ce sont nos ennemis eux-mêmes et tous les biens des ennemis ». En transférant la souveraineté, la victoire suspend nécessairement le régime en vigueur chez l'assujetti [3]. Quand Gobryas passe de son plein gré à Cyrus, celui-ci lui « permet » de posséder « comme auparavant » la principauté dont Gobryas est toujours le maître en fait. De même, pour qu'une cité soumise subsiste comme *polis*, le vainqueur doit lui rendre (expressément ou tacitement) l'usage de ses lois. C'est un « bienfait » d'Antigonos Doson que « devenu par la force des armes maître de la ville et du pays » des Lacédémoniens (en 222), il s'abstient de les traiter durement « selon les usages de la guerre », mais leur rend leurs lois et la constitution ancestrale [4]. Après la prise de Mégalopolis, un des prisonniers exhorta Cléomène à se montrer magnanime en rendant à la ville ses « lois ». Le refus des réfugiés de la ville de promettre, une fois revenus, l'amitié au Lacédémonien, amena Cléomène à faire détruire Mégalopolis [5]. Mais il rendit sa constitution à Mantinée, par exemple [6]. La ville en franchise jouissait donc de son statut privilégié par la volonté du vainqueur. Ainsi, Antiochos III ordonne au sujet de Jérusalem : « tous ceux qui font partie du peuple vivront suivant les lois de leurs ancêtres [7] ».

1. Pol. V, 61, 2.
2. Strabon, 757.
3. Xén., *Cyrop.* II, 3, 2. Cf. p. ex. Pol. V, 9, 8 s. et V, 11, 3 s. où Polybe parle de « lois » de la guerre. M. Heuss attribue généreusement aux Grecs les idées du pacte Briand-Kellog. Il écrit (p. 232) : « l'occupation militaire prise en elle-même était incapable de créer une nouvelle situation juridique ».
4. Xén., *Cyrop.* IV, 6, 8 ; Pol. IX, 36,3.
5. Plut. *Cleomen.* 24.
6. Plut. *Cleomen.* 14.
7. Ios. *Antt.* XII, 142. Cf. *Rev. ét. juives C* (1935), 15.

Jérusalem resta pourtant jusqu'à 142 incontestablement sous la souveraineté séleucide. L'ordonnance citée d'Antiochos III, est la seule « charte de franchises » hellénistique conservée *in extenso*. Il est regrettable qu'elle ait échappé aux investigations de M. Heuss. Mais déjà l'inscription en l'honneur de Korragos [1], qu'il cite, devait lui montrer que la ville « libérée » reste néanmoins sujette juridiquement du libérateur. Car l'affranchissement de la ville signifie simplement et purement le rétablissement de sa constitution, elle annule certains effets de la conquête. Mais la liberté ainsi restituée n'est pas originaire. Elle est un privilège gracieux qui peut être retiré et qui n'exempte pas la ville de l'obédience au prince. Smyrne fut déclarée « autonome » par Séleucos II, mais elle resta sous sa sujétion, comme le montre sa convention avec les gens de Magnésie. Ensuite, Antiochos III revendiqua la ville comme faisant partie de l'héritage de Séleucos Ier [2]. Les jurisconsultes syriens qui prétextaient cette raison légale pour couvrir les desseins politiques de leur roi ne partageaient pas, on le voit, l'opinion de M. Heuss au sujet des villes libres. Il me sera permis de me ranger, cette fois encore, plutôt à l'avis des Anciens.

## VI

Comment distinguer donc une ville indépendante d'une ville qui fait figure d'État par privilège de son suzerain ? Autrement dit, quel était le signe d'une cité souveraine. Il est bien étrange que M. Heuss ne pose même pas cette question préalable avant de passer à rechercher si telle ou telle catégorie des villes était souveraine. Posons la question, c'est la méthode diplomatique qui nous conduira à la réponse adéquate.

Selon les idées grecques, partagées d'ailleurs par des publicistes modernes, le droit de conclure des traités publics avec d'autres États était corollaire de l'indépendance absolue. L'État souverain signait les traités (c'est-à-dire prêtait serment) toujours en son propre nom. Au contraire, la puissance protectrice prêtait le serment aussi au nom des villes assujetties par elle [3]. Dans un cas comme dans l'autre il s'agit toujours, marquons-le bien, du statut *de jure* et non des rapports réels. Ainsi, la Thessalie participait comme une puissance indépendante à la Ligue de Corinthe, puis à la Ligue d'Antigonos Doson, et encore à la paix

1. M. Holleaux, *BCH.* 1924, 1 (= *Études d'épigraphie*, II, 73) ; *SEG.* II, 663.
2. *OGIS*, 229 ; Liv. XXXV, 16.
3. Je me permets de renvoyer le lecteur aux exemples cités *Rev. Phil.*, 1935, 64.

de Phoiniké, sur le même pied que les Achéens ou les Béotiens. Car, bien que politiquement dominée par la Macédoine, juridiquement elle était unie à celle-ci seulement dans la personne régnante ; les deux États gardaient ainsi leur souveraineté individuelle.

Or, dans les États hellénistiques c'est le roi qui représente seul son Empire dans les relations internationales et engage par sa parole les villes, qu'elles soient en franchise ou non, relevant de lui. A Apamée, par exemple, le serment a été prêté par les ambassadeurs d'Antiochos III seul, et non par des députés d'Antioche ou de Tarse. A Phoiniké, Philippe V contracta pour les Corinthiens ou pour les Eubéens, dépendants de lui, comme pour les Macédoniens.

De ce principe reconnu du droit des gens grec on peut déduire certaines conséquences intéressant notre question.

1. Le roi conclut des traités avec des cités indépendantes. Citons, pour justifier cette déduction, par exemple l'alliance entre Nicomède de Bithynie et la ville d'Héraclée sur le Pont, ou la paix entre Achaios et la ville de Selge, ou l'armistice entre Ptolémée Ier et la ville de Sidon, etc.[1].

2. Une ville indépendante peut donc négocier sa soumission. En effet, les pactes de capitulation sont mentionnés souvent dans notre documentation[2]. Celui entre Théangela et Eupolemos est conservé encore, en grande partie, sur pierre[3].

3. Une convention formée entre un prince et une ville de son obédience serait en désaccord avec le principe énoncé plus haut. En effet, il n'existe, que je sache, aucun exemple d'un pacte de cette espèce. Ici, je dois ouvrir une parenthèse pour dissiper un malentendu fâcheux. Les Anciens emploient quelquefois les mots *symmachos*, *symmachia* en parlant de rapports entre les cités dépendantes et leur roi. Comme nous rendons ces termes grecs habituellement par « allié » et « alliance », on en déduit que des alliances unissaient le roi et la ville. Mais il faut se garder d'estimer la valeur juridique d'une tournure grecque d'après le contenu du vocable moderne qui nous sert pour la traduire. *Symmachos* est simplement « compagnon d'armes », celui qui est tenu de faire la campagne sur l'appel d'autrui. Dans la « Cyropédie », Xénophon se sert des termes *symmachia*, *symmachos*, exclusivement pour désigner les peuples et les dynastes qui, soit

1. Memn, 20 ; Pol. V, 76, 10 (cf. sur Selge Strabon, 751) ; Diod. XV. 114. Cf. Athen., 264 : traité entre la ville de Chios et les esclaves en révolte.
2. P. ex. Diod. XIX, 73, 3. Pol. IV, 72, 2 ss. ; IV, 75, 6, etc.
3. L. Robert, *Collection Froehner*, *Inscr. gr.*, n° 52.

de leur gré, soit par contrainte, se soumettent à Cyrus (ou à Astyage, etc.) et s'obligent, en retour de la protection du suzerain, à suivre son appel aux armes. Ces *symmachoi* sont sujets du prince. « Je serai ton esclave et *symmachos* », promet Gobryas à Cyrus, et l'Arménien qui se rebelle explique son acte par le désir de redevenir libre[1]. Assurément, *symmachia*, prestation d'aide militaire, peut résulter aussi d'une convention internationale, mais le terme grec ne nous procure aucun indice généralement valable sur le droit qui règle les rapports entre les parties en cause[2].

4. Donc, les relations entre les villes assujetties et leur souverain étaient réglées par des privilèges et des exemptions conférées unilatéralement par celui-ci, et non par des conventions qui supposent des parties contractantes. Avec Lysimacheia, Philippe V conclut un traité synallagmatique, car il n'avait pas conquis cette ville, mais « l'avait arrachée à l'alliance étolienne[3] ». A la ville de Nisyros un courrier du même roi apporta le diplôme royal accordant par pure bienveillance et unilatéralement « l'usage des lois ancestrales » à cette cité[4]. Cette distinction, capitale en jurisprudence, entre un contrat bilatéral et un acte unilatéral, est considérée par M. Heuss (p. 223) comme « formalité sans importance ». Qu'il me permette de lui rappeler que la guerre de Crimée éclata à cause d'une « formalité » de la même espèce. La Russie demandait à la Turquie de garantir envers le Cabinet de Saint-Pétersbourg les privilèges accordés au Patriarcat orthodoxe par les Sultans. La Sublime Porte refusa de signer un acte quelconque qui l'engagerait à l'égard d'une autre puissance dans cette matière. Elle considérait l'exigeance russe comme prétention d'exercer un protectorat sur les sujets orthodoxes du Sultan.

5. En vertu de l'indépendance de sa volonté, le suzerain peut limiter à son gré ses droits sur une ville. Ce sera le privilège de franchise, dont nous venons de citer un exemple. Mais il peut renoncer complètement à ses droits sur une ville. Celle-ci redevient indépendante. Ainsi, Antigonos Doson fit entrer la Sparte soumise dans la Ligue Hellénique fondée par lui[5]. Cet abandon des droits acquis par la victoire rend à la ville jusqu'ici sujette la

1. Xén., *Cyrop.* IV, 6 et II, 4.
2. Je l'ai indiqué brièvement déjà dans *Gnomon*, 1931, 55 et *Hermes*, 1932, 59, n. 1. Il m'est agréable de voir que M. Heuss souligne de son côté (p. 179 s.) que la *symmachia* n'est pas nécessairement le « traité d'alliance ».
3. Pol. XV, 23, 9 et l'inscription citée dans l'appendice.
4. *Sylloge*, 572. Cf. sur la date de cet acte (automne 201), M. Holleaux, *REA*, 1923, 302.
5. Pol. V, 9, 9.

capacité illimitée de contracter en son propre nom. Séleucie de Piérie était « libre » depuis 219 en vertu d'un privilège d'Antiochos III. Mais elle restait naturellement sujette des Séleucides et datait les actes d'après leurs années. En 109, le souverain séleucide fit « comprendre » la ville dans son traité avec Ptolémée IX pour lui rendre « pour toujours » sa liberté [1]. Depuis, la ville datait d'après l'ère de l'indépendance et frappait des tétradrachmes en son propre nom. Elle était redevenue souveraine.

Pour résumer ces observations, disons que le statut des villes de l'obédience dans les royaumes hellénistiques était celui des *civitates stipendiariae* et que les franchises accordées à ces villes leur donnaient le statut des *civitates liberae sine foedere*. C'est avec intention que nous nous servons ici de la terminologie romaine. Car les Romains continuèrent en cette matière les institutions des monarchies hellénistiques. Dans les provinces, le *Populus Romanus* vainqueur remplaça simplement le *Basileus* vaincu. La différence entre l'organisation de l'Italie romaine et la condition des villes extra-italiques s'explique, en grande partie, par ces précédents locaux.

*
* *

Le lecteur bienveillant excusera la longueur de ce compte rendu critique. Il s'agit beaucoup moins pour nous de juger un livre que de plaider une cause : celle de la diplomatique. Dans l'histoire générale on sait depuis longtemps que l'intelligence des documents anciens ne s'ouvre qu'à l'aide de la discipline de Mabillon. M. Heuss a fait fausse route dans ses recherches parce qu'il a négligé intentionnellement les indications diplomatiques. Quand aurons-nous la joie de saluer un ouvrage sur des institutions grecques ou romaines construit sur la base diplomatique ?

## APPENDICE

Le seul exemple qui ait été découvert jusqu'ici d'une convention jurée entre le Prince et la ville dans la sphère de son influence, c'est le traité entre Philippe V et Lysimachia, conclu en 202 (cf. Pol. XV, 23, 9). Comme il n'est édité que dans une publication grecque, mal accessible, je crois utile de le reproduire ici. Mais je n'ai pu voir moi-même ni la pierre ni même la

1. Welles, *Royal Correspondance*, 71.

publication originale, je donne ici le texte trouvé à Dion avec les compléments de M. Oikonomos, bien que ceux-ci soient souvent très disputables. (Γ. Π. Οἰκονόμος, Ἐπιγραφαὶ τῆς Μακεδονίας I (1915), p. 2-7.)

*A*

1. — — — — — — καὶ ἀναθέτωσαν] ἐν τῶ[ι ἱερῶι — — — — — —
συνσφραγι]σάσθωσαν δ]ὲ τὰς
[Φίλιππος δοθησομένην — οἱ] στρατηγοὶ καὶ οἱ[ταξίαρχοι καὶ οἱ φύλαρχοι — — — ]
[τὴν δὲ Λυσιμαχῶι δοθησομένην βασιλ]εὺς τοῖς δημοσί[οις δακτυλίοις καὶ τῶι ἰδίωι
κότυῶ ἕκαστος]
— — — βασιλέα Φίλιππον τ — —
— — ἀναγραψ]άτω αὐτὴν εἰς τὰ δ[ημόσια γράμματα — — — — ἐνέστω]
[δὲ καὶ τόδε ἐν τῆι σ]υνθήκηι μήτε Λυσιμαχ[εῖς συμμαχίαν
— — — ποιεύσθωσαν]ἐναντίαν τῆι πρὸς βασ[ιλέα Φίλιππον — — — —
— — μήτε βασιλε]ὺς Φίλιππος συμμαχία[ν ποιείσθω ἐναντίαν τῆι πρὸς Λυσιμαχέας —
10. — — ἕως περ ἂν ἐν τῆι γεγενημ]ένηι μένηι· ὅπως δὲ κα[ὶ
— — ι καὶ τὰ φρούρια καὶ τ[ὰ τείχη
ὥρ]θωσαν κοινῆι — —
ἐπαν]ορθοῦν π[άντα

*B*

πε]ρὶ ὅσων κοι[νῆι βουλευσάμενοι — — — —
— — Φίλιππο]ν Λυσιμαχεῖς — — —
— — ὑπὸ] βασιλέως Φιλίππου βασιλ[εὺς Φίλιππος
πεμφθέντων] ηρεσβευτῶν ὑπὸ Λυσιμαχέων· ὁμό[σαι δὲ Λυσιμαχέων μὲν
ὅτόνδε τὸν ὅρ]κον. Ὅρκος Λυσιμαχέων Ὀμνύω Δί[α Γῆν Ἥλιον Ἄρην Ἀθηνᾶν
Ἀρείαν καὶ τὴν Ταυροπόλον
— — — — καὶ τοὺς θεοὺς τοὺς ἐν Σαμοθράι[κηι καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς πάντας καὶ
πάσας καὶ τὴν τοῦ βασιλέως Φιλίππου Τύχην]
ἐμμενῶ ἐν τ]ῆ(ι) φιλίαι καὶ συμμαχίαι ἣν πεπό[ημαι πρὸς βασιλέα Φίλιππον εἰς ἅπαντα
τὸν χρόνον οὐδὲ συμμαχίαν ποιήσομαι ἐναντίαν τῆι πρὸς βασιλέα]
Φίλιππον] καθ' ὅ, τι ἐπισυντέθειμαι ὁμόσα[ι — — — καὶ οὐδέν παραβήσομαι τῶν]
κατὰ τὴν συμ]μαχίαν τρόπωι οὐθενὶ καὶ ἐάν τ[ινα αἰσθάνωμαι ἐπιβουλεύοντα Φιλί-
ππωι — — — μηνύσω τωι δήμωι καί
10. οὐκ ἐγκαταλείψω κατὰ δύναμιν τ]ὴν ἐμαυτοῦ. εὐορκοῦντι μ[έν μοι εὖ εἴη — —]
— — — ὅρκος Φιλίππου·] Ὀμνύω Δ[ία Γῆν Ἥλιον.

E. Bikerman.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ernst Risch, *Wortbildung der Homerischen Sprache* (Untersuchungen zur indogermanischen Sprach- und Kulturwissenschaft). Berlin, De Gruyter, 1937; in-8°, xvi-330 p.

L'auteur rappelle utilement dans sa préface l'histoire des efforts qui ont été faits depuis le début du siècle pour dégager une vue d'ensemble de la formation des mots en grec. Il indique par là qu'il se considère comme le continuateur, dans un certain domaine, de Wackernagel, Fraenkel, Debrunner et Chantraine. Son dessein a été de classer, en raison de leur formation, tous les mots du vocabulaire homérique. « Meiner Materialsammlung — dit-il — liegt Gehrings Index Homericus zugrunde ». D'où l'aspect principal de ce livre, une attentive et exhaustive classification : noms (noms racines, noms à suffixes primaires, noms à suffixes secondaires ; composés) ; verbes (aoristes, présents, parfaits, futurs) adverbes, prénoms, noms de nombres, conjonction ; particules, interjections. Enfin trois index « a-tergo » (noms, verbes athématiques, verbes thématiques). Le corps du travail est coupé de très nombreux tableaux où figurent des listes complètes, à la suite du paragraphe qui pose les principes de classement pour le tableau des noms racines (p. 3) — des dérivés en -ρος/ρη (p. 65-67), des thèmes en -εσ- (p. 77-80), des composés (p. 181-185 et 186-187), pour n'indiquer que les plus marquants. De même pour les verbes, ce procédé donne de l'air à la rédaction et permet de mettre en lumière des parallélismes instructifs.

L'exposé consiste uniquement à définir des catégories de mots, en s'appuyant sur les principes posés par les devanciers et sur les données des grands répertoires étymologiques que l'auteur cite chaque fois qu'il est utile (Boisacq, Walde-Pokorny, Ernout-Meillet), mais aussi sur des articles récents lorsque l'auteur les considère comme probants. Lorsque la discussion reste ouverte, M. Risch le signale et note la forme comme peu claire en donnant la référence des avis pour et contre (μάρτυρος-πλευρή-λαύρη, p. 65 — ἐριούνης, opinions diverses de Bechtel et de Boisacq, p. 188 — ἐλαύνω, p. 251, etc...). Ce faisant l'auteur contribue à une délimitation raisonnable du certain et du conjectural. En somme il a mobilisé à propos du vocabulaire homérique, avec une grande connaissance du sujet et des travaux publiés autour de la question, les opinions les plus solides, et il les a sobrement fondues dans un exposé méthodique et complet.

On peut regretter cependant que la rigueur du plan ait amené l'auteur à séparer des développements et des tableaux que le fond de la question devait réunir. Par exemple le chapitre sur les « Calandschen Suffixe », p. 60 sqq.) et son tableau a une relation étroite avec le « Loi de Caland et de Wackernagel », p. 195. On ne voit pas pourquoi cette loi n'est point formulée dès l'exposé sur la dérivation. Il y a eu chez l'auteur une soumission trop grande à la division formelle. Le chapitre sur le rapport des positifs en -ρος et des comparatifs en -ίων eût gagné à ce que des formes

comme κυδι-άνειρα et καλλι-πάρῃος fussent aussitôt signalées, et le tout traité dans l'ensemble. On regrette aussi que la recherche d'un mot soit assez difficile dans les index de la fin. Trouver l'opinion de l'auteur sur ἀργεϊφόντης ou μειλίχιος est impossible sans l'aide du hasard. Disons enfin que, hors quelques ouvrages généraux qui s'imposent partout, l'auteur ne cite pas toujours des études spéciales importantes parues hors d'Allemagne. Par exemple dans les §§ 90 et 91 (aoristes en -η et en -θη), l'ouvrage de A. Prévot n'est même pas signalé.

Mais ce sont là des détails. Le reproche essentiel que l'on pourrait faire à cet ouvrage, c'est de porter l'effort sur un point d'application un peu particulier : la langue homérique et rien qu'elle. L'ensemble des noms du grec avait été étudié en 1933 par M. Chantraine. Plutôt que de reprendre l'enquête sur une langue aussi singulière que la langue homérique, il eût été peut-être plus utile d'étudier historiquement l'évolution d'un suffixe. Par ailleurs, l'étude des verbes ramène souvent l'auteur à un exposé de morphologie. Sur ce terrain, il eût été souhaitable de pousser l'enquête au delà du domaine homérique et de marquer la différence d'un auteur à l'autre. De plus, appliqué à la langue homérique, le travail de M. Risch reste trop sur le terrain de la constitution formelle du mot, sans marquer un progrès dans le sens des nuances sémantiques. Mais ces réserves ne nous empêchent pas de rendre hommage à la clarté de la composition et à la sûreté de la doctrine qui font le mérite de cet ouvrage.

L. Peyssard.

W. Schadewaldt, *Homer und die homerische Frage*. Berlin, De Gruyter, 1938 ; in-4°, 22 p.

Cette brochure contient le texte revu d'une conférence donnée au cours d'une séance publique de l'Académie saxonne des Sciences. L'auteur y expose avec talent les données essentielles de la question homérique en en traçant l'histoire depuis les Alexandrins et Wolf. C'est Wolf, on le sait, qui après d'Aubignac et l'Italien Vico a posé le problème de façon décisive en indiquant que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne pouvaient ni l'une ni l'autre être l'œuvre d'un seul poète. Les deux poèmes seraient issus de chants plus anciens et plus courts et toute cette poésie serait une sorte de floraison naturelle. Depuis, une manière de dialogue s'est instituée entre ceux des savants qui ont mis l'accent sur l'unité de l'œuvre et sur la personnalité du poète, les « unitaristes », et ceux qu'ont surtout frappés les diversités et les disparates, les « analystes ». Ces deux points de vue se sont rapprochés en même temps qu'ils se sont précisés. Si l'unité est originelle, on pose une *Ur-Ilias*, qui se serait grossie d'éléments étrangers ; si on la juge secondaire, on pense que des épopées anciennes ont été combinées par un « poète », ou lorsque l'on trouve son intervention fâcheuse « un rédacteur ». L'étude de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* a progressé grâce à la patience et à l'ingéniosité des philologues qui ont posé dans le détail et à propos de développement précis le problème de l'analyse homérique, et qui en ont ainsi mesuré la difficulté ; elle a progressé ainsi grâce aux données nouvelles que l'histoire, l'archéologie, la linguistique ont permis d'utiliser. Mycènes et la Crète nous ont donné une idée de la civilisation homérique ou préhomérique ; nous savons d'autre part que l'écriture existait certainement au temps de la composition des poèmes homériques. La tradition qui attribuait à Pisistrate la réunion des divers éléments des poèmes, ne repose, nous le savons maintenant, sur aucune donnée vérita-

blement ancienne. Il reste à reconnaître que l'auteur de l'*Iliade* est celui qui a conçu le plan du poème. C'est bien l'attitude de Wilamovitz qui tend un peu trop à supposer des auteurs différents lorsque le style varie et qui pense encore que deux poètes auraient conçu, l'un la *Colère d'Achille*, l'autre en enrichissant le poème, la *Rançon d'Hector* (p. 16-17). M. Schadewalt juge avec raison qu'Homère serait le poète qui aurait conçu le plan de l'*Iliade* en amalgamant des traditions très anciennes, qu'il a représenté le monde achéen, alors qu'il vit lui-même environ cinq cents ans plus tard (au moment de l'invasion dorienne ?), qu'il faut voir en lui le grand « architecte » qui a su faire une œuvre avec toute la tradition orale de l'épopée.

Les idées de M. Schadewalt brillamment exposées entraîneront l'adhésion. On lui posera pourtant deux questions. D'abord pense-t-il que notre *Iliade* soit vraiment celle d'Homère, et qu'après cette grande construction de l'épopée des éléments étrangers ne sont pas encore venus s'ajouter? Ce ne serait guère vraisemblable. D'autre part, c'est par l'analyse du texte lui-même qu'il éprouvera la valeur de ses principes. Un exposé général lorsqu'il s'agit de Homère ne suffit pas : c'est dans le détail que les difficultés paraissent parfois insolubles. Mais M. Schadewalt nous renverra à ses *Iliasstudien*, dont il annonce la publication prochaine et que nous attendons avec impatience.

P. Chantraine.

Omero, *Odissea libro VI*, introduzione, commento e indici analitici di A. Giusti. Turin, Lattes, s. d. [1938]; in-8°, viii-71 p.

M. Giusti après avoir donné une anthologie de l'*Iliade* et une anthologie de l'*Odyssée* publie aujourd'hui une édition commentée du livre VI de l'*Odyssée*. Une grande partie de ce chant était déjà comprise dans l'Anthologie, mais le commentaire est aujourd'hui entièrement refondu. Les notes fournissent un grand nombre d'indications de toutes sortes, qui ouvriront aux élèves des aperçus suggestifs sur la préhistoire de la Grèce, l'archéologie, la linguistique. L'auteur a peut-être un peu abusé des étymologies (l'explication donnée pour ἠίθεοι, v. 63, d'après Boisacq inexactement reproduit, ne peut passer pour établie). Parmi les nombreuses notes grammaticales, quelques-unes sont contestables : à quoi bon prétendre (vers 62) que le vocalisme *o* du parfait est secondaire et que le vocalisme ancien est un vocalisme *e*; en revanche v. 96 la forme λίπα, dont M. Giusti donne des explications diverses, semble avoir été définitivement élucidée par M. Benveniste. On ne reprochera pas à l'éditeur de n'avoir pas composé un appendice critique, mais on pourra discuter parfois le texte qu'il a adopté : vers 287 la difficulté de syntaxe que discute la note disparaît si l'on lit avec Aristarque ἠδὲ, non ἤτε; le passage a été étudié par M. Minard dans son récent mémoire sur ὅς τις et ὅς τε.

L'activité de M. Giusti est infatigable. En même temps que ce petit ouvrage il publie des articles, dont l'un en particulier sur *Héraclès furieux* (dans *Un triennio di vita scolastica* publié par le lycée Colombo à Gênes) fondé sur des données psychologiques et psychiâtriques précises, apporte des éléments nouveaux d'interprétation.

P. Chantraine.

H. Oppel, ΚΑΝΩΝ. *Zur Bedeutungsgeschichte des Wortes und seiner lateinischen Entsprechungen, Regula-Norma* (Philologus, Supplementband XXX, 4). Leipzig, Dieterich, 1937; in-8°, xiv-108 p.

Le mot κανών dont M. Oppel a entrepris d'étudier l'histoire pose des problèmes assez caractéristiques et son mémoire montre comment a pu se développer le vocabulaire technique et philosophique. Κανών doit être dérivé de κάννα « roseau » (sans doute d'origine sémitique?) et désigne tout d'abord toute espèce de bâton long et droit, de règle. Le mot a été employé avec des sens techniques assez divers et parfois obscurs. L'auteur discute le sens du mot dans l'*Iliade* : il a raison d'adopter (Ψ 761) l'interprétation de Blümner et de voir dans le κανών la « lame » du métier à tisser ; on l'approuvera également (Θ 193 et N 407) d'adopter l'interprétation de Reichel plutôt que celle de Helbig : le κανών est la baguette qui maintient le grand bouclier par derrière.

Dans l'art de bâtir, κανών désigne une règle qui permet de construire d'aplomb et d'établir des surfaces planes : c'est un instrument de précision et l'on s'explique ainsi, qu'au figuré, κανών se soit rapporté à l'idée d'ἀκρίβεια, d'exactitude. C'est ainsi que le mot se trouve en rapport avec la notion d'équilibre, de proportion, et qu'il ait fourni le titre d'un ouvrage de Polyclète dont nous ne savons pas grand chose. Dans leur théorie du style conçue comme une science exacte les sophistes sont partis de l'idée d'un κανών.

On aperçoit comment κανών a pris un sens moral, ainsi chez Euripide *Electre* 53 : γνώμης πονηροῖς κανόσιν ἀναμετρούμενος. M. Oppel discute en détail le sens du mot dans le *Philèbe* de Platon et dans certains traités d'Aristote.

Un autre chapitre envisage les emplois de κανών (à côté de κριτήριον, de plus en plus fréquent), dans la théorie de la connaissance chez Démocrite et chez Epicure.

Enfin, à partir de l'époque hellénistique, en liaison avec la théorie de la μίμησις le mot a servi à exprimer l'idée du modèle à imiter. Epictète réunit les deux termes κανών et παράδειγμα. Cet emploi s'observe chez les moralistes, chez les atticistes à propos du style et de la langue, chez les théoriciens de l'art (le sens du terme tel que semble l'avoir entendu Polyclète se trouve ainsi gravement altéré). Chez les écrivains ecclésiastiques le mot est utilisé pour des besoins nouveaux, et, entre autres significations, désigne l'Évangile ou la liste des livres saints considérés comme authentiques. Bref, nous avons à faire à un terme technique dont le sens a continuellement été adapté aux besoins d'une pensée qui se modifie : telle est la conclusion générale que l'on pourrait tirer du mémoire de M. Oppel.

Un dernier chapitre envisage l'emploi des mots *regula* et *norma* en latin et montre aisément que leurs sens figurés s'expliquent en grande partie par l'influence du grec. Il se pose un petit problème que l'auteur ne semble pas avoir considéré : le latin a utilisé deux mots (souvent groupés chez les auteurs) : *regula*, répond au grec κανών et *norma* signifie équerre et répond au grec γνώμων, qui, en raison des autres sens du mot et des mots de la même famille, ne se prêtait pas à un emploi figuré. Le développement latin de ce point est donc entièrement original.

P. Chantraine.

C. E. Frhr. von Erffa, ΑΙΔΩΣ *und verwandte Begriffe in ihrer Entwicklung von Homer bis Demokrit* (Philologus, Supplementband XXX, 2). Leipzig, Dieterich, 1937 ; in-8°, viii-206 p.

Cette thèse de l'Université de Munich, entreprise sous les auspices de MM. Jaeger, Pfeiffer et Rehm, étudie l'histoire d'un terme particulièrement important dans le vocabulaire moral du grec.

M. von Erffa insiste, p. 3, après Wilamowitz, sur l'idée que αἰδώς est le sentiment qui règle les rapports de l'homme avec les autres hommes, et il souligne qu'il ne s'agit pas d'une puissance divine et surhumaine. Un premier chapitre est consacré à l'examen exhaustif des exemples homériques. L'auteur doit avouer qu'après avoir cherché à suivre un ordre chronologique en se guidant sur l'analyse de l'*Iliade* proposée par Wilamowitz dans son *Ilias und Homer*, il a dû y renoncer; il pense d'autre part qu'il n'y a pas lieu de distinguer entre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, puisque l'*Iliade* contient certains développements « récents », et l'*Odyssée* des éléments anciens : je crois pourtant que dans l'emploi du mot αἰδώς on pourrait marquer une évolution en passant de l'*Iliade* à l'*Odyssée*.

Le premier sens que M. von Erffa définit pour αἰδώς est le sentiment de l'honneur qui fait que le guerrier tient bon dans le combat (voir N 121-122, etc...). La signification du mot est déjà plus large chez Homère : αἰδώς désigne le sentiment de respect que l'on éprouve devant un père, devant un hôte ou un suppliant (en particulier dans l'*Odyssée*, voir les exemples p. 12 et 13). L'auteur a raison de faire intervenir dans son analyse certaines notions qui sont pour ainsi dire complémentaires de celle de αἰδώς, par exemple celle de νέμεσις qui exprime l'indignation ressentie lorsqu'un homme manque à l'αἰδώς. C'est ainsi qu'au N 121-122 se trouvent groupés les deux mots αἰδῶ καὶ νέμεσιν : αἰδῶ est le sentiment de l'honneur qui doit animer les guerriers, νέμεσις l'indignation que provoquerait une défaillance. On lira avec intérêt le paragraphe qui compare les emplois de αἴδεσθαι et de αἰσχύνεσθαι (ce dernier mot ne se trouve pas encore dans l'*Iliade*, et trois fois dans l'*Odyssée*) ; ou l'étude du groupe ὄπις, ὀπίζομαι que M. von Erffa a probablement raison de rattacher à la racine de ὄψομαι, etc...

Dans une série de chapitres successifs l'auteur étudie l'histoire du mot chez Hésiode, chez les Lyriques, chez les Tragiques. Le chapitre sur Hésiode touche à des passages souvent difficiles comme les vers 91-92 de la *Théogonie* où M. von Erffa (p. 45-46) pense que αἰδοῖ μειλιχίῃ exprime le respect et la bienveillance que les auditeurs témoignent au roi. Mais il doit reconnaître que cette interprétation ne convient pas au passage assez comparable de l'*Odyssée* θ 169 et suivants.

P. Chantraine.

Ottfrid Becker, *Das Bild des Weges und verwandte Vorstellungen im frühgriechischen Denken* (Hermes, Einzelschriften, Heft 4). Berlin, Weidmann, 1937 ; in-8°, 224 p.

Le sujet de cette thèse de Leipzig, issue de l'enseignement de M. Schadewalt, permet à l'auteur d'envisager d'ensemble un certain nombre de problèmes qui touchent à la langue, à l'histoire du style et de la pensée. L'avant-propos, qui aurait peut-être gagné à être écrit plus simplement, indique que l'idée de ce travail a été suggérée par l'étude des dialogues de Platon « sans conclusion » : l'image du chemin est une image importante dans la phraséologie de Platon ; c'est à cette image que se réfèrent la notion de méthode, et celle d'aporie. Cette image met en cause les rapports de l'homme avec le monde extérieur, d'une part la volonté du sujet, d'autre part l'objet auquel elle s'applique. Une première partie assez brève précise le sens des différents mots qui se rapportent à l'idée de che-

min : κέλευθος désigne la direction où l'on s'engage, mais surtout l'élan qui anime une personne ou un objet ; à ce propos l'auteur commente en termes justes le vers ε 383 τῶν ἄλλων ἀνέμων κατέδησε κελεύθους en faisant remarquer que καταδέω se dit souvent de chevaux que l'on attache ; il interprète d'une façon comparable le vers M 262, οὐδὲ νύ πω Δαναοὶ χάζοντο κελεύθου. Quant à Γ 406, M. Becker discute l'expression ἀπόεικε κελεύθου (Aristarque) sans tenir compte du fait que la leçon de tous les manuscrits est ἀπόειπε κελεύθους. M. Becker se demande quelle est l'étymologie du mot. Il le fait entrer probablement avec raison, dans le groupe de κέλομαι, κελεύω, etc., sans se rendre compte que le suffixe -θος pose un problème difficile. C'est sans doute par inadvertance qu'il cite également le mot homérique βουκόλος, qui, comme l'on sait, contient la racine **kwel-* : le rapprochement avec αἰπόλος suffit à le montrer. L'auteur envisage ensuite les autres noms du « chemin » ; ὁδός par exemple comporte une signification plus vague que κέλευθος. Quant à l'étymologie, le seul rapprochement valable est le vieux slave *xodŭ*, skr. *ā-sad-*. M. Becker ne cite que ἕζομαι, ce qui du point de vue grec est absurde, et du point de vue de l'indo-européen probablement faux : il a dû exister deux racines **sed-* homonymes dès l'indo-européen. Les chapitres les plus importants du volume sont ceux qui étudient le développement de l'image du « chemin » dans la pensée et la poésie grecques. P. 44 et suiv., par exemple, en analysant les comparaisons de M 167 et de Π 259, l'auteur montre que l'idée exprimée par ὁδός n'est pas celle d'un acte humain, mais d'une donnée extérieure. Chez Hésiode et chez Pindare l'image du « chemin » éveille des résonnances toutes différentes. Dans les *Travaux* 578, ὁδοῦ se trouve en parallèle avec ἔργου, et, bien entendu, M. Becker (p. 57) commente longuement la célèbre comparaison de *Travaux* 287 et suiv., qui a exercé une si grande influence sur la poésie grecque : τὴν μέν τοι κακότητα καὶ ἱλαδὸν ἔστιν ἑλέσθαι ῥηιδίως· λείη μὲν ὁδός, μάλα δ'ἐγγύθι ναίει... L'image du chemin de la vertu joue un grand rôle chez Pindare, elle s'y trouve parfois exprimée sous une forme très personnelle, comme *Isthmiques* V, 23 ...κέλευθον ἂν καθαρὰν... (voir p. 61). On trouve d'autre part plusieurs fois chez Pindare l'image remarquable que l'ode est pour le poète un chemin où il se trouve engagé. Cette image se trouve déjà annoncée dans certaines formules homériques (voir I 61, T 186) ; Pindare en tire parti : ainsi *Olympiques* IX 47 ἔγειρ' ἐπέων σφιν οἶμον λιγύν « éveille l'élan mélodieux ». On compare dans l'*Hymne à Hermès* 451 ἀγλαὸς οἶμος ἀοιδῆς. Ces expressions amènent l'auteur à évoquer le problème de l'étymologie de οἶμη que les comparatistes traduisent par « chant » et distinguent de οἶμος, tandis que le dictionnaire Liddell-Scott-Stuart Jones rapproche les deux mots. La discussion (p. 68-69) est fondée sur une étude approfondie des quelques textes où figure le mot οἶμη (θ 74, 481, χ 347), et l'auteur conclut avec raison, je crois, que οἶμος et οἶμη sont apparentés.

Ces quelques exemples montrent la portée du travail de M. Becker. Les dernières lignes du livre semblent annoncer qu'il songe à poursuivre son enquête dans la langue de Platon : on accueillerait avec faveur un pareil ouvrage conduit avec la même méthode.

P. Chantraine.

Ε. Δ. ΚΟΛΟΚΟΤΣΑ, Τὸ πρωτογενὲς σατυρικὸν δρᾶμα τῶν Ἑλλήνων. Τὸ σατυρικὸν δρᾶμα Ἀγήν. Athènes, 1938 ; in-8°, 56 p.

Cette brochure comprend deux mémoires distincts. Dans l'un l'auteur reprend après tant d'autres l'étude des origines lointaines du drame saty-

rique. Le problème est obscur et ce ne sont pas les discussions étymologiques des pages 5 à 7 qui l'éclairent. Voici quelques-uns des points principaux de l'exposé : le drame satyrique aurait existé, dès l'origine, dans toute la Grèce. Ce n'est pas le drame satyrique qui serait issu de la tragédie ; au contraire, le drame satyrique aurait donné naissance à la tragédie et à la comédie.

On lira avec plus d'intérêt le travail sur le drame satyrique Ἀγήν connu de divers grammairiens et dont Athénée (voir p. 586 d et 595 f) cite un fragment. Ce drame satyrique a pour thème l'affaire d'Harpale. M. Κολοκοτσᾶς s'efforce de montrer que l'énigmatique Ἀγήν du titre serait Harpale lui-même ; — il publie le fragment avec quelques notes critiques : au vers deux, il adopte, avec raison, la correction de M. Πεζόπουλος, πέτρωμ' ἄορνον.

P. Chantraine.

Χ. Κ. ΚΑΠΝΟΥΚΑΓΙΑ, Οἱ ἡγήτορες τῆς ἀρχαίας Ρώμης λόγιοι καὶ οἱ νεωτερισμοί. Athènes, 1938, ἐπιστημονικὴ ἐπετηρὶς τῆς φιλοσοφικῆς σχολῆς, p. 81-112.

Dans le cadre assez conventionnel d'une leçon d'ouverture, M. Καπνουκαγιᾶς étudie l'altitude des grands écrivains latins à l'égard de la culture grecque et des hellénismes dans la langue. Il montre comment Cicéron a résisté aux excès des hellénisants, mais qu'il était lui-même un grand connaisseur de la langue et de la littérature grecque et qu'il s'est exercé à traduire en latin les œuvres des philosophes grecs en constituant en latin même le vocabulaire abstrait dont il avait besoin. D'un point de vue un peu différent l'auteur montre que Cicéron a évité les vulgarismes. Il ne manque pas d'évoquer le problème de la langue en grec moderne, en laissant voir sa sympathie pour la καθαρεύουσα, mais le rapprochement ne vaut pas. Enfin les dernières pages envisagent l'évolution de la philosophie, et dans l'art oratoire la rivalité de l' « atticisme » et de l' « asianisme ».

P. Chantraine.

J. Smereka, *Studia Euripidea*, Voluminis II, Pars prior, *De elocutionis Euripideae consuetudinibus*. (Archiwum Towarzystwa Naukowego we Lwowie I, VII, 2). Lwow, Gubrynowicz, 1937 ; in-8°, 282 p.

M. Smereka poursuit la publication de son grand ouvrage sur la langue d'Euripide qui, fondé, sur une bibliographie très complète, constitue une sorte de somme à laquelle il faudra toujours avoir recours. Le volume qui vient de paraître est principalement consacré à la place des mots, au choix des épithètes, à certaines figures de syntaxe et de style comme le pluriel dit poétique, les périphrases et les comparaisons, les allitérations, etc..., à la détermination des différences que l'on observe entre des parties diverses de la tragédie (chœurs, prologues, stichomythies, récits des messagers, discours). Il se termine par un tableau des images classées d'après les notions auxquelles elles se rapportent. Ce que l'on pourrait surtout reprocher à ce volume comme à celui qui l'a précédé, c'est de fournir des matériaux bien critiqués, mais non élaborés. Le plus souvent il faudra, en partant des données réunies par M. Smereka, reprendre sur chaque point l'analyse des faits. Dans le chapitre sur l'ordre des mots l'auteur limite son enquête à l'hyperbate, c'est-à-dire à la disjonction de deux mots unis par l'accord grammatical. Les statistiques permettent d'établir que l'hyperbate est plus fréquente dans le dialogue que dans les parties chantées : le fait

est d'importance. Mais l'étude des exemples proposés par M. Smereka montre que cette disjonction s'opère selon certains types définis à l'intérieur du vers (voir p. 7 et suivantes). Les mots disjoints peuvent se trouver soit à l'initiale et à la fin d'un vers (*Hippolyte* 997) soit à la césure et à la fin du vers (*Médée* 667, etc...). La question serait à reprendre, en tenant compte de la structure du vers.

L'étude des épithètes fournit un grand nombre d'exemples. Mais il y aurait lieu d'envisager la rareté plus ou moins grande des composés, les conditions de leur emploi et leur sens ; — et d'autre part de comparer le vocabulaire d'Euripide avec celui des autres poètes tragiques. Ce serait le seul procédé qui permetrait de définir l'originalité d'Euripide en cette matière.

L'impression du volume est assez correcte : on pourrait pourtant ajouter quelques fautes à celles qui sont indiquées dans les *errata* : par exemple θαυμασθὸν pour θαυμαστὸν, p. 29, ligne 3.

P. Chantraine.

L. A. Post, *Dramatic Uses of the Greek Imperative*; extrait de l'*American Journal of Philology*, LIX (1938), p. 31-60.

Le titre de cet article en donne une idée inexacte ; il vise esssentiellement à expliquer la différence d'emploi entre l'impératif présent et l'impératif aoriste. Les faits sont classés en un certain nombre de catégories qui ne sont pas toujours très claires ; en revanche on comprend bien pourquoi l'impératif présent est employé lorsqu'il s'agit d'un acte qui est en train de se faire (p. 39). Par ailleurs M. Post doit établir, pour justifier le choix du temps, des distinctions compliquées. Cette difficulté s'explique par ce qu'il appelle l'emploi « dramatique » de l'impératif, et ce qu'il serait peut-être plus juste d'exprimer en disant que l'aspect (à l'impératif comme aux autres modes) comporte souvent une valeur subjective. On retrouve ainsi une indication que M. Humbert a donnée dans un récent article de la revue *Link*, où il souligne que l'aspect est « objectif » en grec moderne, tandis qu'il était surtout subjectif en grec ancien.

M. Post étudie, p. 42 et 53, les présents qui suivent et « confirment » des aoristes : il renvoie par exemple à *Choéphores* 500-508, qu'il aurait pu citer et commenter parce que l'exemple est particulièrement caractéristique : Electre adresse à son père mort un suprême appel et emploie ἄκουσον ; Oreste reprend cet appel, plus pressant encore, et il emploie ἄκουε « prête-moi une attention durable ».

P. Chantraine.

ΨΥΧΑΡΗΣ, Μεγάλη Ρωμαϊκὴ ἐπιστημονικὴ γραμματική, τρίτος τόμος. Athènes, Kollaros, et Paris, Le Soudier, 1937 ; in-8°, 380 p.

Le troisième tome de la grande grammaire scientifique de Psichari (voir *Revue de Philologie*, 1938, p. 78) constitue le premier volume du « livre de l'élève » contenant l'introduction et la phonétique. L'introduction reprend avec le talent incisif que l'on connaît par les œuvres françaises ou grecques de l'auteur le problème de la « langue nationale grecque » auquel Psichari a consacré le meilleur de ses forces. La καθαρεύουσα ne repose que sur une tradition livresque et artificielle et ne se rattache à aucune langue ancienne qui ait été réellement parlée. Si M. Louis Roussel a essayé de soutenir que le diglossisme a existé de tout temps,

son argumentation n'est que spécieuse (voir p. 7 et suivantes) ; le mouvement atticiste lui-même comporte un caractère tout à fait différent : les atticistes se sont préoccupés du vocabulaire plutôt que de la grammaire proprement dite ; d'autre part leur doctrine n'a jamais constitué un système officiel que l'on a imposé au peuple. La diglossie pour Psichari est un legs de la civilisation byzantine. Une fois de plus l'auteur a trouvé des accents émouvants pour exhorter ses compatriotes à accepter leur langue populaire et nationale, en évoquant les problèmes linguistiques qui se posent dans l'Europe contemporaine, par exemple en Irlande, en Belgique, en Suisse. Si la langue doit être populaire, elle doit être aussi une langue commune, et c'est là un des motifs qui contribuent au maintien partiel de la καθαρεύουσα : Psichari indique lui-même que pour un même mot on pourrait admettre quatre nominatifs pluriels : βουλεφτές, βουλεφταῖοι, βουλεφτάδες, et la forme savante βουλεφτέ (p. 25). Il semble que la κοινή commence à se fixer, mais le mouvement a été amorcé par Psichari, qui en même temps qu'un savant a été un réformateur.

Dans cette grammaire il prend encore l'attitude d'un réformateur ; il propose, par exemple (p. 61 et suiv.), de créer des signes nouveaux pour noter les occlusives sonores comme *b*, *d* que le grec ne possède plus (sauf dans quelques groupes phonétiques particuliers). Le chapitre (p. 88 à 103) où Psichari s'applique à montrer dans un grand nombre de mots que la prononciation véritable de ο est ου dans beaucoup de mots est à cet égard typique. Il n'est pas douteux en tout cas qu'aussi bien chez les gens cultivés que dans le peuple la prononciation usuelle est ἔχουμε, etc.

Ce volume paraît au moment où l'on fête en Grèce le cinquantième anniversaire du Τάξιδι μου, le premier roman vulgariste de Psichari. La revue Νεοελληνικὰ γράμματα, entre autres, a consacré à cet anniversaire un numéro où l'on peut voir comment quelques écrivains représentatifs mesurent avec un recul de cinquante ans l'importance décisive de l'ouvrage révolutionnaire de Psichari.

P. Chantraine.

C. F. Kumaniecki, *De quibusdam Oppiani Halieuticorum codicibus*. Comptes Rendus des séances de la Société des Sciences et des Lettres de Varsovie, XXX, 1937, classe I, p. 67-82.

Vári a montré qu'il existait plus de 58 manuscrits des *Halieutiques* d'Oppien. M. Kumaniecki à son tour s'est mis à étudier ces manuscrits en vue d'une édition d'Oppien à laquelle il songe depuis neuf ans. Cet article bref et précis donne une partie des résultats auxquels il est parvenu. Un certain nombre de traits communs permettent de réunir en une seule famille les manuscrits S1 (Vindobonensis phil. gr. 255), C (Casanatensis 306) et q (Dresdensis Da 26).

P. Chantraine.

Diodori Siculi, *Codicem Vesontinum DCCCXXXV collegit* Vidus de Budé (*Liber XIII*). Le Puy, Imprimerie de la Haute-Loire, 1936 ; in-8°, 38 p.

M. de Budé poursuit ses utiles collations de manuscrits de la bibliothèque de Besançon. Il a déjà publié en 1935 les variantes des livres XI et XII et cette nouvelle brochure contient celles du livre XIII. Ces variantes sont données par comparaison avec l'édition Vogel ; elles semblent en général porter sur des points de détail.

P. Chantraine.

Ericus Diehl, *Hypomnema, De Callimachi librorum fatis capita selecta.* Riga, 1937 ; Latvijas Universitates Rakstí, Filologijas un Filosofijas Fakultates Serija IV, 2, p. 305 à 476.

Ce long mémoire vise à reprendre, après la vieille édition d'Otto Schneider et les travaux d'Ida Kapp et de R. Pfeiffer, l'étude des fragments de Callimaque en tirant partie des dernières éditions des grammairiens et des lexicographes ou des recherches auxquelles ils ont donné lieu. Le travail était déjà presque achevé lorsqu'a été publié le papyrus de Milan contenant les διηγήσεις (publié en 1934 par Medea Norsa et G. Vitelli) : l'auteur a pourtant pu l'utiliser et l'étudier dans un chapitre important.

Les premières pages présentent quelques réflexions de grande portée pour la méthode. Un même fragment peut être cité par des auteurs divers et de façons différentes. D'une manière générale les versions plus brèves ont des chances d'être aussi moins anciennes. D'autre part un fragment peut être cité soit avec le nom du livre et celui de l'auteur, soit avec le nom de l'auteur seulement, soit sans indication précise. M. Diehl cherche d'autre part à donner une définition précise du terme ὑπομνήματα « commentaires ». Originellement les volumes d'*hypomnemata* étaient distincts de ceux qui contenaient le texte ; ils citaient des vers et des fragments de vers pour en donner ensuite l'explication (p. 315-320).

Les fragments de Callimaque se trouvent souvent cités dans les notes ou les scholies qui viennent de Théon et un chapitre est consacré à l'étude de la méthode de Théon. Les chapitres suivants sont consacrés à Hephestion, Athénée, aux différents grammairiens ou scholiastes, à Suidas, Photius, à l'*Etymologicum Genuinum* et à l'*Etymologicum Gudianum*. Dans chacun de ces chapitres M. Diehl relève les fragments de Callimaque (sans les reproduire) et indique à l'occasion les problèmes qu'ils posent. On notera par exemple que, selon M. Diehl, les deux versions très différentes du fragment 109 *bis*, citées chez Athénée 477 c et 442 f, seraient tirées de deux textes différents des Αἴτια (p. 338-339).

Le chapitre VII envisage le problème posé par les διηγήσεις contenues dans le papyrus de Milan récemment découvert. Il faudrait distinguer nettement les διηγήσεις des ὑπομνήματα. Les ὑπομνήματα sont des notes de détail, les διηγήσεις des analyses. Ces analyses sont écrites en attique et ne citent qu'exceptionnellement le texte même de Callimaque ; elles négligent les digressions et ne donnent ainsi qu'une idée approximative de l'œuvre de Callimaque. Les διηγήσεις ne seraient pas des œuvres d'érudition mais seraient destinées à l'enseignement (l'étude de M. Diehl est faite d'un point de vue assez différent de celui de M. Cahen [*Rev. des Et. Gr.*, XLVIII, p. 279] qui n'est pas cité dans la bibliographie).

L'ouvrage se termine par d'utiles index.

P. Chantraine.

Galeni, *De causis procatarticis libellus a Nicolaeo Regino in sermonem latinum translatus* ad codicum fidem recensuit, in graecum sermonem retro vertit Kurt Bardong (Corpus Medicorum Graecorum, Supplementum, II). Leipzig, Teubner, 1937 ; in-8°, xxxiii-64 p.

Ce traité de Galien nous est parvenu dans des conditions assez particulières, tout comme, par exemple le *De causis continentibus* qui a été publié il y a plus de trente ans par M. Kalbfleisch : nous ne le connaissons que par une traduction latine tardive qui nous est conservée dans deux manus-

crits, le *Parisinus Lat. 6865* du XIVe siècle et le *Dresdensis Db* 93 du XVe siècle. L'éditeur a en outre utilisé parfois l'édition princeps (Venise, 1490) qui se trouve en général proche du manuscrit de Paris. Le texte latin semble en général sinon très correct, du moins assez clair. Quelques corrections ont été introduites par l'éditeur : p. 17 (VI, 66), l'insertion de *haud* devant *alius* donne un sens satisfaisant et n'est pas, paléographiquement, invraisemblable. M. Bardong remarque dans la préface qu'il est assez aisé de retrouver sous la traduction latine l'original grec. Il suffit de connaître les équivalents grecs aux termes techniques du latin (qui sont souvent de simples décalques du grec) et de se souvenir de la fidélité presque mécanique des traductions de ce type, jusque dans l'ordre des mots. La « traduction grecque » de M. Bardong semble en général acceptable.

La notice envisage un certain nombre des problèmes plus ou moins délicats que pose ce traité. Diverses considérations amènent M. Bardong à le dater de 175. Quant au contenu même de l'ouvrage, il traite des « causes premières, soit d'un point de vue général, soit surtout d'un point de vue plus strictement médical ; le raisonnement est éclairé par des anecdotes parfois intéressantes et qui nous font connaître certaines méthodes de la médecine antique.

L'ouvrage se termine par un index latin qui servira surtout à retrouver certains détails ou certains raisonnements typiques.

P. Chantraine.

Alcée, Sapho, texte établi et traduit par Théodore Reinach avec la collaboration d'Aimé Puech (Collection G. Budé). Paris, les Belles-Lettres, 1937 ; in-8°, VI-387 p.

Quand la mort a surpris Théodore Reinach, il se trouvait avoir presque achevé une édition des fragments d'Alcée et de Sapho, tâche à laquelle il se trouvait particulièrement bien préparé par certains de ses travaux antérieurs. Aidé par les soins pieux de M. Julien Reinach, M. Aimé Puech a revu le manuscrit, l'a préparé pour l'impression, l'a mis au courant des travaux récents, il a rédigé la traduction là où elle manquait (pour un assez grand nombre de fragments d'Alcée) et il a écrit les deux *Introductions* en utilisant les matériaux que Th. Reinach avait déjà rassemblés. On ne saurait témoigner trop de reconnaissance à M. Puech qui a bien voulu accepter une tâche aussi ingrate et qui l'a remplie avec autant d'abnégation. Des notes entre crochets droits indiquent les compléments que M. Puech a cru devoir apporter au manuscrit originel. L'ouvrage tient aussi compte des dernières recherches et particulièrement des éditions de Lobel et de Diehl. Enfin M. Puech a poussé le scrupule jusqu'à signaler les observations qu'Antoine Meillet et moi-même lui avons proposées, en particulier relativement aux formes dialectales.

Ce livre met en vive lumière les difficultés que présente une édition d'Alcée et Sapho, qu'il s'agisse des fragments le plus souvent très brefs que nous ont transmis d'anciens citateurs, ou des morceaux lacunaires que nous fournissent les papyrus. C'est ainsi qu'au fragment 74 d'Alcée (77 de Diehl) on verra comment Théodore Reinach a pu proposer d'abord une interprétation entièrement différente de celle qu'il a adoptée ensuite en suivant Lobel ; de même une note de M. Puech indique p. 63 les controverses qu'a soulevées le fameux fragment cité dans la *Rhétorique* d'Aristote.

θέλω τι ϝείπην ἀλλά με κωλύει
αἴδως.....

Théodore Reinach semble avoir attribué ce fragment à Alcée, et la réponse à Sapho, ce qui accréditerait la tradition d'une déclaration d'amour d'Alcée à Sapho. Il s'agit plus probablement d'un poème imaginaire de Sapho sous forme de strophes dialoguées, et le fragment se trouve repris au n° *160* de Sapho. Ces flottements que le commentaire souligne et explique indiquent tout ce que la restitution et l'attribution même des fragments comportent d'incertitude.

L'établissement du texte dans le détail présente également les plus graves difficultés. Pour le dialecte même les données dont nous disposons sont contradictoires, et il n'est pas exclu que certaines graphies, comme -αισ- pour -ᾱσ ne reposant pas sur -ανσ- (ainsi φαισι pour l'ionien attique φησι, Alcée, *49*, p. 62) ne résultent de confusions commises par les grammairiens alexandrins.

Pour le digamma initial notre tradition présente également des flottements. Théodore Reinach l'a restitué et imprimé dans son texte partout où il l'a pu. Mais il subsiste des contradictions qu'il n'est pas aisé de réduire : dans le second fragment de Sapho, Φαίνεταί μοι κῆνος..., Th. Reinach écrit ϝεαγε au vers 9, mais conserve au vers 7 la leçon ἐς σ'ἴδω qui n'admet pas le digamma. On trouvera sur ce problème des indications précises dans l'*Introduction* à l'édition de Sapho de Lobel.

Enfin les fragments sur papyrus étant toujours plus ou moins gravement mutilés, les suppléments qu'ont proposés les éditeurs restent le plus souvent très hypothétiques. Même lorsque la lacune est petite, il est souvent malaisé de trouver une solution satisfaisante. Soit le fragment 27 de Sapho (27 a, chez Diehl) au vers 6 : ἀ γὰρ πόλυ περσκόπει[σ]α | κάλ]λος ἀνθρώπων « Hélène qui a pu comparer la beauté de tant d'hommes » ; tels sont le texte et la traduction proposés par Th. Reinach, après Grenfell et Hunt. Mais M. Lobel après examen du papyrus note que la lecture περσκόπεισα ne cadre pas avec les lettres que l'on entrevoit sur le papyrus (περσκ.λ.ι.α?) ; or il est évident d'autre part qu'il n'est pas possible de tirer du présent περσκόπεισα le sens de « qui a pu comparer ». La solution reste encore à trouver.

Le volume fournit au lecteur un grand nombre d'indications précieuses en particulier pour la métrique. Il se termine par une utile table de concordance entre les numérotations de Bergk, Lobel, Diehl et Reinach lui-même. La nature des textes publiés a imposé une présentation différente de celle qui est habituelle dans la collection G. Budé : chaque fragment est *suivi* de la traduction, puis des notes critiques.

P. Chantraine.

Bonde Bondesson, *De sonis et formis titulorum milesiorum didymaeorumque*. Lund, 1936 ; in-8°, xxi-224 p.

La dissertation inaugurale de B. Bondesson mérite les plus grands éloges. Elle paraît deux ans après celle d'Anton Scherer (Münich) qui traite exactement du même sujet, mais, dit B., « non prius mihi allata est, quam partem libri majorem typis describendam curaveram ». Elle est d'ailleurs beaucoup plus détaillée que sa devancière et, autant que j'ai pu m'en rendre compte par des sondages répétés, elle est vraiment exhaustive ; l'impression témoigne aussi d'un soin remarquable (or il y a des milliers de références). Scherer, il est vrai, avait eu à sa disposition, grâce à A. Rehm, plusieurs textes inédits, mais ils n'apportent point de faits nouveaux ou importants (signalons seulement l'α de ἱερατεύω et ἱερατεία qui

confirme le seul exemple publié, ἀρχιερατεύω, *Milet*, I, 7, 265, l. 5). Pour les points douteux, lectures ou interprétations, la bibliographie abondante de B. permet toujours un contrôle : il penche par ex. (p. 113) pour ἐστεφ-μενοι (*Milet*, I, 3, 31 a, l. 2), qui est la leçon de Wilamowitz, tandis que Scherer tient pour ἐστεθμένοι (cf. Hésychius : στέθματα· στέμματα), qui est la leçon de Rehm. Non seulement pour cet exemple, d'ailleurs peut-être désespéré, mais pour toutes les formes douteuses ou aberrantes, il me semble que l'étude de B. devrait pousser un jeune épigraphiste à revoir les pierres. On pense bien que, dans un ouvrage de cette densité, quelques menues erreurs ont pu se glisser, quelques références ont été oubliées. P. 116, parmi les exemples de ν final assimilé, B. cite « ἀπόδειξιγ καί » ; en réalité le texte, dans toutes ses éditions (la dernière est celle de Welles, *Royal corresp.*, p. 106), porte ἀπόδεξιγ ; et précisément le mot aurait dû être signalé, p. 13, à propos de δέκνυμι (cf. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, 1902, p. 114-115, et P. Roussel, *BCH*, 1935, p. 521). — P. 33, parmi les références aux Ὑακινθοτρόφια (avec Υ) manque le décret *Fouilles de Delphes*, III, 1, 308. — P. 55-56, sur l'osselet de Suse, la leçon Πολειο (non plus que la leçon ἀπο λειο) ne saurait être admise sans réserve après la révision de Ch. Picard, cf. *REG*, 1929, p. 132-136 = *SEG*, VII, 9. — Mais que comptent ces vétilles ? B. nous offre un excellent instrument de travail, plein de rapprochements et de références qui élargissent le sujet et qui aident à situer les formes milésiennes. Le mieux qu'on puisse faire ici est de signaler quelques-uns des résultats auxquels il aboutit : il n'y a pas de formes particulières au milésien ; toutes les formes milésiennes se retrouvent dans d'autres dialectes ioniens ; l'influence de l'attique et de la *koiné* se manifeste puissamment à partir de 400 env., mais à partir de 200 l'influence de l'attique proprement dit décroît, pour reparaître au Ier siècle et sous l'empire, avec l' « atticisme » ; en somme, comme le marque de son côté Scherer, c'est au IIe siècle que la *koiné* est le mieux dégagée de contaminations dialectales.

Georges Daux.

B. E. Perry, *Studies in the Text History of the Life and Fables of Aesop*. Philological Monographs published by the American Philological Association, VII. Haverford. Pennsylvania, 1936, XVI-240 p., VI pl.

Dans une étude parue en 1933, et dont il a été rendu compte ici même, B. E. Perry avait annoncé un travail sur le manuscrit 397 de la collection Morgan, qui contient la plus ancienne version connue de la *Vie d'Esope*. Le volume dont nous rendons compte aujourd'hui dépasse le dessein primitif : si une première partie contient l'étude annoncée du manuscrit Morgan, la seconde section de l'ouvrage, de beaucoup la plus longue, présente une étude des différentes recensions des *Fables*.

B. E. Perry compare d'abord le texte du manuscrit Morgan[1] à celui édité jadis par Westermann (1845), qui reproduit une version contenue dans une douzaine de manuscrits datant des XIIIe-XVIe siècles, et dont l'archétype ne doit pas remonter au delà du XIe siècle. Cet archétype dépend

1. Ce manuscrit n'est autre que le fameux *Cryptoferratensis A. 33*, qui disparut d'Italie sous le premier Empire, et que l'on rechercha en vain au cours du XIXe siècle. Un travail récent vient d'être consacré à une autre partie du manuscrit Morgan : Elinor Husselman, *Kalilah and Dimnah*, London, Christophers, 1938.

d'une version ancienne de la *Vie*, semblable à celle du manuscrit Morgan, alors que la *Vie* attribuée à Planude dérive d'une copie mauvaise et tardive du texte édité par Westermann. L'archétype présumé de la *Vie* ancienne remonterait au IIe siècle de notre ère. — Signalons qu'on a toujours laissé de côté un *Parisinus Supp. gr.* 690, qui contient une *Vie* apparentée à celle du manuscrit Morgan.

L'auteur compare ensuite ces deux traditions à celles des papyrus d'Oxyrhynchos (IVe-Ve siècle) et Golenischeff (VIIe siècle). Les traditions sont déjà assez nettement différenciées les unes des autres. B. E. Perry reproduit le texte des papyrus, en les comparant et en essayant de les compléter à l'aide de la recension des manuscrits.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la tradition des *Fables* proprement dites et à leurs diverses recensions.

La difficulté que l'on éprouve à retracer l'histoire de ce texte tient à deux raisons : c'est d'abord le grand nombre des manuscrits (Chambry en comptait 94; à ce nombre Hausrath et Marc en avaient ajouté 6 ou 8, et Perry lui-même fait connaître 14 exemplaires nouveaux); c'est aussi le fait que les traditions ont été mêlées, et sur ce point l'auteur est d'accord avec ses devanciers pour admettre trois recensions différentes.

Renonçant à une étude exhaustive des manuscrits, qu'il juge vaine dans plus d'un cas, B. E. Perry a voulu examiner la tradition des *Fables* à la lumière des résultats auxquels il est arrivé par l'étude de la tradition de la *Vie*, les deux œuvres étant le plus souvent contenues dans les mêmes manuscrits. B. E. Perry admet les conclusions générales de ces prédécesseurs sur les diverses recensions des *Fables*. Il y a d'abord une première recension, dite *Augustane*, dont la date ne peut être fixée avec certitude. Une seconde recension, comprenant les fables en prose, dérive de la première. La troisième recension, dite *Accursienne*, est due à un érudit byzantin qui vivait au temps de Planude, et que B. E. Perry n'hésite pas à identifier avec Planude lui-même; elle dérive des deux autres recensions, et en partie aussi de sources diverses.

B. E. Perry réfute définitivement l'opinion de Chambry qui voulait que la recension *Accursienne* remontât au IIIe siècle, au lieu d'être une recension byzantine du début du XIVe siècle. D'autre part, l'auteur établit contre Hausrath que la recension *Augustane* n'est pas composée pour la majeure partie d'exercices scolaires. Il montre en outre que les fables en prose ne viennent pas directement de la recension la plus ancienne, comme on le supposait jusqu'ici, mais d'une recension intermédiaire, dont le type est offert par le *Monacensis* 525. En tant que le plus ancien témoin, le manuscrit Morgan, récemment retrouvé, apporte une vive lumière sur les divers problèmes, qui ont été abordés.

Mené avec une méthode excellente, le travail de B. E. Perry est très clair. L'ouvrage est présenté avec le plus grand soin typographique, sans que jamais on ait cherché a économiser le papier. Les tableaux abondent. L'auteur a su profiter des travaux de ces devanciers ; à son tour il a apporté des conclusions nouvelles qui paraissent définitives. Il reste à attendre de lui l'édition de la *Vie* et des *Fables* d'Esope qu'il a promise.

A. Dain.

Georgius Kowalski, *De arte rhetorica 1* (Acta seminarii philologici II Universitatis Ioannos-Casimirianae Leopolensis, fasc. 3-4), 111 p. in-8°. Leopoli, Gubrynowicz, 1937.

G. Kowalski a déjà consacré plusieurs études à la rhétorique ancienne (une notamment qui parut en 1933 dans l'*Archiwum* de l'Université de Lwow et à laquelle il renvoie plusieurs fois). Son présent travail porte sur Corax et il est fait suivant la même méthode : l'auteur recueille un grand nombre de textes anciens, les discute et les groupe, souvent par association d'idées, et laisse au lecteur le soin de tirer une conclusion synthétique des documents accumulés. Cette fois, il est vrai, la présence de deux index facilitera la consultation de l'ouvrage.

Kowalski essaie de déterminer ce que nous savons de la doctrine de Corax touchant les lieux communs, l'emploi des thèses contraires, le sens primitif de ῥητώρ, et il arrive, semble-t-il (p. 94), à cette conclusion toute négative que Corax nous est encore moins bien connu que Tisias.

Malheureusement on rencontre dans cette étude des détails qui surprennent. Une phrase semble attribuer à Platon la responsabilité de la sophistique judiciaire (p. 33, l. 14 et suiv.). L'auteur restreint à l'excès, et non sans se contredire, le sens qu'Isocrate donne au mot ῥητώρ (p. 59-60). Il prend trop au pied de la lettre (p. 92) un mot de Cicéron (*De Or.* I, 20, 91 : *a Corace nescio quo*) pour prétendre que celui-ci ignorait Corax (à ce compte saint Augustin n'aurait connu ni Virgile, ni Cicéron ; cf. *Conf.* I, 13, 20 : *Aeneae nescio cujus* ; III, 4, 7 : *cujusdam Ciceronis*). Et surtout il y a des inadvertances au moins étranges : à deux reprises (p. 15 et 41) le *Panégyrique* d'Isocrate est confondu avec le *Panathénaïque*. Nous rencontrons (p. 35, n° 1) un monstrueux πατραλοίους. Enfin nous apprenons (p. 10) que, dans la tragédie d'Euripide, la femme d'Admète s'appelait... Eurydice.

L'étude de Kowalski imposera à quiconque voudra l'utiliser, un considérable et minutieux effort de vérification.

Georges Mathieu.

Harald Patzer, *Das Problem der Geschichtsschreibung des Thucydides und die thukydideische Frage* (*Neue Deutsche Forschungen*, Band 129). 118 p. in-8°. Berlin, Junker und Dinnhaupt, 1937. Prix : 5 Mks 20.

C'est un problème capital et attirant que de rechercher comment a été composée l'œuvre de Thucydide, qu'il s'agisse de la rédaction proprement dite ou des conceptions qui l'ont dirigée. Après bien d'autres, H. Patzer s'est attaqué à cette question ; son étude, malgré sa minutie, risque de décevoir ceux qui y chercheraient une solution, car l'auteur pose des problèmes plutôt qu'il n'en résout. La majeure partie de l'ouvrage est d'ailleurs consacrée à la critique détaillée des méthodes et des solutions proposées auparavant. Patzer examine surtout les tentatives des philologues contemporains et il borne son examen aux œuvres écrites en allemand (Schwartz, Schadewaldt, Pohlenz principalement). Puisque l'auteur fait remonter sa critique jusqu'à Ullrich et à Cwinkinski, il ne lui eût pas été inutile de connaître le *Thucydides and the history of his age* de Grundy et l'article publié en 1912 par M. Bodin dans la *Revue des Études anciennes*. Le travail en vase clos ne nous semble pas favorable à l'étude de l'antiquité.

Au milieu de ces critiques, Patzer nous apprend, par de nombreuses remarques de détail, comment il essaie de dater certaines parties de l'œuvre de Thucydide (notamment le début du livre I). Adoptant une méthode fort en honneur depuis quelque temps en Allemagne, il étudie minutieusement des mots (γνώμη, σαφές, σκοπεῖν) ou des groupes de mots ; à vrai dire, cette

recherche n'amène pas de conclusions fermes. D'autre part, Patzer essaie de trouver sinon des preuves, du moins des indices pour dater (relativement) les différents « états » de l'œuvre ; tout en ne dissimulant pas la difficulté de la recherche et l'incertitude des résultats obtenus par ses devanciers, il dresse une liste d'indices de rédaction « ancienne » et de rédaction « récente » ; certains d'entre eux paraissent assez probants, d'autres beaucoup moins ; ne peut il s'agir parfois, comme par exemple à II 23, 3 et I 56, 2 (étudiés p. 107-108), de formules stéréotypées, ou, comme à VII 57, 2 (utilisé p. 105), d'incises insérées après coup dans un développement terminé. Patzer y ajoute des « raisons internes » (p. 90 et suiv.) qui, à la vérité, risquent de paraître un peu subjectives. Pour prendre un seul exemple, le discours des Mityléniens à Olympie (III 9-14), que Patzer examine plusieurs fois, peut avoir été composé après 404 et traduire les réflexions inspirées par la chute de l'empire athénien ; mais il peut tout aussi bien dater de 412 ou 411, de la révolte des « grands alliés » (ce qui s'accorderait avec la mention, faite à III 8, du Rhodien Dorieus ; mais celle-ci même n'est-elle pas une note surajoutée ?). La question reste, dans son ensemble, toujours obscure.

A ce problème, Patzer en ajoute un autre tout aussi important, et assez différent (p. 80-102) : il s'agit de la conception théorique que Thucydide a eue de l'histoire, et de la manière dont il l'a réalisée dans la pratique. L'auteur note qu'il y a dans l'œuvre de Thucydide à la fois récit des événements et « physiologie de l'humanité » (p. 97 et suiv. ; nous dirions plus simplement : jugements généraux sur les événements) ; quoi de surprenant à cela ? Mais Patzer observe que si Thucydide se montre « moderne » dans la méthode de son exposé, il manque de netteté dans la définition même de cette méthode (p. 84-88). Patzer semble croire que cette remarque peut servir pour la chronologie relative des récits et des exposés de méthode. Nous n'en sommes pas sûrs : un auteur peut fort bien appliquer une technique sans faire explicitement la philosophie de cette techniqne et même sans se rendre un compte entier de son originalité.

Les recherches de Patzer, précises, minutieuses même, ne conduisent donc pas à des résultats très nets, du moins pour les problèmes d'ensemble ; mais d'une part par la subtilité des remarques de détail, d'autre part par la critique de certains « systèmes » antérieurs, elles déblaient, sur certains points, le terrain fort touffu des études thucydidéennes.

Georges Mathieu.

William Arthur Heidel, *The Frame of the ancient Greek Maps*, American Geographical Society, Research Series, n° 20, x-141 p., 1 carte. American Geographical Society, New-York, 1937.

Ce livre est destiné d'abord à montrer l'évolution des grandes lignes de la carte du monde habité, depuis les géographes ioniens du VI^e^ siècle jusqu'à l'époque d'Aristote ; ensuite à préciser le moment où la notion de la sphéricité de la Terre a été explicitement exprimée, et adoptée par certains savants ; enfin à montrer les conséquences de cette notion de sphéricité sur la carte telle qu'a pu l'établir, au III^e^ siècle, Ératosthène — tâche difficile car, ces cartes, nous ne les possédons pas et nous ne pouvons les reconstruire que d'après des textes fragmentaires, souvent imprécis, difficiles à interpréter, et parfois absurdes. Dans cet ouvrage très intéressant, mais dont certaines parties dépassent la compétence d'un pur historien,

deux points frappent le lecteur non spécialisé en géographie. D'abord M. H. insiste sur la permanence, jusqu'à Ératosthène et après lui, de la carte de l'οἰκουμένη établie au VI^e^ siècle, avec son cadre étiré de l'Est à l'Ouest, son axe médian (des colonnes d'Hercule au Taurus), ses deux parallèles, l'un au Nord, l'autre au Sud, et son méridien Nord-Sud, de Sinope aux bouches du Nil (les notions de *tropiques* ont pris au III^e^ siècle une précision astronomique, mais les grandes lignes de la carte ne se sont guère modifiées). D'autre part une critique serrée des sources permet à M. H. d'affirmer que les attributions faites trop souvent — et encore de nos jours — de la théorie de la sphéricité de la Terre soit aux Ioniens, soit à Pythagore, ne sont pas fondées. C'est sans doute à la fin du V^e^ siècle — et chez les Pythagoriciens de cette époque — M. H. ne croit pas pouvoir préciser davantage — que cette notion a pris corps. Platon, dont on connaît les rapports avec les Pythagoriciens, l'a adoptée ; elle est exprimée avec une netteté scientifique par Aristote. On constate, une fois de plus, à quel point les deux grands philosophes étaient informés des derniers progrès de la science, et disposés à les adopter.

Jean Hatzfeld.

Nicola Terzaghi, *Storia della Letteratura Latina*, 2 vol. in-8° de 484 et 332 pages. Torino, etc... (Paravia), s. d. (1935-1936).

Narrative, et destinée avant tout à la jeunesse studieuse — *très* studieuse, et déjà instruite, et curieuse du détail historique —, cette *Littérature Latine* n'en sera pas moins appréciée par l'âge plus mûr. Car le manque total de références, de bibliographie, de l'appareil scientifique auquel nous sommes habitués, s'il empêche le contrôle des affirmations (ou des doutes) de l'auteur, n'enlève rien ni à leur sûreté ni à leur justesse. Il a d'autre part permis, ainsi que l'adoption d'un caractère typographique plus menu pour les chapitres jugés secondaires, de gagner beaucoup de place : au bénéfice surtout des biographies, qui discutent même des détails d'ordre secondaire avec toutes les ressources d'une érudition fort bien informée ; les développements de mise en place générale et les appréciations littéraires, sans laisser perdre rien d'essentiel, sont plus sommaires qu'on ne l'attendrait d'un ouvrage de cette importance. Il surprend un peu de comparer le nombre de pages consacrées à chaque auteur : que Virgile ou Tacite, étant donné le but proposé, jouissent d'un traitement de faveur, cela s'explique ; mais Phèdre n'est-il pas comblé ? Tite-Live (pourquoi n'en parler qu'*après* Ovide ?) ne méritait-il pas mieux qu'une quinzaine de pages, pas davantage que César, dont l'influence fut pourtant tellement moindre pour la suite de la littérature latine ? Manilius, Ammien Marcellin, Claudien ne pourraient-ils réclamer à bon droit ? En revanche, les auteurs dont il ne reste rien, et qui ont cependant compté à leur date, sont ici représentés avec scrupule par tout ce que l'on sait de leur vie ou devine de leur activité. Les auteurs chrétiens semblent au premier abord sacrifiés : mais ceci est dû surtout à ce qu'ils sont traités en des chapitres à petits caractères. Plus grave nous semble le parti pris de les avoir séparés trop rigoureusement des auteurs païens de même date, pour les refouler tous à la fin du deuxième volume.

Cela soit dit pour l'ordonnance générale de l'ouvrage. Pour les idées directrices, on ne s'étonnera pas de les trouver si saines et si intéressantes : qu'il s'agisse de la part de la rhétorique dans la littérature latine (I, p. 10 s., 143), de l'importance de la parole, et par suite des discours, dans le

développement d'une histoire à tendances psychologiques (II, p. 171), de l'injustice de la notion de décadence jointe à l'expression d'« âge d'argent » (II, p. 9)... Dans le détail aussi, maint jugement qui rend bien de la fraîcheur aux textes : sur les pressentiments de rythme trochaïque et d'hexamètre dans le saturnien ; sur le demi-échec des *Odes* d'Horace et sur la part de sentiment personnel qu'elles contiennent...

Quant aux réserves qu'on pourrait faire, elles ne témoigneront de rien d'autre que du sentiment personnel du lecteur. Je trouve que la part faite à Cumes dans l'hellénisation de l'Italie Centrale est, traditionnellement, trop grande ; je ne sais si Naevius a pu connaître l'histoire de Fabius Pictor avant de composer son poème épique. Est-il prouvé que Lucrèce est né à Pompéi et que Vénus Physica, si c'est bien elle qui apparaît au début de son poème, soit cantonnée en cette colonie de Sulla, alors que son culte prend alors tant d'extension dans l'Italie entière ? Certains ne trouveront-ils pas que ce qui est dit ici de « l'asianisme » est insuffisant et que « l'atticisme » est assez sensiblement antidaté (I, p. 208 s.) ? L'invective contre Cicéron est-elle bien certainement de Salluste ? N'y a-t-il à coup sûr aucune intention parodique dans les morceaux épiques de Pétrone ?

Que M. Terzaghi s'assure ainsi, simplement, avec quel intérêt soutenu on a lu son bel ouvrage, de contenu si riche et de présentation si correcte, si soignée même avec les deux reproductions de mosaïques en couleurs qui font frontispice ; sera-t-il permis à un étranger d'ajouter : d'une langue si agréable et d'une probité si entière ?

Jean Bayet.

H. M. D. Parker, *A History of the Roman World from a. D. 138 to 337*. In-8° de 402 pages ; London, Methuen and C°, s. d. (1935).

Ce volume d'excellente synthèse paraît, dans la Collection *Methuen's History of the Greek and Roman World*, avant le tome VI, où M. R. P. Longden doit traiter de l'Empire romain jusqu'à l'avènement d'Antonin. Et il faut bien dire qu'ainsi une des périodes les plus confuses de l'histoire romaine apparaît sans base sûre ni unité interne. M. Parker a pourtant eu l'adresse de décrire dans son Introduction le règne d'Hadrien comme le plus haut point de perfection du principat, amené par retouches successives, et non sans crises, à une organisation où s'équilibrent souvenirs de grandeur sénatoriale et administration nouvelle. On pourrait, d'ailleurs, aussi bien le représenter comme réaction à celui de Trajan, et annonciateur d'une lassitude interne que ne feront que révéler, sous divers aspects, les trois derniers siècles de l'Empire.

Les qualités du volume sont évidentes : rédaction limpide mettant chaque fait bien en relief ; sûre chronologie, par mention précise des salutations impériales ; utilisation de toute la nouvelle documentation apportée par les papyrus ; jugement très sain, libre de toute appréciation préconçue. Ainsi la portée de l'installation de la 2e légion Parthique à Albe par Septime-Sévère, est réduite à ses justes proportions (p. 81 s.) ; celle de l'édit de Caracalla sur le droit de cité est appréciée de façon nuancée (p. 126 s.) : il est rendu justice à la valeur militaire de Caracalla (p. 92 s.), à la campagne parthique d'Alexandre-Sévère (p. 112), aux motifs de la persécution de Décius (p. 159), à Valérien et surtout à Gallien, qui semble bien, dans une situation abominable, avoir fait le possible, d'abord avec toute l'énergie dont il était capable, puis avec un opportunisme un peu las (p. 178). La fameuse théorie de Rostovtzeff sur l'opposition entre paysans et citadins

est réduite à sa juste valeur (p. 127 s.). Les réformes monétaires d'Aurélien, puis de Dioclétien, sont très nettement exposées, et s'accompagnent d'une condamnation sommaire (mais non peut-être injustifiée !) de la monnaie fiduciaire, en l'espèce le billon (p. 205 s. et 278 s.)... Peut-être le jugement de l'historien est-il un peu sévère sur la réelle valeur des réformes de Dioclétien, puis de Constantin (p. 290) ; peut-être aussi l'appréciation générale de Constantin (là M. Parker paraît s'être inspiré de trop près de Baynes, sans tenir un compte suffisant de la reconstruction, à la fois politique et psychologique, de Piganiol, qu'il cite pourtant dans sa Bibliographie générale) souffre-t-elle de cet esprit de mesure et de compensation, si utile à l'historien, mais qui risque en certains cas d'enfumer les portraits, et de neutraliser les individualités supérieures. Or le vrai drame de ces deux siècles d'histoire romaine, n'est-ce pas l'inégalité humaine des dirigeants aux prises avec des difficultés extérieures quasi incommensurables, tandis que cahin-caha une administration de plus en plus complexe, mais déjà assez sûre de ses méthodes, assure sans éclat (ni génie, il faut bien le dire) la cohésion factice de l'Empire ?

Le lecteur français, qui songe à la *Cambridge History* et qui a sous les yeux l'*Empire Romain* d'Albertini, regrettera sans doute d'abord qu'aucune place pour ainsi dire ne soit faite ici aux arts et aux lettres ; puis que l'empire romain (si justement que soient notés à l'occasion ses rapports avec ses voisins) apparaisse comme un monde isolé, alors que la recherche moderne a déjà tant fait pour rendre personnalité et importance aux groupements humains qui l'entourent. Mais c'est de parti pris : à l'occasion M. Parker écrit des pages excellentes sur le cercle érudit des princesses syriennes ou sur les origines du néo-platonisme. Et il est très averti en matière religieuse : il suffit de lire ce qu'il dit de l'Hercule impérial (p. 33 s.) ou du Soleil syrien (p. 102 ss.) ; si le christianisme peut sembler au premier abord moins favorisé, c'est que l'auteur a voulu proportionner ce qu'il en dit à l'importance réelle que les chrétiens eurent dans l'empire, jusqu'au règne de Constantin inclus.

Des cartes un peu sommaires, des *indices* excellents, une bonne bibliographie complètent cet ouvrage net et plein sans surcharge. Il faudrait citer l'ouvrage fondamental de Franz Cumont sur *les Religions orientales dans l'Empire Romain* en 4e édition (Paris, 1929).

Jean Bayet.

*Inscriptiones Italiae, Volumen I (Latium et Campania), Fasciculus I (Tibur)*, curauit Ioachim Mancini. Vol. in-f° de xxxviii + 227 pages ; Roma (Libreria dello Stato), 1936 — xiv.

Ce fascicule, ou plutôt ce gros volume, rendra les plus grands services. Non seulement il rassemble les inscriptions de Tibur dispersées en plusieurs volumes du *CIL.* (vol. I², VI, XIV, XV), dans l'*Ephemeris Archaeologica*, les *Notizie degli Scavi*, le *Bolletino Comunale* et les revues archéologiques locales, mais il y joint les inscriptions grecques trouvées à Tivoli et ajoute 81 numéros inédits.

Il va de soi que bon nombre des 653 inscriptions ainsi recensées n'ont guère d'intérêt par elles-mêmes. Mais les usagers du *CIL.* trouveront cependant ici suffisamment à glaner. Parmi les textes déjà connus : la dédicace à Albula Isis (n° 592) d'une statuette de Diane (lire *Albulae. Isidi Deanam...* ; transcription inexacte ici : *Albulae, Isidi, Deanam,...*) ; l'épitaphe d'une Vestale (n° 213), que deux hexamètres nous disent avoir servi

la déesse pendant soixante-six ans (on ne connaît que deux autres inscriptions relatives à des Vestales tiburtines) ; le *cursus* n° 52, restitué par R. Cagnat et attribué par lui à Iunius Silanus, consul suffect en 56 après J.-Chr. ; l'inscription funéraire (n° 183) d'un *diaetarius*, du début du IIIe siècle ; la bague chrétienne n° 549, portant ΙΧΘΥC et une palme... Parmi les inédits, on notera les nos 70 (dédicace d'un *sacellum* à Vénus par P. Valerius Φιλέταιρος, le surnom écrit en caractères grecs) ; 73 (« loi » religieuse d'un autel et d'une statue de Bona Dea) ; 348 (épitaphe d'une petite Liberata, *alumna* d'un an, 8 mois et 47 jours [*sic*], dédiée par son *tata* [plutôt le père nourricier que le père ?] Januarius et sa nourrice Primitiva) ; 484 (partie gauche d'un *carmen*) ; 652 (épitaphe d'une jeune fille de 16 ans « environ », nommée Valeria Laïs, dédiée par Valeria Phryne et Eupnus : le commentaire affectif de ces noms féminins très expressifs se trouvera dans Perse, II, 37 ss.). Le groupe des belles inscriptions augustéennes du riche affranchi M. Varenus Diphilus, *magister Herculaneus* se complète par l'inédite n° 223, qui figurait sur la *mensa ponderaria*. La dédicace à Mens Bona et Salus de deux affranchis *magistri quinquennales* (n° 64), anciennement connue, se complète sans doute de la façon la plus savoureuse par un fragment reproduit, mais non commenté, à la page 195 (*Additamenta*) : on y voit, en léger relief d'aspect égyptien, mais de disposition et de style augustéens, la partie supérieure de cinq licteurs, et au-dessus on lit [*con*]*leg*(*ium*) *teibei*(*cinum*) *Rom*[*an*(*orum*)] *Menti Bonae. Saluti* ; il faut rappeler ici l'anecdote de la fugue des *tibicines* romains à Tibur (Liv., IX, 30) et trouver dans la pierre tout récemment mise au jour une raison supplémentaire de lui chercher une explication religieuse.

Que le savant éditeur nous permette encore de revenir sur deux textes des plus vénérables. L'un (n° 1) n'est connu que depuis peu : c'est l'autel très archaïque, qui fut édité par lui en 1926 et maintes fois commenté la même année. L. Ceci a voulu y lire (l. 4) *h*(*erkolei*) *ui*(*ctorei*) : il nous semble outrepasser les droits d'une interprétation correcte. Ni les signes eux-mêmes, ni leur disposition entre les lignes numérotées 1 et 3, ni leur place relative ou leur mise en valeur dans l'ensemble de l'inscription ne paraissent autoriser une lecture aussi audacieuse. Et, à vrai dire, cela est fâcheux pour les dévots d'Hercule : mais aux lecteurs mêmes d'en juger sur la reproduction donnée p. 4, ou, mieux, sur la photographie d'ensemble de la p. 3. — L'autre (n° 8) est la fameuse lettre du préteur L. Cornelius aux Tiburtins (vers 159 av. J.-Chr.). Le libellé, très médité, de ce document officiel, utilise avec maîtrise toutes les nuances temporelles. Qui voudra en donner une transcription ne devra-t-il pas, dans ces conditions, ponctuer les lignes 4-5 comme suit : *Nosque ea ita audiueramus ut uos deixsistis uobeis nontiata esse, ea nos animum nostrum non indoucebamus ita facta esse*, etc... (avec asyndète d'opposition) ?

L'élégante préface est un bon résumé de ce que nous savons sur Tibur. On n'invoquera pourtant pas la pièce XLIV de Catulle pour commenter la mesure administrative d'Auguste rattachant Tibur à la région IV plutôt qu'à la première (p. XII) : il s'agit simplement du snobisme qui attribuait à la qualification *Tiburs* une valeur mondaine particulière. Je ne vois nullement, non plus, les raisons qui peuvent faire croire à l'existence très ancienne d'un *Hercules Saxanus* de la citadelle, antérieur à l'*Hercules Victor* du grand temple (p. XIII), et dont le sanctuaire serait l'édicule rond appelé dans le peuple *Tempio di Vesta* (p. XIV). Des doutes supplémentaires sur une telle interprétation seraient à bon droit soulevés par ceux qui traduisent la très antique inscription n° 1 comme le fait M. L. Ceci et

comme paraît l'approuver M. Mancini. Au reste, il faut reconnaître que le problème des cultes tiburtins, et en particulier de celui d'Hercule, le plus fameux, est loin d'être éclairci. La bibliographie des sources épigraphiques anciennes est très riche et explicite. Le plan de Tivoli rendra des services par ses dimensions, bien que sa nomenclature soit insuffisante et peu lisible. Mais il faut feuilleter le recueil lui-même pour se rendre compte combien des inscriptions ainsi accompagnées de reproductions soignées, et même de photographies fort belles des œuvres d'art sur lesquelles elles figurent, sont évocatrices de la vie du passé.

Jean Bayet.

Charles Parain, *La Méditerranée: les hommes et leurs travaux*. Paris, Gallimard, 1936. In-8°, 22[illegible] p. avec 32 planches hors texte.

La collection de Géographie humaine dirigée par Pierre Deffontaines est assez connue ; mais voici un volume qui devrait être à portée de la main de tous les humanistes, de tous les professeurs de grec et de latin. Qui n'a été frappé, voyageant en ce domaine privilégié, d'y retrouver tant de survivances de l'antiquité dans les pratiques journalières, d'en soupçonner une foule d'autres et de tenter maints rapprochements que seule une prudence critique élémentaire (à quoi se joint peut-être une certaine vanité d'homme moderne) l'empêche de poursuivre ou de formuler ? Or M. Charles Parain nous offre ici, sous la forme la plus élégante, tous les moyens de confronter scientifiquement le présent et le lointain passé, avec une foule impressionnante de rapprochements non seulement fondés, mais *expliqués*. Ne présenterait-il que ce seul avantage, ce livre serait le très bien venu.

Mais il va plus loin. La géographie humaine se présente pour lui en son évolution continue. Il n'en pouvait être autrement pour un savant parti de l'égyptologie et connaisseur excellent de l'antiquité grecque et latine. Il suit donc sur ces rives depuis si longtemps peuplées et surpeuplées l'évolution des problèmes économiques, pêche et navigation, culture et élevage, sous les nécessités permanentes (quelquefois légèrement variables : on songera aux zones désertiques) du sol et du climat, et sous celles, en apparence plus fortuites, des déplacements humains et des conquêtes politiques. Et il se trouve qu'une histoire millénaire aide ainsi à expliquer tel fait particulier de l'histoire classique. Pour prendre des exemples, les conditions particulières d'établissement des ports en Méditerranée expliquent les différentes périodes de construction et le déplacement même de la ville d'Éphèse (p. 73 s.) ; le besoin de nouveaux pâturages d'été explique avec vraisemblance les anciennes guerres de Rome contre Albe et les Sabins (p. 111) ; et ainsi de suite ; sans même parler des questions si importantes des déplacements d'habitat (villages perchés), du régime des pêcheries, de la répartition de la propriété selon les modes d'exploitation...

Ce serait assez en dire pour recommander non seulement la lecture, mais la pratique assidue de ce volume. Il faut ajouter qu'écrit avec une précision élégante, à la fois digne d'un scientifique (les chiffres et les statistiques y abondent) et d'un littéraire, il est admirablement illustré : et nombreuses sont les photographies de l'auteur lui-même, si caractéristiques, si parlantes qu'on voit bien quelle longue familiarité avec le domaine méditerranéen a permis — et explique — une telle réussite.

Jean Bayet.

PLAUTE, *Comédies*, tome IV (*Menaechmi*, *Mercator*, *Miles Gloriosus*), texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Un vol. in-8° de 280 (doubles) pages; Les Belles-Lettres, 1936.

Si nous avions plus de certitudes, ou seulement de vraisemblances sur la chronologie des pièces de Plaute ! Une critique *scénique* approfondie permettrait-elle de la préciser ?... A la lecture on se figure volontiers trouver dans le *Mercator* une pièce de début (avec déjà bien de la gaîté !), dans le *Miles* une comédie mal bâtie et bien écrite avec beaucoup d'éclat, dans les *Ménechmes* quelque chose de si habile qu'on y reconnaîtrait presque la roublardise d'un « faiseur ». Ainsi le quatrième volume de M. A. Ernout, tant attendu et si vite offert, donne-t-il l'occasion de se figurer une « évolution » : plaisir bien cher au critique littéraire.

Que l'éditeur se le soit donné, nul doute : préfaces et traduction, toujours admirable de souplesse et de vie, l'attestent suffisamment. Mais le travail critique s'impose d'abord à l'attention : l'apparat est d'une rare plénitude, débordant même sur les notes de traduction, comme pour attirer le lecteur même rapide vers tous les problèmes qu'il pose. Et, en effet, nulle lecture plus suggestive (et plus facile, en fait) que ce « rez-de-chaussée », tout à fait précieux, et même, sous cette forme, unique et irremplaçable pour les « plautinisants ». Mainte hypothèse de L. Havet y est examinée ; mainte note latine de Leo vient compléter sous le français l'exégèse du texte (p. 79, 97, 118). La prudence de M. A. Ernout et son respect du texte multiplient les « cruces », maintiennent au besoin un vers faux (*Merc.* 694), élaguent l'inutile luxuriance des conjectures par un sobre et révélateur *alii alia* (si amusantes et parfois instructives que soient ces conjectures) ; si l'une lui plaît, il l'indique, mais ne l'introduit pas dans le texte (*Merc.* 234) ; si la tradition, même correcte, lui déplaît, il la maintient, mais marque le coup (*Merc.* 26 : *ineptia*) ; parfois d'excellents remèdes sont proposés, mais en notes distinctes, hors de l'apparat, avec discussion au besoin littéraire (p. 81, 141, 185 n. 2...)

Les notes philologiques et littéraires — une science aidant l'autre — sont, on le sait déjà, singulièrement nourrissantes (p. 72, 81, 99, 179, 214, 215, 216 n., 222, 225...) : qui ne les désirerait plus nombreuses ? L'attention est bien attirée, au passage (p. 48, 121) sur les questions d'ordre juridique. Quelques autres, de caractère religieux, auraient exigé plus de développement que n'en comporte la mise en page : ainsi les *sacres sinceri* et le traitement de la folie par le sacrifice du porc suivi peut-être d'aspersion avec le sang de la victime (p. 31, n. 2 et 3 : on se rappellera les Prœtides et la pierre du Cabinet des Médailles) ; le triple sens de *Iuno mea* dans la bouche de la vieille Syra (= ma maîtresse + la femme d'un mari trompeur + correspondant féminin du *Genius*) (*Merc.* 691). Je me demande même si le long développement, assez froid à nos yeux, où Charinus (*Merc.* 921-950) fait imaginairement le voyage de Chypre qu'il avait décidé et annoncé, n'a pas un sens semi-religieux (effacement d'un *omen*) : mais ce serait aller bien loin, sans preuve sûre. — Tant il est préférable de s'en remettre à l'édition même, à sa pureté, à sa science, à ses certitudes comme à ses scrupules.

Jean BAYET.

CÉSAR, *La Guerre Civile*, texte établi et traduit par Pierre FABRE, Professeur à l'Université de Fribourg. Deux vol. in-8° de LXIV + 110 (doubles) et 150 (doubles) pages; Paris, Les Belles-Lettres, 1936.

Ce texte de la Collection Budé était des plus attendus : le *Bellum Gallicum* avait été édité par le regretté L. A. Constans dès 1926. Sa parution comble tous les vœux : science, clarté et présentation vont ici de pair. Or c'est un texte difficile, qu'il est aussi dangereux de trop corriger qu'impossible de ne pas réétudier minutieusement. La façon dont M. P. Fabre a mené sa tâche lui fait le plus grand honneur.

L'*Introduction*, après un résumé historique, résout au mieux les principaux problèmes d'ensemble. L'ouvrage comptait deux, non trois livres ; la numérotation traditionnelle n'est gardée que pour faciliter les références ; mais le premier livre (anciens I et II) se présente avec toute son unité. La rédaction se date avant Thapsus, à un moment où la propagande césarienne avait de nouveau fort à faire ; mais la publication est certainement posthume. Une fine appréciation littéraire met en valeur l'habituelle simplicité du style, explique les raffinements de certains passages (il faut aussi tenir compte de l'éducation rhétorique sous-jacente, qui tend souvent à reparaître et donne forme à des phrases qu'au premier abord on croirait tout unies), montre, à la suite d'A. Klotz, que les pages « techniques », loin d'être des « rapports » d'état-major, ont été écrites de parti pris en vue du lecteur moyen : l'histoire littéraire générale devra tenir compte davantage de ce détail. M. P. Fabre réduit au maximum la part des « interpolations ».

Le texte est établi d'après huit manuscrits, dont deux ont été collationnés directement et deux autres sur photographie. M. P. Fabre a montré, avec une lumineuse clarté, quels rapports ses manuscrits soutiennent les uns avec les autres : l'archétype commun des deux classes qu'ils constituent n'étant qu'une copie en minuscules d'un manuscrit lui-même en minuscules, les incertitudes du texte sont fort explicables. L'éditeur montre l'importance du *Neapolitanus* (qui ne remonte pourtant qu'à la fin du XII^e^ siècle au plus tôt) pour le classement des leçons ; il a aussi — très justement — noté sur son *stemma* les croisements d'influences extérieures aux mss. étudiés : ces reflets indirects sont souvent, on le sait, fort importants. Les modifications de sigles apparaissent justifiées : même lorsque le *Bellum Ciuile* nous est transmis à la suite du *Bellum Gallicum*, il ne remonte pas à la même tradition manuscrite.

M. P. Fabre a poussé le conservatisme aussi loin qu'il était possible et s'est abstenu de ces reconstitutions qui, sans certitude, ne font que flatter l'imagination : il préfère noter des lacunes (par ex. II, 29,3 ; III, 8, 4 et 10, 11...), qu'autorisent amplement le mode de composition et la transmission de l'ouvrage. Il maintient ainsi, à peu de frais, I, 64, 1, *interrumpi* (avec, plus bas, *conuersos* au lieu de *conuerso*) ; 64,6, *arrepta*, en le faisant suivre d'un point-et-virgule ; II, 14,2, *superioris temporis* ; III, 112,2 *et ponte* (dont, d'ailleurs, un hendiadyin avec *itinere* rendrait peut-être mieux compte que la note 2 de la p. 103)... Parmi les corrections : I, 3, 3, *eius commilitonibus* est au moins bien spirituel (Pompée semble avoir volontiers, dans le besoin, flatté ses vieux soldats de ce nom d'amitié : même peu d'instants avant sa mort) ; I, 8,4, *eisdem de rebus* et 17,4, *quina dena*, vont quasi de soi ; III, 48,1, *in alaribus* (suggéré par L. A. Constans) est très vraisemblable. L'amélioration, due à Nipperdey, en I, 83,3 (*nisi coactus*), doit être admise, il nous semble ; la restauration de II, 32, 13 (*an Corfiniensem ignominiam, an Italiae fugam...*), pourrait faire, avec les manuscrits, l'économie du premier *an*. Celle de III, 32,6 (Constans : *ut ii sortem fecerant* = « étant donné que les publicains avaient amassé des capitaux à prêter », au lieu de mss. *ut in sorte*, arbitrairement transformé en *ut in Syria* depuis Estienne)

se perfectionnerait beaucoup, je crois, si l'on consentait à lire *utut* (on sait avec quelle facilité *ut* a été lu *in*, et réciproquement), ce qui donnerait un sens plus acceptable : « quelques capitaux qu'ils eussent amassés ». Peut-être ferions-nous plus de part aux gloses que M. Fabre : I, 6, 7, Nipperdey nous paraît avoir eu raison d'exclure [*quod ante id tempus accidit nunquam*], qui vise peut-être à expliquer l'expression plus recherchée *contra omnia uetustatis exempla* : sans supposer une lacune, la situation sur laquelle ironise César est le départ des consuls TANDIS QUE de simples particuliers encombrent la ville de leurs licteurs. III, 18,5, *per conloquia* n'est-il pas une glose malheureuse à *aliis rationibus?*... Mais la prudence de l'éditeur est d'autant plus facile à justifier qu'il attire d'ordinaire lui-même l'attention sur ces remèdes...héroïques, soit dans l'apparat, soit dans les notes à la traduction.

Cette annotation est de tout point excellente, et tient presque lieu d'un commentaire. Des questions de topographie, de tactique, de vraisemblance historique ; des points d'archéologie, d'organisation militaire ; sans compter les difficultés d'établissement du texte ou les particularités philologiques qui s'y rencontrent, y sont discutés avec une clarté et une compétence parfaites. Là, comme dans l'*Introduction* ou dans l'apparat, on voit à découvert ou l'on devine sur quelle vaste et sûre information repose ce travail. Mais il y a plus. Le texte a été profondément vécu ; et M. P. Fabre nous aide à le vivre à notre tour par des notes qui mettent çà et là en lumière les intentions ou les simples réactions psychologiques de César. Il n'a pu tout dire, cela va de soi : un commentaire ligne pour ligne seul épuiserait cet aspect du texte ; mais c'est à quoi il nous invite avec à la fois une justesse et une discrétion charmantes.

En de telles conditions, on ne s'étonnera pas de la qualité de la traduction. Elle est à la fois forte et limpide : la meilleure aide pour entrer dans l'intimité du texte, à moins qu'on ne préfère d'elle seule faire la lecture la plus agréable[1]. Un index des noms propres, des croquis géographiques (peut-être un peu appuyés) aideront à faire pénétrer ce texte (trop souvent négligé au profit du *Bellum Gallicum*) dans l'usage courant des latinistes français ; mais l'édition est sûre du meilleur accueil à l'étranger : par sa science et sa probité, elle marque un véritable progrès. Jean BAYET.

C. OPHEIM, *The Aristaeus episode of Vergil's fourth Georgic*. (Iowa-Studies in Classical Philology, IV). In-8° de 49 pages, 1936.

Le projet de cette thèse de 1927, élargie pour la publication, est de montrer que l'épisode d'Aristée du IV^e^ chant des *Géorgiques* (v. 315-558) prend place, pour la date de composition, entre les chants VII-XII et les chants I-VI de l'*Énéide* : fin 26 ou début 25. La méthode employée est strictement statistique. Un relevé des passages parallèles, d'une part entre l'épisode et chacun des deux groupes de chants de l'*Énéide*, de l'autre entre le reste de *Géorg.* IV et les deux mêmes groupes de chants, permet d'établir des proportions :

1° Les parallélismes formels entre « Aristée » et *En.* I-VI sont au nombre de 15, contre 3 entre « Aristée » et *En.* VII-XII.

1. Au passage, M. Fabre nous permettra-il de proposer une autre interprétation de III, 94,3 (*Neque uero Caesarem fefellit*, etc...) ? Il nous semble qu'il faut comprendre : « Mais César, malgré tout, se rendit bien compte que c'était aux cohortes de quatrième ligne qu'était dû le début de la victoire... ». Ainsi disparaît la difficulté grammaticale soulevée à propos d'*oriretur* (n. 1 de la p. 86) ; et l'opinion commune de L. A. Constans et Fabre sur l'authenticité césarienne de la phrase s'en trouve renforcée.

2° Au contraire des parallélismes formels entre le reste de *Georg.* IV et les mêmes groupes (9 contre 11).

Cette dernière proportion, qui devrait être aussi essentielle que la première (car l'une ne vaut pas sans l'autre), n'est pas, il faut l'avouer, très probante. Et les relevés d'autres parallélismes considérés, parfois arbitrairement, comme moins expressifs, donnent des proportions parfaitement inverses, 7 à 10 dans le premier cas, 16 à 8 dans le second. On nous dira (p. 16-23) qu'il y a d'autres indices de l'antériorité d'*En.* VII-XII par rapport à *En.* I-VI, et que la statistique présente ne fait que leur ajouter une preuve, mais de grand poids à cause de son caractère scientifique. Ce caractère étant réduit, à notre sens, à d'assez modestes proportions, les indices eux-mêmes apparaissent inégaux et fragiles : on en trouverait d'autres en sens inverse.

En fait, les grosses questions qu'aborde, sous le couvert de l'épisode d'Aristée, le présent travail, ne paraissent pas pouvoir être résolues par des méthodes d'une rigidité aussi simple. Les dosages de survivances alexandrines et d'homérismes bien assimilés sont tellement variables et subtils au cours de l'*Énéide* qu'on ne saurait les étudier, *a fortiori* les dater, sans faire appel aux discussions les plus variées. Que celle-ci apporte au problème un précieux élément, nul ne le niera ; il faudra utiliser ce travail : mais non point seul ni avec l'idée qu'il résout sans appel le problème.

Jean Bayet.

Lucia Bozzi, *Ideali e correnti letterarie nell'Eneide*. In-8° de 181 pages ; Messina-Milano, Principato, 1936.

Le point de départ n'est pas nouveau, on peut même le tenir pour sûr : d'éducation alexandrine, Virgile a introduit dans son épopée maint procédé, maint souvenir « alexandrins », auxquels il a su pourtant donner une teinte d'ensemble, et même une grandeur classiques. Le « romantisme » de Virgile, dérivant surtout de la prédominance en lui de la sensibilité, c'est aussi chose connue. Mais l'autrice apporte dans le détail bien des découvertes partielles et des rapprochements ingénieux, grâce à une bonne connaissance de la littérature grecque, et en particulier à l'utilisation (un peu excessive) de ce que nous pouvons savoir des *Messéniques* de Rhianos.

Les dieux, les rapports entre humain et surhumain, les pérégrinations d'Énée, l'amour dans le monde héroïque, la descente aux Enfers, la guerre, la glorification de l'Italie et de Rome, tel est le cadre de ces remarques. Même lorsqu'il s'agit de questions aussi rebattues que les deux premières, on trouvera ici des pages excellentes, par exemple (24 ss.) sur l'épisode de Laocoon. Dans la suite, il n'y a plus seulement à glaner : le chant III a été étudié avec beaucoup d'intelligence, comme combinaison des « récits de colonisation » avec « le récit d'aventures » (type *Argonautiques*), harmonisée par l'utilisation d'Homère ; le personnage de Didon reprend un intérêt original, si on le considère, avec M^lle^ Bozzi, comme plus alexandrin que ses modèles et intensément moderne (on pourrait même aller plus loin, il me semble, dans le même sens) ; de même paraît fort bien vue la cause principale de la froideur d'Énée dans ce chant IV : à côté de la conception très évoluée de la femme entraînée à l'amour par la pitié, subsiste celle, archaïque et encore classique, de l'amour-maladie auquel il est indécent que succombe un

« héros ». Dans l'étude du chant VI, la part la plus grande est faite, très raisonnablement, aux mélanges, aux combinaisons inégales de but surtout poétique, sans que soit trop sous-estimée la « science » religieuse de Virgile.

N'y aurait-il que ces trois chapitres, l'étude de Mlle Bozzi rendrait de grands services. Mais, encore une fois, bien des détails sont importants ou suggestifs dans son étude. Si la bibliographie en est un peu indigente, il vaut beaucoup mieux, en pareille matière, se reporter aux textes originaux qu'à leurs commentaires. Et le livre est écrit avec une simplicité gracieuse qui pare, sans la dissimuler tout à fait, une érudition véritable.

Jean Bayet.

Nils Eriksson, *Religiositet och irreligiositet hos Tacitus* (avec résumé allemand). In-8° de 74 pages ; Lund, Gleerup, 1935.

Un excellent connaisseur de Tacite, et qui s'est appliqué avec bonheur à mieux déterminer l'évolution et la chronologie de son œuvre, s'attaque à un problème peut-être insoluble. La synthèse, la critique des travaux précédents sur le même sujet ou des sujets analogues (religion, irréligion, philosophie de Tacite) sont fort bien menées. Très scrupuleusement, M. Eriksson a écarté tous les cas où l'intervention des dieux ou de la Fortune est due à une mise en œuvre dramatique ou à un usage conventionnel de la langue. Reste un fort mince résidu : une quinzaine de textes courts et en général peu significatifs. Dans une œuvre aussi étendue ! Est-ce suffisant pour affirmer que Tacite crut aux dieux officiels au début de sa carrière littéraire, puis se détacha d'eux, et revint enfin, sur ses vieux jours, à ses premières croyances ? Croyances au reste communes à son temps, et teintées de philosophie. Les premiers livres des *Annales*, donnent davantage (la matière, d'ailleurs, y prêtant) aux imprévus du hasard...

J'aime mieux cette formule importante : « L'écrivain se présente comme un fataliste, mais un fataliste sceptique. Sa croyance au destin est de telle sorte qu'elle se laisse fort bien rattacher à n'importe quelle conception de l'univers ». Même ainsi, il faut faire la part d'abord de l'habitude profondément ancrée chez les historiens antiques (et fatale chez qui n'écrit pas une histoire purement rationaliste ou finaliste), d'accorder un grand rôle à la Fortune ; ensuite de la tendance, plus ou moins poétique, à confondre *Fortuna* et *Fatum* ; enfin de l'influence stoïcienne, qui, pouvant agir sur la sensibilité de Tacite dans sa jeunesse, unissait le *fatum* et les dieux. Entre la restauration religieuse d'Auguste et celle d'Hadrien-Antonin, on avouera que le milieu n'était pas favorable à une foi solide dans le panthéon officiel : religion ou irréligion, l'une est aussi instable et superficielle que l'autre. Et c'est ce que révèle, il me semble, le peu qui en apparaît dans Tacite, en dehors de formules qui traînent également chez les historiens ses prédécesseurs et les poètes ses contemporains.

Jean Bayet.

Orsola Autore, *Marziale e l'epigramma greco* (*Studi Palermitani di Filologia Classica*, pubblicati da Bruno Lavagnini, I). 1 vol. in-12 de 115 pages ; Palermo, A. XV.

M. Lavagnini se propose de publier dans cette nouvelle collection des travaux faits sous sa direction ou inspirés par son enseignement. Et le

premier volume est d'une qualité, d'une prudence critique, qui font bien augurer de la suite.

A vrai dire, si le sujet semble prometteur, il révèle bien vite ses limites : il y a un fonds commun d'esprit médisant auquel puisaient écrivains grecs et latins, sans qu'il soit aisé ou même légitime de rechercher, en maints cas, si un texte grec a précédé et influencé une épigramme de Martial ; surtout en un milieu pratiquement bilingue comme l'était la société romaine cultivée. Mme Autore, en dressant, à la fin de son travail, le tableau des influences, en est elle-même témoin : les rapprochements qu'elle a ajoutés à ceux de Jacobs et de Prinz, multipliés et divers à propos de chaque épigramme, affirment moins la référence à une source que l'existence d'un stock, qui se constituait depuis longtemps. Seule la communauté d'expressions particulières au long de thèmes analogues permet de déceler une imitation précise. Et c'est la méthode qui a permis ici de réduire — très justement — à de justes proportions l'influence de Lucillus (épigrammatiste grec du temps de Néron) sur lui.

Par ailleurs, l'autrice a élargi son sujet par de bien justes remarques sur Martial. Et ses conclusions, en admettant l'influence grecque sur les épigrammes de dédicace, distinguent à bon droit « manière » et « sensibilité personnelle » dans les pièces funéraires et opposent à la froideur habituelle des épigrammes érotiques la vie et l'originalité de celles qui traitent des travers humains : si l'on peut évoquer à leur origine Ménippe de Gadara et les « caractères » théophrastiens, il ne faut pas oublier tous les Latins, depuis Ennius et Lucilius, qui avaient travaillé à acclimater à Rome thèmes et procédés ; en prenant leur suite, Martial a créé et imposé un type nouveau de poésie dont l'originalité *latine* est indéniable.

Jean Bayet.

Giovanni Battista Pighi, *Studia Ammianea* (*Annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum*) ; 1 vol. in-4° de 182 pages ; *I discorsi nelle Storie d'Ammiano Marcellino*, 1 vol. in 4° de 87 pages (Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, Serie Quarta : Scienze Filologiche, vol. XVIII et XXIII) ; Milano, 1935 et 1936.

M. Pighi prépare une édition d'Ammien Marcellin pour la collection d'auteurs grecs et latins publiée sous les auspices de l'Académie des Lincei. Puisse-t-elle venir vite à bien ! En attendant, il fait part au public de ses études préliminaires (ou même de ses conclusions), dont on ne saurait qu'admirer la profondeur et l'étendue.

Le premier de ces ouvrages concerne l'établissement du texte. On sait qu'il est difficile : dans quelle mesure doit-on admettre innovations ou vulgarismes chez un auteur d'origine non latine et féru d'artifices de style ? M. Pighi se montre d'ordinaire très conservateur, maintenant autant que possible les leçons du manuscrit de Fulda, même contre l'autorité de Clark : on pourra, avec lui, garder *aut si* (XIV, 4, 1), *multaque* (XV, 8, 3), *praecursatoribus* (XVI, 12, 8), *agimus* (XVI, 12, 11), *propellemus* (XVI, 12, 32), *corpore* (XVII, 5, 11), *increpans Hannibalem* ( XVIII, 5, 6), *tamen est* (XX, 2, 4) ; de saines discussions rassurent le lecteur, inquiet devant la variété des opinions critiques. Des corrections aussi aisées que *stati* < *m* > *institutor(um)* en XVII, 1, 3 (ms. ; *stat institutos*) ou que *nuncque nauatis* en XVII, 13, 27 (ms. : *nuncque nauatis*) sont d'une élégance qui ne fait point difficulté. Ailleurs (*Annotatio* XVI, à XVII, 9, 7), M. Pighi explique à fond par un détail des pratiques et du langage militaires un

passage qui paraît obscur. C'est la perfection ; *fortibus* maintenu comme substantif en XX, 8, 16, est plus dur... Cependant, au fur et à mesure qu'il entrait mieux dans la personnalité de son auteur, M. Pighi paraît avoir pris l'audace de graves corrections avec ajoutés d'importance, dont quelques-uns sont admissibles (les nos XVII ; XXVI ? ; XXXII ; XXXV), d'autres inutiles (XXII, 8, 13 : *extremitatis... utrumque tenus*, au lieu de *extremitates... utrimque tenues*) ou peu défendables (nos XIX ; XXXI ; XXXIII ? ; XXXIV ; XXXVII, bien compliqué ; XXXVIII).

Cependant, même dans les cas où on ne suivra pas le critique, on profitera de sa diligence. Il a rassemblé d'abondantes moissons d'exemples sur bon nombre de points qui intéressent la stylistique latine du IVe siècle : sur le *castrensis sermo* (p. 69-74), le-*que* superflu (p. 78 ss.), *post* = depuis (p. 84 n.)... ; le maintien, hardi et séduisant qu'il propose de *latus* en fonction d'adverbe-préposition dans Amm., XX, 8, 14 (p. 107 ss.), s'appuie sans doute sur des références dont le classement demanderait à être repris, et qui ne sont pas toutes convaincantes, mais dont l'ensemble est singulièrement instructif. Ainsi est dépassé, avec bonheur, le but immédiat que l'auteur semblait s'être proposé.

Il en est de même, en un certain sens, de son étude sur « les discours dans les Histoires d'Ammien Marcellin », bien qu'on ne doive pas y chercher à proprement parler, une étude littéraire ou stylistique. Ce qui intéresse surtout M. Pighi, c'est l'équilibre de l'œuvre et la place qui y revient, en ce sens, aux discours. En montrant, dans une trop rapide revue des historiens depuis Thucydide, que telle avait été une des préoccupations de Diodore, il me semble avoir singulièrement négligé la part en cette évolution d'un écrivain d'une bien autre valeur : Tite-Live. Mais, compte non tenu des hommes, cette idée est de toute première importance.

M. Pighi s'applique ensuite à un classement minutieux et trop formel des « discours » écrits par Ammien : les grands, les petits, les dramatiques, etc... Il semble qu'il y avait mieux à faire. Tels, comme les colloques, les exhortations militaires, répondent à des types traditionnels et classiques ; l'abondance, au contraire, des lettres, des débats judiciaires, des lois, des acclamations et des cris (voir p. 32, 35, 39), répond à un changement fondamental des mœurs : sur quoi on aurait aimé qu'insistât l'auteur. Il l'a bien vu (p. 49) ; et aussi, en corollaire, le caractère presque uniquement gouvernemental, ou « monarchique », de cette éloquence (p. 41 et 49). Mais, comme il n'est point douteux non plus qu'elle est création artificielle de l'historien, ne convient-il pas de faire honneur à Ammien d'une adaptation aussi intelligente des anciennes pratiques de l'histoire ? La comparaison, très instructive, qu'instaure M. Pighi entre lui, les sources orientales et les historiens ecclésiastiques, est, par ailleurs, quoique sommaire, des plus intéressantes.

L'auteur s'est enfin arrêté avec un soin particulier à montrer par quels procédés Ammien a réalisé l'unité littéraire d'une matière fort disparate. Les discours n'y ont qu'une part, mais importante : ils accentuent, à l'occasion, les effets de contraste, d'attente, d'« ouverture » ou de « fermeture », qui, de livre en livre, ménagent l'intérêt, fût-ce aux dépens d'une exacte chronologie (voir p. 77, 81). Ces remarques, d'une belle fermeté, sont, on le voit, de première importance pour quiconque s'applique à étudier la technique de l'œuvre historique dans l'Antiquité. Et une étude littéraire plus poussée d'Ammien Marcellin en devra faire son profit.

Jean Bayet.

Giovanni Battista Pighi, *Nuovi Studi Ammianei* (Pubblic. della Università Cattol. del Sacro Cuore, Serie Quarta, vol. XXI). 1 vol. in-4° de 218 pages, avec deux croquis géographiques ; Milano, 1936.

Cet ouvrage est des plus originaux, par là un peu déconcertant. M. Pighi a fait choix de quatre épisodes dans Ammien Marcellin : première campagne alémanique de Constance ; déclaration de Julien comme César ; bataille de Strasbourg ; question orientale en 358. Du point de vue établissement du texte et étude littéraire, il se limite presque en chacun de ces épisodes au « parlé » : discours ou lettres. Mais du point de vue historique, il mène une enquête complète : position générale du problème ; question des sources ; chronologie serrée dont l'idéal serait l'éphéméride ; déduction rigoureuse des faits. Tout se passe comme si on assistait à une série de leçons critiques faites devant des étudiants pour leur montrer de quels biais on peut étudier un texte, tantôt dans l'ensemble, tantôt dans le détail et avec minutie. Mais, d'ailleurs, dans la rédaction, nul laisser-aller : tout est équilibré, limpide, spirituel même.

Les résultats d'ensemble, il faut se donner la peine de les établir soi-même. Ceux-ci, peut-être : d'abord, la documentation d'Ammien utilise des sources écrites (trop unilatérales à propos de la question orientale en 358), mais aussi des données orales dont on retrouve dans certains cas les auteurs ; ensuite, notre historien établit, dans les discours, un équilibre très fondu entre expressions d'étiquette ou de chancellerie, vraisemblances psychologiques et morales, souvenirs littéraires (de Tite-Live, de Tacite, par exemple). Il en résulte l'impression d'un travail aussi sérieux scientifiquement qu'on peut l'attendre d'un ancien écrivant sur des faits contemporains. Ce qui ne veut pas dire qu'Ammien n'a pas trop volontiers écouté soit les propos d'Ursicin sur les malencontreux négociateurs de 358, soit ses propres préventions contre Constance.

Sans apporter beaucoup de nouveau, les deux premières études de M. Pighi sont très justes, il me semble, d'analyse et d'interprétation psychologiques, en particulier touchant les mobiles de l'impératrice Eusébie et son influence sur le ton même du discours de Constance, lors de l'adoption impériale de Julien. Mais on s'arrêtera surtout aux suivantes. M. Pighi montre, de la façon la plus heureuse, avec quelle adresse Julien a su s'adresser à ses soldats et gagner leurs cœurs en éludant la promesse faite à Constance de ne pas pratiquer l'exhortation militaire (réservée à l'empereur Auguste) ; il interprète aussi avec un réalisme bien savoureux (p. 109), ce singulier arrêt des troupes à mi-chemin du champ de bataille de Strasbourg ; et il montre la qualité particulière et l'importance de cette campagne à la fois pour l'Empire romain et dans la vie de Julien. L'étude finale développe avec un détail minutieux, mais non sans humour, la tentative manquée de diplomates maladroits, qui croyaient s'assurer un avancement de choix en établissant sur des bases fermes la paix entre l'empire romain et les Perses. Une très fine connaissance de l'Orient a permis à M. Pighi de faire le meilleur commentaire des lettres... plutôt acides, échangées par Šahpuhr et Constance. Mais l'épisode se développe dans une mise en place remarquable à la fois de l'ensemble des relations entre Rome et la Perse (sans compter les répercussions des mouvements extrême-orientaux), et du caractère des expéditions, de pauvre invention stratégique ou d'une remarquable pusillanimité, conduites par l'un ou l'autre empereur sur le territoire voisin. Une impression

de vérité et de vie intense s'impose : Ammien y est pour quelque chose ; mais la lucidité de M. Pighi aussi[1].

Jean Bayet.

*Antike und Christentum*, Kultur- und Religionsgeschichtliche Studien, von Dr Franz Doelger, Professor... an der Universität Bonn, Band V, Heft 3 et 4 ; Münster i. W., 1936, Aschendorf. Prix : 3 RM. 75.

Voici déjà une dizaine d'années que M. Franz Dölger a entrepris la publication de cahiers relatifs aux survivances de la culture antique dans le christianisme. On ne saurait trop y louer la clarté de l'exposé et l'ampleur d'une information à laquelle presque rien n'échappe, aussi bien dans le domaine de la littérature gréco-latine que dans celui de l'épigraphie et de l'archéologie. Sous des textes que le spécialiste croit connaître, M. Dölger aperçoit des renseignements significatifs, des rapports insoupçonnés ; sans subtilité aucune, sans acrobaties de dialectique, par des confrontations pertinentes, il en précise le sens vrai et en marque exactement la portée. Rejetés des deux côtés de la route, les contre-sens, les fausses exégèses des critiques trop pressés, la laissent ouverte aux interprétations correctes.

Les orientalistes liront avec intérêt, dans le fascicule 3, une étude très pleine sur le rôle que jouait l'eau du Nil dans les cultes égyptiens, spécialement celui d'Isis, et dans les croyances populaires. Le chapitre II du *De Errore profan. Relig.* de Firmicus Materuus en reçoit une vive lumière. Notons que les pieux pèlerins attendaient du Jourdain une revivification assez analogue à celle que les dévots d'Isis imputaient au Nil.

On appréciera aussi la paraphrase pleine de bon sens que donne Dölger de ce pain *epiousios* (*cotidianus*, dans la Vulgate latine) dont le fidèle qui récite le *Pater* implore le don. Si les exégètes modernes discutent comme ils le font sur cet adjectif, ils sont excusables, car déjà au IIIe siècle de notre ère, le fameux Origène relevait l'étrangeté du mot, et en déviait le sens vers les considérations mystiques où il se complaît.

Il faut appuyer un instant sur ce texte que M. Dölger n'a rappelé que par une brève référence. « On doit savoir, note Origène (*Sur la Prière*, 27, 2), que le terme ἐπιούσιος n'est employé par aucun des savants parmi les Grecs, et qu'il n'est pas davantage usité dans le langage courant. Il semble avoir été inventé par les Évangélistes : Matthieu et Luc sont d'accord sur lui, quand ils l'emploient, et n'offrent aucune variante ». Origène n'admettait pas qu'on se contentât d'une interprétation aussi plate que celle d'entendre le mot au sens de « pain quotidien » — « bien terrestre et infime », à son gré. Il voulait qu'on comprît « *pain supersubstantiel* » et il profitait de l'occasion pour énumérer les divers sens de l'*ousie*. Ce pain était donc, selon lui, « le pain vivant et descendu du ciel », lequel « donne de sa propre force à celui qui se présente pour s'en nourrir ».

Qu'il s'agisse bien plutôt du pain « de chaque jour », c'est ce que M. Dölger démontre par une foule d'allusions antiques à la *ration* jugée suffisante pour une journée.

---

1. Nous ne pouvons entrer dans le détail, auquel s'intéresseront les historiens du Bas-Empire. Nous ne croyons pas cependant que l'on puisse à la fois (p. 11) dater de juin-juillet l'entrée en campagne de Constance et accepter que l'empereur ait alors trouvé la vallée moyenne du Doubs sous la neige ! La distinction de *trois* Bainobaudis (p. 102 s.) est au moins incertaine... — Amm. XVI, 29, la correction < *in* > *cautior* nous paraît s'imposer ; XVII, 1, *precatiuam* s'explique plus simplement que ne le ferait croire la discussion de la p. 178.

Le quatrième cahier contient quelques études fort attachantes, par exemple sur cette très vieille croyance qu'un nouveau-né a droit à la vie, dès qu'il a pris une première nourriture (à propos d'un passage de la *Vita S. Liudgeri* I, 6) ; sur l'usage de rapporter l'Eucharistie à la maison, pour s'en servir parfois comme d'un prophylactère. M. Dölger relève aussi les inexactitudes de J. Stelzenberger, dans son récent ouvrage intitulé *die Beziehungen der frühchristlichen Sittenlehre zur Ethik der Stoa*, sur le rigorisme de Tertullien qui serait apparenté au stoïcisme, alors que la *misericordia* compte parmi les vertus qu'il préconise souvent.

Une bonne partie de ce cahier apporte des compléments à de précédentes discussions. — A quoi aboutissent, en somme, toutes ces enquêtes, dont le sujet paraît quelquefois un peu mince ? Elles aboutissent à cette conclusion implicite que le Christianisme, surtout après sa victoire définitive, a recueilli dans les pratiques courantes, dans sa liturgie même, beaucoup d'éléments empruntés au monde païen, dès là que ces pratiques n'impliquaient ni croyances héritées de la mythologie, ni adoration des forces naturelles — de ces *elementa* dont saint Paul avait parlé avec défiance et horreur —, ni désordre moral notoirement dommageable aux âmes. Certes, le fait de ces infiltrations est depuis longtemps admis. Mais M. Dölger excelle à en repérer dont on se doutait à peine. Surtout il montre comment les raisons par lesquelles les polémistes chrétiens justifiaient ces usages (raisons qui trouvent généralement leur point d'appui dans tel texte de l'Écriture sainte) ne rendent pas compte de leur authentique origine.

C'est cela même qui fait la portée philosophique de ces recherches érudites, d'où toute philosophie paraît d'abord exclue. On y voit à plein que toutes les religions, du moment qu'elles visent à établir un commerce entre l'homme et Dieu, sont dans le cas d'user de gestes et de symboles qui se ressemblent ; car, dans cet ordre, ni le vœu ni les moyens de la nature humaine ne sauraient se renouveler indéfiniment.

P. de Labriolle.

Leocadia Malunowicz. *De ara Victoriae ia curia romana quomodo certatum sit*. Wilno, 1937.

L'affaire de l'autel de la Victoire n'est pas mentionnée par les historiens du temps [1]. Ce que nous en savons ne nous est connu que par les *Lettres* de saint Ambroise, le fameux *Rapport* de Symmaque et le poème en deux livres que Prudence écrivit contre Symmaque entre le printemps de 402 et l'été de 403. Vues à distance, ces lettres, soutenues par des champions éloquents et valeureux ont acquis une portée symbolique, et l'imagination des modernes y a aperçu en raccourci la suprême agonie du vieil esprit romain sous l'étreinte du Christianisme déjà triomphant.

J'en rappelle d'un mot l'origine. En 382, l'empereur Gratien reprit énergiquement la lutte contre le paganisme, suspendue pendant les dix-huit années du règne de Valentinien Ier. Il ordonna, entre autres vexations, d'enlever de la Curie l'autel que dominait la fameuse statue de la Victoire, rapportée jadis de Tarente après la prise de cette ville, et qu'Auguste avait fait placer dans la Curie Julienne — peut-être aussi la statue elle-même. Cette mesure blessa profondément les sénateurs païens, qui essayaient vainement de la faire rapporter. Mais, l'année suivante, Gratien fut assassiné. Vers le milieu de l'été 384, Symmaque, préfet de Rome présente à

1. Elle est rappelée dans la *Vita Ambrosii a Paulino* (a. 422).

Valentinien II son fameux Rapport où, parmi d'autres griefs, il protestait contre l'outrage fait à l'autel et à la statue. Mais Ambroise intervint vigoureusement auprès du prince ( *Epist.* 17 : *Patrol. lat.* 16, 1001) et paracheva sa victoire dans la lettre 18.

Tel est l'épisode que Mlle Léocadia Malunowicz a voulu raconter dans tous ses détails. Elle a profité des exposés de Gaston Boissier, de Geffcken, de Campenhausen et de la thèse récente de J.-R. Palanque. Presque en même temps que son essai, paraissait à Amsterdam le travail de J. Wytzes, *der Streit um den Altar der Viktoria*, qui donne le texte des opuscules d'Ambroise et de Symmaque avec un commentaire. Le sujet était dans l'air.

Mlle Malunowicz encadre son exposé dans quelques vues générales sur la législation anti-païenne. Elle suit les faits pas à pas et raisonne à leur propos avec bon sens, spécialement quand (p. 115 et s.) elle essaie de déterminer la véritable portée de la mesure prise par Gratien, à qui les historiens modernes ont supposé parfois des intentions persécutrices dont il n'est pas sûr du tout qu'il ait été animé. Travail de débutant consciencieux.

P. de Labriolle.

William Coffman Mac Dermott, *The Ape in Antiquity*. 338 p. in-8°, avec 10 pl. et un index. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1938. Prix, relié : 5 dollars.

Encore un volume dû à l'activité de l'Université Johns Hopkins, et à l'influence de M. David Robinson. C'est en effet ce Professeur qui a suggéré à l'auteur le sujet de sa dissertation, et qui l'a aidé dans sa documentation. Les études préparatoires, relatives aux littératures grecque et romaine, ont paru en deux courts articles, publiés en 1935 et 1936 dans les *Transactions of the American Philological Association*. Le travail, sous sa forme définitive, constitue le n° 27 des *Studies in Archaeology* publiées par l'Université précitée : il participe donc de la présentation soignée de cette collection, et à ce point de vue il mérite tous éloges.

Ce n'est pas la première fois qu'on étudie le *Singe dans l'Antiquité*. Le prédécesseur de M. Mac Dermott est, comme il l'indique lui-même, A. H. Lichtenstein, qui publiait à Hambourg, en 1791, une *Commentatio philologica de simiarum quotquot veteribus innotuerunt formis*, etc. Cet auteur se plaçait surtout au point de vue de l'histoire naturelle et du système de Linné. M. Mac Dermott n'a pas abandonné entièrement le point de vue scientifique ; mais il a ajouté à son étude des considérations littéraires et surtout un Catalogue.

Ce catalogue, très abondant, mais par la volonté de l'auteur nullement exhaustif, occupe les p. 169-324 du livre. Il énumère en les décrivant plus de 600 numéros, dont la moitié sont des figurines (177 terres-cuites, 83 bronzes, 41 divers : pierre, marbre, faïence, or, argent, pierres précieuses, verre). Les vases, peints ou moulés, comprennent 167 numéros ; les reliefs 108 ; s'y ajoutent quelques mosaïques et des fresques : deux minoënnes, deux étrusques, sept pompéiennes ; la dernière d'Herculanum.

Trois monnaies alexandrines, cinq sceaux crétois complètent cette énumération. Remarquons que, sans qu'on en aperçoive bien le motif, des peintures ou sculptures ornant les tombeaux égyptiens ; du matériel trouvé en Mésopotamie, en Syrie ; des sceaux hittites, etc., ont été volontairement négligés par M. Mac Dermott. Les uns parce qu'ils ne sont pas

tous publiés, les autres parce qu'ils sont trop nombreux. L'auteur s'est jugé lui-même, en écrivant que les numéros de son catalogue sont des exemples, et que la limitation en est « un peu vague ».

Après un chapitre sur le singe en Égypte et en Orient, et un autre sur la dispersion du singe en Méditerranée, vient un troisième chapitre où sont donnés les textes anciens relatifs à cet animal. Nous éviterons de prendre parti dans la discussion du Périple d'Hannon : a-t-il vu des gorilles ou des orangs-outangs, dans la Sierra Leone ou ailleurs ? Même attitude sur la question de savoir si les Satyres et les Sphinx sont aussi des Singes. La classification des différentes espèces de singes, et l'opinion d'Aristote, de Pline et de Galien sur ce sujet nous laisseront pareillement indifférents.

Les deux derniers chapitres pourraient avoir un plus réel intérêt, car l'art humoristique s'est attaché spécialement à rendre les attitudes grotesques, mais aussi la finesse du singe. Par malheur, l'auteur dévie vers les dessins japonais à l'encre de Chine, la plastique américaine antérieure aux Incas, les miniatures de manuscrits, les gravures du Titien et de Goya, les sujets fantaisistes des porcelaines de Saxe. Nous voilà bien éloignés de l'Antiquité. Un paragraphe nous y ramène en traitant des mosaïques qui représentent Orphée charmant de sa lyre les animaux rassemblés ; mais il dévie à nouveau en examinant la question de savoir si cette scène est païenne ou chrétienne.

De même, la place du singe dans les superstitions antiques pourrait être intéressante à étudier. Mais il nous importe peu de savoir pourquoi, avec une vipère, un chien et un coq, le singe était le quatrième animal que la *lex Pompeia de parricidiis* ordonnait d'introduire dans le sac où on ficelait le parricide avant de le jeter à l'eau.

Georges Seure.

Marcelle F. Lambrino, *les Vases archaïques d'Histria*. 375 p. in-8°, 341 fig., 7 pl. — Bucarest, 1938, Imprimerie nationale : Fondation du roi Carol I^er^ ; Section Historique inaugurée par S. M. Carol II ; 3^e^ volume de la subdivision III : *Etudes*. Prix : 250 Lei.

J'ai tenu à fournir ci-dessus, de manière exceptionnellement détaillée, les indications bibliographiques, car elles suffisent à expliquer la présentation soignée du livre, et aussi l'abondance de son illustration. Plusieurs figures réunissent sous un même numéro des tessons divers, si bien que le total des objets représentés est en réalité supérieur à 500. Cette multiplicité d'images correspond du reste à une volonté très arrêtée et parfaitement légitime de la signataire du livre. Elle estime que, lorsqu'on parle de vases peints, plus une description est détaillée et minutieuse (et les siennes sont un modèle en ce genre), plus elle serait inopérante et même incompréhensible, si elle n'était accompagnée et justifiée par une reproduction. Chaque objet ici est donc reproduit par une photographie ou expliqué par un dessin, voire même quelquefois par une aquarelle. Regrettons toutefois que souvent, sans doute pour des raisons de mise en page, l'image ne se trouve pas en face du texte qui l'évoque, et le précède de quelques feuillets dont la manipulation retarde, gêne et même agace un peu l'usager du livre.

Ce livre n'est pas le premier travail d'érudition que nous devions à M^me^ Lambrino. Déjà, quand elle n'était encore que M^lle^ Marcelle Flot, elle avait commencé à se faire apprécier pour sa compétence en céramique antique. Depuis lors, ses publications dans le *Corpus Vasorum Antiquo-*

*rum* (Musée de Compiègne ; Bibliothèque Nationale), l'ont placée au premier rang parmi les céramographes. Son dernier travail lui maintiendra certainement cette primauté.

Il expose au public savant les résultats de recherches entreprises par la signataire avec le concours de son mari, M. Scarlat Lambrino, directeur du Musée d'Antiquités de Bucarest. Le site est celui de la ville pontique d'Histria (Istros, Istropolis), colonie milésienne établie sur une lagune au voisinage des bouches du Danube. Cette lagune paraît provenir de l'ensablement progressif d'un golfe où les navires antiques pouvaient encore pénétrer directement et s'abriter. Le paysage, monotone et triste, est celui d'un steppe marécageux couvert de hautes herbes, parsemé de bouquets d'arbres, qui abritent contre les vents glacés du Nord-Est (*vorias*, le Borée) de rares et misérables villages. Les vols interminables et tourbillonnants d'une multitude d'oiseaux sauvages, notamment des grues, animent seuls cette solitude, et l'explorateur est étourdi et comme submergé par leurs cris incessants et suraigus. C'est dans mes souvenirs d'une vision personnelle de la Dobroudja que j'ai puisé les éléments de ce tableau ; mais l'impression de M^me^ Lambrino concorde avec la mienne, et s'est précisée pendant son séjour prolongé en des lieux particulièrement sévères. En particulier, l'abasourdissement sonore et visuel causé par des invasions ailées lui a paru fort bien rendu par les vers si caractéristiques de l'Iliade (II, 459-463) qu'elle a choisis comme épigraphe et qu'elle justifie sous le n° XX de l'*Appendice*.

Le découvreur de l'emplacement exact d'Histria fut Basile Parvân, dont le monde savant, et en particulier les spécialistes des antiquités balkaniques, regrettent la disparition prématurée. Les quelques fouilles qu'il put exécuter, avec des fonds et des loisirs également restreints, lui permirent de dégager la plus grande partie des murailles de la ville. Il trouva dans cette construction hâtive du III^e^ siècle de notre ère, contemporaine des premières invasions, un certain nombre de pierres porteuses d'inscriptions, utilisées comme matériaux de fortune, et aussi des blocs de béton, préparés sur place pour le même usage.

Ce béton nous ramène directement au livre de M^me^ Marcelle Lambrino. Car il offre la curieuse particularité d'être comme un aggloméré de tessons de vases. Il est vraisemblable que la matière en a été prélevée au voisinage immédiat de la construction et sur le sol lui-même. La ville, dès lors, apparaît comme constituée par un entassement surprenant de fragments céramiques supportant directement les constructions des habitants. C'est en quelque sorte un Monte Testaccio (l'expression est de M^me^ Lambrino, p. 22) sur lequel aurait été édifiée une ville grecque, puis une ville byzantine, l'une avec ses temples, l'autre avec ses basiliques chrétiennes.

Je dois dire que cet arrangement architectural n'apparaît pas clairement, et qu'il aura besoin de toute une série de fouilles pour en faire connaître le détail. Car si on peut à la rigueur comprendre que les dangers et l'instabilité d'un sous-sol marécageux aient amené les colons milésiens, fondateurs de la cité, à s'installer en ce pays uniformément plat sur une sorte d'acropole factice, on n'aperçoit pas du tout comment un pareil amoncellement de tessons aurait pu préexister à leur établissement. D'autant plus que le site était jusque-là resté désert. M^me^ Lambrino, qui s'est posé la question de la « possibilité d'un établissement antérieur à celui des Grecs » (p. 18-19), y a répondu par la négative. Je ne sais si les arguments

qu'elle met en avant, sur la présence de vaisselle commune à tous les stades de civilisation, suffisent réellement à prouver qu'aucun *bucchero* primitif ne peut obligatoirement être reculé jusqu'à une date très archaïque et prégrecque. Ce n'est pas le lieu d'en discuter ici avec une adversaire qui est une céramiste, non pas une fouilleuse, et qui a la sagesse de ne tirer aucune conclusion des recherches embryonnaires de son prédécesseur. D'autant plus que les travaux auxquels elle a présidé n'ont ouvert aucun chantier nouveau : ils se sont bornés à approfondir jusqu'au sol vierge trois trous ouverts jadis par Parvân.

Ces trois trous sont marqués A, B, C sur le plan saisissant qui nous est fourni, de la ville telle qu'elle est actuellement connue (et surtout ignorée), par la vue prise en avion que reproduit la fig. 1. On y voit sur trois côtés le tracé des murs romains, complètement déblayés sur la face occidentale flanquée de tours. Au point A, petite fouille voisine de l'angle N. de l'enceinte ; au point B, autre petite fouille accolée à l'intérieur de l'angle S-E ; au point C, fouille plus importante pratiquée dans le sous-sol du plus méridional de la série des temples déblayés par Parvân le long de la muraille occidentale. « En ce qui concerne la céramique, les deux derniers, B et C, sont ceux qui ont donné les meilleurs résultats. Les fouilles ont été poussées jusqu'au limon argileux qui forme partout, *du moins jusqu'à présent* (c'est moi qui souligne), une couche vierge d'environ un mètre. A la surface de cette couche argileuse, qui ne contient aucun vestige de présence humaine, on trouve tout de suite et en abondance des fragments de poteries de la Grèce orientale, dont aucun n'est antérieur au milieu du VII^e^ siècle avant notre ère » (p. 14-15).

Le temple B est probablement celui d'Apollon-Guérisseur, patron de la ville. « C'est en B que l'on a trouvé les grandes amphores et les plus typiques, celle à engobe blanc. Il semble donc que ce temple ait été un des premiers construits... ; c'est surtout la trouvaille d'une petite jambe votive en terre cuite qui indique l'offrande à un dieu guérisseur » (p. 356). — On me permettra de m'étonner que dans cette sorte de *favissa* si pleine de débris et qu'on a vidée jusqu'au sol primitif, cet ex-voto pour guérison soit *unique* : il est peut-être imprudent d'en tirer argument pour l'identification d'une divinité. Je rappelle aussi qu'on n'a guère découvert d'objets intacts, même très petits : « la caractéristique principale des fouilles d'Histria est l'état de bouleversement... La stratification est peu sûre... ; le terrain sablonneux facilite les glissements. Les vases ne se recueillent souvent qu'à l'état de fragments, parfois minuscules, parfois aussi dispersés sur une aire très étendue » (p. 16-17). — Toutes ces précisions me permettent de juger les conclusions archéologiques sur Histria comme encore bien incertaines. Il est évident qu'avant de conclure il faudra continuer et terminer les fouilles. Ce qui est vrai pour l'histoire et la topographie d'Histria, l'est aussi pour la céramique de cette ville. Nous n'en sommes encore qu'aux connaissances préliminaires.

M^me^ Lambrino, du reste, ne le nie pas : « les fouilles, écrit-elle, qui, si l'on regarde l'étendue de la ville, ne font que commencer, nous réservent encore, *à ce point de vue comme à d'autres*, d'heureuses surprises ». Mais, malgré ces légitimes réserves d'avenir, notre spécialiste aboutit à des conclusions que dès à présent elle considère comme déjà définitives : » Bien qu'il reste encore beaucoup à découvrir, les proportions se sont maintenues si constantes dans les endroits fouillés, que l'on peut en tirer des conclusions générales » (p. 22).

Quelles sont donc ces conclusions ?

C'est que de la masse de poterie trouvée à Histria (« au nombre s'ajoute la qualité », souligne Mme Lambrino. Mais aussi la fragmentation !) se détachent deux ensembles :

1. Le groupe des céramiques de style grec orientalisant et archaïque.

2. La série variée des céramiques hellénistiques, avec comme prolongement une abondance de *terra sigillata*.

« Ces deux grands groupes indiquent deux périodes de floraison (pour la vie de la cité). L'une, qui comprend la fin du VIIe et le VIe siècle, coïncide avec les derniers jours de gloire de Milet (rasée par les Perses vers 494 avant notre ère). L'autre, à l'époque hellénistique, correspond au dernier renouveau de la Grèce d'Asie : *c'est assez dire que la ville a vécu tournée vers l'Orient grec* » (p. 23).

Le livre dont nous nous occupons ici est consacré exclusivement à l'étude du premier groupe. Par conséquent, nous devons attendre au moins un ou deux autres livres pour connaître l'ensemble de la céramique histrienne. Voici, résumée, la classification adoptée par l'éminente spécialiste :

La céramique grecque orientale archaïque trouvée à Histria est presque exclusivement de provenance ou d'inspiration milésienne. Les fouilles avec lesquelles Histria a le plus de rapports sont celles de Naucratis, de l'Héraion de Délos, de la Fosse de Purification de Rhénée, et de Vroulia. Les bols ioniens à fleurs de lotus, à yeux, sont nombreux dans cette catégorie : les coupes, faussement dénommées ioniennes, sont nombreuses aussi, ainsi que les grandes amphores avec ou sans engobe. — Noter que certaines de ces dernières portent sur le col des dessins ou des lettres postérieures à la cuisson : on pourrait les interpréter comme des signes ajoutés à la demande du dédicant pour individualiser le vase, fabriqué en série, qu'il offre au dieu. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

Une autre catégorie est celle d'amphores moyennes, d'oenochoés, d'olpés, du style dit rhodien, et dont certaines sont peut-être plus précisément *camiréennes*, ou *naucratiques*. Avec les écuelles, coupelles, assiettes du genre ionien de fabrication courante, il faut placer les vases-couronnes dont M. Ch. Dugas « a montré (*Délos*, X, p. 34) que c'est le vase à parfums rhodo-ionien par excellence : il s'offre de préférence aux déesses ». Leur présence au plus profond de la fouille B, que Mme Lambrino dédie à Apollon, est bien un peu gênante. Mais on s'en tirera en donnant au dieu une déesse parèdre.

La seconde partie du livre, à partir de la p. 233, classe les tessons de vases grecs orientaux à décor orientalisant : styles de Camiros, de Naucratis, de Fikellura. Nous ne suivrons pas notre savante céramiste dans les minuties qui l'autorisent à distinguer la *vraie* et la *fausse* poterie camiréenne, ni dans les distinctions qui lui permettent de discuter, mais non pas de fixer, la localisation des ateliers qui ont produit les poteries fines et aristocratiques dites de Naucratis, parce qu'on les a trouvées en abondance au fond des resserres du temple d'Apollon dans cette ville.

Quant à Fikellura, Mme Lambrino écrit ce qui suit (p. 311) : « Si un style pouvait acquérir une patrie par l'abondance des fragments trouvés au même endroit, celui de Fikellura devrait être originaire, sinon d'Histria, du moins de Milet, sa métropole. A tout le moins, et après une étude de ce style (motifs carrés, zigzags, obliques), elle aboutit à la conclusion qu'il est originaire de la région de Milet et qu'il constitue, pour la langue ornementale de l'Anatolie, une sorte de *koiné*.

Je ne m'attarderai pas sur la conclusion, où il est possible qu'on

aperçoive un peu la tendance commune à tant d'œuvres archéologiques, qui est de tirer des règles générales et définitives de constatations étroitement locales et parfois un peu incertaines. Mais je finirai au contraire sur une remarque d'ordre tout à fait particulier. — Parmi les très rares vases à reliefs que Mme Lambrino a consenti à classer parmi les archaïques, on rencontre un fragment où un petit serpent semble sortir des tresses horizontales d'un panier, à l'intérieur duquel il a la moitié inférieure du corps encore engagée et visible (fig. 4, p. 34, et *Appendice* XIX). Il n'y a aucune apparence que le « décorateur ait craint de tronquer l'effigie de l'animal ». Disons plus probablement qu'il s'agit du serpent qui s'échappe de la corbeille de vannerie ; représentation religieuse grossièrement réalisée : peut-être égyptienne, peut-être barbare ; pas même assez fruste pour être sûrement archaïque.

Georges Seure.

*Corpus Vasorum Antiquorum : fasc. VII des U. S. A., fasc. III de la Collection Robinson à Baltimore*, par M. David Moore Robinson (en collaboration avec Mme Sarah Elisabeth Freemann). Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1938 ; 62 p., 44 pl. et un Index des 3 fasc. composant la collection.

Ce fascicule ne pouvait être rempli par le reliquat, trop bref, de la collection particulière du Prof. D. Robinson. Celui-ci a donc inclus quelques pièces ; les unes proviennent de l'Université Johns Hopkins où il enseigne, les autres appartiennent à un legs fait en 1906 par une de ses collègues, Mme Esther Boise Van Deman, à l'Université de Michigan. Cette dame avait acheté à Rome, chez des antiquaires, la plupart des vases qu'elle avait déposés en attente dans la collection Robinson. Il existe donc pour nombre d'entre eux de regrettables incertitudes de provenance ; et on peut se permettre d'y ajouter un peu de défiance pour l'authenticité et la reconstitution d'exemplaires fournis par le commerce.

Sous ces réserves, qui sont en quelque sorte *de style* toutes les fois que les objets ne proviennent pas d'une fouille, on doit louer le choix et la qualité des images et du commentaire.

Sont à signaler spécialement : un bol attique à couvercle du ve siècle, avec l'inscription du nom sans doute de son possesseur Xéniadas, en alphabet corinthien (connu depuis 1888, étudié par Furtwaengler, puis par Kretschmer). — Pl. 33, 6 *a*, *b* ;

— un bol béotien du vie siècle, de style orientalisant, d'un galbe incurvé de forme rare. — Pl. 326 ;

— une kylix attique signée Hiéron, peinte par Macron. — Pl. 4 et 5 ; 1 *a-c* et 1 *a-b*.

— une oenochoé de la fin du ve siècle, représentant la scène du sacrifice d'un taureau (frise du Parthénon, plaque 41. — Pl. 9 ;

— trois plats campaniens trouvés à Capoue, ornés de poissons placés en triangle et fort décoratifs. Ces plats de la fin du ive siècle font partie d'une série nombreuse et connue. Aussi est-il peut-être superfétatoire d'essayer d'identifier zoologiquement les poissons représentés en faisant appel aux spécialistes de la faune marine ou à la Direction de l'Aquarium de Naples. Mais cette minutie même témoigne en faveur du consciencieux travail de l'éditeur. — Pl. 26, 1 *a-b* ; 2 *a-b* ; 3 *a-b* ;

— un vase lucanien à trois corps réunis par une anse, objet probable-

ment ménager que l'on date du IVe siècle ; et un autre de form étrange avec haute poignée et bec verseur, qui pourrait avoir servi comme huilier. De pareils objets auraient aussi pu appartenir à une fabrique apulienne ; dans l'absence de tout renseignement sur la provenance, c'est la finesse du vernis qui décide : il est donc sévère de les déclarer presque barbares. — Pl. 27, 1 *a-c* ; 2 ;

— une clepsydre (le mot, au VIe siècle, date supposée de ce vase, ne possédait pas encore le sens d'*horloge à eau* qui n'apparut que vers 430 au plus tôt), trouvée, paraît-il, en Sicile, au témoignage du marchand romain qui la vendit. C'est un vase en forme de boule ; l'anse supérieure, verticale et creuse, est munie d'un trou en son centre, et le pied de l'objet est percé d'une série de petits trous qui le transforment en passoire. Un pareil vase ne laisse pas s'écouler le liquide qu'il renferme, si on a soin d'obturer avec le pouce l'orifice de l'anse. On en connaît une dizaine d'exemplaires et on continue à discuter de son usage. Haut de 0 m. 13, il est un peu grand pour avoir été un jouet ; et du reste le jouet étant évidemment la copie minuscule d'un objet usuel, la question resterait posée. La cueillette des olives, représentée sur la panse, ferait songer à un emploi relatif à l'huile : par exemple, puiser le liquide de surface dans une jarre contenant des impuretés ou des dépôts. Mais le cercle troué que dissimule la base est-il un filtre ou une pomme d'arrosoir ? — Pl. 3, 1 *a-c*.

Les dernières planches contiennent de l'*impasto*, du *bucchero* et de la *terra sigillata*. — Pl. 35 à 44. Le nombre total des images est de 185, et de 134 celui des vases représentés. La planche XV a est la seule en couleurs.

Georges Seure.

*Excavations at Olynthus*, directed and edited by David Moore Robinson. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1938 ; chaque volume, 15 dollars.

Part VIII : *The Hellenic House*, 370 p. et 110 pl. Part IX : *The Chalcidic Mint*, 413 p. et 36 pl.

A propos de la perfection matérielle de cette splendide collection, j'ai déjà dit ici tout le bien qu'on en doit penser, quand j'ai rendu compte des volumes précédents. Il devra donc suffire que je rende un nouvel hommage à la régularité, au sérieux, à la clarté, à la minutie de cette publication des fouilles accomplies, sur le territoire d'Olynthe, par l'Expédition envoyée en Grèce aux frais de l'Université Johns Hopkins, sous les auspices de l'École Américaine des Études classiques à Athènes. J'associerai à ces félicitations le Directeur de la Collection, le Professeur David M. Robinson, tant pour son travail continu que pour la science des collaborateurs différents dont il sait s'entourer pour chaque volume nouveau.

On me permettra d'intervertir cette fois l'ordre de mes comptes rendus, et de parler du tome IX avant le tome VIII, afin de rapprocher ce que dit M. Robinson à propos de la maison olynthienne, de ce qu'il a signé dans le Pauly-Wissowa au sujet de la maison grecque. Car, ainsi qu'il est légitime, le livre a beaucoup fourni à l'article.

Le volume consacré à la monnaie chalcidique d'or et d'argent donne le catalogue des pièces découvertes en 1934 pendant la continuation des travaux américains sur le site d'Olynthe. Les auteurs ont ainsi l'occasion de

*

revenir, pour certaines corrections et précisions, sur les exemplaires trouvés dans les fouilles précédentes de 1928 et 1931, et déjà publiés dans les tomes III et VI de l'ouvrage. Le total des monnaies provenant des trois campagnes atteint 3.847 ; un tableau annexe, occupant les p. 364-368, démontre que sur cette quantité 319 pièces au plus, 96 au moins, sont postérieures à l'année 348, date officielle de la disparition d'Olynthe, détruite par la soldatesque de Philippe II de Macédoine. Ces chiffres représentent, suivant les cas, un peu moins de 8,3 % ou de 2,5 % de l'ensemble. Les provenances de ces exemplaires sont fort diverses ; leur répartition très étendue dans le temps (impériales et romaines, byzantines, vénitiennes, turques) ; mais le nombre de chaque catégorie est si faible qu'il n'implique aucune persistance d'habitat humain sur un emplacement rayé par vengeance de la carte du monde.

Un second catalogue présente dans son ensemble le monnayage de la Chalcidique. Cette fois les références se rapportent non seulement aux trouvailles américaines, mais à tous les exemplaires connus dans les Musées et les Collections Numismatiques. La préface fournit une longue liste des organismes officiels ou privés qui ont consenti à participer à cette enquête par des renseignements, des comparaisons et des moulages.

Il est enfin traité d'une troisième question essentielle : établir la chronologie de la frappe chalcidienne. Après examen de toutes les probabilités, la date initiale adoptée est celle de la formation d'une confédération (κοινὸν Χαλκιδέων) consécutive à la prise de Potidée en 432 ; la date terminale, 348, est celle de l'intervention du roi de Macédoine et de la destruction de la cité. Depuis 379, c'est-à-dire depuis la capitulation d'Olynthe devant les Spartiates, les monnaies portaient la mention de magistrats locaux, dont on connaît 11 noms répartis sur 50 exemplaires (tableau p. 108).

Le volume consacré à la maison grecque ne se borne pas à décrire les habitations déblayées au cours des années 1931 et 1934 (les travaux de 1928 ont déjà été publiés en 1930 dans le tome II). Il a la prétention d'avoir une portée plus générale, et de faire l'analyse détaillée de la maison grecque du v^e^ siècle, telle qu'elle a été révélée par les fouilles d'Olynthe. N'oublions pas ce qui a été mis en relief déjà dans d'autres parties de la même publication, à savoir qu'à un certain point de vue la destruction totale d'Olynthe, au milieu du IV^e^ siècle, a été une bonne fortune : car ainsi a été fixé un *terminus post quem* en dessous duquel on ne peut faire descendre la date d'aucune demeure olynthienne. Pareille précision en archéologie est une rareté, sinon un *apax*.

Les fouilles de 1934 ont été non seulement *supervisées* (c'est le mot employé par l'auteur principal dans sa préface) par leur directeur habituel, le Professeur David M. Robinson, mais suivies de bout en bout, comme elles l'avaient déjà été en 1931, par M. J. Walter Graham, de l'Université de Missouri. Ce jeune savant est devenu en 1933 docteur en philosophie de son Université par une thèse intitulée : *Architecture domestique dans la Grèce classique*. Les résultats de ce travail, complété par les constatations obtenues au cours de la campagne de 1934, ont été incorporés au volume que nous examinons ici. Nul doute que l'appoint de cette compétence partielle n'en double la valeur.

On doit signaler en outre plusieurs heureuses innovations dont toute publication ultérieure devra faire son profit en matière de plans architecturaux. La première est d'avoir adopté pour tous une échelle simple,

exacte, facile à lire : 1/100e ou 1/200e. La seconde consisterait dans l'usage de lettres toujours les mêmes pour désigner les mêmes parties de l'habitation. Ainsi sur les plans comme sur les photographies aériennes *e* indiquerait la cuisine, *f* le bain, *g* la latrine, *i* la cave, *k* l'exhèdre, *l* la conciergerie, *n* les boutiques, etc. — Le conditionnel qui accompagne le détail de la deuxième innovation provient de ce que les auteurs, après y avoir songé sérieusement, l'ont abandonnée pour lui préférer la consécution alphabétique, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, etc., pour numéroter toutes les pièces de l'habitation à partir du coin N.-O. Les motifs qu'ils allèguent pour justifier leur changement d'opinion à la dernière heure indiquent des difficultés certaines (notamment en cas d'attribution douteuse), mais ne paraissent pas contrebalancer les avantages immédiats qui les avaient un moment séduits.

Le chapitre initial du livre essaie de prouver, une fois de plus, que la cité dont on s'occupe est bien réellement l'antique Olynthe. Car, malgré l'acquiescement du plus grand nombre, la question demeure ouverte, et les interrogations que M. Corradi et moi avons été, paraît-il (p. 1, note 2), les seuls à poser[1], ne peuvent pas encore recevoir de réponse péremptoire. — L'absence presque totale des monnaies avec la mention 'Ολυν(θίων) (deux exemplaires au début des fouilles, cinq exemplaires à l'heure actuelle, sur un total de plus de 3.800) — trouverait, au gré de M. Robinson, une excuse (plutôt, selon moi, qu'une justification), dans le fait que, dès le début de la frappe personnelle, la cité aurait adopté sur ses monnaies la référence à la confédération chalcidienne : Χαλκιδέων. Mais la date réelle de la substitution, pour désigner l'état olynthien, du mot Χαλκιδῆς au mot 'Ολύνθιοι, est encore un sujet de discussion (IX, p. 146 et suiv.). — D'autre part, l'absence de tout texte épigraphique contenant l'ethnique de la cité continue à poser une énigme : l'auteur ne la résout pas en alléguant que si l'agora a bien été fouillée, on ignore encore où se trouvait « le point central (?) » de la ville du IVe siècle.

Un fragment d'inscription a bien été ramené au jour pendant les fouilles de 1934 : mais c'est un traité de 357/6 entre Philippe de Macédoine et les *Chalcidiens* (non pas les *Olynthiens* ; par là le problème épigraphique s'unifie et se confond avec le problème numismatique). Ajoutons que ce texte a été découvert dans un champ au dehors du site présumé olynthien, et en direction du village de Myriophyto, qui a longtemps passé pour recouvrir les restes d'Olynthe (II, p. 10). — L'argument le meilleur jusqu'à présent est encore celui-ci, d'ordre négatif ; on ne voit pas « quelle autre cité de la Chalcidique aurait existé dans le voisinage, dont le nom pourrait être mis en relation avec le site fouillé ».

Une autre incertitude subsiste, et de l'aveu même des fouilleurs, elle va en s'amplifiant. Qu'Olynthe ait été complètement détruite en 348 et n'ait jamais plus été habitée, c'est une affirmation qui fut absolue au début des travaux ; mais on doit apporter diverses restrictions à pareille rigueur. Plusieurs archéologues connus, étudiant les statuettes et les vases publiés dans les tomes V et VII, ont déclaré que certains étaient postérieurs à 348, et les ont étiquetés comme *hellénistiques* et comme *alexandrins*. Bien qu'on puisse discuter indéfiniment sur ces adjectifs « classificatifs » (ce que M. Robinson n'a pas manqué de faire), un fait nouveau oblige à admettre qu'une portion de la cité détruite a dû être réhabitée. L'auteur admet

1. *R. Ph.*, 1931, p. 163-167 ; 1933, p. 111-113 ; *Mondo Classico*, 1633, p. 32-35.

désormais que « seule une fouille complète de la cité, et son identification par une évidence épigraphique indiscutable » pourra résoudre le problème. Il a été contraint à se replier sur cette position d'attente par la constatation d'un fait que nous avons signalé plus haut en rendant compte du vol. IX : à savoir qu'un certain nombre de monnaies (319 au plus, 96 au moins) sont postérieures à 348. Dans le vol. VIII, un tableau, à la p. 10, établit que parmi 30 maisons fouillées en 1934 *sur la colline du Nord*, 11 ont fourni 51 monnaies de cette catégorie. De là à conclure qu'un quartier au moins de la ville détruite a été réoccupé, il n'y a qu'un pas, qu'il faut bien se résoudre à franchir en attendant mieux.

En attendant mieux, ou en attendant plus mal. Car il faudra peut-être par la suite étendre la présomption de repopulation à d'autres quartiers. Et alors il faudra établir et prouver qu'aucune maison n'a été rebâtie ou bâtie à nouveau après le milieu du IV^e^ siècle, *terminus post quem non* qui nous rendait tant de services en donnant une date ferme et incontestable aux demeures grecques exhumées sur l'emplacement probable d'Olynthe.

Sous ces deux réserves, malheureusement fort importantes, de site et de date, — voici comment la maison grecque est apparue à M. David Robinson, dans la portion de terrain qui a été jusqu'à présent nettoyée et étudiée.

La plus grande partie de la ville est localisée sur la *colline du Sud*, appelée par les indigènes « le grand tumulus » (*Mégali Toumba*). C'est un site néolithique (vol. I) qui, depuis, fut toujours habité. Pillée en 479 par les Perses, rasée en 348 par les Macédoniens, la cité s'agrandit en 432 après le *Synoecisme* (Confédération chalcidienne), et je croirais volontiers que c'est à partir de cette date qu'eut lieu son extension sur la *colline du Nord*, laquelle, plus récente et située hors de la ville primitive, a pu être partiellement réoccupée après la destruction de celle-ci : ce qui permettrait de concilier le témoignage de l'histoire et celui des fouilles. Cette hypothèse est mienne ; elle n'a pas été, à ma connaissance, proposée ou acceptée par le fouilleur, mieux placé que moi pour en apprécier la valeur ou les impossibilités.

La ville paraît avoir été divisée (pl. CIX, CX), géométriquement, à l'américaine ; et c'est à l'américaine aussi que M. Robinson a dénommé *avenues* les 5 rues N-S, et *rues* les 13 rues E-O qui coupent les précédentes à angles droits. Les espaces rectangulaires ainsi délimités forment des *blocs* ou *îlots* (*insulae*) ; certains qui n'étaient pas bâtis font songer à des lotissements qui n'auraient pas trouvé d'acquéreurs : c'est-à-dire que le développement de la ville aurait été lent et insuffisant. M. Robinson préfère y voir des espaces pour marchés volants ou pour exercices militaires : nous dirions Champs-de-Foire ou Champs-de-Mars. Les urbanistes modernes y verraient peut-être des *réserves* ou des *squares*.

Les îlots sont de dimensions sensiblement égales : environ 86 m. qui doivent représenter 300 pieds de long (sur 60 de large). Cela donne 10 maisons par bloc, toutes de dimensions modestes : à peu près 16 m. de côté. Les 5 maisons d'une même façade sur rue paraissent avoir été construites ensemble, selon un plan unique, avec murs mitoyens d'un seul jet, toits d'une même hauteur et portée, étages de même niveau.

Seules deux villas se distinguent par leurs dimensions plus vastes et leur situation entièrement dégagée. — C'est la Villa de la Bonne Fortune (frontispice ; pl. XIV-XVI et LXXXIV-LXXXVI), ainsi dénommée à cause du souhait inscrit en bordure de la mosaïque d'une des chambres : pro-

fonde de 17 m., elle possède une façade de 36 m., double de la normale. — C'est encore, à proximité de la précédente, la maison dite du Comédien (pour un motif qui n'est pas expliqué), avec plusieurs chambres et un *impluvium* décorés de mosaïques, avec un péristyle complet et une salle de bains bien installée : baignoire de terre cuite, avec cuvette d'évacuation et tuyauterie de vidange.

« Le type caractéristique de la maison olynthienne est presque aussi constant et uniforme que le plan de la cité elle-même. Le plan de la maison et le plan de la ville se sont fortement influencés l'un l'autre ». La partie méridionale est occupée ordinairement par une cour, jamais absente, autour de laquelle s'ordonnent le vestibule, la loge du portier (quand ils existent) et diverses chambres précédées ou non, sur un ou plusieurs côtés, de portiques. Sur la face septentrionale de cette cour, une chambre occupe tout ou partie de cette exposition ombragée. Elle communique avec l'extérieur par la série d'ouvertures, séparées au moyen de piliers, qui fait que la cour s'orne toujours, ou moins sur une face, d'une espèce de portique. C'est dans cette salle, toujours relativement assez grande, que prend naissance l'escalier, si l'habitation comporte un étage. C'est là aussi que s'ouvrent les plus belles pièces du rez-de-chaussée.

Nous dirions aujourd'hui que c'est le *hall* de la maison. Il paraît que l'antiquité l'appelait *pastas* (παστάς, gén.-αδος), mot d'une signification douteuse que M. Robinson a essayé d'étudier et de justifier par les textes littéraires (p. 161-166). Quoi qu'il en soit, c'est le *pastas* qui, dans l'architecture privée de la Grèce, est la marque spéciale de l'habitation à Olynthe.

Les autres particularités dignes d'être signalées sont relatives à la cuisine et aux latrines. Ces dernières paraissent avoir consisté en une chambre-corridor contenant des vases-sièges en terre cuite. Dans un exemple, l'un de ces ustensiles est fixe et communique directement avec la rue par un tuyautage horizontal sur le vidage duquel toutes réserves d'hygiène urbaine peuvent évidemment être faites à bon droit. Le réceptacle possède une ouverture en forme de violon qui l'apparente à nos modernes *bidets* (pl. LV, I et I *a*). — Quant à la cuisine, c'est une pièce presque carrée, souvent assez grande, vers le centre de laquelle un soubassement rectangulaire, de pierre ou de marbre, mesurant à peu près 1 m. de côté, supporte encore parfois les cendres du foyer.

La curiosité de cette cuisine, c'est le mode d'évacuation des fumées. Plusieurs exemples font penser que certaines petites pièces oblongues, contiguës aux cuisines, communiquant avec elles au moyen de 2 fenêtres ou d'une ouverture divisée par un pilier, prolongeaient leurs murs jusqu'au toit, même à travers l'étage s'il en existait un, et constituaient ainsi un vaste tambour d'aération, grâce auquel et au courant d'air venu de la cour voisine la fumée tourbillonnait et s'éliminait plutôt mal que bien.

Resterait à comparer ces dispositions de la maison olynthienne avec ce que par d'autres fouilles, nous connaissons, sur la maison grecque. M. David Robinson a, pour chaque partie de l'édifice, institué cette confrontation. Mais il renvoie (p. 147, note 13) à un article, non encore publié au moment de l'apparition de son étude, qu'il devait écrire pour la *Real-Encyclopaedie* (*Supplément*, tome VII) en addition au texte de M. Fiechter sous la référence « Haus ». Cet article a paru depuis ; en voici le compte rendu, qui donnera en même temps sa conclusion nécessaire et motivée au vol. VIII des *Excavations at Olynthus*.

David M. Robinson, *Prähistorische und Griechische Häuser*, col. 223-278, avec 14 fig., add. à l'art. *Haus*, p. 2523-2546, de Pauly-Wissowa.

Après les demeures néolithiques (Haghiorgitika, Eutresis, Dimini et Sesklo) et chalkolithiques (Troie I-II, Lesbos, Lemnos, Cnossos); après l'Age du Bronze (Crète, Chypre, Milo, Troie III, Korakou, Némée, Asiné, Zygouriès, Tirynthe III, Rackhmani, Orchomène II), l'auteur en arrive à l'époque helladique : minoënne (Cnossos, Mallia), cycladique (Phylakopi, Samos, Naxos). — Puis c'est le v^e^ siècle, véritable époque grecque, où nous ne connaissons guère les maisons que par les textes littéraires. A la liste primitive dressée par l'auteur de l'article original (1912), il n'y a guère à ajouter que le palais fouillé en 1930 à Vouni (Chypre) par la mission suédoise, et les deux petites maisons trouvées en 1932 à Agrigente. Ce sont donc les maisons d'Olynthe, dont plus d'une centaine ont été dégagées, et qui appartiennent toutes aux v-iv^e^ siècles, qui forment le centre de nos connaissances : elles seules, avec des images tirées du vol. VIII ci-dessus analysé, constituent la matière du paragraphe consacré à la maison *hellénique*.

Les comparaisons ne sont proposées qu'avec des maisons *hellénistiques*, particulièrement dans les deux localités les plus riches et les mieux connues, Délos et Priène. Encore cette dernière est-elle relativement peu citée, bien qu'elle ait fourni le modèle le plus accompli de la maison à *pastas*. Mais les fouilles de Priène sont antérieures à l'article primitif, qu'il s'agissait de compléter. M. David Robinson a donc eu raison de se référer davantage aux publications, plus récentes, relatives à Délos. Toutefois, il a abandonné ici les rapprochements explicatifs qu'il avait institués, dans son livre, avec certaines constructions découvertes à Pella ou à Erétrie, c'est-à-dire dans des régions relativement voisines d'Olynthe et soumises, en somme, à des conditions analogues de température et de civilisation. On sera peut-être surpris de trouver, par contre, des confrontations un peu inattendues avec des villes semi-hellénisées, ou moins encore, comme Tarse ou Telmessos en Asie Mineure, surtout comme la mésopotamienne Doura-Europos. Mais il paraît que dans cette dernière, les habitations formaient des blocs, et possédaient des *pastas*, comme à Olynthe. C'est peut-être que l'un et l'autre était naturel, et presque obligatoire, dans l'architecture urbaine de pays ensoleillés.

Georges Seure.

# DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Xénophon, *Helléniques*, tome II (livres IV-VII) (Collection des Universités de France), texte ét. et trad. p. Jean Hatzfeld, 269 pp. (en partie doubles) av. 1 carte in-8° ; Paris, Société d'Edition « Les Belles Lettres », 1939. Prix : Fr. 40.

Κωνστ. Ι. ΒΟΥΡΒΕΡΗ, Κρατος και Παιδεια κατα τον Πλατωνα ; 31 pp. in-8°, ἐν Ἀθηναις, 1939.

Euripides, *Electra* ed. with introd. and comm. by J. D. Denniston, xliv-226 pp. in-8° ; Oxford, at the Clarendon Press, 1939. Prix : sh. 7/6.

Sherman Le Roy Wallace, *Taxation im Egypt from Augustus to Diocletian* (Princeton University Studies im Papyrology, n° 2), ix-512 pp., in-8° ; Princeton, Princeton University Press, 1938. Prix : $ 6.

G. I. Brătianu, *Études byzantines d'histoire économique et sociale* (Universitatea Mihăileană din Jași Studi de istorie generală pub. sub ingr. d. Lui hof. Univ. G. I. Brătianu, IV) ; 294 pp. in-8° ; Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1938. Pr. : fr. 50.

Benedetto Riposati, *M. Terenti Varronis de Vita Populi Romani*, Fonti, esegesi, edizione, critica dei frammenti ; ix-320 pp. in-8° ; Milan, Vita e Pensiero, 1939. Pr. : L. 30.

Cronje Burnford Earp, *A study of the fragments of three related plays of Accius* ; 106 pp. in-8° ; New York, Columbia University, 1939.

Norman T. Pratt, Jr. *Dramatic suspense in Seneca and in his greek precursors* ; 120 pp. in-8° ; Princeton, University Press, 1939.

*The Cambridge ancient history*, vol. XII. The imperial crisis and recovery A. D. 193-324 ; xxvii-849 pp. in-8° + cartes ; Cambridge, University Press, 1939. Prix : 35 sh.

Ninus Salanitio, *Nugue criticae* ; 21 p. in-8° ; Naples, Al. Loffredo, 1939. Pr. : L. 5.

J. M. Le Blond, *Eulogos et l'argument de convenance chez Aristote* ; vii-135 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1939. Paris, Pr. : 30 fr.

*Du Sublime*, texte ét. et trad. par Henri Lebègue ; xxvi-71 pp. doubles pour la plupart ; Paris, Les Belles Lettres, 1939. Pr. : 18 fr.

Isid. Silver, *The pindaric odes of Ronsard* ; 143 pp. in-8° ; Paris, 1937.

A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine : Histoire des mots*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'un index ; xxi-1184 pp. in-8° ; Paris, C. Klincksieck, 1939. Pr. rel. demi-chagr. : Fr. 375.

G. Meautis, *Les chefs-d'œuvre de la peinture grecque* ; 221 pp. in-8° + 72 pl. ; Paris, A. Michel, 1939. Pr. : 50 fr.

George Willis Botsford, *Hellenic History* rev. a. rewr. by Ch. Alexander Robinson ; xii-398 pp. in-8° ; New York, The Macmillan Cy, 1939. Pr. : $ 4.50.

Alban D. Winspear a. Tom Silverberg, *Who was Sokrates* ; 96 pp. in-8° ; New York, The Cordon Company. Pr. : $ 1.25.

Henri Jeanmaire, *La sibylle et le retour de l'âge d'or* ; xi-146 pp. in-8° ; Paris, E. Leroux, 1939. Pr. : 30 fr.

P. Kikauka, *Quelques questions de la métrique grecque* ; 21 pp. in-8° ; Riga, Latvijas Universitate, 1939.

Wolfgang Buchwald, *Studien z. Chronologie d. attischen Tragödie* ; 58 pp. in-8° ; Weida i. Thür., Dr. von Thomas et Hubert, 1939.

Claire Préaux, *L'économie royale des Lagides* ; 646 pp. in-8° ; Bruxelles, Ed. de la Fondation égyptologique Reine Élisabeth, 1939.

Erik Iversen, *Papyrus Carlsberg No VIII with some remarks on the Egyptian origine of some popular birth prognoses* (D. Kgl. Danske Vidensk. Selskab., Hist. Fil. Medd. XXVI, 5), 31 pp. in-8° ; Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1939.

G. Kowalski, *Commentarium Cod. Vaticani Gr. 107 in Hermogenis* περὶ στάσεων *et* περὶ εὑρέσεως (Acta Seminarii Philol. Univ. Ioanneo-Casimirianae Leopoliensis, fasc. 5-7) ; lii-159 pp. in-8° + 1 pl. ; Leopoli Polonorum, A. Krawczyński, 1939. Pr. : 15 zł.

Ed. Hrkal, *Historische Grammatik d. etrusk. Sprache* ; 72 pp. in-8° ; Wien-Leipzig, Bernina. Pr. : RM. 2.

Augusto Rostagni, *La letteratura di Roma Repubblicana ed Augustea* ; 514 pp. in-8° ; Bologna, Licinio Cappelli, 1939. Pr. : L. 55.

J. Marouzeau, *L'ordre des mots dans la phrase latine*. II. *Le verbe* ; 112 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1939. Pr. : 25 fr.

M. Van den Bruwaene, *L'influence culturelle du cercle de Scipion Emilien* ; 27 pp. in-8° ; Schaerbek, Van de Muysewinkel, 1938.

W. F. Jackson Knight, *Accentual symmetry in Vergil* ; x-107 pp. in-8° ; Oxford, B. Blackwell, 1939. Pr. : 6 sh.

G. Lucile Beede, *Vergil and Aratus* ; 90 pp. in-8° ; Chicago, The Univ. of Chicago Libraries, 1936.

Sist. Margaret Mari Fox, *The life and times of St Basil the Great as Revealed in his Works* (The Cath. Univ. of Amer. Patrist. St. LVII) ; xvi-172 pp. in-8° ; Washington, The Cathol. Univ. of America Press, 1939.

J. de Ghellinck, S. J., *Littérature latine au moyen âge*, 1 : depuis les origines jusqu'à la fin de la renaissance carolingienne ; 2 : de la renaissance carolingienne à saint Anselme, 191 ; 191 pp. in-8° ; Paris, Bloud et Gay, 1939. Pr. : fr. 15, chaque vol.

Roger Bonnaud-Delamare, *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, IV, 374 pp. in-8° ; Paris, Domat-Montchrestien, 1939.

Jonah W. D. Skiles, *The Latinity of Arbeo's vita sancti Corbiniani and of the revised vita et actus beati Corbiniani episcopi frigisingensis aecclesiae*. Diss., VII, 156 pp. in-8° ; Chicago. University of Chicago Libraries, 1938.

Giuseppe d'Ercole, *Il consenso degli sposi e la perpetuità del matrimonio nel diritto romano e nei padri della chiesa* ; 60 pp. in-8° ; Romae, Apollinaris, 1939.

*Romana* : Rivista degli istituti di cultura italiana all'estero. Anno III (1939), N^os^ 1 et 2 ; 140 pp. in-8° ; Firenze, Vallecchi, 1939. Pr. : 5 l. it. le numéro.

Denis Van Berchem, *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire* ; 185 pp. in-8° ; Genève, Georg, 1939, Pr. : 5 fr. suisses.

M. Tvlli Ciceronis, *De dono sua*, ed. by Rob. G. Nisbet ; xliv-232 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press. Pr. : 8 sh. 6.

Alvar Erikson, *Sancti Epiphanii episcopi Interpretatio Evangiliorum* (Act. Reg. Soc. Human. Litter. Lundensis XXVII ; 182 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, Paris, E. Droz, 1939. Pr. : 90 fr.

*Sprachliche Bemerkungen zu Epiphanius' Interpretatio Evangeliorum* ; 146 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1939.

Gerhard Benz, *Index uerborun Frontiniamus* (Lunds Univers. Årsskr. N. F. Avd. 1 Bd. 34, 4 a) ; 92 pp. in-8° ; Lund, Gleerup, Leipzig, Harrassowitz, 1939. Pr. : 3 kr.

D. S. Crawford, *Greek and Latin* (Fouad I University, Collection of works publ. by the Fac. of Arts 21) ; 331 pp. in-8° ; Le Caire, 1939.

Norma D. Young, *Index uerborum Silianus* (Iowa Stud. in Class. Philol. VIII) ; 262 pp. in-8° ; Athens Press, Iowa City, 1939. Pr. : $ 7.50.

K. M. T. Atkinson, *Athenaiam Legislative Procedure and Revision of Laws* (Extr. du Bull. of the John Rylands Library) ; 46 pp. in-8° ; Manchester, The Manchester Univ. Press, 1939. Pr. : 2 sh.

Chandler Shaw, *Etruscan Perugia* ; xii-102 pp. in-8° + 16 pl. ; Baltimore, The Johns Hopkins Press. 1939. Pr. : $ 2.75.

E. Parmalee-Prentice, *Hunger and History* ; xvii-269 pp. in-8° ; New York a. London, Harper a. Brothers publishers, 1939. Pr. : $ 3.

*Studi Etruschi*, volume XII ; 481 pp. in-8° ; Firenze. Rinascimento del Libro, 1938. Pr. : L. it. 175.

*Athenaei Dipnosophistae*, vol. II. 2 : *Athenaei Dipnosophistarum*, Epitome ex recensione S. P. Peppinki, pars secunda (libri IX-XV), XVI, 180 pp. in-8° ; Lugduni Batavorum apud casam c. t. E. J. Brill. 1939. Fl. 7.50.

*Études de Papyrologie*, tome V ; 129 pp. in-8° ; Le Caire, Imprimerie de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1939. Pr. : P. T. 20.

Hedwig Konrad, *Étude sur la métaphore* ; 167 pp. in-8° ; Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1939.

Bertil Axelson, *Neue Senecastudien : Textkritische Beiträge zu Senecas Epistulae Morales* (Lunds Universitets Årsskrift, N. F., Avd. 1, Bd. 36, N° 1) ; viii-243 pp. in-8° ; Lund. C. W. K. Gleerup, 1939. Pr. : Kr. 8.

Aurelio Giuseppe Amatucci, *Augusto negli scrittori del suo tempo* (t. à p. des Conferenze Augustee nel bimillenario della nascita) ; pp. 41-62, in-8° ; Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1939.

*Catalogue des manuscrits alchimiques latins* publié sous la dir. de J. Bidez, Fr. Cumont, A. Delatte, Sir Frederic Kenyon et V. de Falco, vol. I : Manuscrits des bibliothèques publiques de Paris antérieurs au xvii^e siècle, décrits par James Corbett ; 367 pp. in-8° ; Bruxelles, Secrétariat administratif de l'U. A. I., 1939.

Emanuele Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi*, vol. I : dalla nascita al consolato (a. 106-63 a. C.) 2^a^ ediz. accuratamente riveduta ; xliv-311 pp. in-8° ; Milano, Società Anonima Editrice Dante Alighieri, 1939. Pr. : L. it. 45.

*Collectanea Schrijnen, verspreide Opstellen van Dr. Jos. Schrijnen* ; xx-496 pp. in-8° ; Nijmegen, Dekker & Van de Vegt, 1939. Pr. : 6 fl.

*Conferenze Augustee nel bimillenario della nascita* (Pubblicazioni dell'Università Cattolica del S. Cuore, Serie V : Scienze Storiche, vol. XVII) ; 282 pp. in-8° ; Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1939. Pr. : L. it. 25.

Lloyd William Daly and Walther Suchier, *Altercatio Hadriani Augusti et Epicteti Philosophi* (Illinois Studies in Language and Literature, vol. XXIV, N^os^ 1-2) ; 168 pp. in-8° ; Urbana, The University of Illinois Press, 1939. Pr. : $ 2.

Glassville Downey, *A Study of the Comites Orientis and the Consulares Syriae* (Diss.) ; 22 pp. in-8° ; Princeton.

Elizabeth C. Evans, *The Cults of the Sabine Territory* (Papers and Mono-

graphs of the American Academy in Rome, vol. XI); xv-254 pp. in-8° av. 7 pl.; Rome, American Academy in Rome, 1939.

*Greece and Rome*, vol. VIII, N° 24 (May 1939) avec titre et table du vol. VIII; pp. 129-192 et pl. XLV-XLVIII; Oxford, at the Clarendon Press, 1939. Pr. : Sh. 3.

*The Pastoral Elegy : an Anthology*, ed. with Introd., Comm., and Notes by Thomas Perrin Harrison, jr. English Translations by Harry Joshua Leon; xi-312 pp. in-8°; Austin, The University of Texas, 1939. Pr. : $ 2,50.

Jean Hubaux et Maxime Leroy, *Le mythe du phénix dans les littératures grecque et latine* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. LXXXII); xxxvi-266 pp. in-8°; Liége, Faculté de Philosophie et Lettres, 1939. Pr. : fr. b. 90.

Julius Junge, *Saka-Studien : der ferne Nordosten im Weltbild der Antike* (Klio, Beiheft 41); viii-115 pp. in-8° avec 2 pl.; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1939. Pr. : M. 8.

Adolfo Levi, *I miti platonici sull' anima e i suoi destini*, 32 pp. in-8°; Lodi, Tipografia G. Biancardi, 1939.

*The Link* : A Review of Mediaeval and Modern Greek, ed. by Nicholas Bachtin, N° 2 (june 1939); 67 pp. in-8°; Oxford, Basil Blackwell, 1939. Pr. : Sh. 7.6.

Theodor Meier, *Das Wesen der spartanischen Staatsordnung nach ihren lebensgesetzlichen und bodenrechtlichen Voraussetzungen* (Klio, Beiheft 42); 102 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1939. Pr. : M. 7.50.

Philipp Merlan, *Platons Form der philosophischen Mitteilung* (ein Vortrag) (Hermaion, fasc. 10); 25 pp. in-8°; Leopoli in aedipus Universitatis, 1939. Pr. : Fr. s. 2.

P.A.H.J. Merkx, *Zur Syntax der Kasus und Tempora in den Traktaten des hl. Cyprian* (Latinitas Christianorum Primaeva, fasc. 9); xv-141 pp. in-8°. Noviomagi in aedipus Dekker et Van de Vegt, 1939. Pr. : Fl. 3.60.

Dr. Franz Middelmann, *Griechische Welt und Sprache in Plautus' Komödien* (Diss.); 116 pp. in-8°; Bochum-Langendreer, H. Pöppinghaus O.H.-G., 1939.

Siegfried Müller, *Das Verhältnis von Apuleius de mundo zu seiner Vorlage* (Philologus, Supplementband 32. Heft 2); 179 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbhdg, 1939. Pr. : M. 11.

Mary N. Porter Packer, *Cicero's presentation of Epicurean Ethics : a Study based primarily on de finibus I and II.* (Diss.); 127 pp. in-8°; New York, 1938.

Plutarchus, *Vitae*, edd. Cl. Lindskog et K. Ziegler, vol. IV, fasc. 2 : Indices comp. K. Ziegler (Bibliotheca Teubneriana); xxxv-266 pp. in-8°; Lipsiae in aedipus B. G. Teubneri, 1939. Pr. : RM 9.20, rel. RM 10.40.

Andreas Preiswerk, *Das Einzelne bei Platon und Aristoteles* (Philologus, Supplementband XXXII, Heft 1); ix-196 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1939. Pr. : RM. 11.

Anton von Premerstein, *Alexandrinische Geronten vor Kaiser Gaius : Ein neues Bruchstück der sogenannten Alexandrinischen Märtyrer-Akten* (P. bibl. univ. Giss. 46) (Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek, 5); 71 pp. in-8° avec 3 pl.; Giessen. Verlag von Münchowsche Universitäts-Druckerei Otto Kindt, 1939.

*Romana* : Rivista degli istituti di cultura italiana all'estero. Anno III (1939), N^os^ 3 à 6, pp. 141-392, in-8°; Firenze, Casa Editrice Vallecchi, 1939. Pr. : L. it. 5. le numéro.

Pierre Roussel, *Sparte* ; 219 pp. in-8° avec 16 pl. ; Paris, E. de Boccard, 1939.

Salvatore Sabbadini, *Augusto mecenate e propulsore delle lettere e delle arti* (Annali della R. Università di Trieste, vol. IX, t. à p.) ; 19 pp. in-8° ; Trieste, R. Università di Trieste, 1937.

Dr. P. Lothar Schläpfer O. M. Cap., *Untersuchungen zu den attischen Staatsurkunden und den Amphiktyonenbeschlüssen der Demosthenischen Kranzrede* (rhetorische Studien, Heft 21) ; 246 pp. in-8° ; Paderborn, Verlag Ferdinand Schöningh, 1939. Pr. : RM. 12.

Gisela Schmitz-Kahlmann, *Das Beispiel der Geschichte im politischen Denken des Isokrates* (Philologus, Supplementband XXXI, Heft 4) ; xii-130 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1939. Pr. : RM. 8.

Dr. Hans K. Siegert, *Die Syntax der Tempora und Modi der ältesten lateinischen Inschriften* (bis zum Tode Caesars) (Diss.) ; x-71 pp. in-8° ; Würzburg, Karl J. Triltsch, 1939.

Dr. Wolf Steidle, *Studien zur Ars poetica des Horaz : Interpretation des auf Dichtkunst und Gedicht bezüglichen Hauptteiles* (Verse 1-294) ; 147 pp. in-8° ; Würzburg, Konrad Triltsch, 1939. Pr. : RM. 4.50.

Eric G. Turner, *Catalogue of Greek and Latin Papyri and Ostraca in the Possession of the University of Aberdeen* (Aberdeen University Studies, N° 116) ; xix-116 pp. in-4° avec 5 pl. ; Aberdeen, the University Press. Pr. : Sh. 8.6.

# TABLE DES MATIÈRES


T. W. Allen. — Adversaria V ..... 44
Paul Collart. — Les papyrus de l'Iliade et de l'Odyssée ..... 289
J. E. Harry. — Médée énigmatique (Eur. Médée 214-224) ..... 5
Philippe Horovitz. — Le principe de création des provinces procuratoriennes (1er article) ..... 47
(2e article) ..... 218
R. Jumeau. — Remarques sur la structure de l'exposé livien ..... 21
Henri-Irénée Marrou. — Les fragments musicaux du papyrus de Zénon ..... 308
F. Préchac. — Interdum chez les « classiques » ..... 321
Louis Robert. — Hellenica (1er article) ..... 97
H. Rolland. — Une inscription de Panamara ..... 333


Notes et Discussions.


E. Bikerman. — La cité grecque dans les monarchies hellénistiques. 335


## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE


Aeschyli Septem quae supersunt Tragoediae rec. Gilbertus Murray (**P. Chantraine**) ..... 68
Alcée. — Sapho, texte ét. et trad. p. Théodore Reinach, av. la collabor. d'André Puech (**P. Chantraine**) ..... 360
Antike und Christentum, Kultur- und Religionsgeschichtliche Studien, von Dr. Franz Doelger. Band V, Heft 3 & 4 (**P. de Labriolle**) ..... 379
*Athenaei* Dipnosophistarum epitome ex rec. S. P. Peppinki, pars prima (**P. Chantraine**) ..... 69
Aurelius Augustinus. — De Magistro, ingel. vert. en toegelicht door G. E. A. M. Wijdeveld (**A. Ernout**) ..... 276
Orsola Autore. — Marziale e l'epigramma greco (**Jean Bayet**) ..... 375
Bertil Axelson. — Zum Alexanderroman des Iulius Valerius (**A. Ernout**) ..... 281
Carlo Battisti. — Fonetica generale (**A. Ernout**) ..... 259
Ottfrid Becker. — Das Bild des Weges und verwandte Vorstellungen im frühgriechischen Denken (**P. Chantraine**) ..... 354
Gerhard Bendz. — Die Echtheitsfrage des vierten Buches der frontinischen Strategemata (**A. Ernout**) ..... 276
Bibliothèque d' « Istros » publ. p. M. S. Lambrino. I : Emil Coliu, La Collection des vases grecs du Musée Kalinderu ; II : J. Guey, Essai sur la guerre Parthique (114-117) (**A. Ernout**) ..... 282
Joseph Bidez et Franz Cumont. — Les mages hellénisés, Zoroastre, Ostanès et Hystaspe d'après la tradition grecque, t. I : Introduction ; t. II : Les textes (**A. Ernout**) ..... 252

J. Bidez et A. B. Drachmann. — Emploi des signes diacritiques. Disposition de l'apparat dans les éditions savantes des textes grecs et latins, éd. nouvelle p. A. Delatte et A. Severyns (**A. Ernout**)..... 259
L. Bieler. — Antigones Schuld im Urteil der neueren Sophoklesforschung, mit einem stilistischen Nachwort in eigener Sache (**Paul Collart**)..... 89
Ettore Bignone. — Studi sul pensiero antico (**Georges Mathieu**)..... 81
Blackwell's Byzantine Hand List (**A. Ernout**)..... 282
H. Bolkestein. — ΞΕΝΩΝ Gastverblijf, Pelgrimsherberg, Armhuis (**P. Chantraine**)..... 75
Bonde Bondesson. — De sonis et formis titulorum milesiorum didymaeorumque (**Georges Daux**)..... 361
Pierre Boyancé. — Étude sur le Songe de Scipion (**P. de Labriolle**). 251
Lucia Bozzi. — Ideali e correnti letterarie nell' Eneide (**Jean Bayet**)..... 374
Martin Van den Bruwaene. — La théologie de Cicéron (**A. Ernout**). 267
César. — La Guerre Civile, texte ét. et trad. p. Pierre Fabre (**Jean Bayet**)..... 371
Emanuele Cesareo. — Le orazioni nell'opera di Sallustio (**A. Ernout**). 265
M. Tullii Ciceronis Oratio prima, secunda, tertia, quarta in Catilinam, introd. e comm. di Giov. Pavano Amato (**A. Ernout**). 266
Classica et Mediaevalia : Revue danoise de philologie et d'histoire, publiée avec le concours de A. Afzelius, V. Brøndal, L. L. Hammerich, Stig Juul, Hal Koch, par William Norvin (**A. Ernout**)..... 283
P. Cloché. — Démosthène et la fin de la démocratie athénienne (**Georges Mathieu**)..... 80
M. de Cola. — Callimaco e Ovidio (**Paul Collart**)..... 88
Commentaires de Pappus et de Théon d'Alexandrie sur l'Almageste, texte ét. et ann. p. A. Rome (**A. Puech**)..... 238
Corpus Vasorum Antiquorum. Collection Robinson à Baltimore, fasc. 3, p. p. David Moore Robinson et Sarah Elisabeth Freeman (**Georges Seure**)..... 386
Francesco Della Corte. — La poesia di Varrone Reatino ricostituita (**Jean Collart**)..... 263
A medieval latin version of Demetrius' de elocutione ed. by Fernice Virginia Wall (**A. Ernout**)..... 282
Demosthenes. — Orationes post C. Fuhr ed. J. Sykutris, vol. II, pars 1 (**P. Chantraine**)..... 69
E. Diehl. — Der Digressionsstil des Kallimachos (**P. Chantraine**)..... 77
Ericus Diehl. — Hypomnema, De Callimachi librorum fatis capita selecta (**P. Chantraine**)..... 359
Aubrey Diller. — Race Mixture among the Greeks before Alexander (**Jean Hatzfeld**)..... 241
Diodori Siculi. — Codicem Vesontinum DCCCXXXV collegit Vidus de Budé (liber XIII) (**P. Chantraine**)..... 358
Res Gestae Divi Augusti, ex monumentis Ancyrano, Antiocheno, Apolloniensi. Concepta Barini recens (**A. Ernout**)..... 268
Sterling Dow. — Prytaneis : a study of the inscriptions honoring the Athenian councillors (**Ch. Picard**)..... 256
A. B. Drachmann. — Die Ueberlieferung des Cyrillglossars (**P. Chantraine**)..... 72

E. Drerup. — Der homerische Apollonhymnos : eine methodologische Studie (**Jean Humbert**)..... 66
C. E. Frhr. von Erffa, ΑΙΔΩΣ und verwandte Begriffe in ihrer Entwicklung von Homer bis Demokrit (**P. Chantraine**)..... 353
Nils Eriksson. — Religiositet och irreligiositet hos Tacitus (avec résumé allemand) (**Jean Bayet**)..... 375
Études d'Archéologie romaine, par MM. J. Carcopino, H. Marrou, M. Durry, P. Wuilleumier, W. Seston, J. Gagé (**A. Ernout**). 264
Excavations at Olynthus dir. et ed. by David Moore Robinson, part. VIII : The Hellenic House; part. IX : The Chalcidic Mint (**Georges Seure**)..... 387
Edmond Faral. — Le manuscrit 511 du « Hunterian Museum » de Glascow (**A. Ernout**)..... 281
Favorinus. — Ueber die Verbannung (**Pierre de Labriolle**)..... 245
Friedrich Ferckel. — Lysias und Athen : Des Redners politische Stellung zum Gaststaat (**Georges Mathieu**)..... 78
D. C. Fives. — The Use of the optative Mood in the Works of Theodoret Bishop of Cyrus (**P. Chantraine**)..... 77
Beatrice Friedmann. — Die ionischen u. attischen Wörter im Altlatein (**A. Ernout**)..... 265
M. Gabathuler. — Hellenistische Epigramme auf Dichter (**Paul Collart**). 92
Galeni De causis procatarticis libellus a Nicolaeo Regino in sermonem latinum translatus ad codicum fidem recensuit, in graecum sermonem retro vertit Kurt Bardong (**P. Chantraine**)..... 359
Galeni De propriorum animi cuiuslibet affectuum dignotione et curatione ; de animi cuiuslibet peccatorum dignotione et curatione ; de atra bile, ed. W. de Boer (**P. Chantraine**)... 70
O. Guéraud et P. Jouguet. — Un livre d'écolier du IIIe siècle av. J.-C. (**Paul Collart**)..... 84
William Arthur Heidel. — The Frame of ancient Greek Maps (**Jean Hatzfeld**)..... 365
Wilhelm Heraeus. — Kleine Schriften ausgew. u. hrsg. von J. B. Hofmann (**A. Ernout**)..... 254
Leo Ingemann Higby. — The Erythrea decret (**Jean Hatzfeld**)..... 240
Iamblicus. — De vita Pythagorica liber ed. L. Deubner (**P. Chantraine**). 71
Inscriptiones Italiae, volumen I (Latium et Campania), fasciculus I (Tibur) curauit Ioachim Mancini (**Jean Bayet**)..... 368
Karl Jax. — Der Frauentypus des römischen Dichtung (**A. Ernout**).. 268
Ant. Jirku. — Die ägyptischen Listen palästinensischer und syrischer Ortsnamen (**Paul Collart**)..... 93
Leslie Webber Jones. — The library of Saint-Aubin's at Angers in the Twelfth Century (**Ch. Samaran**)..... 252
Ch. K. Kapnoukagias. — Τὰ πρότυπα τῶν Τρωαδῶν τοῦ L. Annaei Senecae (**P. Chantraine**)..... 78
Χ. Κ. ΚΑΠΝΟΥΚΑΓΙΑ, Οἱ ἡγήτορες τῆς ἀρχαίας Ρώμης λόγιοι καὶ οἱ νεωτερισμοί (**P. Chantraine**)..... 356
Ε. Δ. ΚΟΛΟΚΟΤΣΑ, Τὸ πρωτογενὲς σατυρικὸν δρᾶμα τῶν Ἑλλήνων. Τὸ σατυρικὸν δρᾶμα Ἀγήν (**P. Chantraine**)..... 355
Georgius Kowalski. — De arte rhetorica, I (**Georges Mathieu**)..... 363
Wilhelm Kroll. — Rhetorik (**A. Ernout**)..... 267
C. F. Kumaniecki. — De quibusdam Oppiani Halieuticorum codicibus (**P. Chantraine**)..... 358

L. Lacroix. — Noms de poissons et noms d'oiseaux en grec ancien. La faune marine dans la décoration des plats à poissons (**P. Chantraine**)..... 76
P. Lambrechts. — La composition du Sénat romain de Septime-Sévère à Dioclétien (193-284) (**Jacques Zeiller**)..... 244
Marcelle F. Lambrino. — Les Vases archaïques d'Histria, III, 3 : Études (**Georges Seure**)..... 382
William Lameere. — La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre, patriarche de Constantinople (1283-1289) (**A. Puech**)..... 95
Latinitas Christianorum primaeva. Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia edenda curat Jos. Schrijnen. Fasc. V : Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian von Jos. Schrijnen und Christine Mohrmann. Teil I (**P. de Labriolle**).. 247
Fasc. VII : L'expressivité chez Salvien de Marseille, étude sur l'usage de quelques particules dans le latin chrétien, par Otger Janssen, partie I : les Adverbes (**P. de Labriolle**).... 249
L. Laurand. — Études sur le style des discours de Cicéron, 4e édit. revue et corrigée, t. II, l. 2 : le Rythme oratoire. — Cicéron, volume complémentaire : Questions diverses. Bibliographie. Tables détaillées, 2e éd. (**A. Ernout**)..... 266
Helen Edna Loth. — A study of the Lexicography of the Casus Sancti Galli of Ekkehardus (**A. Ernout**)..... 280
William Coffman Mac Dermott. — The Ape in Antiquity (**Georges Seure**)..... 381
Grace Harriet Macurdy. — Vassal-Queens and some contemporary Women in the Roman Empire (**P. Jouguet**)..... 82
Leocadia Malunowicz. — De ara Victoriae ia curia romana quomodo certatum sit (**P. de Labriolle**)..... 380
Sister Luanne Meagher. — The Gellius manuscript of Lupus of Ferrières (**A. Ernout**)..... 279
Gunnar Mickwitz. — Die Kartellfunktionen der Zünfte und ihre Bedeutung bei der Entstehung des Zunftwesens : Eine Studie in spätantiker und mittelalterlicher Wirtschaftsgeschichte (**Ch.-Edmond Perrin**)..... 242
E. Mioni. — Romano il Melode : Saggio critico e dieci inni inediti (**P. Chantraine**)..... 74
Dr Christine Mohrmann. — De Struktuur van het oudchristelijk Latijn (**A. Ernout**)..... 276
M. Molt. — Ad Apulei Madaurensis Metamorphoseon librum I Commentarius exegeticus (**A. Ernout**)..... 275
A. D. Nock. — Conversion. The old and new in religion from Alexander the Great to Augustine from Hippo (**Pierre de Labriolle**)..... 246
Sidney P. Noe. — A bibliography of Greek Coin Hoard, 2e édit. (**E. Bikerman**)..... 243
Dag Norberg. — In Registrum Gregorii Magni Studia critica (**A. Ernout**)..... 277
Oscar Edward Nybakken. — An analytical study of Horace's ideas (**A. Ernout**)..... 269
Philippe N. Oikonomou. — Odysseos Nostos (**Georges Seure**)..... 238
Omero. — Odissea libro VI, introduz., comm. e indici analitici di A. Giusti (**P. Chantraine**)..... 352

C. Opheim. — The Aristaeus episode of Vergil's fourth Georgic (**Jean Bayet**) ..... 373
H. Oppel. — ΚΑΝΩΝ. Zur Bedeutungsgeschichte des Wortes und seiner lateinischen Entsprechungen (**P. Chantraine**)..... 352
Ugo Enrico Paoli. — I : Orazio, Satire ed epistole scelte e commentate, 3e éd. ; II : Marziale, Epigrammi scelti, 2e éd. ; III : Prose e poesie latine di scrittori italiani, 5e éd. ; IV : Primus liber, 4e éd. ; V : Edizioni di poeti maccheronici ; VI : Musa Iocante ; VII : De manumissione per mensam ; VIII : Ancora sull' età del « Satyricon » (**A. Ernout**)..... 269
Johannes Papastavru. — Amphipolis : Geschichte und Prosopographie (**Jean Hatzfeld**)..... 239
Charles Parain. — La Méditerranée : les hommes et leurs travaux (**Jean Bayet**)..... 370
H. M. D. Parker. — A History of the Roman World from a. D. 138 to 337 (**Jean Bayet**)..... 367
Harald Patzer. — Das Problem der Geschichtsschreibung des Thucydides und die thukydideische Frage (**Georges Mathieu**).... 364
F. Peeters. — La technique de l'édition (1926-1936) (**A. Ernout**).... 258
B. E. Perry. — Studies in the Text History of the Life and Fables of Aesop (**A. Dain**)..... 362
Lucia Peyrani. — Gli Epigrammi di Seneca (**A. Ernout**)..... 271
Giovanni Battisti Pighi. — Studia Ammianea (Annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum. I discorsi nelle Storie d'Ammiano Marcellino) (**Jean Bayet**)..... 376
Giovanni Battisti Pighi. — Nuovi Studi Ammianei (**Jean Bayet**)..... 378
Plaute. — Comédies, tome IV (Menaechmi, Mercator, Miles Gloriosus), texte ét. et trad. p. Alfred Ernout (**Jean Bayet**)..... 371
La Marmite de Plaute, prés. p. J. Nathan ; Catilina de Salluste, prés. p. P. Delacroix ; Pro Milone de Cicéron, prés. p. A. M. Guillemin ; De Signis de Cicéron, prés. p. P. Michel ; Vercingétorix de César, prés. p. J. Révil. — (**A. Ernout**)... 261
Pline le Jeune. — Panégyrique de Trajan, préf. éd. et comm. p. M. Durry (**A. Ernout**)..... 272
Pollucis. — Onomasticon, éd. E. Bethe, fasc. III, Indices (**P. Chantraine**)..... 72
L. A. Post. — Dramatic Uses of the Greek Imperative (**P. Chantraine**). 357
ΨΥΧΑΡΗΣ, Μεγάλη Ρωματϊκὴ ἐπιστημονικὴ τρίτος τόμος (**P. Chantraine**). 357
Dr G. Raskin. — Handelsreclame en soortgelijke pratijken bij Grieken en Romeinen (**A. Ernout**)..... 260
Revue des études indo-européennes : bulletin publié s. la dir. de Vlad. Bănăţeanu, tome I, f. 1 : janvier-mars 1938 (**A. Ernout**). 283
Anthony Rini. — Petronius in Italy, from the thirteenth Century to the present time (**A. Ernout**)..... 272
Ernst Risch. — Wortbildung der homerischen Sprache (**L. Peyssard**)..... 350
David M. Robinson. — Prähistorische und griechische Häuser (**Georges Seure**)..... 392
D. M. Robinson and E. J. Fluck. — A Study of the Greek Love Names including a discussion of paederasty and a prosopographia (**P. Chantraine**)..... 75
Germaine Rouillard et Paul Collomp. — Archives de Lavra, t. Ier (397-1178), et Album de 30 planches (**Paul Collart**)..... 90

Louis Furman Sas. — The noun declension system in merovingian latin (**A. Ernout**)..... 279
W. Schadewaldt. — Homer und die homerische Frage (**P. Chantraine**)..... 351
Wilhelm Schubart. — Die religiöse Haltung des frühen Hellenismus. Verfassung und Verwaltung des Ptolemäerreichs (**Paul Collart**)..... 85
Sedulius. — Paschale Carmen. Boek I en II, Ingel., vert. en toegel. door. N. Scheeps (**A. Ernout**)..... 278
Epistolae Senecae ad Paulum et Pauli ad Senecam <quae vocantur>, éd. Claude W. Barlow (**A. Ernout**)..... 270
J. Smereka. — Studia Euripidea, vol. II, pars prior : de elocutionis Euripideae consuetudinibus (**P. Chantraine**)..... 356
Br. Snell. — Euripides Alexandros und andere Strassburger Papyri mit Fragmenten griechischen Dichter (**Paul Collart**)..... 87
Gorham Philipps Stevens. — The Periclean entrance court of the Acropolis of Athens (**Ch. Picard**)..... 255
F. Stoessl. — Die Trilogie des Aischylos Formgesetze und Wege der Rekonstruktion (**Paul Collart**)..... 94
R. Strömberg. — Theophrastea, Studien zur botanischen Begriffsbildung (**P. Chantraine**)..... 76
Studi etruschi, vol XI (**A. Ernout**)..... 260
Arnold Svensson. — Der Gebrauch des bestimmten Artikels in der nachklassischen griechischen Epik (**P. Chantraine**)..... 73
Symbolae Osloenses auspiciis Societatis Graeco-Latinae edd. S. Eitrem et E. Skard, fasc. XVII (**A. Ernout**)..... 283
Nicola Terzaghi. — Storia della Letteratura Latina, 2 vol. (**Jean Bayet**). 366
Eirik Vandvik. — Rhythmus und Metrum, Akzent u. Iktus (**A. Ernout**). 258
Varro. — On the Latin Language with an English translation by Roland G. Kent, vol I : Books V-VII (**Jean Collart**)..... 261
Alois Walde. — Lateinisches etymologisches Wörterbuch, 3e neu bearb. Aufl. von J. B. Hofmann, 11. Lfg. (**A. Ernout**)..... 254
W. D. Weter. — Encouragement of Literary Production in Greece from Homer to Alexander (**Paul Collart**)..... 92
A. Wifstrand. — Aus der Papyrussammlung der Universitätsbibliothek in Lund, I : Literarische Fragmente ; II : Griechische Privatbriefe (**Paul Collart**)..... 86
E. Wikén. — Die Kunde der Hellenen von dem Lande und den Völkern der Apenninenhalbinsel bis 300 v. Chr. (**P. Chantraine**)..... 74
Fritz R. Wüst. — Philipp II von Makedonien und Griechenland in den Jahren von 346 bis 338 (**E. Bikerman**)..... 243
Max Zerwick. — Untersuchungen zum Markus-Stil : ein Beitrag zur stilistischen Durcharbeitung des Neuen Testaments (**A. Puech**)..... 95

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.

# REVUE

DE

# PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES